

**Actes
de la Conférence des Nations Unies
sur le
commerce et le développement**

QUATRIÈME SESSION

Nairobi, 5-31 mai 1976

**Volume II
Résumés
des déclarations des chefs de délégation
et comptes rendus analytiques
des séances plénières**



**NATIONS UNIES
New York, 1977**

NOTES

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*
* *
*

Pour le texte des recommandations, résolutions, déclarations et décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, voir :

Première session : *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 19 à 75.

Deuxième session : *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14) annexe I.A. p. 29 à 63.

Troisième session : *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4) annexe I.A. p. 57 à 125.

Quatrième session : *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), 1ère partie, section A.1.

Le répertoire des documents présentés à la quatrième session de la Conférence figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10) annexe XI.

La liste des participants à la Conférence a été distribuée sous la cote TD/INF.12.

TD/218(Vol.II)

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

<i>Numéro de vente : F.76.II.D.11</i>

Prix : 11 dollars des Etats-Unis
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIERES

	Pages
Abréviations et sigles	ix
Ordre du jour de la quatrième session de la Conférence	x

PREMIERE PARTIE

Résumés des déclarations faites par des chefs de délégation et des chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux

Pays	Nom du représentant	Date	Séance plénière	
<i>A. – Etats membres de la CNUCED</i>				
Afghanistan	M. Mohammad Khan Jalar	17.5.76	138e	3
Algérie	M. Layachi Yaker	7.5.76	124e	4
Allemagne, République fédérale d'	M. Hans Friderichs	7.5.76	123e	6
Angola	M. Benvindo Rafael Pitra	28.5.76	144e	7
Argentine	M. Vicente Guillermo Arnaud	18.5.76	140e	8
Australie	M. Andrew Peacock	7.5.76	124e	9
Autriche	M. Josef Staribacher	10.5.76	127e	11
Bangladesh	M. M. N. Huda	11.5.76	130e	12
Belgique	M. R. Van Elstade	11.5.76	128e	13
Bhoutan	M. Om Pradhan	10.5.76	127e	14
Birmanie	U Chit Moung	17.5.76	138e	15
Bolivie	M. Tomás Guillermo Elío	7.5.76	125e	16
Brésil	M. George A. Maciel	6.5.76	122e	17
Bulgarie	M. Ivan Nedev	6.5.76	122e	19
Burundi	M. Juvénal Kamenge	19.5.76	142e	20
Canada	M. Allan J. MacEachen	7.5.76	123e	20
Chili	M. Abelardo Silva-Davidson	13.5.76	134e	21
Chine	M. Chou Hua-min	11.5.76	128e	22
Chypre	M. Michael Colocassides	11.5.76	130e	24
Colombie	M. Alfonso Palacio Rudas	19.5.76	142e	25
Comores	M. Abdallah Mouzaour	18.5.76	140e	26
Congo	M. Sathurmin Okabe	14.5.76	135e	27
Côte d'Ivoire	M. Clément Kaul-Meledje	11.5.76	129e	28
Cuba	M. Marcelo Fernández Font	11.5.76	129e	29
Danemark	M. Ivar Noergaard	6.5.76	121e	31
Egypte	M. Fouad Sherif	12.5.76	131e	31
Emirats arabes unis	M. Saeed Abdullah Salman	10.5.76	126e	33
Equateur	M. Galo Montañó	12.5.76	132e	34
Espagne	M. Leopoldo Calvo Sotelo	10.5.76	127e	35
Etats-Unis d'Amérique	M. Henry A. Kissinger	6.5.76	121e	36
Ethiopie	M. Ashagre Yigletu	7.5.76	125e	38
Fidji	M. Livai Labaloto Nasilivata	17.5.76	138e	39
Finlande	M. Sakari T. Lehto	7.5.76	123e	41
France	M. Jean-Pierre Fourcade	6.5.76	122e	41
Gabon	M. Emile Kassa Mapi	13.5.76	133e	44
Ghana	Colonel K. A. Quarshie	12.5.76	131e	45
Grèce	M. J. Varvitsiotis	7.5.76	125e	46
Guyane	M. Frederick R. Wills	6.5.76	122e	47
Haiti	M. Antonio André	14.5.76	135e	50
Hongrie	M. Jozsef Biro	11.5.76	128e	50
Inde	M. D. P. Chattopadhyaya	10.5.76	126e	51
Indonésie	M. Widjojo Nitiasastro	10.5.76	127e	52
Irak	M. Mehdi El-Obaidi	10.5.76	126e	53
Iran	M. Farrokh Najmabadi	13.5.76	133e	54
Irlande	M. Justin Keating	13.5.76	134e	55
Israël	M. Mayer Gabay	12.5.76	132e	56
Italie	M. Francesco Cattanei	17.5.76	138e	58
Jamaïque	M. P. J. Patterson	7.5.76	124e	59
Japon	M. Toshio Kimura	11.5.76	129e	61
Jordanie	M. Salah Ali Rida	18.5.76	140e	64
Kenya	M. Mwai Kibaki	7.5.76	124e	65

<i>Pays</i>	<i>Nom du représentant</i>	<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Pages</i>
Koweït	M. Abdul Wahab Al-Nafeesi	7.5.76	125e	67
Lesotho	M. K. T. J. Rakhetla	14.5.76	136e	68
Liban	M. Issam Haidar	19.5.76	141e	70
Libéria	M. William E. Dennis, Jr.	7.5.76	125e	70
Luxembourg	M. Gaston Thorn*	6.5.76	121e	71
Madagascar	M. Jean Bemananjara	13.5.76	134e	74
Malaisie	Datuk Hamzah bin Datuk Abu Samah	13.5.76	134e	75
Malawi	M. E. C. I. Bwanali	13.5.76	134e	76
Mali	M. Founéké Keita	14.5.76	135e	77
Malte	M. Paul Xuereb	19.5.76	141e	78
Maroc	M. Abdellatif Ghissassi	7.5.76	125e	79
Maurice	M. Rajmohunsing Jomadar	14.5.76	135e	80
Mexique	M. José Campillo Sainz	7.5.76	123e	81
Mongolie	M. Yondongiin Ochir	13.5.76	133e	83
Mozambique	M. Joaquim Ribeiro de Carvalho	18.5.76	140e	84
Népal	M. Harka Bahadur Gurung	7.5.76	125e	85
Nicaragua	M. Alejandro Montiel Argüello**	18.5.76	139e	86
Niger	M. Iro Mayaki	19.5.76	141e	86
Nigéria	Major Général Muhammed Shuwa	10.5.76	126e	87
Norvège	M. Halvard Bakke	7.5.76	123e	88
Nouvelle-Zélande	M. L. R. Adams-Schneider	11.5.76	130e	89
Ouganda	Capitaine Noah Mohamed	14.5.76	135e	90
Pakistan	M. Mir Afzal Khan	11.5.76	129e	91
Panama	M. Roberto Brenes Pérez	18.5.76	140e	92
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sir Maori Kiki	11.5.76	129e	93
Pays-Bas	M. Ruud F. M. Lubbers	11.5.76	128e	94
Pérou	M. Alfonso Arias Schreiber	19.5.76	142e	95
Philippines	M. Ferdinand E. Marcos, président de la République des Philippines***	6.5.76	121e	96
Philippines	M. Manuel Collantes	11.5.76	129e	98
Pologne	M. Stanislaw Trepczynski	12.5.76	132e	99
Portugal	M. Joaquim Jorge de Pinho Campinos	18.5.76	139e	101
Qatar	M. Abdul Rahman Alattyia	11.5.76	128e	102
République arabe libyenne****	M. Misbah Oreibi	18.5.76	139e	103
République arabe syrienne	M. Amar Jammal	14.5.76	135e	103
République centrafricaine*****	M. Nestor Kombot-Naguemon	17.5.76	138e	104
République de Corée	M. Ha Jong Yoon	12.5.76	131e	106
République démocratique allemande	M. Horst Soelle	10.5.76	127e	107
République du Sud Viet-Nam*****	M. Nguyen Van Thang	13.5.76	134e	108
République populaire démocratique de Corée	M. Kim Kyong Ryon	10.5.76	127e	110
République socialiste soviétique de Biélorussie	M. F. S. Martinkevich	13.5.76	133e	111
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. Anatoly I. Evteev	12.5.76	132e	112
République-Unie de Tanzanie	M. A. M. Rulegura	17.5.76	137e	114
Roumanie	M. Nicolae M. Nicolae	11.5.76	129e	115
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Edmund Dell	6.5.76	122e	116
Rwanda	M. Denis Ntirugirimabazi	14.5.76	136e	118
Saint-Siège	Mgr. Bernardin Cantin	14.5.76	136e	119
Sénégal	M. Louis Alexandrenne	18.5.76	139e	120
Singapour	M. Tan Keng Jin	12.5.76	131e	121
Somalie	M. Ahmed Mohamed Mohamud	17.5.76	137e	121
Soudan	M. Osman Hashim Salam	13.5.76	133e	122
Sri Lanka	M. T. B. Ilangaratne	10.5.76	126e	123
Suède	M. Carl Lidbom	6.5.76	121e	124
Suisse	M. P. R. Jolles	7.5.76	124e	125
Surinam	M. Edward Bruma	14.5.76	135e	127
Tchad	M. Paul Ilamoko-Djel	18.5.76	140e	127

* A pris la parole au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne.

** A pris la parole au nom des pays d'Amérique centrale.

*** A pris la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

**** Devenue Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

***** Devenue Empire centrafricain.

***** Devenue République socialiste du Viet-Nam.

<i>Pays</i>	<i>Nom du représentant</i>	<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Pages</i>
Tchécoslovaquie	M. Andrej Barčák	12.5.76	131e	128
Thaïlande	M. Klai La-Ongmani	12.5.76	131e	130
Trinité-et-Tobago	M. Frank Abdulah	7.5.76	124e	130
Tunisie	M. Abdellaziz Lasram	17.5.76	137e	132
Turquie	M. Ihsan Sabri Çağlayangil	6.5.76	122e	133
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. Nikolai Semenovich Patolichev	11.5.76	129e	135
Uruguay	M. Juan José Real	18.5.76	140e	137
Venezuela	M. Manuel Pérez Guerrero	7.5.76	124e	139
Yémen	M. Abbas Al-Qirshy	18.5.76	140e	141
Yougoslavie	M. Janko Smole	6.5.76	122e	142
Zaïre	M. Nguza Karl-i-Bond	7.5.76	123e	143
Zambie	M. Rupiah B. Banda	7.5.76	125e	144

B. – Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	M. Kurt Waldheim	5.5.76	120e	146
Secrétaire général de la CNUCED	M. Gamani Corea	5.5.76	120e	147
Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires	Mme Helvi Sipilä	10.5.76	126e	151
Directeur exécutif du Centre d'information et de recherche des Nations Unies sur les sociétés transnationales	M. K. A. Sahlgren	11.5.76	130e	151
Chef de la Division du commerce international de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	M. Prok Amranand	10.5.76	127e	153
Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine	M. Enrique Iglesias	19.5.76	141e	154
Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	M. A. R. Khane	14.5.76	136e	155
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement	M. M. K. Tolba	7.5.76	123e	156
Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement	M. Bradford Morse	10.5.76	126e	156

C. – Organes des Nations Unies

Président du Conseil économique et social	M. Siméon Aké	28.5.76	144e	158
Conseil des Nations Unies pour la Namibie	M. Sirdar Hasan Mahmud	6.5.76	122e	158
Conseil mondial de l'alimentation	M. Sartaj Aziz	18.5.76	139e	160

D. – Institutions spécialisées et GATT

Organisation internationale du Travail	M. Bertil Bolin	12.5.76	132e	161
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	M. Edouard Saouma	10.5.76	127e	162
Banque mondiale	M. William Clark	19.5.76	141e	163
Fonds monétaire international	M. William B. Dale	12.5.76	132e	163
Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)	M. M. M. Ahmad	13.5.76	133e	165
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	Mme K-L. Liguer-Laubhouet	14.5.76	135e	166
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	M. Olivier Long	13.5.76	134e	166

	<i>Nom du représentant</i>	<i>Date</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Pages</i>
E. -- Organismes intergouvernementaux				
Comité consultatif international du coton	M. J. C. Santley	14.5.76	136e	169
Commission des Communautés européennes	M. Claude Cheysson	7.5.76	124e	170
Conseil d'aide économique mutuelle	M. Assen Velkov	11.5.76	130e	171
Conseil international de l'étain	M. H. W. Allen	14.5.76	136e	172
Conseil de l'unité économique arabe	M. Abdel Al Absagban	12.5.76	132e	173
Organisation de coopération et de développement économiques	M. Emile van Lennep	7.5.76	124e	174
Organisation de coopération régionale pour le développement	M. Ahmad Minai	18.5.76	139e	176
Organisation internationale du cacao	M. U. K. Hackman	14.5.76	136e	176
Organisation internationale du café	M. A. F. Beltrão	14.5.76	136e	177
Organisation internationale du sucre	M. E. Jones-Parry	14.5.76	136e	178
Organisation de l'unité africaine	M. William Eteki Mboumoua	6.5.76	121e	179
Secrétariat du Commonwealth	M. S. S. Ramphal	17.5.76	137e	181
Union douanière et économique de l'Afrique centrale	M. Pierre Tchanqué	12.5.76	132e	182

F. -- Organisations non gouvernementales

Chambre de commerce internationale	M. Carl-Henrik Winquist	12.5.76	131e	184
Commission des Eglises pour les affaires internationales (Conseil œcuménique des églises)	M. C. I. Itty	13.5.76	134e	184
Confédération internationale des syndicats libres	M. John Vanderveken	17.5.76	138e	185
Confédération mondiale du travail	Mme D. Agnessy	17.5.76	138e	186
Conseil mondial de la paix	M. Clodomiro Almeyda	13.5.76	133e	188
Fédération internationale des producteurs agricoles	Mlle B. B. Vomwo	19.5.76	141e	189
Fédération syndicale mondiale	M. C. de Angeli	13.5.76	134e	189
Organisation de l'unité syndicale africaine	M. J. D. Akumu	19.5.76	142e	190
Ancien Secrétaire général de la CNUCED	M. Raúl Prebisch	19.5.76	142e	191

DEUXIEME PARTIE

Comptes rendus analytiques des séances plénières

	<i>Pages</i>		<i>Pages</i>
120e séance plénière (séance d'ouverture) – Mercredi 5 mai 1976, à 15 h 45		Point 4 de l'ordre du jour :	
Point 1 de l'ordre du jour :		Election des Vice-Présidents et du Rapporteur	198
Ouverture de la Conférence	195	Point 3 de l'ordre du jour :	
Point 2 de l'ordre du jour :		Constitution de la Commission générale	198
Election du Président	195	Point 5 de l'ordre du jour :	
Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	197	Pouvoirs des représentants à la Conférence:	
Déclaration du Secrétaire général de la CNUCED	197	a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	198
121e séance plénière – Jeudi 6 mai 1976, à 9 h 5		Point 6 de l'ordre du jour :	
Point 7 de l'ordre du jour :		Adoption de l'ordre du jour	198
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation	197	Point 7 de l'ordre du jour :	
122e séance plénière – Jeudi 6 mai 1976, à 15 h 15		Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	198
Rapport du Président de la Réunion préalable	197	123e séance plénière – Vendredi 7 mai 1976 à 10 h 25	
Point 18 de l'ordre du jour :		Point 7 de l'ordre du jour :	
Questions diverses :		Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	198
Révision des listes des Etats figurant à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	197		

	<i>Pages</i>
124e séance plénière – Vendredi 7 mai 1976, à 15 h 5	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	199
125e séance plénière – Vendredi 7 mai 1976, à 21 h 10	
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election des Vice-Présidents et du Rapporteur (suite) ..	199
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	199
Messages adressés à la Conférence	199
126e séance plénière – Lundi 10 mai 1976, à 9 h 30	
Messages adressés à la Conférence (suite)	200
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	200
127e séance plénière – Lundi 10 mai 1976, à 15 h 20	
Messages adressés à la Conférence (suite)	200
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	200
128e séance plénière – Mardi 11 mai 1976, à 11 h 20	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	201
129e séance plénière – Mardi 11 mai 1976, à 15 h 15	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	201
130e séance plénière – Mardi 11 mai 1976, à 21 heures	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	201
131e séance plénière – Mercredi 12 mai 1976, à 10 h 35	
Message adressé au Président de la Conférence	201
Point 18 de l'ordre du jour :	
Questions diverses (suite) :	
Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur	201
Association des présidents des groupes de négociation et des coordonnateurs régionaux aux travaux du Bureau de la Conférence	202
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	202
132e séance plénière – Mercredi 12 mai 1976, à 15 h 5	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	202
133e séance plénière – Jeudi 13 mai 1976, à 10 h 25	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	203

	<i>Pages</i>
134e séance plénière – Jeudi 13 mai 1976, à 15 h 15	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	203
135e séance plénière – Vendredi 14 mai 1976, à 10 h 25	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	204
136e séance plénière – Vendredi 14 mai 1976, à 15 h 15	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	204
137e séance plénière – Lundi 17 mai 1976, à 11 h 20	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	205
Point 8 de l'ordre du jour :	
Produits de base	
Annonces concernant le fonds commun du pro- gramme intégré pour les produits de base	205
138e séance plénière – Lundi 17 mai 1976, à 15 h 10	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	205
Point 8 de l'ordre du jour :	
Produits de base (suite)	
Annonces concernant le fonds commun du pro- gramme intégré pour les produits de base (suite) ..	205
139e séance plénière – Mardi 18 mai 1976, à 10 h 20	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	206
140e séance plénière – Mardi 18 mai 1976, à 15 h 15	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	206
141e séance plénière – Mercredi 19 mai 1976, à 10 h 35	
Point 18 de l'ordre du jour :	
Questions diverses (suite)	
Rapport du Conseil du commerce et du dévelop- pement à la Conférence	206
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	206
Point 8 de l'ordre du jour :	
Produits de base (suite)	
Annonces concernant le fonds commun du pro- gramme intégré pour les produits de base (suite) ..	207
142e séance plénière – Mercredi 19 mai 1976, à 15 h 30	
Point 7 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)	207
Point 8 de l'ordre du jour :	
Produits de base (suite)	
Annonces concernant le fonds commun du pro- gramme intégré pour les produits de base (suite) ..	207

	Pages		Pages
143e séance plénière – Mardi 25 mai 1976, à 0 h 5		Point 12 de l'ordre du jour :	
Point 18 de l'ordre du jour :		Transfert de technologie	211
Questions diverses (<i>suite</i>)		Point 16 de l'ordre du jour :	
Désignation d'organismes intergouvernementaux aux		Questions institutionnelles	212
fins de l'article 80 du règlement intérieur (<i>suite</i>) ..	208	Point 10 de l'ordre du jour :	
Admission de l'Angola à la CNUCED	208	Tendances récentes du commerce international et du	
Point 8 de l'ordre du jour :		développement	213
Produits de base (<i>suite</i>)		Point 14 de l'ordre du jour :	
Annonces concernant le fonds commun du pro-		Coopération économique entre pays en développement	214
gramme intégré pour les produits de base (<i>suite</i>) ..	209	Point 8 de l'ordre du jour :	
Points 8 à 16 de l'ordre du jour :		Produits de base (<i>fin</i>)	214
Rapport du Président de la Commission générale	209	Point 11 de l'ordre du jour :	
Point 18 de l'ordre du jour :		Questions monétaires et financières et transfert de	
Questions diverses (<i>suite</i>)		ressources réelles aux fins du développement	218
Constitution d'un groupe de contact du Président de		Point 15 de l'ordre du jour :	
la Conférence	209	Relations commerciales entre pays à systèmes écono-	
144e séance plénière – Vendredi 28 mai 1976, à 21 h 50		miques et sociaux différents	219
Point 7 de l'ordre du jour :		Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale : déclarations de chefs de délégation		Articles manufacturés et semi-finis	220
(<i>fin</i>)	210	Point 13 de l'ordre du jour :	
Point 8 de l'ordre du jour :		Pays en développement les moins avancés, pays en	
Produits de base (<i>suite</i>)		développement insulaires et pays en développement	
Annonces concernant le fonds commun du pro-		sans littoral	223
gramme intégré pour les produits de base (<i>fin</i>) ..	210	Point 18 de l'ordre du jour :	
Point 18 de l'ordre du jour :		Questions diverses (<i>suite</i>)	
Questions diverses (<i>suite</i>)		Examen du calendrier des réunions	224
Désignation d'organismes intergouvernementaux aux		Incidences financières des décisions prises par la	
fins de l'article 80 du règlement intérieur (<i>fin</i>) ..	210	Conférence à sa quatrième session	224
Point 5 de l'ordre du jour :		Point 13 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la Conférence (<i>fin</i>)		Pays en développement les moins avancés, pays en	
b) Rapport de la Commission de vérification des pou-		développement insulaires et pays en développement	
voirs	211	sans littoral (<i>fin</i>) :	
Point 18 de l'ordre du jour :		La situation économique des Comores	225
Questions diverses (<i>suite</i>)		Point 18 de l'ordre du jour :	
Projet de résolution concernant l'emploi de la		Questions diverses (<i>fin</i>)	
langue arabe	211	Expression de gratitude au Gouvernement et au	
Prolongation de la quatrième session de la Conférence	211	peuple du Kenya	225
145e séance plénière (séance de clôture) – Dimanche 30 mai		Déclarations des délégations	225
1976, à 21 h 50		Point 19 de l'ordre du jour :	
Points 8 à 16 de l'ordre du jour :		Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée	
Rapport de la Commission générale	211	générale	228
		Clôture de la session	229

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CAEM	Conseil d'aide économique mutuelle
CCCI	Comité consultatif international du coton
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMT	Confédération mondiale du travail
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Communauté	Communauté économique européenne
DTS	droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FSM	Fédération syndicale mondiale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale de développement
NDB	Nomenclature douanière de Bruxelles
NPF	nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCRD	Organisation de coopération régionale pour le développement
OIT	Organisation internationale du Travail
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'unité africaine
PIB	produit intérieur brut
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SELA	Système économique latino-américain
SGP	système généralisé de préférences
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

NOTE. — Sauf indication contraire, le terme "dollar" s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIEME SESSION DE LA CONFERENCE

adopté par la Conférence à sa 122e séance plénière, le 6 mai 1976

1. Ouverture de la Conférence.
2. Election du Président.
3. Constitution de la Commission générale.
4. Election des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Discussion générale : déclarations de chefs de délégation.
8. Produits de base :

Action en matière de produits de base, y compris décisions relatives à un programme intégré, eu égard à la nécessité de changements dans l'économie mondiale des produits de base.
9. Articles manufacturés et semi-finis :

Mesures, y compris l'élaboration d'une stratégie d'ensemble visant à accroître et à diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement, et une décision concernant cette stratégie, en vue d'atteindre les objectifs généralement acceptés pour leur développement industriel accéléré.
10. Tendances récentes du commerce international et du développement :

Examen et évaluation de progrès réalisés dans les négociations commerciales multilatérales et autres actions engagées et décisions prises au niveau international;

Examen des faits survenus dans le domaine monétaire sur le plan international.
11. Questions monétaires et financières et transfert de ressources réelles aux fins du développement :

Décisions concernant des mesures destinées à atténuer les problèmes d'endettement critiques de nombreux pays en développement;

Mesures destinées à accroître les apports nets de capitaux aux pays en développement pour répondre à leurs besoins de financement extérieur à long terme;

Mesures destinées à améliorer, selon des conditions et modalités appropriées, la situation financière et monétaire des pays en développement, d'une manière qui corresponde aux impératifs de leur développement, ainsi qu'à faciliter et à améliorer le financement de leurs déficits exceptionnels;

Examen des conditions requises pour mettre au point un système monétaire international qui favorise le développement et le commerce mondial, compte tenu en particulier des intérêts des pays en développement.
12. Transfert de technologie

Action visant à renforcer la capacité technologique des pays en développement;

Décisions à prendre au sujet d'un code de conduite pour le transfert de technologie et, eu égard à ces décisions, décision quant à ses modalités d'établissement;

Mesures à prendre par la CNUCED en ce qui concerne les aspects économiques et commerciaux du système international des brevets et ses aspects relatifs au développement, dans le cadre de la révision en cours de ce système.

13. Pays en développement les moins avancés, pays en développement insulaires et pays en développement sans littoral

Décision concernant des mesures spéciales en faveur de ces pays.

14. Coopération économique entre pays en développement

Action visant à appuyer, selon qu'il convient, les mesures et initiatives prises par les pays en développement pour renforcer la coopération économique entre eux.

15. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

Action multilatérale visant à intensifier les relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et, en particulier, action de nature à contribuer au développement des pays en développement.

16. Questions institutionnelles

Recommandations quant au rôle futur de la CNUCED et décisions à prendre au sujet de l'organisation institutionnelle future à l'intérieur de la CNUCED.

17. Election des membres du Conseil du commerce et du développement.

18. Questions diverses.

19. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Première partie

**RÉSUMÉS DES DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION
ET DES CHEFS DE SECRÉTARIAT
D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX**

A. — ÉTATS MEMBRES DE LA CNUCED

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Mohammad Khan Jalar, ministre du commerce de l'Afghanistan

1. M. KHAN JALAR (Afghanistan), rappelant l'influence exercée par la CNUCED depuis sa création sur la coopération internationale, regrette cependant que les recommandations qu'elle formule, et qui émanent principalement des pays en développement, ne soient pas suffisamment suivies d'effet, faute de l'appui de tous les pays membres.

2. La dégradation des termes de l'échange pour les matières premières et les produits de base des pays en développement n'a pu être corrigée par les méthodes traditionnelles. C'est pourquoi, la délégation afghane estime que le programme intégré pour les produits de base, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹, doit être promptement mis en pratique. Une indexation directe pour le plus grand nombre de produits possibles, complétée, le cas échéant, par une indexation indirecte, c'est-à-dire par un financement compensatoire, lui paraît être le mode d'action le plus indiqué.

3. L'endettement des pays en développement, passé, entre 1964 et 1976, d'environ 40 à environ 130 milliards de dollars, appelle d'urgence l'adoption de solutions nouvelles, fondées sur la reconnaissance du fait que l'allègement de la dette est une forme légitime d'aide et comprenant le réaménagement et, le cas échéant, la remise des dettes. Le problème de la dette est encore aggravé, surtout pour les pays les moins avancés, par un fléchissement, en prix constants, du transfert net des ressources, dû en grande partie à un manque de volonté politique des pays développés, dont la plupart n'ont pas encore atteint, pour l'aide publique au développement, l'objectif modeste de 0,7 p. 100 de leur PNB.

4. L'industrialisation, facteur essentiel du développement, dépend de l'acquisition de techniques nouvelles. Malheureusement, les extraordinaires progrès techniques des pays développés ne profitent pas suffisamment aux pays en développement et leur sont dans une certaine mesure préjudiciables puisqu'ils facilitent la fabrication de produits synthétiques qui concurrencent les matières premières produites par les pays du tiers monde. La délégation afghane appuie donc sans réserve les propositions et recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Manille relatives au transfert de technologie et elle espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement adoptera des mesures permettant aux pays en développement, notamment aux moins développés d'entre eux et aux pays sans littoral et insulaires, d'acquérir, à des conditions répondant à leurs possibilités financières, la technologie correspondant à leurs besoins propres. Elle espère également que la résolution adoptée par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI en vue de la création d'un service spécialement chargé de l'assistance technique et financière aux pays les moins avancés² sera promptement mise en pratique en coopération avec la CNUCED. Sans mettre en doute l'utilité d'un code de conduite pour le transfert de technologie, M. Khan Jalar craint que, pour recueillir un accord unanime, ce code ne doive être assoupli au point de devenir inutile; il pense donc qu'il convient également de poursuivre la recherche d'autres modalités pratiques et efficaces pour le transfert de technologie.

5. Les difficultés de pays sans littoral, comme l'Afghanistan, sont bien connues et leur droit de libre accès à la mer a été maintes fois réaffirmé. Cependant, ce n'est qu'à sa trentième session que l'Assemblée générale a décidé la création d'un fonds spécial pour compenser les dépenses supplémentaires encourues par ces pays pour leurs transports³, fonds dont le Secrétaire général de l'ONU doit étudier la constitution en consultation avec la CNUCED. La délégation afghane espère que la Conférence prendra les mesures voulues pour que le fonds commence ses opérations le plus tôt possible et pour que les diverses recommandations et résolutions relatives aux taux de fret soient mises en vigueur.

6. Les mesures prévues dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille pour renforcer la coopération entre pays en développement sont de nature à améliorer la position de ces pays dans leur commerce avec les pays développés. Conformément aux principes généraux adoptés à la première session de la Conférence, les différences de système socio-économique ne doivent entraîner aucune discrimination et les méthodes commerciales doivent être adaptées conformément à ce principe.

7. L'Assemblée générale a établi un Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Tout en espérant que les travaux de ce comité auront des résultats positifs, la délégation

¹ Adoptés par la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille en janvier/février 1976. Pour le texte, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.)*, annexe V.

² Résolution ID/CONF.3/RES.1. Pour le texte, voir le "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), sect. V.

³ Résolution 3504 (XXX) de l'Assemblée générale, du 15 décembre 1975.

afghane souligne d'ores et déjà qu'il importe que les institutions internationales, et particulièrement la CNUCED, soient à même de prendre des décisions pour la mise en œuvre des recommandations dont elles sont saisies. En effet, les organismes tels que le FMI, la Banque mondiale et le GATT, qui, pour le moment, prennent les décisions, n'accordent pas de représentation équitable et effective aux pays en développement. De simples modifications institutionnelles ne résoudront pas le problème et il faut que des réformes profondes de structure permettent la participation de tous les Etats à l'élaboration des politiques

et à l'adoption des décisions conformément aux propositions énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille.

8. Les politiques d'aide doivent faire l'objet d'une révision fondamentale en vue de l'instauration d'une division internationale du travail qui soit rationnelle et équitable. La révision des principes artificiels, mais tenaces, qui régissent l'économie internationale exigera un apport accru de ressources aux pays défavorisés jusqu'à ce que le nouvel ordre économique international puisse s'instaurer.

Résumé de la déclaration faite à la 124^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Layachi Yaker, ministre du commerce de l'Algérie

1. M. YAKER (Algérie) déplore l'absence, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de pays ayant récemment proclamé leur indépendance, ainsi que des représentants légitimes de peuples en lutte pour leur libération nationale, alors que sont représentés des régimes agressifs, d'occupation forcée, de terreur et d'*apartheid*, qui se caractérisent par la violation constante des principes de la Charte et des décisions des Nations Unies.

2. La quatrième session de la Conférence peut et doit constituer un tournant historique dans la transformation du système des relations économiques internationales. La communauté de destin de tous les peuples exige d'urgence un ordre économique nouveau. Or, malgré les programmes d'action précis et réalisables que les pays en développement ne cessent de proposer depuis vingt ans, le fonctionnement de l'économie mondiale demeure entravé par quantité de facteurs négatifs : l'accroissement démographique, le déficit alimentaire du tiers monde, le faible revenu moyen par habitant des pays en développement, le service croissant de la dette, la désorganisation du système monétaire international capitaliste, enfin l'inflation généralisée. Il est inacceptable que les pays nantis occidentaux, installés dans un système gouverné par le seul mobile du profit maximal pour les entreprises privées capitalistes et les sociétés transnationales, assistent passivement à la dégradation continue des conditions de vie dans les pays en développement. Il est temps de comprendre que cette situation ne peut se perpétuer sans de très graves conséquences pour tous.

3. La mise en œuvre du nouvel ordre économique international exige un mécanisme institutionnel qui ait les moyens de traduire dans les faits les décisions de l'Assemblée générale et de la CNUCED. Il convient donc de renforcer substantiellement les organes de la CNUCED et particulièrement son secrétariat et le Conseil du commerce et du développement, qui doit être ouvert à tous les Etats membres et doté de larges pouvoirs d'application quant aux décisions de la Conférence. Ces mesures doivent permettre de progresser vers la création, qui paraît indispensable à la délégation algérienne, d'une organisation mondiale du commerce et du développement.

4. La Déclaration de Manille et le Programme d'action qui l'accompagne⁴ contiennent des propositions communes des 112 pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui apportent certainement aux problèmes du tiers monde, de l'économie mondiale et de la coopération internationale, des solutions adéquates et applicables. Ils expriment en même temps la volonté de dialogue et de concertation des pays en développement et représentent l'énoncé des principes et objectifs minimaux que la Conférence se doit de prendre en considération.

5. C'est à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en 1973, que les pays du tiers monde ont décidé de faire prévaloir leur unité et leur solidarité qui seules leur permettront de se développer à l'aide de leurs propres richesses naturelles. Ils sont déterminés, à cet effet, à s'organiser en associations de producteurs-exportateurs institutionnalisées et coordonnées, conformément aux décisions de la Conférence de Dakar sur les matières premières⁵, suivant l'exemple donné par les pays exportateurs de pétrole. Après les nombreuses études effectuées par le secrétariat de la CNUCED, les pays non alignés et le Groupe des Soixante-Dix-Sept, il faut que certains pays occidentaux cessent leurs manœuvres dilatoires et admettent la nécessité de mettre en œuvre le programme intégré pour les produits de base avec tous ses éléments, y compris le fonds de financement des stocks régulateurs et le principe d'indexation, et d'engager les négociations voulues lors même de la Conférence.

6. Le moyen de développement véritable du tiers monde est son industrialisation, qui suppose l'application de la stratégie arrêtée lors de la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept⁶, ainsi que du programme

⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

⁵ Pour le texte des décisions prises à la Conférence des pays en développement sur les matières premières, qui s'est tenue à Dakar du 4 au 8 février 1975, voir E/AC.62/6 ou TD/B/C.1/L.45.

⁶ Voir *Déclaration et Plan d'action concernant le développement et la coopération industriels*, adoptés par la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept (Alger, 15-18 février 1975) [publication de l'ONUDI PI/39].

adopté à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima⁷, fixant comme objectif le passage de 7 p. 100 à 25 p. 100, d'ici à la fin du siècle, de la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.

7. L'industrialisation des pays en développement exigeant également un accès plus large de leurs articles manufacturés et semi-finis aux marchés des pays développés, il importe que le SGP soit étendu à l'ensemble des pays industriels et agricoles et devienne un élément permanent des politiques commerciales des pays développés. Il convient aussi que soient appliquées les résolutions relatives aux pratiques commerciales restrictives se rapportant aux incidences de l'industrialisation, ainsi que les recommandations de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tendant à ce que les pays développés procèdent, dans leur secteur industriel, aux ajustements nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions la transition vers la nouvelle structure industrielle mondiale. Il conviendra, dans ce cadre, de mettre rapidement en application un système de consultation aux niveaux global, régional, interrégional et sectoriel dans tous les organes internationaux appropriés, auquel la CNUCED devra participer de façon effective.

8. L'effort d'industrialisation des pays en développement est par ailleurs freiné par les obstacles qui s'opposent au transfert de technologie. Ce transfert, indispensable à la restructuration industrielle mondiale, doit être organisé dans le cadre d'un programme mondial et soustrait aux pratiques onéreuses et abusives des sociétés multinationales. L'adoption d'un code de conduite ayant force obligatoire est donc indispensable, et l'Algérie demande instamment à la Conférence de décider la convocation en 1977, conformément à la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, d'une conférence de plénipotentiaires chargés d'établir ce code. Elle estime d'autre part que les organisations internationales intéressées, notamment l'ONUDI et l'OMPI, doivent coopérer plus étroitement avec la CNUCED pour tenir compte des besoins particuliers des pays en développement.

9. La Déclaration de Tokyo⁸ a marqué l'ouverture de négociations commerciales multilatérales sur lesquelles les pays en développement fondaient les plus grands espoirs, car elles devaient contribuer à l'expansion et à la libéralisation du commerce mondial. Or, aucun des engagements pris à Tokyo — principe de la non-réciprocité, application de mesures différenciées en faveur des pays en développement ou adoption de procédures spéciales pour ces pays dans tous les domaines de la négociation — n'a été honoré. Par contre, bien des pays développés s'acharnent à multiplier les obstacles aux exportations des pays en développement. La lenteur des négociations entamées à Tokyo, qui auraient dû se terminer à la fin de 1975, préoccupe vivement les pays en développement et ils demandent instamment aux pays développés de prendre leurs nom-

breuses propositions en considération et d'engager immédiatement une action pour y donner suite.

10. La réforme du système monétaire international requiert la plus grande attention. Il est indispensable que des consultations aient lieu d'urgence, non seulement au FMI mais encore dans une conférence mondiale sur les problèmes monétaires en vue d'instaurer un nouveau système monétaire démocratique qui assure, aux pays en développement et aux pays socialistes d'Europe et d'Asie, une participation équitable aux décisions. En effet, depuis l'ouverture du débat sur la réforme, les pays industrialisés occidentaux ne font que s'efforcer de conserver leur mainmise sur les mécanismes internationaux du système, tout en feignant d'accorder aux pays en développement des concessions parfois illusoire. Une des décisions prises par le Comité intermédiaire du FMI en janvier 1976⁹ montre, par exemple, une augmentation maximale totale des ressources disponibles du Fonds de 3 à 3,5 milliards de dollars pour 1976, tandis qu'une diminution d'environ 4 milliards de dollars est à prévoir en raison de la suppression de la facilité destinée à faire face à l'enchérissement des importations de pétrole.

11. Il convient d'apporter une solution urgente au problème du service de la dette qui aggrave la situation économique et sociale des pays pauvres. Les pays les plus défavorisés devraient bénéficier en priorité d'une annulation pure et simple de leur dette publique. Il importe qu'une conférence débiteurs/créanciers se tienne au plus vite sous les auspices de la CNUCED pour déterminer les modalités d'application des principes directeurs qui devront être établis au cours de la quatrième session de la Conférence pour la renégociation de la dette publique et de la dette commerciale des pays en développement. Des mesures concrètes et non discriminatoires doivent en outre être adoptées pour améliorer l'accès de ces pays au marché des capitaux des pays développés et des institutions multilatérales.

12. La délégation algérienne attache la plus haute importance à la situation des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des pays en développement insulaires et des pays nouvellement indépendants, qui sont particulièrement nombreux dans le continent africain. La Conférence doit adopter une série de recommandations visant à accorder à ces pays des conditions plus favorables qu'aux autres pays en voie de développement pour l'ensemble des dispositions du Programme d'action, ainsi que des mesures destinées notamment à garantir le transit et l'accès à la mer pour les pays sans littoral, la non-discrimination à l'encontre des navires des pays insulaires, la recherche de moyens de navigation et d'installations terrestres pour les Etats-archipels, l'amélioration de la qualité et du prix des transports aériens, l'aide technique et financière à l'industrie de la pêche.

⁷ Voir *Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels*, adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (Lima, 12-26 mars 1975) [publication de l'ONUDI PI/38].

⁸ Déclaration des Ministres, adoptée à Tokyo le 14 septembre 1973. Voir GATT, *Instruments de base et documents divers*, Supplément No. 20 (numéro de vente : GATT/1974-1), p. 20.

⁹ Le Comité intermédiaire du Conseil des gouverneurs du FMI, à sa réunion de Kingston (Jamaïque) les 7 et 8 janvier 1976, a abouti à un plein accord sur une série de questions qui représente la première étape de la réforme progressive du système monétaire international qui avait été établi à Bretton Woods. Voir *Bulletin du FMI*, vol. 5, No 2, 26 janvier 1976.

13. La délégation algérienne estime en outre qu'il convient, au moment où les échanges commerciaux Est-Ouest connaissent une expansion substantielle, de développer la coopération entre les pays du tiers monde et les pays socialistes d'Europe et d'Asie. Un programme concret devrait être débattu et mis au point par les parties directement intéressées dans les meilleurs délais.

14. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, à participation restreinte, mais à compétence globale, inaugure une nouvelle forme de coopération qui pourrait déboucher sur des résultats positifs. Pourtant, nul ne peut en prendre prétexte pour limiter l'action menée à la CNUCED et dans les organismes des Nations Unies ou différer les décisions à prendre. Les travaux de la Conférence de Paris devront servir l'œuvre commune de transformation fondamentale des relations économiques internationales; au même titre, il faut l'espérer, que la coopération afro-arabe, le dialogue euro-arabe et les mesures appliquées par la Communauté économique européenne aux pays du tiers monde.

15. La délégation algérienne espère que les grands pays occidentaux qui, malgré des attitudes divergentes, ont présenté certaines propositions constructives, accepteront de prendre pour base de discussion le Programme d'action formulé à Manille, qui offre des solutions aux problèmes

majeurs des matières premières, du transfert des ressources réelles, de l'endettement, du transfert de technologie et des pays les plus défavorisés. Le problème institutionnel, lui aussi très important, appelle la transformation de la CNUCED et du GATT et la constitution d'une organisation internationale du commerce et du développement pour l'application rigoureuse des décisions de la communauté internationale.

16. Toutefois, la délégation algérienne estime que le développement des pays du tiers monde doit être avant tout l'œuvre des peuples de ces pays eux-mêmes. L'Algérie, pour sa part, mène sur le plan national une politique de développement fondée sur le respect de la dignité de l'homme et les principes de justice sociale et de démocratie. Attachée de façon intransigeante à son indépendance, elle soutient fermement la lutte des peuples du tiers monde pour le développement, qui est indissociable de la lutte pour leur libération totale, c'est-à-dire leur décolonisation économique. La coopération entre les pays du tiers monde se renforce sans cesse, ainsi que la solidarité entre eux et les pays socialistes. Dans les pays capitalistes mêmes, les forces sociales les plus favorables à une plus juste répartition des ressources se renforcent sans cesse. Nul doute que tous ces facteurs permettront à la communauté internationale de faire face à ses responsabilités historiques à l'égard des peuples du monde et des générations futures.

Résumé de la déclaration faite à la 123e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Hans Friderichs, ministre fédéral de l'économie de la République fédérale d'Allemagne

1. Pour M. FRIDERICHS (République fédérale d'Allemagne), la leçon à tirer de la récession mondiale récente est l'impossibilité de résoudre les problèmes économiques — nationaux et internationaux — autrement que par une croissance orientée vers la stabilité, en tenant compte du fait que les pays industrialisés et les pays en développement dépendent les uns des autres. Il est manifestement nécessaire d'améliorer la structure de l'économie mondiale en faveur des pays en développement, mais il faut reconnaître que, s'il est assurément indispensable de stabiliser les recettes d'exportation de ces pays — et à cet égard, les décisions de Kingston¹⁰ ont mis les choses en bonne voie —, il est toutefois impossible, à long terme, de maintenir artificiellement les prix à un niveau trop élevé, sous peine de susciter une réaction des consommateurs et de fausser la répartition des ressources à l'échelon mondial. Le but de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être de mieux intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale en transformant les structures de production et de consommation dans les deux groupes de pays. Il faut toutefois admettre que la coopération indispensable entre les deux groupes doit être conçue comme une association entre partenaires, sur la base d'assurances internationales, que l'intensification des efforts propres des pays en développement ne doit pas aboutir à une autarcie qui pourrait être désastreuse, mais être un

moyen de créer les conditions qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence sur le plan international et que, par conséquent, les pays industrialisés doivent, malgré les charges que cette politique leur imposera d'abord, ouvrir davantage leurs marchés aux produits des pays en développement.

2. La République fédérale d'Allemagne, reconnaissant que les produits de base ont une importance vitale pour nombre de pays en développement, a donné son aval au mode d'approche intégré et complet exposé dans le document qui indique la position du Groupe B¹¹. Toutefois, elle pense que les mesures à arrêter d'un commun accord doivent tenir compte du caractère propre à chaque produit de base et de ses problèmes particuliers; elle considère donc avec scepticisme l'idée de principes ou de modèles censés s'appliquer à chacun d'eux et celle d'un fonds commun qui serait à créer *a priori*. Elle est prête à participer à une analyse des produits d'une importance particulière pour les pays en développement, selon un calendrier déterminé, dans des réunions de producteurs et de consommateurs, et elle estime que la proposition de créer une banque internationale pour les ressources naturelles, présentée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique à la 121e séance plénière, mérite d'être étudiée avec soin.

¹⁰ Voir la note 9 ci-dessus.

¹¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.), annexe VII.A.*

3. En ce qui concerne les prestations financières, il faut espérer que les améliorations récemment apportées aux facilités du FMI minimiseront les fluctuations des recettes d'exportation des pays en développement; si de graves déficits de recettes devaient rester non couverts, il faudrait envisager des mesures supplémentaires. A longue échéance, la diversification de l'économie nationale des pays en développement, notamment une augmentation de la part des activités de transformation, dans l'ensemble de la production, a plus d'intérêt que la simple stabilisation de leurs recettes d'exportations; de même, il est indispensable d'élargir l'accès de leurs nouveaux produits aux marchés des pays industrialisés. Pendant le premier trimestre de 1976, les importations de la République fédérale d'Allemagne en provenance des pays en développement ont dépassé de 24 p. 100 celles de la période correspondante de 1975, et elles renferment une proportion croissante d'articles manufacturés et semi-finis. La République fédérale entend poursuivre et intensifier cette politique et elle a toujours préconisé, dans le cadre de la Communauté économique européenne, que la préférence soit donnée aux intérêts des pays en développement en matière d'exportations.

4. Tous les pays — industrialisés et en développement — devraient accroître leurs efforts pour lutter contre les pratiques commerciales restrictives qui constituent un danger, en cherchant d'abord à élargir les législations nationales pour réagir contre les restrictions à la concurrence sur le plan international et renforcer, par exemple, le contrôle des cartels d'exportation. La République fédérale d'Allemagne est prête à aider les pays en développement à accroître leurs propres moyens de lutte contre les pratiques restrictives, grâce, par exemple, à une loi-cadre en matière de cartels.

5. La République fédérale d'Allemagne ne se refusera pas à prendre en considération des demandes justifiées de conversion de dettes ayant pour objet de pallier des difficultés de devises à court terme, mais elle ne pense pas

que des conversions de dettes globales soient opportunes. L'envergure et les conditions de son aide publique au développement tiennent compte de l'endettement des pays en développement. En 1975, le montant de cette aide a augmenté de près de 12 p. 100 par rapport à 1974. Le montant total de l'aide au développement (aide publique et prestations privées) qui n'est pas liée à des livraisons ou à des prestations a dépassé l'objectif fixé à 1 p. 100 du PNB par habitant et des conditions particulièrement favorables en matière de crédit ont été accordées aux pays les moins avancés.

6. Dans les pays industrialisés à économie de marché, ce sont essentiellement les entreprises privées qui détiennent les connaissances technologiques, et la direction dans laquelle se fait le transfert de technologie est déterminée dans une grande mesure par les décisions qu'elles prennent en matière d'investissement. L'Etat peut influencer sur ces décisions en encourageant l'investissement dans les pays en développement, mais des réglementations rigides et trop générales paralysaient l'initiative privée au détriment de tous. Cette remarque est valable aussi pour le code de conduite en matière de transfert de technologie qu'il est proposé d'instituer. En revanche, l'Etat peut intervenir plus directement dans des domaines tels que l'assistance aux pays en développement pour la constitution de leur propre capacité de recherche, la promotion de centres de technologie nationaux et régionaux et l'emploi de capacités de recherche en République fédérale d'Allemagne pour le développement technologique et l'adaptation de produits et de procédés aux besoins des pays en développement. La République fédérale d'Allemagne renforcera ses efforts dans ces domaines.

7. Enfin, la République fédérale d'Allemagne est disposée à prêter une aide renforcée à la coopération régionale entre pays en développement, persuadée que pour améliorer le commerce entre ces pays et les pays industrialisés il faut une plus grande interpénétration des marchés des pays en développement eux-mêmes.

Résumé de la déclaration faite à la 144e séance plénière, le 28 mai 1976, par M. Benvindo Rafael Pitra, secrétaire d'Etat au commerce de l'Angola

1. M. PITRA (Angola) remercie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de la confiance qu'elle témoigne à l'Angola en l'admettant en qualité de membre et exprime tout particulièrement sa gratitude aux membres de l'OUA et aux pays socialistes pour leur assistance et leur appui.

2. En abattant le mythe de l'invincibilité des régimes racistes de l'Afrique du Sud et de ses alliés — tout comme le peuple vietnamien a vaincu l'impérialisme américain — l'Angola, avec l'aide d'autres peuples épris de paix et de justice mondiales, a démontré l'importance fondamentale de l'internationalisme prolétarien. Cependant, les forces de l'impérialisme ne sont pas encore totalement vaincues et tentent de nouveaux efforts en vue de reprendre leurs machinations à partir du territoire de pays voisins qui semblent bafouer le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

3. Bien que le fait d'avoir choisi un système socialiste l'oblige à assumer certaines responsabilités au sein de la communauté internationale, l'Angola a à la fois le droit et le devoir de décider de son propre sort. Il entend ne dépendre de personne et bâtir une économie socialiste autonome. Il diversifiera ses relations commerciales extérieures, indépendamment du système politique et social de ses partenaires, sur la base des principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. L'Angola appuie sans réserve les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui constituent le meilleur moyen d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur la valeur réelle des produits échangés entre les pays industrialisés et les pays en développement et sur un système réordonné en matière de financement, de paiements et de transfert de technologie.

4. Pour conclure, le représentant de l'Angola lance un appel à toutes les forces progressistes, en particulier celles des pays d'Europe occidentale, pour qu'elles accroissent leur appui matériel et moral aux peuples de Namibie, du

Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, du Sahara occidental, de la Palestine et du Timor oriental dans la lutte qu'ils mènent pour recouvrer leur souveraineté nationale et pour instaurer la paix et une véritable coopération internationale.

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Vicente Guillermo Arnaud, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Argentine au Kenya

1. M. ARNAUD (Argentine) souligne qu'après une courte période pendant laquelle les pays en développement ont connu une amélioration relative de leur commerce extérieur, qui les a encouragés à lancer des programmes d'action concrets pour développer leur économie par leurs propres efforts, la crise qui a frappé les grands marchés consommateurs de produits de base et producteurs de biens de capital indispensables au développement a eu des conséquences désastreuses. Notamment, les pays en développement ont été obligés de recourir à des sources plus onéreuses de financement qui alourdissent dangereusement leur dette. Cette situation a cependant eu le mérite de faire ressortir l'interdépendance de tous les pays et la nécessité d'une action concertée de nature à transformer radicalement les structures et les relations internationales.

2. En février 1976, les pays en développement ont adopté la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹² dans le but de leur assurer une participation réelle au progrès économique mondial. Ce programme vise non pas à l'affrontement avec les pays développés mais, au contraire, à la négociation, et l'Argentine l'appuie sans réserve.

3. Le problème des produits de base et des matières premières est le plus aigu car le progrès des pays en développement dépend de leurs exportations de ces produits. Malgré les engagements pris au niveau international, et pendant les négociations multilatérales qui doivent stimuler la demande et faciliter l'accès aux marchés, de nouvelles restrictions paralysent les efforts des pays en développement. Dans le cas de la viande bovine, par exemple, principale source de revenu de l'Argentine, ces restrictions ont fini par bloquer complètement l'accès à de grands marchés d'importation et fait baisser les prix sous l'effet d'exportations protégées par de fortes subventions. Il en est résulté, pour l'Argentine à elle seule, un déficit de plus de 800 millions de dollars en deux ans et il est paradoxal que, dans un monde où la demande de produits alimentaires augmente à raison de plus de 30 millions de tonnes par an, on réduise à néant les efforts de pays qui peuvent contribuer par leur production à combattre la faim, la malnutrition et la sous-alimentation de plus d'un tiers de l'humanité. Le Programme d'action de Manille vise à résoudre ce genre de problèmes en amenant la communauté internationale à s'engager dans un effort solidaire.

4. Dans le domaine de la production et du commerce des articles manufacturés, le Programme d'action de Manille reprend, sous forme de stratégie d'ensemble, des principes

déjà reconnus par tous les pays. La mise en œuvre du SGP a certes contribué à favoriser le commerce de ces articles, mais ce système doit être étendu à un plus grand nombre d'articles et de produits et doit porter également sur les obstacles non tarifaires. Certains schémas comportent en outre des exceptions regrettables quant aux pays bénéficiaires et il ne faut pas qu'ils soient utilisés comme instruments de représailles contre un pays quelconque.

5. Les négociations commerciales multilatérales du GATT ne font malheureusement guère de progrès, faute de propositions visant à la mise en pratique du traitement différencié prévu dans la Déclaration de Tokyo¹³ et la quatrième partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce¹⁴. La délégation argentine se félicite que de grands pays industrialisés reconnaissent aux pays en développement le droit de subventionner leurs exportations pour leur faciliter l'accès aux marchés dans des conditions concurrentielles. Elle espère que ce principe essentiel, aussi important pour les pays en développement que celui des préférences tarifaires, sera accepté par tous les Etats et inscrit dans tout code de conduite ou accord qui serait établi au sujet des subventions et des droits compensateurs.

6. Le Gouvernement argentin appuie l'idée de veiller à ce que les activités des sociétés transnationales dans les pays en développement soient conformes aux objectifs d'expansion économique et à la législation interne de ces pays. Ces sociétés peuvent assurer l'apport de capitaux extérieurs nécessaires pour compléter l'aide au développement industriel, mais leurs activités doivent être contrôlées de manière qu'elles favorisent les exportations industrielles au lieu de les entraver par des accords de partage des marchés ou par le jeu de la protection de la propriété industrielle ou intellectuelle.

7. L'accès des pays en développement à la technologie moderne et le développement de leurs propres capacités scientifiques et technologiques sont indispensables à leur industrialisation. L'Assemblée générale a accepté l'idée de la création d'une banque de données techniques intéressant l'industrie, ainsi que d'un centre international pour l'échange de renseignements techniques¹⁵. D'autres propositions positives ont été adoptées par la Commission du transfert de technologie de la CNUCED, et le Programme d'action de Manille comprend des mesures à adopter par les

¹³ Voir la note 8 ci-dessus.

¹⁴ Voir *Documents de base et instruments divers*, vol. IV (numéro de vente GATT/1969-1), p. 55.

¹⁵ Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, section III, paragraphe 1.

¹² Voir la note 1 ci-dessus.

organisations internationales, les pays développés et les pays en développement eux-mêmes. La délégation argentine espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prendra les décisions voulues en la matière.

8. En ce qui concerne le financement du développement, le transfert de ressources réelles et le problème de la dette, malgré les mesures prises par les organismes compétents, la crise mondiale récente a empêché la situation de s'améliorer en termes réels. La chute du prix des exportations et l'augmentation de celui des importations essentielles, qui ont obligé les pays en développement à recourir à un financement à court terme, ont encore accentué la lourdeur de leur dette. La coopération internationale doit donc jouer pour déclencher une action solidaire tendant à faciliter l'accès des pays en développement aux ressources financières et à apporter des solutions aux problèmes de la dette.

9. La situation des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires demeure critique et appelle des mesures énergiques et immédiates de la part de la communauté internationale. L'Argentine s'efforce d'aider les pays défavorisés de sa région, en particulier les pays voisins qui n'ont pas d'accès direct à la mer. Le Gouvernement argentin préconise d'ailleurs le renforcement de la coopération économique entre pays en développement et appuie les mouvements d'intégration et de coopération économique régionaux et interrégionaux fondés sur l'effort

individuel des pays intéressés. L'action concertée des producteurs pour défendre leurs intérêts communs se révèle également nécessaire et logique en raison des difficultés qui font obstacle à l'action concertée des producteurs et des consommateurs souhaitée par les pays en développement.

10. La coopération entre pays à systèmes économiques et sociaux différents doit se poursuivre dans le respect mutuel et sans ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. Dans leurs relations avec les pays en développement, les pays socialistes développés devraient leur accorder un traitement préférentiel et le Programme d'action de Manille propose l'action qui convient.

11. La CNUCED existe depuis douze ans et il est temps d'examiner, en fonction des résultats obtenus et des décisions à prendre pour l'avenir, le rôle qu'elle doit jouer et les modifications institutionnelles qu'il convient de lui apporter pour qu'elle serve mieux les pays en développement, dans le cadre de la coopération mutuelle et du dialogue. Le Gouvernement argentin estime qu'elle doit conserver son rôle d'organe de délibération, promoteur d'idées nouvelles, tout en renforçant son rôle de négociation pour mettre en vigueur les principes et lignes directrices formulés par l'Assemblée générale en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international¹⁶.

¹⁶ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, du 1er mai 1974.

Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Andrew Peacock, ministre des affaires étrangères de l'Australie

1. M. PEACOCK (Australie) constate que la situation économique mondiale est très différente de ce qu'elle était lors de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les pays industrialisés subissent encore les effets d'une grave récession, accompagnée d'inflation et de chômage, et ils ont tous été touchés par la forte augmentation du prix du pétrole. De leur côté, les pays en développement ont gravement subi le contre-coup de cette crise, en particulier ceux dont l'économie ne repose encore que sur une base étroite. D'où l'insistance qu'ils mettent à réclamer un nouveau système économique international qui redistribue les richesses et la capacité de production dans le monde. Ces pays ne cherchent d'ailleurs pas seulement à accéder aux biens matériels : ils aspirent aussi à la dignité et au respect de soi.

2. La délégation australienne, extrêmement consciente de la gravité des problèmes à résoudre, tient à les aborder avec un sens véritable des responsabilités. Sans doute, l'Australie, comme d'autres pays, éprouve-t-elle des difficultés à souscrire d'emblée à certaines des très nombreuses propositions et suggestions qui ont été formulées en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international. Quelques-uns réclament du reste un examen plus approfondi et une élaboration plus poussée.

3. L'Australie se réjouit de la reprise qui se manifeste dans un certain nombre de pays à économie avancée. Mais

l'inflation demeure très préoccupante et, tant qu'elle n'aura pas été jugulée, la reprise risque d'être éphémère. Il faut que les pays développés parviennent à stabiliser la croissance de la demande, sinon les exportations des pays en développement continueront à subir des fluctuations très accusées, avec tous les risques que cela comporte pour leur développement.

4. Depuis la troisième session de la Conférence, l'Australie a pris un certain nombre de mesures au profit des pays en développement. En particulier, le schéma de préférences, adopté pour la première fois en 1966 au profit des pays en développement, a été élargi en 1974. Le Gouvernement australien a en même temps adopté un mécanisme qui doit permettre à ces pays de vendre leurs produits sur le marché australien et il a envoyé dans le monde entier des missions pour les aider à tirer parti de ce mécanisme. En 1975, plus de 80 p. 100 de toutes les importations australiennes en provenance des pays en développement ou bien étaient totalement exonérées de droits ou bien bénéficiaient d'un tarif préférentiel. Il a en outre été décidé qu'à dater du 1er juillet 1976 le schéma australien serait à nouveau aménagé et élargi et les nouvelles dispositions seront rendues publiques prochainement. A la suite de la révision continue du tarif australien commencée en 1973, les réductions supplémentaires des droits d'importation, touchant 14 p. 100 environ du volume des importations

australien, représentaient en avril 1976 plus de 1,3 milliard de dollars des Etats-Unis par an.

5. L'Australie participe activement aux négociations commerciales multilatérales. Elle a déjà fait des propositions tendant à acheter à des prix de faveur des produits tropicaux particulièrement intéressants pour les pays en développement. Mais c'est indéniablement le commerce des produits de base dont la régulation intéresse le plus ces pays et, aussi du reste, des pays comme l'Australie qui tire plus de 70 p. 100 de ses recettes d'exportation de la vente de ces produits. Mais, pour les pays en développement, le pourcentage est souvent beaucoup plus élevé encore. Il faut donc se féliciter que les pays producteurs et les pays consommateurs reconnaissent désormais très largement la nécessité d'agir au plus tôt. Les initiatives prises par la CNUCED permettent d'ores et déjà de mieux comprendre les problèmes. Pour la première fois, il est donné à la communauté internationale d'envisager globalement les problèmes interdépendants de l'accès aux marchés, de l'offre et des prix. L'Australie estime que cette conception est fructueuse et est toute disposée à continuer à rechercher les moyens de rendre les prix plus prévisibles, plus stables et plus rémunérateurs, encore qu'équitables, et à donner à l'accès aux marchés et à l'offre un caractère plus sûr. Il ne faut, bien entendu, pas oublier qu'il n'existe pas deux produits dont le commerce présente des particularités identiques. C'est pourquoi la conception globale envisagée laisse à désirer sur certains points. Les solutions, pour être viables, devront tenir compte de tous les aspects du commerce et de la production de tel ou tel autre produit et aussi des intérêts des producteurs comme de ceux des consommateurs. Il n'est pas du tout prouvé, par exemple, que la constitution de stocks régulateurs soit indispensable, ou opportune pour tous les produits. Cela dépend en grande partie du produit lui-même, de son marché, et du coût de la constitution et de la conservation des stocks. L'Australie a appuyé l'adoption d'arrangements de cet ordre pour certains produits, par exemple pour l'étain et le cacao. Mais, s'agissant de la création d'un fonds commun, tel qu'il est proposé, il reste à faire la preuve que ce fonds pourrait attirer un surcroît de capitaux à des conditions plus favorables ou encore que ce serait le meilleur moyen de stabiliser le commerce des produits de base. En tout état de cause, il y a lieu d'étudier beaucoup plus attentivement qu'on ne l'a encore fait la nature de la relation à établir entre un fonds commun et les arrangements conclus sur des produits particuliers. Quoi qu'il en soit sur ce point, l'Australie estime que, là où il sera convenu que la constitution d'un stock régulateur représente pour un produit donné un mécanisme utile et virtuellement efficace, c'est à la fois aux producteurs et aux consommateurs qu'il doit incomber d'en assurer le financement, avec le concours que des institutions financières internationales pourraient, le cas échéant, leur apporter.

6. La Conférence est appelée à étudier une autre question importante, celle du transfert de technologie. Nul ne conteste la nécessité de faciliter et d'accroître l'apport de technologie par ceux qui la possèdent à ceux qui en ont besoin, à des conditions équitables et raisonnables à la fois pour les fournisseurs et pour les bénéficiaires. De plus, il semble généralement admis que l'un des moyens de faciliter

le transfert de technologie pourrait être d'adopter un code de conduite. Les avis divergent toutefois sur la nature de ce code, en particulier quand il s'agit de savoir s'il devrait avoir force obligatoire. M. Peacock estime que l'on perd actuellement du temps à prolonger le débat sur le statut juridique du code. Il propose de laisser la question de côté pour l'instant et d'axer la suite des recherches sur la teneur du code, de façon à tenter d'aboutir à un accord sur ce point. Ce serait, à son avis, la façon la plus constructive de progresser dans l'élaboration du code, ce qui, du reste, est normal, étant donné que les questions de fond à étudier sont des éléments fondamentaux de tout le problème du développement.

7. S'agissant de la question également capitale de l'aide financière, les pays en développement réclament une augmentation substantielle du montant des ressources dont ils peuvent bénéficier et un allègement des conditions auxquelles cette aide leur est consentie. L'Australie reconnaît la nécessité d'accroître l'apport d'aide sans alourdir davantage l'endettement des pays en développement. C'est d'ailleurs pourquoi à peu près toute l'aide qu'elle octroie aux pays en développement prend la forme de dons. Mais, si le Gouvernement australien s'emploie à relever le montant de l'aide qu'il consacre au développement de façon qu'il atteigne 0,70 p. 100 du PNB, il a néanmoins des réserves à faire quant à l'opportunité d'adopter des mécanismes permettant d'accroître automatiquement les apports d'aide publique au développement. M. Peacock tient à préciser que, par ailleurs, l'Australie a délié presque toute l'aide qu'elle apporte aux pays en développement sur le plan multilatéral et est disposée à étudier, au CAD, la possibilité d'adopter des dispositions prévoyant d'une manière générale le déliement réciproque de l'aide au développement. Le Gouvernement australien a en outre pris des mesures pour faciliter les investissements privés dans les pays en développement au moyen de l'établissement d'un régime d'assurance des investissements et de la création d'un fonds d'étude de la rentabilité des investissements outre-mer.

8. En matière d'aide au développement, l'Australie attache une importance toute particulière au secteur agricole. Elle a récemment annoncé le versement d'une contribution initiale d'environ 10 millions de dollars des Etats-Unis au Fonds international de développement agricole, dont elle appuie les objectifs.

9. M. Peacock est convaincu de la complexité des problèmes dont la Conférence est saisie. Il sait aussi, et prétendre le contraire serait peu réaliste, que ces problèmes revêtent une dimension politique autant qu'économique. Mais les participants auraient tout à gagner à se dégager du politique et de l'idéologique pour envisager, autant qu'ils le peuvent, ces problèmes avec détachement et rationnellement. C'est à cette condition que le compromis sera possible. D'ores et déjà, d'importantes propositions nouvelles ont été formulées. Par exemple, le chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique a proposé, à la 121^e séance plénière, la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles. Voilà qui augure bien de l'abandon de la théorie au profit de l'action. L'Australie est, pour sa part, décidée à garder l'esprit le plus ouvert possible et à revenir, le cas échéant, sur ses positions.

**Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Josef Staribacher,
ministre fédéral du commerce et de l'industrie de l'Autriche**

1. Pour M. STARIBACHER (Autriche), il ressort de l'évolution de l'économie mondiale depuis cinq ans qu'il faut encore renforcer la coopération économique et monétaire mondiale, car ce sont les petits pays qui souffrent le plus de ses insuffisances. L'ONU, et la CNUCED en particulier, doivent assumer une responsabilité majeure à cet égard. L'ONU, qui a beaucoup fait pour préserver la paix dans le monde, doit à présent appliquer une politique de "maintien de la paix économique".

2. Pour assurer une reprise durable après la récession économique actuelle, il faut éliminer les causes de cette récession, notamment en donnant plus de stabilité au système monétaire international, en resserrant la coopération avec les pays producteurs de matières premières, et les pays en développement en général, et en instaurant ainsi une forme plus avancée de relations économiques internationales. Dans la déclaration de politique générale qu'il a faite l'année précédente, le Gouvernement fédéral autrichien s'est engagé à soutenir tous les efforts déployés pour établir un ordre économique international plus juste et plus stable.

3. Le commerce des produits de base doit être considéré comme le principal domaine où une action internationale s'impose. L'instabilité des marchés des produits de base, combinée à l'augmentation continue des prix des articles manufacturés, a eu de sérieuses conséquences pour le pouvoir d'achat des exportations des pays en développement. Le Gouvernement autrichien comprend donc l'intérêt qu'un mode d'approche global inspire à ces pays.

4. Dans ce domaine, l'action internationale devrait avoir pour but essentiel de stabiliser les conditions des marchés, en tenant compte de leurs tendances à long terme. Il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de pays en développement, notamment les plus pauvres, sont importateurs nets de produits de base. Il conviendrait d'étudier l'incidence des arrangements internationaux sur ces pays et d'inclure dans tout programme relatif aux produits de base des mesures de nature à neutraliser les effets préjudiciables qu'ils pourraient avoir.

5. La délégation autrichienne espère que l'accord se fera à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur un calendrier de réunions entre consommateurs et producteurs concernant un nombre assez élevé de produits de base, pour un examen en profondeur des problèmes et des conditions du marché de chacun qui déboucherait sur la suggestion de mesures internationales appropriées.

6. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-manufacturés, le Gouvernement autrichien a pris des mesures pour donner aux pays en développement la possibilité d'accroître leurs exportations vers l'Autriche. La deuxième phase du schéma autrichien de préférences généralisées a pris effet le 1^{er} janvier 1975. Le schéma a été amélioré pour les produits industriels et comprend un plus

grand nombre de produits agricoles; en outre, il englobe maintenant à peu près tous les textiles. Les pays bénéficiaires du schéma autrichien sont particulièrement nombreux. Ce schéma ne comporte ni contingents, ni plafonds, ni autres restrictions quantitatives. En dehors du SGP, de nombreux produits dont l'exportation est intéressante pour les pays en développement peuvent entrer en Autriche en franchise. L'Autriche a promulgué une législation spéciale pour l'importation, en franchise ou à des taux de droits réduits, d'articles faits à la main en provenance des pays en développement; des accords appropriés ont déjà été conclus avec 16 de ces pays.

7. L'Autriche estime que le caractère autonome du SGP devrait être maintenu. De cette manière, les pays qui octroient des préférences pourraient se montrer plus généreux que s'ils exécutaient des obligations. Le Gouvernement autrichien est disposé à envisager de proroger son schéma au-delà de la période initiale de dix ans, en tenant compte de la situation économique de chaque pays en développement.

8. A propos des négociations commerciales multilatérales, l'Autriche appuie les vœux des pays en développement concernant l'exécution des obligations énoncées dans la Déclaration de Tokyo¹⁷. Elle croit aussi qu'il faudrait tenir particulièrement compte des besoins des pays les moins avancés et espère que les négociations prendront fin dans les délais prévus. Elle compte que les mesures de libéralisation recherchées au GATT stimuleront le commerce international et accéléreront la reprise. Elle est prête, pour sa part, à envisager une application rapide des résultats de ces négociations, de même que, après les négociations Kennedy, elle avait appliqué sans tarder les décisions concernant les produits qui intéressaient particulièrement les pays en développement.

9. Conformément à la Déclaration de Tokyo, l'Autriche n'attend aucune réciprocité des pays en développement; cependant, la possibilité de mesures correspondantes de leur part selon leurs besoins individuels ne devrait pas être écartée.

10. Le Comité des négociations commerciales du GATT a donné aux négociations sur les produits tropicaux une priorité justifiée. L'Autriche a déjà déposé auprès du GATT une liste d'offres tenant compte des vœux des pays en développement, et elle est prête à engager des négociations bilatérales et multilatérales avec les pays intéressés. Les négociations sur les produits tropicaux devraient arriver à leur terme au cours de l'année 1976, et leurs résultats devraient être appliqués le plus tôt possible.

11. L'Autriche note avec satisfaction que la majeure partie de la résolution 84 (III) de la Conférence sur la

¹⁷ Voir la note 8 ci-dessus.

situation monétaire internationale a été appliquée. Mais, depuis son adoption, les fluctuations des marchés monétaires ont eu des répercussions préjudiciables aux courants commerciaux. Dans ces conditions, les décisions que le FMI a prises à l'unanimité en janvier 1976 sont d'une extrême importance et seront certainement à la base du rétablissement du système monétaire international. Leur exécution permettra sans aucun doute aux pays en développement de participer plus pleinement à l'adoption des décisions du FMI.

12. L'Autriche se réjouit de l'amélioration de la facilité de financement compensatoire du FMI. Le recours accru à cette facilité au cours des premiers mois de 1976 montre suffisamment combien elle est opportune.

13. L'Autriche espère que le problème de la dette des pays en développement pourra être résolu d'une manière qui tienne compte des conditions particulières à chaque pays débiteur. La reprise économique permettra sans doute aux pays industrialisés d'accroître leurs apports de ressources. Le cas des nations les plus pauvres devrait retenir tout spécialement l'attention. Un programme en leur faveur devrait porter, non seulement sur l'assistance technique et financière, mais aussi sur le commerce. Le Gouvernement autrichien est disposé à ouvrir plus largement encore le marché autrichien aux produits exportés par les pays les moins avancés. De plus, l'Autriche, pays sans littoral, s'intéresse aux difficultés propres aux pays en développement qui sont dans le même cas.

14. L'Autriche est convaincue de la nécessité de renforcer la capacité technologique des pays en développement. Dans son programme de coopération en faveur du développement, elle fait une place particulière aux activités dans ce domaine. M. Staribacher cite notamment le Centre international de documentation de brevets, créé par l'Autriche et l'OMPI, l'accord entre l'Autriche et l'OMPI concernant les rapports de recherche sur la technologie liée à la propriété industrielle, un programme de formation prévu pour les spécialistes des centres de documentation de brevets des pays en développement, et des séminaires organisés conjointement par l'Autriche et l'ONUDI sur la technologie des matières plastiques et la production de fibres synthétiques. A la troisième session du Comité de la science et de la technique au service du développement, l'Autriche a été un des auteurs d'un projet de résolution demandant une coopération internationale plus étroite dans les travaux de recherche-développement consacrés aux sources d'énergie

non classiques¹⁸. A partir de ce texte, approuvé par le Comité, une étude de faisabilité est en cours sur la construction d'une petite centrale solaire en Autriche; le savoir-faire que ce projet permettra d'acquérir sera mis à la disposition des pays en développement.

15. L'Autriche espère que la Conférence arrivera à un accord sur un code de conduite dans ce domaine et sur la révision envisagée du système international de brevets. Elle a décidé d'inviter la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement à se réunir à Vienne en 1979.

16. La coopération économique entre pays en développement mérite la place qui lui a été faite dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est souhaitable que la communauté internationale encourage ces initiatives des pays en développement. L'Autriche partage la conviction exprimée à Manille par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, à sa troisième réunion ministérielle (janvier-février 1976), que la responsabilité du développement incombe en premier lieu aux pays en développement eux-mêmes. Elle comprend le vœu de ces pays que le monde développé soutienne leur programme de coopération économique mais elle estime que les pays développés devraient avoir l'occasion de faire connaître leurs vues sur les projets qu'ils sont appelés à appuyer, ou qui pourraient avoir d'importantes incidences sur le commerce mondial et les relations économiques internationales.

17. A propos des relations économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, M. Staribacher souligne l'importance du commerce de l'Autriche avec les pays à économie planifiée. Le 1er janvier 1976, l'Autriche a étendu l'application des mesures de libéralisation du GATT aux pays d'Europe orientale et à tous les pays en développement qui ne sont pas membres du GATT. Son commerce avec ces pays s'est accru considérablement ces dernières années. Elle attache une grande importance à la coopération tripartite, dont les résultats dépendront certes beaucoup de l'intérêt concret manifesté par les organismes et entreprises intéressés mais dont la CNUCED pourrait aussi s'occuper directement. M. Staribacher souhaite enfin que la Conférence fasse une place suffisante aux questions concernant les relations commerciales et économiques entre pays en développement et pays d'Europe orientale.

¹⁸ Voir le rapport du Comité de la science et de la technique au service du développement sur sa troisième session (*Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, Supplément No 3 (E/5777)*), chap. I, sect. A, projet de résolution IV.

Résumé de la déclaration faite à la 130e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. M. N. Huda, conseiller chargé du Ministère du commerce, conseil du Président du Bangladesh

1. M. HUDA (Bangladesh) dit que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit à un moment où la faillite du système économique international est devenue évidente. Les mécanismes existants n'ont pas permis de stabiliser les prix, ni les recettes

d'exportation des pays en développement, ni le pouvoir d'achat de ces exportations. Ils n'ont pas non plus assuré un financement suffisant des balances des paiements, ni résolu les problèmes d'endettement des pays en développement, qui ont continué à faire les frais d'une crise économique

dont l'origine se trouve dans les pays développés à économie de marché. Il est indispensable de mettre fin à ce système injuste et indéfendable, et de le remplacer par un nouvel ordre économique international, ce qui ne suppose de la part des pays développés aucun sacrifice réel, mais seulement la volonté politique d'assumer leurs responsabilités pour que tous les pays du monde aient leur part de progrès et de prospérité.

2. L'adoption d'un programme intégré pour les produits de base est le seul moyen valable d'atténuer l'instabilité des marchés des prix et des revenus de ces produits. En effet, le programme couvrirait tous les produits, qui se soutiendraient mutuellement, et ses avantages seraient répartis entre un grand nombre de pays, ce qu'une méthode par produit ne permet pas de faire. La délégation du Bangladesh espère donc que la Conférence acceptera ce programme et le fonds commun comme un objectif à atteindre dans un délai déterminé et qu'elle décidera d'ores et déjà de l'ordre de priorité dans lequel le programme sera appliqué aux différents produits.

3. Il convient de rappeler que l'un des buts essentiels du programme est d'harmoniser la production de matières synthétiques avec l'offre de produits naturels. La concurrence des matières synthétiques, produites à grands frais dans les pays développés, fait baisser la demande des produits naturels (le jute du Bangladesh en est un exemple), ce qui réduit les recettes d'exportation des pays en développement et entraîne la dégradation de leurs termes de l'échange. Le programme devrait donc renfermer des dispositions visant à interdire la recherche-développement sur les produits synthétiques de remplacement, et prévoyant la suppression progressive de leur production.

4. Les efforts des pays en développement sont aujourd'hui gravement compromis par le manque de devises, de sorte qu'ils ne peuvent ni payer les importations indispensables à leur programme de développement, ni maintenir le

niveau de consommation minimal existant, car les pays développés et les institutions internationales n'ont pas assez fait pour augmenter ces ressources. Les pays en développement se trouvent dans une situation précaire : loin d'avancer, la plupart régressent parce que la communauté internationale ne veut pas admettre leurs difficultés que les pays développés ont eux-mêmes créées par leurs politiques passées. Il faut que les pays développés rachètent leurs erreurs, non seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais, en fin de compte, dans leur propre intérêt. Plusieurs mesures doivent être prises immédiatement. Le courant d'aide publique au développement doit être accéléré de façon que les engagements pris par les pays développés eux-mêmes soient honorés. La question du service de la dette et de l'endettement doit être reconsidérée, et les donateurs d'aide et les institutions internationales doivent prendre des mesures concrètes pour alléger la charge des pays en développement, en particulier celle des moins avancés. Le FMI devrait revoir sans délai ses politiques et ses pratiques pour répondre de façon adéquate aux difficultés de balances des paiements et aux besoins des pays en développement. Les DTS, la facilité de financement compensatoire, le Fonds fiduciaire et le troisième guichet doivent être administrés équitablement de façon à tenir compte des besoins urgents des pays en développement. Le Groupe de la Banque mondiale devrait reconsidérer ses politiques qui prescrivent les prêts en monnaie locale et étudier soigneusement le cas de chaque pays, surtout celui des moins avancés et des pays le plus gravement touchés.

5. L'Assemblée générale et ses organes préconisent depuis des années des mesures spéciales en faveur des 29 pays désignés comme les moins avancés. Mais, jusqu'ici, à peu près rien n'a été fait pour eux. La délégation du Bangladesh espère que la Conférence étudiera sérieusement les mesures concrètes à prendre en leur faveur dans le domaine du transfert des ressources, de la transformation de leurs produits primaires, de l'expansion et de la diversification du commerce, et de l'accès aux marchés.

Résumé de la déclaration faite à la 128^e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. R. Van Elslande, ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement de la Belgique

1. M. VAN ELSLANDE (Belgique) dit que, bien que la Belgique soit un petit pays, elle se classe au cinquième rang des pays donateurs d'aide; son aide totale nette dépasse depuis longtemps l'objectif de 1 p. 100 du PNB et elle s'efforcera de porter avant 1980 son aide publique au développement à 0,70 p. 100. Elle affecte déjà 80 p. 100 de son aide bilatérale aux populations les plus démunies des pays les moins avancés, et elle se propose de doubler son aide au secteur agricole et d'apporter un soutien financier à des projets réalisés dans le tiers monde par des organisations non gouvernementales belges. Outre son aide bilatérale, la Belgique consacre à l'aide multilatérale plus d'un tiers de son budget de la coopération. Elle s'associe à toutes les initiatives de la Communauté économique européenne en faveur des pays en développement, y compris à l'offre que la Communauté est prête à faire au sujet des produits

tropicaux dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT. La Belgique soutient également un certain nombre de programmes multilatéraux de développement, notamment le Club des Amis du Sahel; elle vient de faire un don de 13 millions de dollars au Fonds international de développement agricole, elle va participer à la cinquième reconstitution des ressources de l'IDA et participe déjà au capital de différentes banques et différents fonds régionaux de développement.

2. Passant aux questions inscrites à l'ordre du jour, M. Van Elslande dit qu'il faut tenir compte de ce que les pays en développement ne sont pas tous producteurs ou détenteurs de matières premières mais que la Belgique n'en donnera pas moins son appui à une approche pragmatique et globale. Elle s'efforcera de dresser une liste des produits de base pour lesquels des négociations pourraient s'avérer

utiles et respectera le calendrier qui sera prévu pour ces négociations. Elle est favorable à des accords par produit chaque fois que de tels accords peuvent contribuer à une stabilité à long terme et à une évolution équilibrée de l'offre et de la demande. De plus, la Belgique a toujours reconnu l'utilité que présente, dans certains cas, la constitution de stocks régulateurs.

3. En ce qui concerne la question du financement, le Gouvernement belge espère qu'il y aura consensus pour assurer un niveau de financement suffisant pour entreprendre les actions internationales qui auront été jugées possibles et utiles. S'il n'existe pas d'autres moyens, les pays producteurs et les pays consommateurs participants devraient financer en commun les charges résultant de la constitution de stocks régulateurs ou de l'adoption d'autres mesures internationales visant le même objectif. Conformément à ce principe, la participation financière de la Belgique au cinquième Accord international sur l'étain est de l'ordre de trois millions de dollars. Le Gouvernement belge n'écarte nullement la possibilité de créer un fonds commun après la négociation d'accords par produit prévoyant la constitution de stocks régulateurs. La proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à créer une banque internationale pour les ressources naturelles devrait aussi être soigneusement étudiée.

4. En ce qui concerne les problèmes de l'endettement des pays en développement et pour éviter que ces problèmes ne resurgissent à l'avenir, il faut une augmentation

du transfert des ressources à des conditions libérales vers les pays en développement les plus pauvres, et il faut envisager le développement économique de ces pays par l'octroi de concessions et par l'amélioration du SGP. Pour remédier à la situation actuelle, des changements sont nécessaires sur le plan institutionnel pour permettre des réaménagements plus satisfaisants de dette. Il conviendrait aussi que soit reconnu le principe selon lequel le pays débiteur doit maintenir un niveau minimal de croissance. Le Gouvernement belge est ouvert aux propositions qui ont été avancées par le secrétariat de la CNUCED et dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁹ en vue d'alléger le poids de la dette des pays les plus pauvres. La Belgique a récemment adopté une série de mesures pour alléger l'endettement de certains pays.

5. En ce qui concerne la coopération industrielle, la Belgique a l'intention de favoriser l'expansion industrielle des pays en développement en tenant compte de l'objectif fixé par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (Lima, 12-26 mars 1975), notamment en ce qui concerne le transfert de techniques appropriées²⁰. En outre, un groupe d'étude de haut niveau étudie actuellement les implications, pour l'économie belge, d'une nouvelle division internationale du travail.

¹⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

²⁰ Voir la note 7 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Om Pradhan, secrétaire, Ministère du commerce, de l'industrie et des forêts du Bhoutan

1. M. PRADHAN (Bhoutan) constate que la communauté internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, n'a cessé de rechercher les moyens de remédier aux graves difficultés économiques du tiers monde. Mais les mesures adoptées n'ont pas abouti, essentiellement en raison de la persistance entre pays développés et pays en développement de relations économiques de type périmé. C'est pourquoi l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté le Programme d'action en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international²¹ et a renforcé cette décision à sa septième session extraordinaire²². Si la même volonté de restructuration de l'ordre économique mondial prévaut à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, celle-ci devrait pouvoir convenir de réglementer comme il convient les mécanismes du marché mondial et de modifier l'organisation actuelle de la production industrielle et du commerce mondial, dans le sens indiqué par les décisions prises à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs

économiques des Etats²³; ce sont là les deux éléments d'action fondamentaux à défaut desquels la réalisation des objectifs communs est vouée à l'échec. Pour sa part, le Bhoutan veut espérer que la Conférence progressera dans l'instauration du nouvel ordre économique international et, dans cet esprit, souscrit sans réserve aux dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Manille²⁴.

2. Le Bhoutan, dont l'économie est essentiellement agricole, n'a pris conscience de la nécessité de travailler au développement économique que depuis une quinzaine d'années, mais il est désormais résolu à s'acheminer vers l'autonomie économique et à assurer un meilleur niveau de vie à sa population, d'autant que la communauté internationale ressent, elle aussi, la nécessité d'apporter une aide spéciale aux pays en développement les moins avancés. M. Pradhan tient à dire à ce sujet que les mesures d'ordre multilatéral adoptées au profit des pays en développement dans leur ensemble, excluant manifestement pour une certaine part les mesures spéciales prises en faveur des pays les moins avancés, n'ont guère eu d'effet sur l'économie du

²¹ Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

²² Voir la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

²³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

²⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

Bhoutan en raison de la faiblesse de son développement économique, notamment en matière d'industrialisation. Les autres pays les moins avancés sont probablement dans la même situation. Le Secrétaire général de la CNUCED fait d'ailleurs savoir dans son rapport (TD/B/530/Rev.1)²⁵ que, de 1970 à 1973, la croissance annuelle réelle par habitant n'a atteint que 0,3 p. 100, tandis que pour les pays en développement dans leur ensemble, elle a atteint 3 p. 100, l'objectif de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁶ ayant été fixé à 3,5 p. 100 par an. M. Pradhan espère donc que la Conférence adoptera des mesures précises à mettre en application dans le cadre de la politique suivie par chacun des pays les moins avancés intéressés. Ceux-ci se rendent, au demeurant, parfaitement compte que le progrès économique et social leur incombe au premier chef. L'assistance technique et financière exté-

rieure joue simplement un rôle catalyseur. Mais cette assistance doit de toute façon s'insérer désormais dans le cadre des nouvelles relations économiques internationales qu'il convient d'organiser.

3. Le Bhoutan n'est pas seulement l'un des pays les moins avancés, c'est aussi un pays sans littoral. Le Gouvernement du Bhoutan a donc accueilli avec satisfaction les déclarations du Ministre de la justice de l'Inde à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tendant à assurer les pays sans littoral limitrophes de l'Inde que des facilités adéquates leur seraient accordées pour le commerce de transit²⁷. Le Bhoutan n'a d'ailleurs jamais éprouvé de difficultés à ce sujet. Mais la Conférence devrait veiller à ce que les pays de transit comprennent bien les difficultés des pays en développement sans littoral et adoptent à ce sujet les mesures voulues dans les plus brefs délais.

²⁵ *Nouvelles orientations des politiques internationales en matière de commerce et de développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.1), chap. I, par. 20.

²⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

²⁷ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. 1, *Comptes rendus analytiques des séances* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.V.3), deuxième session, 27e séance, par. 9.

Résumé de la déclaration faite à la 138e séance plénière, le 17 mai 1976, par U Chit MOUNG, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Birmanie en République fédérale d'Allemagne

1. U CHIT MOUNG (Birmanie) expose la position de la délégation birmane sur certaines des grandes questions à l'ordre du jour. En ce qui concerne d'abord les produits de base, il est éminemment souhaitable que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement recommande des mesures de nature à servir tant les intérêts des producteurs que ceux des consommateurs. Le programme intégré pour les produits de base a pour but de stabiliser les prix et les revenus tirés de ces produits à des niveaux équitables et rémunérateurs. Mais il ne sera pas complet si les principales denrées alimentaires, c'est-à-dire le riz, le blé et le maïs, ne sont pas assujetties, elles aussi, au mécanisme de stabilisation des prix, car l'offre globale de ces denrées, qui est déjà insuffisante, deviendra plus dangereusement encore déficitaire si les cours sont exposés à des fluctuations anormales. La Birmanie se range donc du côté de ceux qui demandent que ces produits alimentaires figurent dans le programme intégré et tient à rappeler que, pour sa part, elle n'a jamais tiré avantage, dans son commerce du riz, des difficultés que les consommateurs pouvaient connaître. La mise en œuvre du programme intégré pourra donner des résultats positifs si la Conférence décide de créer le fonds commun. La gestion de cet organisme devrait être conçue de façon qu'il fonctionne en contact étroit avec la CNUCED dans le cadre du programme intégré, et le fonds ne devrait en aucun cas pouvoir subir l'influence des marchés boursiers et autres intermédiaires financiers. En vue de la stabilisation des prix des produits de base, la délégation birmane souhaite que l'on continue à faire appel aux facilités actuellement offertes par les organisations internationales. Aux fins de la fixation de prix plafond et plancher, il faudrait convenir d'un juste niveau

calculé selon les statistiques disponibles et l'expérience acquise, ainsi que d'une procédure de révision souple.

2. S'agissant ensuite des négociations commerciales multilatérales, U Chit MOUNG constate avec regret qu'elles ne progressent pas avec la rapidité souhaitée. Il faudrait pourtant réussir à renforcer la coopération entre pays en développement et pays développés en vue d'accroître et de diversifier le commerce d'exportation d'articles manufacturés des pays en développement, ce qui appelle une réorientation de la stratégie d'industrialisation et de la stratégie commerciale des pays en développement et, par ailleurs, l'aménagement des politiques pertinentes des pays développés. U Chit MOUNG espère que la Conférence adoptera une attitude plus positive en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble applicable à l'industrie manufacturière des pays en développement.

3. Dans un autre domaine, celui de la situation financière et monétaire des pays en développement, ceux-ci ont à faire face aujourd'hui à des déficits exceptionnellement importants de leur balance des paiements, ce qui appelle des initiatives nouvelles de la collectivité internationale. En particulier, U Chit MOUNG appuierait toute proposition visant à libéraliser davantage le recours à la facilité de financement compensatoire du FMI, suivant les idées exposées à ce sujet dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁸. En outre, il conviendrait de remanier profondément le système monétaire international, et la Birmanie est disposée à souscrire aux mesures propres à mettre en place un système de parités fixes, mais ajustables,

²⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

à donner un rôle accru aux DTS, à renforcer le FMI et à accroître la participation des pays en développement à l'adoption des décisions dans le domaine monétaire international.

4. En matière d'aide financière et de politique applicable à ce type d'aide, il y a, de l'avis de U Chit Moung, trois façons d'alléger l'endettement qui devient de plus en plus lourd pour les pays en développement. On pourrait, en premier lieu, annuler purement et simplement la dette de tel ou tel pays, et la Suède en a donné l'exemple. En deuxième lieu, on pourrait réaménager la dette d'un pays sans lui imposer la moindre condition. En troisième lieu, les pays endettés seraient admis à assurer le service de leur dette en monnaie nationale, et les sommes accumulées dans

cette monnaie devraient, par principe, être affectées au développement. En ce qui concerne la politique à suivre par la suite, l'OCDE préconise d'apporter aux pays en développement une aide à des conditions favorables, mais la délégation birmane estime que l'on pourrait mettre au point une formule plus rationnelle, en se fondant, par exemple, sur le critère des aspirations générales et des besoins particuliers d'un pays en matière de développement.

5. Evoquant en dernier lieu la question des mécanismes institutionnels de la CNUCED, U Chit Moung estime qu'il y aurait lieu de les réviser périodiquement, de façon à renforcer son pouvoir de négociation et de décision en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Résumé de la déclaration faite à la 125^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Tomas Guillermo Elio, ambassadeur, représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. ELIO (Bolivie) déclare que la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁹ posent les bases du dialogue qui doit s'ouvrir avec les pays détenteurs des instruments du pouvoir de décision économique et que le Gouvernement bolivien y a souscrit dans la conviction que tel est le chemin à suivre.

2. La Bolivie appuie le programme intégré proposé pour les produits de base. Afin de contribuer à l'analyse des problèmes économiques et sociaux qui résultent des termes injustes de l'échange entre pays sous-développés fournisseurs de matières premières et pays industrialisés, le représentant de la Bolivie prend l'exemple de l'étain. L'étain, dénommé à tort matière première stratégique, n'entre pas dans la fabrication d'armements. Vu ses qualités et son prix peu élevé, il sert surtout à la conservation des denrées alimentaires et permet de distribuer aussi bien aux riches qu'aux pauvres, dans de bonnes conditions d'hygiène, des produits de première nécessité.

3. Quatre accords d'une durée de cinq ans chacun, instituant un stock régulateur, se sont déjà succédé. Le stock régulateur est constitué exclusivement des apports des pays producteurs et est autorisé à vendre et à acheter jusqu'à 20 000 tonnes d'étain, la consommation mondiale d'étain s'élevant à 200 000 tonnes par an et la production mondiale à un peu plus. Le Conseil international de l'étain contrôle l'exportation, c'est-à-dire que les pays producteurs s'engagent à diminuer leur production dès qu'une offre excessive tend à faire baisser les prix sur le marché. Mais cette diminution volontaire ne s'accompagne pas toujours d'une diminution des coûts unitaires, sinon au risque de susciter du chômage et une réduction des investissements indispensables à la prospection. Il y a plus d'un an, le Conseil a mis les contingents en vigueur, ce qui a des conséquences dramatiques dans le domaine social et politique, particulièrement pour la Bolivie, toujours tributaire de ses exportations d'étain.

4. Le programme intégré encourage la conclusion d'accords entre pays producteurs et consommateurs. Or, il n'y a pas de mécanisme de stabilisation qui ait mieux fait ses preuves que le stock régulateur de l'étain et le contrôle des exportations. Il s'est maintenant avéré que ces deux instruments régularisent vraiment les mouvements presque toujours désordonnés du marché international des matières premières et garantissent des prix relativement stables.

5. C'est pourquoi, la Bolivie pense que le Conseil international de l'étain est un modèle à retenir. Grâce au Conseil international de l'étain, elle a conservé une industrie vitale bien que les cours lui permettent tout juste, il est vrai, de maintenir une économie de subsistance. Depuis 1920, en effet, elle n'a pas ouvert de nouvelles mines et ses réserves s'épuisent parce qu'elle ne dispose pas des ressources nécessaires à la prospection et encore moins à la diversification de ses exportations.

6. Le Gouvernement bolivien, craignant que l'adoption de certaines mesures envisagées dans le cinquième Accord sur l'étain ne rompe l'équilibre précaire établi par le quatrième, n'en a pas autorisé la signature. D'une part, le stock régulateur dispose d'environ 15 000 tonnes d'étain métal, dont la moitié pourrait être transférée au stock du cinquième Accord; aux termes de celui-ci, les 7 500 tonnes restantes devant être rendues aux pays producteurs ou vendues à des prix inférieurs aux cours actuels, ce qui provoquerait l'effondrement de l'économie des pays producteurs. Le représentant de la Bolivie espère que l'esprit de coopération internationale jouera pour éviter que soit commise l'erreur de jeter subitement sur le marché une telle quantité d'étain, dont la vente entraînerait immédiatement une chute des cours.

7. D'autre part, seuls les pays producteurs d'étain ont jusqu'ici contribué au fonds de stabilisation. Or, la Bolivie estime que, les pays producteurs n'étant pas les seuls, au Conseil international de l'étain, à décider des opérations du stock régulateur, il serait juste que les pays consommateurs participent aussi au financement du stock.

²⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

8. En conséquence, sans qu'il soit nécessaire de modifier le cinquième Accord sur l'étain, la délégation bolivienne propose quatre mesures pour en faire un instrument plus juste et plus équilibré. Premièrement, comme, dans la phase actuelle, le contrôle des exportations est extrêmement rigoureux, il faudrait, à titre exceptionnel, attendre le moment propice pour liquider les stocks, au lieu de s'en tenir à la date prévue du 30 juin 1976. Deuxièmement, il faudrait recommander aux pays consommateurs membres du Conseil international de l'étain de reconsidérer leur politique de non-contribution au stock régulateur. Troisièmement, le Conseil devrait réviser la marge de prix qui n'est plus en rapport avec la réalité commerciale actuelle puisqu'elle a été fixée avant la crise de l'énergie et qu'elle est fondée sur le dollar malaisien et la livre sterling, monnaies ayant perdu une part appréciable de leur pouvoir d'achat. Enfin, le Conseil international de l'étain devrait revoir le système de répartition des voix, attendu que les chiffres proposés pour le cinquième Accord donneront aux pays consommateurs un pouvoir de décision supérieur à celui dont les pays producteurs disposeront, d'où un risque de déséquilibre pouvant provoquer la rupture de l'Accord.

9. La Bolivie se heurte à d'autres problèmes dus à sa situation de pays sans littoral. De plus, le manque d'infrastructure de transports et de communications dû à cette position géographique est à l'origine de problèmes économiques et sociaux, voire psychologiques, qui aggravent les problèmes politiques. Le sous-développement qui caractérise la Bolivie a été assimilé, en plusieurs occasions, à celui des pays en développement les moins avancés. Mais le

traitement préférentiel accordé à ceux-ci et aux pays en développement n'est pas le même. Dans le cas de la Bolivie, il consiste essentiellement en mesures d'assistance technique et financière, c'est-à-dire en crédits à long terme, consentis à des conditions libérales, pour mettre en place les ouvrages d'infrastructure nécessaires dans le domaine des transports et des communications à destination et en provenance de ports auxquels il faudra ajouter, sur le territoire national, d'autres ouvrages pour pouvoir mobiliser les ressources naturelles inexploitées.

10. Le fait que les pays en développement sans littoral ne participent pas à la gestion des ports de transit qu'ils utilisent ni à l'élaboration des plans d'aménagement des installations portuaires a poussé l'Assemblée générale à prévoir, dans sa résolution 3504 (XXX), un fonds spécial en faveur des pays en développement sans littoral. Malheureusement, ces pays sont entourés de pays, eux aussi en développement, qui ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour aménager leurs installations portuaires et moins encore pour entreprendre des ouvrages d'infrastructure donnant aux pays sans littoral un accès à la mer et depuis la mer. C'est pourquoi les organismes internationaux recommandent aux pays en développement de travailler conjointement à la planification de ces ouvrages et exhortent les pays développés et les organismes internationaux de crédit à prêter une assistance technique et financière à des conditions favorables pour accélérer le développement des pays sans littoral tant que ceux-ci n'auront pas obtenu l'accès à la mer, libre et souverain, auquel ils peuvent prétendre.

Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. George A. Maciel, ambassadeur, représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. MACIEL (Brésil) rappelle que l'objectif visé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept quand ils réclament un "nouvel ordre économique" est de construire un monde nouveau où la paix, la justice sociale et le bien-être matériel ne soient plus le privilège de quelques pays et où l'expression "tiers monde" n'ait plus de sens. Pour atteindre cet objectif, la coopération internationale est nécessaire.

2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit s'attaquer à des problèmes extrêmement graves pour les pays en développement. Les conditions d'un dialogue, après dix ans d'affrontement, étant remplies, il convient de circonscrire les terrains d'entente et de concilier les intérêts opposés par des négociations efficaces. Le moment est critique pour l'économie de la plupart des pays en développement et pour les relations économiques Nord-Sud. Ces pays comptent beaucoup sur le dialogue, ce qui impose une lourde responsabilité aux pays développés à économie de marché ou à économie planifiée, car leur inaction ou leur indifférence raviverait sans doute l'affrontement.

3. La Conférence, étant donné son niveau, son ampleur, son universalité et sa préparation, est la meilleure et peut-être la seule occasion de convenir de solutions et de jeter les bases de négociations ultérieures. Certes, avec une

participation plus restreinte, la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale cherche des réponses à des questions analogues, mais il est maintenant évident que, si la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne donnait pas de résultats, il n'y aurait aucune chance à bref délai de résoudre ailleurs ces problèmes urgents. Il faut espérer que la communauté internationale, maintenant consciente de l'interdépendance de tous les pays, va enfin s'entendre à Nairobi sur des mesures qui constitueront un nouvel ordre économique international.

4. L'argument selon lequel l'aggravation des problèmes actuels est le fait du tiers monde est une pétition de principe. Par ailleurs, il n'est plus possible de prétendre que les difficultés des pays développés interdisent toute action, étant donné la reprise régulière de leurs économies au cours des derniers mois. Il n'est pas possible non plus d'accepter l'attitude de ceux qui arguent de systèmes économiques et sociaux d'institution plus récente pour se soustraire à leur responsabilité dans l'existence de structures défectueuses vieilles de deux siècles.

5. Le nouvel ordre économique international se dégagera progressivement de la série d'accords et d'engagements internationaux qui seront conclus dans les divers domaines

des relations économiques internationales. La réalisation et l'efficacité de ces accords dépendront beaucoup du souci de ne pas en perdre de vue les vrais objectifs.

6. Dans le domaine des produits de base, toute action devra viser à assurer que les recettes des pays producteurs suffisent aux besoins de leur développement, ou du moins, au maintien de leur pouvoir d'achat, pour qu'ils puissent importer dans la mesure nécessaire à leur développement. Les réformes dans les domaines financier et monétaire devraient assurer, à un niveau suffisant de liquidité internationale, une mobilisation et un transfert massifs de ressources réelles pour financer le développement à des conditions favorables, notamment en améliorant l'accès aux marchés de capitaux des pays développés. Pour le transfert de technologie, une réglementation internationale visant à discipliner et à libéraliser les échanges de connaissances techniques devrait être adoptée d'urgence. La suppression des pratiques déloyales et une meilleure compétitivité sur le marché de la technologie accroîtraient les possibilités de participation à ces échanges, tant pour les acquéreurs que pour les fournisseurs, et donneraient la stabilité et l'uniformité voulues au contrôle des pratiques dans le pays acquéreur.

7. En ce qui concerne le commerce proprement dit, aucune mesure de libéralisation convenue entre pays développés n'aura de sens, du point de vue de la coopération internationale pour le développement, si elle ne s'accompagne d'avantages additionnels en faveur des pays en développement. Les pays développés ne devraient pas opposer de mesures restrictives au commerce des pays en développement et ils devraient se garder de prendre prétexte des mesures de protection, appliquées par les pays en développement en vue de défendre leurs industries manufacturières naissantes, pour adopter de nouvelles mesures protectionnistes.

8. Un effort particulier s'impose dans les négociations commerciales multilatérales du GATT pour améliorer considérablement les relations commerciales entre pays développés et en développement, comme la Déclaration de Tokyo³⁰ le voulait en préconisant des mesures qui assurent aux pays en développement un traitement spécial plus favorable. Il est certain que cette déclaration n'a pas été rédigée au hasard et que tous les gouvernements signataires en ont soigneusement pesé les termes. Pourtant, les pays développés n'ont pas encore honoré leurs engagements et les négociations globales n'ont pas progressé comme prévu. En effet, les pays développés ont envisagé les négociations dans une perspective classique et étroite, "produit par

produit", au lieu de rechercher des solutions plus hardies. Le régime différencié plus favorable ne peut être une exception cas par cas aux règles du jeu classiques : ce doit être une règle en soi.

9. Il importe de négocier des règles nouvelles pour régir le commerce entre pays développés et pays en développement, dont l'expansion doit se faire moyennant des solutions globales, pour qu'il y ait véritablement amélioration du cadre international du commerce et que les négociations commerciales multilatérales marquent une étape de la coopération entre pays développés et en développement. La Conférence devrait susciter une volonté politique nouvelle dans ce sens.

10. En fait, ce sont toutes les relations commerciales Nord-Sud qu'il faut repenser. Le moment de cette révision approche, maintenant que les pays développés semblent accorder autant d'importance à l'accès aux matières premières produites par les pays en développement que ceux-ci en accordent à l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés.

11. Le Gouvernement brésilien estime que les efforts de la CNUCED, du GATT et de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale devraient converger vers l'adoption de règles fondamentales pour la négociation d'un accord de commerce Nord-Sud. Pareil accord profiterait des résultats obtenus dans ces trois réunions, sans gêner leurs travaux. Comme le Ministre des affaires étrangères du Brésil l'avait indiqué en présentant cette proposition à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale³¹, les règles obligatoires ainsi adoptées assureraient aux pays en développement un traitement différencié en matière d'accès aux marchés et de prix, pour les produits de base et pour les articles manufacturés, tout en garantissant aux deux parties un accès suffisant aux approvisionnements.

12. On pourrait d'ailleurs envisager d'étendre le débat relatif à l'accès aux marchés et aux prix, généralement limité aux mesures du ressort des pouvoirs publics, aux pratiques du secteur privé. On tiendrait ainsi compte du fait que la circulation et la commercialisation des biens et des services tendent à dépendre de plus en plus des décisions prises par des sociétés transnationales et non des instruments classiques de la politique commerciale. Sans être nécessairement abordées dans l'accord, ces pratiques pourraient faire l'objet d'instruments parallèles, sur modèle des codes de conduite en cours de négociation dans le cadre des Nations Unies.

³⁰ Voir la note 8 ci-dessus.

³¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, séances plénières*, 2327^e séance, par. 16.

**Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Ivan Nedev,
ministre du commerce extérieur de la Bulgarie**

1. M. NEDEV (Bulgarie) souligne que la période écoulée depuis la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été marquée par des événements exceptionnels, notamment par l'accentuation de la détente dans les relations internationales, couronnée par le succès de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette détente facilitera certainement, à l'échelle mondiale, la solution des principaux problèmes que posent les relations économiques, et son importance est attestée par les décisions du XXVe Congrès du Parti communiste de l'URSS, qui a adopté un nouveau programme de paix et de coopération internationale, à la réalisation duquel la Bulgarie a l'intention de participer activement.

2. Les dernières années se caractérisent aussi, dans l'économie capitaliste, par une crise sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, qui a fait ressortir la vulnérabilité des pays en développement, condamnés à un rôle subalterne par la division capitaliste mondiale du travail. Les principaux efforts de la CNUCED en faveur des pays en développement doivent donc être axés sur les activités qui peuvent accélérer des réformes radicales d'ordre économique et social. Les graves problèmes économiques de ces pays, hérités du colonialisme et aggravés par le néo-colonialisme, ne sauraient en effet être résolus par des mesures financières ou juridiques purement formelles, non plus que des rapports économiques nouveaux et équitables entre les groupes de pays ne peuvent s'instaurer dans le cadre désuet du marché dit "libre", dont le fonctionnement favorise inévitablement les monopoles capitalistes, en particulier les sociétés multinationales, aux dépens des pays en développement.

3. La Bulgarie déploie des efforts constants et fructueux pour renforcer sa collaboration avec les pays en développement : ses échanges commerciaux avec eux se sont multipliés par 7 entre 1964 et 1975, alors qu'ils n'ont augmenté que de deux fois et demie avec l'ensemble du monde. Ces échanges se fondent sur des formules nouvelles de coopération économique, telles que la livraison d'usines complètes et l'importation de leur production. La Bulgarie applique en outre le SGP établi par la CNUCED; elle vient de porter de 30 à 50 p. 100 le taux de réduction accordé aux importations provenant des pays en développement et d'annuler certaines exceptions, ce qui fait que le système préférentiel bulgare s'applique maintenant à tous les postes de la NDB.

4. La coopération de la Bulgarie avec les pays en développement vise à établir un système complexe de rapports économiques fondés sur une nouvelle division du travail, afin de donner à ces pays des possibilités réelles de développement indépendant qui leur assure une participation sur un pied d'égalité aux échanges économiques internationaux. Le succès de cette méthode apparaît clairement au regard des conséquences désastreuses de la

crise de l'économie capitaliste pour l'économie du tiers monde.

5. La Bulgarie applique non seulement l'esprit et la lettre des résolutions de la CNUCED, mais s'efforce aussi d'étendre la coopération économique aux autres secteurs des relations internationales, notamment aux relations Est-Ouest. L'application des décisions de la Conférence d'Helsinki favorisera non seulement ces relations, mais aussi les relations économiques internationales dans leur ensemble, notamment avec les pays en développement. La Bulgarie, qui est l'un des auteurs de la suggestion du CAEM tendant à la signature d'un accord de politique commerciale avec les pays de la Communauté économique européenne, espère que ces pays témoigneront du même désir de solution constructive des problèmes de politique commerciale. Elle espère également que les pays de la Communauté consentiront à lui accorder le même traitement tarifaire préférentiel qu'aux autres pays dont le niveau de développement économique est équivalent. Elle regrette qu'en ce qui concerne la solution des problèmes de politique commerciale relevant des relations Est-Ouest certains milieux s'en tiennent toujours à des considérations et des méthodes périmées.

6. La Bulgarie est en plein accord avec un grand nombre des idées énoncées dans les documents soumis par le secrétariat de la CNUCED et par les pays en développement, notamment la Déclaration et le Programme d'action adoptés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille en février 1976³² : programme intégré pour les produits de base, initiatives visant à élargir les exportations de produits finis provenant des pays en développement, initiatives propres à favoriser l'intégration de ces pays, mesures dans le domaine du transfert de technologie. En revanche, ces mêmes documents renferment des idées qu'elle ne saurait accepter ni en principe ni en pratique.

7. La crise mondiale a mis clairement en évidence la corrélation étroite entre tous les courants commerciaux et économiques mondiaux et il est regrettable qu'on s'efforce encore de rechercher des solutions partielles dans le cadre d'organismes restreints. Les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus que par une participation générale et sur un pied d'égalité de tous les pays du monde. L'expérience des dernières années plaide en faveur de la création d'une organisation commerciale internationale, universelle par sa composition et par ses fonctions.

8. Le Gouvernement bulgare estime que la CNUCED doit orienter son activité vers les problèmes essentiels des relations économiques internationales afin d'aboutir à l'instauration d'une nouvelle division du travail fondée sur l'égalité des droits et l'avantage mutuel. A cette fin, la structure de l'organisation doit évoluer sur des bases essentiellement démocratiques et universelles qui assurent à

³² Voir la note 1 ci-dessus.

tous les pays la possibilité de contribuer à la solution des problèmes économiques de l'humanité et de jouir en même temps des résultats des efforts déployés en la matière. La

CNUCED apporterait alors une contribution importante à la consolidation de la paix et à la coopération de tous les pays du monde.

Résumé de la déclaration faite à la 142e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Juvenal Kamenge, ambassadeur du Burundi en Ouganda et au Kenya

1. M. KAMENGE (Burundi) souligne que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit à un moment où la grande majorité des pays et des peuples se trouvent devant des problèmes graves et où le sous-développement risque de constituer un vrai danger pour l'ensemble du genre humain si des mesures urgentes et efficaces ne sont pas prises pour y remédier. Depuis la Conférence afro-asiatique de Bandoung en 1955, les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine n'ont cessé de proposer des solutions raisonnables, qui ont rencontré très peu d'écho auprès des pays riches. La Déclaration et le Programme d'action de Manille³³ vont dans le sens de l'instauration du nouvel ordre économique international, que les pays en développement considèrent désormais comme irréversible, malgré l'hostilité qu'il rencontre de la part des apôtres du *statu quo*.

2. En ce qui concerne les produits de base, élément essentiel du développement des pays pauvres, la délégation du Burundi pense qu'il est urgent de mettre en place de nouvelles structures de production et de commercialisation. Il serait donc tout à fait juste que la Conférence, à cette session, fasse siens les objectifs du programme intégré et prenne des mesures concrètes pour l'établissement d'un fonds commun.

3. Les pays en développement souhaitent par ailleurs que les conditions d'accès de leurs articles manufacturés et semi-finis aux marchés des pays développés soient améliorées dans le cadre d'un SGP aussi large que possible.

4. Le développement étant affaire de solidarité, les pays développés et les pays en développement qui en ont les moyens devraient accepter d'augmenter leur aide publique au développement. Les pays développés devraient atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici à 1980. Ils devraient, d'autre part, s'engager à prendre en considération les demandes des pays en développement concernant l'endettement et l'accès aux marchés des capitaux. L'assouplissement des conditions

de prêt accélérerait le développement, si bien que les donateurs auraient finalement à fournir moins d'aide. En outre, le système monétaire international nécessite des changements profonds pour répondre aux intérêts des pays en développement, qui devraient être associés intimement à l'adoption des décisions relatives aux problèmes monétaires internationaux.

5. La communauté internationale doit adopter sans plus tarder les mesures propres à atténuer les obstacles de structure qui freinent le développement de la trentaine de pays les plus défavorisés. La délégation du Burundi approuve les mesures définies dans le Programme d'action de Manille en faveur de ces pays. Elle estime notamment que les pays les moins avancés devraient recevoir une part plus élevée de l'aide publique au développement octroyée par les pays développés et bénéficier d'une libéralisation des modalités et conditions d'aide bilatérale ou multilatérale, cette aide prenant surtout la forme de dons. Les pays développés pourraient envisager l'allègement des dettes des pays les moins avancés et, dans la plupart des cas, leur annulation. Avec les autres pays qui en ont les moyens, les pays développés devraient en outre contribuer à la formation d'un fonds spécial en faveur des pays les moins avancés.

6. La situation des pays sans littoral, qui comptent souvent parmi les pays les moins avancés, mérite des mesures spéciales en vue de compenser leur handicap géographique. La Conférence, à cette session, devrait reconnaître et garantir, pour les pays enclavés, la liberté d'accès à la mer et de la mer; l'exercice de ce droit se ferait dans le cadre d'accords bilatéraux, sous-régionaux ou régionaux. Elle pourrait aider les pays sans littoral et les pays de transit à améliorer les installations et les itinéraires de transit, ainsi que les installations portuaires. A long terme, la solution de ces problèmes doit être recherchée au moyen d'une coopération très poussée dans le domaine des transports. D'autre part, la Conférence devrait accorder l'attention voulue aux mesures proposées en faveur des pays insulaires.

³³ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 123e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada

1. M. MacEACHEN (Canada) estime, en tant que co-président de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, que les travaux de cette conférence et ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui ont les mêmes objectifs, doivent se renforcer mutuellement.

2. Grand négociant de produits de base, le Canada a accepté la nécessité d'un mode d'approche global intégré pour régler les problèmes d'échanges des produits de base et il appuie le principe de la responsabilité financière conjointe et de l'obligation qu'ont producteurs et consommateurs de créer des stocks régulateurs dans le cadre des accords sur les

produits de base. Il se propose d'apporter une contribution au financement du stock régulateur de l'étain dans le cadre du cinquième Accord international sur l'étain. Il est disposé à poursuivre l'examen de la proposition relative à un fonds commun, au vu des résultats des négociations qui, à son avis, se dérouleront sur les divers produits de base, conformément à un calendrier convenu.

3. Pour ce qui est des problèmes financiers des pays en développement, le Canada est d'avis que les prêts consentis au titre de l'aide au développement ne doivent pas placer les pays bénéficiaires dans des situations de crise résultant du remboursement de la dette. Le programme canadien d'aide au développement a toujours été caractérisé par une très grande libéralité et le Canada demande instamment que le seuil international des éléments dons soit porté à plus de 25 p. 100 de l'aide publique au développement. De concert avec d'autres donateurs, il serait partisan de fixer à 50 p. 100 la limite de ce nouveau seuil. Le Canada est disposé à envisager l'allègement de la dette des pays en développement et à examiner d'un œil favorable les problèmes d'endettement spécifiques qui concernent les pays les plus pauvres. Les institutions financières multilatérales de développement devraient songer à engager de nouveaux crédits, à l'intérieur des priorités de leurs programmes, en faveur des pays pour lesquels un aménagement convenu de la dette a été négocié. Le Gouvernement canadien envisage favorablement la convocation d'une conférence internationale, reconnaissant que la question doit être examinée dans le cadre des problèmes d'ensemble de balances des paiements. La part du PNB canadien consacrée à l'aide publique a dépassé 0,55 p. 100 en 1975, et M. MacEachen réaffirme la volonté de son pays d'atteindre, aussi rapidement que ses ressources le lui permettront, l'objectif de 0,7 p. 100. L'aide continuera à être destinée essentiellement aux pays en développement les plus pauvres.

4. Passant à la libéralisation du commerce, M. MacEachen dit que le Canada reconnaît la nécessité essentielle, pour les pays en développement, d'une amélioration de l'accès de leurs exportations sur les marchés, et le Canada participe aux négociations commerciales multilatérales du GATT visant à élaborer des mesures de libéralisation des échanges qui seront favorables aux pays en développement. Il se propose d'élargir la portée de son schéma de préférences généralisées conformément aux travaux du GATT sur les produits tropicaux et de l'étendre, sur le plan géographique, à tous les pays les moins favorisés ainsi qu'à tous les anciens territoires portugais. Il est partisan d'améliorer les règles concernant l'application des mesures de sauvegarde et, lorsqu'il envisagera des mesures d'aide de transition, il tiendra compte des intérêts des pays en développement. Il étudie aussi la possibilité d'utiliser des crédits d'aide pour créer un bureau de facilitation des échanges destiné à aider les pays en développement désireux d'exporter leurs produits sur le marché canadien.

5. Pour ce qui est du transfert de la technologie, le Canada continuera d'encourager la mise au point de techniques appropriées par l'intermédiaire de son programme d'aide et du Centre de recherche pour le développement international. Il explore également la possibilité de créer des liens entre les institutions de recherche canadiennes et les pays en développement afin de donner une vision plus juste des problèmes de ces derniers et des possibilités d'aide du Canada. Celui-ci appuiera tous nouveaux travaux sur un code de conduite volontaire et universel qui réglementera le transfert de la technologie ainsi que la poursuite d'un dialogue international au sein de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives ayant des effets néfastes sur le commerce des pays en développement.

Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Abelardo Silva-Davidson, ambassadeur, représentant permanent du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. SILVA-DAVIDSON (Chili) constate que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du fait de la crise économique que l'humanité traverse, se déroule dans des conditions entièrement différentes de celles des sessions antérieures. Depuis la troisième session d'importants instruments ont consacré les progrès réalisés sur le plan des idées. La Déclaration et le Programme d'action de Manille³⁴, brillamment présentés par le Président de la République des Philippines, forment un tout cohérent et doivent servir de base aux négociations de la Conférence.

2. Il y a lieu de se féliciter des efforts qui se poursuivent parallèlement à ceux de la Conférence, notamment de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, mais la Conférence de Nairobi demeure celle qui

convient le mieux pour concevoir les changements indispensables à l'établissement de relations économiques équitables, et les travaux encore inachevés de la Conférence de Paris ne doivent en aucun cas retarder l'adoption, par la présente Conférence, de décisions que la conjoncture économique rend impératives.

3. Pour remonter le courant défavorable dans lequel l'économie des pays en développement importateurs de pétrole est entraînée, il faut que la volonté politique des nations industrialisées se conjugue avec les efforts individuels de chacun des pays en développement, sur lesquels repose, en fin de compte, la responsabilité essentielle du développement de leurs peuples.

4. Le Gouvernement chilien, ayant hérité du régime antérieur une situation économique, sociale et morale catastrophique, a dû appliquer un programme radical et pragmatique de redressement économique, fondé sur les principes d'une économie mixte moderne, dans laquelle le

³⁴ Voir la nte 1 ci-dessus.

marché est le principal instrument producteur de ressources et où le jeu de la libre concurrence est le meilleur stimulant des producteurs et des consommateurs. L'Etat entend se charger des activités que leur caractère social ou stratégique ne permet pas de confier à des particuliers, mais les entreprises dont la propriété par l'Etat ne se justifiait pas ont été vendues en priorité à leurs ouvriers et employés et transformées ainsi en entreprises de travailleurs ou en coopératives. Le plan de redressement national, sans fixer d'objectifs théoriques qui se révèlent souvent irréalisables, vise à stimuler l'initiative et la capacité créatrice des Chiliens par l'octroi d'avantages économiques appropriés. En matière de commerce extérieur, le système de changes multiples a été remplacé par un change unique, assorti de légères dévaluations périodiques, ce qui a permis une expansion sensible des exportations chiliennes, particulièrement des exportations traditionnelles qui ont augmenté de 178 p. 100 en deux ans. Le déficit de la balance des paiements a pu ainsi légèrement diminuer, malgré la baisse sensible du prix du cuivre. La reprise du secteur agricole, due en grande partie à l'octroi de la propriété d'une grande partie des terres cultivées aux agriculteurs eux-mêmes, a permis de réduire de 60 p. 100 les importations de produits alimentaires. Afin d'ouvrir l'économie vers les marchés extérieurs, le Gouvernement chilien a éliminé la plupart des entraves au commerce extérieur en supprimant le système des contingents d'importation et en abaissant graduellement les barrières douanières, ce qui oblige les producteurs nationaux à intensifier leurs efforts pour réduire leurs coûts et améliorer leur qualité vis-à-vis de la concurrence extérieure, protégeant ainsi les intérêts des consommateurs chiliens, notamment des groupes à faibles revenus. Enfin, le Gouvernement chilien a ouvert ses frontières aux capitaux étrangers et favorise la création d'entreprises mixtes en vue d'augmenter la production nationale et de lui faire assimiler les progrès technologiques nécessaires. Les entreprises étrangères sont sujettes à des normes qui garantissent la stabilité et la cohérence de la politique économique que ce genre d'investissements exige. Or le Chili a besoin d'investissements étrangers pour compléter son effort propre. Enfin, le Gouvernement chilien a pris des mesures pour améliorer la situation en matière de santé et de nutrition, d'éducation et d'habitation.

5. Toutefois, ces efforts et ceux des autres pays en développement ne porteront véritablement leurs fruits que si la communauté internationale, de son côté, adopte les décisions qui s'imposent. La concision de l'ordre du jour permet de fonder de grands espoirs sur les engagements que la communauté internationale prendra au cours de la Conférence. L'un des principaux domaines où des réformes s'imposent est celui des produits de base, où il faudrait établir des structures nouvelles de production et de commercialisation propres à augmenter les recettes d'exportation de ces produits et à préserver leur valeur réelle par rapport aux importations d'articles manufacturés. La délégation chilienne espère que la Conférence pourra, sur la base de la Déclaration et du Programme d'action de Manille, jeter les bases d'un programme intégré comprenant les produits d'intérêt essentiel pour les producteurs et les consommateurs.

6. Le grave problème de la dette extérieure exige l'adoption d'un ensemble de principes fondamentaux déjà énoncés, qui sont justifiés et applicables et qu'il suffit de mettre en pratique par des décisions politiques et la convocation d'une conférence internationale, conformément à la suggestion formulée dans la Déclaration de Manille, qui bénéficie de l'appui sans réserve du Chili.

7. La délégation chilienne espère que la quatrième session de la Conférence permettra d'adopter un ensemble de décisions politiques dans d'autres domaines : adoption d'une stratégie d'ensemble pour les articles manufacturés réaffirmant les principes énoncés dans la Déclaration de Tokyo³⁵ en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales, notamment le principe d'un traitement plus avantageux pour les pays en développement; adoption des propositions des pays en développement en ce qui concerne le transfert de technologie; adoption de mesures visant à resserrer la coopération entre pays en développement.

8. Compte tenu des décisions de la Conférence, il faudra sans doute apporter certaines modifications aux institutions de la CNUCED pour en adapter la structure à la situation nouvelle, cela, bien entendu, dans le cadre de la transformation en cours du système des Nations Unies tout entier.

³⁵ Voir la note 8 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 128^e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Chou Hua-min, vice-ministre du commerce extérieur de la Chine

1. M. CHOU Hua-min (Chine) déclare que, depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la situation internationale a évolué de façon encourageante. La situation est actuellement excellente et ne fera que s'améliorer de jour en jour, témoin la rapidité avec laquelle le tiers monde apparaît de plus en plus comme le chef de file dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et la volonté d'hégémonie. Dans le domaine économique, la lutte des pays du tiers monde a aussi beaucoup avancé. Elle est entrée dans une phase nouvelle, celle de la destruction des anciennes

relations économiques et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays en développement ont tout fait pour que les principes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international³⁶ soient dûment appliqués. Des organisations de pays producteurs et exportateurs de matières

³⁶ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

premières appartenant au tiers monde forment et deviennent rapidement une force considérable dans leur combat commun contre le monopole international, l'exploitation et la propagation de la crise économique. La lutte des pays du deuxième monde pour se libérer de la domination, de l'intervention, des menées subversives et des brimades des superpuissances s'est nettement intensifiée. Nombre de ces pays prônent maintenant le "dialogue" et la coopération économique avec les pays du tiers monde. C'est un symptôme dont il y a lieu de se réjouir.

2. En bref, ce qui caractérise la situation internationale du moment, c'est un désordre extrême. Toutes les contradictions fondamentales du monde s'accroissent. La crise économique que le monde capitaliste traverse — la plus grave de l'après-guerre — accuse encore ces contradictions. Les facteurs de révolution et de guerre se multiplient visiblement. Quelles que soient les sinuosités de la courbe selon laquelle la situation internationale pourrait évoluer, la victoire appartiendra aux peuples de tous les pays du monde, à jamais unis et tirés de leur torpeur. Ceux qui, dans leur soif d'hégémonie, ont recours à l'agression et à l'expansionnisme courent à une défaite totale.

3. Dans leurs efforts pour conquérir l'indépendance économique et renforcer leur indépendance politique, les pays du tiers monde cherchent à détruire les anciennes relations économiques internationales, à faire en sorte que le commerce soit régi par le principe de l'égalité et de l'avantage mutuel, et à développer l'économie nationale en toute indépendance. Ils voient avant tout dans le commerce et le développement un moyen de préserver leur souveraineté, de développer leur économie, de résister à la domination, au pillage et à l'exploitation des impérialistes et, plus particulièrement, des superpuissances.

4. Les obstacles à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont imputables surtout aux deux superpuissances. L'une d'elles prône à l'envie "l'interdépendance", "clef de l'ordre international", et prétend que la "prospérité mondiale" est fonction du rôle de premier plan qu'elle joue. Or, elle cherche uniquement à perpétuer la domination, le pillage et l'exploitation des pays en développement. L'autre, sous couvert de "socialisme", pratique en fait un social-impérialisme, sappe la juste lutte du tiers monde, tout en se prétendant favorable à un nouvel ordre économique international. Elle recourt à des escroqueries politiques comme la "détente" et le "désarmement" pour faire dévier la lutte du tiers monde contre l'impérialisme et l'hégémonie économique. Elle ressasse les vieilles rengaines de "division internationale du travail", d'"intégration" et autres, dans le vain espoir d'instaurer un système social impérialiste sur lequel elle régnerait en maître absolu.

5. L'attitude des superpuissances à l'égard du programme intégré pour les produits de base est typique de leur obstination à freiner et à saboter l'instauration du nouvel ordre économique international. L'une de ces puissances se démène pour substituer au programme intégré pour les produits de base des accords par produit et au Fonds commun une "banque internationale des ressources". L'autre qualifie d'irréaliste le programme intégré et proclame qu'il n'y a d'autre issue que de passer avec elle

des contrats à moyen et à long terme, ce qui revient à accepter son système d'exploitation.

6. M. Chou Hua-min souligne que l'indépendance et l'autonomie sont fondamentales pour le développement de l'économie nationale. L'expérience de la Chine a montré que le pays qui veut développer son économie doit avant tout compter sur son peuple, exercer librement sa souveraineté, se rendre maître de ses ressources et les exploiter, se libérer peu à peu de la domination et du pillage des impérialistes, notamment les superpuissances, et en finir avec les forces colonialistes et leur influence. Dans leurs efforts pour parvenir à l'indépendance et à l'autonomie économique, en tenant compte de leurs particularités, bon nombre de pays en développement ont réussi de façon encourageante à développer l'agriculture, à réaliser l'autonomie alimentaire, à développer l'industrie nationale et à former des techniciens et des administrateurs locaux. Dans les circonstances actuelles, où les deux superpuissances se mesurent dans un affrontement sauvage pour l'hégémonie mondiale et où les facteurs de guerre ne cessent de se multiplier, l'adoption de pareille politique est, pour les pays en développement, un moyen très efficace de renforcer la défense nationale et de se protéger contre l'agression étrangère.

7. Il est absolument nécessaire de consolider la coopération économique et le soutien mutuel des pays en développement. Les pays du tiers monde, avec leurs vastes territoires, leur immense population et leurs énormes ressources, disposent d'un important potentiel de développement économique.

8. La délégation chinoise estime que la Déclaration et le Programme d'action de Manille³⁷ doivent servir de base aux travaux de l'actuelle session de la Conférence. La Chine appuie toutes les justes propositions contenues dans ces documents.

9. Elle estime que les relations économiques internationales doivent reposer sur les cinq principes suivants : respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, non-agression mutuelle, non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, égalité et avantage mutuel, coexistence pacifique. Les affaires économiques et commerciales internationales doivent non pas se trouver sous la domination et le monopole de l'une ou l'autre des superpuissances, mais être gérées collectivement par tous les pays du monde. Les pays en développement détiennent une souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et ont le droit de l'exercer et de placer tous les capitaux étrangers, notamment ceux des sociétés transnationales, sous leur contrôle, leur surveillance et leur administration, voire de les nationaliser.

10. Le commerce international doit reposer sur l'égalité et l'avantage mutuel et l'échange de biens en fonction des besoins de chacun. La Chine soutient les initiatives légitimes prises par les pays en développement qui ont créé et développé des organisations de pays producteurs de matières premières afin de sauvegarder la souveraineté et les droits et intérêts économiques des Etats, ainsi que leur

³⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

proposition raisonnable concernant le programme intégré pour les produits de base et l'indexation des prix. Elle espère que la Conférence, à sa quatrième session, adoptera des décisions positives au sujet du programme intégré pour les produits de base. Elle est opposée à toute tentative visant à substituer au programme intégré des accords par produit ou des contrats à moyen et à long terme. Elle soutient la juste proposition formulée dans le Programme d'action de Manille, selon laquelle la Conférence devrait, à sa quatrième session, arriver à définir une stratégie d'ensemble pour les articles manufacturés et semi-finis afin d'accroître les exportations des pays en développement, d'atténuer et de supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires et les pratiques commerciales restrictives, de permettre aux pays en développement d'élargir leurs débouchés et d'obtenir des prix rémunérateurs, de stabiliser et d'accroître leurs recettes d'exportation. La Chine s'élève catégoriquement contre la politique des impérialistes, notamment les superpuissances, pour qui le commerce international est un instrument de domination et de pillage.

11. La Chine estime que les pays qui apportent une aide économique aux pays en développement doivent respecter fidèlement le principe de la souveraineté des pays bénéficiaires, n'imposer aucune condition politique ou militaire, ne pas réclamer de privilège. L'aide doit véritablement permettre aux pays bénéficiaires de développer leur économie nationale sans porter atteinte à leur indépendance et à leur autonomie. Les prêts accordés aux pays en développement doivent être exempts d'intérêts ou assortis d'un faible taux d'intérêt et, pour alléger la charge du service de la dette, le remboursement du capital et des intérêts doit pouvoir être différé si besoin en est. La Chine approuve la juste revendication des pays en développement quant à la réunion d'une conférence groupant les principaux pays développés créanciers et les pays débiteurs intéressés et

appelée à étudier le moyen de résoudre les problèmes de la dette.

12. La Chine considère que la technologie transférée aux pays en développement doit être pratique, efficace, bon marché et adaptée aux besoins. Toutes les restrictions et obstacles au transfert de technologie imposés injustement par les pays développés aux pays en développement doivent être éliminés. La Chine se prononce pour la révision du système international des brevets, l'élaboration d'un code obligatoire de conduite régissant le transfert de technologie et le renforcement des capacités technologiques des pays en développement.

13. La Chine estime que la question de la réforme du système financier et monétaire international doit être examinée dans le cadre de consultations groupant tous les pays sur un pied d'égalité. Il faut mettre un terme au monopole qu'une poignée de grandes puissances détient dans ce domaine.

14. La Chine préconise l'entière et réelle participation des pays en développement à l'élaboration des décisions touchant les questions financières et monétaires internationales et la réforme des institutions financières internationales et des règles aberrantes qui les régissent. La Chine approuve la revendication raisonnable des pays en développement en vue d'ajuster équitablement les déficits des paiements internationaux et de stabiliser les taux de change.

15. La Chine compatit vivement au sort pénible des pays en développement les moins avancés, des pays en développement insulaires et des pays en développement sans littoral. Elle approuve l'idée d'une action efficace en vue de mettre en œuvre les mesures spéciales en faveur de ces pays dans le domaine du commerce, de l'aide, des communications et du transfert de technologie.

Résumé de la déclaration faite à la 130e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Michael Colocassides, ministre du commerce et de l'industrie de Chypre

1. De l'avis de M. COLOCASSIDES (Chypre), le problème le plus important à l'ordre du jour est certainement celui des produits de base. C'est un domaine où les progrès ont été lents, mais où un progrès décisif devrait maintenant être possible si les pays développés prennent des engagements concernant un programme intégré, un fonds commun et un financement compensatoire accru.

2. L'exportation des articles manufacturés est un autre problème capital pour les pays en développement. Chypre, dont 40 p. 100 du territoire est occupé par des troupes étrangères, doit faire face à un grave problème de réfugiés, auxquels il faut notamment trouver un emploi. Dans son programme économique d'urgence, le gouvernement a accordé une priorité élevée au secteur manufacturier et, en particulier, à la création d'industries orientées vers l'exportation. Mais le succès de ce programme dépend des possibilités d'accès aux marchés des pays développés. La CNUCED a fait un travail admirable concernant la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires. Le SGP

marque un progrès sensible dans la bonne direction, mais il reste beaucoup à faire, car de nombreux pays donneurs ont, par exemple, apporté des restrictions abusives à la liste des produits admis au bénéfice du traitement préférentiel. De plus, certains obstacles non tarifaires diminuent la portée réelle du SGP. M. Colocassides espère que les pays industrialisés s'engageront, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à prendre des mesures concrètes pour supprimer tous les obstacles aux exportations des articles manufacturés des pays en développement.

3. Le transfert de technologie est aussi l'un des sujets importants de la Conférence et les pays industrialisés devraient mesurer l'intérêt que les pays en développement y portent en vue de leur industrialisation. Il faut renforcer encore le rôle de la CNUCED pour qu'elle aide les pays en développement à accroître leur potentiel technologique, mais la solution demeure entre les mains des pays développés, qui pourraient, par exemple, se servir de leurs

programmes d'aide pour faciliter le transfert de technologie aux pays les plus pauvres.

4. M. Colocassides se déclare persuadé que la contribution de la CNUCED au règlement d'un certain nombre de

problèmes économiques internationaux importants, malgré les difficultés auxquelles se heurte son fonctionnement, est universellement admise. C'est pourquoi la Conférence se doit de prendre des décisions qui permettront de renforcer le statut et le rôle de cet organisme.

Résumé de la déclaration faite à la 142e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Alfonso Palacio Rudas, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie, en mission spéciale

1. M. PALACIO RUDAS (Colombie) déclare que la Colombie envisage le développement selon la conception dominante de la CNUCED : le développement doit être fondé sur l'effort personnel des peuples, la coopération et l'aide internationales n'étant qu'un appoint, et les fruits de la croissance économique doivent revenir à la grande majorité de la population. En Colombie, la réforme récente de la fiscalité, fondée sur les impôts directs, institue des taux d'imposition progressifs égaux, voire supérieurs, à ceux des pays industrialisés, où le budget de l'Etat est alimenté principalement par l'impôt sur le revenu.

2. Dans sa politique caféière, la Colombie a fait preuve de solidarité à l'égard des pays producteurs en vue de la régulation des marchés et du maintien des cours à l'extérieur. Il s'agit d'un effort populaire, car les producteurs sont de petits exploitants (la grande plantation n'existant pas) et doivent supporter de lourdes charges pour que le pays respecte ses engagements au titre des accords internationaux. Pour lutter contre l'inflation que l'augmentation des réserves de devises imputable à la hausse des cours du café pourrait provoquer, la Colombie a porté l'impôt sur le café à 70 p. 100 de la valeur du produit sur les marchés extérieurs. Cette discipline, que le peuple colombien s'impose et qui va de pair avec son respect absolu de la démocratie, des libertés politiques et des droits de l'homme, est un exemple de ce que les peuples du tiers monde peuvent faire pour progresser par leurs efforts individuels et les coordonner avec ceux de la communauté internationale.

3. Evoquant l'énorme retard des pays en développement, M. Palacio Rudas dit que, pour qu'il y ait dialogue et non pas affrontement, il est indispensable de reconsidérer les relations politico-économiques internationales, car leur injustice fait obstacle au développement économique et social de ces pays, d'autant qu'ils sont plus ou moins tributaires des recettes provenant d'un seul produit de base, qui conditionnent l'emploi de leurs ressources humaines et, partant, leur équilibre intérieur.

4. Le développement économique est la résultante d'une série de forces interdépendantes, parmi lesquelles les disponibilités financières sont un élément fondamental. Or, les pays en développement manquent de capitaux puisque la tendance à long terme des produits primaires qu'ils exportent est à la baisse. Ils sont donc à la merci des pays riches, qui achètent ces produits à des conditions privilégiées grâce au contrôle qu'ils exercent sur la production par le biais des sociétés transnationales, en l'absence de politiques nationales énergiques qui orientent l'investissement vers des secteurs véritablement prioritaires. En outre,

les fluctuations des prix des produits de base entraînent celles des recettes en devises, ce qui a des effets négatifs sur les balances des paiements et les taux de change.

5. C'est pourquoi, les autorités colombiennes pensent que les objectifs proposés dans le programme intégré pour les produits de base pourraient permettre d'obtenir de justes termes de l'échange ainsi que des prix rémunérateurs et équitables pour tous en valeur réelle. Elles considèrent toutefois que, pour certains produits, producteurs et consommateurs ont déjà laborieusement créé des organismes dynamiques.

6. Il ne faut pas perdre de vue que le changement des conditions du commerce des produits de base n'améliorera la situation des pays en développement que s'il s'accompagne d'une modification sensible de la composition de leurs exportations, et, pour qu'il soit viable, il est indispensable que les pays en développement aient effectivement accès aux marchés des pays industrialisés.

7. La Colombie a tout mis en œuvre pour mobiliser ses ressources intérieures en vue de la croissance économique et du bien-être social. Mais, pour qu'il y ait formation de capital, il faut aussi un apport assez élevé de ressources extérieures. Or les objectifs fixés en la matière dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement³⁸ n'ont pas été atteints, qu'il s'agisse de celui de 1 p. 100 du PNB des pays développés ou de celui de 0,7 p. 100 fixé pour l'aide publique au développement, la Suède, seule, étant arrivée à 0,72 p. 100. Il suffirait pourtant aux pays riches de consacrer à l'aide au développement 5 p. 100 des sommes dépensées à des fins militaires pour se rapprocher des chiffres recommandés dans la Stratégie du développement.

8. La Colombie estime que le principe de l'universalité devrait être entièrement respecté en ce qui concerne la dette des pays en développement et l'apport de ressources extérieures qu'ils reçoivent. Il serait dangereux pour la communauté internationale, dans son ensemble, de ne pas étendre aux pays dénommés à tort "classe moyenne des nations" les mesures qui seraient adoptées pour alléger la dette et accroître l'apport de ressources, car ce serait risquer de faire régresser leur développement.

9. Pour ce qui est des problèmes monétaires internationaux, il est souvent question, dans divers organismes

³⁸ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

internationaux, d'instituer des mécanismes correcteurs pour rééquilibrer le système des paiements mondiaux. Il est cependant évident que les accords de transition conclus au FMI, qu'il s'agisse de celui du Comité des Vingt³⁹, en 1973, ou de celui du Comité intérimaire, en janvier 1976⁴⁰, ne sont que des palliatifs face à la déformation profonde du système monétaire international. Le premier est resté lettre morte et le deuxième subira le même sort si la communauté internationale ne s'engage pas immédiatement à réformer le système monétaire dans le cadre du FMI, avec la participation entière et réelle de toute la communauté internationale. Ce système conçu au lendemain de la seconde guerre mondiale, sans égard pour les intérêts des pays en développement, ne saurait être maintenu artificiellement : il ne faut pas chercher ailleurs que dans sa structure même les causes du désordre monétaire actuel.

10. La Colombie n'est pas entièrement convaincue que les DTS en tant qu'instrument de réserve puissent remplacer purement et simplement l'étalon-or. Elle ne croit pas qu'il soit possible de retirer complètement à l'or son rôle monétaire et elle croit que, s'il devait perdre sa valeur marchande, il serait juste d'instituer des mécanismes qui compenseraient dûment la perte de revenus qui en résulterait pour les pays en développement où il est extrait. Pour la Colombie, pays producteur d'or, la question a une

³⁹ Comité spécial du Conseil des gouverneurs du FMI sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

⁴⁰ Voir la note 9 ci-dessus.

importance vitale, cette industrie extractive employant une main-d'œuvre abondante et étant une source importante de devises.

11. Dès la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (46e séance plénière), le représentant de la Colombie avait exposé le point de vue de son pays sur le rôle limité des DTS dans le développement. D'après lui, les DTS, qui procédaient des accords mêmes de Bretton Woods, ne pouvaient remédier à l'insuffisance de la liquidité internationale et il avait mis en garde contre l'erreur de subordonner le financement aux quotes-parts des pays au FMI, ce qui accentuait les injustices dans la répartition de la liquidité. Ces observations demeurent valables : les DTS ne pourront pas jouer le rôle pour lequel ils ont été créés. Leur répartition inéquitable a entraîné un excès de liquidité dans les pays développés, alors que les pays pauvres manquent des ressources extérieures indispensables à leur progrès.

12. Coauteur de la Charte des Nations Unies, la Colombie en défend les principes et le caractère universel. C'est pourquoi elle admettrait difficilement que, dans des réunions restreintes, en dehors des Nations Unies, des décisions puissent être prises sur des questions d'une extrême importance pour la communauté internationale. Ce genre de réunion ne favorise guère l'harmonie entre les nations. Il ne peut qu'éroder le pouvoir politique et de négociation de la CNUCED. La Colombie estime, par conséquent, que la transformation des institutions de la CNUCED doit aller dans le sens d'un renforcement et non d'un affaiblissement.

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Abdallah Mouzaïr, ministre des affaires étrangères chargé du commerce extérieur des Comores

1. M. MOUZAOIR (Comores) fait observer que les résultats concrets enregistrés depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en matière de commerce sont insignifiants. De Bandoung, en 1975, à Manille, en 1976, les pays en développement ont pourtant multiplié les efforts pour mettre sur pied des programmes d'action et définir un nouveau type de relations internationales tendant à éliminer l'injustice, la domination, l'exploitation et la misère. Il reste que la population mondiale aura doublé d'ici 40 ans et que, dans moins de 10 ans, le déficit alimentaire dans les pays en développement sera d'environ 85 millions de tonnes de céréales. En outre, le taux d'accroissement du revenu moyen par habitant dans les pays en développement est à peu près nul. La dette extérieure de ces pays ne fait que s'alourdir en partie sous l'effet d'un système monétaire international qui, en l'état, nuit beaucoup aux économies du tiers monde. Le moment est venu, pour instaurer enfin un nouvel ordre économique international, de restructurer le commerce international des produits de base, de remanier simultanément la structure de la production mondiale et du commerce mondial pour assurer l'écoulement des articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement, car c'est ainsi qu'il faut donner suite à la

Déclaration et au Plan d'action de Lima⁴¹. Il faut accroître la capacité d'exportation des pays en développement tant du point de vue du volume que de la diversification de leurs produits. Enfin, il faut réformer le système monétaire international dans un sens qui réponde aux intérêts des pays en développement; le Programme d'action de Manille⁴² formule à cet égard des propositions concrètes qui sont à prendre en considération: il conviendrait notamment de décider par voie d'accord de l'annulation des dettes d'aide publique au développement dans les pays les moins avancés, sans littoral, insulaires et nouvellement indépendants. Quant à la dette commerciale des mêmes pays, il conviendrait de la consolider et de rééchelonner les remboursements sur 25 ans au moins, au taux d'intérêt initial si celui-ci est le plus favorable. Cette consolidation et ce réaménagement devraient être assurés par un fonds spécial pour l'amortissement de la dette commerciale. Par ailleurs, il faut, dans le domaine du transfert de technologie, assurer sans restriction aux pays en développement l'accès aux techniques existantes et, à cette fin, créer les institutions appropriées.

⁴¹ Voir la note 7 ci-dessus.

⁴² Voir la note 1 ci-dessus.

2. Les Comores figurent parmi les pays en développement les moins avancés, au profit desquels l'Assemblée générale, en adoptant en 1970 la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement⁴³, prévoyait des mesures spéciales. Or, le PNB par habitant, en valeur réelle, de ces pays n'avait augmenté que de 0,8 p. 100 par an pendant les années 60 et la progression s'est encore ralentie par la suite, ce qui montre à quel point il importe d'apporter à ces pays une assistance financière et technique accrue, à des conditions plus favorables et plus souples, et de leur appliquer des mesures de politique commerciale plus efficaces.

3. La situation dramatique qui règne aux Comores est révélatrice de la gravité des problèmes où les pays les moins avancés se débattent. Le 22 décembre 1974, le peuple comorien, à 95,4 p. 100 de ses suffrages et dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, a choisi l'indépendance. C'est alors que la France, ancienne puissance coloniale, a mis en branle une triple stratégie, consistant en premier lieu à consolider ses positions à Mayotte, c'est-à-dire en terre comorienne, par l'instauration d'une administration directe échappant totalement au contrôle des autorités légales comoriennes. Cette politique a été mise en application le 6 juillet 1975, date de la proclamation de l'indépendance des Comores. En deuxième lieu, la France s'emploie à légaliser cette situation en semant la confusion dans l'opinion publique internationale, et en organisant à cette fin à Mayotte des simulacres de référendum. Enfin, en troisième lieu, la France s'emploie à créer les conditions d'une dissolution du jeune Etat comorien. Une fois rompues les relations organiques et institutionnelles entre les Comores et la France, le Gouvernement français a décidé de

retirer toute son assistance technique et financière aux Comores. A partir de là, la situation s'est dangereusement dégradée : le nombre de salariés, qui ne représentaient que 10 p. 100 de la population active, n'en représentent plus que 3 p. 100. Il ne reste plus qu'un médecin pour 40 000 habitants, alors que la moyenne est de 1 pour 20 000 dans les autres Etats africains. Le sous-sol ne recélant aucune ressource, le pays vit exclusivement de l'agriculture. Mais sa balance commerciale enregistre un déficit croissant parce qu'il doit importer des denrées alimentaires et des produits de première nécessité comme du riz, du sucre, de la farine. Le revenu annuel par habitant n'est plus que de 65 dollars environ, et la politique d'austérité du gouvernement n'arrivera pas à combler un déficit budgétaire que l'énorme écart entre les besoins et les possibilités rend manifestement insupportable. En effet, le Gouvernement comorien doit aujourd'hui prendre en charge certains services que la France gérât naguère directement, comme ceux de l'aviation civile, du Trésor, de la justice, de la radiodiffusion et des télécommunications, de l'enseignement secondaire, de la défense, du commerce extérieur et de la diplomatie. Or ces services réclament désormais du personnel qualifié, qui n'existe pas, des crédits de paiements et des moyens d'investissements et de fonctionnement. La France, en choisissant de quitter les Comores de cette façon, a donc voulu créer des conditions subjectives et objectives susceptibles d'anéantir complètement l'économie comorienne, pour donner à ses partenaires colonialistes des arguments à l'appui de la domination coloniale et créer chez les nationalistes la peur du chaos que les impérialistes associent toujours à la notion de libération nationale. Mais la cause comorienne est si légitime et si juste que la délégation comorienne tient à la plaider devant la Conférence; elle veut croire en la volonté politique et en la solidarité des peuples, qui demeurent les armes les plus efficaces aux fins de la lutte contre la misère et contre l'injustice.

⁴³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

Résumé de la déclaration faite à la 135e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Sathurmin Okabe, ministre du commerce et de l'industrie du Congo, chargé du tourisme

1. M. OKABE (Congo) dit que les pays en développement doivent comprendre que la crise économique qui frappe en ce moment le monde capitaliste leur offre une occasion unique de chercher des solutions aux distorsions qui leur sont imposées depuis des siècles par le capitalisme international et l'impérialisme monopolistique. Depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'évolution de l'économie mondiale a été caractérisée par deux phénomènes : d'une part, l'aggravation de la crise structurelle du système capitaliste et la remise en cause de plus en plus marquée par les pays du tiers monde du système économique international d'exploitation et, d'autre part, l'interdépendance économique entre pays industrialisés et pays en développement, qui fait peser plus lourdement la crise économique actuelle sur ces derniers.

2. La République populaire du Congo ne peut cacher sa déception devant les maigres résultats obtenus jusqu'ici par

la Conférence à sa présente session en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Manille⁴⁴, et cela parce que les pays industrialisés n'ont pas la volonté politique de résoudre le problème du sous-développement. Si, à certains moments, les pays en développement ont cru trouver dans la CNUCED la clé de leurs problèmes, c'est qu'ils n'avaient pas compris que la négociation est l'arme la moins efficace qui soit dans leurs rapports avec les pays capitalistes. Le fait que les pays développés n'affectent que 0,3 p. 100 de leur PNB à l'aide publique au développement, alors que l'objectif à atteindre avait été fixé à 0,7 p. 100, prouve clairement leur manque de volonté politique. Il est inadmissible de vouloir couvrir cette carence en favorisant des investissements privés étrangers incontrôlés qui seraient certainement acheminés par l'entreprise des sociétés trans-

⁴⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

nationales, ce qui accentuerait encore la dépendance économique des pays en développement.

3. La délégation congolaise estime que la seule solution au problème du développement passe par la disparition totale du système injuste qui a provoqué la paupérisation du tiers monde, et par l'édification d'un nouvel ordre économique international répondant aux intérêts légitimes de la majorité des nations de la communauté internationale. Si les pays développés continuent à accroître la prospérité de leurs peuples aux dépens de celle des peuples du tiers monde, les pays en développement se verront obligés de changer de stratégie. En fait, la session actuelle de la Conférence pourrait bien être l'une des dernières chances offertes aux pays développés d'agir de façon rationnelle et pacifique, et à la communauté internationale dans son ensemble de prouver sa bonne foi en résolvant les problèmes du développement conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Manille, seule base valable de discussion.

4. La délégation congolaise est d'avis que les solutions ouvertes à la Conférence sont la mise en place de nouvelles structures de production et de commercialisation des produits de base dans le cadre d'un programme intégré, l'accroissement et la diversification des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement, l'accélération des négociations commerciales multilatérales, la restructuration du système monétaire international axée en particulier sur la recherche de solutions aux problèmes d'endettement des pays en développement, l'étude de conditions particulières d'aide aux pays en développement insulaires et sans littoral, et le renforcement

de la coopération économique entre pays en développement en vue de réduire leur dépendance vis-à-vis des pays industrialisés.

5. Au lieu de ces solutions, certaines puissances, dont l'influence n'est pas des moindres, ont proposé la création d'une banque internationale des ressources. Or, le fonctionnement actuel des institutions financières internationales incite à penser que cette proposition est un moyen détourné de répondre par la négative à la Déclaration et au Programme d'action de Manille et risque de se solder par la mise en place d'un nouvel instrument de domination du monde capitaliste sur l'économie des pays en développement. En outre, il est difficile de croire qu'une institution financée par les capitaux privés, dont la raison d'être est le profit, pourrait financer des opérations urgentes de développement dont la rentabilité n'est pas toujours immédiate.

6. D'autres pays développés proposent des solutions comme la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dont le but voilé n'est autre que de miner la volonté collective du Groupe des Soixante-Dix-Sept. En effet, on ne voit pas pourquoi convoquer une conférence appelée à traiter des mêmes problèmes que ceux dont la Conférence est elle-même saisie à sa quatrième session, car la Conférence reste l'organe le plus représentatif et le plus indiqué pour décider de l'avenir des relations économiques internationales. Pour la délégation congolaise, toutes les nouvelles propositions tendant à traiter les problèmes du développement cas par cas sont à proscrire. Seule la fusion de deux conceptions économiques existantes en une seule, fondée sur l'égalité et la justice, permettra d'éviter un affrontement dans lequel les pays industrialisés seront très certainement les grands perdants.

Résumé de la déclaration faite à la 129^e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Clément Kaul-Meledje, ministre de la coopération de la Côte d'Ivoire

1. M. KAUL-MELEDJE (Côte d'Ivoire) note que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a lieu à un moment particulièrement crucial de l'histoire des relations économiques internationales. En effet, bien que les pays en développement n'aient cessé, depuis la création de la CNUCED, de dénoncer la détérioration des termes de l'échange, les grands pays industrialisés n'ont pas contribué positivement à l'organisation d'un marché mondial des grands produits d'exportation.

2. La désintégration du système monétaire international, l'accélération de l'inflation et la fluctuation des prix des produits de base ont permis de constater, pour la première fois, que les pays en développement accepteraient une confrontation avec les pays développés qui ne leur manifestent qu'incompréhension et égoïsme. L'affrontement a heureusement été évité car les pays en développement ont pris conscience de leur solidarité et, depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, toutes les nations ont opté pour la coopération en vue de l'instauration d'un ordre économique mondial plus juste et plus équilibré.

3. De l'avis de la délégation ivoirienne, la question des matières premières est un des thèmes majeurs de la Conférence, qui concerne tous les pays, exportateurs et importateurs, et qui n'a jamais encore été abordé de manière aussi originale et aussi large. Il s'agit de prendre des décisions concernant l'applicabilité des éléments du programme intégré pour les produits de base accepté par presque tous les Etats qui ont participé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La délégation ivoirienne, quant à elle, souscrit à la Déclaration et au Programme d'action de Manille⁴⁵, qui reprennent les positions exprimées à la huitième session de la Commission des produits de base et à la quatrième Conférence des ministres du commerce des pays membres de l'OUA⁴⁶.

4. L'expérience montre que, pour résoudre des problèmes aussi vastes, il faut aller du particulier au général, du simple au complexe. Le mode d'approche intégré doit être accepté comme l'objectif à atteindre par étapes successives selon un calendrier convenu, sous peine de voir l'ensemble

⁴⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

⁴⁶ Tenue à Alger du 25 au 28 novembre 1975.

du programme intégré renvoyé à une date indéterminée. Les mécanismes de stabilisation des produits de base étant complexes, il faudra nécessairement tenir compte, dans les accords ou arrangements qui seront énumérés dans le programme intégré, de la spécificité de chacun de ces produits et des intérêts des producteurs comme des consommateurs. Ces accords ou arrangements devront réunir les conditions suivantes : garantir aux producteurs un prix rémunérateur qui couvre le coût de production et d'approvisionnement du marché, prévoir une clause de révision des prix pour corriger les effets de l'inflation et de l'instabilité monétaire, définir un mécanisme d'ajustement contingentaire et au besoin le financement d'un stock régulateur, assurer enfin un approvisionnement suffisant à des conditions de prix satisfaisantes. Dans la mesure où le nouvel Accord international sur le cacao élaboré à la CNUCED ne répond à aucun de ces critères, la Côte d'Ivoire, pour sa part, n'y adhèrera pas tant qu'il n'aura pas été révisé.

5. La CNUCED ayant fait preuve d'une certaine carence depuis sa création, on ne peut que se féliciter que, par la Convention de Lomé⁴⁷, les pays d'Europe et du tiers monde aient organisé leur coopération et proposé des

⁴⁷ Convention entre la Communauté économique européenne et 46 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Convention ACP-CEE de Lomé), signée à Lomé (Togo) le 28 février 1975 (*Journal officiel des Communautés européennes*, 19e année, No L 25, 30 janvier 1976).

solutions opérationnelles immédiates qui, quoique de portée limitée, ouvrent la voie à une coopération intégrale telle que le Groupe des Soixante-Dix-Sept la souhaite à travers le programme intégré pour les produits de base. Cette convention renferme des dispositions relatives à la coopération industrielle et technique et à la stabilisation des recettes d'exportation. La Côte d'Ivoire réaffirme son attachement à la Convention de Lomé, notamment aux préférences spéciales, aussi longtemps que la communauté internationale n'aura pas mis en place de solutions concrètes de rechange qui sauvegardent les intérêts des pays en développement. En effet, le SGP est appliqué par la Communauté économique européenne au détriment des pays associés, qui n'exportent généralement que des produits de base ou des matières premières, alors que certains pays du tiers monde exportent bon nombre d'articles manufacturés.

6. La presse a avancé que, d'après les travaux de la septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement et ceux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, la Conférence de Nairobi était d'avance vouée à l'échec. La délégation ivoirienne est cependant quelque peu optimiste dans la mesure où les déclarations des chefs de délégation des pays les plus avancés, généralement réticents devant les revendications des pays en développement, comportent des points positifs qui méritent d'être examinés avec objectivité et sérénité.

Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Marcelo Fernandez Font, ministre du commerce extérieur de Cuba

1. M. FERNANDEZ FONT (Cuba) se réjouit que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tienne sur le continent africain qui, ces dernières années, a été le théâtre d'importantes batailles contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme; il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et exprime l'espoir que la République populaire de l'Angola sera bientôt accueillie à son tour. Il déplore en revanche que, pour une question de procédure, le représentant de la junte fasciste du Chili ait, si brièvement que ce soit, présidé la Conférence.

2. Depuis la troisième session de la Conférence, les pays capitalistes développés ont connu leur crise la plus grave depuis les années 30. Malheureusement, ce sont les pays en développement qui en ont le plus souffert : diminution du rythme de croissance, écart accentué entre les prix des produits de base et ceux des articles manufacturés, déséquilibre accru de la balance commerciale, gonflement de la dette extérieure et diminution de la valeur des réserves. Depuis la création de la CNUCED, d'ailleurs, ces pays préconisent une transformation radicale du système économique mondial.

3. La délégation cubaine juge la conclusion d'accords de produit, recommandée dans la Déclaration et le Programme

d'action de Manille⁴⁸, indispensable pour stabiliser les prix de ces produits à des niveaux rémunérateurs pour les producteurs et équitable pour les consommateurs. Elle souligne à cet égard l'importance du programme intégré pour les produits de base élaboré par le secrétariat de la CNUCED, qui propose des stocks régulateurs financés par un fonds commun.

4. Il convient d'étendre le SGP à tous les produits dont l'exportation est intéressante pour les pays en développement et de l'appliquer sans condition politique : à cet égard, il est intolérable que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique cherche à utiliser leur schéma, tardivement mis en œuvre, pour faire pression sur certains pays qui ont pris des mesures légitimes afin de défendre les cours des produits qu'ils exportent.

5. Il faut donner au système monétaire international des bases nouvelles : universalité complète, promotion du commerce et du développement par l'aide au financement du déficit de la balance des paiements des pays en développement, stabilité des échanges, décision de ne plus donner à telle ou telle monnaie un caractère prédominant. Le FMI, étant donné sa composition, ne peut pas se charger

⁴⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

de cette tâche, comme les résultats de la réunion de Kingston⁴⁹ le prouvent.

6. Il faut mettre fin aux abus des grandes sociétés transnationales, qui ont pour règle de travailler à renverser les gouvernements, de favoriser la corruption et d'exploiter les pays en développement, et adopter un code de conduite pour le transfert de technologie en lui donnant un caractère obligatoire.

7. A propos de la coopération économique entre pays en développement, le représentant de Cuba mentionne la création récente en Amérique latine du Système économique latino-américain (SELA)⁵⁰, dans le cadre duquel peuvent être créées des entreprises multinationales qui sont la propriété des pays, telle la compagnie de navigation "Namucar", qui permet à divers pays des Antilles de réduire leurs frais de transport maritime. Il convient de signaler aussi la création, en novembre 1974, du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes exportateurs de sucre.

8. Les pays en développement doivent rester unis et sur leurs gardes contre les manœuvres dilatoires de certains pays capitalistes développés, que ce soit à la Conférence sur la coopération économique internationale, ou dans les négociations commerciales multilatérales. Ces négociations témoignent à la fois de l'inefficacité du GATT et de l'absence de volonté politique des pays développés en question. Quant à la Conférence de Paris, les problèmes qu'elle examine ne sauraient faire oublier les questions fondamentales dont traite l'actuelle Conférence.

9. Cuba approuve l'idée de transformer la CNUCED en une organisation du commerce et du développement, qui ait des pouvoirs de négociation, se réunisse plus fréquemment et groupe les activités aujourd'hui dispersées entre divers organismes et conférences, ce qui fait le jeu des pays capitalistes développés.

10. M. Fernandez Font note que les objectifs exposés depuis le début de la quatrième session de la Conférence par les représentants de certains de ces pays vont à l'encontre des idées de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international⁵¹ et de la Déclaration et du Programme d'action de Manille.

11. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, en particulier, au milieu de phrases pompeuses, a formulé des menaces voilées, déclarant que les Etats-Unis pourraient, plus que tout autre pays, survivre à une période de guerre économique. Ce qu'il a qualifié de propositions irréalistes, ce sont les aspirations de la plus grande partie de l'humanité à un changement radical dans les relations économiques internationales, les décisions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept et des pays non alignés. Le but de son intervention profondément réactionnaire est de défendre le capital privé et les investissements étrangers, en leur donnant de nouvelles garanties pour qu'ils continuent à

exploiter les ressources naturelles et humaines des pays en développement. Il n'a parlé ni d'un nouvel ordre international, ni de nationalisations, ni de la Déclaration de Manille. Il a proposé comme formule magique la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles qui serait en fait un nouveau mécanisme pour canaliser les investissements des sociétés transnationales.

12. Cuba est, en même temps qu'un pays en développement, un pays socialiste, membre du CAEM. A son avis, il ne faut pas mettre sur le même plan les pays capitalistes développés et les pays socialistes développés, ces derniers consacrant 1 p. 100 de leur PNB au financement international du développement. Le sous-développement a été imposé par des puissances coloniales et néo-coloniales, et ni l'Union soviétique ni les autres pays socialistes européens n'en sont responsables. La contribution des pays socialistes au développement ne peut donc pas être considérée comme une réparation historique. Elle découle des caractéristiques socio-économiques du système socialiste qui leur fait un devoir de coopérer au nom de la solidarité internationale. Il ne serait pas justifié de leur demander de sacrifier unilatéralement leur économie pour contribuer au développement des pays pauvres, pendant que les pays capitalistes développés profiteraient des résultats de cette aide pour obtenir des pays sous-développés des avantages économiques supplémentaires. Par exemple, on ne saurait attendre des pays socialistes qu'ils s'engagent à verser les soldes de leur commerce bilatéral avec les pays en développement en monnaie convertible; certains pays dont les gouvernements pratiquent une politique d'abandon total à l'impérialisme en profiteraient pour utiliser ces devises dans leur commerce mal équilibré avec les pays impérialistes auxquels ils sont soumis.

13. Cuba peut s'exprimer sans équivoque sur ce point, car nul ne peut mettre en doute sa participation à la lutte contre le sous-développement, aussi bien économique que politique, ni son attachement à l'internationalisme révolutionnaire et progressiste.

14. Cuba est exposé à une discrimination politique et économique de la part de beaucoup de pays capitalistes développés, mais il a, en revanche, avec le principal pays socialiste, l'Union soviétique, des relations fraternelles et privilégiées sur le plan économique puisque l'URSS paie des prix préférentiels pour les exportations cubaines, et accorde des crédits à Cuba à des conditions extrêmement avantageuses.

15. Le chemin à suivre pour sortir du sous-développement, c'est le chemin de la révolution et de nombreux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine l'ont déjà choisi. Cuba, qui mène à bien sa révolution depuis 1959, a d'abord dû se défendre contre le blocus et les agressions impérialistes. En 1961 et 1965, son produit social global n'a augmenté que de 1,9 p. 100 par an mais, entre 1966 et 1970, l'augmentation a été de 3,9 p. 100 par an et, entre 1971 et 1975, elle a dépassé 10 p. 100. Pourtant, Cuba est pauvre en ressources naturelles, et le sucre représente plus de 80 p. 100 de ses exportations. C'est la distribution équitable des richesses rendue possible par le socialisme qui a permis à Cuba d'extraordinaires réalisations sociales qu'aucun autre peuple latino-américain n'a pu atteindre

⁴⁹ Voir la note 9 ci-dessus.

⁵⁰ Institué par les Etats de la région, en octobre 1975, comme organisme régional permanent pour la consultation, la coordination, la coopération et la promotion économique et sociale commune.

⁵¹ Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale.

jusqu'ici. Ainsi que l'a déclaré Fidel Castro dans son rapport au premier Congrès du Parti communiste cubain, en décembre 1975, Cuba peut se targuer d'être un pays où il n'y a ni chômage, ni discrimination raciale, ni affamés, ni mendiants, ni jeu, ni prostitution, ni drogue, ni analphabétisme, ni enfants non scolarisés, ni bidonvilles, ni malades abandonnés à leur sort.

16. La délégation cubaine fera tout en son pouvoir pour que l'actuelle session de la Conférence, à la différence des précédentes, aboutisse à des résultats concrets qui transforment véritablement l'économie mondiale, faute de quoi il faudrait au moins en trouver les responsables, afin que les peuples en développement reconnaissent leurs amis et leurs ennemis.

**Résumé de la déclaration faite à la 121e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Ivar Noergaard,
ministre des affaires économiques extérieures du Danemark**

1. M. NOERGAARD (Danemark) dit qu'il sera possible de progresser vers l'instauration d'une société internationale équitable si les gouvernements admettent qu'on ne peut abandonner le développement économique et social au libre jeu des forces économiques. Il faudra néanmoins du temps pour effectuer sans heurts les changements nécessaires.

2. Le Gouvernement danois accueille favorablement bon nombre des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁵², qui fournissent une base valable de coopération pour l'avenir. Le Danemark est prêt à agir de concert avec d'autres pays pour accroître la capacité de production des pays en développement et leur accès aux marchés; il est en particulier convaincu de la nécessité d'aborder de façon globale l'important problème des produits de base. Mais, il faudra, dans les négociations, tenir dûment compte des caractéristiques variables des divers produits de base. Là où il paraîtra indiqué de constituer des stocks régulateurs, les pays consommateurs devront, de l'avis du Gouvernement danois, contribuer à leur financement, et il faudra examiner plus avant la proposition visant à créer un fonds commun à cette fin lorsque des accords relatifs à des produits de base déterminés auront été conclus. La création d'un tel fonds exigera le soutien de tous les pays. Il se peut qu'il soit aussi nécessaire, dans le cadre d'une politique globale des produits de base, de prendre de nouvelles mesures, qui viendraient compléter la révision récente de la facilité de financement compensatoire du FMI, pour stabiliser les recettes que les pays les plus pauvres tirent de leurs exportations de produits de base.

3. L'amélioration à long terme de la situation économique des pays en développement exige que leur pro-

duction de matière premières soit diversifiée et leur industrie de transformation de ces produits développée et, en outre, qu'ils aient plus facilement accès aux marchés des pays industrialisés. Membre de la Communauté économique européenne, le Danemark souscrit à la politique qui vise à éliminer les barrières tarifaires auxquelles se heurtent les produits des pays en développement et qui est déjà appliquée au titre du SGP; il espère que les négociations commerciales multilatérales en cours au GATT apporteront aux pays en développement de nouveaux et substantiels avantages. En raison du chômage qui sévit actuellement, il faudra un certain temps aux pays développés pour réaliser dans leurs industries les aménagements de structure nécessaires, mais ces pays ne devraient pas chercher à empêcher l'instauration d'une nouvelle division industrielle du travail. D'un autre côté, les pays en développement doivent prendre conscience de leurs responsabilités en tant que fournisseurs fiables et créer un climat favorable aux importants investissements de capitaux étrangers qui leur seront nécessaires. En résumé, les pays développés devront accepter des changements économiques contraires à des intérêts établis de longue date, et, de leur côté, les pays en développement devront reconnaître que la coopération internationale suppose que des limites soient imposées à l'exercice de la souveraineté nationale.

4. Pour ce qui est de l'aide publique au développement, le Gouvernement danois invite tous les pays industrialisés à s'efforcer d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100. Le Danemark espère y parvenir d'ici à 1980; il a développé régulièrement ses programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance en réservant une place particulière aux pays dont les besoins étaient les plus grands. Le Gouvernement danois estime en outre qu'il convient d'améliorer les modalités de l'aide ainsi que sa répartition géographique.

⁵² Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 131e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Fouad Sherif,
ministre d'Etat de l'Egypte pour les affaires du Conseil des ministres**

1. M. SHERIF (Egypte) dit que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement revêt une importance particulière, car c'est une occasion exceptionnelle d'arriver à un accord sur les mesures à prendre pour instaurer le nouvel ordre écono-

mique international si souvent annoncé. En remplissant cette tâche, la Conférence doit tenir compte du fait que l'écart croissant entre pays développés et pays en développement menace la paix mondiale et que le principe de l'interdépendance des nations oblige à résoudre les pro-

blèmes par la coopération plutôt que par l'affrontement. Prenant comme point de départ le principe de l'autonomie économique, les pays en développement s'efforcent de résoudre leurs propres problèmes. Ainsi, l'Égypte suit une politique d'ouverture économique pour pouvoir attirer les capitaux nécessaires à l'exécution de ses programmes de développement, et elle a accordé les garanties nécessaires aux investisseurs étrangers.

2. La décision historique de rouvrir le canal de Suez, qui visait non seulement à préserver les intérêts de l'économie égyptienne, mais aussi à alléger le fardeau économique de tous les pays utilisant le canal, en particulier les pays en développement, a été l'une des conséquences les plus importantes de la juste guerre menée par le peuple égyptien pour libérer ses terres occupées.

3. La délégation égyptienne est d'avis que le moment est venu de prendre des initiatives décisives au sujet des problèmes qui se posent à la communauté internationale. Les pays en développement ont défini leur position dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁵³ et ils attendaient du Conseil du commerce et du développement qu'il propose à sa septième session extraordinaire des projets de résolution concernant les questions sur lesquelles il était possible de parvenir à un consensus. Le Conseil n'a pas réussi dans cette tâche, mais ses débats ont permis de mieux comprendre la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il faut maintenant espérer que les groupes de négociation de la Conférence arriveront à un accord sur les propositions de Manille. A ce propos, M. Sherif fait observer que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale s'occupe des mêmes questions que celles dont la présente Conférence est saisie et que, comme il a déjà été dit, si l'une des conférences échoue, l'autre échouera aussi. Il est donc encourageant de voir que, d'après les déclarations faites au cours de la discussion générale, la communauté internationale semble être résolue à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer le succès de la Conférence de Nairobi.

4. Se référant à la position de l'Égypte concernant les problèmes économiques, telle qu'elle est reflétée dans le Programme d'action de Manille, M. Sherif dit premièrement que l'application du programme intégré pour les produits de base marquera un premier pas vers la solution des problèmes des pays en développement en ce qui concerne les produits primaires et il fait observer que certains pays développés ont adopté une attitude positive à l'égard du programme; il faut espérer que d'autres suivront leur exemple de façon que la Conférence puisse parvenir à un accord sur les éléments fondamentaux du Programme, notamment sur le fonds commun.

5. Deuxièmement, la dégradation des termes de l'échange et le coût élevé des prêts à court terme ont alourdi le fardeau que le service de la dette fait peser sur les pays en développement. Pour résoudre ce problème, il faut adopter une approche commune, sur la base des règles qui seront convenues à la session en cours. De plus, il y aurait lieu d'accorder une attention particulière aux problèmes des pays le plus gravement touchés par la crise économique. La délégation égyptienne appuie sans réserve l'idée de convoquer une conférence des débiteurs et créanciers qui serait spécialement chargée de traiter des problèmes de la dette, question qui ne saurait être plus longtemps ajournée et qui, si elle n'est pas résolue prochainement, aura des conséquences graves pour la communauté internationale.

6. Troisièmement, il est contradictoire de la part des pays développés de demander la libéralisation du commerce des pays en développement tout en continuant d'appliquer des mesures protectionnistes, y compris des restrictions quantitatives et des mesures d'appui en faveur de producteurs non compétitifs. Il importe d'éliminer d'urgence les restrictions quantitatives et les obstacles non tarifaires qui entravent les exportations des pays en développement. Il faudra par ailleurs étendre le SGP, résoudre la question des obstacles non tarifaires et prendre d'autres mesures en matière de politique commerciale. Le SGP devrait constituer l'un des éléments permanents de la politique économique des pays industrialisés, et il devrait porter sur tous les produits de base dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.

7. Quatrièmement, la technologie moderne constitue une condition essentielle du développement technologique adéquat des pays en développement. Pour promouvoir le transfert de technologie à des conditions de faveur et renforcer la capacité technologique des pays en développement, il faut élaborer un code international de conduite ayant juridiquement force obligatoire et accordant une attention particulière aux besoins de ces pays.

8. En conclusion, M. Sherif dit que l'instauration d'un nouvel ordre économique international exigera un mécanisme de négociations pour résoudre les problèmes économiques internationaux et traduire les principes généraux en mesures et accords spécifiques pouvant être mis en œuvre. La CNUCED est le seul organisme des Nations Unies capable d'entreprendre pareille tâche. Elle a joué un rôle efficace jusqu'ici et elle a appelé l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de développement. Il est d'autant plus nécessaire dans ces conditions qu'elle réponde au besoin de négocier et de conclure des accords et arrangements visant à résoudre les problèmes de développement. Tous les pays représentés à la Conférence se doivent d'appuyer la CNUCED en exerçant leur volonté politique et en s'efforçant de renforcer le rôle qu'elle joue en tant qu'instrument économique le plus efficace des Nations Unies.

⁵³ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 126e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Saeed Abdullah Salman,
ministre de l'habitation et de l'urbanisme des Emirats arabes unis**

1. M. SALMAN (Emirats arabes unis) déclare que son pays qui, malgré tout ce que l'on dit au sujet de son revenu élevé par habitant et de ses excédents de recettes provenant du pétrole, se considère comme un pays en développement, partage les objectifs de développement communs aux pays du tiers monde et s'associe aux efforts déployés à l'échelon national, régional et international pour trouver une solution juste aux problèmes complexes qui caractérisent actuellement le commerce et le développement et pour diminuer l'écart économique considérable qui subsiste entre pays en développement et pays avancés.

2. En particulier, le système de préférences offert aux pays en développement au titre du SGP n'a procuré que des avantages minimes et il subsiste encore des obstacles non tarifaires, aggravés par l'instabilité des prix des produits de base et par le fait que les importations de produits des pays en développement dans les pays développés demeurent insuffisantes. La situation du commerce des produits de base doit être améliorée par l'adoption du programme intégré proposé; à ce propos, il n'est pas normal que certains pays développés qui ont constitué des groupements économiques régionaux pour défendre leurs intérêts propres hésitent à approuver la méthode intégrée lorsqu'il s'agit du potentiel commercial mondial et des problèmes de la dette des pays en développement. Les Emirats arabes unis appuient le programme intégré et sont disposés à participer à la création d'un fonds commun à cette fin, conformément aux décisions que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ou des comités intergouvernementaux prendront ultérieurement. En tant que pays tributaire d'un seul produit de base, le pétrole, les Emirats arabes unis sont désireux de libéraliser l'accès des produits manufacturés et semi-finis des pays en développement aux marchés des pays développés et d'accroître l'assistance technologique.

3. Malgré les engagements qu'ils ont contractés en faveur du développement interne et externe, et bien que leur production pétrolière soit menacée par les cartels constitués par les principaux pays producteurs et par la création artificielle d'excédents dans le dessein de les amener à baisser le prix de leur pétrole, les Emirats arabes unis ont répondu favorablement à un certain nombre de demandes de fonds, que ce soit sur le plan bilatéral ou multilatéral ou au niveau des organisations régionales et internationales. C'est ainsi qu'en 1974 et 1975, ils ont consacré près de 30 p. 100 de leur PNB à l'aide au développement à des conditions exceptionnellement favorables et qu'en 1975 ils ont consacré plus de 20 p. 100 de leur PNB à des subventions, des prêts et des activités d'assistance. En outre, les pays membres de l'OPEP, s'inspirant de principes humanitaires plutôt que de considérations égoïstes, ont contribué pour plus de 3 p. 100 de leur PNB à l'aide publique au développement, compte non tenu des facilités financières qu'ils ont accordées en ce qui concerne le

pétrole, alors que l'assistance des pays développés a représenté moins d'un tiers de 1 p. 100 de leur PNB.

4. Si l'endettement des pays en développement continue de croître au rythme actuel, au moins la moitié du monde se trouvera dans la situation des pays le plus gravement touchés d'ici à la cinquième session de la Conférence. Les Emirats arabes unis appuient sans réserve la proposition tendant à réunir une conférence en vue d'apporter des solutions rapides aux problèmes de la dette des pays en développement, et ce bien que les prêts qu'ils accordent eux-mêmes diffèrent de par leur nature, leurs motifs, leurs objectifs et leurs conditions de ceux qui sont à l'origine de cet endettement. Etant donné que le problème de la dette est étroitement lié à celui des prix dans le cadre du système monétaire international, les pays en développement doivent participer pleinement à tout mécanisme qui viendrait à être créé en vue de réformer ce système.

5. S'agissant du problème de la technologie, le représentant des Emirats arabes unis dit que dans les pays producteurs de pétrole des quantités considérables de gaz naturel sont perdues qui pourraient être utilisées dans l'industrie pétrochimique pour produire des engrais, des pesticides et des insecticides permettant de promouvoir l'agriculture dans les pays en développement. La délégation des Emirats arabes unis est donc favorable à l'adoption d'un code de conduite pour le transfert de la technologie, à la révision du système international de brevets et à un transfert accru de compétences industrielles. La CNUCED devrait également s'efforcer de renforcer la coopération technologique entre pays en développement.

6. En réalité, le clef de tous les problèmes de développement réside dans l'autonomie économique collective. L'ère de la domination, du contrôle et de la dépendance est à jamais révolue et a cédé la place à des slogans concernant la compréhension, la coopération et la coordination dans le domaine des relations économiques internationales; cependant, le développement est encore sérieusement entravé par l'insuffisance des efforts des pays développés en ce qui concerne les courants de capitaux en faveur du développement, par l'existence de pratiques commerciales restrictives et par les activités néfastes des sociétés multinationales qui échappent au contrôle national dans les pays où elles exercent leurs activités.

7. Les Emirats arabes unis, qui ont fait l'amère expérience du dénuement et de la misère, sont particulièrement conscients des besoins des pays les moins avancés et les plus gravement touchés. Pour qu'une action rapide soit entreprise en vue d'améliorer la situation dans ces pays, il faut une volonté politique dont l'existence sera mise à l'épreuve à la session en cours; les résolutions et les recommandations qui seront adoptées permettront de vérifier dans quelle mesure la détente politique permet effectivement d'améliorer la situation économique internationale. Les politiques concernant les pays les moins avancés doivent être fondées sur des bases plus réalistes que cela n'a été le cas jusqu'ici.

8. Pour ce qui est du rôle futur de la CNUCED, il faudra réviser son mandat afin que ses activités soient aussi efficaces que possible dans le système des Nations Unies. La délégation des Emirats arabes unis appuie sans réserve les propositions formulées à cette fin dans le Programme d'action de Manille⁵⁴, en particulier celles qui concernent

⁵⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

le renforcement du Conseil du commerce et du développement et du secrétariat.

9. Pour conclure, la délégation des Emirats arabes unis note avec satisfaction l'assistance fournie par les pays socialistes d'Europe orientale et par la Chine à de nombreux pays en développement et formule l'espoir que la coordination de cette assistance par l'intermédiaire de la CNUCED sera renforcée.

Résumé de la déclaration faite à la 132e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Galo Montaña, ministre de l'industrie, du commerce et de l'intégration de l'Equateur

1. M. MONTAÑO (Equateur) constate que les déséquilibres qui bouleversent l'économie internationale, le désordre monétaire, l'inflation, le chômage et l'endettement qui atteignent cruellement les pays en développement, bien que reconnus par la communauté internationale, ne suscitent aucune réaction positive, mais plutôt des attitudes dilatoires qui mettent en danger l'avenir de la plus grande partie de l'humanité. Le moment est venu pour la CNUCED qui est le mécanisme approprié, d'amorcer la démarche qui aboutira à l'instauration du nouvel ordre économique international, par une véritable transformation des structures.

2. On parle de crise des produits de base à propos de la hausse des prix de ceux que les pays en développement exportent et on oublie la véritable crise qui, depuis longtemps déjà, a entraîné la dégradation des termes de l'échange et qui est le fruit d'injustices séculaires. De plus, les mécanismes nouveaux que l'on propose ont pour but de maintenir les pays en développement dans un rôle marginal, bien qu'ils représentent les deux tiers de l'humanité. Mais les pays en développement proclament d'une voix unanime que le droit au bien-être est indivisible et proposent, dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁵⁵, des mesures précises et applicables auxquelles la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à l'obligation morale de donner son accord. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale doit compléter l'action de la présente Conférence, sans retarder l'application des mesures adoptées par celle-ci.

3. L'expérience décevante des accords sur certains produits de base a suscité la proposition relative à un programme intégré pour les produits de base assorti d'un fonds commun, dont la création doit être une des décisions de la Conférence. La négociation du programme intégré, auquel l'Equateur est favorable, doit comporter l'engagement de maintenir le pouvoir d'achat des exportations des pays en développement et d'améliorer réellement l'accès des produits de ces pays aux marchés mondiaux. Faute d'adopter des décisions dans ce sens, la Conférence, consolidant l'hégémonie des entreprises transnationales, perpétuerait une situation intolérable pour les pays producteurs de produits de base : en Equateur, par exemple,

premier exportateur mondial de bananes, l'achat d'un tracteur, qui représentait, en 1970, 20 tonnes de bananes, en représente actuellement 60 tonnes.

4. Le commerce des articles manufacturés a été jusqu'ici réservé aux pays développés, ce qui entraîne une mauvaise division internationale du travail. Pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Lima⁵⁶ en matière de redistribution de la production industrielle, les pays en développement doivent faire un effort considérable de modernisation de leur économie pour lequel ils ont besoin de la coopération financière, technique et commerciale des pays développés. La mise en œuvre du SGP est à cet effet une mesure positive, mais les schémas existants doivent être améliorés et étendus à tous les produits d'intérêt essentiel pour les pays à faible production industrielle. La Conférence devrait aboutir à un engagement général pour l'amélioration de ces schémas. L'Equateur s'étonne que le pays le plus riche des pays développés n'ait pas cru devoir respecter les dispositions de la résolution 21 (II) de la Conférence, selon lesquelles le SGP se fonde avant tout sur le principe de la non-réciprocité et celui de la non-discrimination. La Conférence, à sa quatrième session doit, à cet égard, tenir compte du Programme d'action de Manille dans lequel les pays en développement demandent la suppression de tous les éléments discriminatoires et restrictifs des schémas de préférences, en particulier celui des Etats-Unis d'Amérique. L'Equateur, pour sa part, continuera d'exercer sa souveraineté et son droit inaliénable de disposer de ses ressources naturelles.

5. Les négociations commerciales multilatérales du GATT ne tiennent pas malheureusement compte des principes du traitement différencié et des avantages supplémentaires à accorder aux pays en développement et elles acheminent sans doute ceux-ci vers une nouvelle déception. La Conférence doit adopter des mesures pour en changer l'orientation.

6. La dépendance technologique des pays en développement est l'un des grands obstacles à leur développement industriel. Pour mettre fin aux abus qui accompagnent le transfert de technologie, la Conférence doit prendre une décision quant à l'établissement d'un code international de conduite ayant force obligatoire.

⁵⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

⁵⁶ Voir la note 7 ci-dessus.

7. Les problèmes monétaires et financiers mettent en danger la progression des pays en développement. Il convient donc, parallèlement à la remise en ordre du système monétaire international, qui doit s'effectuer avec la participation pleine et entière des pays en développement, d'adopter des solutions visant à augmenter le courant des ressources réelles en éliminant toutes conditions et tous liens et en allégeant le service de la dette extérieure.

8. Dans tous les domaines que M. Montaña vient de passer en revue, l'influence des sociétés transnationales, ainsi d'ailleurs que des entreprises d'Etat des pays socialistes, se fait lourdement sentir. La Conférence est saisie de propositions visant à faire en sorte que les sociétés transnationales contribuent réellement au développement des pays pauvres au lieu d'asseoir leur prospérité sur la production et la consommation de ceux-ci. Les pays développés devraient en outre appuyer les efforts des pays en développement qui ont entrepris de créer des entreprises multinationales entre eux, dans le cadre, par exemple, du Système économique latino-américain⁵⁷ et, en particulier, de l'Accord de Carthagène (Pacte andin)⁵⁸. La coopération économique entre pays en développement mérite d'être appuyée sans réserve et la création d'associations de

producteurs de matières premières ne doit pas être interprétée comme un défi aux pays développés, mais plutôt comme un gage de progrès des pays pauvres.

9. La proposition relative à la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles mérite d'être sérieusement prise en considération. Bien entendu, le pouvoir de décision dans un organisme de cette nature doit être partagé à égalité entre pays développés et pays en développement, car tout système de financement visant à stabiliser le prix des exportations des pays en développement et à préserver le pouvoir d'achat de ceux-ci, comme ce paraît être le cas des "obligations-produits" doit relever de la responsabilité partagée des producteurs et des consommateurs. L'un des principaux objectifs de la banque en question devrait être de garantir des investissements des entreprises nationales ou étrangères, car les risques encourus sont l'un des éléments qui retardent le plus l'industrialisation des pays en développement. En outre, cet organisme pourrait être utile pour le transfert de technologie et des compétences en matière de gestion, qui sont indispensables à la modernisation de l'économie des pays en développement. La création d'un institut international de l'industrialisation et celle, dans le cadre de la Commission de l'énergie de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, d'un institut international de l'énergie orienté vers les besoins des pays en développement, sont autant de propositions intéressantes, à condition que les travaux de ces organismes soient coordonnés avec ceux des Nations Unies.

⁵⁷ Voir la note 50 ci-dessus.

⁵⁸ Accord d'intégration sous-régionale signé à Bogota le 26 mai 1969. Les pays membres sont la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela.

Résumé de la déclaration faite à la 127e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Leopoldo Calvo Sotelo, ministre du commerce de l'Espagne

1. M. CALVO SOTELO (Espagne) constate que les grands problèmes des sessions précédentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement demeurent, aggravés par la crise économique mondiale, avec ses séquelles qui touchent tous les pays en développement, surtout ceux qui ne sont pas producteurs de pétrole.

2. L'Espagne signale une fois encore le problème particulier de balance des paiements qui se pose aux pays d'Europe méridionale, dont le déficit commercial global a atteint en 1974 20 milliards de dollars, dont 8 milliards pour l'Espagne, et s'est encore accentué en 1975.

3. La crise économique, l'inflation et le déséquilibre croissant de la balance des paiements ont encore accentué les inégalités entre les pays qui constituent la communauté mondiale, auxquelles ni les efforts de l'Assemblée générale, ni ceux de la CNUCED ni ceux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale n'ont pu remédier. Le fait est dû en partie aux difficultés que comporte la mobilisation de l'opinion publique mondiale, condition indispensable de la volonté politique. Il est donc essentiel de favoriser une action dans cette direction, au niveau des gouvernements aussi bien que des organisations internationales.

4. Le développement étant un mouvement continu et non un état, une division du monde en deux groupes de pays ne correspond guère à la réalité. L'ONU et la Conférence, à sa troisième session, ont donc fait un grand pas en reconnaissant l'existence de pays moins avancés qui exigent un plus grand effort de coopération et d'aide. L'Espagne comprend d'autant mieux les problèmes du monde en développement, que son développement économique est loin d'être complet et que son déficit commercial aigu et chronique est l'un des plus élevés du monde.

5. Gros importateur de produits énergétiques et de matières premières, l'Espagne estime que l'un des sujets les plus intéressants de la Conférence est précisément celui des produits de base. Elle juge fondamentale une régulation des marchés, qui permette aux prix d'atteindre un niveau stable, raisonnable pour les pays consommateurs et rémunérateur pour les pays exportateurs. On pourrait arriver à ce résultat en tenant compte à la fois des éléments positifs que le programme intégré pour les produits de base renferme et des caractéristiques propres au commerce de chacun des principaux produits.

6. La coopération entre pays en développement est un autre domaine dans lequel des progrès notables sont

possibles. Le Gouvernement espagnol considère que le Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en développement, conclu sous les auspices du GATT⁵⁹, est un élément de valeur, qui, utilisé pleinement, permettrait aux pays en développement d'élargir leur commerce extérieur, donc de participer davantage au commerce mondial. L'Espagne est tout à fait disposée à renforcer les concessions prévues dans le Protocole en offrant de les appliquer suivant un critère de réciprocité relatif, c'est-à-dire sans attendre de contrepartie des pays les moins avancés et sans exiger de compensation totale des autres pays en développement qui n'auraient pas atteint le niveau supérieur dans le groupe des signataires du Protocole.

7. Quant au transfert de ressources financières, il convient de signaler que la situation des pays en développement non producteurs de pétrole s'est aggravée considérablement et que l'état de leur balance des paiements menace de limiter très gravement la croissance de beaucoup d'entre eux. Là encore, il convient de distinguer entre les pays qui en sont tout juste au niveau de survie et ceux qui ont déjà une certaine capacité de croissance, les premiers devant bénéficier de la majeure partie de l'aide au développement, laquelle doit elle-même être accrue. C'est dire que les pays donateurs traditionnels doivent redoubler d'efforts et que les pays favorisés par la nouvelle situation des marchés internationaux doivent participer intensément à

⁵⁹ Voir GATT, *Instruments de base et documents divers*, Supplément No. 18 (numéro de vente : GATT/1972-1) p. 12.

l'aide au développement. A cet égard, M. Calvo Sotelo craint que la fragmentation de l'aide multilatérale et l'absence de coordination n'ôtent de son efficacité à l'effort de la communauté internationale.

8. L'Espagne attache une importance particulière au transfert de technologie. Elle est elle-même une grande importatrice des techniques avancées; en revanche, elle exporte des techniques de niveau intermédiaire très bien adaptées aux besoins des pays en développement. Il convient de rappeler que c'est sur l'initiative de l'Espagne que l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1979 une conférence sur la science et la technologie au service du développement.

9. Le problème de l'accès aux marchés se pose surtout aux pays en développement les plus avancés, grands importateurs d'énergie et exportateurs de produits de faible niveau technique. Ces pays, faute de facilité d'accès aux marchés, se trouvent devant le dilemme de recourir à des mesures restrictives ou de maintenir l'activité à un niveau très bas. Il faut donc leur offrir de meilleures possibilités d'accéder plus largement aux marchés des pays développés.

10. Sur le plan institutionnel, le Gouvernement espagnol appuie les modifications de structure nécessaires pour adapter la CNUCED aux conditions actuelles. Pour des transformations plus profondes, qui risqueraient d'empiéter sur les compétences d'autres organismes, il juge préférable d'attendre le rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

Résumé de la déclaration faite à la 121^e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Henry A. Kissinger, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique

1. M. KISSINGER (Etats-Unis d'Amérique) dit que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa quatrième session, a pour tâche d'aller de l'avant dans quatre secteurs clés, à savoir la question des produits de base, un programme à long terme pour le transfert de technologie, les problèmes de balance des paiements et d'endettement des pays en développement, et les besoins spéciaux des pays les plus pauvres.

2. De toute évidence, une conception fragmentaire des problèmes des produits de base n'est plus suffisante. Le secrétariat de la CNUCED, en proposant un programme intégré pour les produits de base, a apporté une importante contribution à la recherche d'une solution de ces problèmes. Si les Etats-Unis d'Amérique ne peuvent en accepter tous les éléments, ce programme comporte cependant de nombreux aspects qu'ils sont prêts à examiner. De l'avis des Etats-Unis, une conception d'ensemble devrait comprendre quatre éléments essentiels. Tout d'abord, il faut assurer un volume d'investissement suffisant pour la mise en valeur des ressources naturelles en s'attaquant avec réalisme aux problèmes politiques et économiques tels que les nationalisations et les changements imposés par la contrainte aux conditions des concessions, lesquels ont

pour effet de détourner les investissements vers les pays développés au détriment des pays en développement, en s'efforçant d'éliminer les complexités et les retards qui font obstacle à un investissement rationnel, et enfin en centralisant les activités de façon à faciliter la mise en valeur des ressources et à promouvoir un partage équitable de ses fruits. A cette fin, les Etats-Unis proposent la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles dotée d'un capital d'un milliard de dollars qui serait chargée de mobiliser des capitaux en faveur de projets rationnels de mise en valeur des ressources en aidant des projets concrets dans le domaine des ressources à obtenir directement les moyens de financement nécessaires et en émettant des obligations gagées en partie sur un produit déterminé qui pourraient être retirées contre livraison d'un produit déterminé. Pour assurer une coordination efficace, la banque internationale pour les ressources naturelles pourrait être associée au Groupe de la Banque mondiale et opérer en étroite coopération avec d'autres institutions financières; elle présenterait des avantages — création de conditions favorables en vue de projets compatibles avec des normes d'équité internationalement acceptées, garanties multilatérales pour les pays d'accueil et les investisseurs, arrangements relatifs au partage de la production, contribution

des bons-matières à la stabilisation des recettes provenant des produits, stabilisation de l'offre et de la demande de produits, promotion du transfert de technologie.

3. Le deuxième élément d'une approche globale est l'amélioration des conditions du commerce de différents produits de base et des investissements s'y rapportant. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux stocks régulateurs dont le financement pourrait être complété par le canal de la banque internationale pour les ressources naturelles au cas où les fonds disponibles se révéleraient insuffisants.

4. Les Etats-Unis proposent aussi plusieurs autres mesures : un accord portant sur un calendrier précis pour l'étude des améliorations à apporter en ce qui concerne les exportations de tous les produits clefs des pays en développement, en commençant par un examen concerté de la question à l'occasion des réunions de producteurs et de consommateurs qui auront lieu en 1976; mise en route, sous les auspices de la Banque mondiale et des institutions régionales, de projets destinés à améliorer la production de fibres dures dans les pays les plus pauvres ou à faciliter la diversification de leur production afin de réduire une dépendance excessive à l'égard des exportations de ce type; accent placé sur les denrées alimentaires et l'énergie dans tous les programmes de mise en valeur des ressources. Les Etats-Unis demandent instamment aux autres pays de conjuguer leurs efforts pour faire de la notion de réserves alimentaires mondiales une réalité, pour apporter un soutien accru au développement de l'agriculture dans les pays les plus pauvres et pour fournir l'aide alimentaire nécessaire.

5. Troisièmement, en ce qui concerne la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement, des progrès encourageants ont été réalisés du point de vue de l'amélioration du mécanisme du FMI, et les Etats-Unis seront prêts à se joindre à d'autres pays, en particulier aux pays producteurs de pétrole détenteurs de réserves importantes pour examiner dans quelle mesure les ressources du Fonds fiduciaire du FMI suffisent à financer, à des conditions favorables, les pertes de recettes subies par les pays les plus pauvres pour un nombre convenu de produits importants.

6. Quatrièmement, s'agissant de l'expansion du commerce des matières premières et des produits transformés, les Etats-Unis sont d'avis que l'élan que l'on a donné à la réduction des obstacles au commerce mondial doit être maintenu, et ils ont soutenu les mesures prises à cet effet à l'OCDE et dans les négociations commerciales multilatérales du GATT, tout en ouvrant en outre de vastes possibilités commerciales aux pays en développement dans le cadre de leur propre schéma de préférences généralisées. Au cours des négociations commerciales multilatérales, les Etats-Unis ont discuté très activement des réductions tarifaires concernant les produits tropicaux. Ils ont insisté pour que les besoins des pays en développement soient davantage pris en considération dans les pourparlers sur les règles applicables aux obstacles non tarifaires (en particulier les subventions aux exportations et les sauvegardes), et ils ont proposé une formule de réduction tarifaire qui freinerait considérablement l'escalade des droits de douane sur les matières

premières transformées. Ils ont aussi demandé instamment que le GATT entreprenne une étude sur la possibilité d'établir un code international de contrôle des exportations, afin d'assurer une plus grande sécurité de l'offre.

7. Dans le deuxième secteur essentiel (mentionné au paragraphe 1 ci-dessus), M. Kissinger, soulignant la grande importance de la technologie pour les pays en développement, indique les divers obstacles qui s'opposent à un transfert rapide et efficace de la technologie des pays industrialisés vers les pays en développement. Fréquemment, cette technologie n'est pas adaptée aux besoins réels des pays en développement, d'où la nécessité de mettre au point une technologie nouvelle et de créer des institutions convenant à ces pays. Ces derniers manquent souvent de l'information et du savoir nécessaires pour le choix des techniques dont ils ont besoin; il y a pénurie de personnel spécialisé capable de sélectionner, d'adapter et de gérer avec efficacité la technologie. Souvent, la technologie ne peut être dissociée du capital et de la gestion et fait donc partie du processus d'investissement qui doit comporter un dispositif propre à faciliter le transfert. Pour surmonter ces difficultés les Etats-Unis proposent un programme d'ensemble comprenant cinq points essentiels.

a) Création d'un réseau mondial d'institutions de recherche-développement, y compris un institut international de l'industrialisation, proposé par les Etats-Unis, afin d'encourager la recherche-développement de techniques appropriées; création d'un institut international de l'énergie pour répondre aux besoins des pays en développement en la matière; élargissement des réseaux actuels de recherche appliquée dans le domaine de l'agriculture, de la santé et de l'éducation; mise en œuvre des programmes précis, proposés par les Etats-Unis, dans les domaines de la technique des satellites, de la mise en valeur des ressources en eau et des techniques océanographiques.

b) Les Etats-Unis proposent que l'information technologique mise à la disposition des pays en développement soit améliorée, en quantité et en qualité, avec le soutien du Centre international d'échanges de renseignements techniques des Nations Unies; que l'accès aux services d'information nationaux soit facilité. Ils appuient la proposition visant à créer un service consultatif à la CNUCED.

c) Pour préparer de nouvelles générations de techniciens et de gestionnaires de la technologie, l'Institut international de l'industrialisation et l'Institut international de l'énergie envisagés devraient s'attacher à former du personnel de ce type; les établissements américains de formation devraient eux aussi prendre les dispositions voulues, pour encourager la mise en place de programmes d'étude spéciaux adaptés aux pays en développement. Il faudrait définir des mesures destinées à freiner l'exode des compétences à partir des pays en développement, et le Gouvernement américain encouragera la mise en place d'un corps de techniciens qualifiés pour aider à former de la main-d'œuvre locale dans le cadre de projets de développement précis.

d) Etant donné que, dans les pays industrialisés, la nouvelle technologie existe surtout dans le secteur privé, qui est aussi le principal fournisseur en matière de gestion, de techniques et de capital, les Etats-Unis recommandent l'établissement de directives non contraignantes définissant

les conditions et les normes devant régir le transfert des techniques. La banque internationale pour les ressources que les Etats-Unis préconisent de créer pourrait aider les pays en développement à mieux gérer la technologie.

e) Les Etats-Unis appuient sans réserve la proposition tendant à convoquer en 1979 la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement. Ils y voient une excellente occasion de fixer les objectifs à atteindre et de déterminer les responsabilités dans le partage et l'utilisation des techniques. Les Etats-Unis ont l'intention de réunir une conférence de spécialistes pour examiner toute une série de problèmes technologiques qui intéressent les pays en développement.

8. Abordant les problèmes de la balance des paiements et de l'endettement, M. Kissinger souligne que les courants de ressources destinés au développement ne doivent pas être diminués ou détournés en raison de difficultés économiques à court terme et qu'il faut accroître le financement à long terme et en améliorer la qualité. Les Etats-Unis d'Amérique demandent donc instamment au CAD de mettre au point des arrangements en vue du déliement réciproque de l'assistance. Etant donné que les apports de capitaux privés sont et resteront le principal moyen de financer le développement de nombreux pays, les Etats-Unis appuient les mesures à l'étude au Comité du développement FMI/Banque mondiale destinées à assurer l'adaptation continue et novatrice des marchés internationaux de capitaux aux besoins des pays en développement, et ils appuient également les négociations en cours sur la reconstitution des ressources de la SFI.

9. Les Etats-Unis estiment qu'un réaménagement du calendrier d'amortissement de la dette ne serait pas une solution équitable et que le problème de la dette des pays en développement doit être examiné compte tenu de la position et des besoins spécifiques de chaque pays, selon des modalités acceptables à la fois pour les créanciers et les débiteurs. Ils proposent que la Commission des affaires financières de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ou tout autre organe généralement accepté examine les problèmes économiques critiques et les problèmes de financement des pays en développement.

10. Enfin, s'agissant des pays les plus pauvres dont les besoins sont considérables, tous les participants à la Conférence ont le devoir moral de les aider par des apports accrus de ressources et l'octroi d'une assistance meilleure et à des conditions plus favorables. D'autre part, les Etats-Unis estiment qu'il faut une reconstitution substantielle des

ressources de l'IDA. Ils espèrent que les pays de l'OPPEP pourront offrir dans un proche avenir leur aide généreuse.

11. Les Etats-Unis, qui participent activement au Club des Amis du Sahel, ont proposé une étude d'urgence pour mettre fin au manque d'eau dans cette région en mobilisant les possibilités des grands fleuves africains. Le Congrès des Etats-Unis a déjà autorisé le versement d'une contribution de 200 millions de dollars au Fonds international de développement agricole; l'autorisation a été donnée de financer, en vertu du *Foreign Assistance Act*, toutes les dépenses locales afférentes aux projets entrepris par l'Agency for international Development (AID) dans les pays les moins avancés. Aujourd'hui, 70 p. 100 de l'aide bilatérale des Etats-Unis sont dirigés vers des pays dont le PNB par habitant ne dépasse pas 300 dollars; les Etats-Unis appuient les propositions tendant à porter à plus de 80 p. 100 du montant total des dons du PNUD la part revenant aux pays ayant un PNB par habitant inférieur à 500 dollars, le tiers allant aux pays les plus pauvres de cette catégorie. Ils vont intensifier leurs efforts pour mettre en place des systèmes intégrés pour les services communautaires dans le domaine de la santé de base et ils ont présenté à la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer une proposition détaillée visant à partager avec la communauté internationale, notamment avec les pays les plus pauvres, les recettes provenant de l'exploitation minière des grands fonds marins et de leurs ressources. Au demeurant, pour améliorer les conditions de l'assistance bilatérale, ils proposent que tous les pays donateurs acceptent de fournir sous forme de dons toute leur aide au titre du développement aux pays les moins avancés figurant sur la liste de la CNUCED et le Gouvernement des Etats-Unis demandera au Congrès l'autorisation nécessaire. Il est déjà habilité à convertir, dans certaines circonstances, une partie de ses prêts en dons.

12. La délégation des Etats-Unis considère que le développement est un ensemble d'actions qui se renforcent mutuellement et qui supposent des responsabilités réciproques. C'est un processus de transformation et d'innovation et par-dessus tout une entreprise humaine où la qualité de la vie et la dignité de la personne sont des aspects décisifs. Il faudra une collaboration internationale sans précédent pour faire face à un défi universel aux dimensions historiques; néanmoins, la communauté mondiale a le pouvoir d'atteindre, au cours de la présente génération, un taux de croissance économique sans précédent dans l'expérience de l'humanité. Les Etats-Unis sont prêts à mettre leur capacité nationale au service de ce but.

Résumé de la déclaration faite à la 125e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Ashagre Yigletu, ministre par intérim du commerce et de l'industrie de l'Ethiopie

1. M. YIGLETU (Ethiopie) salue, de la part du Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste, les délégations du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de Sao Tomé-et-Principe, des Comores, du Surinam, de la

Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République démocratique allemande et de la République populaire démocratique de Corée, qui assistent, pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. Bien que la communauté internationale, en général, et la Conférence, en particulier, aient reconnu depuis longtemps que le développement économique des pays pauvres était la responsabilité commune de tous les pays, développés et en développement, les solutions proposées l'ont été sans la volonté politique et les moyens suffisants de les appliquer. Aujourd'hui, aussi bien les pays développés que les pays en développement doivent faire preuve de clairovoyance et s'engager à concevoir des politiques et des programmes à long terme, exigeant une restructuration fondamentale de l'ordre économique international.

3. Convaincu que le succès d'une stratégie du développement dépend principalement des efforts des pays intéressés pour mobiliser leurs ressources, le Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste a pris des mesures décisives pour abolir le régime foncier féodal et transférer au secteur public la propriété de la terre dans les zones rurales et urbaines, et tous les autres leviers de l'économie. Les terres ont été distribuées à ceux qui n'en avaient pas et 60 000 jeunes Ethiopiens participent à une campagne nationale pour le développement rural.

4. La voie du progrès économique et social exige un dur labeur et des sacrifices. L'effort personnel sera certainement plus efficace avec le concours de la communauté internationale, dont les membres privilégiés ont l'obligation morale d'aider réellement les pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux. Dans cet ordre économique international perturbé, l'hégémonie de quelques Etats va à l'encontre des intérêts de la majorité des peuples. Les pays développés doivent donc cesser de faire des promesses creuses pour passer à l'action.

5. L'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de la Conférence est celle des produits de base. La délégation éthiopienne appuie les mesures fondamentales et concrètes prévues dans le programme intégré pour les produits de base. Elle est d'avis qu'il faut essayer d'arriver, dans les délibérations de la Conférence, à une formule globale qui ne fasse de tort à aucun pays. Elle souhaite un programme intégré qui tienne compte des divers problèmes relatifs aux exportations et aux importations des pays les moins avancés comme l'Ethiopie.

6. Un autre problème important est celui de l'aide et du service de la dette. Il est certain que l'assistance bilatérale et multilatérale a contribué aux transformations économiques et sociales dans le monde en développement, mais elle devient de plus en plus faible par rapport aux besoins réels

des pays en développement. Le service de la dette est devenu si lourd que ces pays en sont au point où ils doivent emprunter pour pouvoir rembourser. L'aide est ainsi devenue une sorte de piège. Il faudrait une restructuration fondamentale pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement à s'assurer une part équitable des ressources globales pour le développement, alléger considérablement le service de la dette, aider à accroître rapidement la capacité de production des pays en développement, transférer des ressources réelles à des conditions plus favorables et en proportion des besoins de chaque pays, enfin annuler la dette des pays les moins avancés. Conformément à la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, les pays les moins avancés doivent bénéficier d'une aide à des conditions de faveur et le service de leur dette devrait se convertir en dons, car leurs besoins sont immenses et urgents. D'autre part, les prêts aux projets devraient être convertis en prêts-programmes, qui tiennent mieux compte des plans et objectifs de développement des pays.

7. Le problème du transfert de ressources réelles est aussi fonction de la crise monétaire et il faut que les pays en développement participent effectivement à la réforme du système monétaire international. Pour que ces pays puissent acheter les biens d'équipement et les matières premières dont ils ont besoin, il importe qu'ils puissent compter, d'une part, sur une liquidité globale suffisante et, d'autre part, sur des disponibilités en devises, lesquelles dépendent des prix qu'ils pourront obtenir pour leurs exportations de produits de base et aussi de la volonté politique des pays développés d'accorder des dons et des crédits à des conditions favorables. Aucune de ces conditions n'est pleinement réalisée pour l'instant. De l'avis de la délégation éthiopienne, la prospérité future du monde passe par une restructuration fondamentale du système monétaire.

8. La Conférence peut marquer un tournant dans les annales des négociations multilatérales en adoptant des mesures concrètes dans le domaine des produits de base (programme intégré, indexation), dans le domaine monétaire (service de la dette, transformation de l'aide), dans celui du transfert des ressources réelles (restructuration du système monétaire) et dans celui du transfert de technologie (code de conduite, surtout pour les sociétés multinationales), et en les complétant d'instruments institutionnels qui permettent de les traduire en pratique, tout en veillant à ce que la position idéologique ou politique d'un pays ne puisse desservir ses intérêts commerciaux et financiers.

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Livai Labaloto Nasilivata, ministre *par intérim* du commerce, de l'industrie et des coopératives de Fidji

1. M. NASILIVATA (Fidji) souligne que le contraste entre les niveaux de vie des pays développés et des pays en développement a été accentué par la crise économique mondiale, qui a déterminé les pays du tiers monde à réclamer un nouveau système de relations économiques et sociales fondé sur la justice et la dignité humaine. La notion

de nouvel ordre économique international, indispensable à l'établissement d'une paix durable, découle d'ailleurs des dispositions mêmes de la Charte des Nations Unies. Il faut donc que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, avec la volonté politique de tous les participants, réussisse à établir un code nouveau de coopé-

ration fondé sur l'égalité des perspectives commerciales, l'autonomie économique et la répartition équitable des ressources.

2. Le commerce des produits de base, facteur essentiel de l'économie des pays en développement, a subi, dans les dernières années, des fluctuations de prix allant pour certains produits jusqu'à une baisse de 35 p. 100 en valeur réelle depuis le record de 1974, alors que le bénéfice des hausses temporaires ne s'est pas réparti également entre les pays du tiers monde.

3. Les efforts de Fidji pour développer son commerce sont entravés par les faibles dimensions de son marché intérieur et par l'éloignement de ses principaux marchés d'outre-mer, qui la rendent particulièrement vulnérable à l'augmentation des taux de fret. Son économie est en outre fondée sur l'exportation de quelques produits de base, notamment le sucre et l'huile de coprah qui représentent plus de 70 p. 100 de ses exportations et dont les prix sont sujets à des fluctuations considérables. Beaucoup de pays du tiers monde étant dans une situation comparable, il importe d'assurer la stabilité des prix des produits de base et d'élargir l'accès de ces produits aux marchés mondiaux. L'adoption des dispositions préconisées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁶⁰ permettrait d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement et assurerait à ces pays une participation accrue au transport, et à la commercialisation de leurs exportations. La conception intégrée préconisée par le Secrétaire général de la CNUCED pour la conclusion d'accords de produits serait un bon début. La délégation de Fidji espère que l'accord pourra se faire sur un fonds commun et un dispositif de stocks internationaux. Elle est convaincue qu'il faut établir d'urgence une corrélation entre les prix des produits de base que les pays en développement exportent et ceux des articles manufacturés qu'ils importent des pays développés. Il faut aussi rapidement un mécanisme assez étendu de financement compensatoire. Il est donc à espérer que l'accord se fera sur un calendrier d'exécution du programme intégré.

4. La Convention de Lomé⁶¹ a marqué le commencement d'une action constructive en matière de coopération économique internationale et montré que, pour réaliser des progrès rapides, il convient d'adopter une formule à la fois pratique et réaliste. Ce qui importe avant tout, c'est d'assurer la stabilité du rapport entre les prix des produits de base et ceux des articles manufacturés. Pour se protéger contre les hausses constantes du prix de ces articles et les relèvements arbitraires des taux de fret, les pays en développement doivent diversifier leur économie en s'industrialisant.

5. A cet égard, les efforts de Fidji ont été limités par le petit nombre de ses matières premières, mais facilités par le SGP. La délégation de Fidji appuie les principes énoncés dans la Déclaration de Manille sur l'accès des exportations des pays du tiers monde aux marchés des pays développés dans le cadre d'un système de préférences non réciproques

et non discriminatoires, qui tiennent cependant compte des intérêts des pays jouissant d'avantages spéciaux en application d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux. Il conviendrait d'élargir la portée du SGP et de contrôler les pratiques commerciales restrictives, ainsi que les opérations des sociétés multinationales.

6. L'expansion industrielle du tiers monde exige un apport extérieur sous forme d'investissements privés et d'aide publique à titre à la fois bilatéral et multilatéral. Le plan de coopération industrielle entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les pays développés signataires de la Convention de Lomé est un pas dans la bonne voie. Les petits pays insulaires du Pacifique Sud ont mis leurs ressources en commun pour l'exécution d'un certain nombre de projets régionaux et se félicitent de voir l'Australie et la Nouvelle-Zélande participer de façon croissante à leurs efforts. La constitution en 1972 du Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique témoigne de la détermination de ces deux pays de favoriser les relations commerciales dans la région.

7. Le meilleur moyen d'aider les pays défavorisés est de favoriser leur commerce et la Conférence offre la possibilité d'atteindre cet objectif à l'échelon mondial. Les négociations commerciales multilatérales ont un rôle important à jouer et il est regrettable que les engagements pris dans la Déclaration de Tokyo⁶² n'aient pas été respectés, non plus que la date fixée pour la conclusion des négociations.

8. Les déséquilibres de l'économie mondiale au cours des trois dernières années ont aggravé le problème de la dette. Le déficit de la balance des paiements des pays en développement qui ne produisent pas de pétrole est passé de 7 milliards de dollars en 1972 à plus de 35 milliards de dollars en 1975. La délégation de Fidji appuie les dispositions préconisées dans la Déclaration de Manille pour l'allègement de la dette des pays en développement qui en font la demande, en particulier des pays les moins avancés, sans littoral et insulaires.

9. Il importe de renforcer le courant des capitaux à destination des pays en développement par l'augmentation de l'aide publique au développement des pays développés, pour qu'elle atteigne 0,7 p. 100 de leur PNB, et des prêts consentis par les institutions financières multilatérales, ainsi que de faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des capitaux des pays développés.

10. Le transfert de technologie est indispensable non seulement à l'industrialisation des pays en développement, mais aussi à la croissance régulière de leur production agricole. La délégation de Fidji espère que la Conférence adoptera un programme de transfert de technologie, dont la participation des pays en développement ayant déjà atteint un degré avancé de développement serait un élément important. L'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie semble indispensable.

11. Enfin, la délégation de Fidji estime que les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires, qui ont été les plus durement touchés au cours des trois

⁶⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

⁶¹ Voir la note 47 ci-dessus.

⁶² Voir la note 8 ci-dessus.

dernières années, ont besoin d'une assistance spéciale. Les pays insulaires du Pacifique souffrent tous des mêmes difficultés que Fidji et certains d'entre eux ont dû se résoudre à rester associés à leur ancienne puissance adminis-

trante. Cependant, tous ces pays souhaiteraient bénéficier des avantages d'une indépendance véritable et M. Nasilivata ne doute pas que la Conférence accordera à leur cas l'attention qu'il mérite.

**Résumé de la déclaration faite à la 123e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Sakari T. Lehto,
ministre du commerce intérieur et extérieur de la Finlande**

1. M. LEHTO (Finlande) déclare que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement met à l'épreuve la durabilité de l'engagement politique contracté à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale quant à la nécessité du changement. Les accords résultant des négociations sur les relations économiques Nord-Sud qui ont pour cadre des organismes temporaires devront être entérinés par les organes des Nations Unies.

2. A propos de la question clef du commerce international des produits de base, la Finlande approuve les grands objectifs du programme intégré, en particulier la création de stocks régulateurs qui devront être financés conjointement par les producteurs et les consommateurs. La Finlande apportera son concours à un fonds commun, si cette proposition bénéficie de l'appui nécessaire pour devenir réalité. De l'avis de la délégation finlandaise, outre les mesures prises récemment par le FMI, l'amélioration du système de financement compensatoire est un complément essentiel des mesures de stabilisation du marché; les aspects détaillés d'un système élargi doivent être étudiés plus avant. Quant aux travaux de l'ONU sur les sociétés transnationales, ils ont un caractère d'urgence, étant donné la nécessité d'assurer une plus large participation des pays en développement à la commercialisation de leurs produits primaires. Enfin, le Gouvernement finlandais estime que c'est à la Commission des produits de base, qui présente l'avantage d'être un organisme permanent ouvert à tous, que devraient être confiés les travaux préparatoires en vue d'un programme intégré.

3. S'agissant du commerce en général, la Finlande est prête à proroger son schéma de préférences au-delà de 1980 et à intensifier son assistance technique aux pays en développement pour leur permettre de mieux tirer parti de ce schéma. Le Gouvernement finlandais est également disposé à étendre, à compter du 1er janvier 1977, la liste des produits tropicaux bénéficiaires, comme envisagé dans

le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT, sous réserve d'un accord général en vue d'une application à une date rapprochée.

4. Passant au problème de l'endettement, M. Lehto exprime l'espoir qu'à la présente session de la Conférence, des progrès puissent être réalisés sur les propositions concernant l'adoption rapide des mesures d'allégement nécessaires, en particulier pour les pays les moins avancés. Jusqu'à présent, la Finlande n'a fait qu'un usage limité des crédits de développement dans ses programmes d'aide bilatérale, mais, étant donné la situation, elle se propose de reporter à la fin de la décennie l'amortissement des crédits officiels déjà accordés aux pays les moins avancés et, à l'avenir, l'aide qu'elle fournira à ces pays le sera exclusivement sous forme de dons. Le Gouvernement finlandais appuie l'évolution vers une concentration de l'aide publique en faveur des pays en développement les plus pauvres et des couches de la population les plus défavorisées.

5. M. Lehto note avec satisfaction l'apparition de nouveaux pays donateurs disposés à apporter une aide importante, car, en matière d'assistance, la capacité relative des donateurs traditionnels est en train de se modifier. Bien que la Finlande soit toujours un pays importateur net de capitaux, elle s'efforcera d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 sans pour autant s'engager à respecter un calendrier précis.

6. En ce qui concerne la question des droits fondamentaux de l'homme et des droits politiques, M. Lehto dit que la participation de la Finlande au Conseil des Nations Unies pour la Namibie porte témoignage de l'attachement de ce pays à l'élimination totale du colonialisme, du pouvoir minoritaire et de l'*apartheid*. Etant donné les problèmes de plus en plus urgents qui se posent aux pays en développement, il est évident que la structure actuelle des relations économiques ne peut être maintenue, et il importe de réduire le gaspillage résultant de l'emploi des ressources à des fins militaires.

**Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Jean-Pierre Fourcade,
ministre de l'économie et des finances de la France**

1. M. FOURCADE (France) dit que la France est convaincue que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut et doit être un jalon important pour le processus de coopération qui s'est accéléré depuis quelques mois, notamment avec l'ouverture à Paris de la Conférence sur la coopération

économique et internationale. La France attend beaucoup de la réunion de Nairobi et compte bien que le dialogue, entamé depuis que les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont montré que le monde avait besoin de cet intense effort de coopération, sera véritablement fructueux.

2. Pour le Gouvernement français, des progrès peuvent et doivent être recherchés dans deux directions principales : il faut d'abord améliorer l'environnement international; il faut en même temps valoriser les ressources des pays en développement.

3. Les grandes composantes d'un environnement international meilleur sont un système des paiements mondiaux qui fonctionne correctement et une coopération renforcée pour faire face aux besoins de financement du développement.

4. Voilà près de cinq ans que les relations monétaires entre les nations sont placées sous le signe du désordre, de l'inquiétude, de l'anticipation à courte vue. Les efforts n'ont pas manqué, mais ne pouvaient aboutir totalement, car il fallait tenir compte de l'inflation, de son hétérogénéité et de l'ampleur des déséquilibres des balances de paiements. Les pays réunis à Kingston (Jamaïque) en janvier 1976 sous l'égide du FMI⁶³, ont laborieusement souscrit à un accord et ont accepté, pour le moment, de régir des situations fluctuantes par des procédures souples. La France est décidée à se conformer à l'accord dans ce qu'il a de bon et M. Fourcade affirme que le flottement du franc demeure et demeurera très strictement contrôlé. Toutefois, l'ambition du Gouvernement français va bien au-delà et, dès que les conditions de l'économie mondiale le permettront, proposera avec insistance de passer à un système de parités stables et ajustables. En effet, le compromis de Kingston, encore qu'il ait consacré la solidarité croissante des pays membres du FMI, n'est pas suffisant : il faudra rapidement reconstruire un système cohérent, répondant à des règles précises et fermement contrôlé par le Fonds.

5. Pour renforcer la coopération internationale en faveur des pays en développement, la France, tout en adhérant aux principes énoncés par le représentant de la Communauté économique européenne à la 121^e séance plénière et en rappelant que la Communauté a elle-même donné l'exemple avec l'adoption de la Convention de Lomé⁶⁴, estime qu'il faut essentiellement conserver une approche cas par cas du problème de l'endettement des pays en développement, prendre des mesures particulières de mobilisation des capitaux internationaux et augmenter l'apport d'aide publique à ces pays.

6. Le Gouvernement français attache depuis longtemps une grande importance au problème de l'endettement des pays en développement, puisqu'il a pris l'initiative de réunir différentes conférences multilatérales qui, depuis 20 ans, ont mené à bien de nombreuses opérations de consolidation de dettes extérieures adaptées à la situation de chaque pays débiteur. Toutefois, le Gouvernement français ne saurait souscrire à une généralisation automatique des allègements de dette, car ce mode d'approche constituerait une novation aléatoire, non seulement pour les pays fournisseurs d'aide, mais plus encore pour les pays en développement. Il lui paraît nécessaire de conserver l'approche cas par cas et aussi l'essentiel des procédures qui ont fait la preuve de leur

efficacité. Toutefois, il convient de continuer à appliquer les instruments existants dans un esprit de libéralisme et il faut les utiliser dans tous les cas qui le méritent, quand un endettement excessif compromet le redressement extérieur d'un pays qui entreprend lui-même les efforts de redressement nécessaires.

7. Il convient par ailleurs de prendre des mesures particulières de mobilisation de capitaux internationaux. Il serait tout d'abord possible de renforcer le crédit de certains pays par l'établissement d'un système multilatéral de garantie des emprunts répondant à des caractéristiques définies. Cette initiative faciliterait le recyclage des euro-devises. La masse des capitaux à court terme dont les mouvements contrarient le fonctionnement des marchés des changes devrait ainsi être mise au service du développement. Et un mécanisme de garantie internationale, géré conjointement par la Banque mondiale et par le FMI, pourrait être mis en place pour faciliter la collecte de ressources financières à moyen et long terme et permettre aux banques d'accroître le concours qu'elles prêtent aux pays en développement qui se proposent d'adopter des programmes précis, à rentabilité normale. Ensuite, les systèmes bilatéraux de garantie des investissements directs, qui se sont multipliés ces dernières années, trouveraient une efficacité accrue avec la création d'un organisme multilatéral de garantie, établi par exemple sous l'égide de la Banque mondiale, dont la charte comporterait des dispositions protégeant les biens étrangers. Cette proposition a déjà été étudiée et répond désormais à une nécessité. M. Fourcade demande à la Banque mondiale de s'employer à la faire aboutir.

8. Enfin, il convient d'augmenter l'aide publique consentie aux pays en développement. Le Gouvernement français réaffirme l'importance qu'il attache à l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB. Sans doute faut-il tenir compte des contraintes que les difficultés de leur balance des paiements imposent aux pays donateurs et de la lutte qu'ils doivent mener contre l'inflation, mais il ne saurait être question de renoncer à cet objectif.

9. Dans le domaine de l'aide multilatérale, il faut donner la priorité au renforcement des organismes existants plutôt qu'à la création d'organismes nouveaux, d'autant qu'existent déjà, dans le cadre de l'ONU, du Groupe de la Banque mondiale, et au niveau régional, des administrations efficaces qui traitent les problèmes du monde en développement. Ce qui est essentiel, c'est que le capital de la Banque mondiale soit prochainement augmenté de telle manière que cette institution puisse accroître son programme d'engagements en faveur des pays en développement et que, de même, la cinquième opération de reconstitution des ressources de l'IDA aboutisse rapidement. En outre, le Gouvernement français est toujours favorable à l'établissement d'un lien entre l'aide au développement et la création de DTS, même si certains paraissent abandonner cette position, qui s'inscrit pourtant dans la logique du nouvel ordre économique mondial qu'il s'agit d'instaurer.

10. La France souhaite aussi qu'il soit apporté, en matière d'aide publique au développement, une attention particulière aux pays les moins avancés et que les insti-

⁶³ Voir la note 9 ci-dessus.

⁶⁴ Voir la note 47 ci-dessus.

tutions internationales accroissent leurs efforts au profit de ces pays, en orientant vers eux le surcroît de l'aide publique. Des mesures commerciales devraient accompagner cet effort financier et porter avant tout sur l'organisation des marchés, c'est-à-dire sur les facilités dont ces pays les moins avancés pourraient bénéficier, de façon qu'ils s'intègrent mieux à un réseau d'accords de produits. La France serait prête à examiner de propositions en ce sens dans un esprit positif.

11. Toutefois, l'environnement international peut créer des conditions favorables au développement, mais il ne le suscitera pas. L'objectif prioritaire doit donc être d'assurer une valorisation effective des ressources des pays en développement. A cette fin, la France formule trois propositions concernant le commerce international, l'industrialisation et le transfert de technologie, les matières premières.

12. En premier lieu, le commerce international doit faire une part plus large aux pays en développement, c'est-à-dire qu'il faut poursuivre et amplifier les actions entreprises dans ce domaine, qu'il s'agisse de l'adoption de préférences généralisées, que les pays membres de la Communauté économique européenne sont déjà convenus de prolonger au-delà de la période initiale de dix ans, ou des négociations commerciales multilatérales, dans le cadre desquelles le problème des produits tropicaux a déjà reçu, comme convenu, une attention prioritaire. S'agissant de ces négociations, la Déclaration de Tokyo⁶⁵ met très justement en lumière l'importance des problèmes qui intéressent les pays en développement. La France reste attachée aux principes définis dans cette déclaration et est disposée à rechercher des solutions positives et équitables à l'ensemble des questions qui seront examinées.

13. En deuxième lieu, il faut, aux fins de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, mieux répartir les capacités de production entre les nations au moyen du transfert de technologie. En adhérant à la Déclaration et au Plan d'action adoptés à Lima à l'issue de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI⁶⁶, la France a reconnu la place prépondérante qu'il convient d'accorder à l'industrialisation dans les pays en développement. Il faudrait dans ce domaine aboutir à des décisions concrètes. D'abord, il faut accélérer la formation technologique, encourager les entreprises et les écoles d'ingénieurs à accueillir plus de stagiaires et d'étudiants des pays en développement. D'ores et déjà, la France en accueille tous les ans plus de 15 000 et assure, à elle seule, plus du tiers de l'effort mondial de formation technologique. Ensuite, il faut créer, dans les pays en développement et avec l'aide des pays industrialisés, des centres de transfert de technologie, comme l'Assemblée générale, à sa trentième session, l'a recommandé⁶⁷. La France vient de souscrire à la décision de principe prise par la CESAP tendant à la création d'un centre régional de transfert de technologie en Asie; elle est prête à faire

bénéficier les pays en développement, par l'intermédiaire de ces centres, de l'expérience qu'elle a acquise, notamment dans la pétrochimie, les transports, les télécommunications et les industries agro-alimentaires. Enfin, la France propose la mise à l'étude de contrats d'association entre des entreprises de pays industrialisés et des entreprises de pays en développement. La réalisation de projets industriels dans les pays en développement ne doit pas être considérée par les fournisseurs comme une simple opération commerciale, mais doit refléter la volonté de créer dans chaque cas un véritable pôle de croissance dans les pays d'accueil.

14. En troisième lieu, toujours aux fins de la valorisation des ressources des pays en développement, M. Fourcade aborde le problème, qui est à son avis le problème fondamental, des matières premières. Il faut entreprendre dès à présent et systématiquement des négociations portant sur une gamme élargie de produits, auxquelles tous les pays intéressés, notamment les pays socialistes, devraient participer. Des travaux sont déjà en cours pour le blé, le sucre, la viande et les produits laitiers; il convient de les poursuivre. Les accords relatifs au cacao, au café et à l'étain ont été récemment renégociés; il s'agit de s'assurer de leur bonne exécution et, le cas échéant, de les aménager dans un sens plus équitable, notamment pour le cacao, au sujet duquel les prix applicables aux pays producteurs ont été fixés à un niveau trop bas. Des initiatives ont été prises pour le cuivre, qu'il convient de mener à bien. De premières négociations pourraient être engagées pour le caoutchouc, le jute, le coton, les fibres dures et le thé. Cette énumération n'est pas exhaustive. Mais, la France reprend dès à présent à son compte la liste des produits prioritaires établie par le secrétariat de la CNUCED et propose que les accords relatifs à ces dix produits soient conclus dans un délai maximal de deux ans.

15. Pour conclure ces accords, il faut que les objectifs et les mécanismes retenus soient réalistes. L'objectif principal doit être de supprimer les fluctuations erratiques des cours et de les faire évoluer dans des fourchettes de prix dont la révision sera prévue dans les accords, de manière à assurer l'équilibre à long terme de l'offre et de la demande. Des dispositions répondant à cet objectif existent, du reste, dans certains accords en vigueur et pourraient être adaptées aux caractéristiques propres du marché de chacun des produits soumis à négociations. En outre, la France ne s'opposerait pas à ce que les mécanismes existants soient complétés par de nouveaux arrangements permettant un financement des investissements. Le stockage, sous forme soit de stocks internationaux soit de stocks nationaux, sera, dans de nombreux cas, la mesure d'intervention la plus efficace. Le financement des stocks pose donc un problème capital. A la 121e séance plénière, le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est rallié à l'idée qu'il y avait lieu de financer des stocks de produits de base et M. Fourcade s'en félicite. Pour le Gouvernement français, le principe de base serait que le financement de ces stocks soit assuré conjointement par les producteurs et les consommateurs dans le cadre de chaque accord. Ces arrangements pourraient d'ailleurs être étayés par le concours de certaines organisations internationales, comme la Banque mondiale ou le FMI ou tout autre organisme fonctionnant sous leur égide. On parle de créer

⁶⁵ Voir la note 8 ci-dessus.

⁶⁶ Voir la note 7 ci-dessus.

⁶⁷ Résolution 3507 (XXX) de l'Assemblée générale.

un fonds unique, indépendamment de la signature de tout accord de produits. M. Fourcade craint qu'à vouloir créer ce fonds dès le départ, on ne fasse porter tout l'effort sur les discussions financières en négligeant la mise en place de ce qui demeure l'essentiel du programme intégré pour les produits de base.

16. S'il est hostile à une approche théorique sur ce point, M. Fourcade souscrit en revanche à une approche pragmatique qui pourrait conduire à une certaine forme d'organisation financière progressive et commune regroupant leurs différents accords de produits. Il est en effet possible qu'à l'expérience, la constitution d'un fonds central destiné soit à faciliter les transferts et les péréquations entre les divers fonds particuliers, soit à compléter l'apport des participants aux accords en vue de faire face à des situations particulières, se révèle opportune. Ce fonds central pourrait être alimenté, d'une part, par les excédents de trésorerie qui pourraient apparaître dans tel ou tel autre fonds particulier, d'autre part, par des contributions de certaines organisations internationales, notamment la Banque mondiale. La création d'un fonds de ce genre pourrait être envisagée à la suite des progrès accomplis dans la conclusion et le fonctionnement d'un nombre suffisant d'accords particuliers.

Résumé de la déclaration faite à la 133^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Emile Kassa Mapsi, ministre d'Etat du Gabon chargé d'ambassade auprès de la Belgique et de la Communauté économique européenne

1. M. MAPSI (Gabon) dit que les efforts des pays en développement pour améliorer leurs conditions de vie ne peuvent trouver leur aboutissement sans une restructuration courageuse et clairvoyante des relations économiques internationales. La plupart des problèmes qui ont été examinés dans tant d'organismes internationaux sont devenus ces dernières années plus aigus. La communauté internationale ne peut plus se borner à des discours alors que la paupérisation des pays en développement s'accroît et que les pays avancés maintiennent leurs positions égoïstes.

2. Le Gabon, qui est l'un des signataires de la Déclaration et du Programme d'action de Manille⁶⁸, demande aux pays industrialisés de montrer une réelle volonté politique de faire aboutir les propositions formulées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit s'efforcer de trouver des solutions justes et raisonnables dans le cadre d'un programme intégré pour les produits de base fondé sur la liste des 18 produits figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille. Réduire leur nombre à 10 produits prétendus essentiels pourrait heurter les intérêts d'un grand nombre de pays dont les produits seraient mis à l'écart. Toute solution du problème des produits de base doit sauvegarder la valeur réelle des exportations de produits de base des pays en développement tout en leur garantissant des prix stables, équitables et rémunérateurs

17. Il reste à trouver une procédure efficace. La France a déjà proposé et propose à nouveau que la Conférence décide d'organiser des commissions de travail entre producteurs et consommateurs qui devront agir, non pas à titre consultatif, mais comme des groupes de négociation en vue d'aboutir, sur la base de programmes assortis d'un calendrier, à la conclusion des accords et arrangements souhaités. M. Fourcade souligne que les actions à entreprendre devront être complétées par un dispositif efficace de compensation des fluctuations des recettes d'exportation. C'est du reste dans cette perspective que la facilité de financement compensatoire du FMI vient d'être prorogée et élargie. Il convient désormais de voir comment ce mécanisme peut fonctionner pour envisager ultérieurement, le cas échéant, et non dès à présent, de nouveaux aménagements et assouplissements.

18. En conclusion, M. Fourcade forme le vœu que les travaux de la quatrième session de la Conférence soient marqués du sceau de la solidarité des peuples et des gouvernements représentés. Il souhaite également que la Conférence prenne essentiellement deux engagements : conclure en moins de deux ans sept ou huit accords de produits; donner la preuve que la solidarité établie n'est pas formelle ni éphémère et que le dialogue continuera et se concrétisera par des décisions rapides.

qui tiennent compte du renchérissement du coût des produits importés en provenance des pays industrialisés.

3. La Conférence doit avoir pour objectif non seulement d'améliorer la situation commerciale mais aussi de faire de la troisième Décennie du développement celle de l'indépendance économique des pays en développement dans le cadre d'une redistribution internationale des capacités de production. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-finis, M. Mapsi espère que tous les pays développés mettront en vigueur le SGP conformément aux dispositions de la résolution 21 (II) de la Conférence adoptée à New Delhi. Un pays a en fait adopté ce système, mais les conditions qu'il a imposées tiennent à l'écart certains des pays qui en ont le plus besoin. Il faut espérer que des mesures seront prises à la présente session de la Conférence pour que tous les pays en développement bénéficient des avantages de ce système.

4. Le FMI a noté que l'aide fournie par les pays membres du CAD est tombée de 0,52 p. 100 du PNB pour la période 1961-1962 à 0,33 p. 100 à la fin de l'année 1974, tandis que les prêts consentis par la Banque mondiale aux pays en développement à revenu moyen ont diminué. Aussi, importe-t-il au plus haut point de faciliter l'accès du tiers monde aux marchés monétaires des pays avancés. Par ailleurs, les DTS devraient être alloués en fonction des besoins réels de financement pour le développement. Jusqu'à présent, ce système a plutôt favorisé les pays riches : la part allouée aux pays en développement ne

⁶⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

dépasse pas 25 p. 100 du total des réserves des pays membres du FMI.

5. S'agissant du transfert de technologie, l'une des tâches les plus urgentes consiste dans l'établissement d'un code international de conduite. Il importe également de prendre des initiatives tendant à discipliner sinon à nationaliser les firmes transnationales qui investissent dans les pays en développement. C'est pourquoi la délégation gabonaise appuie sans réserve l'idée de convoquer en 1977, sous les auspices de la CNUCED, une conférence de plénipotentiaires qui serait chargée d'établir un code de conduite multilatéral.

6. La délégation gabonaise se félicite des progrès que les pays en développement réalisent en matière de coopération, notamment dans le cadre d'organisations régionales, sous-régionales et interrégionales; elle espère que toutes les mesures propres à renforcer cette coopération seront prises. Avec d'autres pays producteurs de pétrole le Gabon contribue à un fonds de l'OPEP. La création récente de la Banque arabe pour le développement économique de

l'Afrique est un autre exemple de la volonté de coopération des pays en développement.

7. La division internationale du travail doit consister en une répartition équitable des capacités de production industrielle entre tous les pays, et toute restructuration économique devrait garantir que les pays en développement ne demeureront pas simplement des fournisseurs de matières premières pour les industries de transformation des pays fortement industrialisés. A ce propos, la délégation gabonaise ne partage pas la conception selon laquelle le développement devrait nécessairement passer par des étapes successives : le Japon offre l'exemple d'un pays qui a réussi en quelques décennies à se hisser au rang des principaux pays industriels du globe.

8. Pour la délégation gabonaise, la quatrième session de la Conférence ne devrait pas être simplement l'occasion de déclarations d'autosatisfaction; des efforts sincères doivent être faits pour arriver à des décisions positives satisfaisantes pour la communauté internationale et pour appliquer ces décisions en coopération étroite avec d'autres institutions des Nations Unies.

Résumé de la déclaration faite à la 131^e séance plénière, le 12 mai 1976, par le colonel K.A. Quarshie, commissaire au commerce et au tourisme du Ghana

1. Pour le colonel QUARSHIE (Ghana), une approche morcelée du problème des produits de base est absolument insuffisante : le fonctionnement des quelques accords de produits qui existent s'est révélé peu satisfaisant. La délégation ghanéenne souscrit donc aux objectifs du programme intégré pour les produits de base, étant entendu que celui-ci viendra compléter les instruments déjà en vigueur et ne fera pas obstacle à la gestion des approvisionnements par les producteurs ni à l'adoption d'engagements commerciaux multilatéraux. Etant donné le caractère fluctuant du commerce des produits de base, les mesures inscrites au programme devront présenter une certaine souplesse. Le représentant du Ghana relève avec satisfaction les promesses d'appui au fonds commun qui ont été faites.

2. Passant à la question des problèmes financiers des pays le plus gravement touchés par la crise économique, M. Quarshie exhorte les pays développés à appliquer les mesures proposées sur ce point dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁶⁹, notamment la réunion d'une conférence internationale débiteurs/créanciers. En ce qui concerne le FMI, la délégation ghanéenne souscrit à la redéfinition des conditions de tirage et de remboursement qui figure dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille; en outre, le FMI devrait fournir aux pays en développement une aide à plus long terme et à des taux d'intérêt plus faibles, sans leur imposer de conditions de politique économique, et puisque la plupart de ces pays n'ont pas encore pleinement surmonté les conséquences de la crise pétrolière, la facilité destinée à financer les importations de pétrole devrait, pour le moment, continuer

à fonctionner. Le FMI devrait également donner la priorité à l'établissement d'un lien entre les DTS et l'apport de ressources financières additionnelles pour le développement. La délégation ghanéenne souscrit aux propositions de la Déclaration et du Programme d'action de Manille relatives à la réforme du système monétaire et juge elle aussi souhaitable que les pays donneurs atteignent d'ici à 1980 l'objectif de 0,7 p. 100 fixé pour l'aide publique au développement.

3. Au sujet de la coopération économique entre pays en développement, le colonel Quarshie, évoquant la création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, dit que celle-ci attend des pays développés à économie de marché et des pays socialistes qu'ils lui fournissent une aide conformément aux engagements qu'ils ont pris dans la résolution 48 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. De même, le représentant du Ghana espère que les pays développés et les organisations internationales compétentes adopteront, en vue de leur application immédiate, l'ensemble de mesures interdépendantes qui sont proposées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille en faveur des pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral.

4. Dans le domaine de l'industrialisation, le Ghana concentre ses efforts sur les industries dont la production est destinée à remplacer des importations ou est orientée vers l'exportation. Afin de permettre aux pays en développement d'atteindre l'objectif industriel fixé par la Déclaration de Lima⁷⁰, la Conférence devrait adopter une stratégie internationale qui tende à améliorer leur capacité

⁶⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

⁷⁰ Voir la note 7 ci-dessus.

de production d'articles manufacturés d'exportation et leur accès aux marchés des pays développés à économie de marché et des pays socialistes, à intensifier le commerce et la coopération industrielle entre pays en développement, à limiter les pratiques commerciales restrictives, notamment celles des sociétés transnationales, et à instaurer de nouvelles formes de collaboration industrielle au niveau des gouvernements et des entreprises. A ce propos, le représentant du Ghana déplore la lenteur avec laquelle progressent les négociations commerciales multilatérales du GATT et exprime l'espoir que le souci des intérêts des pays en développement manifesté par les pays développés se reflétera dans les résultats auxquels aboutiront les négociations sur les points énumérés aux paragraphes 5 et 6 de la section III du Programme d'action de Manille.

5. La création d'un climat propice à un transfert effectif de technologie exige une action de la part des pays développés à économie de marché et des pays socialistes. La délégation ghanéenne demande donc instamment qu'une conférence soit convoquée en vue d'élaborer un code de conduite, conformément au paragraphe 3 de la section III de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale. Il ne sera pas facile de parvenir à un accord sur la question, mais il faudra néanmoins que le code ait juridiquement force obligatoire, car les activités des entreprises étrangères, notamment des sociétés transnationales, ne sont pas toujours compatibles avec les intérêts des pays en développement. En outre, la Conférence devrait approuver la création à la CNUCED, d'un service technique consultatif appelé lui aussi à jouer un rôle important dans la révision du système international de brevets, eu égard aux effets qu'exerce ce système sur les économies des pays en développement.

6. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, les pays en développement ont exprimé leurs attentes concernant l'amélioration de leurs avantages

matériels, qui ont été minimes jusqu'à présent. Ils invitent les pays socialistes d'Europe orientale à collaborer en vue de développer leurs relations économiques et commerciales avec les pays en développement grâce à l'adoption de mesures précises. Le tiers monde prend acte des réserves exprimées par ceux dont la coopération est indispensable à la réalisation des objectifs du développement, mais il ne saurait considérer sans inquiétude les résistances opposées aux formules envisagées pour créer un nouvel ordre économique international. En l'occurrence, c'est le remplacement du système économique traditionnel, et non la comparaison des idéologies, qui doit être la considération dominante.

7. La structure actuelle des institutions internationales ne permet pas d'aborder tous les problèmes qu'implique la création d'un nouvel ordre économique international. Il n'existe aucune institution spécifiquement dotée du mandat nécessaire pour fournir à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des avis consultatifs concernant ces problèmes et les rapports qui existent entre eux. La Conférence pourrait tenir ce rôle, étant donné son caractère universel, son mandat, son expérience et ses moyens de négociation, mais il faudrait alors la renforcer. Elle devrait être habilitée à élaborer de nouvelles formules de politique générale, en devenant une instance de négociations pour la mise en œuvre de mesures spécifiques, en faisant des études et en formulant des recommandations concernant les négociations pertinentes dans d'autres organismes. En particulier, tous les membres de la Conférence devraient avoir le droit d'être membres du Conseil du commerce et du développement, lequel devrait tenir au moins une réunion, au niveau ministériel, entre les sessions de la Conférence. La délégation ghanéenne est prête à examiner toute autre suggestion qui viserait à renforcer le rôle de la Conférence; l'idée que la Conférence n'a jamais été censée prendre des décisions sur les problèmes essentiels est inacceptable.

Résumé de la déclaration faite à la 125e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. J. Varvitsiotis, ministre du commerce de la Grèce

1. M. VARVITSIOTIS (Grèce) pense que le climat favorable créé par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale est l'assurance que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera des résultats concrets et marquera un progrès dans la coopération économique internationale.

2. Dans le domaine des produits de base, les tentatives de régulation des marchés au moyen d'accords internationaux n'ont eu qu'un succès limité. L'économie mondiale reste exposée aux ruptures soudaines de l'équilibre entre l'offre et la demande sur les principaux marchés des produits de base et les pays en développement ne peuvent être assurés d'un rythme de croissance suffisant des recettes en devises qu'ils tirent de ces produits. Une attaque globale du problème, sous forme d'un programme intégré pour les produits de base, est devenue indispensable pour assurer la stabilisation des recettes d'exportation par des mécanismes qui fixent les prix à des niveaux équitables, pour les

consommateurs comme pour les producteurs, et assurent un approvisionnement stable aux consommateurs et des investissements suffisants aux producteurs. Ces objectifs peuvent être atteints par la constitution de stocks internationaux convenablement financés pour toute une série de produits de base.

3. En matière d'industrialisation, des mesures plus efficaces sont nécessaires pour améliorer la capacité industrielle des pays en développement et accroître et diversifier leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis. Le SGP marque un progrès important mais, pour qu'il fonctionne bien, il y a lieu d'améliorer les schémas existants, notamment en évitant des exceptions à la liste des bénéficiaires.

4. Conformément à la Déclaration de Tokyo⁷¹, qui définit le cadre des négociations commerciales multi-

⁷¹ Voir la note 8 ci-dessus.

latérales et souligne la nécessité d'accorder un traitement spécial aux pays en développement, la libéralisation du commerce international doit devenir effective au moyen de mécanismes appropriés convenant aux besoins propres des pays en développement. Comme le Conseil du commerce et du développement l'a rappelé à sa septième session extraordinaire, les engagements pris à Tokyo doivent être respectés et les négociations multilatérales menées avec détermination à cette fin.

5. L'acquisition d'une technologie nouvelle, condition du développement industriel des pays en développement, étant fortement influencée par le fonctionnement du système international des brevets, il est urgent d'agir au niveau international pour fixer des normes minimales, compte tenu d'un juste équilibre des intérêts économiques en jeu, notamment en rédigeant un code international de conduite pour le transfert de technologie, qui tienne compte des besoins propres aux pays en développement.

6. Il faut admettre que la stabilité monétaire, des conditions sûres pour le commerce et les investissements internationaux, une répartition équilibrée des ressources et, par conséquent, la stabilité politique et sociale, sont autant d'objectifs qui ne pourront être atteints sans un nouvel ordre économique international plus juste et sans une réforme du système monétaire qui favorise l'accroissement des apports financiers aux pays en développement. A long terme, un lien entre l'aide au développement et la création de DTS, quand l'état de la liquidité internationale le justifie, serait une solution au transfert des ressources réelles pour le financement du développement. Dans

l'avenir immédiat, tous les efforts doivent être faits en vue d'utiliser au maximum les facilités existantes dont les pays en développement devraient, au demeurant, être mieux informés.

7. Les difficultés croissantes que les pays en développement ont à assurer le service de la dette exigent la mise en œuvre d'une politique reposant, d'une part, sur la définition préalable des difficultés qui peuvent se poser et des mesures nationales ou internationales qui permettraient d'en éviter l'apparition et, d'autre part, sur l'adoption de mesures correctives susceptibles d'application rapide pour soutenir le développement.

8. Vu l'influence particulièrement négative des événements récents sur l'économie des pays les moins avancés, des mesures d'une plus grande portée doivent être prises à leur intention. Par contre, ces événements ont donné une dimension nouvelle à la notion de coopération économique entre pays en développement, aboutissant à la notion d'autonomie économique collective, qui est maintenant partie intégrante du nouvel ordre économique international et devrait être appuyée par tous les secteurs de la communauté internationale.

9. La délégation grecque espère que les chances de réussite de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale seront facilitées, complétées et renforcées par les décisions qui pourront être prises à la Conférence de Nairobi, pour peu que la volonté politique de donner un nouvel élan à la coopération économique internationale existe réellement.

**Résumé de la Déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Frederick R. Wills,
ministre des affaires étrangères et de la justice de la Guyane**

1. M. WILLS (Guyane) déclare que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se situe à un moment où les quelques progrès réalisés dans le monde en développement sont anéantis par l'inflation, la baisse des prix des matières premières et un endettement croissant. Les apôtres de la réaction s'efforcent, par des mesures de diversion et de division, d'entamer la solidarité du tiers monde. La délégation guyanaise a déjà exprimé, lors de la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille en janvier/février 1976, ses doutes concernant la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, à laquelle 19 pays en développement participent. Les progrès accomplis dans ces entretiens sont extrêmement lents et plusieurs des principaux pays développés ne font que freiner les efforts de compréhension et de coopération et entraver l'instauration du nouvel ordre économique international.

2. L'échec des entretiens de Bruxelles sur le sucre remet en cause les mécanismes prévus dans le cadre de la Convention de Lomé⁷² pour mettre fin aux relations de

type colonial entre pays d'Europe occidentale et pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le sucre et la banane, comme les autres produits de base agricoles, sont trop importants, sur le plan social et économique, pour qu'on laisse la Communauté économique européenne dicter ses vues en la matière. D'après cet exemple et d'autres observations, il semblerait que la Convention ne vise qu'à maintenir les anciens territoires coloniaux dans leur position de dépendance et de vulnérabilité.

3. On a affirmé que la Convention de Lomé visait à créer une communauté d'Etats égaux et interdépendants. Mais, en réalité, ses dispositions ne tiennent pas compte des aspirations légitimes des pays en développement parties, par exemple dans le domaine du commerce des produits de base, où aucune compensation effective n'est prévue en cas de baisse des recettes provenant des exportations des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) vers les pays de la Communauté économique européenne, indépendamment du système STABEX. Il n'a pas été prévu non plus de facteur de croissance normale, élément pourtant indispensable si on veut que les pays se développent grâce à leurs recettes d'exportation. Il n'a pas été envisagé enfin, même théoriquement, le système de compensation pour les

⁷² Voir la note 47 ci-dessus.

pertes de recettes d'exportation provenant du commerce des invisibles. On a donc trahi, en appliquant la Convention, l'esprit dans lequel elle avait été conçue. Alors que les États ACP risquaient de subir une perte de plus de 25 p. 100 de leurs recettes totales d'exportation provenant du sucre, on les a sommés d'accepter un prix fixé par la Communauté économique européenne qui aurait sûrement ruiné l'économie de plusieurs d'entre eux. Cette attitude est très proche du colonialisme arrogant antérieur à la Convention.

4. Durant la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a présenté des propositions compliquées visant à remplacer le projet de nouvel ordre économique international, qui n'ont pas résisté à un examen plus approfondi. Il n'y était pas question de transfert additionnel des ressources et il s'agissait simplement de réaffirmer que la croissance des pays développés était le moteur indispensable de la croissance dont les pays en développement profiteraient accessoirement.

5. On se trouve aujourd'hui devant de nouvelles propositions, qui seront certes examinées avec soin et objectivité. Il convient de se demander si elles accéléreront l'avènement du nouvel ordre économique international, ou s'il ne s'agit que d'une tactique d'attente, d'une réaffirmation de la validité de l'ordre ancien. Il faut se méfier des propositions dictées par des préoccupations électorales, tout comme des propositions apparemment généreuses mais dont on sait qu'elles ne pourront être appliquées et réalisées que par des organes législatifs soumis à d'autres impératifs.

6. A sa quatrième session, la Conférence va examiner toute une série de problèmes économiques, mais les pays en développement n'obtiendront rien s'ils oublient un instant que les questions décisives qui président aux négociations sont essentiellement d'ordre politique. Certains ont intérêt à maintenir le *statu quo* et ne voient dans le nouvel ordre économique international qu'une menace à la puissance économique et stratégique concentrée dans leurs mains. C'est la raison d'être aussi d'efforts déployés actuellement en plusieurs points du monde, notamment dans les Caraïbes, pour saper les fondements de certaines sociétés progressistes. Or il y a longtemps que la communauté internationale et, en particulier, les pays en développement ont reconnu que c'est à eux-mêmes que la responsabilité du développement incombait au premier chef. Le nouvel ordre économique international doit justement permettre à chaque Etat nation d'appliquer des stratégies autonomes de développement, avec redistribution de la richesse et possibilités de développement humain. C'est pour y arriver que beaucoup de nouveaux Etats ont adopté le socialisme, dans la mesure où l'économie planifiée permet de mettre un terme aux relations de dépendance vis-à-vis des pays métropolitains. Mais ces options ont rencontré l'hostilité de ceux qui appréhendent, tout en se prétendant partisans de changements fondamentaux, la fin de leur domination ou une menace pour les groupes privilégiés qui sont leurs alliés dans les sociétés en développement. On s'efforce donc, secrètement et ouvertement, y compris par le truchement des organisations internationales d'ébranler les gouvernements, en suscitant des conflits régionaux et en obligeant des pays en développement à consacrer à leur défense les

quelques ressources qu'ils comptaient utiliser pour le progrès de leur peuple.

7. Pourquoi réaffirmer l'engagement pris en matière d'autodétermination tout en refusant d'accepter les programmes de contrôle sur les ressources naturelles, les principaux moyens de production, la distribution et les changes que comporte une réelle indépendance économique? Les pays en développement doivent donc se prémunir contre les conflits intrarégionaux et les troubles intérieurs susceptibles d'être fomentés, et lutter solidairement contre les efforts entrepris pour freiner l'instauration du nouvel ordre économique international. Il faut renforcer le système des Nations Unies, car c'est là que cette solidarité peut jouer de la façon la plus efficace et permettre aux pays en développement, notamment dans le cadre de la CNUCED d'aborder globalement des problèmes globaux.

8. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats⁷³ ont fourni un plan détaillé du nouvel ordre économique international, dont le cadre de négociation a été tracé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il appartient maintenant à la présente Conférence de définir des mesures spécifiques pour réaliser rapidement ce nouvel ordre, essentiellement au moyen du programme intégré pour les produits de base. Comme le cas des cours du sucre le montre, le principe même du programme serait remis en cause si on laissait jouer l'offre et la demande et si l'on procédait par produit, dans la mesure où les bénéfices tirés de la vente d'un produit sont souvent annulés par les pertes subies pour un autre produit.

9. Les pays en développement s'efforcent de mettre au point des mécanismes qui leur permettent non seulement d'accroître les recettes d'exportation, mais encore d'améliorer les termes de l'échange avec les pays développés de manière permanente et irréversible. Le succès du programme envisagé dépend de la création d'un fonds commun pour financer des stocks internationaux et d'autres mesures de soutien dans un cadre global. La nécessité de ce fonds commence à être mieux comprise par certains et plusieurs pays se sont déjà déclarés prêts à y contribuer. La Guyane, quant à elle, est persuadée que ce type d'initiative est indispensable au succès du programme intégré et qu'il faut se mettre d'accord, dès maintenant, sur le principe.

10. Le déficit des paiements courants des pays en développement aurait atteint en 1975, 35 milliards de dollars pour les pays en développement non producteurs de pétrole, qui ont dû emprunter à grands frais sur les marchés financiers internationaux et qui sont contraints de consacrer au service de la dette jusqu'à 50 p. 100 des nouveaux apports financiers qu'ils reçoivent. La délégation guyanaise est donc favorable aux mesures exposées à ce propos dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁷⁴ : report des paiements au titre des intérêts, annulation de la dette publique, consolidation des dettes commerciales, réamé-

⁷³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

⁷⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

nagement des échéances sur 25 ans au moins et, surtout, organisation d'une conférence entre pays créanciers et pays débiteurs pour examiner le problème général et trouver des moyens de l'atténuer.

11. Il restera aussi à réorganiser les institutions centrales du système monétaire et financier international pour mieux répondre aux besoins des pays en développement. Les mesures laborieusement adoptées à la réunion du FMI, qui s'est tenue récemment à Kingston (Jamaïque)⁷⁵, ne tiennent pas compte de l'urgence du problème et remettent en cause l'utilité opérationnelle du Fonds. Il n'y a rien d'étonnant à ce que des institutions créées pour favoriser la reconstruction des pays européens à l'issue de la dernière guerre mondiale ne soient pas adaptées aux besoins et aux problèmes tout différents des pays en développement. C'est pourquoi il faut mettre au point des structures nouvelles qui permettent à ces pays de participer effectivement à l'adoption des décisions et d'ajuster leur balance des paiements, tout en assurant la création et la répartition de liquidité internationale en renforçant le rôle des DTS, qui remplaceraient l'or et les monnaies nationales comme avoirs de réserve dans le système monétaire international. C'est dans cet esprit que la délégation guyanaise demande, comme elle l'a déjà fait à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, le remplacement du FMI par une banque centrale internationale. Elle recommande que la Conférence nomme un groupe intergouvernemental d'experts chargé de déterminer les mesures à prendre pour créer cette banque et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa trente et unième session.

12. Les pays en développement reconnaissent le rôle décisif que les pays à économie planifiée ont joué dans la période de l'après-guerre, en leur apportant un soutien moral et matériel dans leur lutte pour l'autodétermination politique. Ces Etats ne sont pas responsables des déprédations et des ravages de l'impérialisme et ils sont très bien placés pour aider les pays en développement à se doter d'une économie indépendante et autonome. Puisqu'ils contrôlent entièrement leur économie et ont récemment fait des tentatives de développement accéléré, les pays en développement devraient pouvoir examiner avec eux, à la CNUCED, des mécanismes plus souples de transfert des ressources et des programmes d'aide concrète, notamment en matière de coopération industrielle.

13. L'instauration d'un nouvel ordre économique international ne consiste pas seulement à créer un système nouveau de relations entre pays développés et pays en développement : elle comporte une stratégie d'autonomie collective au niveau régional, sous-régional, interrégional.

⁷⁵ Voir la note 9 ci-dessus.

Selon la délégation guyanaise, cette coopération entre pays en développement serait le meilleur moyen de faciliter les transformations à opérer dans la structure des pays naguère dépendants, en organisant les échanges en fonction de la production et non plus, comme c'était le cas, la production en fonction des échanges avec la métropole. L'expansion du commerce, les entreprises industrielles en association, une infrastructure en matière de transports et de communications, une assistance monétaire et d'autres mesures connexes dans la partie australe du monde feront progresser considérablement l'ensemble du système et contribueront ainsi au bien-être de la communauté internationale tout entière.

14. Cette stratégie a été d'abord tracée dans le cadre du Programme d'action de Georgetown, en 1972⁷⁶, puis approfondie à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés⁷⁷. Il y a déjà eu, au titre de ce programme, nombre d'études et beaucoup d'initiatives qui ont récemment été évaluées lors d'une réunion de tous les pays coordonnateurs du Programme d'action, à La Havane. La prochaine Conférence sur la coopération économique entre pays en développement qui doit se tenir à Mexico, en septembre 1976, mettra au point d'autres mesures de coopération d'après les travaux déjà effectués. Bien que la responsabilité de l'exécution du programme incombe entièrement aux pays en développement, il a été reconnu à Manille, en février 1976, que les gouvernements des pays développés et les organisations internationales devaient y apporter leur soutien, comme les Pays-Bas et la Suède l'ont déjà fait. L'une des tâches de la Conférence est de veiller à ce que rien ne s'oppose à cette volonté d'autonomie collective qui devra bénéficier, au contraire, de mesures de soutien.

15. Il y a déjà eu, dans l'histoire de l'humanité, des moments décisifs de rupture avec le passé. C'est parce que l'homme a accepté des modes de vie et des mécanismes nouveaux qu'il a pu modifier et améliorer son niveau de vie. Il s'agit, aujourd'hui, de choisir entre deux options : d'un côté, un monde développé protégeant jalousement sa richesse et armé jusqu'aux dents contre lui-même et contre la majorité pauvre et mécontente de l'humanité, avec une menace constante de violence; d'un autre côté, un monde développé, inspiré par un intérêt bien entendu, comprenant peut-être enfin que le progrès des pays en développement est sa meilleure garantie de paix, de sécurité, voire de survie, sur la planète.

⁷⁶ Programme d'action en vue d'une coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement adopté par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Georgetown (Guyane) du 8 au 12 août 1972.

⁷⁷ Tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

**Résumé de la Déclaration faite à la 135e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Antonio André,
secrétaire d'Etat du commerce et de l'industrie d'Haïti.**

1. M. ANDRE (Haïti) fait observer que son pays est le seul du continent américain à figurer sur la liste des 25 pays en développement les moins avancés et que, de plus, il fait partie des cinq pays du tiers monde à avoir enregistré les plus fortes fluctuations en baisse. Cette instabilité des prix à l'exportation, s'ajoutant à la pauvreté de ses ressources en énergie, à deux dévaluations de sa monnaie, à la réévaluation de certaines monnaies européennes et à la détérioration des termes de l'échange, a accru son déficit global et annulé tout excédent de sa balance des comptes et a alourdi la charge de sa dette. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement haïtien multiplie ses efforts pour développer son commerce extérieur, renforcer le cadre institutionnel de ses échanges commerciaux et établir des relations plus étroites avec les pays du Marché commun des Caraïbes. Sur un plan international plus large, Haïti a entrepris des démarches en vue d'adhérer à la Convention de Lomé⁷⁸.

2. L'idée qui a présidé à la naissance de la CNUCED est que les pays du tiers monde peuvent, plus sûrement et plus normalement que de l'aide des pays développés, tirer les

ressources nécessaires à leur développement de la vente de leurs produits. Cela suppose toutefois que ces pays puissent d'une part accroître leurs exportations, d'autre part compter sur des cours réguliers, justes et rémunérateurs. C'est à la CNUCED qu'il appartient de réaliser ces deux conditions. Une action d'ensemble pour le développement est indispensable pour compléter les efforts nationaux et l'aide bilatérale. Des mesures internationales beaucoup plus efficaces s'imposent pour dissiper le désenchantement qui a suivi les trois sessions précédentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Sans doute les difficultés sont-elles énormes mais l'une des premières à surmonter est la persistance de désaccords entre les différents groupes de pays.

3. Haïti attache le plus grand intérêt à la création d'un fonds spécial en faveur des pays les moins avancés et croit très sincèrement que les mesures proposées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁷⁹ par le Groupe des Soixante-Dix-Sept constituent une base d'accord équitable permettant aux différents groupes de manifester leur réelle volonté d'établir un nouvel ordre économique international.

⁷⁸ Voir la note 47 ci-dessus.

⁷⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 128e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Jozsef Biro,
ministre du commerce extérieur de la Hongrie**

1. M. BIRO (Hongrie) dit que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a renforcé le processus irréversible de la détente. Sans la paix et la sécurité, le développement économique n'est pas possible. La coexistence pacifique est dans l'intérêt de toutes les nations.

2. Le colonialisme économique est toujours vivant. Les forces impérialistes ont recours à des méthodes nouvelles, y compris à cette quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour assujettir les pays en développement comme par le passé. Les propositions qui ont été avancées favorisent l'exploitation capitaliste, dénie aux peuples le droit de disposer librement de leurs ressources et de choisir leurs systèmes économique et social. Par ces menées néo-colonialistes, une part considérable de l'aide accordée aux pays en développement, de même qu'une portion substantielle de leur produit national sont récupérées par les pays développés. L'indépendance économique exige un combat sans relâche contre le néo-colonialisme.

3. Tout adversaire de l'impérialisme en connaît la nature et peut voir ce qui différencie les puissances socialistes des puissances impérialistes. Aussi, la Hongrie repousse-t-elle les thèses qui amalgament pays socialistes et pays impérialistes.

Le rôle d'un pays ne peut pas être apprécié de cette façon, il doit l'être en fonction de sa position dans la lutte internationale des classes. La Hongrie est fière d'être l'alliée de l'Union soviétique qui, par sa force et son action systématiques, a permis la liquidation du colonialisme. M. Biro oppose aux calomnies proférées contre l'Union soviétique les propos de Janos Kádár pour qui il ne peut y avoir de socialisme antisoviétique.

4. Evoquant l'aggravation de la crise du capitalisme et le renforcement des mesures protectionnistes dans les pays capitalistes, M. Biro indique que la Hongrie, dont 40 p. 100 du revenu national provient du commerce extérieur, désire conclure, à l'instar des autres pays socialistes, des arrangements équitables à long terme et sans discrimination entre les systèmes sociaux. La Hongrie emploie tous ses efforts pour obtenir la levée des mesures restrictives. A cet égard, M. Biro fait mention du préjudice causé par les mesures arbitraires et injustifiées de la Communauté économique européenne à l'encontre de ses fournisseurs traditionnels de produits agricoles. Par suite de la fermeture soudaine du marché, la Hongrie a subi une perte de revenu qui équivaut à près de la moitié de la valeur de ses importations en provenance des pays en développement. Toute mesure qui

entraîne pour les pays socialistes une baisse de leurs recettes d'exportation réduit d'autant leur capacité d'importation auprès des pays en développement. Il est donc bien évident que le commerce Est-Ouest est une des grandes questions dont la Conférence est appelée à traiter et qui ne relève pas du domaine réservé aux seuls pays socialistes et pays développés.

5. Entre 1970 et 1975, les échanges entre la Hongrie et les pays en développement ont augmenté de 250 p. 100 dans ces échanges, les importations de la Hongrie ont triplé, dépassant la valeur de ses exportations. La moitié de toutes les marchandises en provenance des pays en développement sont entrées en franchise et 48 p. 100 d'entre elles ont

bénéficié de tarifs préférentiels. La Hongrie resserre ses liens de coopération scientifique et technologique avec les pays en développement et fait tout son possible pour contribuer à leur avancement économique et social. Il est clair, toutefois, qu'il ne peut y avoir d'expansion du commerce sans partenaire. Il faut que les pays en développement mettent à profit les possibilités ainsi offertes en organisant efficacement leur économie et en encourageant le progrès social. C'est dans cette optique que le Gouvernement hongrois étudiera toutes les propositions contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸⁰.

⁸⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 126e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. D. P. Chattopadhyaya, ministre du commerce de l'Inde

1. M. CHATTOPADHYAYA (Inde) déclare que, si la volonté d'autonomie collective des pays en développement est la pierre angulaire du nouvel ordre économique international, celui-ci ne saurait devenir une réalité sans une action convergente des pays plus prospères. Grâce à une politique judicieuse, l'Inde a réussi à renverser la tendance inflationniste de son économie sans en retarder la croissance mais, pas plus que les autres pays en développement, elle n'a pu empêcher que sa balance des paiements n'accuse un important déficit imputable à l'inflation et à la récession mondiales.

2. Pour traiter des problèmes relatifs aux produits de base, le secrétariat de la CNUCED a conçu une stratégie globale et coordonnée sous forme de programme intégré qui a été élaboré plus avant dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸¹. Le programme intégré a le mérite de prévoir un mécanisme institutionnel de contrôle et doit aider les pays en développement à stabiliser et à améliorer leur pouvoir d'achat, tout en comportant des mesures propres à neutraliser les effets négatifs éventuels sur les pays en développement importateurs. Les idées positives que cette proposition suscite pourraient s'insérer de manière coordonnée dans le programme pour autant qu'elles soient compatibles avec ses objectifs. Des accords de produits spécifiques, envisagés dans leur ensemble et conçus dans une perspective unifiée pourraient venir compléter l'approche intégrée. Il serait souhaitable de créer des mécanismes appropriés pour conclure à bref délai des accords qui donnent aux pays en développement la possibilité de tirer des recettes plus élevées de leurs exportations de produits tels que : thé, jute, sisal, fibres dures, cacao, café et sucre. Il importe de trouver d'urgence des solutions bien arrêtées et de ne pas s'attarder indéfiniment dans la recherche d'une solution idéale. Evoquant l'accueil que certains pays développés et en développement ont réservé à l'appel de fonds destinés à financer le programme intégré, le représentant de l'Inde a exprimé l'espoir que d'autres pays répondront eux aussi, en fonction de leurs moyens.

⁸¹ Voir la note 1 ci-dessus.

3. S'agissant de la stratégie d'ensemble relative au commerce des articles manufacturés et semi-finis, le représentant de l'Inde souligne que, pour que la part des pays en développement dans la production industrielle internationale puisse atteindre à la fin du siècle l'objectif de 25 p. 100 fixé par la Déclaration et le Plan d'action de Lima⁸², l'accès aux marchés des produits exportés par les pays en développement doit être considérablement libéralisé, par la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires. Il faut accroître le nombre des produits couverts par le SGP, prévoir des réductions tarifaires plus importantes et supprimer les plafonds restrictifs. Les négociations commerciales multilatérales du GATT devraient refléter fidèlement les engagements pris dans la Déclaration de Tokyo⁸³ sans demande de réciprocité de la part des pays en développement. Les produits qui présentent un intérêt particulier pour ces pays ne doivent pas être exclus. Il conviendrait que l'accord se fasse sans tarder sur les mesures de sauvegarde, les restrictions quantitatives, les droits compensateurs et les améliorations en faveur des pays en développement. Il faut aussi espérer que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement mettra au point des mesures destinées à encourager les relations économiques et commerciales entre le tiers monde et les pays socialistes, dont il faut se réjouir, et qui ne doit pas se ressentir de l'accroissement des possibilités d'échanges entre ces derniers pays et les pays développés à économie de marché.

4. Quant au transfert de technologie, indispensable pour améliorer la productivité industrielle des pays en développement, M. Chattopadhyaya se félicite que l'on s'accorde à reconnaître la nécessité de constituer à cet effet des centres nationaux, sous-nationaux et régionaux et que la proposition de créer un service consultatif dans le cadre de la CNUCED ait reçu un accueil favorable. La Conférence devrait se prononcer sur la nature et le contenu du code de conduite à adopter à ce sujet.

⁸² Voir la note 7 ci-dessus.

⁸³ Voir la note 8 ci-dessus.

5. A lui seul, toutefois, l'accroissement du commerce ne suffira pas : l'aide aussi doit progresser, quantitativement et qualitativement. Il importe que tous les pays développés atteignent avant 1980 l'objectif de 0,7 p. 100 de leur PNB qui a été fixé pour l'aide publique au développement, tout en augmentant la part de leurs dons au titre des dépenses locales et celle de leur aide non liée. Compte tenu de la situation particulièrement pénible des pays les plus pauvres et des pays le plus gravement touchés, M. Chattopadhyaya espère que des fonds suffisants seront dégagés pour la

quatrième opération de reconstitution des ressources de l'IDA et que la cinquième permettra d'atteindre le niveau requis. Dans les limites de ses ressources, l'Inde a lancé un certain nombre de programmes de coopération technique et économique avec les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, programmes qui, espère-t-elle, recevront l'appui de la communauté internationale. Elle a aussi conclu des accords de commerce et de transit mutuellement avantageux avec des pays voisins sans accès à la mer.

Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Widjojo Nitisastro, ministre d'Etat pour les affaires économiques, financières et industrielles de l'Indonésie

1. M. NITISASTRO (Indonésie) déclare que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prend une importance particulière du fait qu'elle se tient dans un climat général radicalement modifié qui a amené les pays à prendre conscience de la nécessité et des possibilités d'une restructuration des relations économiques internationales. C'est la première fois, depuis les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, que la communauté internationale a l'occasion de passer des considérations générales aux problèmes particuliers et d'arriver à des accords et des arrangements concrets. Mais la présente session est avant tout une occasion politique unique de progresser véritablement dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

2. Le problème le plus grave, qui sera la pierre de touche de sa réussite, est celui du commerce international des produits de base. Le programme intégré pour les produits de base, tel qu'il est proposé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸⁴ et qui se fonde sur les études du secrétariat de la CNUCED, est certainement la réponse la plus opportune et la plus judicieuse. Ce programme, dont les éléments se complètent les uns les autres, va bien au-delà de la conception dite globale et intégrée proposée par les pays industrialisés, qui reviendrait, en fait, à rechercher des solutions par produit, méthode qui s'est révélée fort peu satisfaisante. Il laisse entrevoir une restructuration plus équitable et méthodique des marchés mondiaux des produits de base, ce qui est de l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs, et mérite à ce titre d'être appuyé sans réserve par tous. La délégation indonésienne s'oppose donc énergiquement à toute tentative visant à en dissocier les divers éléments. Les adversaires du programme intégré en attaquent surtout l'élément décisif qui est le fonds commun, alléguant notamment que la communauté internationale n'est guère disposée à créer et à financer un nouveau fonds international. Toutefois, leurs arguments ne sont pas convaincants si l'on compare les dépenses prévues pour ce fonds et les sommes beaucoup plus considérables qui seraient nécessaires pour établir, comme ils le suggèrent, des mécanismes de stockage et de

financement pour des produits pris individuellement. En tant que source centrale de financement, le fonds contribuera certainement beaucoup à renforcer la coordination des opérations et à donner une vue du problème des produits de base dans son ensemble. De l'avis de la délégation indonésienne, la création d'un fonds commun est donc un préalable fondamental à toute restructuration du marché international des produits de base et le Gouvernement indonésien se déclare prêt à s'engager à verser une contribution ferme à ce fonds. L'Indonésie espère que d'autres pays seront également disposés à indiquer leur appui concret au fonds et remercie les pays développés qui l'ont déjà fait.

3. Depuis l'ouverture de la discussion générale, les pays industriels du Groupe B ont avancé un certain nombre d'idées et de propositions nouvelles. Les pays en développement sont toujours prêts à examiner des propositions constructives, mais, après un examen préliminaire, la délégation indonésienne ne peut qu'exprimer sa déception notamment devant certaines propositions relatives aux produits de base qui ne répondent absolument pas aux besoins immédiats des pays en développement. La banque internationale proposée pour les ressources naturelles, par exemple, est conçue en fonction des problèmes d'investissement et de garantie des approvisionnements, tandis que les problèmes urgents qui se posent aux pays en développement concernent les prix et les marchés. Il ne faut absolument pas que ces propositions détournent l'attention de la Conférence des problèmes fondamentaux des produits de base et soient considérées comme remplaçant le programme intégré tel qu'il a été proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

4. Il faut aussi des initiatives audacieuses et globales dans les domaines du commerce des articles manufacturés et de la coopération industrielle. L'Indonésie appuie énergiquement les mesures détaillées proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à propos d'une stratégie d'ensemble visant à élargir et à diversifier le commerce d'exportation des pays en développement en vue d'accélérer leur développement industriel. Les pays développés devraient faire des efforts plus sérieux pour encourager la transformation des matières premières dans les pays en développement et améliorer l'accès des produits de ces pays aux marchés des

⁸⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

pays industrialisés. A ce propos, la délégation indonésienne espère vivement que des progrès substantiels seront réalisés en 1976 dans les négociations commerciales multilatérales.

5. En ce qui concerne le transfert de technologie, il est encourageant de constater que les pays industrialisés se montrent de plus en plus disposés à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs relatifs au renforcement de leur potentiel technologique. Il est donc d'autant plus opportun de s'entendre sur un code de conduite international en la matière, qui ne doit pas être une simple déclaration de principes, mais doit avoir un caractère obligatoire.

6. La Conférence devra s'occuper d'urgence des questions monétaires et financières, notamment des problèmes de la dette des pays en développement. La délégation indonésienne réaffirme que ces problèmes ne peuvent être résolus par une méthode fragmentaire, mais doivent l'être par des mesures généralisées ou, tout au moins, fondées sur des principes directeurs convenus, ce qui n'empêche pas de tenir compte des problèmes propres à chaque cas.

7. A propos de la coopération entre pays en développement, les pays du tiers monde se rendent compte que les efforts en vue de construire un nouvel ordre économique international viable devraient s'inspirer de la notion de leur autonomie collective en matière de développement et ne pas se limiter à une modification des relations antérieures de dépendance. Il faut donc élaborer un cadre cohérent dans lequel les pays en développement coopèrent de toutes les manières et à tous les échelons, global, interrégional et

sous-régional. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept espère que la communauté internationale appuiera les propositions de Manille qui vont dans ce sens.

8. Le représentant de l'Indonésie souligne qu'il ne suffit pas de délimiter les problèmes et leurs solutions possibles : il faut encore disposer d'institutions et d'instruments efficaces qui coordonnent et fassent aboutir les efforts entrepris pour corriger le déséquilibre et les injustices du système économique international actuel. La délégation indonésienne souhaite que la CNUCED devienne l'un des principaux instruments de l'ONU dans le domaine du commerce et de la coopération économique internationale. A cet effet, il faut des changements qui renforcent le rôle de négociateur de la CNUCED, tout en la conservant comme source d'idées et de politiques nouvelles. L'Indonésie estime donc qu'il est opportun et judicieux que la Conférence élabore, à la session en cours, des recommandations concrètes en la matière.

9. Quant à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dans laquelle les pays en développement avaient placé de grands espoirs, le représentant de l'Indonésie déplore le peu de progrès qu'elle a faits jusqu'à maintenant et il rappelle la déclaration récente du Groupe des Dix-Neuf pays en développement selon laquelle le retard pris à la Conférence de Paris ne devrait pas empêcher celle de Nairobi d'adopter des décisions et que, si la Conférence de Nairobi n'aboutissait pas à des résultats substantiels, l'avenir de l'autre risquait fort d'être compromis.

Résumé de la déclaration faite à la 126^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Mehdi El-Obaïdi, sous-secrétaire, Ministère des affaires étrangères de l'Irak

1. M. EL-OBAIDI (Irak) dit que la crise économique mondiale qui, depuis la dernière session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a contraint l'Assemblée générale à adopter les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, exige que des mesures analogues soient prises à la présente session en vue d'apporter des solutions pratiques aux principaux problèmes que connaît l'économie internationale. A ce sujet, les pays en développement ont parfaitement défini leur position dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸⁵.

2. Il est notoire que l'écart entre les pays en développement et les pays développés va croissant. Faute d'une coopération économique internationale suffisante en faveur du développement, les inégalités qui caractérisaient les relations économiques internationales ont persisté et se sont aggravées sous l'effet des crises économiques et monétaires que traversent les pays développés. De l'avis de l'Irak, les pays en développement ont parfaitement le droit d'exercer leur souveraineté sur leurs propres ressources naturelles et de former tous les groupements qu'ils jugent appropriés.

L'Irak, qui a nationalisé les monopoles pétroliers étrangers opérant sur son territoire, reste convaincu que les questions économiques devraient être débattues sur un pied d'égalité par toutes les parties intéressées en vue de résoudre les problèmes qui se posent à l'ensemble du monde et que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale est le lieu de rencontre approprié pour prendre des mesures spécifiques sur tous les points importants. Pour que les termes de l'échange soient satisfaisants, il est indispensable de commencer par soutenir les prix des exportations des pays en développement en les rattachant à des critères objectifs tels que le prix des articles manufacturés, le taux d'inflation et les modalités du transfert de technologie des pays développés aux pays en développement.

3. L'Irak appuie le mode d'approche global des problèmes relatifs aux produits de base, qui est celui du programme intégré. Il appuie le Programme d'action de Manille, y compris un plan et un calendrier négociés de mise en œuvre. Il estime lui aussi que les pays développés doivent assumer les principales charges financières, telles que le fonds commun en vue de la constitution de stocks internationaux de produits de base. Le commerce des articles manufacturés et semi-finis des pays en dévelop-

⁸⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

pement devrait être accru et diversifié et l'accès de ces produits aux marchés des pays développés amélioré. L'Irak fait siennes des propositions comme celles qui ont été adoptées à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975.

4. La délégation irakienne invite instamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à adopter comme cadre général le projet de résolution du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les problèmes de la dette, qui a été présenté à la Commission des invisibles et du financement lié au commerce à sa septième session⁸⁶. Il conviendrait que les pays développés augmentent leur aide publique au développement afin d'atteindre en 1980 au plus tard l'objectif de 0,7 p. 100 de leur PNB. En outre, cette aide devrait être spécifique, continue et assurée. Les pays développés devraient faciliter l'accès des pays en développement à leurs marchés des capitaux et aux arrangements de crédit et de garantie à l'exportation.

5. Il est nécessaire de modifier radicalement le système monétaire international en ayant en vue la nécessité de son universalité, l'interdépendance de tous les problèmes monétaires et commerciaux internationaux, la suppression des inégalités, la stabilisation des taux de change et, en particulier, les droits et les intérêts des pays en développement.

6. L'Irak appuie les mesures proposées dans le Programme d'action de Manille qui tendent à renforcer la capacité technologique des pays en développement. Il est indispensable que le transfert de technologie se fonde sur une division du travail qui permette à ces pays de produire des biens faisant appel à une technologie avancée.

⁸⁶ Pour le texte, voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, septième session extraordinaire, Supplément No 2 (TD/B/590)*, annexe II.

7. L'Irak a pour principe de consolider ses relations commerciales avec les pays en développement et il a conclu ces dernières années un certain nombre d'accords de commerce. Il a veillé tout particulièrement à accroître le volume de ses importations en provenance des pays en développement les moins avancés, insulaires ou sans littoral. Outre les contributions qu'il verse par l'entremise de fonds multilatéraux et régionaux, il a conclu avec des pays en développement, en vue de l'échange de connaissances scientifiques, technologiques et autres, plusieurs accords qui prévoient également des dons et des prêts à des conditions avantageuses. Le total des engagements pris par l'Irak au cours des deux dernières années se chiffre à environ 2 p. 100 de son PNB, ce qui est supérieur de beaucoup à l'objectif de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement⁸⁷.

8. Toutefois, les problèmes des pays en développement ne peuvent pas être résolus seulement à l'aide de prêts et de dons. Ce qui reste d'exploitation politique et économique dans certains pays doit être éliminé. L'Irak compte parmi les pays qui ont tiré une expérience très utile de leur coopération économique avec des pays socialistes et des pays ayant un système socio-économique différent du leur. Cependant, certains pays ont encore des systèmes qui violent le droit international et les conventions relatives aux droits de l'homme : l'Irak a non seulement suspendu ses relations commerciales avec ces pays, mais il leur a infligé des sanctions économiques.

9. De l'avis de l'Irak, il conviendrait de faire de la CNUCED un organe efficace du système des Nations Unies, qui ait compétence, comme les institutions spécialisées, pour traiter de tous les problèmes concernant les échanges commerciaux et la coopération économique internationale.

⁸⁷ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Farrokh Najmabadi, ministre de l'industrie et des mines de l'Iran

1. M. NAJMABADI (Iran) dit que la crise actuelle a défié jusqu'ici tous les remèdes classiques parce qu'elle est due essentiellement au fait que le système économique international n'est pas parvenu à s'adapter aux modifications structurales de l'économie mondiale : les grands problèmes qui se posent à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont exactement les mêmes qu'à la première session. Antérieurement, les pays en développement étaient accusés de formuler des exigences déraisonnables, mais il ressort des déclarations de leurs représentants que les revendications de ces pays apparaissent de plus en plus comme des aspirations justes et irréfutables. Il ne faut pas éluder les problèmes fondamentaux en se réfugiant dans des généralisations simplistes. La situation défavorable de la balance des paiements des pays en développement est imputée à la hausse des prix du pétrole, mais, en fait, les

pays en développement non producteurs de pétrole n'absorbent que 10 p. 100 des exportations de pétrole : leurs difficultés sont dues principalement à l'inflation galopante qui sévit dans les pays économiquement avancés et à laquelle la hausse des prix pétroliers ne contribue qu'à raison de 0,5 à 1,5 p. 100.

2. Le représentant de l'Iran espère que les autres groupes de pays étudieront dans un esprit objectif les formules proposées par les pays en développement pour tenter de résoudre certains problèmes telles qu'elles sont exposées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸⁸. Le programme intégré pour les produits de base, associé à un programme global relatif aux articles manufacturés et semi-finis et au problème connexe de la technologie,

⁸⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

constitue la base sur laquelle il sera possible d'établir des relations économiques internationales équitables permettant aux pays en développement d'atteindre l'objectif industriel fixé dans la Déclaration de Lima⁸⁹. Plus particulièrement, la Conférence devrait prendre une décision positive quant à la création de stocks régulateurs et d'un fonds commun pour les produits de base. Il est douteux que la création d'institutions nouvelles donne des résultats que l'on ne puisse obtenir avec les organisations internationales existantes. Il faut agir sur le plan international pour assurer des ressources suffisantes pour ces programmes interdépendants. Il est regrettable que l'on n'ait pas donné suite à la proposition du Shah relative à la création d'un fonds international neutre dans le cadre duquel les pays bénéficiaires disposeraient du même pouvoir de décision que les pays donateurs en ce qui concerne l'utilisation des ressources. Il faudrait élaborer un système en vue d'accroître la capacité des organisations internationales à financer des projets de développement à l'aide des fonds disponibles sur les marchés monétaires mondiaux.

3. S'agissant du transfert de technologie, la Conférence devrait approuver l'énonciation d'un code de conduite, ainsi que de principes directeurs devant régir les relations entre les sociétés transnationales et les pays où elles exercent des activités en vue de la sauvegarde des droits souverains de ces pays.

4. Il faut réformer le système monétaire international de manière à tenir compte des exigences du développement et

⁸⁹ Voir la note 7 ci-dessus.

de l'universalité; l'incidence du fléchissement des recettes d'exportation des pays en développement a été en partie atténuée par suite des décisions prises récemment par le FMI, mais la solution permanente consisterait à adopter en bloc le programme intégré pour les produits de base.

5. En ce qui concerne l'autonomie économique collective, le représentant de l'Iran cite le cas de son pays qui, en 50 ans, s'est transformé en un Etat moderne en voie d'industrialisation rapide, capable à la fois d'atteindre un des taux de développement économique les plus élevés du monde et de promouvoir la justice sociale grâce à la révolution menée de concert par le Shah et par le peuple iranien. Fidèle aux mêmes principes dans ses relations internationales, l'Iran a accordé des prêts et des crédits à des conditions très favorables à de nombreux pays en développement afin de soutenir toute une série de projets de développement et il a versé au FMI, à la Banque mondiale et à d'autres organisations internationales des contributions substantielles dont le montant total dépasse 11 milliards de dollars. L'Iran a versé également la contribution la plus importante au fonds spécial récemment créé par l'OPEP. En outre, de concert avec le Pakistan et la Turquie, il a institué un groupement sous-régional, l'Organisation de coopération régionale pour le développement.

6. En conclusion, le représentant de l'Iran note qu'il faut étudier les propositions touchant le rôle de la CNUCED en matière de négociations et la structure de cet organisme afin de renforcer son efficacité dans le domaine du commerce et du développement.

Résumé de la déclaration faite à la 134e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Justin Keating, ministre de l'industrie et du commerce de l'Irlande

1. M. KEATING (Irlande) dit que la récession mondiale a mis en évidence l'interdépendance économique des divers pays, celle notamment des taux de croissance des pays industrialisés et du monde en développement, ainsi que la nécessité de choix critiques dans la coopération économique en vue du développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit poursuivre et développer les efforts entrepris à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en tenant compte également des travaux de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, et faire de nouveaux progrès dans l'établissement d'un ordre économique international plus équitable. Pour le moment, il ne faut pas s'inquiéter outre mesure si certains pays ont des vues divergentes quant à la manière d'agir pour s'attaquer à des problèmes particuliers. Il faut en outre éviter de commettre l'erreur de voir le monde scindé en deux blocs, l'un développé et l'autre en développement. Le niveau de développement et le niveau des ressources économiques varient beaucoup à l'intérieur de chacun de ces mondes. L'Irlande, par exemple, appartient au monde développé, mais fait face à des problèmes analogues à ceux du tiers monde. Malgré ses difficultés économiques actuelles, elle continuera à faire le maximum pour s'acquitter de ses

obligations à l'égard des pays en développement, d'autant qu'elle estime que l'obligation d'aider le monde en développement incombe également à tous les pays industrialisés, dans les limites des ressources dont ils disposent, quel que soit leur système économique et social.

2. En qualité de membre de la Communauté économique européenne, l'Irlande a participé à l'élaboration des propositions communautaires, qui soulignent la nécessité d'examiner, dans un esprit constructif, les intérêts différents de groupes de pays en développement différents. La Communauté a mis en lumière les besoins particuliers des pays en développement les plus pauvres. Sa façon d'aborder les problèmes indique nettement qu'elle est décidée à jouer un rôle constructif dans les débats de la présente session, qui sont indispensables pour que toutes les incidences des diverses propositions apparaissent pleinement,

3. Le représentant de l'Irlande pense qu'il faudrait également examiner en détail les diverses suggestions formulées à la 121e séance plénière par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, dont certaines sont nouvelles, tandis que d'autres sont proches des idées de la Communauté.

4. Le représentant de l'Irlande formule l'espoir que les décisions prises par le FMI, à Kingston (Jamaïque), en janvier 1976⁹⁰, contribueront activement à résoudre les problèmes des pays en développement en matière de balance des paiements. Toutefois, si ces décisions se révèlent insuffisantes, on pourrait examiner la question d'un financement compensatoire additionnel des déficits des recettes d'exportation des pays en développement.

5. Les travaux de la session sont naturellement centrés, en grande partie, sur les propositions des pays en voie de développement, notamment sur la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁹¹, et les problèmes des produits de base y occupent une grande place. L'Irlande estime qu'une action dans ce domaine, pour être efficace, doit être appuyée par les diverses parties en cause. Elle reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des problèmes des marchés de ces produits, mais elle fait des réserves en ce qui concerne tout projet de solution globale qui ne tiendrait pas compte de toutes les données pertinentes concernant les produits pris individuellement. Il importe de procéder cas par cas, chaque produit présentant des problèmes particuliers. Dans les cas où la meilleure solution est un stock régulateur, l'Irlande n'écarter pas la participation des pays producteurs et consommateurs au financement nécessaire, mais elle pense qu'il faut aussi envisager d'autres sources de financement. La polarisation actuelle des attitudes n'apporte rien de positif. Il faut certainement continuer à rechercher des arrangements produit par produit, mais cela n'empêche pas de se placer dans une optique plus large. En ce qui concerne un fonds commun, on ne peut raisonnablement s'attendre que les pays prennent des engagements sans connaître les conséquences possibles de ces engagements. La délégation irlandaise souhaite que les propositions relatives à un fonds commun fassent l'objet d'un examen approfondi, immédiat et sincère, mais sans engagement définitif pour l'instant.

6. La CNUCED doit jouer un rôle important dans le domaine des articles manufacturés et semi-finis, notamment en ce qui concerne l'accès des articles manufacturés des pays en développement aux marchés des pays développés. Du point de vue de l'Irlande, les possibilités d'amélioration immédiate et concrète se situent surtout dans le cadre des schémas de préférences généralisées qui sont encore, pour la plupart, insuffisamment utilisés par l'ensemble des pays bénéficiaires. Le problème de la sous-utilisation pourrait

être étudié parallèlement à toute proposition tendant à un élargissement de la portée des schémas et à une libéralisation générale.

7. Abordant les problèmes que pose le transfert de technologie, le représentant de l'Irlande souligne que la question n'intéresse pas tous les pays de la même manière. L'Irlande souscrit aux propositions formulées au nom de la Communauté économique européenne⁹² et elle appuie particulièrement les modes de coopération technologique qui contribuent au développement d'une technologie nationale ou régionale.

8. La plupart des pays en développement ayant évidemment besoin d'une aide financière et technique considérable, il faut que non seulement les pays développés, mais aussi les pays en développement qui se trouvent dans une situation financière favorable, fassent de plus grands efforts pour améliorer sensiblement le transfert de ressources aux fins du développement. Cela s'applique tout particulièrement à l'aide fournie aux pays les moins avancés. L'Irlande ne consacre encore qu'un pourcentage relativement faible de son PNB à l'aide publique au développement, mais le volume d'aide qu'elle fournit a décuplé depuis le début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Malgré des restrictions budgétaires considérables, les prévisions de dépenses d'aide au développement pour l'année en cours s'élèvent à plus du double des dépenses effectives de 1974. L'Irlande continue d'appuyer les activités des Nations Unies dans le domaine de l'aide et participe également à celles de la Communauté économique européenne; elle a récemment annoncé son intention de contribuer au Fonds international de développement agricole. D'autre part, l'Irlande consacre une attention particulière au développement d'un programme d'aide bilatérale dans le cadre duquel elle souhaite faire profiter les pays en développement de l'expérience qu'elle a elle-même acquise dans certains domaines, notamment en matière de développement agricole; la plus grande partie de son aide bilatérale sera destinée aux pays les plus pauvres.

9. En ce qui concerne les graves problèmes que le service de la dette pose aux pays en développement et notamment aux pays le plus gravement touchés, dont les objectifs de développement sont sérieusement compromis, l'Irlande pense que les problèmes de la dette devraient être traités, cas par cas, en fonction de critères appropriés qui tiennent pleinement compte des besoins propres à chaque pays.

⁹⁰ Voir la note 9 ci-dessus.

⁹¹ Voir la note 1 ci-dessus.

⁹² Voir ci-dessous le résumé de la déclaration faite par le chef de la délégation du Luxembourg.

Résumé de la déclaration faite à la 132e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Mayer Gabay, directeur général, Ministère de la justice d'Israël

1. M. GABAY (Israël) dresse un rapide bilan de l'œuvre accomplie par la CNUCED depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et note que, depuis la troisième session, les bouleversements de la situation économique mondiale ont

sérieusement compromis les chances de progrès de la plupart des pays en développement, à l'exception de quelques producteurs de pétrole. La hausse des prix du pétrole, combinée à l'inflation et à la récession mondiales, a entraîné pour les pays en développement une baisse de la

demande de leurs exportations et une forte hausse du coût de leurs importations. Vu l'ampleur des problèmes ainsi créés, seul un effort concerté et énergique de la part des nantis peut aider les autres à sortir de cette situation.

2. Les pays en développement dépendant beaucoup trop de l'exportation de matières premières, il est normal que la question des produits de base soit l'une des préoccupations majeures de la CNUCED. Le programme intégré proposé est censé profiter à tous les pays en développement, mais ses différents éléments concernent plus particulièrement tel ou tel type de pays. Pour ceux qui sont tributaires de l'exportation de quelques produits primaires seulement, il est nécessaire dans l'immédiat de stabiliser les cours et de garantir les recettes d'exportation en valeur réelle. Par ailleurs, les pays qui sont importateurs nets de produits primaires, notamment alimentaires, souhaitent s'assurer un approvisionnement à des prix équitables. Leurs intérêts devront être particulièrement pris en considération, conformément à ce qui a été proposé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

3. Les problèmes relatifs au financement du développement ne concernent pas seulement les pays en développement, car, si ceux-ci sont écrasés par le service de la dette et manquent de fonds, la structure financière internationale en subira inévitablement les conséquences et l'économie de toutes les nations, riches et pauvres, industrialisées et en développement, en souffrira. L'aide publique au développement est manifestement insuffisante et, comme les pays en développement ne peuvent payer les taux d'intérêt du marché pour l'énorme quantité de capitaux dont ils ont besoin, l'élément "don" de l'aide publique devra être considérablement accru.

4. A cet égard, la Banque mondiale et le FMI ont un rôle important : ils cherchent à mobiliser davantage de fonds et à créer des instruments souples pour les distribuer. Ils ont déjà monté un certain nombre de mécanismes en faveur des pays en développement à faible revenu, mais il ne faudrait pas pour autant négliger les besoins des pays qui ont déjà progressé quelque peu sur la voie du développement et qui ont besoin d'un appui financier pour consolider leur avance.

5. Il est évident qu'à la longue, tous les pays en développement devront accélérer la diversification de leur économie et leur industrialisation. Mais cela doit se faire dans le cadre d'une croissance équilibrée, où l'agriculture doit avoir sa place tout comme l'industrie. Il va sans dire que la production agricole doit être intensifiée pour nourrir la main-d'œuvre industrielle de plus en plus nombreuse et servir de base à une industrie de transformation des produits alimentaires destinés à la consommation locale et à l'exportation. A partir de là, l'industrie pourra être diversifiée et développée d'une manière générale.

6. Le développement de la production doit aller de pair avec l'expansion du commerce d'exportation, lequel de son côté dépend de l'amélioration de l'accès des articles manufacturés et semi-finis aux marchés. La Déclaration de Tokyo⁹³, base des négociations commerciales multilatérales en cours au GATT, renferme à cet égard d'importants

principes, dont la nécessité de s'intéresser en priorité aux produits ou aux secteurs intéressants pour les pays en développement, prendre des mesures spéciales pour les aider à accroître leurs recettes d'exportation, de ne pas exiger de réciprocité, de maintenir et améliorer le SGP.

7. Ce sont sans doute les pays industrialisés qui offrent les meilleurs débouchés aux exportations des pays en développement, mais les exportations des pays en développement entre eux devront aussi s'accroître, ce qui soulève le problème de la concurrence de leurs produits avec les exportations des pays industrialisés, qui bénéficient de divers avantages comme le refinancement, l'assurance-crédit à l'exportation et des garanties des crédits à l'exportation. Certains de ces problèmes pourraient être réglés par le jeu d'un mécanisme multilatéral de garantie des exportations, dont la création a été suggérée à l'origine par le Gouverneur de la Banque d'Israël au cours de la troisième session de la Conférence, et qui pourrait être avantageux pour les pays en développement aussi bien exportateurs qu'importateurs.

8. En ce qui concerne le transfert de technologie, il s'agit de restructurer les relations entre fournisseurs et demandeurs. Il est généralement admis qu'un code de conduite pour le transfert de technologie servirait à la fois les intérêts des fournisseurs et des acquéreurs, atténuant la dépendance des pays en développement et permettant aux détenteurs de technologie d'organiser les opérations de transfert de manière prévisible et efficace. Les principes ainsi adoptés devraient alors se traduire dans la pratique par une série de règlements concernant les investissements étrangers directs ou indirects, les coentreprises, les accords de vente de technologie, les accords de licence, etc., et destinés en outre à aider les pays en développement à surmonter les obstacles imposés par les cartels, les monopoles et les pratiques commerciales restrictives. Le code de conduite une fois adopté, des modifications devraient être apportées aux législations et procédures administratives nationales. La CNUCED peut prêter aux gouvernements une assistance juridique à cette fin. L'adoption d'un code de conduite devrait aller de pair avec la révision des systèmes nationaux et du système international des brevets (y compris la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle), compte tenu des préférences des pays en développement, pour éliminer la dépendance et l'inégalité qui subsistent dans le domaine de la propriété industrielle. Cette révision exigerait une collaboration étroite entre l'OMPI et la CNUCED.

9. La délégation israélienne appuiera toute recommandation visant à renforcer la capacité technologique des pays en développement, notamment dans le domaine de la recherche-développement. L'obstacle considérable que le coût du transfert de technologie représente pour les pays en développement devrait pouvoir être surmonté soit au moyen du mécanisme global proposé par le Secrétaire général de la CNUCED, soit par l'intermédiaire de la banque internationale récemment proposée pour les ressources naturelles. Le secrétariat de la CNUCED devrait étudier ces aspects complémentaires du problème du transfert de technologie.

10. Il est généralement admis que des mesures spéciales doivent être prises à l'intention des pays les moins avancés,

⁹³ Voir la note 8 ci-dessus.

ainsi que des pays en développement insulaires et sans littoral. Ce sont justement les pays insulaires ou sans littoral qui figurent dans la catégorie des moins avancés et il semble qu'on pourrait envisager de surmonter leurs handicaps géographiques en recourant aux derniers progrès de la technique dans les transports aériens (par conteneurs, notamment). En effet, les coûts d'infrastructure sont moins élevés pour la construction d'aéroports que pour la construction de réseaux route-rail-ports. Ces considérations valent d'ailleurs aussi pour les pays en développement qui ont un littoral, mais qui sont presque tous situés à de grandes distances des marchés des pays développés. Comme Israël en a fait l'expérience, la rapidité des transports peut rendre de nombreux produits beaucoup plus compétitifs. La délégation israélienne estime par conséquent que la question des transports aériens devrait être étudiée avec soin par les organes internationaux compétents et, en particulier, par la CNUCED.

11. Enfin, il faut se féliciter que le principe de la nécessité de la coopération entre pays en développement soit maintenant reconnu par tout le système des Nations Unies et soit consigné dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁹⁴. De l'avis de la délégation israélienne, ce principe découle de celui de la primauté de l'effort national, d'autant que l'expérience d'un pays en développe-

ment peut souvent s'appliquer aux autres. Par exemple, il s'applique facilement au développement des ressources hydrauliques dans un climat semi-aride comme celui d'Israël et de nombreux autres pays en développement. Des centaines de stagiaires de nombreux pays en développement viennent étudier en Israël les méthodes d'exploration et de gestion de ces ressources, ainsi que les méthodes d'irrigation particulièrement économiques qui ont été mises au point par les experts israéliens. De même, stimulée par la crise de l'énergie, la recherche sur les possibilités qu'offre l'énergie solaire s'est considérablement développée en Israël, sur le plan théorique et pratique. Il est évident que cette source d'énergie bon marché présente un intérêt immédiat pour les pays en développement.

12. En ce qui concerne le commerce entre pays en développement, Israël attache beaucoup d'importance à la proposition concernant une facilité multilatérale de garantie à l'exportation et pense que les négociations tarifaires entre pays en développement sont également nécessaires. Ayant participé à la première série de négociations commerciales multilatérales du GATT, avec d'autres pays en développement, et signé le protocole qui en est résulté, Israël pense que de nouvelles négociations devraient être possibles sur une base plus large, c'est-à-dire avec davantage de participants et pour un plus grand nombre de produits. Israël est donc particulièrement favorable à la convocation en 1977 d'une conférence des Nations Unies sur la coopération entre pays en développement.

⁹⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Francesco Cattanei, sous-secrétaire d'Etat, Ministère des affaires étrangères de l'Italie

1. M. CATTANEI (Italie) constate que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient dans une phase particulièrement critique de l'économie mondiale, les difficultés des trois dernières années ont mis en évidence l'interdépendance des différents pays. C'est sous le signe de cette interdépendance qu'il faut s'efforcer de trouver des solutions valables. Les peuples demandent non pas des mesures de caractère conjoncturel pour faire face à une crise passagère, mais une nouvelle organisation économique, un effort pour la création graduelle d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable, qui assurerait aux pays en développement une participation plus grande aux fruits de la croissance mondiale ainsi qu'un plus grand poids dans les mécanismes internationaux de décision.

2. Ce dessein exige nécessairement la coopération de tous. C'est la coopération encore plus que l'assistance, qui devra caractériser, au cours des prochaines années, les rapports et le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement; c'est aussi l'instrument qui permettra de réaliser une nouvelle division internationale du travail et de la production, dans l'esprit des résolutions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des Déclaration et Programme d'action de Manille⁹⁵.

L'Italie est fermement décidée à contribuer, dans toute la mesure possible, à cet effort universel.

3. Jusqu'à présent, l'Italie s'est efforcée, dans les limites de ses possibilités économiques et financières, d'établir avec les pays du tiers monde des relations économiques constructives et elle a réussi non seulement à maintenir le niveau de l'aide qu'elle fournit tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, mais aussi à l'augmenter considérablement.

4. Membre de la Communauté économique européenne, l'Italie contribue à l'aide financière et technique accordée par la Communauté. Elle est partie à la Convention de Lomé⁹⁶, qui concerne plus d'un demi-milliard d'individus et met en œuvre une gamme très variée d'instruments, dont certains sont particulièrement novateurs. Elle participe aussi à l'aide financière et technique que la Communauté a décidé d'accorder à des pays en développement qui ne lui sont pas associés. L'Italie a signé les accords de coopération économique et financière avec les pays du Maghreb et elle participe également aux négociations en cours pour la conclusion d'accords du même type avec des pays du Machrek. Comme la Convention de Lomé, ce sont des instruments nouveaux dans l'histoire des relations économiques internationales et qui, de l'avis de l'Italie, pourraient

⁹⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

⁹⁶ Voir la note 47 ci-dessus.

orienter l'établissement et l'élargissement du dialogue et de la coopération entre pays industrialisés et pays en développement.

5. L'Italie a donc donné des preuves de l'intérêt qu'elle porte aux problèmes du développement et de sa volonté de contribuer à la recherche de solutions concrètes. Elle estime toutefois que l'instauration d'un nouvel ordre économique international est un objectif qui ne pourra être atteint que progressivement; il faut, à Nairobi, entamer une négociation du possible pour établir la base de nouveaux progrès à accomplir.

6. En ce qui concerne la question des matières premières et des produits de base, l'Italie est convaincue de la nécessité d'assurer aux pays producteurs des prix rémunérateurs et équitables et de supprimer les fluctuations erratiques des cours, de manière à assurer l'équilibre à long terme de l'offre et de la demande. Le stockage de produits peut être un instrument d'action dans ce sens. A propos du financement des stocks, le Gouvernement italien n'est pas opposé en principe, sur la base du libre choix, à des financements assurés conjointement par les producteurs et les consommateurs dans le cadre de chaque accord.

7. S'agissant des articles manufacturés, il faut adopter des mesures favorisant leur placement sur les marchés des pays industrialisés. L'Italie est favorable notamment à l'amélioration du SGP. Sur le plan de la coopération industrielle, elle a l'intention de contribuer à l'expansion des pays en développement en tenant compte notamment des résultats de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima⁹⁷. Le transfert de technologies adaptées aux exigences spécifiques de chaque pays est essentiel et la délégation italienne est prête à étudier toute solution qui puisse augmenter la capacité technologique des pays en développement. Néanmoins, l'adoption d'un code de conduite obligatoire lui paraît une solution qui serait inapplicable dans les pays industrialisés à économie de marché et qui risquerait d'entraver sérieusement le transfert de technologie aux pays en développement au lieu de le stimuler. Elle préférerait un code définissant des lignes de conduite, qui aurait plus de chance d'aboutir à des résultats positifs.

8. L'Italie est convaincue de la nécessité d'une réforme du système monétaire international et de l'élaboration d'un

système stable et cohérent, axé notamment sur une monnaie de réserve indépendante des systèmes monétaires internationaux. A son avis, les DTS devraient jouer un rôle déterminant dans ce sens et l'Italie se félicite des progrès réalisés à la réunion du FMI à Kingston (Jamaïque) en janvier 1976⁹⁸. Elle reste favorable à l'établissement d'un lien entre l'aide au développement et la création de DTS.

9. En ce qui concerne le problème de la dette, la solution doit être recherchée par cas d'espèce. L'Italie considère que les instruments multilatéraux existants ont fait leur preuve et il faudrait en faciliter l'accès par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes.

10. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays insulaires et aux pays sans littoral qui devraient bénéficier de mesures spéciales. Le surcroît de l'aide publique devrait être orienté en priorité vers eux en même temps que les organisations internationales devraient accroître leurs efforts en leur faveur et que des mesures commerciales sélectives pourraient être envisagées. D'autre part, l'Italie est convaincue que la coopération régionale entre pays en développement est un instrument efficace de développement économique et qu'il faut favoriser les ententes régionales en leur fournissant notamment une aide technique et financière.

11. L'Italie, qui coopère depuis longtemps avec les pays socialistes d'Europe et d'autres régions du monde, souhaite que les pays socialistes s'unissent sans réserve et sans préjugé aux efforts entrepris par la Conférence pour trouver des solutions communes aux problèmes communs.

12. L'Italie reconnaît le rôle éminent de la CNUCED qui, à son avis, demeure l'organe le plus qualifié pour traiter des problèmes des relations entre pays en développement et pays industrialisés, et dont l'efficacité doit être augmentée ultérieurement.

13. Malgré ses difficultés, l'Italie est prête à mettre à la disposition des pays en développement l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'industrialisation et du développement de ses régions les plus arriérées. Le sous-développement dans lequel une grande partie de l'humanité vit encore est une violation continue de la dignité humaine et une menace à la paix dans le monde.

⁹⁷ Voir la note 7 ci-dessus.

⁹⁸ Voir la note 9 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. P. J. Patterson, ministre de l'industrie, du tourisme et du commerce extérieur de la Jamaïque

1. M. PATTERSON (Jamaïque) se félicite que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tienne à Nairobi. La Jamaïque a œuvré en faveur de l'installation du secrétariat du PNUE au Kenya, car l'expérience directe que les fonctionnaires des organisations internationales acquièrent ainsi des problèmes concrets du développement sert beau-

coup la cause du développement. A son sens, cette décentralisation doit se poursuivre et s'accélérer. En outre, il est d'un grand intérêt que cette réunion si importante ait lieu sur le continent africain, qui a particulièrement souffert du colonialisme et subit encore maintenant d'autres formes de domination. La lutte contre ces maux entre dans sa dernière phase et la sincérité de tous ceux qui professent de

l'amitié pour les peuples africains sera jugée en fonction de leurs actes, notamment à la Conférence. La CNUCED est née de la nécessité de coordonner les efforts faits pour améliorer le sort de l'humanité et cet objectif demeure.

2. Le représentant de la Jamaïque retrace l'évolution de la situation économique depuis la troisième session de la Conférence. La conjonction de trois facteurs, à savoir l'unité des pays en développement, l'effondrement de l'ancien système économique et la volonté des pays exportateurs de pétrole de tirer un revenu équitable de leurs ressources, a finalement incité les pays riches à admettre la nécessité d'un dialogue sérieux sur une refonte du système économique international. De leur côté, les pays en développement, comprenant mieux leurs difficultés et besoins, ont présenté des propositions plus précises de changement, et ont créé leurs propres associations et organisations, politiques et autres.

3. L'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international⁹⁹. De l'avis de la Jamaïque, il s'agit d'une proposition radicale, qui exige des changements d'attitude fondamentaux, surtout de la part des pays riches. Comme les deux dernières années le montrent, les risques sont grands si l'on ne réussit pas à modifier les relations de base qui ne cessent d'accentuer l'écart entre riches et pauvres. En effet, les propositions des pays en développement relatives au nouvel ordre économique international ne sont pas un simple cri d'alarme, mais des propositions précises qui demandent des négociations sérieuses. Des changements de pure forme ne suffiront pas. Il faut en outre que les pays industrialisés acceptent vraiment et sincèrement, et non pas seulement en apparence, l'objectif fondamental des pays en développement, qui est une redistribution des richesses mondiales, sous peine d'un affrontement qu'aucun pays ne souhaite. Quelques pays industrialisés, des organisations et des particuliers de ces pays partagent déjà les préoccupations des pays en développement et les organisations non gouvernementales font beaucoup pour l'évolution des esprits.

4. Les problèmes du sous-développement sont maintenant mieux compris, mais on connaît encore mal les démarches nécessaires pour stimuler le développement dans son ensemble. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est plus possible de continuer à édifier des structures destinées à un développement raffiné en espérant qu'elles finiront, à la longue, par profiter à la masse déshéritée de la population. Un programme bien conçu de développement doit s'attaquer directement à la misère. Malheureusement, les efforts faits au niveau des pays pour lutter contre la pauvreté et le chômage ont parfois suscité la méfiance et, quelquefois même, une ingérence active. Il faut que la communauté internationale accepte la nécessité d'une restructuration nationale et reconnaisse la souveraineté économique des pays indépendants. Ces pays doivent pouvoir appliquer les politiques et programmes nécessaires pour établir la justice chez eux et éviter l'instabilité

politique et sociale sans que cela décourage pour autant les investisseurs potentiels.

5. Malgré les déceptions éprouvées à la septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, les pays en développement viennent à Nairobi, en s'appuyant sur la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁰⁰ et sur les instructions données à la Conférence par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire, dans l'attente de décisions sur le programme intégré pour les produits de base et autres propositions concernant notamment le transfert de ressources. Quant à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, la Jamaïque souhaite que ses activités soient pleinement intégrées aux efforts de l'ONU, dont elles sont complémentaires. Rien de ce qui se fait à Paris ne peut servir de prétexte aux pays industriels pour temporiser à Nairobi.

6. Passant au commerce des produits de base, le représentant de la Jamaïque souligne la nécessité de le restructurer pour atténuer les fluctuations excessives des cours, améliorer et stabiliser en valeur réelle le pouvoir d'achat des recettes d'exportation et de maintenir des prix rémunérateurs et équitables pour les producteurs, mais équitables pour les consommateurs. Les résultats obtenus jusqu'ici sont décevants. Pour le sucre notamment, il y a eu, dans les récentes négociations au titre de la Convention de Lomé¹⁰¹, une réduction unilatérale du prix proposé qui provoquera forcément une baisse considérable des recettes d'exportation des pays producteurs du fait de l'imposition de nouveaux prélèvements et du retrait, par la Communauté économique européenne, des avantages négociés en 1975.

7. Les propositions des pays industrialisés faites à ce jour ne répondent guère aux besoins des pays en développement. En revanche, le programme intégré pour les produits de base proposé par la CNUCED est fondamental pour la conclusion d'accords satisfaisants entre producteurs et consommateurs et contribuerait beaucoup à faire de la politique des produits de base un instrument efficace de la politique du développement. Le fonds commun en est l'élément centralisateur. La Jamaïque estime que cette manière nouvelle d'aborder un problème vital pour le tiers monde doit d'urgence faire l'objet de négociations approfondies entre pays en développement et pays développés afin que des engagements soient d'ores et déjà pris au sujet du fonds commun et autres éléments essentiels du programme intégré.

8. En ce qui concerne le transfert des ressources, M. Patterson estime qu'un redressement rapide de l'économie des pays industrialisés ne suffira pas en soi pour améliorer les perspectives des pays en développement si les conditions de la répartition internationale des ressources restent les mêmes. Il faut maintenant un accord sur des mesures comme le système envisagé de garanties multilatéral qui faciliteraient aux pays en développement l'accès aux marchés de capitaux privés et leur permettraient d'obtenir des conditions plus avantageuses. D'autre part, les

⁹⁹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

¹⁰⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁰¹ Voir la note 47 ci-dessus.

pays en développement comptent de plus en plus sur l'aide des institutions internationales de financement et de développement. Il est donc essentiel que la Banque mondiale ne soit pas gênée dans son rôle d'institution de développement par une limitation des capitaux disponibles ou par le coût élevé des emprunts. Le Gouvernement jamaïcain souhaite des mesures immédiates pour augmenter les capitaux dont la Banque dispose, de manière qu'elle puisse élargir au maximum son programme de prêts tout en maintenant ses taux d'intérêt à un niveau aussi faible que possible, compte tenu de sa viabilité financière.

9. Il importe, en outre, de tenir compte de la nécessité d'apporter une aide à tous les pauvres du monde et de ne pas perdre de vue les difficultés économiques des peuples qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas encore souverains et qui sont souvent parmi les plus pauvres. Il est injustifiable qu'ils continuent à ne pas bénéficier de l'aide internationale, ce qui retarde leur développement économique aussi bien que leur accession à la souveraineté.

10. De l'avis de la Jamaïque, il y a un autre sujet de préoccupation : la dette extérieure des pays en développement. La Jamaïque espère que l'exemple des pays industrialisés qui se sont déclarés prêts à envisager de transformer en dons leur aide publique aux pays les moins avancés et aux pays le plus gravement touchés ainsi qu'à rechercher d'autres solutions pour les autres catégories de pays en développement, sera suivi. Quant aux dettes commerciales des pays en développement, elle souhaite que la Conférence arrive à un accord sur la convocation d'une réunion des pays créanciers et des pays débiteurs qui fixerait les principes directeurs d'une renégociation.

11. Le Gouvernement jamaïcain souhaite que la Conférence prenne des engagements concernant un programme efficace d'action aux fins de la coopération entre pays en développement. Les pays industrialisés et les organisations internationales devraient s'efforcer d'encourager les efforts

en vue notamment d'accords commerciaux préférentiels entre pays en développement, d'un soutien technique à la création de marchés financiers et de marchés de capitaux dans les pays en développement, de la création de nouveaux systèmes de financement et de garantie de crédit aux exportations par la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

12. Le cas des pays en développement qui ne produisent pas suffisamment de denrées alimentaires pour se nourrir doit être un motif de préoccupation générale. La Jamaïque félicite les pays qui se sont engagés à contribuer au Fonds international de développement agricole, tout en déplorant que les ressources actuelles du Fonds soient très inférieures à l'objectif fixé pour 1975.

13. Dans le domaine des relations entre les sociétés transnationales et les pays hôtes, à propos desquelles la communauté internationale a reconnu la nécessité de réformes profondes, ainsi que dans le domaine du transfert de technologie, la Conférence devrait, à la présente session, encourager les initiatives qui visent à traduire la convergence de vues en faits.

14. La Jamaïque appuie sans réserve le principe que les pays les plus pauvres ou le plus gravement touchés méritent une attention particulière. Mais il ne faut pas en déduire que les pays qui ont atteint un certain niveau de développement mesuré par des indices classiques comme le PNB par habitant n'ont plus de problèmes de développement graves à résoudre. Les problèmes changent avec le niveau atteint et risquent parfois de devenir explosifs.

15. Convaincu qu'il est impossible de s'attaquer isolément à l'un ou l'autre des problèmes qu'il a évoqués, le représentant de la Jamaïque, en tant que coordonnateur du Groupe des Soixante-Dix-Sept, préconise une action immédiate et simultanée dans tous les domaines en fonction de la Déclaration et du Programme d'action de Manille.

Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Toshio Kimura, ambassadeur en mission spéciale, ex-ministre des affaires étrangères du Japon

1. M. KIMURA (Japon) est heureux de se trouver dans un des pays du continent africain, lesquels font actuellement de remarquables efforts de développement. Malgré l'éloignement, le Japon et le continent africain intensifient constamment, depuis quelques années, leur coopération économique, puisque le volume des ressources financières consacrées par le Japon au développement de l'Afrique atteignait en 1974 300 millions de dollars, soit sept fois plus qu'en 1970. Par ailleurs, le Japon, qui occupe la deuxième place parmi les contributeurs au Fonds africain de développement, entame actuellement la procédure requise pour obtenir du Parlement l'autorisation de verser 33 millions de dollars de plus aux fins de la reconstitution des ressources du Fonds, récemment décidée. Il tient à assurer tous les pays d'Afrique que, non content d'intensifier la coopération économique avec eux, il leur accordera tout

l'appui voulu dans la lutte que certains mènent encore pour l'accession à la pleine indépendance politique et l'élimination des derniers vestiges du colonialisme et du racisme.

2. L'interdépendance étroite, désormais inéluctable, à laquelle toutes les régions du monde, développées et en développement, sont assujetties, comme en témoigne la propagation de la crise monétaire, de l'inflation, de la crise de l'énergie, de la stagnation économique même, fait qu'il importe de s'attaquer immédiatement au problème des relations Nord-Sud. L'ouverture du dialogue Nord-Sud, constatée à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dans les négociations commerciales multilatérales du GATT, qui a par ailleurs déjà abouti à des résultats positifs, à la réunion du Comité intérimaire

du FMI en janvier 1976¹⁰², doit inspirer à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des mesures décisives, d'autant que l'objectif commun est désormais incontesté et qu'il ne s'agit plus que d'arrêter les modalités de sa réalisation.

3. L'existence même du Japon dépend de la paix et de la prospérité dans le monde. La coopération avec les pays en développement est un principe fondamental de sa politique étrangère, son économie faisant aux relations avec les pays en développement une part relativement plus importante que la part réservée aux autres pays développés. En 1974, le volume de ses importations en provenance de pays en développement était près de cinq fois supérieur à ce qu'il était en 1970. La part des pays en développement dans le volume total des importations japonaises est passée de 37 p. 100 en 1970 à plus de 50 p. 100 en 1974. Malgré les appels au protectionnisme motivés par la stagnation économique mondiale, le Gouvernement japonais a résolument maintenu sa politique libérale; au reste, à la suite de la reprise de l'économie au Japon, les importations en provenance de pays en développement se sont accrues et augmenteront certainement encore. De même, le Japon n'a cessé et ne cessera de relever le montant de son aide publique au développement. Dans le même esprit, le Gouvernement japonais souhaiterait que tous les pays, nantis ou non, y compris les pays à systèmes économiques et sociaux différents, travaillent à promouvoir la coopération internationale aux fins de la solution du problème Nord-Sud.

4. Cette coopération s'impose tout particulièrement dans le domaine des produits de base. Désirant profondément la stabilisation et l'élargissement du marché de ces produits, le Japon a tenu à participer à la renégociation des accords internationaux sur l'étain, le café et le cacao et envisage d'adhérer sous peu à ces instruments. Il coopérera aussi au réexamen de l'accord international sur le sucre. En ce qui concerne le thé, le jute, le caoutchouc naturel et la banane, le Gouvernement japonais continuera à participer activement aux consultations intergouvernementales. S'agissant du cuivre, le Japon a pris part aux consultations qui se sont tenues récemment sur la proposition du secrétariat de la CNUCED et participera aux travaux du groupe de travail constitué à l'issue de cette réunion.

5. Le Gouvernement japonais est d'avis qu'il convient, par principe, de rechercher les solutions produit par produit, ou problème par problème. En effet, en ce qui concerne les prix, par exemple, certains produits subissent des fluctuations excessives, alors que pour d'autres, le marché demeure léthargique sur la longue période; il faut donc prendre des mesures adaptées aux cas d'espèce. Pour atténuer des fluctuations violentes, il faudra peut-être envisager la création de stocks régulateurs. Pour réveiller un commerce peu actif, il faudra peut-être envisager des mesures de diversification et de promotion des exportations par l'amélioration du contrôle de la qualité et de la transformation des produits.

6. Le Japon pense que, pour renforcer, à moyen et à long terme, la capacité d'exportation des pays en développement, il faudrait intensifier la recherche, notamment avec le concours du Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles¹⁰³, promouvoir comme il convient les investissements internationaux en vue du développement et favoriser des progrès technologiques de façon que les pays en développement se lancent dans des productions pour lesquelles un accroissement de la demande est prévisible. Le Japon, pour sa part, continuera à développer sa coopération financière et technique à ces fins, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, en vue de favoriser, dans les pays en développement, les productions axées sur l'exportation. Des institutions internationales comme la Banque mondiale devraient concourir aux efforts faits par les pays en développement eux-mêmes dans ce domaine. Les pays en développement devraient, par ailleurs, bénéficier d'autres mesures destinées à stabiliser leurs recettes d'exportation. A cet égard, il est bon que des aménagements aient été apportés, à la facilité de financement compensatoire du FMI applicable aux recettes d'exportation des produits de base, et que, de ce fait, pour la seule année 1976, les ressources mises à la disposition des pays en développement non producteurs de pétrole aient été considérablement accrues.

7. Les problèmes des produits de base sont à ce point variés et complexes qu'il convient, en vue de leur solution, d'être extrêmement prudent dans le choix des méthodes. La Conférence va envisager d'adopter un programme intégré pour les produits de base, axé sur l'idée de la création d'un fonds commun lancé par les pays en développement. Pour l'instant, le Gouvernement japonais est d'avis que les éléments du programme ne sont pas tous nécessairement réalisables en l'état, mais il est disposé à étudier ces divers éléments sous tous leurs angles. De son côté, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a proposé, à la 121^e séance plénière, la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles. Cette proposition demande à être précisée sur bien des points, mais elle est intéressante, et M. Kimura espère qu'elle sera étudiée plus à fond.

8. La Déclaration de Tokyo¹⁰⁴ a marqué le début des négociations commerciales multilatérales du GATT. Ces négociations, auxquelles les pays en développement participent en grande majorité, devraient aboutir d'ici à la fin de 1977 et le Japon s'efforce d'y obtenir des avantages complémentaires pour le commerce international des pays en développement. Les négociations doivent notamment comporter un examen plus approfondi de la question d'un traitement spécial plus favorable et de mesures différenciées en faveur des pays en développement, ainsi que des problèmes propres aux pays les moins avancés et des procédures spéciales de négociations entre pays développés et pays en développement. Pour les produits tropicaux, le Gouvernement japonais a présenté au groupe compétent des négociations les offres les plus avantageuses que sa situation

¹⁰² Voir la note 9 ci-dessus.

¹⁰³ Créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 3167 (XXVIII).

¹⁰⁴ Voir la note 8 ci-dessus.

économique difficile lui permette. Il a entamé des négociations bilatérales avec les pays intéressés, selon le résultat desquelles il s'efforcera de mettre ses offres en pratique au plus tôt.

9. Les offres du Japon relatives aux produits tropicaux représentent aussi une contribution importante dans l'application du SGP. Le schéma de préférences généralisées du Japon, mis en vigueur dès 1971, n'a cessé d'être amélioré depuis (les importations préférentielles ont augmenté de 3,6 fois entre l'exercice 1972 et l'exercice 1975) et le Gouvernement japonais envisage sérieusement d'adopter une année plus récente comme année de référence pour le calcul des contingents préférentiels relatifs aux produits industriels. En ce qui concerne les règles d'origine, il va étudier la possibilité d'accorder, sous certaines conditions, le traitement cumulatif aux produits de groupements économiques régionaux déterminés de pays en développement. Enfin, reconnaissant la nécessité d'étendre le SGP au-delà de 1980, il fera tous ses efforts pour continuer d'appliquer un schéma préférentiel après cette date.

10. Afin de moderniser leurs industries d'exportation et mettre pleinement à profit les possibilités découlant des négociations commerciales multilatérales et du SGP, les pays en développement doivent avant tout améliorer la base même de leur production, notamment de leur production alimentaire, ainsi que les conditions d'existence de leur population. Il est donc indispensable, en fonction des conditions propres à chaque pays, de moderniser aussi bien l'agriculture que l'industrie. La coopération au service du développement doit donc étayer les efforts déployés par les pays en développement pour moderniser eux-mêmes leur économie.

11. Le Japon reconnaît la nécessité d'accroître l'aide aux pays en développement et, depuis 1971, le montant de son aide publique au développement a augmenté d'environ 30 p. 100 par an. Malgré la stagnation de son économie, il a pris en 1974 des engagements s'élevant à 1,9 milliard de dollars. Il s'efforcera d'atteindre le plus tôt possible l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB pour l'aide publique, ainsi que d'améliorer les conditions de cette aide conformément aux recommandations internationales comme celles adoptées en 1972 par le CAD.

12. Le Japon continue d'appuyer les efforts déployés par les organisations internationales et approuve donc en principe l'augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Il a répondu favorablement à la demande de reconstitution du Fonds asiatique de développement, du Fonds africain de développement et de la Banque interaméricaine de développement, à laquelle il se propose d'adhérer prochainement. En outre, il étudie très sérieusement la possibilité de contribuer à la cinquième opération de reconstitution des ressources de l'IDA.

13. Préoccupé par le grave endettement des pays en développement, le Gouvernement japonais a entrepris, depuis 1965, 34 opérations d'allègement de la dette en faveur de 10 pays et il continuera, le cas échéant, de prendre des mesures analogues appropriées à la situation des pays débiteurs. Toutefois, il estime que, l'endettement

procédant de facteurs internes et externes très complexes, les mesures d'allègement doivent être adaptées à chaque cas. Un système d'application automatique et générale ne saurait contribuer à une solution réellement constructive du problème.

14. Les problèmes de balance des paiements sont l'un des principaux obstacles au développement et le Japon, qui a déjà pris des mesures bilatérales et multilatérales pour atténuer les difficultés des pays en développement à cet égard, fait appel aux pays développés et aux pays producteurs de pétrole pour qu'ils fassent un effort concerté en vue d'augmenter d'un milliard de dollars, à titre de mesure d'urgence, leur aide aux pays dont la balance des paiements est déficitaire, et notamment leur aide en nature. Cette aide devrait être apportée rapidement aux pays en développement les plus pauvres, notamment aux pays le plus gravement touchés et les moins avancés, et le Japon est prêt à participer à cette action d'urgence si les autres pays qui sont en mesure de le faire y participent. Il est prêt aussi, dans les mêmes conditions, à accroître son aide en nature, de manière que les sommes correspondantes en monnaie locale puissent être affectées au développement agricole et à d'autres fins.

15. Vu la nécessité de favoriser le développement agricole des pays en développement, le Gouvernement japonais a l'intention de verser au Fonds international pour le développement agricole une contribution de 50 millions de dollars pour le moment, et il espère que les contributions d'autres pays développés et des pays producteurs de pétrole permettront d'atteindre l'objectif d'un milliard de dollars.

16. L'expérience du Japon montre que l'on ne saurait surestimer l'importance des ressources humaines dans un programme de développement. Le Japon souhaite donc apporter toute l'assistance possible en matière de formation et de coopération technique. Dans le cadre de ses programmes de coopération technique, il a accueilli plus de 6 000 stagiaires en 1974 et envoyé plus de 4 000 experts dans les pays en développement; il a en outre établi, dans beaucoup de ceux-ci, des centres de formation, parmi lesquels, au Kenya, le Centre de formation pour les petites industries ouvert en 1964. Il a, par ailleurs, créé l'Agence japonaise pour la coopération internationale.

17. En ce qui concerne le transfert de technologie, le Japon estime que l'essentiel est de mettre les pays acquéreurs en mesure d'assimiler pleinement les techniques importées et de choisir celles qui leur conviennent le mieux. Il étudiera sérieusement les propositions formulées à cet égard par les pays en développement et renforcera encore sa coopération dans ce domaine. M. Kimura propose d'organiser, sous les auspices de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED ou du PNUD, des échanges de vues sur l'expérience acquise en matière de développement de la technologie et de coordination de la coopération technique.

18. En ce qui concerne le mécanisme institutionnel de la CNUCED, la délégation japonaise estime qu'il faut commencer par analyser aussi objectivement que possible les problèmes qu'il pose, en vue de l'améliorer progressivement tout en évitant le double emploi avec les fonctions d'autres

organismes internationaux tels que le GATT et le FMI. En outre, les dispositions institutionnelles relatives à la CNUCED doivent être examinées en fonction de l'étude en cours sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

19. M. Kimura propose que tous les participants à la Conférence unissent leurs efforts pour trouver aux problèmes économiques mondiaux des solutions à la fois souples et pragmatiques, avec une détermination irréductible qui s'appellerait l'"esprit de Nairobi".

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Salah Ali Rida, chef du département du commerce, Ministère du commerce de la Jordanie

1. M. RIDA (Jordanie) dit que le système politique international a subi au cours des vingt dernières années une transformation profonde qui s'est notamment traduite par l'accès à l'indépendance d'un grand nombre de pays et qui a contribué à l'instauration d'une certaine égalité politique entre les membres de la communauté internationale. Toutefois, cette égalité politique n'a pas été accompagnée de l'égalité économique correspondante. Les pays en développement continuent à dépendre largement des pays économiquement développés et l'ordre international existant n'a pu aboutir à une répartition équitable des richesses et des revenus entre les nations. Des millions d'individus continuent à souffrir de la misère et de la faim. Cet ordre ne saurait donc garantir une paix durable. Le rôle des pays en développement dans les relations économiques internationales reste limité. En raison de la mauvaise division internationale du travail, les pays avancés ont un véritable monopole technologique dans les secteurs de pointe, laissant aux pays en développement des secteurs en stagnation et une influence limitée.

2. Les régimes impérialistes et racistes tels que le régime sioniste en Palestine occupée et les régimes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud refusent de respecter le droit international et de se conformer aux résolutions pertinentes des conférences et des organisations internationales. Leurs actes opposent toujours des obstacles considérables au progrès et au développement des pays en développement. La communauté internationale doit adopter des mesures rigoureuses dirigées contre les activités de ces régimes et coopérer à la stricte application des sanctions économiques prises à leur encontre.

3. L'appel lancé en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international vient s'ajouter aux efforts entrepris pour assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme et pour garantir à tous les individus, dans le monde entier, un niveau de vie raisonnable. Le représentant de la Jordanie appelle l'attention sur la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale qui mentionne le rôle important que la CNUCED doit jouer dans la réalisation des objectifs relatifs à un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité, l'interdépendance et la coopération économique entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

4. Les éléments nouveaux qui sont apparus dans la situation internationale ont mis en évidence l'interdépendance de tous les pays et les événements récents ont prouvé qu'il était impossible de dissocier les intérêts des

pays avancés de ceux des pays en développement. Le bien-être économique, social et politique des générations présentes et futures dépend de l'ampleur de la coopération internationale ainsi que de la suppression des déséquilibres actuels, étant entendu que les pays en développement ont le droit d'exercer une souveraineté complète sur leurs ressources naturelles, de fixer le prix de leurs exportations, de créer des associations de producteurs et d'arrêter un taux de production compatible avec leurs intérêts et avec ceux des pays développés.

5. Se référant à la Déclaration et au Programme d'action de Manille¹⁰⁵, M. Rida dit que des efforts concertés devraient être entrepris en faveur des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, insulaires ou sans littoral, afin de leur permettre d'augmenter et de diversifier leur commerce, d'améliorer leur capacité de production et d'obtenir des prix équitables et rémunérateurs pour leurs exportations. Il faut que ces pays puissent avoir une part plus grande à la commercialisation et à la distribution de leurs produits et qu'ils aient la possibilité de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales du GATT, afin de faire lever les obstacles non tarifaires.

6. Les pays développés n'ont commencé à appliquer qu'en 1971 le SGP adopté en 1968 et les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils vont commencer à appliquer leur schéma en 1976. Mais les mesures restrictives imposées par les pays développés ont empêché le SGP d'être pleinement efficace.

7. Il est nécessaire d'augmenter les courants de ressources financières non liées destinés aux pays en développement. Les pays développés devraient s'acquitter de leurs engagements relatifs au transfert de ressources aux pays en développement, s'agissant en particulier de l'aide publique au développement, conformément à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁰⁶.

8. En 1974 et 1975, les pays arabes producteurs de pétrole ont versé aux pays en développement une aide financière équivalant à 3,5 p.100 de leur PNB, ce qui représente un montant beaucoup plus considérable que

¹⁰⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁰⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

celui que les autres pays ont fourni pendant cette même période.

9. Il est essentiel d'élaborer et d'adopter un code de conduite international pour les sociétés transnationales, de manière à garantir que celles-ci ne s'ingèrent pas dans les affaires intérieures des pays en développement et ne coopèrent pas avec les régimes colonialistes et racistes.

10. Le représentant de la Jordanie fait valoir la nécessité de reconstruire le système monétaire international de façon que les pays en développement puissent accroître leur commerce international et jouer un rôle plus actif dans les institutions internationales de financement et d'aide au développement.

11. Il faudrait s'efforcer de créer et de renforcer l'infrastructure scientifique et technologique nécessaire aux pays en développement pour qu'ils puissent utiliser la science et la technologie aux fins du développement.

12. Par ailleurs, les relations économiques entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale devraient être développées.

13. La CNUCED devrait être renforcée de manière à accroître son efficacité en tant qu'institution internationale visant à améliorer les termes de l'échange des pays en développement.

14. La Jordanie a commencé l'exécution de son plan quinquennal de développement 1976-1980, qui vise à augmenter de 12 p. 100 le taux de croissance du PNB et à améliorer sensiblement la production de l'agriculture et de l'industrie, notamment des industries minières. Ce plan prévoit également l'expansion des secteurs de la construction et des services publics. La Jordanie, qui souhaite que tous les Etats coopèrent en vue d'accroître leur aide aux pays en développement, a adopté une législation de nature à encourager les investissements étrangers, notamment en garantissant le rapatriement des bénéfices en devises convertibles.

Résumé de la déclaration faite à la 124^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Mwai Kibaki, ministre des finances et de la planification du Kenya

1. M. KIBAKI (Kenya) note que l'Afrique est particulièrement touchée par la crise économique mondiale, surtout à cause du revenu extrêmement bas de la plupart des pays africains, moins de 200 dollars par habitant en moyenne. En effet, ces pays ont une économie "marginale", sans réserve de richesses qui leur permette d'absorber pareils chocs économiques. De plus, pour la plupart, les recettes d'exportation représentent une part importante du PNB, ce qui les rend très vulnérables parce que sensibles aux fluctuations des exportations, d'autant qu'elles proviennent pour 80 p. 100 de 20 produits de base seulement. La baisse des cours, combinée à la hausse des prix du pétrole et à l'inflation mondiale, a gravement déséquilibré la balance des paiements des pays africains, en général, et un excédent d'environ 600 millions de dollars en 1973 s'est transformé en un déficit de 150 millions de dollars environ en 1974. Les pays africains n'ont pu atteindre l'objectif de croissance fixé pour la première moitié de la décennie et ont dû modifier leurs plans de développement.

2. Le Kenya, comme les autres pays en développement, est disposé à assumer au premier chef la responsabilité de son développement économique. Mais son aptitude à surmonter les énormes difficultés accumulées depuis deux ans par suite d'événements survenus et de décisions prises ailleurs a des limites. Les pays en développement demandent non pas des concessions, mais une justice sociale et économique dans l'ordre économique mondial. La tâche la plus ardue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera de définir un système nouveau, pragmatique et juste pour les pays en développement, qui dépendent pour la plupart de la vente de produits de base. Or, le commerce des produits de base a toujours été caractérisé par le faible niveau des cours et leurs fluctuations, alors que les biens d'équipement et les

articles manufacturés importés ne cessaient d'enchérir. Il en résulte un transfert de revenus aux dépens des pays pauvres producteurs de produits de base et au profit des pays riches producteurs d'articles manufacturés.

3. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁰⁷ avait fixé pour les années 70 un objectif de 7 p. 100 pour l'accroissement annuel des recettes réelles d'exportation des pays en développement. Or, dans plus de 40 pays comptant plus de 50 p. 100 de la population du tiers monde, l'accroissement est resté inférieur à 7 p. 100 entre 1970 et 1974, compte tenu de leurs importations d'articles manufacturés. Seize d'entre eux ont subi une baisse en valeur absolue de leurs recettes réelles d'exportation et huit, une hausse réelle inférieure à 4 p. 100. Il est donc urgent de se pencher sur ce problème.

4. Jusqu'à maintenant, les tentatives de solution ont échoué parce qu'elles ont eu lieu produit par produit, pour aboutir à des accords dispersés qui ne dureraient que quelques années. L'expérience montre qu'il faut s'attaquer au problème de façon globale. L'argument selon lequel les cours des matières premières suivent la loi de l'offre et de la demande appartient à l'arsenal du système d'exploitation économique qui permet à quelques nations de manipuler les règles du marché à leur profit.

5. Ces considérations expliquent pourquoi le Kenya appuie sans réserve le programme intégré proposé pour les produits de base et s'associe à la Déclaration et au Programme d'action de Manille¹⁰⁸. Trois objectifs du

¹⁰⁷ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

¹⁰⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

programme lui paraissent particulièrement importants. Premièrement, pour améliorer les termes de l'échange des pays en développement dans le domaine des produits de base, il faudrait s'entendre sur les moyens de soutenir les cours, pour qu'ils soient véritablement rémunérateurs et protègent les recettes d'exportation des producteurs contre l'inflation mondiale et les fluctuations des taux de change des principales monnaies. Il faut donc rattacher de façon équitable les prix des produits de base dont l'exportation est intéressante pour les pays en développement et le prix des principaux articles manufacturés que ces pays importent. Deuxièmement, le programme devrait viser à développer la transformation des produits primaires dans les pays en développement, leur permettant d'élargir leur base industrielle et d'augmenter la valeur ajoutée des produits qu'ils exportent. Troisièmement, il devrait comporter des mesures qui assurent aux produits primaires et aux produits transformés présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement l'accès aux marchés des pays développés, et qui, en particulier, renforcent la compétitivité des produits naturels face aux produits synthétiques.

6. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait s'entendre à la présente session de la Conférence sur une liste des produits que le dispositif de stocks régulateurs englobera et traiter des questions d'ordre institutionnel et touchant au caractère du dispositif et à son fonctionnement. Les stocks envisagés soulèvent la délicate question du fonds commun destiné à les financer. A ce propos, le Kenya félicite la République des Philippines qui a annoncé une contribution de 50 millions de dollars au fonds; le Kenya, pour sa part, s'est engagé à verser la contribution appropriée et il espère que les pays développés, tout particulièrement, et toutes les organisations internationales feront de même. Le FMI devrait envisager de modifier son règlement afin de pouvoir contribuer au fonds commun au titre de la facilité de financement compensatoire.

7. M. Kibaki passe au commerce des articles manufacturés, secteur le plus dynamique du commerce mondial, donc celui qui offre aux pays en développement les plus grandes possibilités d'accroître leurs exportations, à condition que leur production industrielle progresse. Or, ces pays, avec 70 p. 100 de la population mondiale, fournissent 7 p. 100 seulement de la production industrielle mondiale, contre 93 p. 100 du côté des pays développés. C'est pourquoi le Kenya attache beaucoup d'importance à l'application des principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima¹⁰⁹, qui porterait à 25 p. 100 la part des pays en développement d'ici à l'an 2000.

8. Les mesures les plus urgentes à prendre sont celles qui ouvriront aux articles manufacturés des pays en développement l'accès aux vastes marchés des pays riches; un progrès a déjà été réalisé dans ce sens en application de la Convention de Lomé¹¹⁰. Le SGP et les négociations commerciales multilatérales offrent le cadre institutionnel voulu. Les pays développés, de leur côté, auraient tout intérêt à laisser une part croissante de leurs marchés aux articles qu'ils ont avantage à importer de pays en dévelop-

pement et à suivre l'exemple des Pays-Bas pour faciliter une division internationale du travail à la fois plus juste et plus rationnelle.

9. Il est maintenant admis que l'écart croissant entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en développement est principalement dû à l'écart entre les niveaux de leurs connaissances technologiques. Or, les pays en développement doivent payer très cher la technologie dont ils ont besoin et ils souffrent du manque d'information et des pratiques monopolistiques des vendeurs de technologie. Il faut donc leur faciliter l'accès à la technologie, notamment par la révision du système international des brevets, maintenant périmé.

10. A la CNUCED et ailleurs, les travaux relatifs à l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie ont sensiblement progressé, à tel point que le moment semble venu de prendre une décision sur la nature juridique de cet instrument et de convoquer une conférence de plénipotentiaires pour le rédiger.

11. Cependant, il ne suffit pas de donner aux pays en développement la possibilité d'acquiescer la technologie. Encore faut-il les rendre moins dépendants de cette technologie en leur permettant de se doter de leur propre potentiel. Le Kenya est favorable aux mesures proposées en ce sens dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille. Cette action doit se situer dans le cadre de l'autonomie collective des pays en développement, c'est-à-dire qu'il faudrait créer, aux niveaux régional et sous-régional, des centres de transfert et de développement de technologie pour favoriser l'échange d'informations et de données d'expérience entre ces pays, comme le secrétariat le propose dans son rapport sur la dépendance technologique¹¹¹.

12. Le Kenya est favorable à la création d'un centre africain de transfert et de développement de la technologie. Au niveau international, la CNUCED devrait mettre en place un mécanisme du type des services consultatifs proposés, tandis que les pays développés, les institutions internationales et les pays en développement à même de le faire devraient aider financièrement les pays en développement à renforcer leur capacité technologique.

13. Les sociétés transnationales ont également un rôle déterminant à jouer en la matière, mais il faut veiller à ce que leurs activités soient conformes aux objectifs économiques nationaux et les mesures recommandées dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international¹¹² et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹¹³ iraient dans ce sens.

¹¹¹ "La dépendance technologique : sa nature, ses conséquences et ses incidences en matière de politique générale" (TD/190), reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. III, *Documents de base* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II D.12).

¹¹² Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

¹¹³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹⁰⁹ Voir la note 7 ci-dessus.

¹¹⁰ Voir la note 47 ci-dessus.

14. En ce qui concerne la coopération économique entre pays en développement, l'obstacle principal provient des faibles dimensions de l'économie de ces pays, dont beaucoup ont des marchés modestes où le pouvoir d'achat des ménages est très limité. La formation de marchés communs ou de zones de libre-échange leur permet d'élargir leurs marchés, comme en témoigne l'exemple de l'Afrique de l'Est. La coopération entre pays en développement offre un potentiel nettement plus vaste que la simple expansion du commerce entre eux, et il faudrait qu'ils tirent pleinement profit de ce potentiel dans les domaines de la science et de la technologie, des communications, du financement, etc. De l'avis du Kenya, la Déclaration et le Programme d'action de Manille esquissent déjà les possibilités d'intensifier leur coopération.

15. Les difficultés de balance des paiements empêchent les pays africains d'atteindre les modestes objectifs de croissance prévus dans la Stratégie internationale du développement. Pour les résoudre, la plupart de ces pays préféreraient assurément augmenter leurs recettes réelles d'exportation. La Banque mondiale estime d'ailleurs qu'une libéralisation sensible des politiques que les pays développés appliquent aux importations de produits primaires augmenterait ces recettes de 12 milliards de dollars par an d'ici à 1980. S'il s'y ajoutait une augmentation raisonnable des exportations d'articles manufacturés et, en particulier, la valeur ajoutée dans les pays en développement exportateurs, ceux-ci seraient beaucoup moins tributaires des apports financiers de l'extérieur.

16. Mais, comme tout cela n'est évidemment pas pour demain, il convient d'accorder un haut degré de priorité au transfert de ressources réelles pour le financement du développement. A cet égard, la Déclaration et le Programme d'action de Manille définissent divers moyens d'accroître ces transferts et la délégation kényenne en retient particulièrement deux.

17. Premièrement, il faudrait donner la préférence aux mesures de nature à produire, pour le développement, des ressources constamment croissantes et le moins possible exposées aux vicissitudes de la situation économique et politique des pays industrialisés. Quelques-unes de ces mesures sont déjà prêtes à être mises en œuvre. Ce sont notamment l'allocation préférentielle et additionnelle de DTS aux pays en développement et le lien entre les DTS et le financement du développement. Selon une mesure proposée plus récemment et entièrement approuvée par le Kenya, les pays développés percevraient un impôt pour le développement sur les bénéfices réalisés par les sociétés transnationales dans les pays en développement et en affecteraient le produit à l'aide au tiers monde.

18. Deuxièmement, les pays développés qui sont le plus loin d'avoir atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour l'aide publique au développement devraient tout mettre en œuvre pour accroître sensiblement leur transfert de ressources financières aux pays en développement à des conditions libérales.

19. Le Gouvernement kényen souscrit entièrement aux propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant, entre autres choses, la participation effective des pays en développement à l'adoption des décisions en matière monétaire, l'amélioration des facilités du FMI pour le soutien de la balance des paiements, la répartition convenable de l'accroissement de la liquidité internationale et le remplacement progressif des monnaies nationales en tant qu'éléments déterminants des taux de change internationaux par le DTS devenant l'unité de compte internationale.

20. Quant au problème de la dette, il ne trouvera sa solution que dans une restructuration de l'économie internationale opérée conformément au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En attendant, pour soulager les pays du tiers monde, en particulier ceux qui sont le plus gravement touchés, il est urgent de convoquer la conférence envisagée entre pays créanciers et pays débiteurs.

21. Pour remédier à la situation économique grave des pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral, la Conférence doit adopter un ensemble de mesures réalistes et concrètes. Le Kenya approuve tout particulièrement la création d'un fonds spécial au profit des pays en développement sans littoral.

22. Quant aux questions institutionnelles et au rôle futur de la CNUCED, le Gouvernement kényen les envisage dans le cadre plus large de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Il croit fermement qu'il faut renforcer la structure de la CNUCED et que le Conseil du commerce et du développement devrait comprendre tous les membres de la CNUCED. Il estime en outre que le Conseil devrait se réunir plus souvent au niveau ministériel pour pouvoir prendre des décisions plus rapides et plus contraignantes.

23. Le Kenya pense que, la CNUCED étant l'organe auquel il incombe en dernier ressort de résoudre les problèmes du commerce et du développement, il faut absolument que la Conférence, à la session en cours, prenne des décisions concrètes sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Il ne saurait se rendre à des arguments qui risqueraient d'amener la Conférence à différer une décision sous prétexte que telle ou telle question est actuellement débattue ailleurs.

Résumé de la déclaration faite à la 125e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Abdul Wahab Al-Nafeesi, ministre du commerce et de l'industrie du Koweït

1. M. AL-NAFEESI (Koweït) déclare que les progrès techniques et économiques récents ne doivent pas faire oublier la situation difficile des pays en développement :

alors que les pays développés se débarrassent de leurs excédents alimentaires, les pays en développement sont en proie à la famine et au chômage et l'écart entre les deux

groupes ne fait que se creuser. La CNUCED a envisagé, dès 1964, un nouvel ordre économique plus juste qui permettrait d'améliorer le sort des pays en développement, mais les résultats obtenus à ce jour sont peu encourageants. La multitude de problèmes économiques qui se posent au monde est impossible à surmonter sans une coordination et une coopération entre pays en développement et pays développés.

2. Certains pays industriels rejettent la responsabilité de la crise économique et de l'inflation actuelles sur d'autres pays et prétendent qu'elles sont dues à l'augmentation des prix du pétrole décidée en 1973 par les pays membres de l'OPEP. Or, il y a cinq ans déjà que l'inflation a commencé à éroder le pouvoir d'achat des pays en développement, y compris les pays exportateurs de pétrole. Ces derniers se sont donc vus contraints de relever les prix du pétrole pour maintenir le niveau de vie de leur population. Les études économiques récentes confirment d'ailleurs que l'inflation a été de 12 p. 100 dans les pays industriels alors que les cours du pétrole, eux, n'ont augmenté que de 10 p. 100. Plutôt que de rendre les pays membres de l'OPEP responsables de la crise économique mondiale, il vaudrait mieux rechercher des solutions au problème et s'efforcer d'instaurer un nouvel ordre économique international.

3. Le Gouvernement koweïtien est favorable au SGP et remercie les pays développés qui l'appliquent déjà. Ce système devrait être étendu à tous les produits et il faudrait supprimer certains obstacles non tarifaires. On ne peut que regretter qu'il se trouve des pays développés pour refuser de faire bénéficier des pays en développement des avantages de ce système pour la seule raison qu'ils sont membres de l'OPEP.

4. L'année 1975 a été une année historique pour le Koweït, arrivé à l'indépendance économique absolue, ainsi qu'à une mainmise complète sur ses ressources naturelles, qui lui permettront de continuer à aider les autres pays en

développement. Le Koweït consacre déjà 9 p. 100 de son PNB à l'aide au développement, c'est-à-dire un chiffre dix fois supérieur à l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹¹⁴.

5. La Conférence va devoir examiner des problèmes très importants, notamment la question des produits de base et la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du programme intégré déjà étudié par la Commission des produits de base. Pour ce qui est des articles manufacturés et semi-finis, il faudrait que la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale soit portée à 25 p. 100. En ce qui concerne le transfert de technologie, la réglementation en vigueur devrait être modifiée en faveur des pays en développement.

6. Le Koweït espère que tous les pays développés atteindront l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour le transfert des ressources aux pays en développement alors que la plupart n'ont pas encore dépassé 0,3 p. 100. On peut espérer que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera des résultats plus positifs que les précédentes. La situation économique mondiale s'est complètement modifiée depuis la troisième session et les peuples du monde veulent prendre un nouveau départ pour venir à bout de la pauvreté. Mais nul n'y parviendra sans une volonté politique et en restant isolé. Aucun pays ne peut dorénavant vivre à l'écart des autres et on ne saurait envisager de système équitable dans un cadre social injuste.

7. Il faut enfin que la Conférence condamne sans équivoque toutes les formes de discrimination raciale, en particulier celles qui sont pratiquées par les forces sionistes contre le peuple palestinien.

¹¹⁴ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV)

Résumé de la déclaration faite à la 136^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. K. T. J. Rakhetla, ministre du commerce et de l'industrie du Lesotho

1. M. RAKHETLA (Lesotho) estime que c'est avant tout aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe de mettre un terme à l'exploitation des ressources humaines et matérielles à laquelle les anciennes puissances coloniales et les pays développés en général les soumettent encore. Les pays en développement devraient être à cet égard aussi audacieux que les pays producteurs de pétrole qui ont su imposer les prix qu'ils souhaitent. Tant que les pays en développement se contenteront de prier humblement qu'on relève les prix de leurs produits, ils resteront en état d'infériorité. En outre, il faut que les pays en développement s'unissent et présentent un front sans faille. Là encore, ils devraient s'inspirer de l'exemple des pays producteurs de pétrole qui parlent tous d'une seule et même voix, se consultent périodiquement et agissent ensemble.

2. Le Lesotho n'a jamais beaucoup commercé avec d'autres pays que ceux qui sont situés dans la région

d'Afrique australe et qui constituent encore son principal marché d'importation et d'exportation. Il exporte principalement des produits agricoles, au premier chef de la laine, qui est la principale source de ses revenus d'exportation, du mohair, du bétail, du blé, des cuirs et des peaux, et quelques diamants. Il importe essentiellement des produits alimentaires, et des articles manufacturés. Le Lesotho étant en mesure de payer ses importations, sa balance des paiements a toujours été favorable, tandis que sa balance commerciale est déficitaire et ne cesse de se dégrader, car le taux d'augmentation des importations est constamment supérieur à celui des exportations. Or, depuis que la Déclaration de Tokyo¹¹⁵ a donné le départ des négociations commerciales multilatérales, la crise économique mondiale n'a fait que ralentir la libéralisation du commerce, et les pays développés ne semblent pas vouloir accorder,

¹¹⁵ Voir la note 8 ci-dessus.

dans ces négociations, la priorité requise à l'octroi d'avantages précis aux pays en développement. Ces négociations ont pourtant une importance capitale pour les pays en développement, qui devraient s'employer à ce que les engagements voulus soient pris au plus tôt. Ils doivent faire valoir que le problème du sous-développement ne relève pas d'eux seuls et qu'il retentit sur la communauté internationale tout entière.

3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie d'une proposition de programme intégré pour les produits de base. Les ressources naturelles des pays en développement étant limitées, ce programme devrait être étendu à une très grande gamme de produits, de façon à répondre à une bonne partie des besoins des pays en question. Il faudrait en particulier retenir l'idée de stocks internationaux destinés à stabiliser les prix et faire figurer les céréales alimentaires, la laine, le bœuf et le veau parmi les dix produits essentiels qui seraient visés par cette proposition.

4. Le Lesotho compte au nombre des pays en développement les moins avancés et il est de surcroît sans littoral. M. Rakhetla se félicite que la Conférence soit saisie de plusieurs propositions visant à apporter un concours particulier à ces pays dans leur effort de développement; la Conférence devrait adopter au plus tôt tout particulièrement les propositions relatives aux conditions de l'aide financière et technique au profit de ces pays.

5. En 1966, quand le Lesotho a accédé à l'indépendance, la part des articles manufacturés dans la constitution du PIB n'était que de 0,5 p. 100; pendant les cinq années qui ont suivi, le Lesotho a réussi à porter ce rapport à 1,5 p. 100, le PIB ayant lui-même augmenté de 10 p. 100. Ces chiffres montrent à quel point le pays est encore tributaire des produits de base, combien il importe, pour la Conférence, de s'employer à ouvrir plus largement le marché international aux articles manufacturés exportés par les pays en développement et de favoriser la conclusion, sur le plan international, d'accords de collaboration industrielle qui visent à promouvoir l'industrialisation de ces pays. Mais, de leur côté, pour être moins tributaires des pays développés, et pour stimuler les échanges entre eux-mêmes, les pays en développement devraient mettre au point un système de préférences du tiers monde, c'est-à-dire conclure un accord international visant à accorder des préférences particulières aux importations en provenance des uns et des autres. Ces pays se situant à différents niveaux de développement économique, ledit accord devrait également prévoir l'octroi d'avantages commerciaux particuliers aux pays les moins avancés. Il y aurait lieu, pour les pays en développement, de prendre dans cette perspective des mesures de politique générale concernant l'expansion commerciale, la promotion des exportations, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional et régional. En outre, toujours pour favoriser la libéralisation des échanges entre eux-mêmes, les pays en développement devraient envisager un régime collectif de paiements, c'est-à-dire des arrangements de compensation, des mécanismes interrégionaux de paiement, des garanties réciproques des crédits et une gestion conjointe des avoirs de réserve.

6. En matière d'industrialisation, les pays en développement se heurtent à beaucoup d'obstacles qui tiennent aux conditions auxquelles ils importent actuellement des technologies, trop fréquemment conçues en fonction des besoins des pays développés et souvent aussi à forte intensité de capital, et non, comme elles le devraient, à forte intensité de travail, si bien qu'elles tendent à aggraver le chômage dans les pays en développement. En outre, ces technologies ne répondent qu'à un marché limité et ne sont donc pas pleinement exploitables. Les pays développés devraient collaborer avec les pays en développement à la mise en place et au développement, dans ces derniers, de l'infrastructure scientifique et technologique. Ils devraient à cette fin intensifier le courant d'information technologique à destination des pays en développement, concourir à l'exécution des programmes de science et de technologie adoptés par les pays en développement, travailler à l'élaboration d'un code international de conduite applicable au transfert de technologie et répondant tout particulièrement aux besoins des pays en développement, et accepter de réviser les conventions internationales sur les brevets et les marques de fabrique.

7. Si les pays en développement ont à ce point besoin d'accroître leurs revenus d'exportation, c'est parce qu'ils ont besoin de devises pour financer un surcroît d'importations. M. Rakhetla constate avec satisfaction que la Conférence est saisie de propositions utiles visant en particulier à équilibrer la balance des paiements des pays en développement. Pour ces pays, les difficultés de la balance des paiements ont un caractère chronique, du fait, précisément, qu'ils n'ont pas assez de devises ni de ressources financières pour redresser la situation et soutenir en même temps l'effort de développement. M. Rakhetla estime que le FMI devrait apporter un concours accru aux pays en développement en matière de paiements: le Fonds devrait changer sa politique de prêts de façon à pouvoir consentir au besoin des prêts à moyen et long terme aux pays en développement. Il y aurait lieu aussi de faire appel au marché des capitaux privés pour que les institutions multilatérales de crédit disposent d'un surcroît de capitaux à mettre à la disposition des pays en développement. Ceux-ci se voient, par ailleurs, dans l'obligation de faire appel aux pays développés à économie de marché et aux pays socialistes d'Europe orientale, qui ont les moyens de les aider et qui devront témoigner de leur volonté de coopération en réalisant l'objectif fixé en matière d'aide publique au développement et en accordant aux pays qui le demandent un soutien financier accru.

8. Les pays en développement ont ainsi beaucoup de mal à assurer le service de leur dette, d'autant que la récession et l'inflation dans les pays développés à économie de marché pèsent sur leur balance commerciale. M. Rakhetla espère que la Conférence adoptera les propositions dont elle est saisie et qui visent à atténuer l'endettement des pays en développement.

9. M. Rakhetla rappelle que l'Afrique australe va connaître une période politiquement troublée et que les problèmes politiques en question retentissent déjà sur l'économie de la Zambie, du Botswana, du Mozambique, de

l'Angola et du Lesotho lui-même, où, par exemple, 20 p. 100 des moyens d'enseignement vont à des ressortissants du Zimbabwe et d'Afrique du Sud, dont certains sont des

réfugiés. Tous ces pays ont besoin d'un surcroît d'aide qui leur permette d'assumer la charge supplémentaire des efforts de libération.

Résumé de la déclaration faite à la 141e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Issam Haidar, ambassadeur, directeur des affaires économiques, Ministère des affaires étrangères du Liban

1. M. HAIDAR (Liban) dit que la guerre atroce qui a dévasté le Liban et son économie lui a montré toute l'importance que présente un climat de sécurité pour le développement. Il faut aussi se souvenir qu'au Moyen-Orient de vastes territoires appartenant à des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se trouvent encore sous occupation étrangère, situation qui est une menace permanente pour la sécurité et freine le développement. L'histoire de l'humanité montre combien la destruction est facile et la construction difficile. Toutes les déclarations de principe et tous les débats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement seront vains si l'on ne parvient pas à instaurer un climat de sécurité internationale fondé sur la justice.

2. Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/183)¹¹⁶ est, pour les débats de la Conférence, un excellent point de départ, tout comme la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹¹⁷ qui représentent le minimum à accomplir pour réaliser l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En particulier, les mesures prévues par le programme d'action en faveur des pays les moins avancés devraient recevoir un appui unanime. La Conférence doit aussi résoudre le problème qui consiste à assurer au moyen du programme intégré proposé pour les produits de base, et notamment d'un fonds commun, des prix rémunérateurs pour les produits de base exportés par les pays en développement. Les pays développés doivent ouvrir leurs marchés aux articles manufacturés et semi-finis des pays en développement en améliorant le SGP. Et il faut qu'avant la fin du siècle la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale

atteigne l'objectif de 25 p. 100 fixé dans le Programme et le Plan d'action de Lima par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI¹¹⁸.

3. S'agissant du transfert des ressources, le Liban se réjouit de l'aide généreuse fournie par les pays de l'OPEP lesquels, à la différence des pays industrialisés, ont largement dépassé les objectifs de l'aide publique au développement fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹¹⁹. Il est indispensable de faciliter aux pays en développement l'accès aux marchés internationaux des capitaux et la participation à l'adoption de décision en matière monétaire et de transformer le système monétaire mondial. D'autre part, une conférence entre pays débiteurs et pays créanciers devrait être convoquée pour étudier les moyens d'alléger le fardeau de la dette. La réalisation d'un accord sur un code de conduite obligatoire pour le transfert de technologie, si important pour l'avenir du développement, serait une preuve de la bonne volonté des pays développés en matière de coopération économique internationale.

4. Le Liban est conscient de la nécessité de renforcer la coopération économique entre les pays en développement eux-mêmes et l'importance de la coopération entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Il appuie également les propositions tendant à renforcer le rôle de la CNUCED en matière de recherche et de négociation et à transformer progressivement cette dernière afin qu'elle devienne l'institution centrale des Nations Unies spécialisée dans le domaine du commerce, de la coopération économique internationale et du développement.

¹¹⁶ *Orientations nouvelles et structures nouvelles pour le commerce et le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.D.1).

¹¹⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

¹¹⁸ Voir la note 8 ci-dessus.

¹¹⁹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

Résumé de la déclaration faite à la 125e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. William E. Dennis, Jr., ministre du commerce et de l'industrie du Libéria

1. M. DENNIS (Libéria) fait observer que les pays en développement sont naturellement plus vulnérables que les autres, d'où la dégradation sans précédent de leur position financière extérieure. On ne saurait tolérer la persistance du déséquilibre alarmant qui se manifeste dans leurs relations économiques avec les pays développés et menace la paix et la stabilité mondiales si l'on veut instaurer un nouvel ordre économique international et atteindre les objectifs de la

Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹²⁰. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne doit plus se contenter de reconnaître la nécessité d'une action et doit s'entendre sur

¹²⁰ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

le genre d'action souhaitable et le calendrier d'application de ses décisions.

2. Les pays en développement sont prêts à négocier. La délégation libérienne, convaincue que l'affrontement ne mène à rien, espère que les pays développés manifesteront une volonté de négociation constructive.

3. M. Dennis constate qu'un petit groupe de pays commande 80 p. 100 environ des échanges commerciaux et 90 p. 100 des investissements privés et dispose d'environ 70 p. 100 des ressources mondiales, alors que plus des deux tiers de l'humanité sont victimes du chômage, de l'analphabétisme et de la misère. La crise de 1973 a pesé comme jamais auparavant sur l'économie des pays pauvres et, bien que la communauté internationale, en général, se rende compte qu'il faut des mesures audacieuses pour empêcher la situation d'empirer, la réaction des pays plus riches n'a pas été à la hauteur des circonstances, tant s'en faut. Ainsi, le SGP demeure assorti de nombreuses conditions et restrictions. Les négociations commerciales multilatérales sont décevantes et les pays développés sont loin de donner suite aux propositions que les pays en développement leur ont faites. Le pouvoir d'achat des pays en développement à l'extérieur continue à baisser à un rythme alarmant. L'aide publique au développement est pratiquement stagnante en valeur nominale et fléchit constamment en valeur réelle, si bien que la dette des pays en développement prend des proportions désastreuses.

4. Les pays en développement ainsi touchés peuvent de moins en moins faire les efforts nécessaires sur le plan social et économique. La question de l'endettement assurément

est l'un des problèmes les plus urgents dont la Conférence doit traiter. Là encore les pays développés doivent avoir la notion d'interdépendance présente à l'esprit, car, si le tiers monde ne peut faire face à ses obligations, le système financier des pays riches en subira lui aussi les conséquences.

5. Or la tendance régulière à la baisse des prix des matières premières et l'instabilité des marchés de ces produits ne permettent plus aux pays en développement de faire face à leurs obligations internationales, ni d'exécuter leurs plans nationaux de développement. Il faut espérer que les propositions concrètes que les pays en développement présentent à la Conférence en vue d'une solution globale visant à accroître et à stabiliser les prix des produits de base serviront de base de négociation.

6. La coopération est indispensable aussi dans le domaine financier et monétaire : l'expérience des dernières années oblige les pays en développement à demander non seulement un allègement des tensions imposées à leur économie, mais aussi un examen approfondi des conditions, de la composition et des modalités de l'aide et du financement des institutions internationales de crédit. Les transferts nets de ressources réelles destinées au développement vont manifestement en s'affaiblissant, malgré les engagements répétés pris par les pays développés, et le déséquilibre des relations financières et monétaires internationales ne pourra être corrigé que par une restructuration du système monétaire qui tienne compte des besoins des pays en développement. Puisqu'ils subissent les règles du système, ces pays ont de toute évidence le droit de participer à leur énonciation.

Résumé de la déclaration faite à la 121^e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Gaston Thorn, président du gouvernement, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Luxembourg

1. M. THORN (Luxembourg), prenant la parole au nom de la Communauté économique européenne, dit que la Communauté poursuit depuis longtemps une collaboration mutuellement fructueuse avec les pays africains. La politique africaine de la Communauté, qui a été formulée lors de la Réunion des ministres des affaires étrangères à Luxembourg, le 23 février 1976, se résume comme suit : coopération avec les Etats africains, s'ils le souhaitent; respect de leur indépendance et de leur droit à l'autodétermination, en particulier dans le cas du Zimbabwe et de la Namibie; opposition à toute intention de créer des sphères d'influence en Afrique; soutien à l'action de l'OUA afin de promouvoir la coopération; et condamnation de la politique d'*apartheid* menée par l'Afrique du Sud.

2. Depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des événements importants ont ébranlé l'économie mondiale. La communauté des nations doit relever le défi et instaurer un ordre économique plus juste et plus équitable, susceptible d'assurer aux pays en développement une plus grande participation aux fruits de la croissance et un plus grand poids dans les mécanismes de décision. La Communauté

économique européenne a la volonté politique d'atteindre cet objectif et son attitude à cet égard est fondée sur plusieurs constatations.

3. Premièrement, le système économique et monétaire mis en place après la seconde guerre mondiale a certes assuré au monde deux décennies d'expansion, mais il a fini par échapper à toute maîtrise sous l'effet des crises récentes. Deuxièmement, la révolution technologique a accru l'interdépendance des nations. Troisièmement, les efforts déployés pendant une décennie et demie de coopération internationale en vue du développement n'ont pas réussi à réduire la disparité entre pays développés et pays en développement.

4. Il est clair dans ces conditions que les problèmes actuels ne peuvent être surmontés par un simple retour à des conceptions qui appartiennent au passé. L'évolution actuelle vers un ordre économique plus équitable a le plein appui de la Communauté européenne.

5. Bien que les efforts déployés par la communauté internationale n'aient pas répondu jusqu'à présent aux immenses besoins, la Communauté européenne n'a pas à

rougir de l'action qu'elle a menée, en dépit d'une situation économique difficile au cours des dernières années. Au long des quatre dernières années, période pendant laquelle elle s'est élargie, la Communauté s'est efforcée de poursuivre et d'approfondir l'action entamée en vue de résoudre les problèmes du développement. A cet égard, elle entretient des relations contractuelles ou est en pourparlers avec pratiquement tous les pays du tiers monde représentés à la quatrième session de la Conférence. Sa politique comporte au plan régional et au plan mondial des actions qui se complètent mutuellement, et bien qu'incomplète, elle est novatrice à bien des égards.

6. La Convention de Lomé¹²¹, qui est unique dans l'histoire des relations économiques internationales, apporte jusqu'à présent la meilleure solution aux problèmes actuels. Elle prévoit toute une gamme de mesures adaptées aux différents besoins des pays les plus pauvres du monde et visant à améliorer leurs possibilités d'exportation, à stabiliser leurs recettes d'exportation, à leur assurer une coopération financière et technique aux conditions les plus avantageuses possibles et à encourager la coopération industrielle en vue de mieux répartir le travail entre pays industrialisés et pays en développement. La Communauté renforce sans exclusive ses liens avec pratiquement tous les pays méditerranéens en tenant compte du niveau de développement de chacun et en leur accordant un traitement non préférentiel au moyen d'accords moins complets que ceux de la Convention de Lomé mais visant le même objectif. Il est souhaitable qu'une collaboration semblable s'instaure avec les pays arabes sur la base du dialogue en cours.

7. En ce qui concerne l'action sur le plan mondial, M. Thorn rappelle les mesures que la Communauté a prises en 1963 concernant l'octroi de préférences aux produits manufacturés et en 1971 touchant le schéma de préférences généralisées; il rappelle aussi la série d'accords non préférentiels qu'elle a signés avec différents pays d'Amérique latine et d'Asie. Outre cette action dans le domaine du commerce, la Communauté fournit également une assistance technique nécessaire à la promotion commerciale. Le fait que 86 p. 100 des importations communautaires en provenance des pays en développement (65 p. 100 si l'on exclut le pétrole brut) entrent en franchise dans la Communauté illustre l'effort de cette dernière pour faciliter l'accès à ses marchés.

8. Dans le domaine de la coopération financière, ces dernières années, la Communauté a élargi considérablement son programme d'aide, dont le montant, en unités de compte, est passé de 39 millions en 1970 à plus de 300 millions en 1976; 80 p. 100 des pays bénéficiaires étaient en dehors de l'aire géographique de la Convention de Lomé. A partir de 1974, elle a entrepris de nouvelles activités. Elle a participé aux opérations d'urgence de l'ONU pour un montant de 292 millions de dollars, dont à peu près 70 p. 100 ont été dispensés à des pays non associés d'Asie et d'Amérique latine. Compte tenu des arrangements bilatéraux supplémentaires conclus par ses Etats membres, la contribution totale de la Communauté s'est élevée à environ

700 millions de dollars, soit nettement plus que le montant initialement promis.

9. La Communauté a récemment confirmé le principe d'aide financière et technique à des pays en voie de développement non associés et un crédit d'environ 25 millions de dollars a été inscrit au budget de 1976 à cette fin.

10. Depuis le début des années 1970, l'aide financière apportée par la Communauté en tant que telle, au tiers monde, a pratiquement quadruplé et, si l'on tient compte de l'effort accompli par les Etats membres sur le plan bilatéral et de leur participation aux organismes multilatéraux, la Communauté est probablement la principale source d'aide au tiers monde. L'expérience a montré qu'à différentes situations de sous-développement doivent correspondre différentes formes d'action. La Communauté a toujours préféré des solutions concrètes et immédiates — même partielles et incomplètes — à des solutions plus idéales peut-être, mais ne pouvant être mises en œuvre à court terme.

11. Cette même approche animera la Communauté au cours de cette session de la Conférence. Il faut entamer une négociation qui soit du domaine du possible pour aboutir à des résultats concrets. La Communauté a reconnu que la CNUCED est une instance essentielle pour traiter des problèmes que posent les relations entre pays en voie de développement et pays industrialisés. Il existe, donc, un rapport évident entre ses activités et celles de la Conférence sur la coopération économique internationale qui se déroule actuellement à Paris. Les travaux de ces deux instances devraient donc se renforcer et se compléter mutuellement. Quoi qu'il en soit, la Communauté est décidée à ne ménager aucun effort pour que la Conférence de Paris aboutisse à des résultats fructueux.

12. Et dans ces deux instances, les représentants de la Communauté sont prêts à discuter toute idée, d'où qu'elle vienne. C'est pourquoi ils ont pris connaissance avec grand intérêt de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à Manille¹²² par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a ainsi apporté aux délibérations de la session en cours une contribution utile. Le Conseil de la Communauté a laissé les diverses délégations des Etats membres libres d'aller au-delà de la base commune qu'il a établie. Il lui appartient pour sa part d'exposer ce que représente cette base commune et de ne pas hésiter à faire état franchement de l'existence de certaines divergences qui subsistent encore sur certains points entre les Etats membres de la Communauté.

13. Quant à la question des produits de base, la position de la Communauté est celle que le Groupe B a adoptée à Genève. Bien que cette position ne comprenne pas les questions d'indexation ni le fonds commun, elle n'en constitue pas moins un cadre dans lequel des améliorations substantielles peuvent intervenir dans un délai raisonnable concernant la structure des marchés. Ce qu'il faut rechercher ce sont des conditions plus stables dans le commerce des produits de base, à la fois en ce qui concerne les quantités et les prix. Les Etats membres de la Communauté sont

¹²¹ Voir la note 47 ci-dessus.

¹²² Voir la note 1 ci-dessus.

dès lors liés par le principe selon lequel les accords sur les produits de base devraient comporter des clauses prévoyant la révision des prix compte tenu de l'évolution des circonstances économiques. Une attention particulière doit également être accordée à la question des investissements, car l'investissement demeure la base indispensable à la croissance économique et à la diversification. C'est pourquoi il faut rechercher des conditions mutuellement acceptables pour améliorer les possibilités d'investissement. En ce qui concerne la stabilisation des recettes d'exportation, la Communauté est prête à examiner les facilités qui pourraient être nécessaires à l'échelle mondiale compte tenu de l'utilisation qui sera faite en définitive du Fonds fiduciaire du FMI.

14. Les négociations commerciales multilatérales du GATT constituent sans aucun doute l'un des cadres les plus appropriés pour la recherche de solutions aux problèmes de l'accès au marché. Les Etats membres de la Communauté entendent rester fidèles à la Déclaration de Tokyo¹²³, qui a arrêté un ensemble de principes directeurs pour ces négociations.

15. Quant au problème plus particulier des produits manufacturés, la Communauté s'efforce de le résoudre essentiellement dans le cadre du SGP qu'il faudra continuer à améliorer en s'inspirant des dispositions pertinentes de la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

16. Au cours d'une récente réunion du Conseil, les Etats membres de la Communauté ont confirmé leur volonté d'accroître dans une mesure substantielle leur aide publique au développement et d'atteindre dans les meilleurs délais l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB. Ils s'efforceront cependant d'éviter, dans toute la mesure possible, que leur aide publique au développement soit affectée à l'avenir par des difficultés budgétaires ou des problèmes de balances de paiements. A ce propos, étant donné les proportions qu'ont pris les besoins des pays en développement, il est indispensable, pour venir en aide à ces derniers, que tous les pays en mesure de le faire, indépendamment de leur système économique ou politique, déploient des efforts considérables, dans un esprit de solidarité internationale.

17. Passant au problème de l'endettement, M. Thorn tient à souligner l'importance primordiale d'une approche préventive fondée du côté des pays créanciers sur une politique appropriée en matière d'aide, de libéralisation des échanges commerciaux et de promotion commerciale et, du côté des pays débiteurs, sur une saine gestion de la dette extérieure. A cette fin, la Communauté est disposée à accorder, si la demande lui en est faite, l'assistance technique nécessaire pour permettre la mise en place de systèmes efficaces d'enregistrement et de contrôle de la dette.

18. En ce qui concerne les actions correctives, il existe encore des divergences entre les Etats membres de la

Communauté. La plupart d'entre eux considèrent que la recherche des solutions doit tenir compte des circonstances particulières à chaque pays et que les problèmes doivent donc être considérés comme autant de cas d'espèce. Les instruments existants, qui ont fait leurs preuves, doivent être maintenus et utilisés libéralement dans tous les cas qui le méritent. Il y aurait lieu par ailleurs d'examiner comment l'accès à ces instruments pourrait être facilité. Toutefois, les Etats membres ont de sérieux doutes à émettre quant à l'utilité de la convocation d'une conférence sur le problème de la dette.

19. De l'avis de la Communauté, le problème crucial en matière de transfert de technologie est le renforcement du potentiel technologique des pays en développement. A long terme, c'est en effet le moyen le mieux approprié pour favoriser les transferts de technologie au profit de ces pays auxquels il convient en même temps d'assurer des conditions meilleures et plus faciles d'accès à la technologie des pays industrialisés, sans discrimination et à des conditions aussi favorables que possible. Il ne faut pas oublier cependant que les possibilités d'action des pouvoirs publics dans les pays à économie de marché sont limitées par le fait que la plus grande partie de la technologie appliquée est inventée et développée par des particuliers et des entreprises et, de ce fait, protégée par des droits de propriété. Néanmoins, il ne fait aucun doute que le développement de ces transferts nécessite un engagement de la part des pouvoirs publics, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. La Communauté considère que ces mesures devraient être complétées par la mise en place de structures internationales destinées à favoriser le transfert des techniques, et elle est disposée à examiner les initiatives concrètes qui pourraient être prises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire et à sa trentième session.

20. Un autre aspect à caractère international du problème du transfert des techniques concerne le code de conduite. La Communauté, qui accepte à la fois l'objectif visé par ce code et le principe d'un tel code, est disposée à négocier sur ce sujet sans idée préconçue et à rechercher activement des solutions réalisables. Cependant, le code obligatoire de droit international proposé par les pays en développement paraît tout à fait impraticable aux pays industrialisés à économie de marché, et risquerait d'entraver sérieusement le transfert des techniques au lieu de le stimuler. C'est la raison pour laquelle la plupart des Etats membres de la Communauté préférerait l'établissement d'un code définissant des lignes de conduite, qui aurait, à long terme, plus de chance d'influer favorablement sur les transactions technologiques entre pays industrialisés et pays en développement. Il serait malheureux que, dans les futurs travaux sur le code, on mette trop exclusivement l'accent sur la nature juridique de cet instrument, au lieu d'insister sur son contenu.

¹²³ Voir la note 8 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Jean Bemananjara,
ministre des affaires étrangères de Madagascar**

1. M. BEMANANJARA (Madagascar) dit que, de l'avis de son gouvernement et comme l'indique la Charte de la révolution socialiste malgache, adoptée le 26 août 1975, l'indépendance politique n'entraîne pas *ipso facto* la fin du colonialisme et l'avènement d'une société plus juste.

2. Pour atteindre les objectifs fondamentaux d'un développement économique, politique, social et culturel qui soit autonome et harmonieux, il faut opérer des transformations radicales et révolutionnaires et remplacer toutes les anciennes structures par un nouvel ordre démocratique. Ces motivations profondes expliquent la politique économique et sociale de la République démocratique de Madagascar, qui, à l'extérieur, lutte effectivement avec et pour les pays déshérités, en évitant de se confiner dans son insularité et en acceptant de dialoguer avec tous les pays, dans le respect mutuel de la souveraineté nationale et de la dignité humaine.

3. Les pays du tiers monde réunis à Nairobi pour tenter d'instaurer un nouvel ordre économique mondial doivent à nouveau faire face aux manœuvres de certaines puissances qui souhaitent retarder l'avènement de cet ordre tout en proclamant qu'elles comprennent fort bien les aspirations et les revendications des peuples d'Afrique. La position du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant les différents points soumis à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ayant été exposée par le Président de la République des Philippines à la 121^e séance plénière, la délégation malgache se contentera d'insister sur trois thèmes qui lui paraissent vitaux.

4. Pour les produits de base, le programme intégré, tel qu'il est présenté dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹²⁴, est la solution la plus adéquate, dont la réalisation repose sur trois éléments essentiels. Le premier a trait à la production, au sujet de laquelle une politique internationale harmonisée est indispensable, non seulement pour les produits primaires mais aussi pour les produits de remplacement qui ne doivent être que des produits d'appoint. La stabilisation des ressources d'exportation exige une planification rationnelle de la production, donc l'établissement de contrats internationaux à long terme. Les organismes internationaux de financement devraient encourager davantage les efforts des pays en développement pour accroître la production et les activités de transformation. La constitution de stocks nationaux coordonnés ou de stocks internationaux s'impose. Le deuxième élément du programme, la création du fonds commun proposé, devrait permettre de résoudre les problèmes relatifs à leur financement et il importe qu'une décision soit prise à la session en cours à son sujet. Il convient à ce propos de saluer les engagements de participation à ce fonds déjà pris par la République des Philippines, par les Pays-Bas et par la Norvège. Parmi les moyens

de stabiliser et d'accroître en valeur réelle le pouvoir d'achat des exportations des pays en développement, le système d'indexation globale des prix des produits d'exportation des pays en développement sur les prix de leurs produits d'importation — compte tenu notamment de l'évolution des taux de fret maritimes —, qui a été étudié par le secrétariat de la CNUCED¹²⁵ et qui est le dernier élément essentiel du programme, présente un intérêt tout particulier.

5. Pour en venir aux problèmes des pays insulaires en développement, qui intéressent particulièrement Madagascar, il est évident que ces pays attachent une importance toute particulière à la ratification de la Convention relative au code de conduite des conférences maritimes¹²⁶. Le but des pays en développement est naturellement la participation à la fixation et au contrôle des taux de fret, qui devraient favoriser et soutenir l'expansion de leur commerce. C'est pourquoi des taux de fret promotionnels, en plus de ceux qui sont prévus dans le code de conduite, devraient être établis en faveur des pays en développement les moins avancés. Les pays insulaires étant obligés d'emprunter la voie maritime pour le gros de leur commerce extérieur, la délégation malgache estime, en particulier, que les moyens nécessaires devraient permettre d'atteindre l'objectif de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui est de transférer un dixième au moins de la flotte mondiale aux pays en développement; que les conditions de financement dans ce domaine devraient être assouplies et facilitées; et que la communauté internationale devrait fournir le supplément d'aide nécessaire pour compléter les efforts de pays comme Madagascar. Il faut se féliciter que toutes les délégations aient reconnu la nécessité de réserver aux pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral, une part proportionnellement plus élevée de l'aide publique au développement. Des mesures d'aide spéciales pourraient être envisagées en faveur de ces pays pour la formation des cadres et des auxiliaires nécessaires à une solution harmonieuse du problème général des transports maritimes.

6. En ce qui concerne les problèmes monétaires et financiers, il convient de procéder d'urgence à une réforme du système monétaire international qui réponde aux intérêts et aux besoins des pays en développement. Les décisions à prendre exigent toutes la participation pleine et entière de ces pays, dont les plans de développement sont

¹²⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

¹²⁵ "Préservation du pouvoir d'achat des exportations des pays en développement" (TD/184/Supp.2), reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. III (op. cit.).

¹²⁶ Pour le texte voir *Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur un code de conduite des conférences maritimes*, vol. II, *Acte final (y compris la Convention et les résolutions) et liste des tonnages requis* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.D.12).

compromis par la crise actuelle. L'avenir dira si les décisions prises au début de 1976 à Kingston (Jamaïque)¹²⁷ apporteront une solution. Pour ce qui est du financement et du transfert des ressources réelles aux fins du développement, des mesures complémentaires s'imposent en outre en faveur des pays en développement les moins avancés, insulaires et sans littoral. La politique en la matière doit viser à accroître les apports d'aide, plus particulièrement ceux d'aide publique au développement, de la part des pays développés et des organisations internationales, de façon que l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB puisse être atteint. En outre, les pays producteurs de pétrole pourraient apporter leur concours financier à un fonds spécial en faveur des pays les moins favorisés. L'aide publique bilatérale ou multilatérale aux pays les moins avancés devrait être versée essentiellement sous forme de contributions non remboursables. Les institutions financières internationales pourraient au moins accorder des prêts dans les mêmes conditions que l'IDA. En outre, les pays développés et les institutions devraient participer effectivement au développement des pays déshérités, soit par l'annulation pure et simple de la dette publique, soit par son allègement. L'aide financière aux pays les moins favorisés devrait être accordée non plus suivant les critères traditionnels du taux de rendement financier des projets, mais plutôt en fonction du taux de rendement économique, notion plus réaliste et plus humaine. Par ailleurs, afin d'accroître leurs recettes en devises, les accords de produits devraient permettre la

commercialisation optimale de leurs produits. Le SGP devrait être appliqué à tous les produits agricoles primaires et transformés et les obstacles tarifaires et non tarifaires devraient être supprimés. En outre, les pays développés à économie de marché et les pays socialistes d'Europe orientale devraient garantir à long terme un niveau raisonnable d'achats pour les produits en provenance des pays les moins avancés et contribuer aux efforts que ces pays font pour diversifier leur production d'articles manufacturés ou semi-finis.

7. La délégation malgache estime que l'on ne peut parler d'économie sans toucher à la politique. C'est pourquoi la République démocratique malgache soutiendra toujours les causes justes et les luttes légitimes de tous les peuples opprimés et notamment des mouvements de libération d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. L'indépendance malgache ne saurait être totale tant que des pays africains vivent sous domination impérialiste et raciste. La délégation malgache, qui s'étonne que les représentants de régimes fantoches continuent à siéger à la CNUCED, lance un appel à toutes les délégations présentes pour qu'elles contribuent à une stricte application de décisions des Nations Unies vis-à-vis des tenants de la politique d'*apartheid*, qui ne cessent de bafouer la dignité humaine de la majorité noire d'Afrique du Sud. Au Zimbabwe, la majorité noire, lasse des tergiversations des régimes rebelles, a pris les armes pour faire rétablir ses droits légitimes. La délégation malgache, en cette occasion, salue le peuple frère du Mozambique qui, après tant d'années de lutte et malgré les difficultés auxquelles il doit faire face, a eu le courage de fermer ses frontières à l'Afrique du Sud.

¹²⁷ Voir la note 9 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976,
par M. Datuk Hamzah Bin Datuk Abu Samah, ministre du commerce et de l'industrie de la Malaisie**

1. M. ABU SAMAH (Malaisie) rappelle que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa quatrième session, se doit de rechercher les moyens de promouvoir l'unité économique plutôt que la diversité et de trouver des remèdes durables aux inégalités qui existent entre les divers groupes de pays, afin d'améliorer le sort de l'humanité. La grande majorité des pays représentés à Nairobi poursuivent certainement des objectifs analogues à ceux de la Malaisie, qui va mettre en œuvre son troisième plan quinquennal de développement dont les buts principaux sont de supprimer la misère et d'améliorer la répartition des richesses et des possibilités pour toute la population.

2. Depuis la troisième session de la Conférence, les pays, notamment les pays en développement comme la Malaisie, se sont constamment efforcés de trouver le moyen d'arriver à une plus grande égalité dans les relations économiques entre nations. Les efforts ont abouti à la Déclaration et au Programme d'action de Manille¹²⁸. Les pays en développe-

ment estiment que les propositions formulées à Manille sont réalistes. Certains, toutefois, ne partagent pas ce point de vue; il faut qu'ils changent avec leur temps, car la structure des relations économiques évoluant, les moyens traditionnels de résoudre les problèmes économiques ne sont plus adaptés ni efficaces. En tant que grand pays producteur d'un certain nombre de produits primaires, la Malaisie estime que la question de la stabilisation des prix des produits de base joue un rôle capital dans l'établissement de relations commerciales plus équitables entre pays en développement et pays développés. Les efforts des pays en développement sont entravés par la dégradation de leurs termes de l'échange et, si ces pays doivent jouer un plus grand rôle dans un système économique international débarrassé des crises et des inégalités passées, il faut étudier en priorité les problèmes des matières premières et arriver à l'adoption d'une politique globale des produits de base. Les débats internationaux qui ont eu lieu à ce sujet permettent de penser que la phase d'annonce des principes est dépassée et que celle de l'exécution d'une nouvelle stratégie globale du commerce et du développement va s'ouvrir.

¹²⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

3. La Malaisie se félicite de l'existence d'un climat nouveau de coopération et d'un désir plus vif de dialogue entre producteurs et consommateurs. Elle comprend que les pays développés se préoccupent de plus en plus de la sécurité des approvisionnements, mais elle fait observer que cette sécurité est inséparable de celle des revenus des producteurs et des prix qui leur sont payés. A son sens, les problèmes des produits de base doivent être abordés sous plusieurs angles à la fois, ce qui fait tout l'intérêt du projet de programme intégré. Certains se refusent encore à comprendre le programme intégré et s'obstinent à alléguer qu'il est incompatible avec un effort de solution produit par produit; pareille attitude ne peut que retarder le moment des décisions. Le programme intégré n'est pas un accord multiproduits, mais représente une tentative de s'attaquer aux problèmes des produits de base de façon intégrée et globale, tout en tenant compte de la conception produit par produit. En ce qui la concerne, la Malaisie ne sait que trop bien que les produits de base ont des caractéristiques différentes et doivent être traités individuellement, mais non pas au sens étroit.

4. Encouragée par le fonctionnement efficace du stock régulateur établi par l'Accord international sur l'étain, la Malaisie élabore des projets analogues pour d'autres de ses produits de base qui peuvent profiter d'un mécanisme semblable de stabilisation. Toutefois, il y a des limites financières à ce que les pays en développement peuvent faire par eux-mêmes. La Malaisie considère donc le projet de fonds commun comme l'élément le plus important du programme intégré. Ce fonds réduirait sensiblement les besoins de financement et il pourrait servir de catalyseur dans la conclusion de nouveaux accords. La Malaisie appuie sans réserve le programme intégré et elle est disposée à contribuer au fonds commun. A son avis, les consommateurs et les producteurs devraient contribuer, les uns et les autres, au fonds commun et supporter ensemble la charge financière que représente la constitution de stocks régulateurs. En acceptant ce fonds et en y contribuant, les pays développés donneraient une preuve concrète de leur désir d'aider les producteurs de produits primaires. En outre, les pays consommateurs doivent admettre que la stabilisation des prix leur profiterait également, car, à long terme, elle contribue à garantir l'offre et à faciliter une production efficace.

5. Dans le domaine monétaire et financier, les institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale pourraient jouer un rôle plus positif en tant que fournisseurs de capitaux indispensables à la réussite des efforts de développement et notamment participer davantage au financement direct de stocks régulateurs. Le FMI pourrait assouplir les critères concernant la balance des paiements, qui empêchent nombre de pays membres en développement de profiter de ses facilités de financement compensatoire et de financement de stocks régulateurs. La Malaisie accueille avec satisfaction la décision du FMI de créer un fonds fiduciaire au profit des pays en développement. Elle approuve la création du troisième guichet de la Banque mondiale à l'intention des pays en développement les plus pauvres. Pourtant, en raison du critère du revenu par habitant, la Malaisie, bien que pays du tiers monde, ne peut profiter des avantages consentis à ces pays. Elle souhaiterait que les termes de l'aide émanant du troisième guichet soient assouplis de manière que les pays en développement comme elle ne soient pas totalement privés de cette aide.

6. En matière de libéralisation du commerce, la Malaisie déplore les mesures restrictives unilatérales prises dernièrement par certains pays développés sous divers prétextes, parfois peu valables, pour limiter et réduire les importations des produits en provenance des pays en développement. Les pays en développement qui sont étroitement tributaires des produits primaires ont reçu bien souvent le conseil de diversifier leur activité économique, d'élargir leur secteur manufacturier et de trouver de nouveaux débouchés. La Malaisie a suivi ces conseils et elle a consacré beaucoup d'efforts et de capitaux au développement d'industries manufacturières utilisant les produits primaires locaux. Elle est extrêmement déçue que les pays dont elle a écouté les conseils lui ferment leurs marchés au moment où ses industries deviennent concurrentielles. Elle demande instamment à ces pays de reconsidérer leurs mesures restrictives et d'en suspendre immédiatement l'application. Les pays en développement ont besoin de se procurer suffisamment de devises pour acheter des produits aux pays développés; moins ils peuvent vendre, moins ils peuvent acheter. Si ces mesures étaient abrogées, ils pourraient avoir une plus grande part du commerce mondial, ce qui contribuerait sensiblement à améliorer la qualité de la vie dans le monde.

Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1973, par M. E. C. I. Bwanali, ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme du Malawi

1. M. BWANALI (Malawi) énumère les sujets de décision spécifiques que le secrétariat de la CNUCED et la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille en janvier/février 1976, ont définis pour la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et qui tous intéressent les pays en développement.

2. La question des produits de base intéresse particulièrement le Malawi, dont l'économie est essentiellement

agricole. Depuis son indépendance, le Malawi a réussi à transformer son économie très rudimentaire, héritée de l'époque coloniale, en une économie agricole viable qui produit assez pour nourrir sa population, mais est tournée vers l'exportation. Il croit donc en la création d'un système international équitable et rémunérateur de fixation des prix qui lui permettrait d'améliorer le niveau de vie de sa population, dont le pouvoir d'achat diminue d'année en année. Comme les accords conclus sur certains produits de base n'ont pas été probants, il reste à espérer que le

programme intégré proposé pour les produits de base, son fonds commun et ses stocks régulateurs résoudre quelques-uns des problèmes des pays en développement.

3. La situation financière de presque tous les pays en développement, surtout des pays non producteurs de pétrole, est aggravée par la crise du pétrole de 1973, la pénurie de certains produits de base, dont les produits alimentaires, et l'instabilité des taux de change. Les pays développés ont réagi à la situation en relevant fortement le prix de leurs articles manufacturés, notamment des biens d'équipement, aux dépens de l'équilibre de la balance des paiements de la plupart des pays en développement, y compris le Malawi. Obligés d'emprunter des sommes importantes, parfois à des taux d'intérêt élevés, pour financer les importations indispensables à leur développement, ces derniers pays ne réussissent pas à combler leur déficit croissant et le service de la dette devient très problématique. Le Malawi a néanmoins pu progresser, mais il reste indispensable pour les pays en développement dans une situation analogue de recevoir une aide financière à des conditions très avantageuses. M. Bwanali tient à remercier l'IDA et tous les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux qui ont aidé son pays et il espère que la Conférence résoudra à la fois les problèmes commerciaux et les problèmes relatifs au service de la dette et aux apports financiers.

4. Comme le Malawi se situe parmi les 25 pays les moins avancés, l'aide de la communauté internationale est essentielle, notamment pour résoudre le problème des ports, qui est dû au manque de connaissances techniques et d'installations adéquates. Il faudrait donc que les pays en développement et les pays développés se concertent et que ces

derniers fournissent une aide sous forme de main-d'œuvre et de capitaux. Il est d'autant plus regrettable que les échanges économiques et sociaux entre les pays en développement restent faibles qu'il existe de nombreux domaines de coopération possibles, au niveau régional. Il faut espérer que la Conférence réussira à résoudre le problème.

5. Lors de sa septième session extraordinaire, le Conseil du commerce et du développement s'est occupé de tous ces problèmes et a demandé à la Conférence de prendre des mesures spéciales en faveur des groupes de pays défavorisés dans le cadre du nouvel ordre économique international. Le Conseil a en outre mis en relief la notion d'autonomie collective dans la coopération entre les pays en développement, principe que le Malawi a accepté et s'efforce d'appliquer. Le représentant du Malawi souligne que son pays s'emploie par tous les moyens à améliorer lui-même sa situation économique avant de faire appel à une aide extérieure complémentaire et que, pour qu'il puisse conserver un taux de croissance élevé, il est indispensable que cette assistance soit fournie aux conditions les plus avantageuses. Mais, si les produits qu'il exporte peuvent accéder librement aux marchés mondiaux à des prix rémunérateurs, il sera moins tributaire d'une aide financière extérieure.

6. La pauvreté de la plupart des pays en développement risque, s'il n'y est pas remédié, d'avoir des conséquences préjudiciables à l'économie des pays développés, car aucun pays, quelle que soit sa richesse, ne peut aujourd'hui rester isolé. Le Malawi, convaincu que les pays développés comme les pays en développement ont tout intérêt à renforcer la coopération internationale, espère que la Conférence aboutira à des résultats qui soient à la mesure des réalités.

**Résumé de la déclaration faite à la 135^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Founke Keita,
ministre des finances et du commerce du Mali**

1. M. KEITA (Mali) dit que, malgré des années de désenchantement, le tiers monde ne s'est jamais départi de la volonté politique d'œuvrer avec les pays industrialisés pour aboutir à une meilleure répartition des richesses et qu'il conserve toujours l'espoir de voir la solidarité internationale l'emporter. C'est pourquoi il attache une importance particulière à l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹²⁹, qui préconise des solutions qui paraissent réalistes.

2. Evoquant les problèmes dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie, M. Keita souligne que, si la nécessité impérieuse d'apporter une assistance spéciale aux pays en développement sans littoral a été généralement reconnue, aucune action globale concrète n'a cependant encore été prise. La Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral¹³⁰ est insuffisante. Pour le Mali, comme pour les

autres pays de ce groupe, les frais de transport représentent 25 p. 100 de la balance nationale des paiements. Etant donné que 17 des 29 pays les plus pauvres se trouvent en Afrique, un organisme régional ou sous-régional devrait être créé pour étudier leurs problèmes spécifiques.

3. Les pays en développement sont en passe de devenir exportateurs de capitaux à cause du service de la dette extérieure; le coût actuel de l'assistance financière aura d'ici peu doublé. En attendant qu'une solution définitive et globale soit trouvée à ce problème, la délégation malienne propose l'institution immédiate d'un système qui permettrait aux pays débiteurs de rembourser leur dette extérieure en faisant des versements en monnaie nationale sur un compte local bloqué. La première tranche de la somme déposée serait mobilisable, aux conditions financières normales, pour des projets de développement, et seuls les intérêts seraient transférables; la deuxième tranche pourrait faire l'objet d'un emprunt sans intérêt, ou compléterait un nouvel emprunt. On éviterait ainsi les transferts en devises.

4. Au sujet du SGP, M. Keita dit que le Mali est l'un des 16 pays africains pour lesquels les arrangements existants se

¹²⁹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹³⁰ Signée à New York le 8 juillet 1965. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 597, p. 43.

traduisent par une perte, du fait qu'il est amené à partager les avantages tarifaires avec d'autres pays en développement. Au nom de la solidarité entre pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept et compte tenu des engagements pris par tous les groupes, le moins que l'on pourrait faire serait de prévoir un calendrier pour la négociation des mesures compensatoires qui seront proposées par le Comité spécial des préférences, conformément au principe énoncé dans la résolution 24 (II) de la Conférence. Sinon, les pays les moins avancés seront réduits au rôle de simples marchés.

5. Il existe encore certes des complémentarités naturelles entre les économies des Etats africains, mais il faut avoir le courage politique de revoir l'orientation des politiques nationales afin d'éviter l'effritement de ces complémentarités par suite de la multiplication des cas de double emploi, effritement qui est à craindre devant l'insuccès des conférences sur l'intégration des économies africaines. En fait, la création de marchés régionaux est le meilleur moyen d'assurer la croissance économique, et la création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest constitue un pas en avant important en raison des difficultés particulières de la coopération dans la région.

6. Les pays développés en sont venus à reconnaître la nécessité de créer des conditions favorables à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. M. Keita

crainait cependant que cela ne suffise pas à répondre à tous les problèmes des pays les moins avancés, à moins qu'ils ne soient représentés, comme il souhaite qu'ils le seront, à toutes les négociations y relatives. A ce propos, les résultats de la très importante Conférence de Paris sur la coopération économique internationale sont liés à ceux de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et il importe de tout mettre en œuvre pour éviter l'échec de l'une et de l'autre.

7. Passant à la question des arrangements institutionnels de la CNUCED, M. Keita dit que l'instauration du nouvel ordre économique international envisagé exigera la transformation de la CNUCED en une organisation mondiale pour le commerce et le développement et le réexamen de la position du GATT. En attendant, le Conseil du commerce et du développement devrait se réunir une fois par an au niveau des ministres.

8. Pour conclure, M. Keita souligne l'importance de la détente, plus particulièrement pour ceux des pays du tiers monde qui continuent à être les victimes du racisme, d'embargos économiques ou de guerres du fait de l'action des grandes puissances qui accroissent les tensions par leur incapacité à mettre sur pied un accord général sur le désarmement. La délégation du Mali espère que la Conférence portera une attention particulière à ce problème.

**Résumé de la déclaration faite à la 141^e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Paul Xuereb,
ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme de Malte**

1. M. XUEREB (Malte) dit que sa délégation souscrit au programme intégré pour les produits de base qui sera bénéfique pour l'économie mondiale dans son ensemble. Il n'en reste pas moins que ce programme aura certainement des conséquences préjudiciables aux petits pays en développement insulaires, comme Malte, qui sont condamnés à rester des importateurs nets de produits de base aussi bien que d'articles manufacturés. Il est officiellement admis que ces pays méritent une attention particulière; si on leur applique les indicateurs économiques classiques, on risque d'avoir une impression fautive. Le représentant de Malte espère donc que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement acceptera que les pays défavorisés par le programme intégré soient représentés comme il convient au comité de coordination chargé de suivre la progression des négociations.

2. En ce qui concerne l'élargissement de l'accès aux marchés des pays développés, vu la lenteur des progrès des négociations commerciales multilatérales du GATT, Malte est d'autant plus désireuse que la CNUCED devienne le principal organe de négociation de l'Assemblée générale pour toutes les questions qui touchent au commerce et au développement. Il faudrait que le SGP soit étendu et que la notion du *statu quo* soit strictement appliquée. Les pays développés devraient favoriser les importations en provenance des pays en développement par des mesures d'encouragement à l'intention des importateurs et par des aménagements de structure visant à arrêter la fabrication de

certaines articles qui sont produits efficacement dans les pays en développement. Mais il est indispensable d'abord que ces derniers produisent avec efficacité des biens d'exportation, or, les petits pays dépourvus de ressources naturelles ont beaucoup de mal à le faire. L'aide financière au développement ne suffit pas; il faut également, à cette fin, élaborer un code de conduite pour le transfert de technologie, réviser le système des brevets et créer des banques d'information en matière de technologie industrielle. Il faudrait également créer davantage de coentreprises pour renforcer la capacité technologique des pays en développement.

3. Le représentant de Malte espère que les programmes de coopération entre ces pays se concrétiseront grâce à la mise en place d'un mécanisme institutionnel, avec l'aide des pays développés.

4. En ce qui concerne le rapport du secrétariat de la CNUCED concernant les pays les moins avancés, insulaires et sans littoral¹³¹, M. Xuereb note avec regret que les propositions formulées en faveur des pays en développement insulaires s'attachent presque exclusivement à

¹³¹ "Décision concernant des mesures spéciales en faveur de ces pays: problèmes de politique générale et recommandations" (TD/191), reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. III. (*op. cit.*).

remédier aux difficultés de transport, alors que le problème essentiel, pour des pays comme Malte, consiste à édifier une structure industrielle à partir d'une base économique

défavorable. La justice exige que les intérêts particuliers de ces pays soient protégés quand on propose, à juste titre, des mesures favorisant d'autres pays en développement.

Résumé de la déclaration faite à la 125^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Abdellatif Ghissassi, ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande du Maroc

1. M. GHISSASSI (Maroc) constate que, depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la situation économique des pays du tiers monde s'est généralement aggravée : très faible participation au commerce international, dégradation des termes de l'échange, manque de sécurité dans les recettes d'exportation, insuffisance de l'aide au développement et difficultés rencontrées pour un transfert réel de technologie.

2. La plupart de ces problèmes ont déjà été étudiés ailleurs et le sont actuellement à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Il faut espérer que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se situe à un moment où les pays industrialisés commencent à entrevoir une reprise économique, aboutira à des résultats concrets, c'est-à-dire à mettre en place des structures nouvelles et à rendre exécutoires toutes les décisions qui s'imposent à court terme.

3. Dans cet esprit, il faudrait faire dès à présent le nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer plus activement au commerce international des articles manufacturés et des produits de base et notamment porter à 25 p. 100 d'ici à l'an 2000, la part de ces pays dans la production industrielle mondiale, comme prévu dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima¹³². Les pays développés ne doivent pas se contenter, pour favoriser l'industrialisation des pays en développement, d'ouvrir leurs marchés, mais doivent apporter une aide véritable à l'industrialisation et à un transfert réel de technologie. Le Maroc, pour sa part, appuie le principe de l'élaboration d'un code de conduite d'application universelle pour le transfert de technologie.

4. Parallèlement, il faut réorganiser le commerce international, naguère orienté verticalement et bilatéralement entre pays en développement et pays colonisateurs, en favorisant des courants d'échanges nouveaux entre les pays en développement eux-mêmes. Les pays industrialisés devraient encourager cette intégration économique régionale et sous-régionale des pays en développement et soutenir leurs arrangements commerciaux préférentiels.

5. L'industrialisation et le développement même de la plupart des pays en développement sont gravement compromis du fait que leurs recettes d'exportation, axées sur un seul ou quelques produits de base, diminuent ou parce qu'ils sont totalement démunis de toutes ressources exportables. C'est pourquoi il est indispensable d'adopter, à la présente session, des mesures favorables au commerce

international des produits de base, telles que le programme intégré qui a été présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il faut notamment soutenir les prix des produits de base à des niveaux rémunérateurs, compte tenu de l'inflation mondiale et des fluctuations des taux de change des principales monnaies, pour stabiliser, en valeur réelle, les recettes d'exportation des pays en cause. Par ailleurs, la délégation marocaine est tout à fait favorable aux propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept visant à constituer des stocks régulateurs financés par un fonds commun, afin de restructurer réellement le commerce international et non d'améliorer simplement le fonctionnement des marchés actuels de produits de base.

6. Sur le plan monétaire et financier, les pays en développement, en raison de la hausse rapide des prix de leurs importations de biens d'équipement, de la baisse marquée de leurs recettes d'exportation de produits primaires et de la concurrence effrénée sur les marchés d'exportation des articles manufacturés et semi-finis, constatent la dégradation de leurs termes de l'échange et de leur balance des paiements courants, qu'ils n'ont pu financer qu'au prix d'une ponction substantielle sur leurs réserves monétaires déjà très faibles et d'un accroissement dangereux de leur endettement extérieur, tant sur le marché international des capitaux qu'auprès des organismes de financement. La délégation marocaine, tout en se félicitant de la création de nouveaux mécanismes de financement et de l'amélioration des facilités existantes, au niveau aussi bien du FMI que de la Banque mondiale, remarque que le volume global des nouvelles ressources mobilisées demeure nettement insuffisant.

7. Il faudrait donc trouver des moyens de dégager les ressources nécessaires pour financer les programmes de développement à moyen et long terme des pays en développement, en se fondant sur les recommandations du Groupe des Soixante-Dix-Sept, suivant une action qui comprendrait trois volets. Il s'agirait premièrement d'alléger le service de la dette extérieure des pays en développement en remettant, reportant ou annulant les paiements au titre de la dette publique et en reportant la dette commerciale. Il faudrait deuxièmement accroître les transferts nets de ressources réelles aux pays en développement. En matière d'aide publique au développement, il faudrait atteindre, d'ici à 1980, l'objectif de 0,7 p. 100, à des conditions plus souples et moins coûteuses. Par ailleurs, les pays développés devraient augmenter leurs contributions à la Banque mondiale et au troisième guichet, en particulier, et il y aurait lieu de reconstituer de façon régulière et automatique les ressources de l'IDA et de créer de nouveaux mécanismes de crédit. Il conviendrait troisièmement de faciliter l'accès des

¹³² Voir la note 7 ci-dessus.

pays en développement aux marchés monétaires et financiers des pays développés.

8. Mais quelles que soient les mesures prises pour renforcer le volume de l'aide au développement et en alléger les charges, elles ne sauraient remplacer un lien entre la création des DTS et le financement du développement. Bien que ce principe n'ait pas été retenu dans le deuxième amendement des statuts du FMI, on peut espérer que les pays qui y étaient jusqu'à présent hostiles reviendront sur leur position, dans le sens du renforcement souhaité du rôle des DTS en tant que principal instrument de réserve du système monétaire international.

9. En ce qui concerne le financement du déficit croissant de la balance des paiements des pays en développement, il faut compléter les améliorations récemment apportées aux facilités du FMI par de nouvelles mesures sur le plan aussi bien du volume de l'aide que des conditions de mobilisation, de remboursement et de coût.

10. Toutes ces mesures ne pourront, cependant, porter pleinement leurs fruits que dans un système monétaire international stable et équitable, à l'abri des vicissitudes monétaires des pays développés. Bien que le Comité des Vingt¹³³ et le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI aient déjà travaillé en ce sens, les résultats obtenus restent insuffisants. Il faudrait donc poursuivre les efforts afin de rendre le système accessible à tous les pays intéressés; d'accroître l'autorité du FMI, en réduisant le rôle des groupes restreints et en renforçant la représentation des pays en développement; d'améliorer les mécanismes d'ajus-

tement des déséquilibres financiers externes des pays en développement, en élargissant les facilités du FMI ou en les octroyant à des conditions plus libérales; de renforcer le rôle des DTS; d'assurer la création, la répartition et le contrôle plus équitables de la liquidité internationale nécessaire; d'asseoir enfin les arrangements relatifs aux taux de change sur des bases plus cohérentes et plus stables, en tenant compte de la situation particulière des pays en développement.

11. M. Ghissassi rappelle que toutes ces questions sont importantes pour les pays en développement en général, mais que la Conférence doit se préoccuper particulièrement des difficultés propres aux pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires et aux pays le plus gravement touchés.

12. Face à l'aggravation de la situation des pays en développement, il est indispensable de donner aux travaux de la CNUCED une impulsion nouvelle pour apporter des solutions concrètes à l'ensemble des problèmes du développement et d'abord de transformer la CNUCED en instrument efficace dans le déroulement des négociations et dans l'exécution des décisions prises. Une restructuration de la CNUCED s'impose. Le Maroc appuiera toute décision tendant à renforcer le rôle et les pouvoirs de la Conférence et à la doter de structures adéquates, sans que cette restructuration se traduise par une limitation de son autonomie ou par une atténuation de son caractère universel. Au-delà du problème technique de la modification du mécanisme institutionnel de la CNUCED, il faut une certaine ouverture des esprits, une prise de conscience de la dynamique de l'évolution, sous peine d'être toujours pris au dépourvu par le moindre changement.

¹³³ Voir la note 39 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 135e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Rajmohunsing Jomadar, ministre du commerce et de l'industrie de Maurice

1. M. JOMADAR (Maurice) dit qu'il est rassurant de voir que la nécessité d'un nouvel ordre économique international est généralement reconnue. La conclusion de la Convention de Lomé¹³⁴, qui a été élaborée en tenant compte des besoins de 46 pays en développement et qui contient des dispositions spéciales sur la stabilisation des recettes d'exportation, la coopération industrielle, commerciale et financière, et un protocole relatif au sucre garantissant l'accès aux marchés de la Communauté économique européenne, montre qu'il existe une volonté politique d'aboutir à ce résultat. Comme l'économie mauricienne repose sur le sucre et que la surproduction de betteraves sucrières dans les pays développés cause un grave préjudice aux pays en développement producteurs de canne à sucre, Maurice demande formellement que l'Accord international sur le sucre soit immédiatement remis en vigueur dans le cadre du programme intégré pour les produits de base. Pour que cet accord soit mis en œuvre avec efficacité, il importe qu'un grand nombre de pays importateurs et de pays exportateurs y participent.

¹³⁴ Voir la note 47 ci-dessus.

2. Contrairement aux manifestations sporadiques de bonne volonté qui n'ont aucun effet durable, la Convention de Lomé représente le type d'effort concerté qui est indispensable. De plus, certains pays développés représentés à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont donné des signes encourageants de leur volonté de venir en aide aux pays les plus pauvres en leur ouvrant davantage leurs marchés et en prenant des mesures visant à accroître leurs recettes d'exportation et à consolider leur infrastructure industrielle. Il faut espérer que ces signes seront suivis rapidement d'une action spécifique. A cet égard, le fait que les pays développés ne soient pas disposés à reconnaître la nécessité de ménager un traitement spécial aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales du GATT préoccupe beaucoup Maurice; en effet, il est alarmant de voir que ces pays risquent d'être obligés d'accepter des règles et des codes de conduite qui, loin de leur procurer un régime préférentiel, pourraient même réduire considérablement les facilités dont ils disposent à l'heure actuelle et leur rendre plus difficile la négociation de dérogations spéciales.

3. Pour ce qui est de renforcer la capacité technologique des pays en développement, un accord a été réalisé dans une large mesure en ce qui concerne la question d'un code de conduite pour le transfert de technologie. La Conférence doit à présent statuer sur le caractère juridique de celui-ci et sur les moyens de l'élaborer. Au nombre des méthodes qui ont été proposées au sujet du transfert de technologie, il convient de mentionner la création de centres de recherche internationaux, régionaux et nationaux et l'encouragement donné à la mise sur pied d'entreprises en association avec le pays détenteur de la technologie. Cette dernière méthode pourrait se révéler très efficace sous réserve que les modalités d'opération soient équitables pour les deux parties, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Il faut donc protéger les pays en développement de l'exploitation et les aider à négocier avec les investisseurs étrangers, y compris les sociétés transnationales, conformément au code de conduite.

4. Eu égard à la vulnérabilité des économies des pays en développement pendant les périodes de crise, la délégation mauricienne attache beaucoup d'importance aux problèmes d'une coopération financière internationale en matière de développement, de service de la dette et de réformes monétaires internationales, étant donné que les mesures et pratiques actuelles dans ces domaines sont manifestement insuffisantes.

5. Assurément, certains résultats ont été atteints en matière de coopération entre pays en développement, mais

celle-ci risque, faute de mécanisme efficace et d'appui financier et technique, de se ressentir de différents facteurs et de la diversité des degrés de développement des pays intéressés. Les pays industrialisés se doivent tout particulièrement de contribuer à créer des conditions favorisant une plus grande coopération.

6. Quant aux problèmes spéciaux qui se posent aux pays en développement insulaires, comme la plupart de ces pays ont une petite superficie, ils ont à supporter les contraintes d'économies très spécialisées, ils sont fortement tributaires du commerce extérieur et le chômage y est élevé. Faute de capitaux, de technologie, de connaissances en matière de gestion, et de marchés rémunérateurs, il leur est difficile de développer leur secteur manufacturier, quoique ce soit là leur seul espoir de résoudre leurs problèmes de chômage et de balance des paiements. Etant donné qu'ils sont tributaires du commerce extérieur et, par conséquent, des transports maritimes, les coûts élevés du fret réduisent considérablement leurs recettes d'exportation. Beaucoup d'îles se trouvent sur la trajectoire de violentes tempêtes tropicales qui risquent de bouleverser la vie d'une nation du jour au lendemain, grevant ainsi son économie de dépenses élevées de reconstruction. Enfin, compte tenu du potentiel de développement qu'offrent les ressources maritimes de ces pays, il est à déplorer que les négociations en cours à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer soient si lentes que ces pays se voient encore refuser l'exercice de leur droit d'exploiter les ressources maritimes qui gisent à l'intérieur de la zone de 200 milles.

Résumé de la déclaration faite à la 123^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. José Campillo Sainz, secrétaire à l'industrie et au commerce du Mexique

1. M. CAMPILLO SAINZ (Mexique) dit qu'à sa troisième session la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté la résolution 45 (III) relative à l'établissement d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats. Cette charte, qui a été proposée par le Président des Etats-Unis du Mexique, a été adoptée deux ans plus tard par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX). Non seulement elle affirme l'indépendance et l'égalité de tous les pays, mais c'est aussi un instrument de coopération entre pays de tous niveaux de développement. Plusieurs pays qui sont encore partisans d'un ordre économique dépassé y ont opposé des objections, mais ils se rendront bientôt compte qu'il faut renoncer à des attitudes qui ont si longtemps menacé la paix du monde et entretenu l'écart entre régions dominantes et régions dépendantes. Il conviendrait maintenant de prendre une décision pour que cette charte devienne un instrument efficace d'action visant à instaurer un système équitable de relations internationales.

2. Tous les événements qui ont marqué le monde depuis la troisième session de la Conférence font ressortir le besoin d'un nouvel ordre économique international : crises économiques et monétaires, chômage et inflation généralisés, problèmes de commerce et d'endettement extérieur pour

les pays en développement, famine et pénuries, impossibilité d'atteindre les objectifs de la coopération en vue du développement, déséquilibre croissant entre les dépenses militaires et l'aide accordée aux pays pauvres et absence de volonté réelle d'instaurer un nouvel ordre économique international. Le Président du Mexique a aussi proposé de créer un système économique pour l'Amérique latine et, ultérieurement, un système pour le tiers monde en général.

3. La délégation mexicaine renouvelle son appui à la Déclaration et au Programme d'action de Manille¹³⁵. L'issue des réunions de Santiago et de Manille, ainsi que les décisions prises par le groupe des pays non alignés, les pays de l'OPEP et d'autres associations de pays en développement en vue de protéger le commerce de leurs matières premières sur les marchés internationaux, montrent comment cette charte doit être appliquée dans les faits et que le tiers monde a plus que jamais conscience de ses besoins et de ses possibilités. Le monde se trouve actuellement dans une situation qui met à l'épreuve sa capacité de coexistence. Les crises qui affectent les économies des grandes puissances ont touché les pays en développement au point que leur développement n'est rien de plus qu'une image. Il est

¹³⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

évident que les pays pauvres doivent lutter pour leur survie, sans parler de leur développement, et que leur prospérité dépend de l'établissement d'un nouvel ordre économique international fondé sur la solidarité et la justice. Cependant, tout système efficace de coopération économique doit respecter la souveraineté des pays et leur permettre d'exercer leurs droits sur leurs propres ressources.

4. Les instruments susmentionnés ont été adoptés par la majorité des Etats à l'Assemblée générale et font désormais partie du droit international. On ne saurait se soustraire à leurs dispositions en prétextant leur manque de réalisme; et si leurs exigences semblent péremptoires, elles ne sont qu'à la mesure des conditions dans lesquelles vivent des millions d'êtres humains. D'autres formules peuvent encore être étudiées, mais rien ne doit empêcher de satisfaire les revendications des pays les plus pauvres, ni de mettre en œuvre le mécanisme que les organisations internationales examinent actuellement en vue d'aider ces pays. Les pays industrialisés pourraient corriger eux-mêmes facilement les incidences négatives que les mesures proposées pourraient avoir sur leurs économies. En outre, des millions de personnes auraient alors la possibilité de mener une vie conforme à la dignité de l'homme.

5. Pour l'heure, le Mexique considère qu'une réforme institutionnelle devrait faire partie de toute révision générale du système des Nations Unies. Le critère de base est que le développement devrait être considéré non sous un angle étroitement commercial, mais dans une perspective globale, ce qui exige une coordination plus efficace au sein du système et, accessoirement, une représentation accrue du Conseil du commerce et du développement. La Conférence devrait chercher à renforcer son mécanisme de négociation à court terme et, à plus long terme, sa capacité de favoriser l'adoption, dans les relations économiques internationales, de politiques générales favorables au développement. A cette fin, elle a besoin, de la part de tous ses membres, d'un appui généreux débarrassé des réserves et de l'égoïsme qui se sont manifestés jusqu'ici.

6. L'aggravation de la conjoncture économique depuis la troisième session de la Conférence, ainsi que les pénuries et le protectionnisme qui l'ont suivie, ont rendu les pays en développement encore plus dépendants des pays industrialisés en ce sens que les termes de leurs échanges se sont dégradés, que leurs exportations vers les pays développés ont considérablement diminué, que le déficit de leurs balances des paiements a monté en flèche et que leur dette extérieure s'est brutalement accrue.

7. Le programme intégré pour les produits de base, qui a été approuvé à Manille, permettrait de protéger les produits primaires des pays en développement des effets de l'inflation mondiale et de l'instabilité économique que connaissent les pays développés. Par la stabilité qu'il apporterait, il créerait, sur le plan international, un climat de confiance sans lequel des blocs antagonistes se constitueraient inévitablement. Pour ce qui est du prix des produits énergétiques et de l'approvisionnement en ces produits, les négociations devraient viser à instaurer un juste équilibre que ne perturberait ni une consommation effrénée ni des investissements superflus. Le Mexique partage la déception du tiers

monde devant les résultats auxquels la septième session extraordinaire du Conseil a abouti dans ce domaine.

8. Les mesures proposées en vue d'améliorer le SGP ne seraient guère préjudiciables aux industries des pays donateurs dont les ressources ne justifient pas le niveau élevé de protection qu'ils appliquent. Les pays en développement ont le droit de réglementer les activités commerciales qui se déroulent sur leur territoire conformément à leur législation et ce droit devrait être soutenu par une réglementation internationale appropriée.

9. Quant aux négociations commerciales multilatérales, la Conférence a un rôle fondamental à jouer en ce qui concerne la forme sous laquelle ces négociations devraient se poursuivre au GATT. Il est particulièrement important que la Conférence définisse les critères à observer dans l'application des principes régissant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Il conviendrait en outre de prendre des mesures propres à accroître les exportations d'articles manufacturés des pays en développement eu égard aux besoins de ces pays en matière de développement et à la faible incidence que leurs exportations auraient sur les marchés des pays avancés.

10. L'objectif de 1 p. 100, dont 0,7 p. 100 du PNB à l'aide publique, fixé pour le transfert de ressources aux fins du développement, n'a pas été atteint. Or, si le montant de l'aide globale au développement était plus élevé et si le tiers monde participait davantage à la réforme du système monétaire international et aux marchés internationaux des capitaux, la stabilité monétaire et financière des grandes puissances n'en serait pas compromise.

11. Peu après la troisième session de la Conférence, le Congrès mexicain a promulgué une loi relative au transfert de technologie et à l'utilisation des brevets et marques de fabrique, qui a eu des effets favorables au développement et à l'indépendance économiques du Mexique. L'opposition que suscite l'élaboration d'un code de conduite ayant force obligatoire est à déplorer; elle témoigne implicitement d'une volonté d'accorder la préférence à des intérêts particuliers plutôt qu'à l'intégrité nationale et à la coopération internationale. De l'avis du Mexique, l'adoption d'un code n'ayant pas force obligatoire ne répondrait pas aux besoins du tiers monde.

12. Il est possible de démontrer que les activités des sociétés transnationales relèvent de toutes les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de cette session de la Conférence; aussi l'élaboration d'un code international de conduite doit-elle constituer, dans ce domaine, une partie essentielle de tout nouvel ordre économique international.

13. Il faut prendre d'urgence des mesures spéciales en vue d'aider les moins avancés des pays en développement. Le Mexique accorde la plus haute priorité à cette question et il soutiendra sans réserve toute initiative qui sera prise en ce sens.

14. Il faut que le nouvel ordre économique bénéficie de la collaboration sincère tant des pays à économie de marché que des pays socialistes, de façon à constituer un système mondial dépourvu de conflits d'intérêts risquant d'affecter les pays en développement.

15. A sa troisième Réunion ministérielle, tenue à Manille en janvier/février 1976, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a approuvé un programme de coopération économique entre les pays en développement, donnant ainsi suite à une proposition formulée par le Président des Etats-Unis du Mexique en 1975. L'action entreprise par le Groupe des pays non alignés en vue d'élargir et de renforcer la coopération économique entre ses Etats membres a été suivie à Manille par un plus grand nombre de pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept. La première réunion du groupe intergouvernemental chargé de mettre au point les détails de ce programme de coopération économique se tiendra à Mexico en septembre 1976.

16. La tournure que prendra la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ne doit pas influencer sur les décisions que la Conférence sur le commerce

et le développement adoptera à la session en cours. En tout état de cause, les décisions qui seront prises par la première devront être sanctionnées par la seconde et par d'autres organes compétents des Nations Unies.

17. Dans ses délibérations à venir, la Conférence a, pour se guider, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹³⁶, la Déclaration et le Programme d'action de Manille, ainsi que l'expérience croissante des pays du tiers monde. Elle s'en inspirera certainement dans ses travaux et l'intérêt personnel cédera le pas à la volonté de sauvegarder la paix, de promouvoir le développement et de créer un climat de fraternité dans le monde entier.

¹³⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Yondongiin Ochir, ministre du commerce extérieur de la Mongolie

1. M. OCHIR (Mongolie), après avoir évoqué des faits récents de l'actualité mondiale qui ont servi la cause de la paix, de la démocratie et du progrès social, dit que les décisions prises par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires ainsi que certains instruments internationaux récemment adoptés ont donné à tous les pays une chance d'accéder à l'égalité de droits dans les relations économiques internationales. En revanche, certaines situations politiques explosives existant dans diverses parties du monde et la crise économique qui a frappé les pays capitalistes ont eu de graves répercussions sur les relations économiques internationales et, en particulier, sur l'économie de beaucoup de pays en développement dont le système, hérité de leur passé colonial, est impropre à accroître leur part de l'expansion économique mondiale. La persistance d'une économie monovalente fait de ces pays une proie toute désignée pour les monopoles transnationaux qui les exploitent et l'écart croissant entre les prix de leurs exportations de produits de base et ceux de leurs importations est à l'origine d'une énorme augmentation du déficit de leur balance des paiements; d'où l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Manille¹³⁷, qui ont l'appui sans réserve de la Mongolie.

2. La Mongolie a la conviction que les pays impérialistes et colonialistes portent l'entière responsabilité du retard économique des pays en développement, qui ne saurait en aucune façon être attribué aux pays socialistes; elle s'élève donc énergiquement contre toute tentative visant à mettre les deux groupes de pays sur le même plan.

3. En ce qui concerne le problème du commerce des produits de base, la délégation mongole considère que la conclusion d'un accord international d'un genre nouveau,

qui tienne compte à égalité des intérêts des producteurs et de ceux des consommateurs, est l'un des moyens les plus efficaces de stabiliser les marchés de ces produits. D'autre part, les pays en développement ne pourront tirer un parti maximal des apports financiers extérieurs que s'ils procèdent à une réforme radicale de leurs structures économiques et sociales en vue de démocratiser leur vie économique et de mobiliser leurs ressources intérieures.

4. La délégation mongole attache une grande importance aux transferts de technologie vers les pays en développement qui consistent à assurer la formation de leur personnel, à leur faciliter l'accès aux techniques et à leur offrir les plus grandes possibilités de choix technologiques. En outre, elle préconise avec insistance l'adoption de mesures bilatérales et multilatérales destinées à favoriser le progrès économique des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, et elle estime que la CNUCED devrait contribuer activement à développer encore la coopération économique entre les pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

5. La Mongolie, qui est passée en peu de temps du féodalisme au socialisme, en évitant l'étape du capitalisme, a réalisé des progrès économiques et culturels spectaculaires, avec la coopération des autres pays socialistes membres du CAEM, dont le Programme général pour l'intégration économique socialiste a eu sur le commerce extérieur de la Mongolie un effet extrêmement bénéfique qui s'est traduit, notamment, par une augmentation des exportations d'articles manufacturés et semi-finis.

6. Enfin, la délégation mongole est d'avis qu'à l'avenir le rôle et l'autorité de la CNUCED devraient être renforcés et que ses activités devraient se fonder sur les principes énoncés dans les décisions prises par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires.

¹³⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 140^e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Joaquim Ribeiro de Carvalho,
ministre de l'agriculture du Mozambique**

1. M. RIBEIRO de CARVALHO (Mozambique) dit qu'au moment où le Mozambique a accédé à l'indépendance la situation du pays était catastrophique du point de vue social, économique, sanitaire et culturel. Le colonialisme portugais n'avait cherché qu'à favoriser ses propres intérêts et ceux des pays racistes voisins : deux des principaux produits de base exportés par le Mozambique, le sucre et le coton, étaient vendus exclusivement à la métropole, à des prix fixés par celle-ci. Les principales voies de communication rattachaient essentiellement le Mozambique à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie du Sud. Le commerce extérieur était donc étroitement tributaire de ces pays et l'industrie naissante mise en place au cours des cinq dernières années de régime colonial, étroitement rattachée à ces régimes racistes pour ce qui est de l'assistance technique et de l'approvisionnement en matériel et matières premières. Au moment de l'indépendance, dans le domaine de la santé publique, le Mozambique comptait à peine 200 médecins, installés dans les centres urbains où leur clientèle ne comptait que les milieux fortunés. De même, les établissements d'enseignement, situés aussi dans les centres urbains, n'étaient pas accessibles aux enfants du peuple mozambicain, qui ne pouvaient recevoir qu'un enseignement rudimentaire dispensé par les missions. Aujourd'hui, les exploitants, furieux de leur défaite politique, se livrent à un véritable sabotage de l'économie, démantelant les usines, s'emparant du matériel et du bétail, sortant illégalement les devises du pays, exportant des articles mozambicains sans en acquitter le prix, ou acquittant en devises l'achat d'importations qui n'entrent jamais dans le pays, favorisant les troubles sociaux et encourageant les arrêts de travail. Par des campagnes psychologiques, ils incitent les techniciens étrangers à abandonner leur pays, ce qui ne peut qu'ajouter aux difficultés.

2. Dès la constitution de la République populaire du Mozambique, le parti du Frelimo et le gouvernement ont adopté des mesures destinées à mettre un terme à ce pillage systématique du pays, à réorganiser l'agriculture, qui sera la base du développement, et l'industrie qui en sera l'élément moteur. Le peuple mozambicain a déjà commencé à créer des communes agricoles qui, par le travail collectif, la planification et la discussion collective, favoriseront la création d'une mentalité nouvelle et la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale moderne. La nationalisation des établissements scolaires et des services de santé, les expropriations qui ont libéré les terres et le peuple, la mainmise de l'administration populaire sur les terres au profit du peuple, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs mozambicains, lesquelles étaient naguère inhumaines dans les taudis urbains, et, d'une façon générale, la reconquête de tout le patrimoine mozambicain ne marquent pas le début d'un combat entamé avec la proclamation de l'indépendance : elles ne font que prolonger la lutte armée de libération nationale menée contre le système de l'exploitation capitaliste. Et la

démobilisation demeurera impossible tant que subsistera l'opposition entre exploitants et exploités, tant que subsistera l'impérialisme qui, aujourd'hui, sous la forme de néo-colonialisme, creuse le gouffre entre pays développés et pays sous-développés. Le néo-colonialisme économique, qui succède à l'impérialisme politique, aboutit à enchaîner les nouveaux pays indépendants du tiers monde aussi sûrement qu'ils l'étaient sous la domination proprement coloniale. C'est pourquoi il faut que les pays en développement s'unissent étroitement pour lutter résolument contre l'exploitation économique et faire triompher les principes qui devraient guider l'instauration d'un nouvel ordre économique international et qui sont énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹³⁸, dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires¹³⁹ et dans les résolutions adoptées par les pays non alignés en 1975 et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept en février 1976.

3. En particulier, les pays en développement doivent obtenir, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'adoption du programme intégré pour les produits de base, assorti d'un fonds commun destiné à financer les opérations de stockage. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-finis, la Conférence devrait adopter un SGP véritablement global, qui ne s'accompagne d'aucune concession réciproque et ne recèle aucune discrimination. Dans le domaine monétaire, elle devrait veiller à assurer aux pays en développement un transfert de ressources réelles leur permettant de faire face à leurs besoins de développement. Il conviendrait notamment d'annuler la dette publique des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires, de consolider la dette commerciale des pays en développement et de rééchelonner les remboursements sur 25 ans, à des taux d'intérêt favorables, de faciliter aux pays en développement l'accès aux marchés de capitaux des pays développés, d'opérer une réforme du système monétaire international qui tienne compte de l'interdépendance économique des pays du monde entier et assure une participation universelle et équitable à l'adoption des décisions.

4. La technologie, qui est le patrimoine de l'humanité tout entière, ne devrait pas être exploitée à des fins de chantage. La Conférence devrait veiller à accroître la capacité technologique des pays en développement dans des conditions favorables et, à cette fin, devrait retenir les propositions concrètes et réalisables qui ont été présentées.

5. En tout état de cause, la solution de tous les grands problèmes qui se posent aux pays du tiers monde ne sera

¹³⁸ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹³⁹ Résolutions 3201 (S-VI) 3202 (S-VI) et 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

pas acquise tant que ces pays n'auront pas accédé à l'indépendance économique totale en se soustrayant à la domination des monopoles et à l'exploitation des sociétés multinationales. En l'occurrence, seule la coopération entre pays en développement eux-mêmes leur permettra de passer de la simple production de produits de base à l'industrialisation, à la transformation de leurs abondantes ressources naturelles et à la création d'industries lourdes. C'est à partir de là seulement que les pays en développement pourront véritablement établir une coopération avec les pays riches, effacer les asymétries flagrantes du développement et édifier enfin des sociétés vraiment libres.

6. Pour sa part, le Mozambique traverse un moment particulièrement difficile de son histoire, non seulement du fait de l'agression économique dont il est encore victime, mais aussi en raison des interventions politiques impérialistes dans la région, dont s'inspirent les actes d'agression commis aux frontières du Mozambique. La République

populaire du Mozambique n'hésite pas pour autant à appliquer des sanctions économiques contre le régime minoritaire illégal et raciste de la Rhodésie du Sud, car le développement économique du Mozambique ne prendra pas vraiment le départ tant que le Zimbabwe pourra servir de base à une agression impérialiste. C'est en ce sens que toutes les luttes de libération nationale demeurent indissolublement liées à la lutte de libération économique et à la lutte pour le développement. La communauté internationale, qui a été unanime à condamner le régime de la Rhodésie du Sud, se doit d'appuyer l'action de la République populaire du Mozambique et, sans se contenter de simples décisions verbales, d'apporter directement un soutien armé à la lutte menée au Zimbabwe. Il faudrait en même temps accorder une aide réelle au Mozambique, qui risque de souffrir économiquement des sanctions qu'elle applique à l'encontre du régime de la Rhodésie du Sud, pour qu'elle aide plus efficacement encore les combattants de la liberté au Zimbabwe.

Résumé de la déclaration faite à la 125^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Harka Bahadur Gurung, ministre d'Etat pour l'industrie et le commerce du Népal

1. M. GURUNG (Népal) note que les mesures nécessaires pour assurer la paix et la prospérité universelles ont été énoncées tout dernièrement dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁴⁰, mais croit que l'instauration et le succès d'un nouvel ordre économique international dépendent beaucoup du succès des efforts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour restructurer le commerce des produits de base, assurer une exploitation plus complète des ressources naturelles, un accroissement du transfert des ressources réelles et de technologie et, à tous les pays en développement, des possibilités et des avantages équitables.

2. Depuis la troisième session de la Conférence, la situation économique internationale s'est encore détériorée et la crise économique récente a bouleversé l'économie de la plupart des pays en développement, notamment des moins avancés qui sont très loin d'avoir atteint l'objectif de 3,5 p. 100 fixé pour le taux de croissance de leur revenu par habitant dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁴¹. Ce sont justement les pays les moins avancés qui ont le plus souffert et leur nombre, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter. Il faut donc continuer à améliorer et à mettre en œuvre les mesures spéciales prévues, y compris la création d'un fonds spécial en faveur de ces pays.

3. Ce n'est pas par hasard que la plupart des pays les moins avancés sont des pays sans littoral, qui n'ont à peu près pas pu profiter des mesures de politique commerciale adoptées par la communauté internationale en faveur des

pays en développement en général. Dans l'ensemble, les mesures prises pour améliorer les termes de l'échange n'ont pas modifié le volume et l'orientation du commerce de ces pays, dont le droit d'accéder aux marchés étrangers par-delà les Etats riverains voisins n'est pas garanti de façon libérale et sans restriction. Tant qu'ils ne disposeront pas de ce droit, les pays sans littoral resteront prisonniers de leur situation géographique défavorable. Le Népal se félicite, à ce propos, que l'Etat de transit voisin ait récemment pris la tête d'un effort tendant à faire reconnaître le droit des pays sans littoral. Cette réaction positive et ce gage de confiance mutuelle annoncent certainement une ère nouvelle où des accords de transit favorables à la croissance et au développement de ces pays pourront être conclus.

4. La délégation népalaise, convaincue de l'importance de la coopération économique entre pays en développement, notamment entre pays voisins, estime indispensable de mettre au point un système spécial de préférences entre les pays en développement, en tenant compte des besoins particuliers des pays désavantagés sur le plan économique et géographique. On ne peut instaurer le nouvel ordre économique international sans réaménager les accords de paiements, restructurer le système commercial, et redéfinir les normes qui régissent le transfert des ressources réelles et de technologie. Le Népal pense que des transformations dans la structure du commerce et du développement s'imposent non seulement pour remédier à une disparité économique croissante, mais aussi pour aider les pays les plus pauvres à parvenir à une nouvelle division internationale du travail et à une juste répartition des revenus. Il espère que les pays industrialisés et des pays en développement relativement prospères participeront eux aussi, à l'instar du Président des Philippines, à la création du fonds commun envisagé pour financer le programme intégré pour les produits de base. Il faut également que la communauté internationale contribue

¹⁴⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁴¹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

à rendre opérationnel, dès que possible, le fonds spécial en faveur des pays sans littoral, créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 3504 (XXX).

5. Le Népal, quant à lui, applique une stratégie de développement qui consiste à mobiliser davantage les

ressources nationales, à utiliser des techniques qui exigent beaucoup de main-d'œuvre et à appliquer une politique d'équilibre entre les régions et de participation populaire. Il compte, pour y arriver malgré sa topographie défavorable, sur l'aide des pays développés et sur le commerce avec d'autres pays en développement mieux placés.

Résumé de la déclaration faite à la 139e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Alejandro Montiel Argüello, ministre des affaires étrangères, du Nicaragua

1. M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua), parlant au nom des pays d'Amérique centrale, dit qu'en raison des conséquences de l'inflation et de la récession sur les pays qu'il représente et étant donné la situation de ces pays qui n'est guère éloignée de celle des pays en développement les moins avancés, l'adoption de mesures internationales est une urgente nécessité. Jusqu'à présent, on fait peu de chose dans cette voie dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le moment est venu de satisfaire les justes revendications des pays en développement, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁴², auxquels les pays d'Amérique centrale souscrivent pleinement. En particulier, ils sont en faveur du programme intégré pour les produits de base et d'un fonds commun, ainsi que de l'adoption d'un code de conduite pour le transfert de technologie.

2. En ce qui concerne la coopération économique entre pays en développement, les pays d'Amérique centrale peuvent être considérés comme des pionniers, puisqu'ils ont une longue expérience des problèmes d'intégration économique. Ils ont récemment élaboré un traité instituant la Communauté économique et sociale de l'Amérique centrale, qui constitue une nouvelle étape de l'intégration et qui dépasse le cadre des activités commerciales et industrielles pour tenter de réaliser le développement économique et social équilibré de tous les pays intéressés. La

Communauté acceptera volontiers une assistance internationale pour atteindre ses objectifs.

3. Passant à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le représentant du Nicaragua dit que les pays d'Amérique centrale attachent un intérêt particulier au problème des articles manufacturés et semi-finis. La Conférence devrait demander une évaluation approfondie des schémas en vigueur dans le cadre du SGP afin de faire de ces schémas des instruments plus efficaces pour la promotion des exportations en provenance des pays en développement. Encouragé par les principes énoncés dans la Déclaration de Tokyo¹⁴³, le groupe des pays d'Amérique centrale a décidé de participer aux négociations commerciales multilatérales du GATT. Il espère que ces principes seront, dès que possible, traduits en mesures concrètes.

4. Les pays d'Amérique centrale appuient fermement les propositions tendant à renforcer le mécanisme de la CNUCED, notamment en ce qui concerne l'adoption des décisions; mais il faudra tenir dûment compte des domaines de compétence respectifs des autres organisations internationales afin d'éviter le double emploi. Le représentant du Nicaragua espère que la CNUCED continuera d'insister pour que la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes¹⁴⁴ soit mis en application.

¹⁴³ Voir la note 8 ci-dessus.

¹⁴⁴ Voir la note 126 ci-dessus.

¹⁴² Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 141e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Iro Mayaki, secrétaire général, ministère des affaires économiques, du commerce et de l'industrie du Niger

1. M. MAYAKI (Niger) dit que, malgré les nombreuses décisions importantes prises récemment à diverses conférences mondiales, l'ordre économique et monétaire international instauré après la seconde guerre mondiale continue de prévaloir et que le PNB et le revenu par habitant dans les pays développés et les pays en développement accusent une disparité saisissante et sans cesse croissante. Pays en développement parmi les moins avancés et dépourvu de littoral, le Niger considère qu'une telle injustice ne peut se perpétuer, et il approuve pleinement la Déclaration et le

Programme d'action de Manille¹⁴⁵, tout en reconnaissant que les objectifs proposés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans ces documents ne représentent qu'un minimum. On comprend mal pourquoi les 18 produits retenus à Manille comme devant faire l'objet d'une attention spéciale ont été ramenés à 10 dans les documents de la CNUCED; pourquoi, par exemple, les

¹⁴⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

experts de la CNUCED ont éliminé de la liste le pétrole et les produits pétroliers.

2. Outre qu'ils devraient verser leur contribution à un fonds commun, les pays développés devraient recourir à l'indexation des prix des produits de base. Des mesures appropriées devraient être prises pour favoriser la transformation sur place des produits de base et les articles manufacturés résultant de l'industrialisation du tiers monde devraient trouver plus facilement accès aux marchés des pays développés grâce à une amélioration du SGP. Il y a également place pour une amélioration des conditions actuellement applicables aux brevets et au transfert de technologie.

3. En attendant une transformation radicale du système monétaire international, il conviendrait de décider un moratoire sur les dettes des pays du tiers monde, en particulier sur les dettes des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, en faveur desquels des mesures spéciales doivent être prises conformément aux résolutions 62(III) et 63(III) de la Conférence. En conclusion, le Niger estime que la Convention de Lomé¹⁴⁶, malgré certaines insuffisances, témoigne d'un effort louable en faveur d'une coopération tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

¹⁴⁶ Voir la note 47 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 126^e séance plénière, le 10 mai 1976, par le major général Muhammed Shuwa, commissaire au commerce du Nigéria

1. Le major général SHUWA (Nigéria) dit que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait faire un effort résolu à cette session pour remplir le mandat que l'Assemblée générale lui a confié lors de sa septième session extraordinaire. La Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁴⁷ ont l'adhésion et l'appui du Nigéria, qui espère que la Conférence prendra des décisions concrètes sur les propositions qui y sont formulées.

2. En ce qui concerne les produits de base, l'élément le plus important du programme intégré est la proposition qui tend à créer un fonds commun, à la constitution duquel le Nigéria est prêt à participer activement.

3. Dans la Déclaration et le Plan d'action qu'elle a adoptés à sa deuxième Conférence générale, tenue à Lima¹⁴⁸, l'ONUDI a fixé à 25 p. 100 de la production industrielle mondiale la part que la production des pays en développement devrait atteindre en l'an 2000. Par conséquent, il est urgent d'établir un calendrier pour le transfert à ces pays de technologies de production, y compris le transfert effectif de matériel des pays développés aux pays en développement.

4. M. Shuwa souligne l'importance que les négociations commerciales multilatérales du GATT revêtent pour la présente session de la Conférence. La communauté mondiale devrait redoubler d'efforts pour assurer le respect des principes consacrés par la Déclaration de Tokyo¹⁴⁹ et le maintien des avantages déjà acquis par les pays en développement pour la commercialisation de leurs produits dans les pays développés.

5. Jusqu'à présent, les pays en développement n'ont pas atteint le niveau de développement attendu, ce qui contraste vivement avec les progrès réalisés par les pays développés depuis la troisième session de la Conférence. La

situation est si grave qu'elle appelle, outre des mesures à long terme, l'adoption d'urgence de mesures d'allègement de la dette et une augmentation immédiate des ressources financières qui sont fournies aux pays en développement, en particulier aux moins avancés, à des conditions de faveur. Les pays développés qui ne consacrent pas encore 0,7 p. 100 de leur PNB à l'aide publique au développement devraient s'efforcer résolument d'y parvenir. Le Nigéria est profondément préoccupé par la détérioration de la situation dans les pays africains les moins avancés et, bien qu'il ne soit pas encore lui-même un pays riche, il est disposé à les aider dans la mesure de ses possibilités, compte tenu du principe de l'interdépendance économique de toutes les nations. Au cours des dernières années, le Nigéria a accordé une aide financière de plus de 60 millions de dollars à d'autres pays africains en développement. En 1975, il a spontanément augmenté d'environ 9 millions de dollars sa participation au capital de la Banque africaine de développement et a constitué un fonds d'affectation spécial de 80 millions de dollars pour aider les membres les plus pauvres. Le Gouvernement nigérian a également conclu ou participe à nombre d'arrangements et de projets multilatéraux ou bilatéraux de coopération avec d'autres pays africains.

6. Le Nigéria se rend compte que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe l'effort de développement et il continuera à appuyer et promouvoir des mesures spécifiques, telles que la création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, décidée par les chefs d'Etat de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

7. De l'avis du Nigéria, les efforts déployés dans des réunions telles que la Conférence sur la coopération économique internationale qui se tient à Paris sont essentiellement destinés à compléter les travaux de la CNUCED. Le Nigéria souscrit pleinement à la déclaration par laquelle les 19 pays en développement qui participent à la Conférence de Paris ont souligné l'importance de la session de Nairobi et la responsabilité qui incombe à la CNUCED à cette session. Il estime que la CNUCED est l'organe des Nations Unies compétent pour traiter de tous les problèmes

¹⁴⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁴⁸ Voir la note 7 ci-dessus.

¹⁴⁹ Voir la note 8 ci-dessus.

du commerce et du développement. Il faudrait réexaminer à la présente session le rôle et l'efficacité de la Conférence.

8. La Déclaration et le Programme d'action de Manille contiennent des propositions précises tendant à renforcer le mécanisme de la Conférence et le rendre plus efficace. Le

Nigéria demande donc instamment à la Conférence d'adopter la proposition tendant à ce que tous les membres de la CNUCED puissent être membres du Conseil du commerce et du développement, à ce que le Conseil tienne une session au moins tous les deux ans, et à ce qu'il se réunisse au niveau ministériel.

Résumé de la déclaration faite à la 123^e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Hallvard Bakke, ministre du commerce et de la marine marchande de la Norvège

1. Pour M. BAKKE (Norvège), le fait que l'on prenne de plus en plus conscience que l'heure du changement est venue est l'élément le plus prometteur et le plus réconfortant d'une situation à part cela peu satisfaisante. On s'accorde à reconnaître que l'adoption à l'unanimité, par l'Assemblée générale, de la résolution 3362 (S-VII), où sont traités tous les grands domaines de la coopération économique, est un événement politique majeur qui a créé une atmosphère politique positive et fourni une bonne base en vue de progrès futurs. Il faut cependant regretter que l'Assemblée générale, à ses sixième et septième sessions extraordinaires, n'ait pas réussi à donner une suite aux principes adoptés par des décisions impliquant des actions concrètes. Ce sont donc de telles mesures qui constituent la tâche principale de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. De l'avis du Gouvernement norvégien, c'est dans le secteur des produits de base qu'une action pratique de la part de la Conférence est la plus urgente. Il approuve les principaux éléments d'un programme intégré pour les produits de base et il est prêt à contribuer à un fonds commun. Il espère que la Conférence pourra établir aussi bien le cadre institutionnel que le calendrier d'exécution d'un programme intégré et il considère que la CNUCED devrait y jouer un rôle central de coordination en coopération avec les organisations s'occupant plus spécialement de produits.

3. Pour améliorer la situation dans le secteur des produits de base, et pour élaborer des accords mondiaux obligatoires fondés sur l'intérêt commun de tous les pays, il faut une coordination et une coopération plus étroites entre pays en développement producteurs de produits de base. Le programme intégré pour les produits de base ne doit pas se borner à améliorer la situation des pays en développement producteurs de produits de base; il doit être aussi un élément important de la gestion de l'économie et des ressources mondiales, car un ordre économique mondial plus équitable ne peut être réalisé sans une régulation planifiée des forces qui sont en jeu sur le marché international.

4. Il importe au plus haut point que les pays en développement diversifient leur économie et, pour cela, ils doivent pouvoir procéder à une transformation beaucoup plus poussée de leurs propres ressources naturelles et pouvoir vendre les produits ainsi transformés sur les marchés des pays industrialisés. C'est pourquoi le Gouverne-

ment norvégien, pour contribuer à la réalisation de l'objectif de la Déclaration de Tokyo^{1 50}, a décidé d'ajouter à la liste des produits visés par le schéma norvégien de préférences généralisées une trentaine de produits nouveaux. Dans le cadre des négociations du GATT sur les produits tropicaux, l'accès en franchise au marché norvégien a été ouvert à 20 autres produits. Le schéma norvégien de préférences doit également être étendu à tous les produits, tant agricoles qu'industriels, des 28 pays en développement les moins avancés. Les améliorations de caractère général prendront effet le 1^{er} juin 1976 et celles qui concernent les produits tropicaux un peu plus tard. En outre, pour permettre aux pays en développement de bénéficier pleinement du schéma de préférences généralisées de la Norvège, une division spéciale sera créée au Ministère du commerce et de la marine marchande et chargée de donner des indications de caractère pratique et commercial aux exportateurs de ces pays.

5. Une nouvelle division internationale du travail suppose des changements de structure dans l'économie des pays développés, et c'est là une tâche difficile et de longue haleine. Le Gouvernement norvégien envisage des affectations de ressources pour financer le processus de réadaptation de l'économie norvégienne en fonction de la libéralisation des importations en provenance des pays en développement, mesure nécessaire si l'on veut éviter les effets internes défavorables de caractère structurel ou régional.

6. Quelles que soient les différences de structure économique ou de développement, l'objectif final doit être l'établissement entre les nations du monde de relations économiques normales fondées sur l'intérêt commun et sur l'égalité des droits et des devoirs. Cependant pour un avenir prévisible, il demeurera nécessaire d'apporter une assistance financière et technique aux pays les plus pauvres. Le Gouvernement norvégien, dont toute l'aide financière est accordée sous forme de dons, hésite à participer à des discussions sur l'allègement de la dette. Il ne fait pas de doute, cependant, que des mesures immédiates sont nécessaires pour améliorer la situation financière des pays les plus pauvres grâce à un allègement de la dette ou par des transferts accrus à des conditions plus favorables.

7. S'agissant de l'aide publique au développement, la Norvège atteindra l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB avant la

^{1 50} Voir la note 8 ci-dessus.

fin de 1976. De plus, le Gouvernement norvégien a décidé de porter cette aide à 1 p. 100 d'ici à 1978, toujours sous forme de dons uniquement, et le Parlement norvégien a

récemment accepté en principe la proposition du gouvernement de dépasser ce taux de 1 p. 100 au cours des années suivantes.

Résumé de la déclaration faite à la 130e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. L. R. Adams-Schneider, ministre du commerce et de l'industrie de la Nouvelle-Zélande

1. M. ADAMS-SCHNEIDER (Nouvelle-Zélande) dit que la communauté internationale a commencé à comprendre qu'il ne suffisait pas de transférer des ressources aux pays en développement, mais qu'il fallait aussi leur donner des chances égales à celles des autres. Par ailleurs, les événements économiques des dernières années ont mis en lumière l'interdépendance de tous les pays, dont aucun ne peut vivre isolément.

2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est l'occasion, tous les quatre ans seulement, d'examiner les problèmes dans l'optique plus large du nouvel ordre économique international et de prendre des décisions qui serviront de point de repère aux activités internationales des quatre années suivantes. Certes, des divergences de vues séparent les membres de la Conférence, mais le désir de chacun de travailler à les surmonter est évident. Cet esprit de coopération et de compromis, moteur du progrès international, repose, non seulement sur une bonne volonté parfois défailante, mais encore sur l'intérêt bien compris.

3. La tâche de la Conférence est double : elle doit susciter la volonté politique de prendre les décisions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, et elle doit étudier les moyens pratiques à employer. Elle doit chercher des solutions qui soient économiquement réalisables et qui tiennent compte des très grandes disparités économiques, sociales et politiques qui existent tant parmi les pays développés que parmi les pays en développement. L'objectif prioritaire est de soulager la misère et la souffrance et de donner à tous un niveau de vie acceptable. Les mesures à prendre en faveur des pays les moins avancés et de ceux qui se heurtent à des difficultés particulières dans leur effort de développement devront donc occuper par priorité le centre des délibérations.

4. On commence à comprendre que les réformes économiques, sociales et politiques ne peuvent être réalisées de l'extérieur : elles doivent être décidées par les pays eux-mêmes. En même temps, il faut non seulement que les conditions économiques extérieures n'entravent pas le développement, mais aussi qu'elles permettent aux efforts nationaux de recueillir le maximum de fruits, ce qui suppose notamment la création de conditions stables pour le commerce et de possibilités commerciales.

5. Le Gouvernement néo-zélandais connaît par expérience les graves problèmes du commerce international des produits de base. Il se réjouit donc que la Conférence ait décidé de centrer son attention sur ces problèmes. Il a soigneusement étudié toutes les propositions qui ont été faites et il espère que, malgré les difficultés qui subsistent,

en particulier au sujet du financement et du maintien de la valeur réelle du pouvoir d'achat des exportateurs, la Conférence aboutira à un consensus qui permette de travailler de façon constructive sur un vaste front. Il est essentiel de s'entendre sur un calendrier et d'entamer au plus vite les travaux, en commençant peut-être par les dix produits que le secrétariat de la CNUCED a proposés. La délégation néo-zélandaise appuiera l'inclusion, dans les accords de produit, de mesures appropriées visant à tenir compte des fluctuations des cours et elle appuiera aussi les mesures de nature à stabiliser les recettes. Elle est prête à étudier les moyens de tenir compte de la tendance des recettes réelles d'exportation dans des arrangements de financement compensatoire et à examiner les problèmes que la fixation d'une marge de prix dans un accord de produits pose en période de forte inflation.

6. En ce qui concerne les articles manufacturés, la Nouvelle-Zélande approuve nombre des aspirations exprimées par les pays en développement. Bien qu'elle ait elle-même de graves difficultés de balance des paiements, étant tributaire de l'exportation de produits agricoles, elle a décidé d'élargir sensiblement au 1er juillet 1976, son schéma de préférences en faveur des pays en développement. Le schéma initial a été institué en 1972 de sorte que la Nouvelle-Zélande a été l'un des premiers pays à adopter des préférences en faveur des pays en développement. Les préférences étaient accordées sur la base d'une liste positive qui comprenait à l'origine environ 600 des 4 700 positions de son tarif. Le Gouvernement néo-zélandais a décidé de réviser entièrement son schéma et d'accorder des préférences pour tous les articles passibles de droits, à quelques exceptions près, ce qui porte à plus de 3 000 le nombre des articles pour lesquels les pays en développement bénéficient de préférences.

7. Importateur net de techniques industrielles, la Nouvelle-Zélande suivra avec intérêt le débat consacré au transfert de technologie. Elle a acquis, en agriculture et en technologie géothermique, un savoir qu'elle est prête à partager avec d'autres pays et continuera à appuyer le renforcement du potentiel technologique des pays en développement dans le cadre de plans interrégionaux et régionaux.

8. En matière de financement et de transfert de ressources, la Nouvelle-Zélande a depuis longtemps accepté les objectifs de 1 p. 100 du PNB pour le transfert de ressources et de 0,7 p. 100 du PNB pour l'aide publique au développement, et son aide a quintuplé pendant les cinq dernières années. Plus de 95 p. 100 de cette aide est d'ailleurs accordée sous forme de dons, et n'aggrave donc pas les problèmes d'endettement des pays en développement.

9. La Nouvelle-Zélande oriente plus particulièrement son aide au développement vers les pays du Pacifique Sud, priorité étant donnée à sa région. Le Gouvernement néo-zélandais a récemment approuvé, en principe, un programme visant à encourager la création d'entreprises manufacturières dans les îles du Pacifique Sud (Fidji, Samoa-Occidentale, Tonga, îles Cook et Nioué); surtout

celles de coentreprises travaillant pour l'exportation à destination de pays tiers dans le cadre du SGP. C'est de cette manière et d'autres manières encore que le Gouvernement néo-zélandais envisage d'aider les pays en développement de sa région, envers lesquels il a des obligations particulières, et le tiers monde dans son ensemble à l'égard duquel ses responsabilités sont plus vastes.

Résumé de la déclaration faite à la 135e séance plénière, le 14 mai 1976, par le capitaine Noah Mohamed, ministre du commerce de l'Ouganda

1. Le capitaine MOHAMED (Ouganda) dit que ce sont les pays en développement qui ont été le plus touchés par les bouleversements récents de l'économie mondiale. L'insuffisance des ressources alimentaires et des infrastructures de base dans certains de ces pays offre un contraste saisissant avec les mesures protectionnistes prises par les pays avancés, et avec les sommes que ces pays consacrent aux armements et à des réalisations scientifiques sans rapport immédiat avec le bien-être de l'humanité. Certains pays développés s'efforcent toujours de maintenir un système économique dans lequel le tiers monde achète leurs articles manufacturés à des prix élevés et leur fournit des matières premières et des produits de base à bon marché.

2. Les débats qui ont eu lieu à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et des instruments comme la Charte d'Alger¹⁵¹, la Déclaration de Tokyo¹⁵², la Déclaration de Dakar¹⁵³ et la Stratégie de l'Afrique pour le développement durant les années 70¹⁵⁴, qui préconisent tous une transformation des structures du commerce mondial, ont fait naître certains espoirs. La délégation ougandaise a participé à l'énonciation des propositions énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁵⁵, et elle appuie la création d'un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs.

3. L'Ouganda approuve l'idée de l'indexation des prix des produits de base et demande également l'élimination des obstacles au commerce, tarifaires et autres, afin d'aider les pays en développement à accroître leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis. Le SGP, qui jusqu'ici n'a pas beaucoup aidé les pays les moins avancés, devrait être étendu aux produits agricoles. La délégation ougandaise espère que dans toutes les mesures générales et spécifiques en faveur des pays en développement une attention particulière sera accordée aux besoins des pays les moins avancés, conformément à la Déclaration de Tokyo.

4. L'Ouganda demande instamment que des mesures soient adoptées pour diversifier la transformation des

produits primaires et pour créer dans les pays en développement des secteurs industriels dotés d'une large base, afin d'accroître leur capacité de production d'articles manufacturés et de réduire les disparités dans la distribution du revenu. Il demande aussi que soient acceptées les propositions de la Déclaration et du Programme d'action de Manille visant à atténuer les problèmes de balance des paiements et du service de la dette auxquels doivent faire face de nombreux pays en développement touchés par l'inflation et l'augmentation des prix du pétrole.

5. L'établissement d'un code de conduite pour le transfert de technologie est tout à fait opportun et, à cet égard, une révision du système international des brevets devrait être effectuée sans tarder. Il importe que le type de technologie fourni aux pays en développement soit approprié et serve au mieux leurs intérêts. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, dont la situation ne s'est pas améliorée sensiblement au cours des quatre dernières années malgré l'action internationale. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait s'efforcer de leur assurer des apports plus importants d'assistance technique et financière sous forme de dons. La délégation ougandaise demande l'application immédiate de la décision portant création d'un fonds spécial d'aide aux pays sans littoral, et l'institution rapide d'un fonds analogue pour les pays les moins avancés.

6. Cependant, les mesures internationales d'aide aux pays en développement ne peuvent que compléter les efforts de ces pays eux-mêmes. L'Ouganda a opéré des changements d'ordre institutionnel dans son économie afin d'établir sa pleine souveraineté sur ses ressources et d'avoir la maîtrise de son développement économique. A cet égard, il préconise activement une étroite coopération économique entre pays en développement. Les autres pays, quel que soit leur système social, devraient être instamment priés de renforcer leur coopération avec les pays en développement pour les aider à réaliser leurs aspirations économiques.

7. Aucun groupement politique ou économique ne peut résoudre seul les problèmes économiques que le monde connaît aujourd'hui. Un ordre économique entièrement nouveau est nécessaire pour créer un environnement économique international plus favorable au développement et M. Mohamed exprime l'espoir que la Conférence, à la session en cours, saisira l'occasion qui lui est offerte de parvenir à des décisions concrètes en ce sens.

¹⁵¹ Adoptée à la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept le 24 octobre 1967. Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I (op. cit.), annexe IX.

¹⁵² Voir la note 8 ci-dessus.

¹⁵³ Voir la note 5 ci-dessus.

¹⁵⁴ Adoptée par la Commission économique pour l'Afrique dans sa résolution 218 (X), du 13 février 1971.

¹⁵⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Mir Afzal Khan,
ministre fédéral du commerce et du tourisme du Pakistan**

1. M. AFZAL KHAN (Pakistan) réaffirme d'abord que le Pakistan appuie sans réserve les gouvernements et les peuples africains dans leur lutte contre le colonialisme, le racisme et la misère. Rappelant la déclaration que les délégations des pays en développement, dont la sienne, qui participent à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale ont rendue publique, il souligne que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit marquer une étape dans l'évolution de l'économie internationale et prendre les décisions qui donneront vraiment aux pays en développement l'occasion de réaliser tout leur potentiel.

2. Les difficultés économiques de ces pays ont été considérablement aggravées par la crise des dernières années. Avec le fléchissement de la demande et des prix de leurs exportations et la hausse du prix de leurs importations, le pouvoir d'achat extérieur des pays en développement a diminué de quelque 14 milliards de dollars par an depuis le début des années 70, montant supérieur à celui du transfert annuel de ressources réelles à ces pays pendant la même période. En même temps, le déficit des paiements courants des pays en développement non producteurs de pétrole a augmenté dans des proportions sans précédent. Les pays en développement ont donc dû utiliser leurs réserves et faire de très gros emprunts, accroissant ainsi leur dette qui, à la fin de 1975, dépassait nettement leurs recettes d'exportation pour la même année. Le service de la dette leur impose des obligations qu'ils ont de plus en plus de mal à satisfaire tout en maintenant un volume d'importations compatible avec les exigences de leur programme de développement. En fait, la capacité d'importation des pays en développement non producteurs de pétrole a diminué et elle ne peut diminuer davantage sans qu'ils se trouvent contraints de renoncer à leurs objectifs de développement ou à freiner leur activité économique et leur consommation jusqu'à un point qui serait inacceptable sur le plan social. Les pays en développement les plus pauvres et les pays le plus gravement touchés sont dans une situation encore plus difficile. Ils sont étroitement tributaires de l'aide qu'ils peuvent recevoir à des conditions libérales, laquelle n'a pourtant pas augmenté en termes réels.

3. L'aggravation de la situation économique et financière et la dégradation du niveau de vie des pays en développement sont dues non pas à une mauvaise gestion économique de leur part, mais au fait que le système économique mondial actuel fonctionne à leurs dépens et qu'ils n'ont pu se protéger contre les répercussions de la crise qui a atteint les pays industrialisés. Les pays en développement ont supporté ces événements avec courage et se sont efforcés de s'y adapter, espérant une action à l'échelon international mais cet espoir, encouragé par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ne s'est pas concrétisé.

4. La politique commerciale, qu'il s'agisse des schémas de préférences, des structures tarifaires ou des restrictions

quantitatives, n'a à peu près pas contribué à la solution des problèmes.

5. La libéralisation récente de la facilité de financement compensatoire et l'augmentation temporaire des tranches de crédit du FMI sont des mesures qui vont dans la bonne direction, mais qu'il faut améliorer notablement. La facilité destinée à faire face à l'enchérissement des importations de pétrole n'existe plus, le Fonds fiduciaire du FMI et le Fonds spécial des Nations Unies n'ont pas commencé leurs activités et les objectifs fixés pour le Fonds international de développement agricole n'ont pas été atteints. Dans le domaine du financement à long terme, malgré les recommandations formulées par l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, quant à la nécessité d'accroître et d'améliorer les courants de ressources à des conditions de faveur, l'aide publique au développement des pays développés a diminué, tant en valeur réelle qu'en pourcentage de leur PNB. Le transfert net de ressources, considéré par rapport aux courants bruts, a subi une nouvelle baisse et l'objectif fixé pour le troisième guichet de la Banque mondiale n'a pas encore été atteint.

6. La plupart des pays industrialisés commencent à sortir de la récession, mais il ne suit pas de là que les pays en développement profiteront automatiquement de la prospérité du monde industrialisé. L'expérience n'est pas encourageante. Le système économique international actuel est inacceptable parce qu'il a un caractère essentiellement oligarchique et qu'il est fondé sur l'inégalité des relations et sur l'injustice. C'est contre l'injustice que les pays en développement luttent et non pas contre un pays ou une catégorie de pays. Vu l'interdépendance croissante des pays sur le plan économique, il est de l'intérêt non seulement du tiers monde, mais aussi des pays développés, de mettre au point des règles nouvelles équitables pour assurer un fonctionnement harmonieux de l'économie mondiale.

7. Les pays en développement ont déjà pris des mesures importantes pour resserrer leur coopération. Le Pakistan participe pleinement à cet effort qui a pour but l'autonomie économique collective. Il est l'un des membres fondateurs de la Conférence islamique qui a été formée pour promouvoir la solidarité entre les pays islamiques du monde, ainsi qu'entre ces pays et les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il est membre de l'OCRD. Dans le même ordre d'idée, il faut citer l'exemple magnifique que les pays exportateurs de pétrole donnent par leur politique généreuse d'aide au développement.

8. Le Gouvernement pakistanais appuie sans réserve la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁵⁶. Il souligne l'extrême importance sociale et économique, pour les pays en développement, de la question des produits de base. La nécessité d'une attaque globale est maintenant généralement admise et la délégation pakistanaise espère

¹⁵⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

que la Conférence pourra appuyer le programme intégré qui est proposé et dont les cinq éléments de base se complètent les uns les autres, tous étant indispensables pour la stabilisation des recettes des pays en développement à des niveaux suffisants.

9. Le représentant du Pakistan rappelle les objectifs des pays en développement dans le domaine des articles manufacturés et semi-finis. En ce qui concerne le transfert de technologie, il formule l'espoir que la Conférence mettra au point un code de conduite ayant un caractère obligatoire. Il espère aussi qu'elle donnera une impulsion nouvelle aux négociations commerciales multilatérales du GATT. En ce qui le concerne, le Pakistan déplore le maintien des restrictions quantitatives qui frappent les exportations de coton et qui lui causent un préjudice grave.

10. Au sujet de l'aide à des conditions de faveur, le représentant du Pakistan rappelle que l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁵⁷ n'a pas été atteint pendant les quatre premières années de la décennie, et fait observer qu'il faudrait donc que le PNB des pays en développement s'accroisse d'autant plus vite. Il demande à tous les pays développés d'accroître leur aide publique au développement de manière à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici à 1980. Il demande également que le courant d'aide publique au développement destiné aux pays à faible revenu soit sensiblement augmenté. L'aide de l'IDA étant celle qui répond le mieux à leurs besoins, les engagements concernant la quatrième opération de reconsti-

tution des ressources de cette institution devraient être intégralement respectés et les engagements à prendre en vue de la cinquième opération devraient être nettement plus élevés en valeur réelle. Des contributions généreuses à des institutions régionales comme la Banque asiatique de développement sont également souhaitables.

11. Il convient d'envisager le problème de la dette publique des pays en développement en tenant compte de l'apport net d'aide au développement, ainsi que des modalités et conditions de cette aide. Ce sont ces conditions, qui ont été déterminées en fonction de certaines hypothèses relatives à l'accroissement de la production et des exportations des pays en développement, qui sont à l'origine de la plus grande partie de la dette publique de ces pays. Il faut déterminer si ces hypothèses se sont révélées valables et s'il n'y aurait pas lieu d'adopter un code international visant à alléger automatiquement la dette des pays en développement dans des cas appropriés. De l'avis de la délégation pakistanaise, l'allègement de la dette favorise le développement économique et, par conséquent, renforce la capacité des pays à s'acquitter du service de leur dette. Un allègement est donc de l'intérêt à la fois des créanciers et des débiteurs. M. Afzal Khan souligne que le mode d'approche généralisé suggéré dans le Programme d'action de Manille ne s'oppose nullement à la méthode cas par cas, les deux démarches pouvant fort bien être conciliées. Il formule l'espoir que la Conférence pourra résoudre cette question, qui est l'une des plus importantes qu'elle ait à examiner.

12. A propos de la question institutionnelle, le représentant du Pakistan appuie pleinement les propositions formulées par le Secrétaire général de la CNUCED en vue d'un renforcement du rôle de cet organisme.

¹⁵⁷ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Roberto Brenes Perez, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Panama, en mission spéciale

1. M. BRENES PEREZ (Panama) déclare que, face à une situation mondiale précaire, où les progrès réalisés dans les domaines économique et technologique sont insuffisants pour atténuer la misère des pays les moins avancés et où l'inflation annule les avantages que les pays en développement retirent de l'expansion de leur commerce, ce qui se traduit par des balances de paiements lourdement déficitaires et par un endettement extérieur chronique, le Panama, comme ses frères du tiers monde, attend évidemment beaucoup de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. Le Gouvernement panaméen appuie sans réserve les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁵⁸ et estime que les revendications qui y sont exprimées sont tout juste le minimum indispensable pour instaurer un nouvel ordre économique international. L'analyse des problèmes relatifs aux produits de base, au transfert de technologie, aux questions monétaires et

financières, à l'aide et aux schémas de préférences, fera beaucoup pour remédier aux difficultés des pays en développement. Mais il en ressort à l'évidence que tous ces maux résultent d'une sorte de domination socio-économique et que, par conséquent, la solution au problème du sous-développement réside dans des transformations de structure aboutissant à la création d'un système économique juste, dont tous les membres seraient égaux et souverains.

3. Le problème de l'indépendance économique a un intérêt particulier pour le Panama, qui lutte pour se libérer de l'impérialisme des Etats-Unis d'Amérique, de leur domination économique et de leur occupation de ce qui porte le nom de "Zone du canal".

4. Indépendance économique et sociale signifie droit souverain des nations sur leurs ressources, droit qu'elles sont tenues d'exercer et que les autres sont tenues de respecter. Il est donc indispensable que les pays obtiennent, pour l'exploitation de leurs ressources, un prix qui ne soit pas uniquement déterminé par les forces du marché, mais

¹⁵⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

qui représente la valeur minimale permettant à leurs habitants de vivre dans la justice et le progrès. Les pays qui, par exemple, conservent une économie de plantation où seuls des salaires de misère rendent la concurrence possible sur le marché mondial, sont encore loin d'atteindre les objectifs de l'égalité et du progrès.

5. C'est pourquoi, il faut que les pays producteurs aient une plus grande part des bénéfices provenant de leurs exportations, et la Conférence s'occupe de la question, mais il faut en même temps qu'ils participent davantage au contrôle effectif des moyens de production. Afin d'exercer sa souveraineté sur ses ressources naturelles, le Panama lutte sur deux fronts : aux côtés des pays exportateurs de bananes et en vue de récupérer le canal de Panama.

6. Il ne peut y avoir indépendance sans contrôle souverain sur les ressources nationales. Un système économique juste et universel exige que chaque nation puisse élaborer son plan à long terme et que les autres nations respectent son droit de le faire. Il ne suffit pas, en effet, de s'assurer le contrôle des moyens de production pour se libérer de la dépendance économique et de la menace impérialiste; il faut aussi dominer les facteurs, souvent extérieurs, qui empêchent l'utilisation des ressources nationales.

7. Pour le Panama, la récupération du canal est celle d'une ressource naturelle et de tous les avantages qui en découlent. Il est avéré que l'exploitation du canal rapportera aux pays des avantages substantiels, sous forme non seulement de droits de passage, dont il ne touche actuellement que 1,5 p. 100, le reste revenant aux Etats-Unis d'Amé-

rique, mais aussi d'avantages fiscaux et de services dont l'enclave coloniale fait, aujourd'hui encore, profiter l'économie des Etats-Unis.

8. La présence impérialiste a provoqué dans l'économie panaméenne de profondes distorsions : l'inégalité marquée entre les salaires panaméens et ceux de la Zone du canal, par exemple, engendre le mécontentement social et sape le développement du pays, puisque le coût élevé de la main-d'œuvre portuaire, en augmentant les frais de manutention des cargaisons, rend les exportations moins compétitives, en même temps qu'elle provoque un exode des compétences. De plus, l'existence de la Zone limite les possibilités d'expansion de la ville de Panama, tout en suscitant une forte immigration urbaine, ce qui entraîne un enchérissement sensible des terrains, de la construction et du logement.

9. En conséquence, si le Panama est dans l'impossibilité de s'assurer le contrôle de ces divers éléments, une simple augmentation des revenus qu'il tire du canal ne fera que dissimuler son état de dépendance et, tôt ou tard, il lui faudra à nouveau affronter l'impérialisme. C'est pourquoi le Panama lutte pour la souveraineté absolue.

10. Il ne s'agit donc pas seulement d'obtenir une augmentation des bénéfices immédiats. Il s'agit de travailler pour les générations futures, de libérer les esprits, de forger une mentalité indépendante, révolutionnaire et responsable, l'instauration du nouvel ordre économique international supposant un dialogue d'hommes libres.

Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par sir Maori Kiki, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères et du commerce de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

1. Sir MAORI KIKI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que c'est la première fois qu'une délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a accédé à l'indépendance en septembre 1975 et n'est membre de la CNUCED que depuis peu, assiste à une session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, développement signifie développement rural. Ses revenus proviennent surtout de la production de produits de base destinés à l'exportation et elle a subi le contrecoup de la baisse des prix de ces produits. La Papouasie-Nouvelle-Guinée accueille donc avec satisfaction les propositions concernant un programme intégré pour les produits de base et appuie les objectifs de ce programme. Elle estime qu'il devrait être possible de s'entendre sur un plan de financement compensatoire, mais que celui-ci ne doit pas entraver la négociation d'accords sur les produits de base, prévoyant, dans certains cas, la constitution de stocks régulateurs et nécessitant un fonds commun de financement ainsi que l'utilisation de divers mécanismes de soutien des prix. Certes, des dispositions de ce genre peuvent ne pas être applicables à tous les produits de base et les pays producteurs doivent avoir une attitude raisonnable et veiller à ce qu'il n'y ait pas surproduction.

2. La Papouasie-Nouvelle-Guinée importe une forte proportion des biens qu'elle consomme et le prix de toutes ses importations a fortement augmenté cependant que le prix de ses exportations diminuait, ce qui a entraîné une baisse de son niveau de vie réel. Elle estime que les pays en développement devraient être protégés contre ce phénomène, provoqué par l'incapacité des pays développés à contrôler l'inflation. Elle pense aussi que la question du prix des importations des pays en développement devrait entrer en ligne de compte lors des négociations portant sur l'établissement de prix justes et rémunérateurs pour leurs exportations. Le programme intégré pour les produits de base est un tout qui doit être considéré globalement, mais dont tous les éléments doivent être traités parallèlement.

3. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui n'est pas encore grand producteur d'articles manufacturés, prend des mesures positives pour encourager les investissements étrangers, notamment dans les industries manufacturières travaillant pour l'exportation qui utilisent des matières premières locales et elle s'intéresse donc vivement à la proposition relative à une stratégie d'ensemble pour les articles manufacturés. Elle regrette néanmoins que ce projet se fonde, dans une certaine mesure, sur la notion de préférences tarifaires consolidées sans réciprocité ni discrimination. Elle

estime, en effet, que tous les pays devraient s'efforcer de devenir autonomes et concurrentiels et que les préférences devraient tenir compte du niveau de développement des pays bénéficiaires; sinon, les pays en développement qui ont un niveau d'industrialisation très bas ne pourront jamais faire concurrence aux autres pays bénéficiaires de préférences qui disposent d'une technologie plus avancée et d'une main-d'œuvre plus qualifiée.

4. Dans le domaine de l'aide, la Papouasie-Nouvelle-Guinée exprime l'espoir que les membres de la communauté

internationale augmenteront le volume et la qualité de leur aide et feront un effort particulier pour accroître les ressources des institutions financières internationales, notamment de la Banque mondiale et des institutions régionales. Par ailleurs, elle se félicite des initiatives qui ont pour objet d'apporter une aide aux pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Elle juge encourageantes les propositions formulées à propos de la coopération entre pays en développement et appuie les propositions relatives au transfert de technologie.

Résumé de la déclaration faite à la 128^e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Ruud F. M. Lubbers, ministre des affaires économiques des Pays-Bas

1. M. LUBBERS (Pays-Bas) dit que son pays, dont l'économie est essentiellement tournée vers l'extérieur, qui a toujours œuvré en faveur de la justice, de la solidarité et d'une répartition égale des connaissances et des revenus et dont on connaît les activités dans les organisations internationales, reconnaît qu'il faut appliquer des techniques et des formules nouvelles pour donner à toutes les nations une juste chance de participer au progrès de l'économie mondiale. En dépit du grave recul que leur économie, ainsi que celle d'autres pays, a connu depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les pays occidentaux industrialisés se sont sérieusement employés à atténuer les effets de ce phénomène sur les relations économiques internationales, grâce à l'engagement commun que les pays membres de l'OCDE ont pris en 1974 et 1975 en matière de commerce, à leur participation aux négociations commerciales multilatérales du GATT en vue de libéraliser le commerce mondial et à la conclusion de la Convention de Lomé¹⁵⁹ entre la Communauté économique européenne et de nombreux pays en développement, qui a instauré une nouvelle forme de coopération économique. En outre, les huit mois écoulés depuis qu'un consensus s'est fait sur les grands principes du nouvel ordre économique international à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont vu se dérouler la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui a défini les mesures jugées nécessaires pour mettre en œuvre ces principes, ainsi que trois sessions de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, auxquelles les problèmes en cause ont été placés dans une optique tout à fait nouvelle.

2. A propos de la question vitale des produits de base, les Pays-Bas ont déjà annoncé qu'ils appuyaient la création d'un fonds commun, auquel ils sont prêts à contribuer, mais ils estiment que les négociations relatives à la création de ce fonds ne doivent pas retarder celles qui doivent aboutir à la conclusion d'accords sur des produits particuliers. Ils pensent également que la liste de produits établie par le secrétariat de la CNUCED aux fins de ces accords est acceptable et qu'elle doit être assortie d'un calendrier, portant éventuellement sur 18 mois. Les décisions relatives

à des accords de produits spécifiques et aux principes qui doivent régir le fonds commun se renforceront mutuellement et exerceront donc des effets parallèles. En outre, s'agissant du fonds commun, les stocks régulateurs devraient, du moins pour l'instant, être essentiellement financés par les contributions communes des consommateurs et producteurs des produits visés.

3. La proposition faite à la 121^e séance plénière par le représentant des Etats-Unis d'Amérique concernant la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles semble correspondre à une manière différente d'envisager les problèmes des produits de base. L'un des aspects de cette proposition, à savoir l'émission d'obligations-produits, présente un intérêt particulier du fait qu'elle établit un lien entre le financement des investissements dans le secteur de la production et du traitement des produits de base et les recettes que procurent ces activités, de sorte que les institutions financières et les gouvernements qui contribueraient à la nouvelle banque envisagée auraient encore plus d'intérêt à ce que les prix des produits de base soient stables et rémunérateurs. Une autre suggestion intéressante est celle selon laquelle les garanties qu'accorderait la banque n'assureraient pas seulement la solidité financière d'un projet, mais seraient aussi liées à certaines garanties concernant l'accès aux marchés, la transformation des produits, le transfert de technologie, la formation du personnel de direction et les conditions sociales, dans l'intérêt des pays en développement. De plus, ces conditions feraient ultérieurement l'objet d'un nouvel examen lorsque les activités des sociétés transnationales seraient elles-mêmes passées en revue.

4. Malgré la difficulté apparente qu'il y a à concilier les différentes conceptions possibles d'un code de conduite pour le transfert de technologie, la délégation néerlandaise espère que l'on finira par arriver à un accord sur la question. A ce propos, il serait utile aussi de créer des centres de transfert de technologie, de préférence dans les pays en développement.

5. Le monde moderne présente cette anomalie frappante que les capacités industrielles et les ressources en main-d'œuvre ne sont pas pleinement utilisées, alors même qu'il existe d'importantes demandes non satisfaites. Dans le cas particulier de la production alimentaire, il faudra surtout

¹⁵⁹ Voir la note 47 ci-dessus.

s'employer à mieux utiliser les sols. De plus, malgré la stagnation des ressources fournies aux pays en développement, conséquence inévitable de la récession économique, la délégation néerlandaise estime qu'un transfert de ressources permettant à ces pays de continuer à importer les produits essentiels à leur développement est préférable à des politiques nationales dont le seul objet serait d'atténuer les effets du chômage dans les pays développés.

6. En ce qui concerne l'allègement de la dette, les Pays-Bas ont proposé antérieurement d'instituer un mora-

toire sur les dettes contractées par les pays le plus gravement touchés et les pays les moins avancés au titre de l'aide publique au développement; tout en reconnaissant la nécessité d'étudier séparément dans chaque cas la question de l'allègement de la dette des pays les plus pauvres, la délégation néerlandaise estime qu'il devrait exister un ensemble de règles générales régissant l'examen de tous les cas. Des mesures préventives et correctives s'imposent, sur la base de critères généraux déterminés en tenant compte de l'évolution de la situation et des procédures économiques et financières extérieures.

Résumé de la déclaration faite à la 142^e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Alfonso Arias Schreiber, ambassadeur, représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. ARIAS SCHREIBER (Pérou) rappelle que, lors de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le système de Bretton Woods menaçait déjà ruine, mais que les efforts de certains pays pour en dissimuler les causes ont contribué à ce que la portée et les conséquences possibles de la crise économique qui se préparait ne soient pas nettement perçues. Les effets de cette crise sur les pays en développement ont permis à ceux-ci de prendre conscience de la nécessité de modifier profondément les relations économiques internationales et, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays du tiers monde, renonçant à la formule classique "aide au développement", fondée sur le maintien du *statu quo*, ont demandé l'instauration d'un nouvel ordre économique international destiné à remédier aux causes profondes du déséquilibre entre pays industrialisés et pays en développement.

2. Après de multiples réunions internationales, les pays du tiers monde présentent à la quatrième session de la Conférence une série complète de principes et mesures à adopter et condamnent en particulier les pratiques telles que : l'accaparement des profits du commerce mondial par quelques nations et les consortiums transnationaux; le contrôle et la manipulation, par ces nations et consortiums, des réserves de capitaux; la disproportion entre le prix des matières premières exportées par les pays en développement et celui des articles manufacturés qu'ils importent; les politiques discriminatoires qui entravent l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés et à la technologie moderne; les mesures coercitives contre les pays qui défendent l'exercice de leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles et forment des associations pour protéger leurs intérêts légitimes; la division internationale du travail établie par les puissances dominantes pour perpétuer leur hégémonie mondiale. L'inflation s'accroît en conséquence dans les pays industrialisés, du fait d'une croissance excessive de la production et circulation de biens et de capitaux qui déclenche la récession. Ce sont en fin de compte les pays du tiers monde qui feront les frais de la reprise dans les pays industrialisés par la dévalorisation de leurs exportations, l'enchérissement encore plus accusé de leurs importations et l'augmentation démesurée de leur dette extérieure.

3. Les réactions à la Déclaration et au Programme d'action de Manille¹⁶⁰ font ressortir la difficulté d'arriver à une communauté de vues dans la pratique tant qu'il subsistera des divergences fondamentales sur le plan des principes. On s'efforce, en effet, de prétendre que l'instabilité du marché des produits de base, et ses conséquences pour l'économie des pays en développement, tiennent à la conjoncture et sont justiciables de simples mécanismes financiers, sans qu'il faille remanier la structure du marché international. On prétend de même qu'il est possible de corriger le déséquilibre de l'économie mondiale sans entraver la liberté du commerce et des entreprises, comme si les forces économiques des puissances développées et des consortiums transnationaux n'intervenaient pas sur le marché de "libre concurrence" auquel certains croient encore.

4. Selon le Gouvernement péruvien, la Conférence, à sa présente session, devrait d'abord adopter un programme intégré pour les produits de base, qui permette la régulation des marchés, sans écarter pour autant la possibilité de mesures conjoncturelles pour les produits qui, par leur nature, ne se prêtent pas à cette régulation. La délégation péruvienne se prononce donc pour la création de stocks internationaux de matières premières financés par un fonds commun. Elle exprime sa reconnaissance aux pays développés qui ont offert de contribuer à ce fonds et elle se félicite de l'appui que divers pays européens apportent au projet. Elle estime également que l'indexation prévue au Programme d'action de Manille est appelée à jouer un rôle essentiel en faveur de la stabilité des marchés.

5. Il importe aussi que les débats de la Conférence débouchent sur la possibilité de préparer un code obligatoire de conduite pour le transfert de technologie.

6. La Conférence devrait recommander les mesures propres à opérer des réformes dans le système monétaire international qui assurent la participation des pays en développement à l'adoption des décisions. Elle devrait en outre adopter des mesures efficaces pour alléger la dette extérieure et le déficit de la balance des paiements des pays en développement réputés le plus gravement touchés par la crise, ainsi que des mesures de nature à résoudre les

¹⁶⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

problèmes spécifiques des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires.

7. Quant à l'avenir de la CNUCED, la Conférence devrait convenir des transformations qui pourraient en faire un instrument efficace de négociation et de décision en matière de commerce, de finances et de coopération économique.

8. Pour les articles manufacturés et semi-finis, elle doit arrêter une stratégie d'ensemble visant à accroître et à diversifier les exportations des pays en développement et s'entendre sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de restructuration industrielle internationale énoncés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI tenue à Lima en mars 1975.

9. Dans les négociations commerciales multilatérales du GATT, il importe de prendre immédiatement en considération les principes et engagements adoptés en faveur des pays en développement dans la Déclaration de Tokyo¹⁶¹ et dont la lenteur d'application est injustifiable.

10. Enfin, les pays développés et les organismes internationaux, la CNUCED en particulier, doivent soutenir matériellement les efforts de coopération économique entre pays en développement, dont l'intégration à l'échelle mondiale est un élément essentiel du nouvel ordre économique.

11. M. Arias Schreiber insiste sur la responsabilité qui incombe à la Conférence d'aboutir d'urgence à un accord qui réponde aux aspirations des peuples des pays en développement. Ces pays ont témoigné de leur volonté de

¹⁶¹ Voir la note 8 ci-dessus.

dialogue en présentant des propositions concrètes et soigneusement étudiées et en acceptant la réunion de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, où ils ne sont représentés que par 19 pays et qu'ils considèrent comme une instance complémentaire dont les travaux doivent être subordonnés aux résultats de la Conférence de Nairobi. Ils refuseront les propositions ne comportant que de simples palliatifs qui contribueraient à perpétuer l'état de choses existant. Les pays en développement ne recherchent pas l'affrontement, mais entendent au contraire faciliter la négociation par une attitude raisonnable, malgré l'exaspération de leurs peuples devant le maintien de conditions de vie intolérables. Toutefois, si les autres Etats ne témoignent pas d'une volonté correspondante de dialogue, les pays du tiers monde devront recourir à d'autres méthodes. La crise qu'ils traversent a nettement renforcé leur pouvoir de négociation et ils ont compris qu'ils doivent resserrer leur coopération mutuelle pour obtenir la justice que leurs peuples réclament. Ils ont, à cet effet, adopté à la Conférence de Dakar¹⁶² une stratégie fondée sur trois principes : solidarité entre pays en développement producteurs de pétrole et producteurs de matières premières; action concertée des associations de producteurs par la constitution d'un conseil; création, pour donner plus de dynamisme à ces associations, du Fonds de financement de stocks régulateurs des pays en développement exportateurs de matières premières. Cette stratégie n'exclut pas des solutions de beaucoup plus grande envergure, comme celles du Programme d'action de Manille, qui exigent le concours des pays développés dans des conditions d'équité et de respect des intérêts mutuels.

¹⁶² Voir la note 5 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 121e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Ferdinand E. Marcos, président de la République des Philippines

1. Le président MARCOS (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit que l'histoire de l'humanité a été marquée par des souffrances et des privations inouïes dont la perpétuation ne peut plus être tolérée. Malgré les mises en garde formulées lors de conférences antérieures, les défauts de l'ordre international actuel ont fait qu'aucun changement appréciable n'a pu intervenir sur les plans économique et social et qu'aucun remède n'a pu être trouvé à la pauvreté, à la faim, à l'éclatement de la société et aux conflits sociaux. Ce qu'il nous faut manifestement, et impérieusement, c'est une ferme conviction conduisant à des programmes audacieux et non des demi-mesures et des paroles vaines. Malgré la proclamation de deux Décennies des Nations Unies pour le développement, d'abord pour les années 60, puis pour les années 70, non seulement la communauté internationale n'a, de façon générale, fait aucun progrès quant au partage des ressources mondiales, mais encore, on a assisté avec la crise à un retour au nationalisme. Et pendant cette période, les aspirations croissantes des pays en développement n'ont

pas été assorties d'engagements équivalents de la part des pays développés.

2. Non seulement les problèmes que connaissait le monde à la création de la CNUCED se sont perpétués, mais encore, ils se sont intensifiés. Toutefois, depuis cette époque, les pays ont acquis de l'expérience et la capacité d'agir collectivement.

3. Les pays en développement estiment que le besoin et les possibilités d'accord sont plus grands qu'ils ne l'ont jamais été jusque-là à l'heure où s'ouvre la présente session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ils sont convaincus que la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁶³, que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adoptés le 7 février 1976 et qu'il a chargé le président Marcos de présenter en son nom à la Conférence, seront acceptés en tant que charte de coopé-

¹⁶³ Voir la note 1 ci-dessus.

ration entre les pays développés, les pays à économie planifiée et les pays en développement.

4. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, les pays en développement ont énuméré les problèmes mondiaux qu'ils considèrent comme les plus pressants, ainsi que les solutions qu'ils estiment justes et raisonnables, les répartissant en cinq groupes principaux : les problèmes commerciaux, assortis de propositions concernant la restructuration du commerce des produits de base et l'expansion du commerce d'exportation des pays en développement; les problèmes monétaires, parmi lesquels la réforme des facilités de crédit, les taux d'intérêt et le remboursement des dettes; les problèmes de productivité, assortis de propositions touchant la correction des déséquilibres des échanges commerciaux et les transferts de technologie; les problèmes moraux, parmi lesquels la réorientation des activités des sociétés transnationales et la suppression de toute discrimination et coercition; enfin, les problèmes institutionnels, dont notamment les réformes organisationnelles et administratives et les mesures spéciales destinées à aider les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires.

5. La Déclaration de Manille serait incomplète sans le Programme d'action qui l'accompagne. En demandant à la Conférence d'adopter ces deux documents, le Groupe des Soixante-Dix-Sept estime que la présente session offre à la CNUCED une occasion sans précédent de créer le mécanisme de coopération qui seul fera progresser l'interdépendance entre les nations.

6. Une tâche immense doit être accomplie, non seulement par les organismes des Nations Unies, mais aussi par de nombreuses autres organisations et communautés régionales et internationales. Les résultats pratiques déjà obtenus dans le cadre du système des Nations Unies lui-même ont accru les espérances et devraient montrer de façon évidente qu'il est urgent de restructurer les relations actuelles entre pays développés et pays en développement. Pour ramener dans les 50 prochaines années à une proportion ne dépassant pas 5 à 1 l'écart entre les revenus par habitant de ces deux groupes de pays, qui est actuellement de 40 à 1, il ne faudra pas fournir moins de 7 milliards 200 millions de dollars d'aide aux pays en développement et si l'exécution de ce programme d'assistance devait être retardée jusqu'à l'an 2000, ce montant devrait être augmenté de près de la moitié.

7. L'expérience de la reconstruction pendant la période qui a suivi la seconde guerre mondiale a mis en évidence non seulement la générosité des donateurs d'aide, mais aussi le sentiment de participer à un dessein commun qui se traduisait par la façon de coordonner les flux d'assistance et de les affecter au meilleur usage par l'intermédiaire des institutions et organisations créées pendant cette période. Cet exemple incite le président Marcos et bien d'autres à penser qu'il existe une unité du même ordre entre les pays en développement, que ces pays et les pays développés ont un dessein commun et qu'il est possible de créer au niveau du tiers monde un système économique pouvant servir, entre autres, à coordonner l'aide au développement.

8. Il est grand temps que les pays du monde fassent preuve d'une solidarité analogue, s'efforçant pour cela de créer, pour partager les ressources, des systèmes fiables et d'application automatique, qui remplaceraient le système actuel de transfert volontaire de ressources, et envisageant éventuellement un régime international de fiscalité qui pénaliserait les dépenses effrénées d'armement, la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources non renouvelables. Il est possible bien sûr que la Conférence ne puisse pas examiner certaines de ces propositions à sa présente session, mais ce sont là des objectifs qui ne devraient pas être perdus de vue.

9. Le principe du développement global a présidé à l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁶⁴ et de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international¹⁶⁵; il est aussi à l'origine de la proposition relative à un code international de déontologie, et il sous-tend aussi bien la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale — laquelle d'ailleurs, ne doit ni suppléer ni retarder les efforts à faire à la présente session de la Conférence — que l'action des Etats arabes et africains, dont les ministres des affaires étrangères viennent de se réunir à Dakar, et des pays non alignés, dont les chefs d'Etat doivent se rencontrer à Colombo en août 1976.

10. Le Gouvernement philippin a ouvert la souscription au fonds commun en faveur d'un programme intégré pour les produits de base en annonçant une contribution de 50 millions de dollars, à prélever sur des rentrées futures. Il est également prêt à ouvrir la souscription à un fonds commun en faveur des pays en développement les moins avancés en s'engageant à verser en trois ans une somme de 500 000 dollars, sans compter les moyens de formation et de recherche qu'offrent le Metal Industries Research Development Center et la Development Academy des Philippines. Il est aussi disposé à fournir le terrain et les installations nécessaires à la création d'un centre de coordination des données qui fournirait aux pays en développement un mécanisme leur permettant d'échanger rapidement des informations et de disposer de données multilatérales vitales pour la prise de décisions de politique générale. Aux Philippines, une clause inspirée d'une disposition de la Convention de Lomé¹⁶⁶ a été introduite dans les contrats passés avec les raffineries de sucre des Etats-Unis, clause qui permet au pays producteur de participer aux bénéfices retirés de la vente du produit fini et lui garantit sur les ventes de sucre un prix minimal, équivalant en gros au cours du marché mondial brut.

11. Il faut que les pays développés acceptent une réforme radicale des structures qui sont à l'origine de l'inégalité des relations économiques et qu'ils mettent leurs ressources et leur technologie au service du développement des pays pauvres afin que ces derniers ne se trouvent pas perpétuellement dépassés du point de vue technologique et que cesse leur exploitation.

¹⁶⁴ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹⁶⁵ Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale.

¹⁶⁶ Voir la note 47 ci-dessus.

12. Le président Marcos affirme la nécessité d'adopter le code international de conduite qui est proposé pour les transferts de technologie, afin d'empêcher que les détenteurs de la technique moderne ne perpétuent la division internationale actuelle du travail.

13. Le moment est venu pour les nations de renoncer à poursuivre leur intérêt national et de partager les ressources techniques et financières. Les pays en développement doivent pouvoir intervenir dans les décisions qui les touchent, sans avoir désormais à faire preuve de leurs moyens financiers. La répartition égale des richesses et des possibilités entre les nations n'est plus une question de choix. Le progrès est indivisible et les intéressés ne pourront

réussir à cet égard ni en refusant leur aide aux autres, ni en le recherchant à des fins purement égoïstes.

14. Les pays en développement pensent que les divergences actuelles peuvent être surmontées. L'ordre économique s'est soldé par un échec pour toutes les nations, aussi bien les riches que les pauvres. Ce n'est pas en le remaniant qu'on avancera, mais en le remplaçant.

15. En présentant la Déclaration et le Programme d'action de Manille adoptés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, les nations pauvres, solidaires, invitent tous les pays à participer à l'unification de notre monde, depuis trop longtemps fragmenté.

**Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Manuel Collantes,
sous-secrétaire aux affaires étrangères des Philippines**

1. M. COLLANTES (Philippines) aborde tour à tour les principaux problèmes dont la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie. S'agissant tout d'abord des produits de base, rien ne saurait mieux assurer le démarrage du programme intégré tel qu'il est envisagé que la création du fonds commun, auquel les Philippines ont déjà annoncé le versement d'une contribution de 50 millions de dollars. M. Collantes souhaiterait, au cas où, comme il l'espère, la création du fonds serait décidée d'un commun accord, que la Conférence se réserve une journée pour déterminer l'envergure des engagements de toutes les délégations sur cette question capitale. Certaines délégations ont encore proposé de s'en tenir à la méthode d'approche par produit. Cette méthode a pourtant échoué. La Conférence se doit de répondre comme il convient aux espoirs du tiers monde en retenant immédiatement le programme intégré proposé et en créant d'emblée le fonds commun.

2. Il est acquis depuis longtemps que l'expansion du commerce des produits de base doit s'accompagner, dans les pays en développement, de celle de la production et du commerce d'articles manufacturés et semi-finis. Il convient dans ce domaine d'adopter une stratégie d'ensemble, si l'on veut atteindre l'objectif fixé en 1975 par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui est que les pays en développement doivent en l'an 2000 assurer 25 p. 100 de la production industrielle mondiale. Le principe d'une stratégie d'ensemble n'étant plus contesté, ce sont les éléments de la stratégie qui appellent des décisions. Il faut adopter, en particulier, des mesures propres à accélérer les importations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance de pays en développement, c'est-à-dire lever les obstacles tarifaires et non tarifaires qui les entravent, des mesures propres à favoriser la coopération industrielle, des mesures de financement de l'industrie et des exportations. Il faut réglementer les pratiques commerciales restrictives, rationaliser les activités des sociétés transnationales et intensifier le commerce entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale.

3. Au sujet de la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles, proposée par les Etats-Unis

d'Amérique, à la 121e séance plénière, la délégation philippine a des réserves car elle aurait souhaité une banque de coopération industrielle appelée à financer des investissements visant à la création de coentreprises par des pays en développement et des pays développés. C'est une proposition que les Philippines avaient déjà formulée à l'ONUDI et qu'elles estiment opportun de formuler à nouveau, étant entendu qu'il ne s'agirait pas en l'occurrence de remplacer le fonds commun des produits de base par cette banque de coopération industrielle. En tout état de cause, la CNUCED devrait participer activement aux consultations que l'ONUDI mènera dans le domaine de l'industrialisation, la convergence des activités des deux organisations réclamant une étroite coopération entre elles.

4. Le SGP que les pays développés, y compris certains pays socialistes d'Europe orientale, ont appliqué a déjà produit des résultats fructueux, mais il conviendrait d'en faire un élément permanent des relations économiques internationales, à condition qu'il ne puisse servir d'instrument de coercition économique. Quant aux négociations commerciales multilatérales du GATT, le Groupe des Soixante-Dix-Sept, à sa troisième réunion ministérielle à Manille, a constaté qu'elles ne se déroulaient pas au rythme souhaité et que les offres faites par les pays développés étaient décevantes. Il faudrait absolument que les pays développés prennent des engagements plus fermes, de façon que ces négociations puissent aboutir à la fin de 1976 au plus tard, tout au moins pour les produits tropicaux, et qu'il soit donné suite immédiatement aux décisions prises.

5. Pour le transfert de technologie au profit des pays en développement, il convient, là aussi, d'adopter une attitude différente, de manière que les pays en développement puissent, d'une part, adapter à leurs besoins les techniques importées et, de l'autre, se créer une capacité technologique propre. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a proposé l'adoption d'un code de conduite et la Conférence devrait prendre une décision positive à cet égard. Il conviendrait que, sans créer d'institution nouvelle, elle charge des organisations comme la CNUCED, l'ONUDI et d'autres institutions internationales compétentes de mettre en œuvre certaines

innovations et des programmes intégrés propres à étoffer et à assurer le transfert de technologie.

6. Pour ce qui est de l'aide financière aux pays en développement, il convient d'accroître le volume et d'assouplir les conditions, comme il est demandé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁶⁷. Il faut en particulier trouver des solutions à l'endettement de ces pays en ce qui concerne tant l'aide publique que l'aide privée, et leur ouvrir plus largement l'accès aux marchés de capitaux des pays développés. Le système monétaire international doit être profondément remanié dans un sens favorable aux pays en développement : il devrait comporter un processus d'ajustement des balances de paiements propre à supprimer les injustices actuelles, permettre la création et la répartition d'une nouvelle liquidité internationale suivant des procédures propres à mobiliser les ressources au profit du développement et à stabiliser les taux de change, finalement donner aux pays en développement la possibilité de participer plus efficacement aux négociations et aux décisions dans le domaine monétaire international.

7. En matière enfin de coopération économique, les Philippines ont proposé la mise en place de tout un système économique du tiers monde, et le secrétariat a publié un rapport sur la question¹⁶⁸; M. Collantes espère qu'il y sera

¹⁶⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁶⁸ "Coopération économique entre pays en développement" (TD/192), reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. III, (op. cit.)*.

donné suite au Groupe de négociation IV. S'agissant des pays en développement les moins avancés, des pays en développement insulaires et des pays en développement sans littoral, il conviendrait d'intensifier la coopération internationale dans le sens des propositions formulées dans le Programme d'action de Manille. Le Président de la République des Philippines a annoncé à la 121^e séance plénière qu'il verserait à cette fin une contribution de 500 000 dollars en trois ans sous la forme de projets d'aide aux pays en développement les moins avancés, et le Gouvernement philippin est disposé à élaborer avec la CNUCED et d'autres institutions internationales compétentes un programme d'assistance technique portant notamment sur la recherche et la formation professionnelle dans divers domaines où les Philippines estiment avoir acquis suffisamment d'expérience.

8. Evoquant, pour conclure, les problèmes d'ordre institutionnel, M. Collantes rappelle que, selon l'avis exprimé par le Président de la République des Philippines à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, il conviendrait que la CNUCED soit en définitive transformée en institution spécialisée des Nations Unies, sous le nom d'organisation mondiale du commerce.

9. M. Collantes rappelle que, conformément au principe du roulement entre les régions en développement qui préside au choix du lieu où se tiennent les sessions de la Conférence, c'est en Asie que devrait se tenir la cinquième session. M. Collantes est autorisé à annoncer que les Philippines souhaiteraient avoir l'honneur d'accueillir la cinquième session de la Conférence.

Résumé de la déclaration faite à la 132^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Stanislaw Trepczynski, sous-secrétaire d'Etat au Ministère du commerce extérieur et de l'économie maritime de la Pologne

1. M. TREPCZYNSKI (Pologne) se félicite que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tienne dans la capitale d'un pays qui a joué un rôle historique dans la lutte contre le colonialisme et avec qui la Pologne entretient des relations d'amitié. La délégation polonaise se déclare solidaire du Chili, pays hôte de la troisième session de la Conférence, qui lutte aujourd'hui pour la démocratie et les droits de l'homme.

2. Depuis la troisième session de la Conférence, l'atmosphère politique s'est beaucoup améliorée dans le monde : la détente, les efforts de désarmement et le renforcement de la sécurité internationale ont favorisé la coopération économique internationale. Il est indispensable, pour cette coopération et pour le développement socio-économique de tous les pays, de mettre en place une infrastructure politique solide, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en a donné l'exemple.

3. La Pologne, qui a connu, elle aussi, 150 ans de domination et d'exploitation étrangères, est très sensible aux efforts d'émancipation politique et économique des pays en développement. Quand elle a commencé à opérer des réformes socialistes, il y a 30 ans, le revenu par habitant

n'était pas supérieur à celui de nombreux pays en développement aujourd'hui. Mais, grâce à la coopération fraternelle de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes, la Pologne a tellement progressé en relativement peu de temps qu'elle se situe aujourd'hui parmi les pays moyennement développés. Quelles conclusions tirer de son expérience ? Premièrement, l'indépendance politique et l'autonomie économique sont intimement liées. Deuxièmement, la paix et la détente internationales, si elles n'ont pas encore permis de résoudre, à elles seules, les problèmes du développement, restent néanmoins des conditions indispensables du développement. Parallèlement, il faut des programmes concrets, aux niveaux national et international, en vue de résoudre les problèmes économiques, écologiques, scientifiques et technologiques particuliers. Troisièmement, les réformes sociales sont la condition *sine qua non* du développement économique. Dès qu'elle a acquis son indépendance, la Pologne a nationalisé l'industrie et procédé à une réforme foncière pour répartir plus équitablement le revenu national et faire participer les masses au développement économique.

4. Grâce à ces mesures, les pays socialistes d'Europe orientale ont non seulement enregistré sur une très longue

période le taux de croissance socio-économique le plus élevé du monde, mais également uniformisé leur niveau de développement. Ils sont aujourd'hui une force neuve dans les relations économiques internationales et modèrent, dans une certaine mesure, les conséquences dommageables au commerce international des bouleversements cycliques de l'économie capitaliste.

5. Les pays socialistes appuient de tout cœur les efforts entrepris par les pays en développement pour éliminer toutes les formes de colonialisme et de néo-colonialisme, d'exploitation capitaliste, d'inégalité et d'injustice. Il est indispensable que les pays du tiers monde mobilisent en priorité leurs ressources nationales et arrivent à l'autonomie économique, mais il faut aussi qu'ils bénéficient de conditions extérieures favorables. C'est parce qu'elle est convaincue que les pays en développement, les pays socialistes et les pays capitalistes ont beaucoup à gagner du développement des relations économiques et commerciales internationales que la Pologne s'est prononcée en faveur de l'application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international¹⁶⁹, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁷⁰ et des décisions prises par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires.

6. Le Gouvernement polonais est favorable à certaines des propositions formulées par les pays en développement à propos de l'ordre du jour, ainsi qu'à celles de la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille. Le nouvel ordre économique international ne peut être fondé que sur les réalités mondiales actuelles et non en fonction d'une prétendue division entre pays pauvres et pays riches, Nord et Sud, puisque les pays socialistes sont une valeur économique, politique et sociale entièrement distincte du système capitaliste. Par ailleurs, les Etats socialistes, loin d'avoir participé à l'exploitation des territoires coloniaux, ont toujours aidé ces territoires à acquérir leur indépendance en leur apportant un soutien politique et matériel parfois décisif. C'est donc aux Etats capitalistes responsables de l'exploitation coloniale qu'il appartient moralement d'apporter une compensation. Les instruments économiques traditionnels de l'économie capitaliste s'étant révélés incapables de répondre aux besoins nouveaux de la communauté internationale, les forces nouvelles – pays socialistes et pays en développement – recherchent ensemble à restructurer les relations économiques internationales. Enfin, les Etats socialistes ne considèrent pas les pays en développement comme des rivaux et sont soucieux, avant tout, d'en favoriser le développement économique.

7. Le commerce de la Pologne avec les pays en développement a augmenté de 25,8 p. 100 par an entre 1970 et 1975 et ses importations en provenance de ces pays ont plus que triplé dans le même laps de temps. Dans la mesure où cette croissance a été enregistrée au moment où la situation économique mondiale se dégradait, elle a pu compenser les effets négatifs de la récession dans les pays

capitalistes sur la position extérieure des pays en développement.

8. De l'avis de la délégation polonaise, il s'agit essentiellement de modifier la structure économique des pays en développement et leur place dans la division internationale du travail par des programmes de développement industriel qui leur permettront d'atteindre en l'an 2000 l'objectif de 25 p. 100 de la production industrielle mondiale prévu dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima¹⁷¹. La Pologne, comme les autres pays socialistes, pourrait jouer un rôle considérable à cet égard. Elle a toujours aidé les pays en développement à restructurer leur économie en leur fournissant des biens d'équipement et en leur transférant des techniques et à accroître leur commerce de produits industriels et d'articles semi-finis. Au début de 1976, elle a institué un régime tarifaire préférentiel pour les importations d'un millier de produits industriels et agricoles en provenance de plus d'une centaine de pays et territoires.

9. Pour modifier dans un sens favorable pour tous la division internationale du travail, il faut principalement harmoniser les plans de développement à long terme, y compris leurs objectifs sectoriels, et conclure des accords de spécialisation par secteur. Les autorités polonaises compétentes envisagent un mécanisme de développement socio-économique en ce sens qui contribuerait aussi à l'expansion des relations économiques internationales, conformément aux études consacrées à l'examen des tendances à long terme du développement économique des régions du monde demandées dans la résolution 3508 (XXX) de l'Assemblée générale, dont la Pologne a été le promoteur. Ces études feront découvrir de nouveaux domaines de coopération économique internationale et faciliteront sans doute la réalisation des objectifs du développement. Avec leur économie planifiée, les pays socialistes sont particulièrement bien placés pour combiner le transfert de technologie et la programmation de changements dans les spécialisations internationales, mais seulement à condition que les pays en développement prennent des mesures réciproques.

10. En ce qui concerne le transfert des ressources réelles, la Pologne continuera, dans les limites de ses moyens, à fournir aux pays en développement des usines et des installations industrielles, ainsi que des technologies à des conditions avantageuses, pour renforcer leur capacité industrielle et technologique. Dans le domaine de l'assistance technique, la Pologne est déjà intervenue avec succès en matière de prospection géologique, des mines, de construction navale, de transformation des produits alimentaires et de la pêche. Elle est prête à aller plus loin et à organiser dans les pays en développement des projets de formation scolaire et professionnelle, à prêter des services d'experts et à former en Pologne des cadres originaires des pays en développement. Au cours des dix dernières années, on a dénombré en Pologne 1 600 diplômés originaires des pays en développement. Par ailleurs, il est tout à fait légitime que les pays en développement veuillent améliorer leurs conditions d'accès à la technologie : c'est pourquoi la Pologne est prête à participer aux travaux sur le code de conduite pour le transfert de technologie.

¹⁶⁹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

¹⁷⁰ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹⁷¹ Voir la note 7 ci-dessus.

11. Certes, il faudra surtout, pour remédier au sous-développement économique des pays en développement, modifier la structure de leur économie; il n'en reste pas moins que, pour le moment, ces pays comptent beaucoup sur les revenus de leurs exportations de produits de base pour financer leurs structures socio-économiques. La Pologne est donc favorable au mode d'approche nouveau envisagé pour le commerce de ces produits. Mais, comme les pays en développement utilisent une grande partie de leurs recettes d'exportation pour importer d'autres produits de base, il n'est pas concevable de ne réglementer qu'en partie les marchés des produits de base au détriment de certains pays. Ainsi que les Etats socialistes l'ont préconisé, c'est globalement qu'il faut aborder les problèmes économiques internationaux. Pour remédier à l'instabilité des marchés des produits de base, il faudrait donc étudier la corrélation entre l'offre et la demande et pas simplement les conséquences des fluctuations de ces facteurs. Bien qu'elle soit prête à participer aux négociations sur un programme intégré, la délégation polonaise réaffirme qu'une amélioration durable du commerce des produits de base ne pourra venir que d'une programmation de la production et de la consommation à l'échelle mondiale.

12. La question de la modification des relations institutionnelles entre les organisations économiques internationales doit être abordée conformément à la Charte des Nations Unies qui confie le rôle central, en matière économique, au Conseil économique et social. Pour rendre la CNUCED plus efficace, on devrait non seulement l'élargir

du point de vue géographique, mais encore étendre la gamme des questions qui lui sont confiées, en tenant compte de la formule globale actuellement étudiée par le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

13. Dans la mesure où seule une amélioration globale des relations économiques permettra de répondre aux besoins légitimes des pays en développement, ceux-ci ont intérêt à éliminer tous les obstacles artificiels au commerce avec les pays socialistes, y compris toutes les formes de discrimination encore présentes dans les pays capitalistes développés. Comme les relations économiques et commerciales sont étroitement liées, les pays socialistes demandent à la Conférence de les examiner ensemble, sous une rubrique "relations entre pays à systèmes économiques et sociaux différents", qui ne couvrirait pas exclusivement les relations entre les pays socialistes et les pays en développement.

14. Le Programme général d'intégration économique socialiste, auquel la Pologne participe depuis longtemps et qui contribue au progrès de tous les Etats membres du CAEM, peut également favoriser la croissance et le renforcement des relations économiques et commerciales avec les pays en développement. Depuis la troisième session de la Conférence, la coopération entre le CAEM et les pays en développement s'est considérablement renforcée. Elle peut l'être encore davantage à condition que les pays en développement adoptent, eux aussi, l'attitude positive voulue.

Résumé de la déclaration faite à la 139e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Joaquim Jorge de Pinho Campinos, ministre du commerce extérieur et du tourisme du Portugal

1. M. de PINHO CAMPINOS (Portugal) dit qu'à travers les élections qui ont eu lieu récemment le peuple de son pays a réaffirmé sa volonté de consolider une coopération fondée sur le respect de l'indépendance nationale, de l'intérêt mutuel et de l'égalité souveraine avec les nouveaux Etats africains d'expression portugaise. Il espère que ces principes présideront aussi à l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans le cadre des Nations Unies. Pour cette raison, il préconise le renforcement des mécanismes institutionnels de la CNUCED qui, étant donné son universalité, doit être le cadre privilégié d'un dialogue entre les pays développés et les pays en développement.

2. Le Portugal s'intéresse aussi à cette question pour des raisons économiques. Jusqu'en 1973, le déficit de sa balance commerciale était largement compensé par les recettes provenant du tourisme et les rapatriements de fonds effectués par les ressortissants portugais à l'étranger; depuis lors, l'augmentation du déficit de la balance des paiements, ajoutée au besoin de capitaux étrangers pour financer les projets de développement, a aggravé l'endettement national, qui représentait 7 p. 100 du PIB à la fin de 1975, cependant que le taux de chômage dépassait 10 p. 100.

3. Depuis la Révolution, le Portugal est devenu importateur net de produits de base. Il importe près de la moitié

des produits alimentaires dont il a besoin et toutes les matières premières destinées à la fabrication des textiles de coton et de sisal, qui représentent 25 p. 100 de ses exportations. Il s'intéresse donc à la stabilisation du commerce des produits de base par l'adoption d'une formule intégrée qui prendrait en considération la situation des pays en développement qui, comme le Portugal, sont importateurs nets de produits de base et n'ont pas de ressources naturelles. Quant au fonds commun envisagé, il ne sera possible de le créer que si les pays très industrialisés acceptent d'y participer.

4. En ce qui concerne le transfert de technologie, la délégation portugaise préconise l'adoption de mesures visant à renforcer la capacité technologique des pays en développement, quelle que soit la région à laquelle ils appartiennent. Elle appuie notamment la création de banques de données techniques et de centres nationaux qui seraient rattachés aux centres sous-régionaux et régionaux. Il convient de procéder à une révision du système international de protection de la propriété industrielle et d'adopter un code de conduite qui engloberait toutes les règles régissant le transfert de technologie et réglementerait les obligations contractuelles des fournisseurs et des acquéreurs de technologie en tenant compte du fait que ces

derniers ont en général une position plus faible dans les négociations.

5. Le Portugal appuie toutes les mesures destinées à alléger la dette des pays en développement, dans le cadre notamment des institutions spécialisées compétentes. Il espère que le Comité du développement du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI poursuivra ses travaux et il se félicite de la conclusion des Accords de Kingston¹⁷².

¹⁷² Voir la note 9 ci-dessus.

6. Enfin, la délégation portugaise appuie les mesures spéciales envisagées en faveur des pays en développement les moins avancés, insulaires ou sans littoral, ainsi que la coopération entre pays en développement. Elle s'associe à la conviction exprimée dans la Déclaration de Manille¹⁷³ que la responsabilité du développement incombe en priorité aux pays en développement eux-mêmes, mais ils ne pourront s'en acquitter sans le soutien du monde industrialisé.

¹⁷³ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 128e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Abdul Rahman Alattyia, ambassadeur, représentant permanent du Qatar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. ALATTYIA (Qatar) dit que son pays appuie pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁷⁴, qui offrent une base solide pour la solution des problèmes inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. En tant que pays en développement, le Qatar estime que les termes de l'échange des produits de base ne sont pas en rapport avec la valeur et l'importance de ces produits qui constituent la principale source de revenu de beaucoup de pays en développement, et il appuie par conséquent le programme intégré pour les produits de base ainsi que les propositions tendant à élargir le SGP afin de faciliter l'accès des principaux produits d'exportation des pays en développement aux marchés mondiaux.

3. L'endettement des pays en développement et le déficit de leur balance des paiements sont au centre des problèmes financiers et monétaires. La communauté internationale ne devrait pas se laisser abuser par ceux qui cherchent à rendre responsables de l'inflation et des difficultés de balance des paiements les pays qui ont exercé leur souveraineté légitime sur leurs ressources naturelles. Bien qu'il n'en soit qu'aux premiers stades du développement, le Qatar a, au cours des cinq dernières années, accordé à d'autres pays en développement, aux niveaux régional et international, des dons et des prêts qui représentent un pourcentage de son PNB bien supérieur à l'objectif fixé pour les pays développés eux-mêmes. Fort de son expérience, le Qatar est convaincu qu'il incombe à ces derniers pays de trouver de nouvelles solutions aux problèmes de la dette et de la balance des paiements et de remanier complètement les status et les règlements des institutions financières qu'ils ont créées pour régler leurs propres rapports d'ordre financier, de façon que les pays en développement puissent participer effectivement à l'élaboration de la politique de ces institutions et à la prise de leurs décisions.

¹⁷⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

4. Dans leur effort de développement économique et social, les pays en développement consacrent une fraction importante de leurs investissements à la création d'industries, mais il leur est difficile d'acquérir la technologie nécessaire à des conditions équitables à cause du monopole détenu par les pays industrialisés sur le savoir-faire technique, qui leur permet de fixer le prix des techniques et de dicter les conditions régissant leur transfert et leur application. Il faut donc mettre en place un système international de règles établissant des conditions équitables et favorables pour les transferts de technologie et créer des centres de technologie locaux et régionaux qui puissent bénéficier des services des organisations internationales compétentes.

5. Bien que les problèmes auxquels ils se heurtent soient similaires par leur nature et leur origine, les pays en développement ont des types de développement différents en raison d'un passé historique et d'une structure sociale qui leur sont propres, et les crises économiques ont parfois abouti à l'adoption de politiques économiques et commerciales divergentes. La troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à Manille, a reconnu qu'il fallait revoir les fondements de la coopération économique entre pays en développement et, si l'on garde présents à l'esprit les principes devant présider à celle-ci, les négociations de la Conférence de Nairobi et des réunions régionales et sous-régionales pourront conduire à l'établissement d'un système de coopération efficace.

6. Le Qatar réaffirme qu'il est indispensable de prendre immédiatement des mesures concrètes pour améliorer la situation économique des pays en développement les moins avancés, insulaires ou sans littoral.

7. Enfin, la délégation du Qatar appuie les propositions dont la Conférence est saisie tendant à renforcer le rôle de la CNUCED dans le cadre de la réorganisation du système des Nations Unies qui est envisagée, et elle espère que la Conférence adoptera à ce sujet, à la session en cours, une résolution appropriée.

**Résumé de la déclaration faite à la 139^e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Misbah Oreibi,
ministre chargé des affaires économiques, mission permanente de la République arabe libyenne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

1. M. OREIBI (République arabe libyenne) dit qu'au cours des dernières années l'économie des pays en développement a sérieusement régressé à cause de la détérioration du commerce due aux crises économiques survenues dans les nations développées. L'OPEP a néanmoins montré comment des pays producteurs pouvaient, par leur union et leur détermination, briser le contrôle économique imposé de l'extérieur sur les termes de l'échange de leurs produits. Ainsi, la République arabe libyenne exerce maintenant sa pleine souveraineté sur ses ressources pétrolières. Les résultats obtenus par l'OPEP ouvrent la voie à l'instauration d'un nouvel ordre économique équitable et montrent comment les pays du tiers monde, en formant des groupements régionaux ou des groupements par produit de base, peuvent donner plus de poids à leurs idées.

2. Les pays du tiers monde ne peuvent plus continuer à admettre comme inévitables les conséquences des perturbations enregistrées par l'économie des nations avancées ni à abandonner les prix des produits de base au libre jeu des forces du marché. Ils ne sauraient accepter non plus les propositions faites dernièrement en vue de créer des institutions nouvelles, car elles ne contribueront en rien à éliminer l'influence actuelle des sociétés transnationales. Les pays du tiers monde ont maintenant une occasion unique, qu'ils ne doivent pas laisser passer, d'instaurer un nouvel ordre économique international grâce auquel la justice et l'égalité régneront dans le monde.

3. Les pays en développement se trouvent dans une situation très difficile par suite de la crise financière et

monétaire internationale, et il est urgent de prendre des dispositions pour remédier à cette situation, en particulier pour alléger leur dette.

4. La République arabe libyenne encourage l'adoption de mesures tendant à promouvoir la coopération économique entre pays en développement, à accroître leur autonomie et à relever leur niveau de vie, et elle y participe. En 1975, elle a accordé à ces pays une aide non liée dont le montant représentait 2,9 p. 100 de son PNB. Elle a également apporté sa participation aux contributions consenties par les Etats arabes, notamment aux 400 millions de dollars versés au Fonds international de développement agricole et elle est disposée à contribuer au fonds commun pour le financement de stocks régulateurs.

5. Appuyant la lutte menée par la communauté internationale pour une plus grande justice économique, la République arabe libyenne préconise l'isolement économique des régimes pratiquant le sionisme et l'*apartheid*, qui continuent à priver une grande partie des populations de Palestine et d'Afrique australe de leurs droits économiques et politiques.

6. La République arabe libyenne se prononce pour l'adoption d'un code de conduite en matière de transfert de technologie. Elle espère par ailleurs que le rôle de la CNUCED sera renforcé de façon qu'elle puisse prendre des décisions sur les questions concernant le commerce international. Enfin, elle estime que les membres du Conseil du commerce et du développement ne devraient pas être élus et que le Conseil devrait être ouvert à tous.

**Résumé de la déclaration faite à la 135^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Amar Jammal,
ministre adjoint de l'économie et du commerce extérieur de la République arabe syrienne**

1. M. JAMMAL (République arabe syrienne) déclare que les pays avancés doivent reconnaître pleinement les besoins économiques des pays en développement et les aider dans un esprit de solidarité à effectuer un décollage économique satisfaisant. Si l'on veut que les pays en développement connaissent la stabilité et la croissance économiques, il est indispensable de refondre les structures du commerce extérieur.

2. Le développement du commerce international est un élément vital de la croissance économique du tiers monde. Les pays en développement ne sauraient continuer à faire fond uniquement sur l'exportation des produits primaires, avec les fluctuations dont elle s'accompagne; il faudrait que la promotion de leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis soit acceptée par les pays avancés, qui devraient également se montrer disposés à accroître leur part du financement nécessaire à l'industrialisation des pays

du tiers monde. Tout nouveau système d'échanges avec les pays en développement et d'investissement dans ces pays doit comporter une protection contre des modifications des termes de l'échange entraînant une perte de recettes pour ces pays.

3. Des associations régionales ou autres de pays du tiers monde, comme le Marché commun arabe et l'OPEP, seraient d'une grande utilité, surtout pour les pays les moins avancés.

4. La République arabe syrienne approuve la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁷⁵, notamment les propositions concernant la réforme monétaire. Elle est convaincue de la nécessité d'un programme d'action concerté et de mesures visant à promouvoir le transfert de technologie en direction du tiers monde. On ne doit surtout

¹⁷⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

pas perdre de vue la nécessité d'une politique cohérente pour se garder des effets défavorables qui ne manquent pas de se produire à chaque récession économique que connaissent les pays industrialisés. Pour ce qui est des DTS, l'approche doit être équitable et globale, eu égard à la nécessité d'alléger l'endettement croissant des pays en développement. La stabilisation des prix des produits de base est nécessaire, et il faudrait que les pays avancés abaissent leurs tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce, afin que les pays en développement puissent accéder plus facilement à leurs marchés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à la présente session, doit s'efforcer de prendre des décisions sur tous les points du programme intégré pour les produits de base et sur le fonds commun pour le financement des stocks régulateurs. Il faudrait que tous les pays développés appliquent le SGP.

5. La République arabe syrienne exécute un vaste programme pour accélérer sa croissance économique, transformer ses structures sociales et financières et renforcer ses liens avec les autres pays arabes et les pays du tiers monde. Elle déplore la persistance, au Moyen-Orient, des actions du sionisme, qui bafoue l'opinion publique internationale et contraint des pays comme la République arabe syrienne à détourner une part de leurs ressources pour les consacrer à leur défense.

6. La République arabe syrienne demande instamment que la CNUCED soit transformée en institution spécialisée et soit appelée à jouer un plus grand rôle dans la sphère du commerce international. La communauté internationale est résolue à combler l'écart entre pays riches et pays pauvres, et M. Jammal espère qu'au cours de la présente session la Conférence pourra aboutir à certains résultats d'ordre pratique dans cette voie.

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Nestor Kombot-Naguemon, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République centrafricaine en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, représentant permanent auprès des Communautés européennes

1. M. KOMBOT-NAGUEMON (République centrafricaine) relève qu'une reprise économique s'amorce dans les pays développés tandis que la misère, le sous-emploi, la sous-alimentation, encore aggravés par la sécheresse, les tremblements de terre ou les inondations, continuent de régner dans les pays en développement. Si le sous-développement persiste, ce n'est pas faute de réunions internationales et de résolutions : c'est plutôt qu'il manque toujours la volonté de mettre en application les chartes, recommandations, déclarations et décisions qui s'accumulent et restent lettre morte. Il est plus que jamais temps de passer aux actes et les pays en développement attendent vraiment, cette fois, de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des actions concrètes.

2. S'agissant des produits de base, la République centrafricaine soutient le programme intégré exposé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁷⁶, qui permettrait de stabiliser les prix de ces produits à un niveau raisonnable. Mais la stabilisation des cours doit se faire dans deux sens : d'une part, entre les pays producteurs de biens primaires et les pays consommateurs de ces biens, d'autre part, entre les pays exportateurs d'articles manufacturés et les consommateurs de ces articles. Il faut en effet éviter que le monde se divise en producteurs de matières premières et producteurs d'articles manufacturés, et il importe que producteurs et consommateurs conviennent ensemble de prix justes et rémunérateurs à la fois pour les uns et pour les autres, qu'il s'agisse de produits primaires ou d'articles manufacturés.

3. Pour accroître leur production nationale, les pays en développement doivent faire un gros effort d'investissement. Or, l'épargne insignifiante qu'ils peuvent dégager de

leur effort de production est entièrement absorbée par leur dette extérieure, dont le service est de plus en plus lourd. C'est pourquoi, la délégation centrafricaine considère, comme les auteurs de la Déclaration de Manille, que l'annulation pure et simple des dettes par les pays créanciers prouverait leur volongé d'aider les pays en développement. De même, elle appuie l'idée de réunir une conférence créanciers-débiteurs.

4. Certaines catégories de pays, qui ressentent plus durement que les autres les contrecoups de la crise économique mondiale, appellent un effort d'aide particulier : ce sont les pays en développement les moins avancés et, parmi eux, les pays sans littoral et les pays insulaires. S'arrêtant sur le cas des pays sans littoral dont la République centrafricaine fait partie, M. Kombot-Naguemon rappelle que les problèmes essentiels sont connus, mais que les solutions préconisées ne demeurent encore que des vœux pieux. Il faut pourtant appliquer à ces pays des solutions concrètes dans le domaine de la production, de la transformation, des transports, des communications et du commerce.

5. En matière de production, la mise en valeur des ressources de ces pays repose sur un apport substantiel de capitaux, sur le transfert de technologie, sur la recherche technique et la formation de cadres nationaux. L'apport de capitaux devrait être massif, et prendre la forme de dons et de prêts à des conditions favorables. L'accroissement de la production appelle, par ailleurs, d'importants transferts de technologie consentis à des conditions de faveur par les pays détenteurs des techniques. M. Kombot-Naguemon souscrit donc à l'idée d'un code de conduite et à celle de centres de transfert de technologie, par exemple à l'Université des Nations Unies. Quant à la formation de techniciens autochtones, elle devrait se faire non seulement dans les pays développés, mais surtout dans les pays en

¹⁷⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

développement eux-mêmes, car cela permet de créer des cadres nationaux plus nombreux et de freiner l'exode des compétences fréquent chez les pays en développement.

6. En matière de transformation des produits primaires, la restructuration de l'économie des pays sans littoral devrait, grâce à l'aide technique et financière, les amener à mettre en place des industries de remplacement pour limiter les importations. Il faudrait, selon les suggestions formulées dans la Déclaration de Manille, inciter les milieux d'affaires de ces pays mêmes et les sociétés multinationales, par des facilités fiscales, bancaires, et des facilités d'assurance, à implanter des industries dans les pays sans littoral, dans le respect absolu des législations nationales, ces pays, de leur côté, garantissant aux investisseurs des conditions favorables. Cela créerait des pôles de développement qui rentabiliseraient les infrastructures routières, fluviales et ferroviaires à mettre en place et intensifieraient le commerce. L'implantation de ces industries revêt d'autant plus d'intérêt que les pays en développement ne commenceront vraiment à participer au commerce international qu'au moment où ils transformeront eux-mêmes les matières premières qu'ils produisent.

7. C'est au développement des transports et des communications que les pays sans littoral doivent affecter la majeure partie de leurs revenus. C'est pourquoi la République centrafricaine, qui est un pays sans littoral parmi les moins avancés, a donné, dans son plan quinquennal de développement économique et social pour la période 1976-1980, la plus haute priorité au "désenclavement" du pays : elle veut ouvrir des voies de communications routières, fluviales, aériennes et ferroviaires avec tous ses voisins, et relier le pays au reste du monde par un réseau de télécommunications. Ces objectifs appellent là aussi des capitaux massifs et des attitudes politiques réalistes fondées sur la coopération. En ce qui concerne les capitaux, la République centrafricaine appuie les propositions concernant la stratégie des transports applicable aux pays en développement sans littoral formulées par la CNUCED¹⁷⁷ et se félicite que l'Assemblée générale, à sa trentième session, ait décidé de créer un fonds spécial en faveur des pays en développement sans littoral¹⁷⁸ afin de compenser leurs dépenses supplémentaires de transport et de transit. En République centrafricaine, il ne suffira pas de construire et d'entretenir des routes, mais il faudra aussi aménager des voies d'eau qui peuvent faciliter grandement le transport de forts tonnages. Or, la voie transéquatoriale, par exemple, qui est le principal canal d'évacuation des produits centrafricains et du transport des passagers, n'est pas navigable toute l'année ni sur toute sa longueur. Il faudrait donc que les organismes de financement extérieurs étudient avec souplesse les projets d'aménagement des voies d'eau qui leur seront soumis. De même, ils devront accorder une attention particulière aux installations portuaires dans les pays de

transit (engins de manutention, hangars de stockage) pour assurer une évacuation rapide des produits et un meilleur stockage. Il faut en outre veiller à développer les transports aériens qui permettent de transporter des marchandises de grande valeur sous un volume réduit, contribuent à développer le tourisme et l'artisanat, et intensifient les courants d'affaires.

8. En ce qui concerne les politiques réalistes qu'il convient d'adopter, elles portent, au niveau des Etats, sur le problème du transit. Il faut que les pays limitrophes des pays enclavés se sentent solidaires de ces derniers et facilitent le transit de leurs produits d'exportation. La République centrafricaine se félicite que, dans le cadre de l'UDEAC, les Etats membres aient récemment adopté un plan d'ensemble de développement des transports en Afrique centrale, visant à harmoniser les solutions données aux différents problèmes de transport, de transit et d'entreposage. M. Kombot-Naguemon espère que l'aide extérieure viendra compléter celle que le Fonds européen de développement envisage d'apporter à l'UDEAC dans ce domaine. Enfin, les pays sans littoral ont besoin d'entrer directement et rapidement en contact avec le monde extérieur grâce à un réseau de télécommunications dense. Là aussi, il se pose des problèmes de financement identiques et ces pays, qui sont parfois isolés, devraient bénéficier de concours particuliers et d'une aide internationale qui devrait, de toute urgence, faciliter la mise en place de l'infrastructure de télécommunications.

9. En matière de commerce, il importe de faciliter au maximum l'accès aux marchés par l'abolition des pratiques restrictives et la création d'organismes d'export-import. L'ouverture des marchés des pays industrialisés devrait être exempte de toute barrière douanière et de tout contingentement. Il y a lieu d'aménager encore le SGP en faveur des pays en développement et de l'étendre à l'ensemble des produits agricoles. Toute solution apportée à tel ou tel de ces multiples problèmes repose nécessairement sur la coopération indispensable entre les pays développés et les pays en développement et sur la coopération également indispensable entre les pays en développement eux-mêmes. En l'espèce, la Conférence pourrait utilement s'inspirer de la coopération qui s'est instaurée entre la Communauté économique européenne et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la Convention de Lomé¹⁷⁹. Elle devrait s'efforcer d'étendre au niveau mondial ce que la Convention de Lomé a réussi à créer au niveau régional. Par ailleurs, le Gabon, la République populaire du Congo, la République-Unie du Cameroun et la République centrafricaine ont formé, dès 1964, l'UDEAC et la communauté internationale devrait s'inspirer également de cet exemple et apporter une aide financière et technique à cet organisme interétatique. Plus généralement, il conviendrait d'accroître l'aide aux organismes régionaux et sous-régionaux, car ceux-ci sont plus proches des pays membres, dont ils harmonisent la politique de développement. Au lieu de créer des organismes nouveaux, il serait préférable de restructurer et de consolider ceux qui existent déjà, tels la Banque mondiale, le FMI et l'AID.

¹⁷⁷ *Stratégie des transports pour les pays en voie de développement sans littoral : rapport du Groupe d'experts de l'infrastructure des transports pour les pays en voie de développement sans littoral* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.II.D.5).

¹⁷⁸ Résolution 3504 (XXX) de l'Assemblée générale.

¹⁷⁹ Voir la note 47 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 131^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Ha Jong Yoon,
vice-ministre, Ministère des affaires étrangères de la République de Corée**

1. M. YOON (République de Corée) dit que l'inflation a toujours eu des conséquences plus graves pour les pays en développement que pour les pays développés et que, ces dernières années, les prix à l'exportation des pays en développement importateurs de pétrole sont restés plus ou moins stables, alors que la situation de la balance des paiements de ces pays continuait de se dégrader du fait de la diminution de l'aide publique que les pays développés leur accordent pour leur développement et de l'augmentation des prêts commerciaux qui leur sont consentis à des conditions défavorables. Par conséquent, la Conférence devrait prendre de nouvelles dispositions concrètes pour libérer le monde des tendances protectionnistes, des restrictions commerciales discriminatoires, des fluctuations des prix des produits de base et autres perturbations économiques et financières arbitraires, conformément aux idéaux et aux aspirations énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁸⁰.

2. Vu les conséquences préjudiciables que les fluctuations des prix des produits de base entraînent tant pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs, il est urgent d'adopter un programme intégré pour les produits de base prévoyant un fonds commun, le financement de stocks régulateurs et des engagements d'achat et de vente multilatéraux fondés sur des prix équitables, rémunérateurs et stables. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-finis, il faut améliorer le SGP afin de permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti des avantages qu'il offre. La production des pays en développement ne pourra atteindre l'objectif fixé à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975, à savoir le quart de la production industrielle mondiale que si les pays développés permettent aux pays en développement de consolider leurs industries en concevant une division internationale équitable du travail, en libérant leurs importations en provenance des pays en développement et en procédant à une réorganisation de leurs propres industries au lieu de recourir au protectionnisme.

3. Si des progrès ont été réalisés sur le plan tarifaire à la faveur des négociations commerciales multilatérales, ce n'est guère le cas en ce qui concerne l'élimination des obstacles non tarifaires, et les limitations imposées dernièrement aux exportations de certains produits à fort coefficient de main-d'œuvre ont entravé l'expansion des exportations d'articles manufacturés des pays en développement. Par ailleurs, la lenteur des négociations commerciales multilatérales est aussi à déplorer.

4. Etant donné la performance décevante des pays développés pour ce qui est d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour l'aide publique au développement, il est à espérer que les institutions financières internationales et tous les pays qui ont des excédents de

capitaux s'efforceront d'accroître les transferts de capitaux à des conditions de faveur et de faciliter l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux. De plus, le FMI devrait réexaminer la politique relative à la facilité de financement compensatoire et tenir dûment compte de la situation spéciale des pays en développement dans la répartition des DTS et dans l'application des principes qui régissent les arrangements de change.

5. Il faut que des mesures spéciales plus complètes soient prises en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires.

6. Le problème de la coopération économique entre les pays en développement doit être considéré compte tenu des différents stades de développement auxquels se trouvent ces pays. Afin d'assurer la complémentarité des efforts, la République de Corée a adhéré au Protocole du GATT concernant les négociations commerciales entre les pays en voie de développement¹⁸¹ ainsi qu'à l'Accord de Bangkok conclu sous les auspices de la CESAP¹⁸². La CNUCED doit aussi favoriser le développement des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

7. La République de Corée a élaboré des plans de développement caractérisés par l'austérité et la volonté d'autonomie économique, qui ont permis de réaliser des taux de croissance et des chiffres d'exportation satisfaisants. En outre, le mouvement "Communautés nouvelles", qui est destiné à inculquer à la population du pays l'esprit d'entreprise, de solidarité et de coopération, s'est révélé très fructueux. Néanmoins, le gouvernement est toujours aux prises avec les problèmes difficiles que posent le relentissement des exportations et la pénurie de capitaux, de ressources naturelles et de matières premières industrielles.

8. Pour conclure, M. Yoon fait une brève remarque au sujet des observations que le représentant de la République démocratique populaire de Corée a formulées à la 127^e séance plénière au sujet de la question de Corée et qui donnent une idée quelque peu inexacte de la réalité. Il a en effet omis de mentionner la résolution 3390 A (XXX) aux termes de laquelle l'Assemblée générale a demandé instamment au Sud et au Nord de la Corée de poursuivre leur dialogue et a exhorté toutes les parties directement intéressées à entrer en pourparlers pour établir de nouveaux arrangements destinés à remplacer l'Accord d'armistice du 27 juillet 1953 et à assurer une paix durable dans la péninsule de Corée. Le Gouvernement de la République de Corée appuie pleinement cette résolution, dans l'intérêt d'une paix véritable et d'une solution rapide de la question de Corée.

¹⁸¹ Voir la note 59 ci-dessus.

¹⁸² Premier accord relatif aux négociations commerciales entre pays en développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Accord de Bangkok) signé à Bangkok le 31 juillet 1975.

¹⁸⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Horst Soelle,
ministre du commerce extérieur de la République démocratique allemande**

1. M. SOELLE (République démocratique allemande) note que l'idée de coexistence pacifique entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents a gagné du terrain depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a contribué à la création de conditions plus favorables pour normaliser les relations économiques et le commerce international.

2. Le Gouvernement de la République démocratique allemande partage totalement l'opinion que les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont de nature à favoriser la coopération internationale dans tous les domaines et à donner un nouvel élan à la Conférence de Nairobi.

3. Il appuie fermement le Programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, adopté par le XXV^e Congrès du parti communiste de l'Union soviétique (24 février-5 mars 1976), en particulier la proposition tendant à conclure un traité mondial sur la non-utilisation de la force dans les relations internationales, car ce traité ouvrirait aussi des perspectives nouvelles pour le développement et la stabilisation des relations économiques intergouvernementales.

4. L'ordre du jour de la Conférence comprend la mise en œuvre des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁸³ et des décisions, adoptées à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui relèvent de la compétence de la CNUCED. Cette mise en œuvre est d'autant plus urgente que la coopération économique et le développement du commerce international sont extrêmement gênés par la crise profonde du système économique capitaliste, dont les principales victimes sont les pays en développement, surtout les plus pauvres. La République démocratique allemande approuve la conclusion de la Déclaration et du Programme d'action de Manille¹⁸⁴ quant à la nécessité de réformer les relations économiques entre les pays en développement et les pays capitalistes et elle est opposée au maintien néo-colonialiste qui se dissimule derrière la prétendue économie de libre marché.

5. Elle s'est toujours efforcée de maintenir et développer ses relations commerciales conformément aux principes d'équité et d'égalité souveraine des Etats, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel.

6. La croissance continue des pays socialistes et leur intégration économique à l'intérieur du CAEM favorisent des relations commerciales internationales fondées sur

l'égalité en même temps qu'elles offrent une base solide à l'intensification des relations économiques extérieures de la République démocratique allemande avec les pays en développement. Celle-ci s'efforce, dans la mesure de ses possibilités, de tenir compte des besoins concrets des pays en développement. Des résultats remarquables ont été obtenus dans le cadre d'accords conclus avec 37 pays en développement en matière de commerce et de relations scientifiques et techniques. En 1975, la République démocratique allemande a encore accru le volume de son commerce extérieur, alors que le commerce mondial, en général, diminuait. Entre 1963 et 1975, son commerce avec les pays en développement a été multiplié par sept. Le nombre des projets industriels réalisés avec son assistance technique et économique dans les pays en développement augmente chaque année.

7. La République démocratique allemande continuera à accorder la priorité, dans son programme d'exportation, à la livraison d'usines clés en main, de machines et d'outillage agricole moderne qui aident à créer une véritable structure économique indépendante, ainsi qu'à augmenter la production agricole des pays en développement. Par ailleurs, elle est disposée à importer de plus en plus de produits provenant des pays en développement et à offrir à ceux-ci des conditions de vente mutuellement avantageuses. Les importations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement représentent déjà un quart de ses achats. La République démocratique allemande est prête à envoyer des conseillers, des experts et des instructeurs aux pays en développement et, entre 1971 et 1974, plus de 2 600 de ses spécialistes ont travaillé dans ces pays, dans le cadre d'accords intergouvernementaux, à la mise en place de grandes usines. La République démocratique allemande contribue aussi à la création de centres de formation et de recherche dans les pays en développement. Son gouvernement désire vivement approfondir ses relations scientifiques et techniques avec les pays en développement. Il pense qu'à cette fin il faudrait en particulier étendre le système d'accords à long terme en matière de commerce et de relations scientifiques et techniques; renforcer les fonctions des commissions gouvernementales bilatérales pour la coopération économique, scientifique et technique; et aider les pays en développement à utiliser leurs ressources naturelles au maximum, en développant leur industrie de transformation, en adaptant leur production exportable aux besoins du marché des Etats socialistes et en élaborant des programmes et des plans économiques nationaux. La République démocratique allemande est prête à accroître, conformément aux besoins et à ses possibilités, sa participation à des projets réalisés dans des pays en développement par deux fournisseurs ou même plus.

8. La quatrième session de la Conférence se déroule au moment où le IX^e Congrès du Parti socialiste de la République démocratique allemande fixe les objectifs de son prochain plan quinquennal. Ces objectifs, qui témoi-

¹⁸³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹⁸⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

gnent d'un développement économique régulier, ne peuvent que favoriser l'expansion de la coopération économique, scientifique et technique de la République démocratique allemande avec tous les pays membres de la CNUCED et, en particulier, avec les pays en développement. Les échanges de la République démocratique allemande avec les pays industrialisés capitalistes sont encore loin d'atteindre le maximum possible, en raison notamment des obstacles au commerce qu'il appartient à la CNUCED de supprimer, en particulier le refus d'accorder le traitement NPF et le maintien des obstacles non tarifaires. Toutes les mesures discriminatoires contraires à l'esprit de la Conférence d'Helsinki et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats devraient être abolies.

9. La République démocratique allemande, dont l'économie est étroitement fonction du commerce international, appuie sans réserve les propositions contenues dans le Programme d'action de Manille et celles du Secrétaire général de la CNUCED concernant le contrôle des pratiques commerciales restrictives. En tant que membre de la Commission des sociétés transnationales du Conseil économique et social de l'ONU, elle tient à attirer l'attention sur les pratiques néo-colonialistes de ces sociétés, qui ont la haute main sur le commerce extérieur d'un certain nombre de pays en développement et elle souhaite que la Conférence adopte des décisions visant à limiter les activités de ces forces impérialistes.

10. La République démocratique allemande appuie la plus grande partie des propositions formulées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, notamment en ce qui concerne la transformation de la structure du marché international des produits de base. Une solution globale des problèmes relatifs à ces produits doit comprendre la création de conditions propices à des échanges mutuellement avantageux entre tous les pays; l'élimination des fluctuations de prix excessives et la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement producteurs de matières premières par l'établissement de prix raisonnables permettant une croissance régulière de la production et de la consommation. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait un réseau

d'accords internationaux de produit d'un type nouveau élaborés sous les auspices de la CNUCED.

11. La République démocratique allemande a l'intention de développer davantage encore ses relations avec les pays en développement dans le domaine de l'équipement industriel, de la coopération scientifique et technique et de la formation. Elle envisage de diversifier davantage ses importations en faveur des articles semi-finis et manufacturés, dont la part, dans ses importations en provenance des pays en développement, a quadruplé de 1971 à 1975 et va encore augmenter au cours de la prochaine période quinquennale. Ces importations sont exemptes de droits de douane et il n'y a pas d'obstacles non tarifaires.

12. La République démocratique allemande appuie les efforts des pays en développement pour se dégager de leur dépendance technologique et estime indispensable l'élaboration d'un code de conduite international pour le transfert de technologie.

13. Elle entend continuer d'accorder des crédits bilatéraux à des conditions favorables aux pays en développement et elle est prête à consentir au remboursement total ou partiel de ses crédits sous forme de marchandises, pourvu que ce remboursement soit dans l'intérêt des deux partenaires. Elle appuie par ailleurs la réforme du système monétaire capitaliste demandée par les pays en développement et leur vœu de participer plus largement à l'adoption des décisions du FMI et de la Banque mondiale.

14. La CNUCED a exercé, au cours des dernières années, une influence positive sur le développement des relations commerciales internationales, mais la République démocratique allemande estime nécessaire d'améliorer les méthodes de travail et d'accroître l'efficacité de cette organisation. Elle estime en effet que la CNUCED est l'organe où il convient d'examiner les problèmes commerciaux, financiers et monétaires dans leur étroite interdépendance. Elle est convaincue que la Conférence contribuera à développer une coopération économique équitable et mutuellement avantageuse entre tous les pays, quel que soit leur régime social, en éliminant la discrimination et les obstacles artificiels au commerce international.

Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Nguyen Van Thang, ambassadeur de la République du Sud Viet-Nam en Algérie

1. M. THANG (République du Sud Viet-Nam) informe la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de la situation au Viet-Nam où une longue guerre a profondément perturbé l'économie. Les récentes élections législatives du 25 avril 1976 consacrent la réunification du pays qui peut désormais se consacrer à l'édification d'un régime socialiste pacifié et indépendant. Grâce au soutien, qui ne s'est pas démenti depuis le début de la guerre de libération, des pays socialistes, des pays non alignés, des peuples et des mouvements progressistes du monde entier, y compris ceux des Etats-Unis d'Amérique, l'œuvre de reconstruction du pays, au bout d'un an à peine, a déjà produit des résultats positifs.

2. Il a déjà été adopté un premier plan quinquennal applicable au Viet-Nam tout entier qui vise à commencer à développer tous les secteurs de l'économie, en particulier l'industrie et l'agriculture, et à transformer l'économie du Sud Viet-Nam, laquelle était auparavant axée exclusivement sur la consommation et s'appuyait uniquement sur l'aide extérieure, en une économie productive et équilibrée. La politique économique qui a été adoptée procède de celle qui a présidé à la lutte de libération : il s'agit de développer et d'exploiter pleinement les ressources propres du pays, lequel fera en même temps appel à l'aide étrangère et restera largement ouvert à la coopération internationale. D'ores et déjà du reste, les pays scandinaves et quelques

pays de la Communauté économique européenne ont offert au Viet-Nam une aide financière et lui ont proposé des projets de coopération technique. Le Viet-Nam a, par ailleurs, commencé à coopérer avec plusieurs pays en développement, notamment avec la plupart des pays de l'OPEP. M. Thang regrette d'autant plus d'avoir à signaler que les Etats-Unis d'Amérique ont toujours à l'endroit du Viet-Nam une attitude négative : un an après la fin des hostilités, les clauses de l'Accord de Paris du 27 janvier 1973 par lesquelles les Etats-Unis se sont engagés à favoriser la reconstruction du Viet-Nam restent lettre morte; de plus, les Etats-Unis maintiennent leur embargo contre le Viet-Nam et les avoirs vietnamiens dans les banques américaines restent bloqués. Ce comportement non seulement porte atteinte à la souveraineté du Viet-Nam, mais encore constitue une grave violation des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁸⁵.

3. Abordant les problèmes qui préoccupent les pays en développement, en général, et auxquels le Viet-Nam, qui compte parmi les pays le plus gravement touchés par la crise mondiale, est particulièrement sensible, M. Thang constate avec satisfaction que tous ces pays ont pris conscience qu'ils devaient désormais exercer eux-mêmes le contrôle sur leurs richesses nationales et en assurer l'exploitation, ce qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie de combat sur la scène mondiale, et dans les organismes internationaux compétents. D'où l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui témoignent de la volonté de justice et d'équité que les pays en développement voudraient voir triompher dans les relations économiques internationales. M. Thang est heureux de pouvoir adhérer à ces programmes d'action communs, qui font quasiment l'unanimité des pays en développement.

4. Mais il ne faut pas se dissimuler que la mise en place du nouvel ordre économique est une œuvre de longue haleine, d'autant plus complexe que tous ceux qui trouvent avantage à l'ordre économique actuel sont fortement attachés au *statu quo*. Les pays en développement se heurtent tous au néo-colonialisme, qui s'appuie sur d'énormes capitaux, d'importants stocks de produits alimentaires et tout un arsenal de moyens de pression. Sans doute plusieurs pays développés occidentaux, comme les pays scandinaves et, dans une certaine mesure, certains pays de la Communauté économique européenne, se montrent dans le dialogue légèrement plus ouverts à la coopération internationale, mais le représentant du pays industrialisé le plus riche, les Etats-Unis d'Amérique, a manifesté devant la Conférence (121^e séance plénière) une grande indifférence à l'égard des propositions constructives formulées clairement par les pays en développement dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁸⁶. Il faut, bien entendu, s'employer à éviter tout affrontement, mais les pays en développement ne sauraient accepter des propo-

sitions dont l'intérêt n'est qu'illusoire et qui n'aboutiraient qu'à renforcer la mainmise néo-colonialiste sur leur économie. Seuls sont acceptables des compromis dynamiques. C'est pourquoi les pays en développement, pour renforcer constamment leur pouvoir de négociation, doivent soigneusement préserver leur unité, qui est leur principale force. Les pays développés occidentaux ne manqueraient pas d'en exploiter la moindre faille et les pays en développement, pour leur opposer un seul et même front, devraient s'inspirer de l'exemple des pays non alignés ou des pays exportateurs de pétrole.

5. La République du Sud Viet-Nam soutiendra résolument les positions adoptées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille. Au sujet d'abord de la restructuration du commerce des produits de base, qui vise à améliorer les termes de l'échange des pays en développement et qui est au cœur même des problèmes du développement, la délégation vietnamienne estime que le programme intégré envisagé pour les produits de base est réalisable. Ensuite, il faudrait réformer de toute urgence le système monétaire international que les pays développés occidentaux ont établi à leur profit exclusif et au détriment des pays en développement. De plus, il faudrait rechercher les mesures propres à atténuer l'endettement des pays en développement qui a pris des proportions alarmantes. En outre, il conviendrait d'adopter un code de conduite obligatoire applicable au transfert de technologie, permettant aux pays en développement de bénéficier de transferts moins onéreux et plus efficaces, et d'élargir leur capacité de production industrielle. Enfin, il conviendrait aussi de restructurer la CNUCED et d'en élargir les compétences de façon qu'elle ait les moyens de favoriser une coopération internationale fructueuse.

6. L'action de développement économique doit pouvoir aussi s'appuyer, dans une large mesure, sur la coopération des pays en développement entre eux, laquelle devrait prendre la forme d'un vaste programme permettant à ces pays de mieux se soustraire aux pressions économiques extérieures et favorisant aussi la coopération bilatérale ou multilatérale à l'intérieur de différents groupements. Pour sa part, la République du Sud Viet-Nam compte bénéficier de l'expérience acquise par des pays frères dans différents secteurs du développement, en particulier dans le commerce extérieur, et est toute disposée à se prêter à des formes de coopération économique et technique pour l'exploitation de son sous-sol, de ses cultures et des mers côtières. Il est manifeste qu'un effort collectif doit être tout particulièrement tenté dans le secteur agricole, car il est paradoxal que des pays disposant de larges superficies de terres cultivables et d'une main-d'œuvre abondante soient constamment menacés par la famine et encore contraints d'importer des produits alimentaires en forte quantité, ce qui les prive de devises et leur ôte la possibilité d'acheter des équipements techniques.

7. Les pays en développement ont tout intérêt à intensifier leurs relations avec les pays socialistes, qui ont connu et su résoudre beaucoup de difficultés semblables et réussi par leurs propres efforts à s'industrialiser en s'appuyant sur leurs propres ressources et en suivant des lois

¹⁸⁵ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

¹⁸⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

de développement originales qui excluent toute possibilité de crise et de récession. De plus, ces pays, la République du Sud Viet-Nam peut en témoigner, manifestent aux pays en

développement une solidarité active et ont adopté une attitude nettement positive en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau système de relations internationales.

**Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Kim Kyong Ryon,
ministre des finances de la République populaire démocratique de Corée**

1. M. KIM KYONG RYON (République populaire démocratique de Corée) considère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit, à la session en cours, progresser davantage dans la lutte pour instaurer un nouvel ordre économique international, qui réponde aux exigences justifiées du développement et des relations économiques internationales. L'époque actuelle est celle de l'indépendance. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine entreprennent des efforts concertés pour détruire le vieil ordre économique international imposé par les impérialistes, s'opposer à leur despotisme et éliminer le colonialisme et le néo-colonialisme. Le peuple coréen qui a, lui aussi, souffert de l'impérialisme, poursuit la même lutte. C'est la raison pour laquelle, l'année précédente, la République populaire démocratique de Corée est devenue membre du mouvement des pays non alignés.

2. La résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session, reconnaissant qu'il est nécessaire de dissoudre le "Commandement des Nations Unies" et de retirer toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud¹⁸⁷ est un triomphe pour la politique étrangère indépendante du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'une victoire pour tous les peuples épris de paix.

3. Les pays en développement ont déjà remporté de grands succès dans leur combat pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. De nombreux pays nouvellement indépendants ont adopté des mesures décisives pour prendre en main leur économie nationale et chasser les agents des monopoles impérialistes, afin d'exercer une souveraineté complète sur leurs ressources naturelles. Par ailleurs, les pays en développement ont enregistré de grands progrès dans leurs efforts pour créer des systèmes économiques régionaux, ainsi que des organisations de pays producteurs-exportateurs de matières premières, afin de s'unir pour s'opposer à l'infiltration économique des monopoles impérialistes qui s'approprient des richesses colossales à la faveur de conditions commerciales inéquitables.

4. La délégation de la République populaire démocratique de Corée estime que les intérêts des peuples des pays en développement qui se sont débarrassés du régime colonial des impérialistes et ont entrepris de créer une vie nouvelle devraient être parfaitement sauvegardés dans la discussion de tous les problèmes soumis à la Conférence. Elle est également d'avis qu'il faut mettre en œuvre des mesures précises comme le programme intégré pour les produits de base et l'indexation du prix des matières

premières exportées sur ceux des articles manufacturés importés pour que les pays en développement puissent exploiter leurs ressources naturelles et leurs matières premières comme ils l'entendent et pour faciliter le développement indépendant de leur commerce extérieur. A cet égard, la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁸⁸ correspondent aux exigences essentielles des pays en développement.

5. En ce qui concerne l'aide, la délégation de la République populaire démocratique de Corée s'élève contre toutes les machinations tramées dans ce domaine, notamment l'emploi de l'"aide" comme moyen de menace et de chantage, de pression, de représailles et de domination. Les peuples des pays nouvellement indépendants défendront jusqu'au bout leur dignité nationale malgré toutes les menaces et toutes les difficultés. Les pays en développement, qui comptent l'immense majorité de la population mondiale, d'énormes territoires et des ressources naturelles inépuisables, sortiront victorieux de leur lutte commune. Les impérialistes prétendent que les pays en développement ne peuvent vivre sans eux, ce qui est faux; ce sont les impérialistes qui ne peuvent vivre sans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

6. Toutefois, les impérialistes continuent de monopoliser les marchés des pays en développement, profitant de ce que l'économie de ceux-ci est encore faible et leur capacité de production restreinte. Les monopoles impérialistes continuent à accumuler des capitaux, ce qui accentue encore l'écart entre les pays en développement, notamment les moins avancés, et les pays développés. Les pays impérialistes font supporter aux pays en développement les conséquences de la crise économique destructrice qu'ils traversent et s'efforcent de maintenir leur domination sur eux en exploitant leur position prépondérante dans le système financier et monétaire international.

7. La République populaire démocratique de Corée s'élève vivement contre toute manœuvre ayant pour objet d'empêcher les peuples des pays nouvellement indépendants d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources nationales. Elle appuie activement les peuples des pays en développement notamment ceux des pays les moins avancés, des pays insulaires et des pays sans littoral qui exigent la réciprocité et les indemnités qui leur sont dues par les pays occidentaux développés. Les organisations économiques internationales et le système monétaire capitaliste devraient être complètement rénovés de manière à pouvoir jouer un rôle positif qui permettrait aux pays nouvellement indépendants d'occuper une place de premier

¹⁸⁷ Résolution 3390 (XXX).

¹⁸⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

plan, d'intervenir davantage dans l'adoption des décisions et d'instaurer un nouvel ordre économique international.

8. L'un des facteurs les plus importants dans la lutte pour combler l'écart croissant entre pays développés et pays en développement, entre pays riches et pays pauvres, et instaurer un ordre fondé sur l'égalité et l'indépendance est l'édification, dans les pays nouvellement indépendants, d'une économie nationale indépendante. L'autonomie économique est une condition indispensable à l'existence d'un Etat national indépendant et à l'indépendance politique. C'est le meilleur moyen de transformer un pays pauvre et arriéré en un pays riche et développé, comme en témoigne l'exemple de la République populaire démocratique de Corée. Celle-ci a souffert du régime colonialiste japonais et de la guerre provoquée par les impérialistes des Etats-Unis, mais elle a pu, en suivant les directives de son grand dirigeant Kim Il Soung créer un Etat socialiste indépendant, redresser son économie et la moderniser, en 14 ans seulement.

9. La République populaire démocratique de Corée appuie pleinement l'action décisive engagée par un certain nombre de pays en développement pour faire pression sur les entreprises transnationales des impérialistes et les contrôler, et pour nationaliser les monopoles étrangers.

Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. F. S. Martinkevich, directeur de l'Institut d'économie, Académie des sciences de la République socialiste soviétique de Biélorussie

1. M. MARTINKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que son pays, après les terribles ravages dont il a souffert pendant la seconde guerre mondiale, sait tout le prix qu'il faut accorder à la paix et à ses bienfaits, et voit dans le renforcement de la paix et de la sécurité par la détente internationale le seul moyen de créer des conditions plus propices à la solution des problèmes de développement social et économique actuels. L'URSS et les autres pays socialistes ont pris des initiatives positives en ce sens, mais il ne saurait y avoir ni paix ni véritable coopération internationale tant que l'on n'aura pas liquidé tous les vestiges de l'oppression coloniale et du racisme. La RSS de Biélorussie soutient sans réserve les Etats nouvellement indépendants qui aspirent à exercer leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles et à se soustraire à l'influence néo-colonialiste des monopoles transnationaux qui entraînent à leur suite tous les effets néfastes de la crise monétaire, de la crise de l'énergie et de celle des produits de base, de l'inflation, de la hausse des prix et des conflits sociaux inhérents au système capitaliste.

2. De plus, la RSS de Biélorussie s'élève énergiquement contre toute tentative du capital monopoliste tendant à utiliser la division internationale du travail et le développement de l'intégration économique pour justifier une politique néo-colonialiste. Les principes de base de la division du travail doivent être la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, l'égalité des droits et la

10. Il est indispensable, d'autre part, de renforcer la solidarité des pays en développement et d'élargir et de développer leur coopération économique et technique. Non seulement elle leur permettra de protéger leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, grâce à leurs forces unies fondées sur le principe de l'autonomie collective et de maintenir leur indépendance, mais elle contribuera à résoudre les problèmes financiers et techniques posés par l'édification d'une économie nationale indépendante. Le renforcement de l'unité politique de ces pays est encore plus important face aux nouveaux complots politiques et économiques fomentés par les impérialistes à la suite de la crise du pétrole et des matières premières.

11. La République populaire démocratique de Corée continuera à aider les peuples des pays en développement et à contribuer au renforcement de la coopération économique et technique entre eux. Elle est convaincue que les forces nouvelles et tous les peuples épris de paix, unis dans une lutte énergique, détruiront l'ancien ordre économique international imposé par les impérialistes pour en créer un nouveau fondé sur l'égalité et l'indépendance complètes. Elle est convaincue que la Conférence va s'acquitter avec succès de sa mission grâce à la participation active des délégations, celles notamment des pays socialistes et des pays en développement.

reciprocité des avantages, tous principes qui sont énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁸⁹. Il faut se rendre compte que les problèmes fondamentaux dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie sont les fruits de la domination coloniale, qu'ils ont été exacerbés par la crise économique du monde capitaliste et que les pays socialistes ne sauraient en aucune façon être tenus pour responsables des conséquences du colonialisme et de cette crise.

3. Les pays socialistes sont devenus la force économique la plus dynamique du monde contemporain et, grâce à leur respect pour la souveraineté et l'égalité des droits économiques de tous les pays et à leur économie planifiée à l'abri des crises, ils sont en mesure d'aider d'autres nations à lutter contre toute tentative visant à leur imposer une domination économique. Ainsi, le taux de croissance économique élevé de la RSS de Biélorussie s'accompagne d'une expansion considérable de son commerce extérieur, notamment d'une augmentation de ses importations de matières premières et d'articles manufacturés en provenance de pays en développement. La RSS de Biélorussie a aidé nombre de ces pays à former du personnel national et ses experts contribuent au transfert de technologie. Elle prévoit de développer encore ses échanges commerciaux et ses

¹⁸⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

relations technologiques avec les pays en développement à des conditions qui leur soient favorables.

4. Dans les premiers temps de sa planification économique et sociale, la RSS de Biélorussie s'est heurtée à des problèmes très proches de ceux que rencontrent actuellement les pays en développement et c'est grâce aux réformes économiques et sociales fondamentales auxquelles elle a procédé qu'elle est parvenue à un haut niveau d'industrialisation, de production agricole et de développement scientifique et culturel. Les pays en développement qui ont entrepris des réformes du même type dans le cadre de plans et qui ont subordonné le secteur privé au secteur

public en associant activement la population au développement national ont pu accélérer le rythme de ce développement et renforcer leur indépendance économique, tandis que ceux où persistent des structures sociales archaïques, une répartition inégale des richesses et diverses formes d'exploitation ne peuvent que devenir de plus en plus tributaires des capitaux étrangers. Seules des réformes radicales permettront aux masses laborieuses des pays en développement d'accéder aux avantages du nouvel ordre économique, au lieu que ceux-ci demeurent l'apanage d'une poignée de privilégiés : il ne faut pas oublier en effet que la Conférence a avant tout pour objectif d'élever le niveau de vie des masses.

Résumé de la déclaration faite à la 132^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Anatoly I. Evteev, ministre adjoint du commerce de la République socialiste soviétique d'Ukraine

1. M. EVTEEV (République socialiste soviétique d'Ukraine) constate avec satisfaction que de nouveaux membres de la CNUCED participent pour la première fois aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce qui témoigne d'une démocratisation générale de la vie internationale, de l'influence croissante des forces socialistes et pacifiques et des mouvements de libération nationale. Les changements positifs intervenus depuis la dernière session ont pour dominante la détente internationale, l'application de plus en plus large des principes de la coexistence pacifique dans les relations entre Etats à systèmes économiques et sociaux différents. M. Evteev rappelle à ce propos l'événement capital que constitue l'heureuse conclusion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et cela non seulement du point de vue des Etats européens, mais pour la situation internationale dans son ensemble, comme il est dit dans la Déclaration de Lima¹⁹⁰. L'adoption à l'ONU d'instruments aussi importants que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁹¹ et que les résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale n'était possible que dans un climat de détente.

2. C'est pourquoi la RSS d'Ukraine considère que la refonte des relations économiques internationales sur une base démocratique est étroitement et indissolublement liée à une nouvelle intensification de la lutte de tous les Etats pour le renforcement de la paix et de la sécurité des peuples. Sa politique a pour base le programme de lutte pour la paix et la sécurité internationales, pour la liberté et l'indépendance des peuples que le XXVe Congrès du parti communiste de l'URSS a adopté et M. Evteev rappelle les objectifs, notamment la liquidation totale des séquelles de l'oppression coloniale et, sur le plan économique, l'élimination de toutes les discriminations et de toutes les formes d'obstacles artificiels dans le commerce international, de toutes les manifestations d'inégalité et d'exploitation.

¹⁹⁰ Voir la note 7 ci-dessus.

¹⁹¹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

3. La délégation de la RSS d'Ukraine, tout en se réjouissant du bon climat politique dans lequel la Conférence se déroule, comprend fort bien les difficultés économiques devant lesquelles la plupart des Etats du monde se trouvent, en particulier dans le domaine du commerce international. Le volume des échanges internationaux a diminué de 6 p. 100 au cours de l'année écoulée, et l'application de principes progressistes dans les relations commerciales internationales n'avance que très lentement. Cette évolution défavorable atteint particulièrement le commerce des pays en développement, qui doivent faire face à des difficultés de plus en plus aiguës en raison de la crise dans les pays capitalistes. Les problèmes de balance des paiements des pays en développement se sont encore aggravés, leur endettement extérieur, déjà considérable, devient encore plus lourd.

4. La cause principale de l'aggravation de la situation économique extérieure des pays en développement et de la persistance de leur retard, c'est la nature même de la division internationale capitaliste du travail, qui perpétue l'emprise des monopoles étrangers dans les principaux secteurs de l'économie des pays en développement. Il appartient à la Conférence de prendre, à cette session, des mesures pour protéger les intérêts des pays en développement. La délégation de la RSS d'Ukraine a déjà demandé une étude approfondie de l'activité des sociétés transnationales dans le secteur du commerce international et l'élaboration d'un code qui réglementerait la conduite de ces sociétés et établirait des règles destinées à mettre un frein aux pratiques commerciales restrictives.

5. Qu'il s'agisse de la stabilisation des marchés des produits de base ou de l'exportation des articles manufacturés fabriqués par les pays en développement, force est de noter la persistance de différents obstacles d'ordre commercial ou politique, et la lenteur des progrès. La délégation ukrainienne constate que les préférences accordées par certains pays capitalistes n'ont encore qu'une efficacité bien minime.

6. L'élaboration de mesures destinées à assurer l'expansion du commerce entre pays à systèmes économiques et

sociaux différents, en particulier entre pays socialistes et pays capitalistes industriels, est d'un grand intérêt pratique, car les possibilités sont encore loin d'être pleinement exploitées.

7. M. Evteev énumère ensuite quelques-uns des facteurs qui peuvent contribuer au succès de la présente session de la Conférence.

8. Premièrement, il importe que les décisions prises tiennent pleinement et systématiquement compte des principes et des recommandations de la CNUCED et de l'ONU, et les transposent sur le plan de la coopération concrète. L'attention se porte à cet égard sur les principes de la politique commerciale internationale, sur les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et sur les résolutions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

9. Deuxièmement, la délégation ukrainienne considère que tout renforcement de la CNUCED et de son rôle dans le système économique et social de l'ONU doit s'opérer sur la base de la résolution 1995 (XIX) portant création de la Conférence. Certes, les structures de l'organisation et les formes de ses activités peuvent évoluer, compte tenu en particulier d'une éventuelle transformation de la CNUCED en organisation internationale du commerce. Mais, pour que la CNUCED demeure viable et efficace, il faut veiller à maintenir l'orientation progressiste de son activité, à renforcer la base anti-impérialiste d'une action concertée de toutes les forces qui recherchent sincèrement la normalisation des relations économiques internationales dans l'intérêt de tous les peuples.

10. C'est dans cette perspective que la délégation ukrainienne envisage la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁹². L'analyse que l'on trouve dans ces documents montre qu'il a été tenu compte de la nécessité d'intensifier la lutte contre le néo-colonialisme dans la sphère des relations économiques internationales. La délégation ukrainienne approuve les principes qui y sont énoncés : égalité entre les Etats, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, respect à l'égard des pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents et droit de chaque Etat d'exercer sa pleine souveraineté sur ses ressources naturelles et ses activités économiques. Elle continuera d'appuyer les propositions et les revendications des pays en développement destinées à obtenir la réalisation de ces principes.

11. Le rôle primordial que la Déclaration et le Programme d'action de Manille accordent à l'effort national dans le développement économique et la justice sociale est particulièrement justifié. La RSS d'Ukraine a toujours mis l'accent sur l'utilisation de ses ressources internes, sur la réalisation de transformations progressistes des structures économiques et sociales. L'aide financière extérieure n'est efficace que si elle complète l'effort national du pays intéressé, qui doit créer des conditions permettant d'en assurer l'utilisation conformément aux intérêts de la nation. Les résolutions de la Conférence doivent exprimer clairement cette relation mutuelle évidente entre les facteurs externes et internes du développement.

12. La délégation ukrainienne tient à rappeler que des tentatives ont eu lieu récemment, dans différentes réunions internationales, en particulier aux sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, pour présenter le système de l'économie dite de marché libre comme le seul moyen d'assurer des rythmes de développement économique rapides et réguliers. On retrouve les traces de cette attitude dans les interventions de certains représentant à la session en cours. Mais ces tentatives, qui visent à détourner les jeunes Etats de la voie anticapitaliste et à maintenir les rapports hérités de l'ère coloniale, ne pourront empêcher la transformation du système sur des bases nouvelles.

13. M. Evteev rappelle le rôle de l'économie ukrainienne dans les relations économiques de l'Union soviétique avec les pays en développement et dans la coopération avec ces pays, à titre bilatéral ou sur une base multilatérale dans le cadre des Nations Unies.

14. A l'heure actuelle, la RSS d'Ukraine participe à la construction de 166 entreprises dans 29 pays en développement. Au cours des cinq dernières années, plus de 5 000 spécialistes ukrainiens ont été envoyés dans des pays en développement pour assurer la mise en place de ces installations et le transfert des techniques s'y rapportant, et plus de 10 000 représentants de ces pays ont reçu une formation professionnelle ou technique dans des entreprises de la RSS d'Ukraine. Plus de 4 000 étudiants de pays en développement suivent aujourd'hui des cours dans les universités ukrainiennes. De plus, l'Ukraine dispense une aide aux pays en développement pour l'organisation de centres de recherche scientifique et d'établissements d'enseignement; elle leur fournit des chercheurs et des enseignants.

15. Le nouveau plan quinquennal de développement de l'économie nationale ukrainienne 1976-1980 offre des perspectives nouvelles du point de vue de la coopération de la RSS d'Ukraine avec les pays en développement. La RSS d'Ukraine, comme les autres pays socialistes, est guidée par la volonté d'aider les pays en développement à atteindre leur objectif principal, qui est la réalisation d'une indépendance économique authentique et le renforcement de l'indépendance politique.

16. L'aide internationale des pays socialistes aux peuples des nations en développement contribue au renforcement de la lutte de libération nationale contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Les relations des pays socialistes avec les pays en développement sont exemptes de toute forme d'exploitation ou de *diktat*.

17. L'Ukraine n'a pas d'excédents de capitaux à exporter et elle a besoin de toutes ses ressources pour son développement, mais, fidèle à son devoir international, elle consacre une part appréciable de celles-ci à l'aide aux jeunes nations. Elle n'admettra donc jamais des conceptions dépourvues de toute justification qui ne tiennent pas compte de la différence radicale entre le capitalisme et le socialisme et qui n'ont d'autre but que de décharger de leurs responsabilités ceux qui sont à l'origine du pillage colonial et de l'exploitation néo-colonialiste. La délégation ukrainienne déplore les propos démagogiques tenus la veille

¹⁹² Voir la note 1 ci-dessus.

par une délégation, qui a tenté de présenter sous un jour mensonger la politique extérieure de l'URSS, ainsi que les principes et la pratique qui caractérisent les relations économiques et commerciales de l'Union soviétique avec les pays en développement. M. Evteev rejette catégoriquement les allégations calomnieuses auxquelles cette délégation vient, une fois de plus, de recourir. Pareille utilisation de la CNUCED à des fins étroitement égoïstes ne peut que nuire

aux intérêts de la Conférence. Dans ses rapports avec les pays en développement, la RSS d'Ukraine est guidée par les principes de la politique extérieure soviétique. Comme le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, M. Léonid Brejnev, l'a récemment déclaré au XXVe Congrès, l'Union soviétique ne cherche à obtenir aucun avantage pour elle-même, elle ne recherche ni la prépondérance politique, ni les bases militaires.

Résumé de la déclaration faite à la 137e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. A. M. Rulegura, ministre du commerce de la République-Unie de Tanzanie

1. M. RULEGURA (République-Unie de Tanzanie), faisant observer que bon nombre de peuples africains n'ont pas encore acquis leur indépendance politique, sans parler de leur liberté économique, demande la décolonisation rapide de tous les peuples d'Afrique australe encore gouvernés par une minorité.

2. La lutte menée pour éliminer la misère dans les pays du tiers monde est entravée non seulement par le faible niveau de productivité, mais également par le système économique injuste en vigueur, qui prive le producteur des avantages qui devraient lui revenir. L'infrastructure industrielle de ces pays n'est pas assez développée pour répondre ne serait-ce qu'à des besoins de consommation élémentaires, et encore moins pour assurer la croissance. Pour l'ensemble des années 70, dans les pays les plus pauvres, les investissements s'élèveront probablement à environ 16 dollars par an et par habitant, contre 835 dollars pour les pays de la Communauté économique européenne. En fait, dans les pays industrialisés le montant dont augmente annuellement le revenu par habitant est supérieur au revenu global par habitant de pays tels que la République-Unie de Tanzanie.

3. La délégation de la République-Unie de Tanzanie n'est pas en faveur de la création de nouvelles institutions, du type banque internationale des ressources, qui ne répondraient pas au besoin primordial du tiers monde, à savoir la fixation de prix rémunérateurs pour les produits de base. A son avis, l'importance des investissements étrangers dans les pays en développement n'est pas ce qui compte par-dessus tout et il convient de toute façon que ces investissements puissent être absorbés dans le cadre du processus de développement des pays bénéficiaires.

4. La République-Unie de Tanzanie appuie pleinement la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁹³ qui reflètent la position des pays pauvres sur les questions dont la présente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie. L'expérience a montré qu'une approche produit par produit ne permettait pas d'aborder les problèmes des produits de base de façon satisfaisante. La délégation de la République-Unie de Tanzanie souligne l'importance de l'approche intégrée envisagée, avec recours à un fonds commun, et de la nécessité de remodeler l'infrastructure du commerce mon-

dial, actuellement dominé par les entreprises multinationales.

5. Il est nécessaire d'améliorer le financement et l'expansion du secteur industriel des pays en développement et, à cet égard, la délégation de la République-Unie de Tanzanie appuie la Déclaration et le Plan d'action de Lima¹⁹⁴ d'après lesquels la part des pays en développement devrait passer à 25 p. 100 de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000. Cela suppose un accroissement du volume des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement qui ne sera possible que moyennant la formulation de politiques de commercialisation appropriées, politiques dont il faut espérer que les pays industrialisés accepteront de les mettre en œuvre.

6. Le transfert de technologie au tiers monde exige un effort d'ensemble et suppose que l'on veille à ce que les techniques transférées répondent bien aux besoins du bénéficiaire. Il conviendra d'ailleurs d'élaborer un code de conduite obligatoire pour réglementer ce transfert. La délégation de la République-Unie de Tanzanie compte que la Conférence se mettra d'accord à la présente session sur des propositions précises reflétant le point de vue de l'ensemble de la communauté internationale en vue de la restructuration du système monétaire mondial.

7. De l'avis de la République-Unie de Tanzanie, l'aide telle qu'elle est comprise à l'heure actuelle est mal conçue. Le transfert des ressources devrait être considéré comme devant faire l'objet d'un engagement exigé des pays développés, et non pas comme un acte de charité. A cet égard, le tiers monde est justifié à considérer que les transferts effectués jusqu'à présent représentent une compensation inadéquate pour l'insuffisance des recettes qu'ils ont tirées des échanges commerciaux passés et à demander la remise de la totalité des dettes contractées jusqu'ici. Les pays scandinaves ont adopté une attitude louable à cet égard.

8. La délégation de la République-Unie de Tanzanie espère que la Conférence va adopter des mesures spéciales, conformément à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement¹⁹⁵, en tenant tout particulièrement

¹⁹³ Voir la note 1 ci-dessus.

¹⁹⁴ Voir la note 7 ci-dessus.

¹⁹⁵ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

compte des besoins urgents des pays les moins développés. Elle appuie fermement la proposition tendant à renforcer le rôle de la CNUCED et à en faire un véritable organe de négociation et de décision en matière de commerce international.

9. De l'avis de la délégation de la République-Unie de Tanzanie, comme la Conférence traite de questions de justice et d'équité sociales, il est tout à fait approprié que la présence du régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud lui ait été épargnée à la session en cours.

**Résumé de la déclaration faite à la 129^e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Nicolae M. Nicolae,
ministre-secrétaire d'Etat au Ministère du commerce extérieur
et de la coopération économique internationale de la Roumanie**

1. M. NICOLAE (Roumanie) souligne que, depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) relatives à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, l'évolution de la vie internationale n'a fait que confirmer le besoin d'une restructuration fondamentale de la production et du commerce mondiaux. L'instauration de cet ordre doit avoir pour point de départ l'élimination de la politique impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste. Tous les peuples doivent pouvoir disposer librement de leurs richesses nationales dans l'intérêt de leur développement économique et social et doivent avoir librement accès à toutes les conquêtes scientifiques modernes.

2. La Roumanie, qui participe pour la première fois à une session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, fonde sa position sur la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Manille¹⁹⁶, qui contiennent des propositions réalistes de nature à assurer le succès des négociations. Ce succès est indispensable, car la perpétuation du sous-développement a des effets négatifs sur le développement de l'économie mondiale et, par conséquent, sur la paix et la sécurité internationales. Or, ces dernières années, les pays en développement ont été particulièrement touchés par l'inflation et le désordre monétaire, par la crise économique des pays développés capitalistes, par l'apparition de nouvelles formes de discrimination et de coercition économiques, par les pratiques des sociétés transnationales et par le renforcement des tendances protectionnistes.

3. Les pays en développement se rendent compte que c'est par leurs propres efforts qu'ils peuvent le mieux assurer leur développement. L'exemple de la Roumanie en est la preuve. Cependant, pour que leurs efforts soient couronnés de succès, ces pays doivent exercer une entière souveraineté sur leurs ressources nationales et pouvoir opérer toutes les réformes nécessaires à la mobilisation de leur énergie créatrice. Il leur faut aussi un cadre international favorable, car, pour le moment, leurs efforts sont entravés par les conditions des relations économiques internationales. Il convient donc de fonder la coopération internationale sur le principe de l'égalité et d'amplifier l'aide multilatérale aux pays en développement, et particulièrement l'aide fournie par les pays qui, ayant profité du

système colonial, portent la responsabilité de la situation présente.

4. Reprenant les principaux éléments du Programme d'action de Manille, M. Nicolae estime que le programme intégré pour les produits de base, qui est réalisable du point de vue technique et acceptable du point de vue politique, permettrait de stabiliser le pouvoir d'achat des pays exportateurs tout en facilitant l'approvisionnement des consommateurs, compte tenu évidemment de la situation spéciale des pays en développement importateurs. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept permettraient d'établir, entre les prix des matières premières et ceux des produits industriels, un rapport équitable qui devrait tenir compte non seulement des frais de production, mais aussi de la nécessité d'accélérer le développement économique et social des pays producteurs, tout en stimulant les activités productrices dans tous les pays.

5. En même temps que le programme intégré pour les produits de base, la Conférence devrait adopter des mesures destinées à accroître les exportations d'articles manufacturés des pays en développement et à élargir l'accès de ces pays à la technologie moderne, conditions indispensables à l'amélioration de la division internationale du travail.

6. Il importe également d'améliorer le SGP, d'y faire figurer tous les produits qui sont intéressants pour les pays en développement et de lui donner un caractère permanent. Les obstacles non tarifaires, qui se sont multipliés ces dernières années, ainsi que les pratiques commerciales restrictives des monopoles transnationaux, doivent être éliminés.

7. L'adoption d'un code international de conduite pour le transfert de technologie, qui semble rallier beaucoup de suffrages, ne portera réellement ses fruits que si le code est investi d'un caractère obligatoire qui lui permettra de favoriser l'application de la stratégie d'ensemble pour l'industrialisation des pays en développement.

8. La position des pays développés vis-à-vis des problèmes financiers et monétaires qui se posent aux pays en développement, ainsi qu'à l'égard de la nécessité d'augmenter le transfert de ressources réelles pour le développement, fera la preuve de leur volonté politique d'instaurer un nouvel ordre économique international. Le Programme d'action de Manille contient des propositions constructives;

¹⁹⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

en outre, des progrès réels en matière de désarmement non seulement conduiraient à une détente du climat international, mais libéreraient d'énormes ressources, dont une partie pourrait être consacrée à l'aide aux pays en développement. En ce qui concerne les pays les moins avancés, des mesures spéciales et efficaces s'imposent en leur faveur.

9. La Roumanie s'efforce sans cesse d'étendre sa coopération avec tous les pays, quels que soient leur niveau de développement et leur régime social, dans le respect de l'équité et de la parfaite égalité des droits. Ses échanges commerciaux avec les autres pays en développement représentaient, en 1975, 20 p. 100 environ de son commerce

extérieur et devraient en représenter au moins 30 p. 100 en 1980.

10. L'interdépendance accrue dans les relations internationales exige que tous les pays, quels que soient leur niveau de développement et leur régime politique, participent activement à l'examen des grands problèmes économiques, et toute tentative de traiter ces problèmes dans un cadre étroit est contraire au principe de l'égalité souveraine des Etats. Il convient donc de renforcer le rôle de la CNUCED dans la vie économique internationale et la Roumanie est par conséquent favorable au perfectionnement du mécanisme institutionnel de consultation, de négociation et de décision de cette organisation.

**Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Edmund Dell,
secrétaire d'Etat au commerce, président du Conseil du commerce
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

1. M. DELL (Royaume-Uni) se félicite de ce que la communauté internationale s'attache de plus en plus, depuis 18 mois, à rechercher des solutions aux problèmes du développement et qu'elle ait pris davantage conscience de l'interdépendance de tous les pays. Cet esprit nouveau de coopération s'est notamment manifesté à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a fait apparaître une convergence impressionnante de vues quant à l'avenir des relations économiques internationales. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'inscrit donc dans un dialogue plus poussé que les précédentes. L'ordre du jour de la quatrième session a été soigneusement préparé, le terrain d'entente s'est élargi et on peut attendre de la Conférence des décisions importantes. Mais la tâche ne sera pas facile car les problèmes à résoudre sont vastes et complexes. Du point de vue de la délégation britannique, un redressement de l'économie mondiale et une croissance régulière sans inflation sont pour tous le meilleur moyen de progresser et la Conférence doit éviter toute initiative qui risquerait d'entraver la réalisation de cet objectif. Elle doit aussi se garder de toute décision qui pourrait aggraver les difficultés des pays les moins avancés, dont beaucoup sont aussi parmi ceux qui sont le plus gravement touchés. A un moment où les ressources de nombreux pays développés, dont le Royaume-Uni, sont mises à rude épreuve, il faut veiller à ce que les efforts aillent surtout là où ils sont le plus nécessaires.

2. Dans sa politique d'aide, le Royaume-Uni donne la priorité aux pays en développement les plus pauvres. Pour ce qui est du volume de l'aide, il a l'intention de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir, compte tenu de sa situation économique. Malgré les coupures qu'il a été obligé d'opérer dans son programme de dépenses publiques, il envisage d'augmenter, en valeur réelle, son aide, qui passerait de 441 millions de livres sterling en 1976/77 à 516 millions de livres en 1979/80. Les courants de ressources en provenance du Royaume-Uni, compte tenu des investissements et prêts privés qui jouent un rôle important dans le

développement, ont augmenté régulièrement et représentaient en 1974 1,2 p. 100 du PNB. Pour ce qui est de la qualité, le Royaume-Uni a pour politique depuis 1975 d'accorder en principe l'aide sous forme de dons quand elle va aux pays les plus pauvres, c'est-à-dire à ceux dont le PNB par habitant est inférieur à 200 dollars. Il accorde en priorité son aide bilatérale à ces pays, surtout à ceux qui sont relativement négligés dans l'effort international et, dans ces pays, aux secteurs les plus déshérités de la population, c'est-à-dire à la population rurale. Il estime que ces pays doivent recevoir de tous les pays donateurs une proportion beaucoup plus forte du peu d'aide disponible et cela à des conditions particulièrement favorables. Le Royaume-Uni espère que la Conférence invitera tous les donateurs à adopter un objectif international précis pour l'aide aux pays les plus pauvres, en tenant compte de l'importance numérique de leur population par rapport à celle de tous les pays en développement. Les conditions spéciales qui sont déjà appliquées par les pays donateurs membres du CAD aux pays les moins avancés devraient être étendues aux autres pays pauvres et adoptées par tous les pays donateurs. Des efforts particuliers devraient donc aussi être faits pour aider d'autres pays qui ne figurent pas sur la liste des pays les moins avancés, mais qui sont tout aussi pauvres. La répartition de l'aide et l'application d'autres mesures préférentielles doivent être fonction des critères de la pauvreté et du besoin. Un accroissement de l'aide aux pays les plus déshérités, aux meilleures conditions possibles, pourrait aider ces pays à régler le problème du service de la dette et leur épargner de nouvelles difficultés.

3. Le service de la dette n'est qu'un aspect des problèmes relatifs à la balance des paiements et ne doit pas être considéré isolément. L'aggravation de la situation de la balance des paiements de quelques pays en développement, qui augmente leur dette, est une source de préoccupation et il faut espérer que les facilités d'emprunt élargies du FMI approuvées en janvier 1976 contribueront beaucoup à améliorer la situation.

4. Il faut observer toutefois que, si la dette de certains pays en développement a augmenté, c'est qu'ils ont trouvé à emprunter davantage, du fait que leur développement a progressé et qu'ils offrent de plus grandes possibilités d'investissement et de meilleures garanties. D'autres pays, plus déshérités et dans l'impossibilité de faire de gros emprunts, ont surtout besoin d'une aide plus abondante, à des conditions qui leur conviennent. Il faut donc traiter les problèmes de la dette selon les pays. Des solutions généralisées risquent de nuire aux intérêts que l'on cherche à protéger et de miner la confiance qui est à la base des possibilités de crédit international, surtout quand il s'agit de dettes commerciales, qui mettent en jeu des intérêts privés. Le Royaume-Uni n'est pas favorable à la réunion d'une conférence sur la dette. Il estime qu'il faut commencer par des discussions plus poussées, ce qui n'empêchera pas d'examiner les cas urgents pour les résoudre.

5. Dans les échanges de vues sur les problèmes de financement des pays en développement, il convient de tenir compte de la libéralisation de la facilité de financement compensatoire du FMI, décidée à la réunion de Kingston (Jamaïque), en janvier 1976¹⁹⁷, qui augmente temporairement de 45 p. 100 les fonds dont les membres peuvent disposer au titre des tranches de crédit ordinaires, ce qui représente d'ores et déjà 9 milliards de dollars à la disposition de ces pays. Quant au fonds fiduciaire, il devrait produire environ 2 milliards de dollars pour la période des quatre années à venir.

6. Au sujet du commerce international des produits de base, le Gouvernement britannique souhaite très vivement des progrès, car il est convaincu de l'importance vitale d'un commerce stable et organisé, c'est pourquoi il a présenté, il y a un an, des suggestions précises et documentées, dont les éléments essentiels figurent dans l'exposé de la position du Groupe B sur la question des produits de base présenté au Conseil du commerce et du développement à sa septième session extraordinaire¹⁹⁸. Sur de nombreux points, ces propositions vont de pair avec les propositions présentées par le Secrétaire général de la CNUCED et par les pays en développement dans leur programme intégré. Il appartient maintenant à la Conférence de délimiter le terrain d'entente, de l'élargir et de le prendre pour point de départ.

7. Parmi les faits encourageants de l'année écoulée, il faut mentionner la libéralisation de la facilité de financement compensatoire du FMI, qui devrait contribuer à éviter la désorganisation des plans de développement des producteurs de produits primaires et à protéger ces pays contre une baisse subite de leurs recettes d'exportation. Les pays en développement estiment que la facilité de financement compensatoire devrait être encore élargie, et ce sera peut-être nécessaire, mais il faut d'abord évaluer les conséquences des mesures prises récemment. La facilité élargie ne saurait remplacer des efforts destinés à stabiliser les prix, mais sert plutôt de support à d'autres accords de produits.

8. Des progrès ont été réalisés dans la conclusion d'accords de produits. De nouveaux accords sur l'étain, le café et le cacao ont été conclus. Les accords internationaux sur le cacao et l'étain, négociés sous les auspices de la CNUCED et avec son concours, témoignent de l'intérêt de négociations patientes entre producteurs et consommateurs. Le Gouvernement britannique a signé tous ces accords et a annoncé qu'il était prêt à contribuer au financement du stock régulateur de l'étain. Les consultations organisées par la CNUCED à propos d'un certain nombre de produits ont beaucoup contribué à clarifier la position des producteurs et des consommateurs et à faciliter les contacts entre eux.

9. Les documents du secrétariat de la CNUCED sont un bon point de départ pour analyser les problèmes et envisager des solutions. Il ressort de ces études, comme de celles qui ont été faites dans d'autres organismes, qu'il est impossible d'énoncer un ensemble unique de règles ou d'arrangements applicables à tous les produits. Chaque produit est un cas d'espèce, non seulement par nature, mais parce qu'il intéresse des milieux différents de manière différente dans différents pays. L'action ne doit donc pas se limiter aux accords classiques de produits; il ne faut pas non plus attacher une importance démesurée à tel ou tel mécanisme, un stock régulateur par exemple. Il convient d'envisager toute une gamme de mesures en fonction des problèmes relatifs à chaque produit et la solution la meilleure peut sans doute être trouvée par voie de discussions directes entre les experts des pays producteurs et des pays consommateurs. Un grand nombre de pays craignent que ce mode d'approche par produit soit inadéquat et c'est la raison pour laquelle ils voudraient qu'un programme intégré fasse dès maintenant l'objet d'un engagement préalable. Le Gouvernement britannique est favorable à une attaque globale, mais il estime que l'exécution doit se faire par produit. Il espère que la Conférence pourra donner une forme plus précise à un programme de travail et à des mesures consécutives à appliquer suivant un calendrier convenu. M. Dell cite en exemple le cas du thé, pour lequel le Gouvernement britannique a pris l'initiative de convoquer une réunion des principaux pays producteurs et consommateurs du Commonwealth; la réunion n'est pas arrivée à une solution définitive, mais l'accord s'est fait pour qu'une prochaine réunion étudie des arrangements à long terme fondés sur des propositions du Royaume-Uni.

10. A propos du projet de fonds commun, le Royaume-Uni continue à penser qu'il est nécessaire d'examiner la manière dont la charge découlant de nouveaux accords de produits pourrait être financée. Le fonds commun est un moyen d'action, mais ce n'est pas le seul. Les institutions internationales comme le FMI et la Banque mondiale ont un rôle à jouer, de même que les banques privées. Il faut examiner toutes ces possibilités conjointement et voir si elles répondent aux besoins.

11. Il est très difficile de définir l'ampleur ou la nature du financement nécessaire avant des négociations détaillées sur des produits pris individuellement. Là encore, il faut agir par produit. Le Royaume-Uni a prouvé, dans le cas de l'étain, qu'il est prêt à apporter une contribution quand cela est approprié, mais il ne peut nier que le financement risque de susciter des difficultés et il ne peut s'engager à participer

¹⁹⁷ Voir la note 9 ci-dessus.

¹⁹⁸ Le Groupe B a réaffirmé sa position à la quatrième session de la Conférence, voir la note 11 ci-dessus.

à des accords de produits, quel qu'en soit le coût. Il se peut cependant que l'acceptation d'un fonds commun soit interprétée comme l'expression d'un engagement politique plutôt que comme un mécanisme purement financier. En ce cas, la Conférence pourrait peut-être examiner les différentes manières dont cet engagement pourrait s'exprimer sans que se posent les problèmes inhérents au fonds commun tel qu'il est actuellement proposé.

12. Passant au transfert de technologie, le représentant du Royaume-Uni reconnaît l'importance, pour les pays en développement, de ce processus complexe qui met en cause des entreprises industrielles, des gouvernements et des établissements scientifiques aussi bien que des individus. Le transfert ne se prête pas toujours aisément à une intervention formelle des pouvoirs publics. Tel est le cas de pays comme le Royaume-Uni, où une forte proportion des techniques provient du secteur privé et lui appartient. Le courant de technologie dépend donc essentiellement des

initiatives que ce secteur prend. Il faut donc espérer que le débat sera réaliste et portera sur les possibilités existantes d'encourager et d'accélérer le transfert.

13. Le secteur privé apporte une contribution importante au transfert par le biais des coentreprises, qui sont une excellente formule, mais qui dépendent de la confiance que l'on peut avoir dans les conditions d'investissement du pays d'accueil. Il appartient évidemment aux pays en développement de déterminer ces conditions, mais, si elles n'encouragent pas les investissements, elles risquent d'entraver le transfert selon cette méthode.

14. Quant au SGP, les importations du Royaume-Uni qui en relèvent sont passées de 35 millions de livres sterling en 1972 à plus de 200 millions de livres en 1975. Mais le SGP est certainement encore susceptible d'améliorations. D'autre part, le Royaume-Uni pense que les négociations commerciales multilatérales du GATT apporteront aussi des avantages aux pays en développement.

Résumé de la déclaration faite à la 136^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Denis Ntirugirimbabazi, ministre des finances et de l'économie du Rwanda

1. M. NTIRUGIRIMBABAZI (Rwanda) dit qu'il n'entend pas insister sur les contraintes et les obstacles qui freinent le décollage économique de son pays, classé en tête des 29 pays les plus pauvres du monde, et préfère examiner les questions à l'ordre du jour sous l'angle des facteurs communs à tous les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. La Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁹⁹ devraient servir de base à des négociations franches en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'esprit constructif qui s'était manifesté à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a malheureusement guère donné de résultat à la septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, qui avait pour mission de faire progresser les négociations à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en soumettant des projets de recommandations. Il est temps que les prises de position générales fassent place à des engagements concrets et que les décisions connaissent un début d'exécution.

2. C'est à juste titre que la question de l'amélioration des conditions de production, de transport et de commercialisation des produits de base figure en bonne place sur l'ordre du jour, car l'un des obstacles majeurs au développement réside dans la détérioration des termes de l'échange en raison de laquelle les recettes d'exportation des matières premières ne couvrent plus les importations en provenance du monde industrialisé. Le programme intégré pour les produits de base tel qu'il est exposé dans le Programme d'action de Manille peut permettre d'atténuer les difficultés, mieux que la conclusion d'accords de produits. Sans nier l'importance de ces accords et du rôle des organismes chargés des divers produits de base, la délégation rwandaise

estime qu'ils n'excluent pas l'adoption du programme intégré, avec un fonds commun pour le financement d'un dispositif international de stockage et des mesures de stabilisation et de soutien de prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs.

3. La mise en place du programme intégré pour les produits de base serait sans effet si elle ne s'accompagnait pas d'actions parallèles dans d'autres domaines. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-finis et les négociations commerciales multilatérales du GATT, le Gouvernement rwandais appuie sans réserve les mesures proposées pour élargir l'accès aux marchés mondiaux, ainsi que les objectifs fixés par l'ONUDI pour l'industrialisation du tiers monde. Pour un pays comme le Rwanda, la partie ne sera réellement gagnée qu'au moment où il pourra produire une partie des biens qu'il doit encore importer et incorporer le maximum de valeur ajoutée à ses exportations. A cette fin, il convient de donner au SGP un caractère permanent, tout en appliquant le principe du traitement préférentiel sans réciprocité en faveur des pays en développement. La délégation rwandaise se félicite des avantages dont bénéficient les pays signataires de la Convention de Lomé²⁰⁰ et estime que ce serait une erreur de vouloir supprimer des avantages difficilement acquis.

4. L'endettement des pays en développement, l'insuffisance des apports financiers et le désordre monétaire dont ces pays subissent les conséquences sans en être la cause posent des problèmes préoccupants. Il conviendrait, d'une part, que les réformes monétaires envisagées dans des groupes restreints tiennent compte des besoins des pays en développement et, d'autre part, que les pays créanciers acceptent de réviser les calendriers prévus pour le remboursement des dettes et, dans certains cas, d'en accorder la

¹⁹⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

²⁰⁰ Voir la note 47 ci-dessus.

remise totale, faute de quoi le service de la dette risque de bloquer toute chance de développement dans un avenir prochain. S'il est logique que les modalités d'application de l'allègement du service de la dette soient négociées sur un plan bilatéral, il convient cependant que la Conférence arrête, à la présente session, des décisions qui faciliteront les négociations.

5. En ce qui concerne le transfert de technologie correspondant aux besoins des pays en développement, la délégation rwandaise estime que les modalités de ce transfert doivent être régies par un code de conduite ayant force obligatoire.

6. Quant aux problèmes particuliers qui se posent aux pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires, le Programme d'action de Manille ne fait que reprendre des mesures déjà énoncées, mais jamais appliquées. L'enclavement géographique du Rwanda gonfle considérablement le prix de ses importations et diminue ses recettes d'exportation puisque les marchandises doivent, dans les deux sens, traverser deux pays avec trois ruptures de charge, ce qui augmente le coût du transport et entrave la régularité de l'approvisionnement. La délégation rwandaise fait donc appel à tous les gouvernements pour qu'ils appliquent sans tarder les mesures préconisées en faveur des pays en développement sans littoral et les moins avancés et elle souhaite, en particulier, que la plupart des pays de transit procèdent à la ratification de la Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral²⁰¹.

7. Le Gouvernement rwandais est favorable aux mesures préconisées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et par le secrétariat de la CNUCED pour renforcer la coopération

entre pays en développement, ainsi que les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. Les pays socialistes d'Europe orientale occupent, en effet, une place importante dans les relations économiques internationales et peuvent donc jouer un rôle dans la solution des problèmes relatifs aux produits de base et dans l'allègement de la dette des pays en développement.

8. Pour que la CNUCED puisse appliquer son programme visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, il convient de renforcer ses institutions au vu, en particulier, des études élaborées par le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Faute d'un organisme international compétent en matière de coopération, de commerce et de développement, il faudrait faire de la CNUCED une institution spécialisée, à l'instar de l'UNESCO, de la FAO et, bientôt de l'ONUDI.

9. Les décisions de l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire ont consacré le principe de l'interdépendance des économies des nations grandes et petites et c'est cette prise de conscience qui a conduit à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dont l'importance, qui est réelle, ne doit cependant en rien retarder les décisions relevant de la compétence de la CNUCED.

10. M. Ntirugirimbabazi fait appel à la volonté politique de chacun des Etats représentés à la Conférence de Nairobi, et particulièrement à celle des pays industrialisés des Groupes B et D, qui ont la mainmise sur tous les rouages de l'économie mondiale, car seul un changement d'attitude de leur part pourra éviter que la Conférence se termine par l'adoption de résolutions qui n'auraient, encore une fois, qu'un caractère rituel et purement théorique.

²⁰¹ Voir la note 130 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 136e séance plénière, le 14 mai 1976, par Mgr Bernardin Gantin, chef de la délégation du Saint-Siège

1. Mgr GANTIN (Saint-Siège) déclare que sa délégation, consciente du caractère particulier, essentiellement spirituel, de l'Autorité qu'elle représente, ne se situe pas pour autant en marge ou au-dessus des problèmes concrets qui sont à l'ordre du jour. Les travaux effectués en commun jusque-là ont permis de mieux cerner les principales questions qui appellent des solutions novatrices, mais le fruit le plus décisif de l'expérience acquise est sans doute la prise de conscience que la recherche d'un équilibre économique et commercial meilleur entre les peuples est une aventure qui met en cause tous les hommes solidairement. L'encyclique *Populorum Progressio* du pape Paul VI, prolongeant et actualisant l'enseignement du Concile et les efforts multiples de l'Eglise, a contribué, pour sa part, à cette prise de conscience dans l'opinion mondiale.

2. L'homme n'est pas divisible. Dans leurs efforts pour survivre, puis pour vivre mieux, les peuples sont engagés avec leurs traditions, leurs enracinements culturels divers, leurs inspirations spirituelles. Dans l'affrontement des inté-

rêts économiques, on ne peut pas toujours gagner sur tous les plans à la fois, mais il faut du moins que certains ne perdent pas à tous égards et que tous progressent sur le plan humain. L'intention du Saint-Siège est de contribuer à situer les problèmes économiques, commerciaux et financiers dans cette perspective d'un développement de l'homme dans son intégrité et de tous les peuples solidairement. Il importe de rendre au mot "commerce" toute sa densité humaine et de la lui conserver dans les débats.

3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à son nom et à sa tâche, entend donner un nouvel essor aux relations commerciales, notamment aux relations entre les pays de condition et de régimes économique-sociaux différents : aucun pays, en effet, ne peut s'isoler sans limiter considérablement ses chances d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être.

4. Un autre terme demande à retrouver sa souplesse et sa force humaine, celui de "négociateur". Certains, quand ils négocient, sont tentés de se dérober en se retranchant

derrière des systèmes rigides à travers lesquels ils imposent leurs lois, qu'il s'agisse de l'établissement des prix, de l'ouverture ou la fermeture des marchés, ou des courants financiers. D'autres ne sont pas vraiment admis à la négociation là où se joue l'essentiel, ou alors redoutent de s'y engager faute de se voir reconnaître un pouvoir suffisant. La délégation du Saint-Siège souhaite vivement que la Conférence soit une véritable négociation et crée les conditions équitables qui permettront ensuite d'établir des réseaux d'échanges dans lesquels tous les peuples puissent intervenir en tant que partenaires libres et égaux.

5. La solution généreuse du problème de la dette est pour beaucoup de pays en développement une condition préalable sans laquelle il leur sera impossible d'avoir accès à ces réseaux d'échanges. La dette a atteint chez certains des proportions écrasantes, pour un ensemble de causes sur lesquelles ils n'ont pas ou n'ont que très peu de prise. La Conférence s'honorera en ouvrant généreusement aux peuples endettés une perspective d'espérance.

6. Une collaboration plus active entre les pays en développement serait aussi un moyen de créer un équilibre juste entre les pouvoirs de négociation. La construction de la communauté mondiale, que tous souhaitent, se fait par étapes, par des ententes régionales, par des conventions réunissant des peuples dans un esprit de solidarité et d'aide mutuelle. Tous les pays en développement désirent cette collaboration pour élaborer ensemble des modèles de

développement qui, tout en s'attaquant aux besoins fondamentaux non satisfaits, correspondent à leurs traditions culturelles et spirituelles et ne reproduisent pas hâtivement des modèles dont on mesure aujourd'hui la précarité, les contradictions et les impasses.

7. Dans le message qu'il a adressé au Secrétaire général de la CNUCED, le pape Paul VI insiste sur la destination universelle des biens de la terre, elle-même fondée sur l'unité de la famille humaine²⁰². Le thème central de la Conférence est d'ailleurs une meilleure mise en valeur des ressources de la terre dans une perspective de solidarité mondiale. Il faut que les peuples puissent se nourrir à partir de leurs richesses mieux exploitées et échanger produits de base et produits transformés à travers des marchés plus stables, plus rémunérateurs, plus diversifiés, plus réellement libres.

8. L'instauration d'un nouvel ordre économique international exige de tous les peuples des transformations trop profondes pour pouvoir être imposées de l'extérieur. Seuls les peuples assurés de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin s'engageront résolument dans cette voie. La Conférence a le pouvoir et le devoir de les y aider.

²⁰² Le texte du message est reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (*op. cit.*), annexe III.B.

Résumé de la déclaration faite à la 139^e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Louis Alexandrenne, ministre du développement industriel du Sénégal

1. M. ALEXANDRENNE (Sénégal) dit que la grave crise que traverse l'économie mondiale a touché, à des degrés divers, la communauté internationale tout entière, et a fait prendre davantage conscience de l'interdépendance des économies et de la nécessité d'un nouvel ordre économique international. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constitue donc une véritable mise à l'épreuve de la bonne foi des pays participants et de leur volonté politique de créer de nouveaux instruments de coopération du type de la Convention de Lomé²⁰³ et de la Déclaration et du Programme d'action de Manille²⁰⁴ pour compléter ceux qui ont été mis au point ces dernières années.

2. Les problèmes étroitement imbriqués que posent la montée des prix des produits importés et la baisse de ceux des produits exportés, la dépréciation de la monnaie et le lourd endettement des pays en développement qui en est la conséquence, doivent être attaqués à la source, en commençant par le problème fondamental des produits de base. Ce n'est pas seulement l'aide, mais encore le commerce qui a régressé : s'il est vrai que les pays développés ont été touchés par la crise, ils n'avaient pas mieux respecté leurs engagements pendant les premières années de la deuxième

Décennie des Nations Unies pour le développement, alors qu'était encore valable l'hypothèse de la croissance continue de leur économie, sur laquelle reposait la Stratégie internationale du développement.

3. Peu de pays industrialisés auront atteint, d'ici à la fin de la décennie, l'objectif d'une aide publique au développement représentant 0,7 p. 100 de leur PNB. C'est pourquoi le Sénégal considère que le programme intégré pour les produits de base, qui est présenté dans le Programme d'action de Manille, offre la meilleure solution en l'état actuel des choses. Il faudrait s'entendre non seulement sur le principe, mais aussi sur les modalités du programme intégré, y compris le calendrier des négociations. Les économies agraires fortement déséquilibrées, tournées vers l'extérieur, que de nombreux pays en développement ont héritées du système colonial, doivent être adaptées pour permettre la transformation sur place des produits de base en articles manufacturés et semi-finis, non seulement en vue de créer des emplois nouveaux et de réduire le coût de certaines importations, mais aussi pour exporter ces produits transformés. Les obstacles qui entravent l'accès de ces exportations aux marchés des pays industrialisés doivent être réduits ou supprimés et, à cet égard, il faudrait tirer le meilleur parti possible des négociations commerciales multilatérales du GATT, en y associant plus étroitement la CNUCED.

²⁰³ Voir la note 47 ci-dessus.

²⁰⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

4. En ce qui concerne le transfert de technologie, les propositions contenues dans le Programme d'action de Manille et dans le Plan d'action de Lima²⁰⁵ devraient être mises en œuvre, afin de redistribuer les activités productives conformément à un code de conduite qui ait un caractère obligatoire. Le système des brevets devrait également être révisé pour tenir compte des besoins d'industrialisation des pays en développement.

5. Une conférence internationale devrait être convoquée pour trouver des solutions au problème de l'endettement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays le plus gravement touchés, ainsi

²⁰⁵ Voir la note 7 ci-dessus.

que des pays en développement sans littoral et insulaires. Certes, les difficultés et les besoins diffèrent d'un pays à l'autre, mais le problème fondamental est le même.

6. La coopération avec les pays développés devrait s'accompagner d'une coopération à l'échelon régional et sous-régional entre pays en développement eux-mêmes. Le Sénégal fait partie de différents groupements formés à ces niveaux dans l'Afrique de l'Ouest et il estime également que la coopération entre pays à systèmes économiques et sociaux différents doit être encouragée.

7. Pour conclure, la délégation sénégalaise considère que, dans le cadre de la restructuration du secteur économique et social des Nations Unies, il faudrait renforcer le caractère opérationnel de la CNUCED d'une manière qui permette l'application concrète des décisions de la Conférence.

Résumé de la déclaration faite à la 131e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Tan Keng Jin, représentant permanent adjoint, mission permanente de Singapour auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. TAN KENG JIN (Singapour) dit que la balance commerciale et la balance des paiements des pays en développement et, de ce fait, leurs programmes de développement, se ressentent gravement de la détérioration du système monétaire international. Les conséquences sociales et politiques de la stagnation économique du tiers monde témoignent non seulement du besoin d'initiatives urgentes, mais aussi de l'interdépendance de toutes les parties du monde, qui nécessite des efforts conjoints. Pour que l'économie mondiale se redresse, les nations industrialisées doivent coopérer non seulement entre elles, mais aussi avec les pays en développement, sur un pied d'égalité et non pas en entretenant des rapports de donneur à bénéficiaire. Elles doivent assurer au tiers monde des avantages commerciaux, une aide au développement et un transfert de technologie,

étant donné que leur prospérité est liée à celle des pays en développement.

2. Les pays en développement n'ignorent pas que leur croissance économique dépend de leurs propres efforts plutôt que d'une aide des pays développés; quand le monde développé leur accorde une assistance sincère, fondée sur la coopération, on peut compter sur eux pour faire preuve d'initiative et de la discipline nécessaire à l'amélioration de leur situation.

3. La délégation de Singapour est convaincue que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut jouer un grand rôle à cet égard et que, si la volonté politique collective nécessaire est présente, elle mènera à bien la tâche importante qui lui a été assignée.

Résumé de la déclaration faite à la 137e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Ahmed Mohamed Mohamud, ministre du commerce de Somalie

1. M. MOHAMUD (Somalie) regrette que certains pays développés aient fait des propositions qui relèguent au second plan les principaux problèmes dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie. Les pays en développement continueront néanmoins à lutter pour parvenir à un système économique équitable et pour s'assurer le contrôle de leurs ressources naturelles. Il faut en même temps aider les peuples de l'Afrique du Sud, de la côte des Somalis, de la Namibie, de la Palestine et du Zimbabwe à recouvrer leur droit inaliénable à l'autodétermination. M. Mohamud espère que la Conférence recommandera qu'il soit imposé des sanctions économiques aux régimes racistes de l'Afrique du Sud et d'Israël.

2. Les difficultés auxquelles les pays en développement se heurtent dans le domaine du commerce international sont dues essentiellement aux politiques pratiquées par les

pays développés. La délégation somalie est favorable à tous les éléments du programme intégré pour les produits de base tel qu'il est présenté dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁰⁶; il faudrait utiliser une partie du fonds commun pour stabiliser les recettes que des pays en développement tirent de l'exportation de produits de base qui présentent un intérêt vital pour leur économie et qui, pour des raisons d'ordre technique, ne sont pas couverts par les principaux éléments du programme.

3. La condition première d'une expansion du commerce d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement, c'est que ces pays appliquent une politique leur permettant de produire des marchandises exportables de ce type, et que des efforts soient faits en même temps pour

²⁰⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

augmenter leur production industrielle en modifiant la structure industrielle mondiale, comme la Déclaration de Lima²⁰⁷ le prévoit. En ce qui concerne l'accès aux marchés, la délégation somalie souhaite que l'on améliore le SGP sans pour autant porter préjudice aux intérêts des pays en développement qui bénéficient déjà, pour leurs exportations, d'avantages particuliers. M. Mohamud déplore que les schémas de préférences de certains pays développés semblent avoir pour but d'arracher des concessions à des pays en développement qui exercent leurs droits sur leurs ressources naturelles ou qui renforcent leur position de négociation en tant que producteurs de produits de base.

4. Le transfert de ressources par les pays développés obéit souvent, lui aussi, à des considérations d'ordre commercial et politique. Le volume de l'assistance financière et technique devrait être accru jusqu'à ce qu'il atteigne l'objectif minimal fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et cette aide devrait être accordée à des conditions plus libérales. Il faudrait également envisager d'annuler les paiements au titre du principal et des intérêts de la dette ou de réaménager le calendrier d'amortissement.

5. En ce qui concerne la réforme du système monétaire international, la délégation somalie pense que tous les pays devraient, à l'avenir, participer pleinement à l'élaboration des décisions, et des mesures devraient être prises pour protéger la valeur réelle des réserves des pays en développement en limitant le rôle de l'or et des monnaies nationales et en renforçant celui des DTS. Il faudrait par ailleurs instituer le plus vite possible le lien proposé entre les DTS et l'apport de ressources additionnelles pour le développement.

6. Il est tout aussi urgent, vu la prédominance actuelle des sociétés transnationales, d'élaborer un code inter-

national pour le transfert de technologie; il faut également réviser la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle afin de protéger les pays en développement contre l'usage abusif du monopole des brevets.

7. Les résultats économiques obtenus jusqu'à présent, dans la décennie en cours, par les pays les moins avancés sont encore plus décevants que dans la décennie précédente. La situation de ces pays est d'autant plus grave que leurs recettes en devises par habitant représentent moins d'un tiers de celles des autres pays en développement et que l'écart entre les revenus des deux groupes de pays augmente. Les mesures spéciales prises en leur faveur ont été inopérantes jusqu'à présent à cause de restrictions superflues. Il faut apporter à ces pays une aide plus importante et non liée sous forme de dons, de financement des dépenses locales et renouvelables faites au titre des projets ainsi qu'une assistance technique sans contrepartie. Les donateurs devraient adopter des critères souples et simplifier les formalités administratives. Il faudrait, en outre, dans l'esprit même du SGP, faire bénéficier de préférences additionnelles les pays les moins avancés.

8. Les pays en développement doivent réduire la dépendance de leur économie à l'égard des marchés des pays développés en renforçant leur coopération économique mutuelle dans tous les secteurs, ainsi que leur coopération avec les pays socialistes, notamment pour ce qui est des accords à long terme sur les produits de base, du développement industriel accéléré et du transfert de technologie à des conditions de faveur.

9. En ce qui concerne le rôle futur de la CNUCED, le représentant de la Somalie est d'avis que cet organe devrait devenir une institution spécialisée qui déciderait des politiques à suivre, tout en assumant les fonctions d'un institut de recherche, d'un centre d'assistance technique, d'un organe de négociation et d'une institution chargée de l'exécution.

²⁰⁷ Voir la note 7 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Osman Hashim Salam ministre d'Etat chargé de l'économie nationale du Soudan

1. M. SALAM (Soudan) dit que les pays en développement ne sont pas disposés à poursuivre indéfiniment les discussions s'ils n'observent aucun progrès tangible vers la réalisation de leurs objectifs communs. Les pays développés auraient tort de penser que les pays en développement ne reviendront pas à leur attitude de confrontation des années 50 et 60 si, comme les événements survenus récemment en Afrique semblent l'indiquer, la détente se révèle n'être qu'un élément de la relation entre les deux super-puissances. L'accroissement du pouvoir de certains groupes de pays en développement a entraîné dans la situation financière mondiale un changement dont nul ne peut prédire la portée.

2. Etant donné le bruit qui court de divergences d'opinion entre les pays en développement, M. Salam tient à affirmer que ces pays appuient à l'unanimité les propo-

sitions de la Déclaration et du Programme d'action de Manille²⁰⁸, au sujet desquelles ils espèrent engager un débat constructif avec les pays développés. En outre, les pays en développement sont opposés à la création d'institutions parallèles dont les membres seraient triés sur le volet en vue de saper l'unité de leur groupe. La solution à leurs problèmes peut se trouver dans le cadre d'organismes spécialisés bien établis de caractère universel. A cet égard, M. Salam demande à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'adopter les propositions visant à renforcer la compétence de la CNUCED et à créer un comité de la coopération économique entre pays en développement. L'adoption de ces propositions n'irait

²⁰⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

nullement à l'encontre des travaux du Comité spécial de la restructuration des secteurs économiques et social du système des Nations Unies et, en tout état de cause, c'est à l'Assemblée générale qu'il appartiendrait de prendre les décisions finales. Par ailleurs, il est illogique, eu égard aux résolutions de l'Assemblée générale, que les représentants des régimes de Pretoria et de Tel-Aviv siègent à la Conférence, puisque la CNUCED est un organisme des Nations Unies; M. Salam espère que la Conférence adoptera à ce sujet une résolution appropriée.

3. La Déclaration et le Programme d'action de Manille énonce de nombreuses propositions tendant à atténuer les effets de la dégradation de la situation des pays en développement, la plus importante étant le projet de programme intégré concernant les produits de base. Les divers éléments de ce programme sont indissolublement liés à la création d'un fonds commun, et l'expérience des négociations antérieures montre que convenir d'un financement séparé pour différents produits de base sans fixer de calendrier pour l'achèvement des négociations, conduirait presque à coup sûr à perpétuer la situation actuelle, qui n'est pas satisfaisante. La délégation soudanaise se félicite de l'appui donné au programme intégré par la Suède et d'autres pays européens et elle espère que le Groupe européen finira par accepter une solution de compromis. En même temps, elle demande instamment aux pays socialistes d'apporter leur concours dans le cadre d'une coopération internationale active. Les pays industrialisés qui ont formulé des propositions différant, dans leur essence, de celle qui concerne le programme intégré et son fonds commun

devraient réfléchir à la complexité et à l'ampleur des problèmes économiques actuels.

4. Se référant aux difficultés financières qu'éprouvent les pays en développement, M. Salam dit que ces pays sont devenus de plus en plus tributaires d'emprunts commerciaux parce que les pays développés n'ont pas respecté leurs engagements de coopération financière pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il demande donc instamment aux pays développés de suivre l'exemple des Etats arabes et d'atteindre l'objectif de 0,7 p.100 du PNB fixé pour l'aide publique au développement, qui devrait être répartie équitablement entre les pays en développement. Cette aide devrait être offerte sous forme de dons ou de prêts consentis à des conditions favorables. Les autres mesures à prendre seraient notamment l'établissement d'impôts spéciaux pour le développement et la création d'un lien entre les DTS et le financement du développement. Il est urgent aussi de convoquer une conférence en vue d'examiner les problèmes de l'endettement des pays en développement.

5. Pour plusieurs pays en développement, toutefois, la question du transfert de technologie est encore plus préoccupante que celle de l'endettement. Les pays développés devraient adopter une attitude positive à l'égard des propositions concernant l'élaboration d'un code de conduite et la révision du système international des brevets. Il convient aussi de prendre en considération les problèmes de certains groupes de pays comme les pays le plus gravement touchés et les pays en développement les moins avancés sans littoral ou insulaires.

Résumé de la déclaration faite à la 126e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. T. B. Ilangaratne, ministre du commerce et ministre de l'administration publique et de l'intérieur de Sri Lanka

1. M. ILANGARATNE (Sri Lanka) dit qu'il est encourageant que l'affrontement entre le monde développé et le monde en développement ait cédé la place à la coopération à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de laquelle des efforts authentiques ont été déployés des deux côtés pour trouver un terrain d'entente, témoignant ainsi d'une claire compréhension de l'interdépendance des économies face à l'inflation, à l'instabilité des prix des matières premières et à l'état chaotique des finances mondiales. Il faut espérer que les pays développés sauront relever les défis économiques et commerciaux contemporains énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁰⁹, en fonction de leurs possibilités économiques et financières.

2. Comme de nombreux autres pays en développement, Sri Lanka est fortement tributaire de ses exportations de produits de base pour ses recettes en devises; or si les prix de ses importations ont quadruplé pendant les 15 dernières années les prix de ses exportations sont restés plus ou moins stationnaires. Sri Lanka considère donc qu'il est extrêmement important que les pays en développement contrô-

lent davantage la production et la commercialisation et soient en mesure de négocier les prix des principaux produits de base avec les pays consommateurs dans des conditions plus équitables. Les consultations relatives au projet de programme intégré pour les produits de base ont atteint un stade qui devrait permettre à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de prendre des décisions positives, en particulier en ce qui concerne la création de stocks régulateurs et d'un fonds commun de financement, ainsi que la conclusion d'accords de produit intergouvernementaux en vue de soutenir les prix des exportations intéressant les pays en développement.

3. S'agissant du développement industriel, la délégation de Sri Lanka est prête à appuyer toute action visant à supprimer les obstacles aux courants d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement vers les pays développés, et elle en appelle à ces derniers pour qu'ils améliorent le SGP et l'étendent à l'élimination des obstacles non tarifaires. Les pays en développement espèrent aussi que des décisions rapides pourront être prises, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT, sur des questions importantes comme celles de la non-

²⁰⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

réciprocité, du traitement différencié, et de la priorité et des procédures spéciales en faveur des pays en développement.

4. En raison du fléchissement des cours des matières premières et de l'augmentation des prix des importations, il est de plus en plus difficile pour les pays en développement, compte tenu de la charge de plus en plus lourde que représente le service de la dette extérieure, d'importer les biens essentiels dont ils ont besoin. Sri Lanka, qui fait partie des pays le plus gravement touchés, appuie les propositions visant à adopter d'urgence des mesures supplémentaires pour combler le déficit exceptionnel de la balance des paiements de ces pays dû à la crise actuelle, ainsi que pour leur accorder un allègement de la dette.

5. Par ailleurs, les conditions régissant les transferts de technologie doivent être améliorées et la capacité technologique des pays en développement doit être renforcée par des initiatives nouvelles, notamment l'élaboration d'un code

de conduite du transfert de technologie et la révision du système international de brevets.

6. Etant donné que la coopération entre pays en développement peut apporter une solution à certains problèmes concernant le commerce et le développement, la notion d'autonomie économique collective devrait se traduire par des mesures concrètes au niveau régional et interrégional. Ces efforts doivent toutefois être appuyés d'une manière efficace par les pays développés à économie de marché, les pays socialistes d'Europe orientale et les organisations internationales.

7. Pour conclure, la délégation de Sri Lanka tient à faire savoir qu'elle appuiera des propositions de caractère institutionnel visant à faire de la CNUCED une institution à part entière du système des Nations Unies, un organisme spécialisé devant lequel seraient portées les questions relatives au commerce et à la coopération économique internationale, pour discussion, analyse, négociation et action consécutive.

Résumé de la déclaration faite à la 121^e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Carl Lidbom, ministre du commerce de la Suède

1. M. LIDBOM (Suède) déclare que l'instauration d'un nouvel ordre économique international implique des réformes structurelles internes de la part de tous les pays, développés ou en développement. Le redressement actuel et bienvenu de l'économie mondiale ne modifiera pas la répartition inégale des richesses. Les peuples ont lutté pour leur droit à l'indépendance et à l'autodétermination, et le Gouvernement suédois appuie pleinement les efforts qui sont déployés actuellement pour que la majorité accède au pouvoir dans toute l'Afrique australe. Les pays en développement ont entièrement raison de revendiquer l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur ces principes, et la Suède soutient cet objectif sur le plan politique. Toutefois, il est dans l'intérêt de tous d'effectuer cette transformation progressivement.

2. Il est temps de mettre en œuvre un programme intégré pour les produits de base et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait, à sa quatrième session, arrêter un calendrier pour la négociation d'accords sur les produits de base et de mesures connexes et s'engager à le respecter. Dans des cas déterminés, des stocks régulateurs pourraient favoriser la stabilisation des marchés, et des dispositions relatives au financement de ces stocks devraient figurer dans les accords de produits. La Suède sera disposée à participer à un fonds commun pour autant qu'il bénéficiera d'un soutien général, y compris de celui des principaux contributeurs. Un programme intégré devrait également inclure un dispositif de stabilisation des recettes tirées de l'exportation des produits de base analogue à celui que la Suède avait initialement proposé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui a été incorporé par la suite au Programme d'action de Manille²¹⁰ et aux propositions du secrétariat de

la CNUCED²¹¹. La gestion d'un tel dispositif suppose une étude minutieuse, car, en l'espèce, l'application des règles et procédures du FMI aurait des inconvénients.

3. Le Gouvernement suédois souscrit à l'objectif visant à améliorer les termes de l'échange des pays en développement, mais il formule des réserves quant au bien-fondé d'une indexation automatique des prix à l'exportation sur les prix à l'importation. Il serait disposé à accepter que les fourchettes de prix prévues dans les accords relatifs aux produits de base soient ajustées en fonction de l'évolution des taux de change et de l'inflation. Cependant, il estime que l'on pourrait améliorer sensiblement les termes de l'échange en substituant à la structure coloniale des échanges une structure plus équilibrée et diversifiée, dans laquelle la coopération accrue entre pays en développement jouerait un grand rôle.

4. Pour pouvoir être réalisé, l'objectif selon lequel les pays en développement devraient de plus en plus transformer eux-mêmes leurs ressources naturelles, suppose l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. En ce qui concerne les produits tropicaux, la Suède est disposée à mettre en œuvre dans les plus brefs délais les résultats des négociations en cours au GATT et à augmenter le nombre des produits visés par son schéma de préférences généralisées. Elle est également disposée à accepter que la durée des schémas de préférences, initialement fixée à dix ans, soit prolongée. Le représentant de la Suède souligne en même temps la nécessité d'élaborer des schémas de préfé-

²¹⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

²¹¹ Voir "Action en matière de produits de base, y compris décisions relatives à un programme intégré, eu égard à la nécessité de changements dans l'économie mondiale des produits de base : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/184), reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. III. (op. cit.)*.

rences qui ne soient pas excessivement restrictifs. Mentionnant aussi la nécessité de mesures complémentaires visant à favoriser une commercialisation plus efficace des produits des pays en développement, il rappelle que la Suède verse une importante contribution au Centre du commerce international CNUCED/GATT depuis sa création et qu'elle a également honoré l'engagement pris à la troisième session de la Conférence de créer un organisme chargé de favoriser l'importation de ces produits en Suède. En outre, elle poursuit activement une politique du marché du travail qui doit lui permettre d'aménager sans heurts ses propres structures industrielles, politique qui a fait de la Suède le pays dont les importations par habitant de textiles en provenance des pays en développement sont le plus élevées.

5. En ce qui concerne le transfert de technologie, il est peut-être chimérique d'espérer élaborer un code de conduite ayant force obligatoire, mais les effets d'un éventuel code pourraient être renforcés grâce à un dispositif de surveillance approprié. La Suède attache également de l'importance aux travaux de la Commission des sociétés transnationales de l'ONU. Un code de caractère universel semble être indiqué en l'espèce puisque les gouvernements se heurtent à des problèmes communs, mais une attention spéciale doit être accordée à la situation des pays en développement.

6. Passant à la question de la coopération financière internationale pour le développement, le représentant de la Suède dit qu'il faut faire une distinction entre les besoins immédiats des pays le plus gravement touchés et des pays les moins avancés et les besoins de capitaux à long terme pour le développement des pays en développement. M. Lidbom tient à souligner que, malgré les mesures palliatives prises par le FMI pour répondre aux premiers, une action collective s'impose pour l'adoption de mesures

d'allègement de la dette relative aux prêts et crédits publics. Le Gouvernement suédois est prêt à examiner toute proposition allant d'un moratoire à une remise pure et simple et, à titre exceptionnel, il est disposé à passer par profits et pertes les crédits qu'il a lui-même consentis aux pays intéressés, sans proposer pour autant de modifier de façon permanente le principe de la consolidation de la dette sur la base d'un examen cas par cas.

7. En ce qui concerne les besoins de capitaux à long terme des pays en développement, l'essentiel est d'accroître le courant d'aide global; à cet égard, la proposition tendant à ce que les pays qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 p. 100 acceptent de fournir une aide publique supplémentaire proportionnelle à l'accroissement prévu de leur PNB pour les cinq prochaines années mérite d'être prise en considération. En 1975, l'aide publique de la Suède a représenté 0,81 p. 100 de son PNB. M. Lidbom espère en outre que l'accord pourra se faire sur une augmentation de l'élément de libéralité de l'aide publique et sur le déliement de l'aide, notamment de celle qui est accordée aux pays les moins avancés.

8. Enfin, la Suède est disposée à étudier la possibilité de renforcer le cadre institutionnel et procédural de la CNUCED, dont la place parmi les principaux organes des Nations Unies s'est affirmée.

9. La Suède participe activement à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, dans l'espoir que ses résultats pourront être un stimulant pour d'autres organisations internationales qui s'occupent des mêmes questions. Toutefois, le Gouvernement suédois a indiqué clairement que les débats de cette conférence ne doivent pas être prétexte à faire traîner en longueur les travaux en cours dans d'autres organismes.

**Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. P. R. Jolles,
représentant spécial du Gouvernement suisse, chef de la Division du commerce extérieur,
Département fédéral de l'économie publique**

1. M. JOLLES (Suisse) souligne que les déséquilibres dont souffre l'économie mondiale démontrent l'interdépendance des économies nationales, quels que soient les systèmes ou les niveaux de développement. La politique du développement est donc plus que jamais partie intégrante de la politique économique mondiale. Etroitement imbriquée dans l'économie mondiale, la Suisse ressent fortement ces rapports d'interdépendance, cette communauté d'intérêts, qui motive l'action de ses autorités dans le réexamen en cours des relations économiques internationales qui devrait donner à la coopération un ton et un rythme nouveaux.

2. La nécessité d'une action internationale étant reconnue, deux constatations fondamentales s'imposent. L'une est le besoin d'équité, car l'inégalité des ressources, de l'emploi et des profits ne saurait se perpétuer sans risques graves; l'autre est le besoin de réalisme, car les solutions à appliquer doivent tenir compte des lois économiques et des contraintes inhérentes à leurs mécanismes, de

la diversité des situations nationales et, en particulier, de la nature des moyens d'action dont chaque gouvernement dispose. C'est sur ces constatations que se fonde la position des autorités suisses à l'égard des principaux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

3. Dans le secteur des produits de base, le fait est que les fluctuations des cours rendent souvent aléatoires les efforts de planification du développement. L'expérience démontre également que l'expansion économique de nombre de pays industrialisés, comme la Suisse, repose en partie sur la sécurité de l'approvisionnement de ces produits à des prix prévisibles, qui est, par conséquent, un facteur clef de leur politique. La communauté d'intérêts qui en découle amène le Gouvernement suisse à fonder sa position sur: la réduction des fluctuations excessives des prix de certains produits de base dont l'exportation présente un intérêt essentiel pour les pays en développement, surtout par la conclusion d'accords internationaux pouvant comporter,

dans les cas appropriés, un stock régulateur; le financement partagé entre consommateurs et producteurs des incidences financières de mesures internationales adoptées conjointement, notamment le financement par des modes appropriés du fonctionnement de stocks régulateurs; le recours, à titre complémentaire, à des mécanismes de financement compensatoire pour les moins-values de recettes d'exportation des pays en développement; l'appui au principe d'une expansion des activités de transformation dans les pays en développement producteurs de produits de base, expansion qui, pour produire des effets durables de développement, doit répondre aux exigences du marché et à des conditions de saine concurrence du point de vue de l'accès aux ressources; la poursuite des efforts de libéralisation des échanges selon les lignes d'action définies dans la Déclaration de Tokyo²¹². La Suisse souhaite donc participer activement et avec un esprit ouvert à l'examen des diverses propositions dont la Conférence est saisie.

4. En ce qui concerne l'industrialisation, qui doit aboutir à la diversification des activités économiques et à l'augmentation du nombre d'emplois dans les pays en développement, la Suisse est bien placée pour saisir l'importance que revêtent, dans une diversification, les exportations vers les marchés mondiaux. Elle comprend donc particulièrement bien le désir des pays en développement de s'assurer un accès plus large et durable aux marchés des pays industrialisés.

5. C'est pourquoi la Suisse approuve sans réserve les objectifs définis dans la Déclaration de Tokyo concernant la libération du commerce international. La Suisse appuie avec conviction la prolongation de l'engagement pris par les pays de l'OCDE de ne pas adopter de mesures protectionnistes.

6. Soucieuse des intérêts des pays en développement, la Suisse a annoncé au GATT son intention d'améliorer ses prestations au titre du SGP. Le schéma suisse permet l'entrée en franchise, sans limitation quantitative, pour les produits des chapitres 25 à 99 du tarif douanier, avec une réduction de 50 p. 100 pour le secteur textile. Le schéma englobe également une série de produits agricoles, des chapitres 1 à 24. Dès le 1er janvier 1977 le nombre de ces produits sera encore sensiblement augmenté. Le Gouvernement suisse a en outre l'intention de prolonger le schéma au-delà de la durée initialement prévue. Par ailleurs, la Suisse est prête à œuvrer pour la définition d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Ce traitement devrait cependant conserver le caractère d'un régime qui favorise la transition progressive de ces pays vers le stade auquel ils pourront exercer les droits et assumer les obligations d'un système commercial d'application universelle.

7. Tout autant qu'à l'accès aux marchés, l'industrialisation est liée au développement et à l'utilisation de la technologie. Dans les pays à économie de marché comme la Suisse, les entreprises privées assument la plus grande partie des efforts de recherche-développement. C'est par elles que les transferts s'effectuent. L'action intergouvernementale doit avoir pour objet de faciliter la mise au point et le

transfert d'une technologie adaptée aux besoins spécifiques des pays en développement. Elle doit dès lors aboutir à mettre en place un encadrement qui devrait viser à instaurer la stabilité des conditions d'accueil, dans les pays en développement, de la technologie proprement dite et des investissements qui en sont souvent les porteurs, et des principes directeurs permettant à l'apport technologique de favoriser au maximum le développement des pays bénéficiaires. L'apport technologique exige un niveau de formation suffisant et la Suisse est prête à accentuer son effort de coopération technique dans ce sens. Elle souhaite accueillir dans ses institutions de formation professionnelle et scientifique les ressortissants de pays en développement appelés à constituer les jeunes cadres de ces pays.

8. En étudiant l'endettement, il ne faut pas oublier que le degré d'endettement d'un pays ne peut guère être considéré indépendamment de sa situation économique et financière, qu'il existe une convergence d'intérêts entre débiteurs et créanciers et, enfin, que la diversité des situations tend à rendre inopérantes des solutions globales. La Suisse est donc prête à considérer des demandes d'allègement ou de consolidation émanant de pays éprouvant des difficultés sérieuses de service de la dette, mais elle estime qu'en tirant des conclusions générales de difficultés financières propres à certains pays, on risque d'accentuer la retenue que manifestent déjà les bailleurs de fonds, notamment du secteur privé. La Suisse, pays exportateur net de capitaux, considère, vu l'excédent de sa balance des revenus, qu'il est de son devoir de favoriser le recyclage de capitaux vers les pays en développement.

9. Au cours de l'examen des divers points de l'ordre du jour, la délégation suisse ne perdra pas de vue la situation particulière des pays en développement les moins avancés, qui bénéficient, dans son aide publique financière et technique, d'une priorité qu'elle entend encore renforcer.

10. La délégation suisse estime que l'ordre appelé à régir les relations économiques internationales doit être un reflet cohérent de l'interdépendance générale. Cet ordre doit englober les formes de coopération spécifiques destinées à tenir compte des niveaux de développement économique et social fort différents et permettre à la coopération régionale entre pays en développement de se poursuivre dans un esprit d'ouverture sur l'économie mondiale. Il s'agit donc d'intervenir pour aménager le système afin que ses effets soient plus équitables et d'intégrer à son fonctionnement des économies jusqu'ici laissées en marge tout en évitant de porter atteinte au jeu des lois du marché et d'entamer l'esprit d'entreprise.

11. Grâce aux travaux des organisations économiques internationales telles que la CNUCED, on dispose aujourd'hui d'instruments et de méthodes qui devraient permettre de passer du débat à l'action, c'est-à-dire à la négociation de mesures concrètes. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale qui, avec des structures et des méthodes de travail propres, poursuit le même objectif que celle de Nairobi, témoigne de l'esprit de dialogue qui caractérise la coopération internationale pour le développement. La Suisse espère que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement traduira cet esprit en réalisations concrètes.

²¹² Voir la note 8 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 135e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. Edward Bruma,
ministre des affaires économiques de Surinam**

1. M. BRUMA (Surinam) souligne que son pays, qui a accédé à l'indépendance en novembre 1975, participe pour la première fois aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation du Surinam est convaincue que, s'ils s'unissent, les pays pauvres, qui représentent les trois quarts de la population du globe, ont le pouvoir de changer le monde. C'est pourquoi elle appuie sans réserve la Déclaration et le Programme d'action de Manille²¹³ et le message d'espoir qu'elle contient. D'autre part, compte tenu des forces progressistes à l'œuvre dans les pays développés, la délégation du Surinam ne partage pas les réserves qui ont été émises quant à l'utilité du dialogue. Ainsi, au cours des négociations qui ont précédé l'indépendance du Surinam, le porte-parole de ce pays a réussi à persuader le Gouvernement néerlandais de consentir à annuler la dette héritée de l'époque coloniale, à accorder au nouvel Etat des fonds d'un montant de 1,9 milliard de dollars pour le dévelop-

pement et à lui céder la participation qu'il détenait dans tous les organismes et entreprises du Surinam. La coopération s'est également révélée bénéfique dans les relations avec les sociétés transnationales. Le Surinam est l'un des fondateurs de l'Association internationale de la bauxite, qui a réussi à obtenir des sociétés Alcoa et Shell de meilleures conditions pour les producteurs. Des résultats semblables ont été obtenus par les pays producteurs de pétrole et de cuivre. C'est pourquoi M. Bruma exhorte les pays producteurs de riz à former eux aussi une association de producteurs.

2. M. Bruma espère qu'à la session actuelle de la Conférence, toutes les délégations animées d'un esprit de coopération entameront un dialogue qui aboutira à la mise en application immédiate du programme intégré pour les produits de base, à l'admission au bénéfice du SGP d'un plus grand nombre d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement, ainsi qu'à l'adoption de mesures propres à alléger la dette de ces pays et à dégager des fonds supplémentaires pour le développement.

²¹³ Voir la note 1 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Paul Ilamoko-Djel,
ambassadeur du Tchad en Belgique**

1. M. ILAMOKO-DJEL (Tchad) dit que le nouvel ordre économique mondial à instaurer à toujours préoccupé le peuple tchadien. La dernière décennie a prouvé que le monde actuel, où l'écart entre riches et pauvres s'accroît, est injuste et dangereusement explosif. La situation économique catastrophique du tiers monde résulte de la colonisation, qui a permis le pillage éhonté des ressources des pays conquis et de l'embrigadement de fait dans un système où le surprofit est la loi, et l'exploitation de l'homme, le moyen d'y parvenir. Le monde développé a le devoir de réparer l'injustice du passé en mettant tout en œuvre pour rajuster les rapports économiques entre tous les partenaires de la communauté internationale. Aussi la délégation tchadienne soutient-elle sans réserve les propositions justes et réalistes contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²¹⁴ et adoptées dans diverses résolutions, mais demeurées jusqu'ici lettre morte.

2. En ce qui concerne les produits de base, il est juste que les pays en développement, qui tirent une grande partie de leurs recettes en devises de la vente de ces produits, soient payés équitablement pour pouvoir s'équiper. La délégation tchadienne appuie donc sans réserve le projet de programme intégré pour les produits de base et souhaite la création rapide d'un fonds commun pour financer les stocks

régulateurs. La liste des 18 produits, qui est minimale, doit être maintenue et élargie.

3. Il convient, d'autre part, d'insister sur la transformation sur place de ces produits. Les pays développés devraient prendre des mesures d'urgence pour favoriser l'industrialisation du tiers monde et accepter sur leurs marchés les produits de cette industrialisation, ce qui est indispensable pour atteindre l'objectif de 25 p. 100 fixé par le Plan d'action de Lima²¹⁵.

4. En ce qui concerne le transfert de technologie, le caractère social de la production est incompatible avec le système de brevets et de licences connu sous le nom de propriété industrielle, qui empêche les pays en développement d'accéder à la technologie. Il faut que les pays développés prennent des mesures pour que les pays en développement bénéficient des progrès technologiques.

5. La délégation tchadienne est profondément déçue que les négociations commerciales multilatérales n'aient pas abouti en 1975. Elle estime que ces négociations doivent être menées à la lumière des grands principes et des questions spécifiques énoncés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et elle lance un appel aux gouvernements des pays

²¹⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

²¹⁵ Voir la note 7 ci-dessus.

développés pour qu'ils prennent leurs responsabilités politiques, de manière que les résolutions adoptées à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement puissent se concrétiser dans les faits.

6. En ce qui concerne les problèmes monétaires, de financement et de transfert de ressources réelles aux fins de développement, le représentant du Tchad souligne que, ces dernières années, les pays occidentaux à économie de marché ont voulu rejeter sur certains producteurs de matières premières, notamment les pays producteurs de pétrole, la responsabilité du mauvais fonctionnement du système économique et monétaire actuel, ce qui est inadmissible. Une réforme du système monétaire s'impose, car ce système ne répond plus aux exigences du commerce international et, par conséquent, ne profite pas à toute l'humanité. Les changements à apporter ne seront valables que s'ils tiennent compte de l'interdépendance des questions d'ordre monétaire, financier et commercial. Les pays en développement devraient bénéficier de conditions plus souples d'accès aux liquidités, notamment aux DTS, et pouvoir participer de façon plus active aux organes de décision des institutions monétaires. Sans attendre la réforme monétaire, il convient de se préoccuper du problème de la dette des pays en développement qui, pour le moment, compromet de manière critique la valeur de leurs importations, leurs réserves en devises et leur capacité d'absorption, limitant ainsi leur développement, et qui est particulièrement grave pour les pays les moins avancés. Il y a lieu de réunir d'extrême urgence une conférence débiteurs-créanciers conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Manille. En ce qui concerne la dette privée, la délégation tchadienne note avec satisfaction que certains pays développés se sont déclarés prêts à l'annuler purement et simplement et elle demande aux autres de suivre cet exemple.

7. Les pays en développement les moins avancés se trouvent dans un état de misère indescriptible. Tel est particulièrement le cas des pays sans littoral qui, de par leur situation géographique, se heurtent à de grandes difficultés dans leurs relations commerciales et ne peuvent même pas mettre en valeur les possibilités existantes. L'exemple du Tchad, dont le PNB est d'environ 80 dollars par habitant, est caractéristique. En outre, le Tchad a subi pendant quatre ans les méfaits de la sécheresse qui a anéanti son agriculture et son élevage. C'est la raison pour laquelle il a fait appel à une aide extérieure, qui est actuellement évaluée à quatre fois son budget. Il estime par conséquent que les pays développés et les institutions internationales devraient accroître, en priorité, le montant de l'aide au développement et assurer une aide continue aux pays les moins avancés.

8. Dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement, les pays relativement plus favorisés doivent apporter leur concours aux pays les moins avancés. Les pays en développement doivent prendre conscience que leur solidarité dans la lutte contre la misère ne pourra être prise au sérieux par leurs partenaires économiques que dans la mesure où ils commenceront à s'entendre pour élaborer des plans et programmes communs et à s'entraider de manière effective et déterminante afin d'affirmer leur volonté d'autonomie économique collective. Les pays développés et les organisations internationales devraient soutenir les programmes régionaux existants et à venir. Un assouplissement des rapports entre l'Est et l'Ouest serait d'ailleurs de nature à accélérer le développement des pays du tiers monde.

9. Le Tchad réaffirme sa foi en la mission de la CNUCED et en sa capacité à résoudre les problèmes de développement par le dialogue et la compréhension. Des propositions concrètes ont été formulées qui constituent une preuve de bonne volonté et qui méritent de la part de tous une réflexion.

**Résumé de la déclaration faite à la 131^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Andrej Barčák,
ministre du commerce extérieur de la Tchécoslovaquie**

1. M. BARČÁK (Tchécoslovaquie) dit que les événements politiques et économiques mondiaux influent sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement depuis la première session. Un climat nouveau dans la politique internationale et un relâchement continu de la tension internationale ont permis d'enregistrer une amélioration en ce qui concerne le commerce international et les mesures destinées à favoriser la division internationale du travail.

2. Néanmoins, malgré tous les efforts, le commerce international ne se développe toujours pas de façon satisfaisante, surtout à cause de la persistance d'un néo-colonialisme qui empêche encore d'éliminer les obstacles politiques, administratifs et économiques au commerce international et qui s'efforce de perpétuer la dépendance économique des pays en développement. Les débats de la

sixième et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont contribué d'une manière significative à faire progresser la coopération économique. La Tchécoslovaquie est, elle aussi, convaincue qu'il est nécessaire de remodeler radicalement les relations économiques internationales, en conformité avec la Charte des droits et devoirs économiques des Etats²¹⁶. Elle reconnaît pleinement le bien-fondé des exigences des pays en développement, telles qu'elles sont exprimées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²¹⁷ et elle est prête à contribuer, au cours de l'actuelle session de la Conférence, à ce que satisfaction y soit donnée.

²¹⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

²¹⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

3. Les relations économiques internationales évoluent au gré de la conjoncture politique de l'heure. A ce sujet, la signature, à Helsinki, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a beaucoup détendu la situation internationale et augmenté les possibilités d'établir, en Europe et dans d'autres parties du monde, une coopération stable et durable dans les domaines économique, scientifique et technologique.

4. Cependant, le progrès économique et social est encore fortement entravé par les agissements de l'impérialisme, en particulier contre les pays arabes du Moyen-Orient. De plus, la crise du système monétaire capitaliste a eu de graves répercussions sur l'économie d'un certain nombre de pays. Les nouveaux obstacles au commerce qu'elle a fait apparaître empêchent les pays en développement et les pays socialistes d'accéder à ces marchés et il est à espérer que la Conférence accordera à ce problème toute l'attention qu'il mérite.

5. L'essor économique de la Tchécoslovaquie est le résultat de l'ordre économique socialiste. Par exemple, la mise en valeur de la Slovaquie, région qui était encore sous-développée il y a 30 ans seulement, montre ce que peut réaliser un peuple qui n'est plus exploité. Entre 1972 et 1975, le commerce extérieur de la Tchécoslovaquie a augmenté de 63 p. 100. La part des pays socialistes dans ce commerce dépasse actuellement 65 p. 100. Le Programme général d'intégration économique des pays socialistes, qui régit les échanges commerciaux de ces pays, permet une expansion des relations économiques avec les autres pays, notamment les pays en développement, dont les besoins sont pris tout particulièrement en considération, conformément aux recommandations pertinentes de l'ONU. Entre 1972 et 1975, le commerce et les relations économiques de la Tchécoslovaquie avec les pays en développement se sont développés à un rythme rapide, en conformité avec les Principes généraux régissant les relations commerciales internationales et les politiques commerciales propres à favoriser le développement, que la Conférence a adoptés à sa première session²¹⁸.

6. Importatrice nette de matières premières, la Tchécoslovaquie attache le plus grand intérêt aux arrangements internationaux sur les produits. La délégation tchécoslovaque souligne qu'il est urgent de restructurer le commerce international des produits de base en ce qui concerne la production et la consommation de ces produits aussi bien que leur distribution. Il faut mettre l'accent sur le principe de la planification et des engagements à long terme, ainsi que sur le rôle des accords internationaux de stabilisation de type nouveau. La Tchécoslovaquie est disposée à participer activement à la création de stocks régulateurs qui

permettent de stabiliser les prix et les recettes; la constitution de stocks de certains produits pourrait venir s'ajouter à d'autres mesures de régularisation des prix et des marchés.

7. Depuis 1972, les importations tchécoslovaques d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement ont progressé au taux annuel moyen de 30 p. 100 et les préférences tarifaires accordées auxdits pays ont sans nul doute contribué à cet accroissement. L'expansion et la diversification des importations en provenance des pays en développement sont facilitées par la planification de la production et par la coopération industrielle instaurée avec ces pays. La Tchécoslovaquie achète déjà aux pays en développement des machines et du matériel qui proviennent, pour la plupart, d'entreprises créées grâce aux crédits et à l'aide accordés par la Tchécoslovaquie et remboursés en grande partie ou même en totalité sous forme de livraisons d'articles manufacturés.

8. La Tchécoslovaquie apporte sa contribution au transfert de technologie en assurant chaque année la formation, dans ses entreprises ou dans ses établissements d'enseignement, de centaines de ressortissants des pays en développement; par ailleurs, elle fournit chaque année à ces pays les services de quelque 2 000 de ses experts.

9. Le plan économique quinquennal tchécoslovaque pour la période 1976-1980 prévoit une nouvelle augmentation des échanges de biens avec les pays en développement. A cet effet la Tchécoslovaquie continuera à fournir à ces pays une aide économique et des crédits, à des conditions avantageuses, et elle est disposée à engager des négociations bilatérales. Elle aura recours à toutes les formes existantes de coopération économique avec les autres pays socialistes et, dans les cas où cela serait mutuellement avantageux avec des entreprises d'autres pays industriels. En effet, la Tchécoslovaquie a développé ses relations économiques et commerciales avec les pays capitalistes industrialisés, estimant que tous les courants d'échanges internationaux sont liés entre eux. Bien que certains de ces derniers pays continuent à opposer des obstacles tarifaires et non tarifaires aux importations en provenance de Tchécoslovaquie, celle-ci persiste à croire en la possibilité d'une solution commune, avantageuse de part et d'autre, qui favoriserait le progrès de la coopération scientifique, technique et industrielle et bénéficierait à l'ensemble du commerce mondial.

10. La Tchécoslovaquie, pays socialiste industriellement avancé, attache une importance prépondérante à une division internationale du travail, élargie et stable. Elle a joué un rôle actif dans les négociations internationales menées précédemment pour améliorer le commerce mondial et elle est disposée à le faire à nouveau à la session en cours de la Conférence.

²¹⁸ Recommandation A.I.3.

**Résumé de la déclaration faite à la 131e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Klai La-Ongmani,
ministre adjoint du commerce de la Thaïlande**

1. M. LA-ONGMANI (Thaïlande) dit que la nécessité de combler le fossé qui ne cesse de se creuser entre l'économie des pays développés et celle des pays en développement et le fait que les initiatives visant à assurer une répartition plus équitable des fruits du commerce et du développement mondiaux ont échoué, tant par manque de volonté politique que pour s'être heurtées à des intérêts nationaux égoïstes, ont amené le Groupe des Soixante-Dix-Sept à élaborer à Manille une stratégie globale portant sur tous les aspects du commerce et du développement. La délégation thaïlandaise invite la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à accorder la plus grande attention à la Déclaration et au Programme d'action de Manille²¹⁹.

2. La lenteur avec laquelle croissent leurs recettes d'exportation et la diminution de leur part dans le commerce mondial, dues essentiellement aux restrictions qui frappent leurs exportations vers les pays développés et à la baisse de la demande mondiale de leurs produits imputable à la récession économique mondiale, constituent pour les pays en développement une préoccupation majeure. Leur situation est encore aggravée par l'augmentation rapide du coût de leurs importations d'articles manufacturés et de capitaux et par la dégradation des termes de l'échange.

3. Les pays en développement sont pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent dans leur propre développement, mais ils ne peuvent corriger les perturbations économiques mondiales ni surmonter la crise seuls, par leurs propres moyens, et ils invitent donc toutes les nations à ne plus esquiver leurs responsabilités et leurs obligations collectives et à s'engager à soutenir le programme intégré pour les produits de base présenté à la Conférence.

4. La Thaïlande s'intéresse particulièrement à la proposition concernant la constitution de stocks internationaux de produits de base, et elle estime que la communauté internationale tout entière devrait être disposée à financer

ce dispositif, chaque pays assumant une part des dépenses proportionnée à ses ressources.

5. Un autre problème qui préoccupe sérieusement les pays en développement est celui des obstacles qui entravent leur industrialisation et qui revêtent la forme de restrictions concernant l'accès aux marchés et à la technologie. Le SGP a partiellement libéralisé l'accès aux marchés de certains articles manufacturés exportés par les pays en développement, mais ses possibilités n'ont pu être pleinement exploitées parce qu'il ne porte que sur certains produits et qu'il est assorti de règles et de procédures complexes et de restrictions quantitatives. Il est urgent d'améliorer le système et d'éliminer les obstacles non tarifaires qui opposent maintenant un obstacle majeur aux exportations de produits de base et d'articles manufacturés des pays en développement. La délégation thaïlandaise, déçue par les résultats obtenus jusqu'ici dans les négociations commerciales multilatérales du GATT depuis la Déclaration de Tokyo²²⁰, demande instamment que des décisions immédiates soient prises concernant l'application de cette déclaration en faveur des pays en développement. Elle invite également les pays développés à faciliter l'accès à la technologie, quels qu'en soient les propriétaires, et à coopérer avec les pays en développement à l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie.

6. Il est essentiel et urgent d'aboutir à un accord spécifique concernant des mesures visant à accroître les transferts de ressources financières pour le développement des pays développés vers les pays en développement, par l'intermédiaire des institutions financières multilatérales et par d'autres voies, à des conditions aussi favorables que possible. L'objectif de 0,7 p. 100 du PNB en ce qui concerne l'aide publique au développement doit être atteint le plus tôt possible; l'effort à cet égard doit être soutenu et les résultats prévisibles.

7. Pour conclure, la Thaïlande appuie sans réserve l'appel qui a été lancé pour que l'accord se fasse sur des solutions aux problèmes particuliers des pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires.

²¹⁹ Voir la note 1 ci-dessus.

²²⁰ Voir la note 8 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Franck Abdulah,
ambassadeur, représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York**

1. M. ABDULAH (Trinité-et-Tobago) constate aujourd'hui, dans les pays du tiers monde, une attitude où se mêlent le scepticisme, la détermination et l'espoir. Le scepticisme, parce que les pays développés ont beau protester de leur sympathie pour les pays en développement, celle-ci ne se concrétise guère en mesures propres à

résoudre vraiment les problèmes de ces derniers; scepticisme aussi parce que les propositions des pays en développement se sont constamment heurtées, de la part des principaux pays développés, à des contre-propositions visant à diviser le tiers monde et à perpétuer un système qui n'est pas seulement dépassé ou injuste, mais qui, en définitive, sert

les pays développés eux-mêmes. Prenant ainsi conscience que les pays développés ne veulent pas travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les pays en développement ont acquis la détermination voulue pour mobiliser leurs ressources individuelles et collectives, accroître leur pouvoir de négociation en face des pays développés, par exemple en ce qui concerne les prix des produits de base, développer de nouvelles formes de coopération économique, et promouvoir entre eux des échanges reposant sur des principes différents de ceux qui ont jusqu'à présent régi les relations entre pays développés et pays en développement. Et pourtant, malgré ce scepticisme et à cause de cette détermination, les pays en développement n'ont pas perdu espoir, parce qu'ils savent qu'ils possèdent une bonne partie des ressources du monde et que, sous réserve d'être judicieusement exploitées, celles-ci sont la clef non seulement de leur propre développement, mais aussi de l'instauration d'un nouvel ordre économique reposant sur des principes équitables.

2. Les pays développés doivent désormais savoir que les pays en développement sont résolus à exploiter davantage pour eux-mêmes leurs ressources naturelles. Cela signifie tout d'abord qu'il deviendra de plus en plus difficile aux pays en développement d'offrir aux pays développés un volume constamment croissant de leurs ressources aux mêmes conditions qu'auparavant, et, ensuite, que les ressources qui seront offertes aux pays développés se présenteront de plus en plus sous forme de produits transformés. Cette évolution des relations entre pays en développement et pays développés impose implicitement aux uns et aux autres d'accepter l'instauration du nouvel ordre économique international. Le moment est venu de concevoir la communauté mondiale comme un système composé d'éléments interdépendants, de comprendre qu'il n'est plus guère possible aux pays développés d'envisager une reprise de leur activité économique en partant de l'hypothèse que les pays en développement se contenteront des quelques miettes que ce regain d'activité leur apportera. Et il ne leur sera plus guère possible non plus de compter sur un apport de ressources suffisant pour maintenir le type de croissance enregistrée avant la récession, avec tout le gaspillage dont elle s'accompagnait. Reste à savoir si les pays développés réagiront à la Déclaration et au Programme d'action de Manille²²¹ en reconnaissant vraiment la réalité de leur communauté d'intérêt avec les pays en développement. Beaucoup de pays développés ont manifestement pris conscience de la nécessité du changement. D'autres hésitent encore à prendre les quelques grandes mesures radicales indispensables. Il en est d'autres aussi qui sont encore hostiles au changement et cherchent à l'entraver. Faudrait-il, dans ces conditions, attendre une nouvelle crise mondiale pour que le monde développé tout entier accepte de réagir comme il convient aux propositions tendant à la création d'un système global équitable ?

3. Evoquant quelques-uns des problèmes traités dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille qui intéressent tout particulièrement la Trinité-et-Tobago, M. Abdulah rappelle que son pays est producteur d'un

certain nombre de produits primaires qui jouent un rôle crucial dans l'économie nationale, en particulier pour la création d'emplois et l'acquisition de devises. Au cours des dernières années, les cours de ces produits ont subi des fluctuations extrêmement violentes et cette expérience, commune à tous les pays en développement, impose l'adoption d'un programme intégré pour les produits de base. L'adoption d'un programme de ce type, étayée par un mécanisme de financement efficace et facilitant la transformation des matières premières dans le pays d'origine, condition essentielle du démarrage de l'industrialisation, est donc indispensable si l'on veut assurer aux consommateurs l'offre voulue à des prix qui soient rémunérateurs pour le producteur. La Trinité-et-Tobago appuie l'idée d'un fonds commun, élément central de tout arrangement conclu sur des produits de base. Des accords de produit qui ne reposent pas solidement sur des mécanismes de financement satisfaisants ne résistent pas au premier choc de la conjoncture. Par ailleurs, des arrangements qui ne garantissent pas aux producteurs un revenu qui leur permette de préserver leur pouvoir d'achat ne suffiront pas.

4. M. Abdulah s'étonne d'entendre des orateurs tirer argument de la Convention de Lomé²²² pour montrer combien la Communauté économique européenne s'est préoccupée du développement des pays signataires, alors qu'au même moment les neuf Etats membres de la Communauté cherchent à imposer aux pays associés producteurs de sucre, un prix, pour leur sucre, qui non seulement est en contradiction avec la lettre et l'esprit de la Convention, mais encore menace l'existence même des industries que ladite Convention était censée aider. M. Abdulah espère que la reprise des négociations aboutira à un accord sur le prix du sucre, qui n'entraînera pas l'effondrement, sous cet aspect, de l'économie des pays producteurs de sucre.

5. L'adoption du programme intégré pour les produits de base doit naturellement et nécessairement être complétée par la mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine des articles manufacturés. La Trinité-et-Tobago espérait que, sous un de ses aspects fondamentaux, l'application de cette stratégie globale bénéficierait d'un appui important grâce aux négociations commerciales multilatérales du GATT, du fait que la Déclaration de Tokyo²²³ dispose que les besoins des pays en développement doivent recevoir un traitement prioritaire et que, en matière de produits tropicaux, il ne sera pas demandé aux pays en développement de concessions réciproques. Un certain nombre de représentants de pays développés donnent, à les entendre, l'impression que ces négociations se déroulent de telle sorte que l'accès aux marchés des pays développés est désormais ouvert à des conditions plus favorables aux pays en développement. M. Abdulah regrette de devoir préciser que tel n'est pas le cas pour la Trinité-et-Tobago. Il est bel et bien demandé des concessions réciproques aux pays en développement, lesquelles, de surcroît, sont hors de proportion avec les concessions consenties à ces pays. Il faudrait donc que les positions adoptées à la Conférence des Nations

²²¹ Voir la note 1 ci-dessus.

²²² Voir la note 47 ci-dessus.

²²³ Voir la note 8 ci-dessus.

Unies sur le commerce et le développement soient compatibles avec celles qui sont adoptées au GATT, les négociations qui s'y déroulent actuellement pouvant véritablement concourir à la réalisation des objectifs de la stratégie globale pour les articles manufacturés.

6. Si le programme intégré et la stratégie globale s'étaient l'un l'autre, la réalisation des objectifs de l'un et de l'autre est tributaire, dans les deux cas, de la création, dans les pays en développement, d'une capacité technologique autonome, de l'adaptation des technologies importées aux besoins locaux, du rejet de technologies inappropriées et de l'amélioration des conditions dont l'importation de technologies est assortie. D'où l'importance que la Trinité-et-Tobago attache la création, à la CNUCED, d'un service consultatif destiné à apporter une aide aux pays en développement, notamment en vue de la création de centres de transfert et de développement de technologie. Mais il est manifeste qu'à défaut d'un réaménagement du régime juridique international actuellement appliqué au transfert de technologie, les quelques mesures que la Trinité-et-Tobago commence à prendre pour se créer une capacité technologique propre n'iront pas très loin. La Conférence devrait donc s'employer à faciliter l'élaboration à bref délai d'un code de conduite précis, ayant force obligatoire, dans le domaine du transfert de technologie, à faciliter, à bref délai également, la révision du régime de la propriété industrielle et devrait donner au secrétariat de la CNUCED les ressources voulues pour qu'il puisse prêter une assistance aux pays en développement dans ce domaine. La Trinité-et-Tobago est disposée à étudier toute proposition tendant à faciliter l'accès des pays en développement à l'information scientifique et technologique et le développement de leur capacité technologique.

7. Pour l'aide financière au développement, il est décevant de constater que les pays développés font moins dans les années 70 qu'ils ne faisaient auparavant. Certains de ces pays ont raison d'insister sur la nécessité d'accroître l'aide accordée aux pays en développement les plus démunis. Mais la Trinité-et-Tobago demande instamment à la communauté internationale de ne pas le faire aux dépens des pays en développement à revenu moyen, dont l'économie repose sur des bases encore extrêmement fragiles et qui viennent tout juste d'atteindre un niveau de vie tolérable. Si l'on veut que le programme d'industrialisation des pays en développement adopté dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima²²⁴ soit vraiment exécuté, qu'ils accroissent leur

production alimentaire, comme cela a été convenu lors de la Conférence mondiale de l'alimentation (Rome, 5-16 novembre 1974), qu'ils assurent à toute leur population le minimum en fait d'éducation, de services de santé, d'emploi, comme l'engagement en a été pris à New York, il faut leur donner les ressources voulues pour des dépenses de capital à long terme.

8. Par ailleurs, le développement ne saurait devenir autonome sans que les pays en développement disposent de crédits de fonctionnement suffisants. Or non seulement le volume des crédits consentis à cette fin par le FMI n'est pas suffisant, mais encore le peu qui soit théoriquement à la disposition des pays en développement leur est offert à des conditions incompatibles avec leurs objectifs de développement. Les modifications des statuts et des procédures du Fonds décidées à Kingston (Jamaïque) en janvier 1976 ne résolvent nullement le problème. Il existe toujours certaines conditions restrictives qui, en fait, empêchent les pays voulant financer un certain type de développement convenant à la situation qu'ils connaissent d'avoir accès aux ressources que le FMI a pourtant créées pour leur offrir. De même, M. Abdulah ne peut pas faire écho à ceux qui approuvent les modifications apportées à la facilité de financement compensatoire. Il n'y a pas nécessairement de relation entre les déficits de recettes d'exportation et les quotes-parts au Fonds, telles qu'elles sont actuellement établies; il est difficile de justifier l'omission, dans les calculs, des prix à l'importation; et il n'est pas non plus justifié d'aboutir à refuser des possibilités de tirage aux pays qui financent une bonne partie de leurs importations grâce au commerce des invisibles. En fait, pour que les pays dits à revenu moyen puissent disposer de crédits suffisants, que ce soit à court terme et à long terme, et le problème est pour eux capital, il faudrait remanier la structure, le fonctionnement et l'orientation de tout le système institutionnel existant. Il est patent que son maintien ne fera qu'élargir le fossé entre les pays riches et les pays pauvres. Si la communauté internationale est véritablement résolue à offrir des solutions nouvelles aux pays en développement, il faut transformer les bases institutionnelles du système économique en vigueur, faute de quoi toutes les superstructures que l'on voudrait ériger sur ces mêmes bases s'effondreront. C'est manquer totalement de sérieux que de vouloir fermer les yeux sur les carences profondes du système et d'espérer, comme certains le conseillent, que le système, tel qu'il existe et qui est manifestement inadéquat, fonctionnera tant bien que mal avec le temps. Il faut absolument résister à la tentation de remettre à une autre fois et à un autre lieu les décisions que la communauté internationale tout entière se doit de prendre dès à présent.

²²⁴ Voir la note 7 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 137^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. Abdellaziz Lasram, ministre de l'économie nationale de la Tunisie

1. M. LASRAM (Tunisie) présente les vœux de sa délégation au peuple palestinien et aux peuples d'Afrique encore assujettis au joug colonial.

2. Abordant les problèmes de développement, il déclare qu'à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement la force des

pays en développement réside dans le fait que la Déclaration et le Programme d'action de Manille²²⁵ définissent les positions de négociations harmonisées qu'ils ont adoptées sur des questions spécifiques, dont les plus importantes sont les suivantes : problèmes des pays les moins avancés, produits de base, articles manufacturés et semi-finis, commerce international.

3. Incontestablement, pour que les pays les moins avancés puissent transcender leur sous-développement, il faudra des programmes d'assistance concertés aux niveaux sous-régional, régional et mondial. En ce qui concerne les produits de base, la délégation tunisienne favorise l'adoption du programme intégré dont la nécessité a été soulignée lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. M. Lasram demande aux pays développés de donner leur accord à la création d'un fonds commun de financement de stocks régulateurs.

4. Les articles manufacturés et semi-finis posent au monde un problème majeur, car le nouvel ordre économique international devra se fonder principalement, sinon exclusivement, sur l'industrialisation des pays en développement. Il serait bon d'améliorer le SGP en élargissant la gamme des produits couverts et en assouplissant les règles d'origine, sans porter atteinte aux intérêts des pays en développement qui bénéficient déjà d'avantages spéciaux. En outre, ce système devrait être appliqué par tous les pays développés, de l'Ouest comme de l'Est. Cependant, le problème essentiel ne peut être résolu que par la méthode des contrats de développement, sur laquelle est fondé l'Accord d'association récemment conclu entre la Tunisie et la Communauté économique européenne. Selon cette méthode, priorité est donnée aux moyens permettant aux pays en développement de s'industrialiser rapidement et d'offrir, sur leurs marchés intérieurs comme sur les marchés extérieurs, des produits industriels concurrentiels pour la

²²⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

fabrication desquels ils ne soient pas condamnés à une assistance permanente. Cela suppose une nouvelle division internationale du travail, avec redéploiement d'unités industrielles des pays développés vers les pays en développement, une politique hardie de transfert de technologie et la participation de tous les pays aux décisions concernant les problèmes monétaires internationaux; cela suppose également que les pays développés atteignent l'objectif fixé en matière d'aide dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²²⁶. En dépassant cet objectif, certains pays arabes producteurs de pétrole ont donné un exemple de solidarité désintéressée entre pays en développement. Toutefois, pour être efficace, l'aide financière doit s'accompagner d'une modification de l'échéancier de la dette.

5. La délégation tunisienne considère que le transfert de technologie exige la création de banques de données techniques régionales et sectorielles et d'un centre international d'échange de renseignements technologiques. Elle place ses espoirs dans l'élaboration d'un code de conduite international pour le transfert de technologie qui, s'il était adopté, garantirait le succès de la session en cours.

6. En ce qui concerne le commerce international, M. Lasram regrette que les pays en développement ne puissent prendre une part plus active aux négociations commerciales multilatérales du GATT, et dit toute l'attention que sa délégation porte aux consultations qui seront engagées durant la présente session de la Conférence au sujet des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, soulignant que les échanges commerciaux bilatéraux et multilatéraux devront être fondés sur l'égalité des parties et les intérêts réciproques.

²²⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Ihsan Sabri Çağlayangil, ministre des affaires étrangères de la Turquie

1. M. CAĞLAYANGIL (Turquie) note que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit dans une conjoncture tout à fait différente de celle des précédentes, où l'interdépendance économique de tous les membres de la communauté mondiale est devenue de plus en plus évidente. Une ère de négociation en vue d'instaurer un nouvel ordre économique mondial s'est ouverte dans les relations Nord-Sud et le développement économique, au lieu de se situer sur un plan purement national, exige maintenant la solidarité et la coopération de tous les pays. Assurer à chacun sans discrimination un niveau de vie compatible avec les conditions et les nécessités actuelles est devenu le mot d'ordre et la Turquie, comme tous les autres pays en développement, a pour seul but de recevoir la part de prospérité qu'elle mérite.

2. Etant donné sa position géographique et l'orientation de ses relations politiques, économiques et culturelles (liens très étroits avec les pays arabes et musulmans, coopération avec les pays industrialisés à économie de marché, relations politiques et économiques récemment renforcées avec les pays socialistes), la Turquie espère contribuer de façon constructive à la réussite de la Conférence. Sa politique extérieure a pour principe directeur l'instauration d'une paix durable et juste dans les relations internationales, qu'il s'agisse du domaine politique ou économique. Elle croit fermement à la nécessité de supprimer les déséquilibres existants dans l'économie mondiale et de réduire l'écart considérable entre pays développés et pays en développement.

3. Le Gouvernement turc estime que le principal objectif de la Conférence n'est autre que l'adoption de résolutions

devant assurer aux pays économiquement défavorisés des possibilités réelles de développement dans la paix. C'est pourquoi il souhaite qu'une priorité absolue soit accordée aux problèmes les plus pressants des pays en développement notamment à celui des produits de base. La détérioration chronique des termes de l'échange aux dépens de ces pays est le facteur le plus important à prendre en considération. Il faut faire en sorte que le prix des produits de base se stabilise à un niveau équitable pour les consommateurs et profitable pour les producteurs.

4. Les arrangements internationaux envisagés concernant les produits de base, qu'ils s'inscrivent dans un programme intégré ou soient élaborés par cas d'espèce, doivent prévoir des mécanismes pour sauvegarder les intérêts des pays en développement importateurs de produits de base. En outre ils ne doivent pas faire obstacle au fonctionnement normal de l'économie internationale. D'où la nécessité de leur adjoindre des mesures d'urgence pour assurer aux pays en développement producteurs la possibilité de transformer eux-mêmes leurs produits de base de manière plus rationnelle en vue de diversifier leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis. Le Gouvernement turc souhaite que les négociations entre pays producteurs et pays consommateurs s'engagent au plus tôt.

5. Dans un monde où les pays en développement représentent 70 p. 100 de la population mais ne détiennent que 7 p. 100 de la production industrielle totale, l'industrialisation est l'instrument essentiel de leur développement socio-économique. Il est donc indispensable d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs fixés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Les décisions à prendre concernant les articles manufacturés et semi-finis doivent être fondées sur deux éléments essentiels : l'instauration d'un nouveau système de coopération industrielle, qui accroisse la production des pays en développement, ce qui exige des pays industrialisés une reconversion permettant de transférer certains secteurs de leur production vers les pays en développement; l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés pour les exportations des articles manufacturés et semi-finis des pays en développement.

6. A ce propos, il importe de renforcer et d'améliorer le SGP et d'en faire un élément permanent des relations commerciales internationales. La Turquie, bénéficiaire de la plupart des schémas de préférences en vigueur, attache une grande importance à ce que les avantages du SGP soient étendus à tous les pays en développement sans exception. S'agissant des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement, elle estime qu'il faut amener les sociétés transnationales, qui ont acquis une grande influence économique, à conduire leurs activités d'une façon compatible avec les plans et les programmes de développement des pays en développement.

7. En ce qui concerne la libéralisation du commerce international, la Turquie estime que les négociations commerciales multilatérales du GATT entre pays développés et pays en développement ne sauraient être fondées uniquement sur le principe de la réciprocité. Par conséquent, dans tous les volets des négociations, un traitement préférentiel adéquat doit être accordé aux pays en développement.

8. La crise de l'économie mondiale a accru le déficit chronique de la balance des paiements des pays en développement, contraignant beaucoup d'entre eux à s'endetter au-delà de leur capacité. En abordant la question de l'endettement, il faudra tenir particulièrement compte de la situation critique de la plupart de ces pays.

9. Le transfert de ressources financières est loin d'avoir atteint un niveau satisfaisant. Les pays développés doivent considérer l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²²⁷ comme un minimum. En outre, l'augmentation des ressources de la Banque mondiale et la création de nouveaux mécanismes au FMI pourraient servir à répondre davantage aux besoins de financement extérieur des pays en développement.

10. Au sujet des problèmes monétaires internationaux, la Turquie estime que les efforts les plus sincères pour aider les pays en développement seront voués à l'échec en l'absence d'un système monétaire ordonné, stable et efficace qui permette le transfert de ressources financières et d'aides extérieures correspondant réellement aux besoins de ces pays.

11. Le transfert aux pays en développement de techniques qui ne sont pas adaptées à leurs structures socio-économiques, loin d'apporter une solution à leurs problèmes de développement, risque d'engendrer pour eux de nouvelles difficultés. Une double action s'impose : sur le plan national, les pays en développement doivent promouvoir les techniques de production adaptées à leurs structures et à leurs besoins; sur le plan régional, inter-régional et international, des mesures doivent être prises pour assurer le transfert de technologie aux conditions les plus avantageuses. Le Gouvernement turc appuie la proposition de réunir en 1977 une conférence chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie et pense qu'il faudrait étudier les possibilités de doter ce code d'une garantie juridique appropriée.

12. Les pays en développement ne peuvent compter exclusivement sur l'aide des pays avancés pour gagner la course au développement économique : ils doivent avant tout coopérer entre eux. La Turquie, pour sa part, contribue à presque toutes les activités d'intégration commerciale et de coopération économique entre pays en développement. C'est ainsi que le Gouvernement turc se réjouit d'accueillir sous peu à Istanbul la Conférence des pays islamiques. Par ailleurs, une réunion au sommet de l'OCRD a abouti à des décisions tendant à donner un nouvel essor au système de coopération régionale mis sur pied en 1964. La Turquie a également pris part récemment à la Conférence de coopération balkanique, qui a commencé à jeter les bases d'une coopération économique entre les pays balkaniques malgré leurs systèmes économiques et sociaux différents.

13. Dans le cadre du GATT, on pourrait accroître les échanges commerciaux entre pays en développement en élargissant, du point de vue du nombre des participants et

²²⁷ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

des produits couverts, la portée du Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en développement²²⁸, auquel la Turquie est partie.

14. Etant donné l'évolution de l'économie internationale, de plus en plus caractérisée par l'interdépendance, les modèles classiques de coopération ont cessé d'être valables. Il faut universaliser la coopération économique et établir des liens solides et durables entre pays industrialisés à économie de marché, pays socialistes et pays en développement. Par sa position géographique particulière, la Turquie constitue le noyau naturel de cette coopération et, par

²²⁸ Voir la note 59 ci-dessus.

son potentiel économique et ses ressources naturelles, elle peut contribuer à la mise en place d'un réseau plus équitable de relations économiques internationales.

15. Des signes de reprise se manifestent actuellement dans plusieurs pays développés. Toutefois, tant que les problèmes des pays en développement n'auront pas trouvé de solution satisfaisante, il ne peut être question d'une amélioration réelle de l'économie mondiale. En se laissant guider dans ses travaux par le seul désir de servir la cause du développement, la Conférence contribuera non seulement à une évolution saine de l'économie mondiale, mais aussi à l'élimination progressive de la dualité Nord-Sud, de la dualité riches-pauvres, qui est l'un des principaux obstacles à l'établissement d'une paix juste et durable.

Résumé de la déclaration faite à la 129e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Nikolai Semenovitch Patolichev, ministre du commerce extérieur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

1. M. PATOLICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation entend poursuivre inlassablement à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sa politique de coopération constructive dans le cadre de la CNUCED, comme elle l'a fait aux trois sessions précédentes. Elle a la conviction que la force grandissante du socialisme et son alliance de plus en plus étroite avec toutes les forces pacifiques et progressistes créent des conditions favorables à la solution des grands problèmes mondiaux, au renforcement de la paix et à l'élargissement de la coopération économique. La politique soviétique est axée sur le désarmement, l'élimination des foyers de conflit militaire et l'approfondissement de la détente. Sur le plan des relations économiques internationales, elle vise la suppression de tout rapport discriminatoire d'inégalité et d'exploitation. Cependant, la crise économique et monétaire — la plus grave depuis les années 30 — des pays capitalistes développés engendre une inflation sans précédent et fait surgir le spectre du protectionnisme; les bouleversements qu'elle provoque ont des répercussions des plus préjudiciables à l'économie des pays en développement. On voit ainsi le danger que représente pour ces derniers leur maintien dans le système de l'économie de marché.

2. Face à cette crise, une raison d'espérer est le nouveau climat qui prévaut dans les relations internationales et dont on trouve l'expression dans les travaux des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, dans la Charte des droits et devoirs économiques des États²²⁹ et dans d'autres instruments. Dans cette situation nouvelle, les jeunes États peuvent s'opposer au diktat impérialiste. La poursuite de la détente et de la politique de désarmement est en effet la condition de leur succès. Tous les peuples ont compris que, pour les pays en développement, la détente se traduit par un gain économique direct et tangible. L'action en faveur du développement doit aller de pair avec l'action en faveur de la détente.

²²⁹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

3. Après avoir évoqué les déclarations du Président de la République du Kenya et du Président de la République des Philippines, M. Patolichev affirme que sa délégation appuie en principe tout ce qui, dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²³⁰, est dirigé contre les monopoles, tout ce qui traduit la volonté du monde en développement de transformer les rapports économiques d'inégalité dans l'économie capitaliste. Le moyen d'y parvenir n'est pas le retour à la politique de la porte ouverte pour le capital étranger, ni l'accaparement des leviers de commande de l'économie nationale par les sociétés transnationales. L'importance accordée au secteur public dans l'industrialisation témoigne à cet égard d'une prise de conscience de la part de beaucoup de pays en développement.

4. Des problèmes comme ceux-là ne peuvent se poser dans les relations de l'Union soviétique avec les pays en développement. Les pays socialistes n'ont rien à voir avec le pillage du tiers monde et les méthodes du néo-colonialisme. Ils ne sont en rien responsables des pertes énormes que représente pour le tiers monde le rapatriement des dividendes et des bénéfices au titre des investissements des pays développés à économie de marché soit plus de 23 milliards de dollars de 1973 à 1975. C'est au fonctionnement anarchique de l'économie internationale du capitalisme que sont imputables la contraction périodique de la demande, les fluctuations des cours, les pertes résultant de l'inflation et de l'instabilité des parités monétaires des pays occidentaux.

5. Il existe donc aujourd'hui dans le monde deux systèmes sociaux économiques opposés et il faut se garder de les confondre. Contrairement au système capitaliste, l'économie planifiée du système socialiste exerce une action bienfaisante et stabilisatrice sur l'économie des pays en développement. Les relations économiques et commerciales de l'Union soviétique avec ces pays n'ont cessé de se renforcer entre la troisième session de la Conférence et la session en cours. Le volume de ces courants commerciaux a

²³⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

plus que doublé, la part du tiers monde dans le volume total du commerce soviétique va croissant. L'aide technique de l'Union soviétique aux jeunes Etats se renforce et permet de construire des centaines d'entreprises dans les secteurs les plus divers de l'économie des pays du tiers monde. Le transfert de technologie entre l'Union soviétique et le monde en développement est une solide réalité; un demi-million de spécialistes et d'ouvriers qualifiés de pays en développement ont été formés avec le concours de l'Union soviétique et, dans ces relations, le problème de l'exode des compétences ne se pose pas. Dans ses rapports avec ses partenaires en développement, l'Union soviétique, dont le potentiel d'exportations ne cesse de se renforcer, met l'accent sur la coopération à long terme dans les domaines les plus divers, elle cherche surtout à promouvoir ses liens économiques avec les pays qui désirent sincèrement coopérer dans l'égalité des droits; c'est à cette seule condition que des relations solides et de grande ampleur peuvent trouver leur expression dans les plans de développement économique de l'URSS.

6. Abordant la question des produits de base, M. Patolichev estime qu'un programme intégré pour ces produits pourrait avoir comme fondement un système d'accords internationaux de stabilisation de type nouveau, auquel tous les pays intéressés, importateurs ou exportateurs, participeraient; il s'agit d'assurer des prix équitables et rémunérateurs, de favoriser l'expansion de la production en faisant appel au progrès technique, de prendre en compte l'évolution des prix relatifs des produits primaires et des articles manufacturés. Le but à atteindre, c'est l'établissement de termes de l'échange équitables, l'élimination des fluctuations de prix et la stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement. L'Union soviétique est prête à participer avec les pays en développement, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, à la recherche de solutions en vue d'une transformation radicale de l'économie des produits de base.

7. L'Union soviétique appuie également l'idée d'un programme d'expansion et de diversification des exportations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en développement. Elle est favorable à l'extension du SGP. A cet égard, elle condamne catégoriquement toute tentative d'utiliser les préférences comme un moyen de représailles économiques.

8. En ce qui concerne les sociétés transnationales, la délégation soviétique est prête à examiner les moyens d'arriver à un contrôle effectif de leurs activités. Ces sociétés se sont si profondément implantées dans l'économie des pays en développement que, faute d'un contrôle approprié, la stabilisation des prix des matières premières, l'accroissement des exportations des articles manufacturés et l'expansion des activités de coopération pourraient bien tourner à leur avantage.

9. L'Union soviétique se propose de participer à l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie et elle soutiendra toute proposition visant à doter les pays en développement de leur propre potentiel technologique et à améliorer le régime international des brevets.

10. S'agissant du système monétaire international, le projet de réforme élaboré par le FMI ne peut, de l'avis de la délégation soviétique, favoriser ni la normalisation du mécanisme des paiements, ni la stabilité et la confiance. Parce qu'il a été élaboré séparément, qu'il maintient la primauté de certains pays dans le système monétaire et qu'il repose sur l'or-papier, ce projet ne peut que perpétuer l'inflation, fléau national certes, mais aussi international.

11. Abordant le problème de la dette, M. Patolichev note que les difficultés des pays débiteurs sont dues à l'inflation et au volume croissant des bénéfices rapatriés par les monopoles étrangers. Au contraire, le remboursement des crédits que les pays en développement reçoivent de l'Union soviétique se fait essentiellement en nature, les biens livrés provenant le plus souvent d'entreprises construites avec l'aide et les crédits de l'Union soviétique. Toute solution du problème de la dette qui ne tiendrait pas compte de cette réalité aurait un effet négatif sur les exportations des pays en développement.

12. Passant au problème des pays les moins avancés, M. Patolichev rappelle la pratique suivie par son pays : crédits à long terme, prêts sans intérêt, report des échéances et, dans certains cas, annulation de la dette. Plusieurs des pays les moins avancés ont reçu de l'Union soviétique une aide sous forme de dons. Aux pays sans littoral, l'URSS accorde un régime de transit favorable.

13. En ce qui concerne la coopération économique entre pays en développement, la délégation soviétique considère avec sympathie la volonté de ces pays de renforcer leurs relations mutuelles. Elle est prête à apporter son concours à leurs organismes et instituts, étant entendu que les initiatives dans ce domaine doivent servir les intérêts tant des producteurs que des consommateurs de matières premières.

14. M. Patolichev en vient à la question des relations entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, domaine où les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ouvrent des perspectives nouvelles de portée universelle. La Conférence doit étudier la question à la session en cours, car c'est un aspect du mandat de la CNUCED. Le commerce Est-Ouest mérite d'autant plus de retenir l'attention que les pays socialistes continuent de faire l'objet, de la part de l'Occident, de discriminations en matière tarifaire ou sous forme de contrôles des exportations. Les tentatives de justifier semblable situation par les particularités de l'économie socialiste doivent être catégoriquement rejetées. Elles émanent de ceux qui s'opposent à l'expansion du commerce en tant qu'instrument de la détente.

15. M. Patolichev souligne l'importance particulière que sa délégation accorde à la coopération commerciale et économique avec les pays en développement. L'Union soviétique entend développer cette coopération dans le cadre de relations à long terme, stables et mutuellement avantageuses comme il est indiqué dans les directives du XXVe Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Sur cette base, la délégation soviétique propose à l'attention de la Conférence un programme de mesures concrètes qui tient compte de l'expérience acquise par l'Union soviétique dans ses relations commerciales avec les pays en développe-

ment. Ce programme prévoit en particulier un recours de plus en plus large à des relations de coopération économique et commerciale à long terme avec les pays intéressés, au moyen notamment d'accords englobant deux ou trois cycles quinquennaux; le développement de formes nouvelles de relations commerciales extérieures, y compris des modes d'approche nouveaux de la coopération industrielle; la conclusion de programmes à long terme de coopération dans des domaines précis — commerciaux, industriels, scientifiques et techniques; une aide aux pays en développement intéressés pour la mise en valeur de leurs ressources naturelles, selon des conditions garantissant une véritable souveraineté de ces pays sur leurs ressources et le respect des droits légitimes des partenaires; le recours à des accords de compensation pour l'expansion des secteurs travaillant pour l'exportation; un accroissement d'environ 50 p. 100 au cours de la prochaine période quinquennale du volume de l'aide technique aux pays en développement l'accent étant mis sur les projets intégrés ou régionaux; un effort commun avec les pays en développement dans les secteurs où les structures économiques sont complémentaires; l'amélioration du mécanisme de coopération, en particulier le renforcement du rôle des commissions gouvernementales bilatérales; l'extension des transferts de technologie aux pays en développement; l'octroi d'une aide aux pays en développement intéressés pour l'élaboration de leur plan de développement économique; un recours accru aux accords de coopération industriels prévoyant l'achat d'une part convenue de la production des entreprises ainsi créées; la prise en compte des nouvelles possibilités de relations économiques mutuellement avantageuses avec les organisations régionales des pays en développement; un plus large recours aux éléments de multilatéralisme dans le commerce extérieur soviétique sous tous ses aspects et, en particulier, dans le cadre du CAEM; l'étude des possibilités d'utiliser le rouble convertible dans les comptes avec les pays en développement; le renforcement de la coopération de la Banque internationale d'investissement avec les pays en développement; l'étude des possibilités de coopération multilatérale industrielle avec la participation d'entreprises des pays socialistes, des pays en développement et des pays

capitalistes développés, une attention particulière étant accordée au problème particulier des pays partenaires en développement.

16. M. Patolichev se déclare convaincu que les éléments essentiels de ce programme, outre qu'ils faciliteront la solution des problèmes du développement, contribueront à la refonte des relations économiques internationales dans leur ensemble. L'Union soviétique est prête à entreprendre l'examen de ces propositions à la présente session de la Conférence et, si besoin est, lors des sessions ultérieures des organes de la CNUCED ou sous l'égide de celle-ci.

17. La CNUCED offre un cadre universel qui permet d'examiner, avec la participation de tous les pays intéressés, les problèmes posés par tous les flux du commerce international. On peut inscrire à son crédit plusieurs résultats concrets et positifs. C'est pourquoi l'Union soviétique n'exclut pas la possibilité d'une transformation de la CNUCED, qui deviendrait une organisation internationale du commerce dont le domaine de compétence s'étendrait aux problèmes qui sont du ressort du GATT. L'Union soviétique est fermement convaincue des possibilités offertes par la CNUCED — elle est l'un des pays qui a pris l'initiative de sa création — et elle est disposée à poursuivre, dans le cadre de la Conférence, un dialogue large et positif ayant pour but l'expansion et la normalisation du commerce international et l'accélération du développement dans un climat de détente.

18. M. Patolichev regrette d'avoir entendu le représentant d'un pays qui tient à jouer un certain rôle sur la scène mondiale lancer de virulentes attaques contre l'Union soviétique et contre la politique de détente propre à renforcer la paix et la sécurité dont l'Union soviétique s'est fait un principe parce que c'est la seule politique qui puisse produire des résultats positifs dans le domaine du commerce et du développement. Des attaques de ce genre contre les pays socialistes, qui sont, finalement, lancées aussi contre les pays en développement puisque ceux-ci mènent le même combat, ne visent qu'à saper la solidarité dont la lutte à mener contre l'impérialisme et le colonialisme doit s'inspirer.

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Juan José Real, ambassadeur, représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. REAL (Uruguay) fait observer que les pays industrialisés se remettent rapidement des effets de la récession, mais que celle-ci a, sur les économies plus faibles, des répercussions qui risquent d'avoir un caractère permanent et qui exigent une action solidaire et rapide de la communauté internationale. L'Uruguay appuie tout effort visant à la réorganisation du système économique international, mais s'inquiète du délai qui s'écoule entre la négociation des propositions et leur application. La situation économique de certains pays appelle des solutions immédiates qui, au demeurant, ne représentent pas de sacrifices énormes pour les pays en mesure d'apporter une

aide financière. Par ailleurs, la recherche de solutions de grande envergure pour mettre de l'ordre dans l'économie mondiale entraîne une multiplication d'organes parallèles de négociation, qui oblige les pays participants à consacrer au rassemblement de renseignements et à la coordination de leurs positions un temps et des ressources qui pourraient être employés avec plus de profit à la négociation de propositions et de mécanismes précis.

2. L'Uruguay appuie toutes les mesures qui contribuent à libéraliser les courants commerciaux internationaux, mais estime qu'en attendant que les formules envisagées à la

CNUCED, comme le programme intégré pour les produits de base, soient mises en vigueur, il convient de poursuivre les négociations qui peuvent aboutir à la normalisation du commerce des produits de base. Par exemple, les marchés vers lesquels l'Uruguay, depuis toujours, exportait de la viande se sont fermés, d'où une véritable injustice économique, incompatible avec la solidarité et la coopération qui doivent présider aux relations économiques internationales. La délégation uruguayenne appuie donc le programme intégré, ses objectifs et les mesures proposées pour les atteindre : fonds commun pour le financement de stocks internationaux, accords internationaux entre producteurs et consommateurs, indexation des prix, amélioration et élargissement du financement compensatoire. La liste des produits visés devrait, à son avis, comprendre la viande, la laine, le blé et le riz.

3. La rationalisation du marché mondial de la viande bovine exige, d'une part, l'abaissement du niveau de protection accordé aux produits agricoles, ainsi que des stimulants qui ont encouragé la production onéreuse de bétail et, d'autre part, des mesures propres à assurer des approvisionnements suffisants de viande, par les pays de production rentable pour faire face aux besoins prévisibles.

4. Pour le blé, il convient d'envisager des mesures spéciales en faveur des pays en développement, tant importateurs qu'exportateurs, car ces derniers manquent souvent de marchés assurés et sont désavantagés du fait qu'ils ne peuvent offrir de crédits à l'exportation comparables à ceux des pays industrialisés. Tout mécanisme de stocks internationaux devrait prévoir l'achat en priorité d'une certaine proportion de la production des pays en développement et une aide permettant à ceux-ci de consentir des crédits à l'exportation à moyen ou à long terme. Les mêmes considérations valent pour le riz, de sorte que les arrangements relatifs à ces deux produits devraient être coordonnés pour éviter que les ventes de blé des pays industrialisés ne fassent du tort aux pays en développement producteurs de riz.

5. Les prix de la laine doivent être stabilisés et le marché doit en être organisé compte tenu des intérêts des pays en développement désireux d'encourager leur industrie textile.

6. Toutes les mesures visant à stimuler et à accroître les exportations ne serviront à rien si les pays en développement ont besoin de recourir constamment et de plus en plus au financement extérieur, non pas pour soutenir leurs programmes de production mais pour régler leurs difficultés de balance des paiements. Le financement compensatoire existant vise uniquement à remédier à la baisse de valeur des exportations, alors que le déficit de la balance commerciale des pays en développement est dû en outre à la hausse soudaine du prix de leurs importations, en particulier de leurs importations de pétrole. L'Uruguay, importateur net de ce produit, comprend parfaitement les mesures que les pays en développement adoptent ou doivent adopter pour défendre leurs ressources naturelles, mais il estime que ces mesures ne devraient pas jouer, sans discrimination, au détriment d'autres pays en développement. La hausse du prix du pétrole au cours des deux dernières années équivaut, par exemple, pour l'Uruguay, au déficit de sa

balance commerciale et elle a absorbé des ressources qui représentent approximativement 25 p. 100 de ses exportations annuelles. C'est pourquoi toutes les mesures que la CNUCED et d'autres organismes pourront adopter en matière de commerce, de développement et de financement seront sans grande utilité si la hausse du prix des importations, notamment dans le domaine de l'énergie, se maintient au niveau actuel.

7. L'importance, pour le développement, des ressources alimentaires et énergétiques, fondements essentiels de la vie et de la croissance, a été dûment soulignée. L'Uruguay souhaiterait que les programmes d'aide alimentaire à venir comprennent la viande, produit d'une valeur nutritive avérée. Mais, en tant que producteur de produits alimentaires et consommateur d'énergie, il tient à souligner la conjoncture fâcheuse qui résulte de la coïncidence entre la baisse des prix des premiers produits et la hausse des prix du pétrole.

8. D'autre part, l'aide aux pays le plus gravement touchés n'a été ni suffisante ni bien répartie. Par ailleurs, l'Uruguay a présenté, dans diverses réunions, une proposition relative au financement dont ont besoin les pays en développement à revenu moyen et élevé qui ne sont pas admis au bénéfice de l'aide internationale d'urgence et ont cependant difficilement accès au marché des capitaux. Il s'agirait d'ouvrir en quelque sorte un "quatrième guichet" dans les institutions d'aide financière pour les programmes des pays dont le revenu annuel par habitant est supérieur à 375 dollars. Le Président de la Banque interaméricaine de développement a déjà formulé, devant le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI, une proposition tendant à la mobilisation de ressources additionnelles par les institutions multilatérales de financement pour répondre aux besoins urgents de financement extérieur des pays en développement, afin que ceux-ci puissent maintenir le taux de croissance atteint par leurs propres efforts avant la récession.

9. En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales du GATT, la délégation uruguayenne est convaincue de la nécessité de donner suite à la Déclaration de Tokyo²³¹ et estime qu'il est indispensable d'assurer au plus tôt l'application d'un SGP sans réciprocité ni discrimination, ayant un caractère juridique stable, et applicable à tous les produits dont l'exportation est intéressante pour les pays en développement, ainsi que l'élimination des droits et contingents d'importation et la simplification des règles d'origine.

10. L'Uruguay approuvera toutes les mesures de nature à accroître notablement la capacité technologique des pays en développement avec l'appui de la communauté internationale. Il conviendrait également d'arriver à des accords à l'échelon régional pour la création d'organismes capables de recevoir la technologie moderne selon des conditions économiquement viables. Au sujet du transfert de technologie, l'Uruguay s'intéresse vivement à l'élaboration d'un code de conduite et à la convocation d'une conférence de

²³¹ Voir la note 8 ci-dessus.

plénipotentiaires conformément à la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale.

11. La délégation uruguayenne estime que toutes les questions à l'ordre du jour doivent continuer d'être examinées à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à laquelle tous les pays intéressés participent, et qu'il faut

donc se garder de renvoyer les questions restées sans solution à d'autres réunions comme la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, qui ne groupe qu'un nombre limité de pays. Enfin, elle se prononce pour une réforme des institutions de la CNUCED qui permette à cet organisme de centraliser toutes les initiatives et négociations relatives au commerce et au développement mondial.

Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Manuel Perez Guerrero, ministre d'Etat aux affaires économiques internationales du Venezuela

1. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) se félicite que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offre aux participants l'occasion de faire connaissance avec le continent africain, qui traverse une époque particulièrement riche de son histoire et qui lutte non seulement contre les problèmes de sous-développement, mais aussi contre l'odieuse politique d'*apartheid*; le Venezuela s'associe pleinement à cette lutte.

2. La quatrième session de la Conférence prend une importance particulière eu égard à la conjoncture mondiale. La nécessité d'une réforme du système que le monde avait connu jusqu'à présent est peu à peu apparue, mais cette prise de conscience n'a pas permis, à elle seule, d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²³², ni de prendre les engagements nouveaux que la situation exigeait. C'est ce qui a provoqué la crise monétaire et la crise de l'énergie, qui sont en réalité celle du système économique issu de l'après-guerre. Il a dès lors fallu envisager des changements fondamentaux et c'est ce que l'Assemblée générale a fait à sa sixième session extraordinaire, quand elle a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international²³³, et à sa septième session extraordinaire, quand elle a assigné à la CNUCED un rôle de premier plan dans l'œuvre de rénovation.

3. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale marque, elle aussi, une étape sur cette voie dans la mesure où elle a changé de nature au cours de la phase préparatoire : envisagée initialement comme une conférence entre pays producteurs et consommateurs d'énergie, elle s'est étendue, à la suite de la réunion des chefs d'Etat des pays membres de l'OPEP en 1975, aux matières premières, aux problèmes monétaires et à la coopération internationale pour le développement. Il a en outre été admis qu'elle devait être élargie et devenir suffisamment représentative pour permettre un véritable dialogue entre pays en développement et pays développés. Pour éviter cependant qu'elle ne devienne un instrument

parallèle à l'ONU, il a été convenu dès le début que la durée en serait limitée à une année pendant laquelle ses commissions travailleraient et à la fin de laquelle elle se réunirait à nouveau. Cette décision a été inspirée par plusieurs raisons, en particulier par le fait que la Conférence de Paris n'est pas une tribune universelle puisque ni les pays d'Europe orientale ni la Chine n'y sont représentés et que seuls quelques membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept y participent. Il était donc essentiel que les résultats de la Conférence de Paris soient portés en temps voulu à la connaissance de l'ONU pour que celle-ci leur donne la suite qu'elle jugerait à propos et concrétise les arrangements négociés appropriés que les circonstances continueraient à exiger. C'est dans ce calendrier que se situe l'action de la CNUCED.

4. Soutenu par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, le Groupe des Dix-Neuf (celui des pays en développement participant à la Conférence de Paris) a indiqué nettement que, pour lui, la quatrième session de la présente conférence et la Conférence de Paris étaient complémentaires et ne devaient pas se porter réciproquement préjudice. La Conférence de Nairobi a effectivement pris une importance nouvelle puisqu'elle est une étape essentielle dans la recherche des solutions qui seront dégagées à l'issue de cette année cruciale. Les deux conférences partent des mêmes prémisses : l'interdépendance des nations et celle des problèmes, ainsi donc que leurs solutions.

5. Les pays en développement avaient espéré que la Conférence de Paris leur permettrait de préparer le terrain pour la Conférence de Nairobi. Malheureusement, les résultats n'ont pas répondu à leurs espoirs, comme en témoigne la déclaration commune publiée par le Groupe des Dix-Neuf. Le Groupe considère que, depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence de Nairobi est la première réunion mondiale où tous les membres de la communauté internationale soient appelés à prouver, par une action commune, leur volonté politique d'atteindre les objectifs communs et à prendre en commun les décisions nécessaires pour instaurer un nouvel ordre économique international.

6. Le Groupe des Dix-Neuf, qui fonde sa participation à la Conférence de Paris sur la Déclaration et le Programme d'action de Manille²³⁴, compte que la quatrième session de

²³² Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

²³³ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

²³⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement accomplira des progrès sensibles vers la solution des problèmes économiques importants pour la communauté internationale et pour les pays en développement en particulier. Il est déçu par la lenteur avec laquelle les travaux de la Conférence de Paris progressent. Il avait présenté dans divers domaines des propositions concrètes en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence, mais faute d'une volonté politique active de la part de quelques pays développés, elles n'ont suscité ni réactions positives ni contre-propositions constructives. Le Groupe des Dix-Neuf affirme catégoriquement que les travaux qui se poursuivent à Paris ne doivent en aucune manière empêcher ou retarder l'adoption de décisions à la Conférence de Nairobi. En fait, il est convaincu que, si la Conférence de Nairobi n'aboutit pas à des résultats tangibles, l'avenir du dialogue ouvert à Paris sera compromis.

7. La délégation vénézuélienne partage, pour l'essentiel, les opinions exprimées par les pays en développement sur les divers points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. Elle pense en particulier qu'il est indispensable de définir les fondements sur lesquels il faudra établir le programme intégré pour les produits de base, notamment en ce qui concerne ses éléments majeurs : des stocks régulateurs et un fonds commun. La Conférence doit décider d'une action pratique et immédiate concernant des produits de base précis.

8. Là comme ailleurs, la Conférence est saisie de propositions utiles du secrétariat de la CNUCED, qui contiennent de nombreux éléments de nature à appuyer les mesures proposées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille. L'essentiel est de voir dans quelle mesure il est possible d'harmoniser ces deux séries de propositions afin de tenir compte de tous les intérêts légitimes en jeu. Mais les pays en développement continueront de revendiquer le plein exercice de leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles et de s'efforcer de mettre en place des mécanismes pour défendre le pouvoir d'achat de leurs recettes d'exportation. L'une des décisions les plus importantes que la Conférence devrait prendre maintenant concerne l'amélioration des structures du marché des matières premières et des produits de base, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme intégré pour les produits de base. Elle devrait également donner pour mandat au Secrétaire général de la CNUCED de poursuivre l'étude des modalités d'une indexation ou de formules équivalentes.

9. La délégation vénézuélienne a toujours considéré le problème des produits de base comme crucial, mais il est d'autres questions essentielles qui, dans bien des cas, s'y rattachent. En effet, si la dette extérieure des pays en développement a atteint un niveau intolérable, c'est principalement en raison de la baisse persistante des prix de la plupart des matières premières que ces pays exportent et de la hausse concomitante des articles manufacturés et autres qu'ils importent; il faut donc s'attaquer à la fois et sans tarder aux causes et aux effets de ce phénomène.

10. L'insuffisance inexplicable de l'assistance financière fait que cette question est une fois de plus inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, eu égard surtout à la situation

actuelle de la plupart des pays en développement et à la survivance d'un système de commerce et de paiements irrationnel et injuste qui leur fait constamment du tort. Là encore une solution rapide s'impose.

11. De même, il est indispensable d'ouvrir plus largement les marchés des pays développés aux articles manufacturés des pays en développement afin de stimuler leur production, notamment en éliminant les politiques restrictives, par exemple, les droits progressifs en fonction de la valeur ajoutée.

12. Si la volonté de réformer ces structures périmées est présente, elle doit se manifester à la quatrième session de la Conférence. Il faut en finir avec la tactique qui veut que l'instance compétente pour résoudre un problème ne soit pas celle qui en est saisie à ce moment-là. C'est ainsi que sont entravées les négociations commerciales multilatérales du GATT où l'on évite jusqu'à la moindre référence aux dispositions à prendre pour tenir compte des besoins particuliers des pays en développement envisagés dans la Déclaration de Tokyo²³⁵.

13. Toutes les mesures destinées à augmenter le pouvoir d'achat des pays en développement ne pourront que profiter aux pays développés, notamment en les aidant à résoudre le problème du chômage. A tous ces égards, il faut songer à la nécessité de prendre des mesures pour remédier à la situation des pays les plus désavantagés.

14. S'agissant du transfert de technologie, et plus particulièrement du renforcement de la capacité technologique des pays en développement, le Venezuela est fermement convaincu qu'il importe de créer des centres pour le transfert de technologie, d'accélérer les travaux relatifs à un code de conduite en la matière et de réviser les conventions internationales existantes relatives aux brevets et aux marques de fabrique.

15. Dans tous ces domaines, la nécessité de disposer d'un mécanisme institutionnel s'impose; le secrétariat de la CNUCED doit donc être renforcé et ses responsabilités doivent être réaffirmées et précisées.

16. La quatrième session de la Conférence est l'occasion d'accomplir des progrès notables vers la solution des problèmes que pose la crise actuelle. Le Venezuela suit avec attention le mouvement de reprise qui s'esquisse dans quelques pays; mais, en raison de la nature même de la crise, une rechute demeure possible. L'incertitude et l'insécurité engendrées par l'inflation et le chômage n'ont pas disparu. En fait, le monde souffre à la fois des effets du sous-développement et de ceux d'un développement mal orienté, auxquels certains pays sont particulièrement vulnérables. La prospérité non partagée n'est pas durable; il ne faut pas attendre que la crise s'aggrave pour procéder aux réformes qui s'imposent, car le coût social de l'inaction serait beaucoup trop élevé. La communauté internationale doit conjuguer ses efforts au bénéfice de tous les peuples. Chaque pays doit être prêt à apporter sa contribution en fonction de ses capacités et à participer effectivement aux décisions. Les pays les plus puissants ont des responsabilités plus lourdes et doivent s'accoutumer à considérer leur

²³⁵ Voir la note 8 ci-dessus.

contribution, financière ou autre, au développement des pays du tiers monde comme partie intégrante de leur propre plan économique. Enfin, la coopération entre pays en

développement, fondée sur la confiance dans l'efficacité de leur effort collectif, doit faciliter la compréhension entre pays en développement et pays développés.

Résumé de la déclaration faite à la 140e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Abbas Al-Qirshy, représentant permanent adjoint du Yémen auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. M. AL-QIRSHY (Yémen) déclare que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est une occasion de résoudre les problèmes qui menacent la coopération économique internationale. Un examen attentif des relations économiques internationales montre qu'il n'y a pas eu d'amélioration notable propre à remédier aux déséquilibres économiques entre les pays développés et les pays en développement. En réalité, la situation a empiré et la crise récente a imposé d'immenses sacrifices aux pays en développement.

2. La déclaration du Secrétaire général de la CNUCED à la 120e séance plénière²³⁶ a placé la communauté internationale en face de ses responsabilités dans la recherche de solutions efficaces à la crise actuelle, dont la menace pèse sur de vastes groupes humains. Les difficultés économiques des pays en développement tiennent à la faiblesse des structures qu'ils ont héritées et au fait qu'ils sont fortement tributaires de l'exportation de produits primaires. Ces pays sont gravement atteints par la dégradation des termes de l'échange, par la baisse du prix des produits primaires et par la hausse du coût des importations, par la diminution de l'aide étrangère et par les répercussions catastrophiques de l'inflation. Il est absolument indispensable d'accélérer le développement des pays en développement. La réussite de cet effort sera fonction de divers facteurs extérieurs et intérieurs. Tout déséquilibre des relations économiques au profit de quelques-uns ne peut qu'aggraver la situation et accentuer le fossé qui sépare les pays développés et les pays en développement.

3. De l'avis du représentant du Yémen, la Déclaration et le Programme d'action de Manille²³⁷ sont les fondements nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, seule issue possible à la crise actuelle.

4. Les pays en développement tirant de leur commerce extérieur la plus grande partie de leurs ressources, il est essentiel de mettre à exécution le programme intégré pour les produits de base envisagé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, qui permettra à ces pays d'obtenir des prix équitables pour leurs exportations et d'accroître leurs importations, stimulant ainsi le commerce international.

5. En ce qui concerne les articles manufacturés et semi-finis, on ne pourra atteindre les objectifs fixés dans la

Déclaration et le Plan d'action de Lima²³⁸ qu'en créant des débouchés pour les articles manufacturés provenant des pays en développement, en supprimant les obstacles tarifaires et en étendant la portée des divers schémas de préférences.

6. Vu la nécessité pour les pays en développement de renforcer leur potentiel technologique, l'importance de la technologie pour eux ne saurait être sous-estimée. Le représentant du Yémen appelle l'attention sur la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale qui concerne la nécessité d'élaborer un code de conduite international obligatoire pour le transfert de technologie.

7. Le Yémen, qui fait partie des pays les moins avancés, s'efforce de développer son économie sur des bases scientifiques. Il arrive au terme de l'exécution de son plan triennal de développement, où il a donné la priorité au secteur de la production. Le représentant du Yémen fait état de l'aide généreuse accordée par les pays arabes producteurs de pétrole pour l'exécution de ce plan. Le Yémen est reconnaissant aussi de l'aide qu'il a reçue de la Banque mondiale, du PNUD et de pays amis.

8. M. Al-Qirshy souligne l'importance de la CNUCED en tant que centre où la communauté internationale peut procéder à des échanges de vues sur ses problèmes économiques. Les éléments nouveaux apparus sur la scène internationale font à la CNUCED une obligation de jouer le rôle qui lui revient. La délégation yéménite appuie donc les dispositions du Programme d'action de Manille qui préconisent le renforcement de la CNUCED pour qu'elle devienne l'un des organes efficaces des Nations Unies.

9. Il est impossible de dissocier développement et libération. La délégation yéménite dénonce donc les politiques racistes appliquées par l'Afrique du Sud et par la Rhodésie du Sud, ainsi que les activités sionistes contre les Palestiniens. Elle est convaincue que les peuples opprimés finiront par triompher.

10. Le tiers monde a maintenant pris plus profondément conscience de ses problèmes et a fait entendre sa voix. Il continuera à le faire jusqu'à ce que ses exigences légitimes soient satisfaites. Soulignant qu'il est nécessaire que la quatrième session de la Conférence arrive à des résultats concrets, le représentant du Yémen appuie sans réserve l'avertissement lancé par le représentant du Venezuela à la 124e séance plénière, selon lequel une prospérité qui n'est pas partagée ne peut être durable.

²³⁶ Voir la section B ci-dessous.

²³⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

²³⁸ Voir la note 7 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Janko Smole,
membre du Conseil exécutif fédéral de la Yougoslavie**

1. M. SMOLE (Yougoslavie) tient à rendre hommage à la mémoire de Salvador Allende, le grand homme d'Etat chilien, tragiquement disparu, qui, avec son ministre des affaires étrangères, M. Almeyda, a exercé une grande influence sur les travaux de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et contribué ainsi à la lutte pour l'avènement de relations nouvelles et équitables dans le monde.

2. En se préparant à la quatrième session de la Conférence, le Gouvernement yougoslave, avec ceux des pays non alignés et d'autres pays en développement, est parti de la constatation que les disparités de l'économie mondiale se sont accentuées à un point tel que la communauté internationale tout entière se doit d'agir pour y remédier. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international²³⁹, ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats²⁴⁰, témoigne du même souci. Malheureusement, les résultats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui semblaient indiquer que les pays développés étaient disposés à engager un dialogue aboutissant à la Conférence, à l'approbation de programmes et de calendriers pour l'application des accords convenus, n'ont guère été suivis d'effet, comme en attestent la septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement et les débats de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Certains pays développés semblent s'écarter des positions qu'ils avaient adoptées à l'Assemblée générale et le programme détaillé de mesures contenu dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁴¹ n'a pas suscité de propositions constructives correspondantes de la part du monde développé.

3. L'action entreprise par les pays en développement eux-mêmes pour assurer leur propre progrès économique ne peut être efficace que dans des conditions internationales appropriées. L'interdépendance des courants économiques mondiaux, particulièrement évidente en temps de crise, montre qu'il est indispensable d'établir des objectifs et des programmes d'action acceptables pour tous. Tous les pays, quels que soient leur dimension et le niveau de leur développement économique, doivent participer sur un pied d'égalité à la solution de tous les problèmes mondiaux. En particulier, les pays non alignés et autres pays en développement sont désormais une force sans laquelle les problèmes de la communauté mondiale ne sauraient être résolus de façon sérieuse et durable.

4. Parmi ces problèmes, celui du développement économique de l'écrasante majorité de la population mondiale

exige une modification radicale de la division internationale du travail : les pays en développement ne peuvent éternellement demeurer producteurs de matières premières et source de main-d'œuvre bon marché, ni continuer à dépendre complètement de la vente de leurs produits pour financer les importations d'aliments, de matériel, de produits industriels et de technologie, dont ils ont de plus en plus besoin. Il faut par conséquent qu'ils modifient leur structure économique et réalisent l'équilibre dans le développement de l'agriculture, de l'industrie et des services. Pour diversifier leurs exportations, ils doivent choisir leurs secteurs de développement industriel et être assurés des conditions les plus favorables à l'application de techniques nouvelles.

5. Parmi les actions que la CNUCED peut engager, les pays en développement estiment que l'accord sur la mise en œuvre des objectifs et mécanismes prévus dans le programme intégré pour les produits de base est d'une importance décisive pour leur prospérité.

6. De l'avis de la délégation yougoslave, il faut des mesures globales pour modifier la structure même des marchés des matières premières, protéger les recettes d'exportation des pays en développement et assurer aux pays producteurs de produits primaires un prix équitable et rémunérateur qui leur donne le pouvoir d'achat nécessaire pour importer des articles manufacturés.

7. Les pays développés recourent depuis longtemps à divers modes d'intervention pour protéger leurs producteurs des aléas du marché. Ces mesures qui, à l'échelon national, ne sont pas considérées comme des contrôles à proprement parler, font l'objet, à l'échelon international, de critiques et d'une certaine opposition; pourtant, elles visent à assurer aux producteurs des pays en développement une sécurité analogue et sont la condition préalable de relations internationales plus justes.

8. De l'avis de la délégation yougoslave, l'application d'une politique internationale nouvelle en matière de produits primaires dépend surtout de l'existence de mécanismes financiers adéquats. A en juger par le petit nombre d'accords de produits en vigueur, on peut penser que les efforts entrepris pour stabiliser les prix des produits primaires au moyen de stocks régulateurs ne porteront de fruit que s'il y a entente sur la création d'un fonds commun pour le financement de ces stocks. Ce fonds, source sûre de moyens financiers, accélérerait la négociation de nouveaux accords. Appelé à maintenir l'équilibre sur de nombreux marchés de produits, il deviendrait l'un des principaux instruments de la politique internationale visant à stabiliser et à augmenter les recettes d'exportation des pays en développement producteurs. La participation de tous les pays à cette politique de stabilisation est l'une des caractéristiques essentielles du fonds, élément le plus important du programme intégré. La Yougoslavie, importateur net de produits primaires qui intéressent les pays en

²³⁹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

²⁴⁰ Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale.

²⁴¹ Voir la note 1 ci-dessus.

développement, est disposée à apporter une contribution financière au fonds, facilitant ainsi sa création rapide, et le gouvernement a déjà pris une décision dans ce sens.

9. Il est généralement admis qu'il faut diversifier la structure des exportations des pays en développement. Comme il ressort de la Déclaration de Tokyo²⁴² adoptée à l'unanimité sous l'égide du GATT, il est aussi largement admis que les importations en provenance des pays en développement doivent bénéficier d'un traitement spécial et que des changements soient apportés au système d'échanges régi par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La délégation yougoslave estime toutefois que les mesures donnant suite à cette déclaration sont absolument insuffisantes pour répondre aux besoins urgents des pays en développement.

10. Abordant le problème de la dette des pays en développement, surtout des pays les moins avancés et des pays le plus gravement touchés, le représentant de la Yougoslavie souhaite que la Conférence décide de convoquer une conférence créanciers-débiteurs chargée de le régler au mieux en s'inspirant des principes adoptés par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire. La conférence créanciers-débiteurs devrait accorder une attention particulière aux difficultés de deux catégories de pays mentionnés précédemment, au profit desquels la CNUCED devrait, en attendant, proposer des mesures temporaires applicables immédiatement.

11. Les mesures tendant à renforcer le potentiel technologique des pays en développement en adaptant les techniques aux besoins et aux conditions de leur développement économique ont un caractère essentiellement national, mais il est de plus en plus généralement admis qu'une autonomie collective plus poussée des pays en développement est nécessaire dans ce domaine. Une coopération adéquate des pays développés et des organisations internationales est cependant indispensable. A cet égard, la Yougoslavie attache une grande importance au projet de

code international de conduite pour le transfert de technologie.

12. La délégation yougoslave est d'avis que la Conférence devrait adopter, au profit des pays les moins avancés et de tous les pays géographiquement désavantagés, des mesures spéciales qui tiennent compte des conditions et des besoins particuliers de leur développement. Cette obligation devrait incomber à tous les pays développés aussi bien qu'aux pays en développement qui sont en mesure de l'assumer.

13. Evoquant les réalisations de la CNUCED et le climat démocratique nouveau qu'elle a contribué à instaurer pour la recherche d'une solution aux problèmes des relations économiques internationales, le représentant de la Yougoslavie cite en particulier les négociations qui ont abouti au SGP, lequel devrait devenir un élément permanent du commerce international. A son sens pour que la CNUCED étende ses activités avec succès, tous les pays membres devraient pouvoir participer, à toutes les phases, à l'adoption des décisions et le Conseil du commerce et du développement devrait être ouvert à tous les pays qui, selon leurs intérêts, assisteraient, en qualité de participants à part entière, à la totalité ou à quelques-unes de ses réunions.

14. Il est d'autant plus important que la CNUCED fasse preuve d'esprit constructif que l'Assemblée générale a pris dans le domaine économique des décisions majeures que la CNUCED sera chargée de traduire en mesures concrètes. Tous les Etats membres seront responsables s'il se révèle impossible de se dégager de la stagnation actuelle. Nombre de propositions substantielles ont été présentées en vue d'assurer aux pays en développement des ressources financières plus abondantes, des techniques et diverses formes d'assistance technique. Elles méritent certainement d'être étudiées. Mais l'essentiel n'est pas seulement d'assurer la sécurité économique des pays développés : c'est de déterminer comment instaurer un système de sécurité économique pour les pays en développement en tant que partenaires égaux et responsables dans le système des relations internationales. De la réponse à cette question dépendent les perspectives de la prospérité économique et de la paix mondiales.

²⁴² Voir la note 8 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 123e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Nguza Karl-I-Bond,
membre permanent du Bureau politique
et commissaire d'Etat au Département des affaires étrangères du Zaïre**

1. M. KARL-I-BOND (Zaïre) dit que les quatre années de difficultés économiques mondiales qui viennent de s'écouler et dont les pays en développement sont les premiers à subir les contrecoups, ont amené la communauté internationale à comprendre jusqu'à un certain point que l'esprit de confrontation, soutenu par l'égoïsme, empêche de prendre des mesures radicales indispensables à l'amélioration des rapports économiques et commerciaux.

2. Le principal problème qui se pose à des pays en développement comme le Zaïre, qui ont hérité d'économies

coloniales tournées vers l'exportation des matières premières, réside dans la réorganisation des marchés des produits de base en vue de mettre fin aux fluctuations de prix brusques et imprévisibles qui entravent leurs efforts de diversification de leurs économies et d'industrialisation rapide. Le Zaïre est résolu à atteindre un niveau d'industrialisation qui lui permette de faire de réels progrès, mais il en est empêché par le déséquilibre dont souffre le marché de ses produits, par sa dette extérieure et par les fluctuations des prix des biens qu'il exporte. Il est convaincu que le programme intégré pour les produits de base, tel qu'il

est énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁴³, apporte la meilleure solution à ces problèmes.

3. La délégation zairoise estime que la discussion quant au fond des problèmes au niveau des experts est épuisée et qu'il appartient maintenant à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de prendre des décisions de principe appelant des engagements politiques à un échelon élevé. Dans le domaine des produits de base, il s'agirait d'accepter la primauté d'une politique internationale de stockage des produits par rapport à une politique consistant à étudier chaque produit particulier cas par cas, l'objectif premier étant de garantir les recettes d'exportation des pays qui vivent de l'exportation de produits de base. En ce qui concerne le problème des articles manufacturés et semi-finis, outre la décision attendue des pays développés, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT, de lever tout obstacle tarifaire ou non tarifaire imposé aux produits provenant des pays en développement, il conviendrait d'envisager des mesures spéciales permettant de protéger les avantages acquis par ces pays au titre d'un SGP à long terme et de réviser les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce afin de les rendre plus adaptées aux exigences du développement.

4. Si un petit nombre de pays développés ont atteint l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies, pour le développement²⁴⁴, à savoir transférer 0,7 p. 100 de leur PNB aux pays en développement, la plupart des pays développés soutiennent que cet objectif n'est pas réaliste et que le simple fait de fixer un objectif est préjudiciable à la coopération internationale. Or, tous les plans nationaux de développement sont élaborés en fonction de certains objectifs, et il ne semble pas possible d'envisager le développement à l'échelon international sans fixer certains objectifs. Au cours des débats consacrés au financement du développement, les pays développés ont cité des statistiques concernant l'aide qu'ils accordent, mais les chiffres cités montrent que cette aide n'est qu'une goutte dans l'océan et qu'elle doit être accrue.

5. Il est regrettable que la technologie soit devenue objet de marchandage. Afin de proscrire l'esprit de confrontation, il faut accepter que tout code de conduite régissant le

²⁴³ Voir la note 1 ci-dessus.

²⁴⁴ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

transfert de technologie soit un instrument à caractère juridiquement contraignant; c'est en effet le seul moyen de protéger les pays en développement contre les abus et de leur permettre d'accéder à la propriété technologique par des moyens légitimes et non par un système de vol international organisé.

6. En ce qui concerne la coopération économique, les pays développés répondent souvent aux pays en développement qui demandent une aide en faveur de leur intégration économique régionale et interrégionale en les invitant instamment à respecter les accords internationaux librement conclus. Or l'existence d'accords bilatéraux ou multilatéraux ne devrait pas être utilisée comme une arme pour décourager la coopération entre les pays en développement eux-mêmes, leurs groupements économiques régionaux étant, tout comme ceux des pays développés, des éléments essentiels de coopération économique.

7. S'agissant de la coopération entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, la délégation zairoise est d'avis que les pays de l'Europe de l'Est devraient avoir présents à l'esprit les besoins des pays en développement lorsqu'ils établissent leurs plans économiques : ce n'est pas aux pays en développement d'adapter leurs besoins aux économies planifiées. En fait, les pays développés devraient dans tous les cas venir en aide aux pays en développement. Par ailleurs, les problèmes des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest ne devraient pas être examinés par la Conférence, celle-ci se consacrant traditionnellement à combler le retard des pays en développement.

8. Le Zaïre tient à appeler l'attention de la Conférence sur sa situation géographique. Ne disposant que d'un littoral de 37 kilomètres, se heurtant à de graves difficultés de communication dues à la vaste étendue de la forêt tropicale qui occupe le centre du pays, et dépendant de ses voisins pour ses approvisionnements, le Zaïre devrait en effet être considéré comme un pays semi-enclavé et bénéficier par conséquent du traitement spécial accordé aux pays sans littoral.

9. Enfin, eu égard aux décisions capitales que l'Assemblée générale a prises à ses sixième et septième sessions extraordinaires pour assigner des fonctions nouvelles à la Conférence, celle-ci doit tendre à devenir de plus en plus un lieu de rencontre où l'on négocie et non pas seulement un organisme où l'on délibère. Ses pouvoirs devraient donc être renforcés et toute décision en ce sens marquerait un progrès vers l'objectif ultime : la création d'une organisation mondiale du commerce et du développement.

Résumé de la déclaration faite à la 125e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Rupiah B. Banda, ministre des affaires étrangères de la Zambie

1. M. BANDA (Zambie) constate que le développement économique dans le monde fait actuellement l'objet de discussions dans diverses réunions internationales qui cherchent à élaborer des mesures permettant à la communauté internationale d'atteindre les objectifs du nouvel ordre économique international. A son sens, la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement ne devrait pas être considérée comme un moyen de faire la charité aux pays pauvres et il faudrait au contraire qu'il s'en dégage un esprit de coopération plus accentué entre pays développés et pays en développement.

2. Mentionnant les conséquences de la crise économique mondiale de 1973-1975 pour la Zambie, M. Banda cite la

baisse des cours du cuivre, d'où la diminution des recettes d'exportation, l'augmentation du prix de quelques-uns des principaux facteurs de production dans l'industrie minière (pétrole, machines), l'inflation mondiale et la récession générale qui se manifeste dans les affaires, enfin et surtout le problème des transports.

3. Ce dernier problème est d'ailleurs aggravé par la situation géopolitique de la Zambie et son manque d'accès à la mer. Avec d'autres pays d'Afrique australe, la Zambie s'efforce de mener à bien la décolonisation de la région à laquelle l'OUA et la communauté internationale se sont engagées et, pour remplir ses obligations en la matière, elle a dû consentir d'énormes sacrifices.

4. Sous l'effet de la situation économique mondiale, la Zambie a dû freiner ses programmes de développement et elle n'est pas le seul pays du tiers monde dans ce cas. La majeure partie des recettes d'exportation des pays en développement provient de l'exportation de produits de base, mais les palliatifs à faible dose prescrits jusqu'ici n'ont guère donné de résultats. Il est temps de s'attaquer au problème des produits de base dans son ensemble. La délégation zambienne juge donc très utile le programme intégré tel qu'il est conçu dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁴⁵, avec un dispositif international de stockage et un fonds commun de financement.

5. La délégation zambienne accueillerait également avec satisfaction toute décision concernant d'autres mesures à prendre pour faciliter l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés et encourager la diversification de la production et la transformation des produits de base dans les pays en développement. Il faudrait que ces mesures tiennent compte de la situation propre aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et insulaires et aux pays le plus gravement touchés.

6. Pour les articles manufacturés et semi-finis, une stratégie globale est indispensable pour atteindre les buts fixés lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975²⁴⁶. La stratégie devrait assurer

l'accès de ces articles aux marchés des pays développés et viser à surmonter les obstacles qui en limitent la production et l'exportation. La CNUCED et l'ONUDI ont là un grand rôle à jouer.

7. Au sujet des négociations commerciales multilatérales du GATT, la délégation zambienne, soulignant l'importance de l'engagement consigné dans la Déclaration de Tokyo²⁴⁷, déplore la lenteur avec laquelle elles progressent.

8. La Zambie est particulièrement préoccupée par les questions monétaires et financières. Elle espère que la Conférence prendra des décisions concrètes pour alléger la dette de la plupart des pays en développement et conteste l'idée que, vu la complexité du problème, un mode d'approche global ne serait peut-être pas le meilleur. Par sa gravité et son urgence, le problème de la dette est commun aux pays en développement et demande donc à être traité comme un tout. Par ailleurs, la Zambie déplore qu'un seul pays développé ait réussi à accorder 0,7 p. 100 de son PNB aux pays en développement sous forme d'aide publique au développement. La délégation zambienne accueillera avec satisfaction toute mesure visant à faciliter l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux des pays développés et à accroître leurs possibilités d'emprunt auprès des institutions financières multilatérales.

9. La Conférence devrait énoncer des principes directeurs à suivre pour que la réforme du système monétaire international tienne compte des besoins des pays en développement et, en particulier, des besoins à long terme.

10. Rappelant l'importance vitale de la technologie pour le progrès économique des pays en développement, M. Banda souligne que seul un transfert accéléré aux pays en développement réduira l'écart qui sépare en la matière les pays développés des pays en développement.

11. M. Banda estime que, pour élargir la coopération économique entre eux, les pays en développement ont besoin du concours des pays développés. Enfin, il espère que les décisions qui seront prises pour restructurer la CNUCED tiendront pleinement compte des besoins des pays en développement.

²⁴⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

²⁴⁶ Voir la note 7 ci-dessus.

²⁴⁷ Voir la note 8 ci-dessus.

B. — SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Résumé de la déclaration faite à la 120^e séance plénière, le 5 mai 1976, par M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

1. M. WALDHEIM (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) remercie le Président, le Gouvernement et le peuple kényens d'accueillir la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et se félicite que celle-ci se tienne dans une nation africaine. Après une longue ère d'oppression et d'exploitation coloniales, l'Afrique a progressé rapidement vers sa libération et découvert, comme tant de nations, que l'accession à l'indépendance politique ne marque nullement la fin de la lutte, mais qu'il s'agit maintenant de réaliser la décolonisation économique et d'instaurer un nouvel ordre économique international. Ce mouvement de libération qui veut affranchir la majeure partie de l'humanité de la misère, de la faim, du chômage et du désespoir est une entreprise vaste et difficile, dont aucun pays ni groupe de pays ne saurait à lui seul venir à bout.

2. Dès sa création, la CNUCED a eu pour objet principal de transformer un environnement économique mondial profondément injuste pour les deux tiers de l'humanité les plus pauvres et il faut continuer à s'inspirer de ce grand projet. Il y a plus de deux ans, l'ONU, percevant des conditions plus favorables à un changement de direction, a proclamé un nouvel ordre économique international, et l'on assiste à une véritable "explosion de négociations", selon la formule consacrée, qui ont apporté des motifs d'encouragement : la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, marquée par une volonté de conciliation, l'élaboration d'un fonds pour le développement agricole et la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, ouverte dans un esprit de coopération.

3. Certes, nombre de questions à l'étude font l'objet de négociations depuis une douzaine d'années, sans que le moindre train de mesures soit entré dans la phase d'exécution. Il ne faut donc pas se perdre dans les subtilités de procédure ni manquer l'occasion que la présente Conférence de Nairobi offre de se rapprocher des objectifs communs.

4. La quatrième session de la Conférence se tient au moment où une reprise économique modérée s'amorce. On peut se réjouir des signes annonciateurs d'un retour à la normale, mais on ne peut oublier les bouleversements des dernières années, ni les éléments de déséquilibre dangereux et durable. Ces événements ont fait glisser les pays en développement d'une position faible et vulnérable à une situation quasi alarmante. On ne peut donc s'en remettre, une fois de plus, à l'effet moteur de l'expansion des pays développés pour sortir l'économie des pays du tiers monde de cette mauvaise passe. L'annonce récente d'une hausse des cours d'un certain nombre des produits primaires ne

doit pas faire perdre de vue l'accord réalisé à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour confier à la Conférence un mandat concernant les structures des marchés de matières premières et de produits de base. Il ne faut pas non plus croire que la question de la dette d'un grand nombre de pays se réglera du simple fait que l'économie mondiale connaîtra un nouvel essor, ni oublier que des mesures très précises s'imposent d'urgence pour l'alléger. En outre, même si les statistiques commerciales sont plus encourageantes dans les mois à venir, il n'en faut pas moins un financement compensatoire plus stable et plus sain.

5. L'idée maîtresse du nouvel ordre économique international est qu'il faut amorcer la restructuration de l'économie mondiale, qui suppose notamment que la participation des pays en développement aux activités industrielles soit accrue sensiblement avant la fin du siècle, que, sur le plan alimentaire, les régions en développement arrivent à se suffire à elles-mêmes dans un laps de temps raisonnable, que les capacités locales en matière de science et de technologie soient développées et que des progrès sensibles soient réalisés en vue d'éliminer la pauvreté des masses et le chômage.

6. L'innovation majeure de la Conférence à sa première session a été d'envisager le commerce non seulement sous l'angle de règles et règlements, mais aussi en fonction d'objectifs quantitatifs et de projections à long terme acceptées comme hypothèses de travail. C'est dans ce cadre que des mesures ont été conçues, notamment celles qui ont trait au financement compensatoire. Le nouvel ordre économique international impose d'élargir encore le champ de la coopération économique, de formuler des objectifs supplémentaires selon un calendrier défini et d'adapter les instruments de la coopération à ces objectifs.

7. A l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, on a commencé à reconsidérer les hypothèses optimistes des années 50 et 60, et la façon de concevoir le contenu et le style du développement a beaucoup changé. C'est peut-être l'expression "autonomie", "primauté de l'effort national", qui correspond le mieux à cette évolution, laquelle, à divers égards, touche de près aux objectifs de la Conférence, car il y a nécessairement interaction entre la promotion de cette autonomie et les politiques économiques internationales. Il ne va plus de soi que l'élargissement constant de l'économie mondiale est peut-être le meilleur moyen de promouvoir le développement. Ceux qui appliquent des politiques d'autonomie économique ont tendance à considérer les flux commerciaux et les courants de capitaux dans une optique sélective,

en fonction des besoins des plans de développement. Or ces politiques doivent éviter une mauvaise affectation des ressources intérieures, ou l'utilisation de ressources humaines et matérielles peu abondantes à des fins qui ne correspondent pas à des objectifs nationaux urgents, tels que revivifier les régions rurales, remplacer des cultures commerciales par des cultures de subsistance et lancer des programmes de travaux publics de grande et de faible envergure. La volonté d'autonomie, c'est peut-être avant tout le développement d'une aptitude à décider par soi-même de la gestion des ressources et de l'acquisition de technologie.

8. L'importance accordée à l'effort propre est un facteur positif qui renforce les politiques poursuivies par la CNUCED depuis sa création. Il est vrai que certains, en avançant des solutions nouvelles, ont tenu des propos quelque peu acrimonieux, mais la grande majorité a une vision équilibrée des choses. La réunion de la Conférence et son ordre du jour démontrent la conviction générale qu'il est possible d'intégrer avantageusement les économies en développement dans un cadre mondial et d'apporter une aide financière qui ne soit pas contraire aux priorités et aux efforts nationaux.

9. La notion de la primauté de l'effort national a son prolongement naturel dans la notion importante d'"autonomie économique collective", expression de la solidarité du tiers monde. Ce n'est pas la première fois que la CNUCED s'occupe du renforcement des relations économiques entre pays en développement, mais les possibilités semblent aujourd'hui meilleures, à cause surtout des ressources nouvelles disponibles dans les pays producteurs de pétrole, qui sont, et peuvent être encore davantage, orientées vers des investissements productifs de grande

envergure, dans des projets industriels et agricoles, les transports et les communications. Certes, il faudra peut-être des arrangements commerciaux spécifiques pour que les nouvelles capacités de production trouvent des débouchés dans les marchés en expansion des pays en développement, non seulement pour les produits de consommation légers, mais aussi pour les biens d'équipement. Il faudra aussi conclure des arrangements préférentiels régionaux ou inter-régionaux assortis de conditions moins rigoureuses que celles qu'imposent les réglementations existantes. La notion d'autonomie économique collective s'est souvent heurtée à une résistance, mais les perspectives actuelles devraient la faire accepter plus facilement. L'autonomie collective du tiers monde devrait avoir l'appui du monde industriel, car elle renforcera la capacité globale des pays en développement, facilitant ainsi le dialogue avec les pays industrialisés.

10. La compréhension de l'interdépendance globale est sans doute l'une des caractéristiques de l'époque. Peu de mots ont suscité autant d'interprétations différentes. En tant que description d'une situation de fait, l'idée est assurément incontestable. En tant que ligne nouvelle de conduite, elle signifie des changements, bien plus profonds qu'on ne l'admet souvent. La voie vers l'interdépendance passe par le renforcement de la souveraineté des pays en développement, par l'affirmation de leur identité nationale et le développement de leur pouvoir de décision autonome. Elle suppose, dans l'économie des pays industrialisés, des ajustements importants qui ne s'effectueront pas toujours sans heurts. Mais toutes les nations retireront des avantages d'un ordre économique plus rationnel dont la réalisation est un objectif vital. Le Secrétaire général forme des vœux pour que la CNUCED relève le défi et sache faire face aux lourdes responsabilités qui en découlent pour elle.

Résumé de la déclaration faite à la 120e séance plénière, le 5 mai 1976, par M. Gamani Corea, secrétaire général de la CNUCED

1. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) félicite le Président de la Conférence de son élection. La présence du Secrétaire général de l'ONU rappelle que la CNUCED est un organe de l'Assemblée générale et que ses succès et ses réussites sont ceux de l'ONU elle-même. L'ouverture de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement représente l'aboutissement d'efforts communs des délégations et du secrétariat à toutes fins d'aider la Conférence à arriver à des résultats positifs. Des changements qui vont dans le même sens ont été apportés à l'organisation de la Conférence sur les recommandations du Conseil du commerce et du développement.

2. La session qui s'ouvre est un événement politique capital. Les relations entre Etats sont au cœur de ses travaux. Le problème du développement et la manière de le traiter jouent un rôle dans ces relations. Il est de l'intérêt de tous les Etats membres de réussir à traiter le problème, sous peine de provoquer des tensions en de nombreux points du tiers monde. Mais il faut aussi admettre qu'il ne peut être

résolu vite et bien par le seul jeu des forces du marché ni par de simples transferts financiers, sans transformations radicales des structures et des relations. Ces transformations ont été le thème des sessions précédentes de la Conférence, mais jamais encore leur importance n'avait été aussi largement reconnue. Le fait est que l'ordre économique existant n'a pu répondre aux besoins du développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. Certes, il a favorisé l'expansion et la prospérité des pays développés, mais les pays en développement, pourtant rattachés à eux par l'histoire, n'en ont pas profité et l'écart entre riches et pauvres s'est encore accentué.

3. Les statistiques qui concernent cet écart sont éloquentes : entre 1952 et 1972, par exemple, l'accroissement du produit brut cumulé des pays développés à économie de marché a représenté trois fois et demie le produit brut cumulé des pays en développement; le contraste est encore plus frappant pour le revenu réel par habitant. L'ordre actuel n'offre aucune garantie que la croissance se transmettra avec l'ampleur voulue, pas plus au niveau interna-

tional, qu'au niveau national, en raison des carences des mécanismes de liaison entre pays en développement et pays développés, qu'il s'agisse du commerce des pays en développement dans le secteur des produits de base ou dans celui des articles manufacturés, de leur acquisition de technologie ou des courants financiers. Des changements s'imposent dans chacun de ces domaines.

4. L'ordre actuel traverse d'ailleurs une crise aiguë. Les crises financières, les poussées inflationnistes et la récession ont touché les pays développés, mais elles ont proportionnellement beaucoup plus atteint les pays en développement, dont les termes de l'échange se sont dégradés. Le déficit de leurs paiements est passé de 12 milliards de dollars en 1973 à 45 milliards environ en 1975, et l'augmentation du prix du pétrole n'en est pas la seule cause.

5. Ces problèmes ne vont pas disparaître avec la perspective d'une reprise dans les pays développés à économie de marché. L'expérience a prouvé que même une forte relance ne suffit pas pour que les pays en développement en profitent vraiment. De simples transferts de ressources financières ne peuvent être que des palliatifs, car ils accroissent encore l'endettement de ces pays. Il faut s'attaquer à la racine même des problèmes.

6. La recherche d'un nouvel ordre économique international procède de la compréhension de cette question. L'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté une déclaration et un programme d'action²⁴⁸ qui insistent beaucoup plus qu'auparavant sur la nécessité de transformer l'ordre existant et, plus que tout, sur la capacité des pays en développement eux-mêmes d'entreprendre une action commune et de réaliser une véritable autonomie collective. Mais les objectifs définis à cette sixième session extraordinaire ont encore à recevoir la forme d'arrangements précis au terme de négociations. Et c'est l'acceptation générale de la nécessité de négocier qui constitue l'élément capital de la septième session extraordinaire, au cours de laquelle l'Assemblée générale a défini un certain nombre de questions centrales et les a renvoyées à la CNUCED pour décision.

7. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale est, elle aussi, un élément fondamental de cette succession de faits; il convient manifestement de faire en sorte que la Conférence de Paris et la présente session de la Conférence se complètent et se renforcent l'une l'autre. Cette quatrième session devra en tout-cas faire la preuve que la bonne volonté qui a régné à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale persiste. Il appartient aux gouvernements de prendre des décisions propres à produire véritablement des résultats concrets.

8. A l'ordre du jour provisoire de la Conférence figurent toutes les grandes questions qui, d'une manière ou d'une autre, relèvent de la nécessité d'instaurer des structures nouvelles et des relations nouvelles entre les Etats. Par les décisions qui seront adoptées, la session pourra être fructueuse de deux façons: d'une part, la Conférence pourrait poser les fondements de l'avenir en adoptant des

politiques et des programmes appelés à retentir à long terme sur le développement dans un certain nombre de domaines d'importance capitale; d'autre part, elle pourrait prendre des décisions visant à produire des résultats quasi immédiats pour faire face à des problèmes qui appellent des remèdes de toute urgence.

9. Aucune des questions à l'ordre du jour ne relève exclusivement de l'une ou de l'autre de ces deux catégories de décisions. Mais il y a un certain nombre de domaines dans lesquels les décisions à prendre peuvent avoir des effets profonds et durables, en particulier celui du commerce des articles manufacturés. Il faut espérer que la Conférence adoptera en l'espèce un programme d'action qui aille beaucoup plus loin que ce qui a été fait jusqu'à présent. Il conviendra d'abord de faire le point des négociations commerciales multilatérales en cours au GATT et de chercher à les faire aboutir, mais il faudra en même temps définir un cadre plus large de politique générale pour faciliter l'exportation des articles manufacturés en provenance des pays en développement. Jusqu'à présent on s'est préoccupé surtout de l'accès aux marchés. Ce n'est qu'un aspect de la question. Il faut aussi travailler à éliminer ou tout au moins à atténuer d'autres contraintes, notamment du côté de l'offre, qui entravent, elles aussi, l'exportation d'articles manufacturés en provenance de pays en développement. Cette stratégie, pour être complète, devrait s'étendre aux problèmes de financement, de la technologie, de l'activité des sociétés transnationales, de la coopération entre pays en développement, et des différents modes de développement industriel. Sur ce dernier point, la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975, a d'ailleurs défini les grands objectifs en vue de l'industrialisation des pays en développement pour les 25 prochaines années²⁴⁹.

10. La Conférence peut aussi prendre des décisions fondamentales dans un autre domaine qui se rattache étroitement au précédent: le transfert de technologie. Ici, l'objectif essentiel est de renforcer la capacité des pays en développement eux-mêmes. Il est notamment proposé à la Conférence d'envisager la création de centres régionaux, sous-régionaux et nationaux de transfert de technologie. La Conférence pourrait aussi décider de donner une impulsion accrue aux travaux du secrétariat de la CNUCED sur la réforme du régime international de la propriété industrielle. Il serait également utile d'accélérer les travaux d'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie. En particulier, la Conférence serait appelée à se prononcer sur le statut de ce code, ce qui en faciliterait la mise au point.

11. La réforme du système monétaire international est un autre domaine où la Conférence pourrait apporter un concours essentiel à l'action entreprise. Il faut en particulier qu'un système monétaire nouveau puisse servir les intérêts de tous ses membres et favorise véritablement le développement. Il doit permettre aux pays en développement de profiter de la création de liquidité internationale, et avoir les ressources voulues pour faire face aux paiements à court terme. Il doit faire en sorte que le processus d'ajustement envisagé soit compatible avec les problèmes réels que ces

²⁴⁸ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

²⁴⁹ Voir la note 7 ci-dessus.

pays connaissent. Il importe aussi que les pays en développement puissent faire entendre leur voix dans l'adoption des décisions et la gestion des institutions monétaires.

12. Par ailleurs, il conviendra de prendre des décisions concernant le courant de ressources à long terme, d'autant que, sur ce point, la coopération internationale n'a jusqu'à présent produit que des résultats décevants. Non seulement les objectifs fixés en matière d'aide n'ont pas été atteints, mais il y a eu, parfois, retour en arrière. Il faut donc réaffirmer l'engagement d'atteindre les objectifs déjà convenus de part et d'autre et envisager de donner aux institutions multilatérales la capacité d'accroître le montant de leurs prêts à des conditions compatibles avec les besoins de développement des pays en développement. Mais il importe tout autant, à plus long terme, de rechercher de nouveaux mécanismes de transfert de ressources, des mécanismes plus sûrs et peut-être même plus automatiques que les programmes d'aide de type classique. L'un de ces mécanismes consiste à établir un lien entre les DTS et l'aide au développement, mais ce projet, dont l'idée doit beaucoup aux débats qui se sont déroulés à la CNUCED, n'a toujours pas abouti et il reste à l'insérer dans la réforme du système monétaire international. Il y a d'ailleurs d'autres possibilités à envisager à long terme, par exemple, l'exploitation de droits de propriété collective, ou la perception de redevances de divers types.

13. L'ordre du jour fait place à un autre problème important, celui des pays particulièrement désavantagés : pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral, pays en développement insulaires. Il convient de prendre pour chacune de ces catégories des mesures qui viendront s'ajouter à celles que la collectivité internationale adoptera au profit des pays en développement en général, d'autant que, chose paradoxale, si l'on reconnaît depuis un certain temps déjà que ces pays appellent des mesures particulières, ils figurent néanmoins parmi ceux qui souffrent le plus de la crise économique mondiale.

14. D'une manière générale, la Conférence est appelée à prendre sur un certain nombre de questions des mesures propres à rénover les mécanismes régissant les relations entre pays en développement et pays développés à économie de marché. On ne peut se satisfaire du système de relations bilatérales privilégiées qui subsiste entre les pays en développement et les anciennes puissances coloniales, car le développement des pays du tiers monde fait nécessairement appel à la réorientation de leur commerce et de leurs échanges économiques.

15. C'est pourquoi, la question du commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents a tant d'importance pour les pays en développement. La Conférence accordera donc une attention particulière aux échanges entre pays socialistes et pays en développement et aura l'occasion de définir dans ce domaine des orientations nouvelles.

16. La question de la coopération économique entre pays en développement figure également à l'ordre du jour de la Conférence. Elle prend une importance d'autant plus

nette qu'elle est l'essence même de la notion d'autonomie économique collective. En la matière, les possibilités sont énormes. C'est évidemment aux pays en développement de décider de la substance d'un système de coopération, mais cette coopération doit être partie intégrante d'une stratégie globale du développement.

17. Dans d'autres domaines, les décisions de la Conférence peuvent avoir un intérêt pratique immédiat. En particulier, la Conférence doit agir dans le domaine des produits de base qui occupe bien naturellement une large place dans son ordre du jour. En effet, si le problème des produits de base figure à l'ordre du jour des conférences internationales depuis plus de 30 ans, il n'y a à peu près pas eu d'action internationale propre à le résoudre : l'action a été fragmentaire et a tout juste abouti à la conclusion de quelques accords de produits. Le programme intégré pour les produits de base présenté par le secrétariat de la CNUCED vise à pallier certaines des carences qui ont caractérisé l'action jusqu'ici. En particulier, ce programme intégré, s'il continue à préconiser le mode d'approche par produit, préconise aussi la négociation d'un prix maximal et minimal soumis à révision périodique pour toute une série de grands produits d'exportation d'importance majeure pour les pays en développement. Les deux principaux éléments de ce programme sont, d'une part, des stocks internationaux pour un certain nombre de produits intéressant particulièrement les pays en développement, de l'autre, un fonds commun pour le financement de ces stocks. Le fonds commun ne serait pas censé effectuer lui-même les achats et les ventes aux fins de la constitution de ces stocks, mais mettrait à ces fins des ressources à la disposition de telle ou telle autre organisation de produit. Le secrétariat de la CNUCED estime que le montant total des ressources dont le fonds commun devrait disposer serait inférieur au montant total des sommes dont des fonds constitués individuellement pour des produits auraient besoin. Le fonds commun pourrait réunir les deux tiers de ses ressources par emprunts sur les marchés monétaires, ce que les organisations de produit ne pourraient peut-être pas faire aussi facilement en agissant isolément. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED estime que le fonds pourrait attirer des ressources des pays exportateurs de pétrole. En outre, ce fonds commun, à la gestion duquel participeraient à la fois producteurs et consommateurs de produits de base, serait une institution à même d'avoir une vue d'ensemble des négociations entamées pour chaque produit et jouerait le rôle de catalyseur au profit de la conclusion d'accords de produits en offrant les ressources financières indispensables à la mise en œuvre de ces accords. Autrement dit, il permettrait de renforcer et de stabiliser les marchés des produits de base, stimulerait donc l'investissement et la production et, à long terme, régulariserait l'offre. Il est évident qu'en l'absence d'un élément centralisateur comme le fonds commun, le programme intégré proposé par le secrétariat de la CNUCED perdrait beaucoup de son intérêt. Ce programme veut être une solution moyenne entre la conception fragmentaire, produit par produit, adoptée jusqu'à présent, et la formule globale que d'aucuns voudraient appliquer à un très grand nombre de produits et qui ne tiendrait pas compte des particularités complexes inhérentes au commerce de tel ou tel produit.

18. Il faut bien voir que les propositions du secrétariat de la CNUCED concernant le programme intégré ne sont qu'un plan, un cadre général, présenté aux gouvernements aux fins de négociations. C'est aux gouvernements qu'il appartient de se prononcer et de mettre au point les détails. Toutefois, M. Corea rappelle quelques points qu'il faudra nécessairement trancher : d'abord, il faudra probablement aller au-delà de la fixation d'un prix minimal et maximal et envisager de faire participer les pays en développement à la commercialisation, à la distribution et à la transformation des produits primaires; ensuite, il conviendra, aux fins de la fixation des prix eux-mêmes, de tenir compte des variations des cours d'autres produits, qui se produisent constamment tant que l'inflation ne se ralentit pas, et de la nécessité d'éviter d'accumuler des excédents; de plus, il faudra tenir compte de l'effet du programme sur les pays en développement importateurs, de façon à pouvoir appliquer des mesures correctives dès que les prix fixés défavorisent ces pays; enfin, il faut veiller à améliorer l'accès aux marchés au bénéfice des produits primaires : les pays en développement ne peuvent accepter que leurs débouchés se rétrécissent alors même qu'on les encourage à intensifier leur production; en dernier lieu, le programme doit comporter des dispositions en vue d'un financement compensatoire ou d'une stabilisation des recettes d'exportation.

19. Concluant sur la question des produits de base, M. Corea exprime l'espoir que la Conférence pourra d'ores et déjà prendre deux décisions qui ne sauraient du reste aller l'une sans l'autre. Elle devrait, d'une part, décider qu'il faut entamer des négociations par produit pour un certain nombre de produits dont elle aura arrêté la liste, négociations qui se dérouleraient pour tous ces produits ensemble et dans des délais dûment fixés, sous une sorte de contrôle général exercé par les gouvernements à la CNUCED. D'autre part, elle devrait approuver le principe du fonds commun et constituer un mécanisme intergouvernemental spécial chargé de négocier les modalités de la création de ce fonds.

20. La Conférence devrait prendre aussi des décisions concernant l'endettement des pays en développement. Ce problème prend aujourd'hui des proportions sans précédent. Les pays en développement n'ont pas seulement atteint le point où ils ne peuvent plus assurer le service de leur dette : ils sont désormais contraints de réduire fortement leurs importations, aux dépens de leurs efforts de développement. Là aussi, il s'agit de savoir quelle action entreprendre. Peut-être y a-t-il lieu de distinguer entre les pays les plus pauvres, non exportateurs de pétrole, dits "les pays le plus gravement touchés", et les autres pays en développement. Il conviendrait peut-être, pour les premiers, d'alléger certaines dettes correspondant à des emprunts consentis au titre de l'aide publique au développement, et, pour les seconds, d'aménager le calendrier d'échéance de leurs emprunts privés. En outre, il y aurait lieu d'établir un certain nombre de principes et de mécanismes de portée générale applicables aux négociations concernant la dette de tel ou tel pays. L'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, a demandé à la Conférence de se prononcer sur l'opportunité de réunir une conférence mondiale des pays créanciers et des pays débiteurs. De tels principes

généraux, qui font maintenant totalement défaut, pourraient être adoptés à l'occasion d'une conférence de ce genre.

21. M. Corea tient à signaler un problème connexe dont la solution est tout aussi urgente : le déficit des paiements courants des pays en développement. Il importe d'accroître la capacité des mécanismes de financement qui est, à cet égard, notoirement inférieure aux besoins. Le Comité intérimaire du FMI a pris, en janvier 1976, des mesures qui sont utiles²⁵⁰, mais insuffisantes. A défaut d'une solution meilleure, les pays en développement seront contraints de réduire leurs importations, ce qui n'est pas tolérable. Et il n'est pas du tout sûr que la reprise économique, dans les pays industrialisés, aboutisse à relever suffisamment les recettes d'exportation des pays en développement.

22. Sur la question institutionnelle, c'est-à-dire l'avenir de la CNUCED elle-même, les décisions de la Conférence auront d'autant plus d'importance que l'ONU s'emploie actuellement à restructurer les secteurs économique et social de tout le système. Le Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies a d'ailleurs reçu pour instructions de l'Assemblée générale de prendre en considération les recommandations que la Conférence formulera, le cas échéant, sur la question. Pour sa part, le Secrétaire général de la CNUCED estime que l'Organisation devrait, tout en continuant à être source d'idées et d'innovations, renforcer le rôle qu'elle joue en tant qu'organe spécialisé où se négocient des arrangements précis. La réforme de la CNUCED, à laquelle la Conférence pourrait d'ores et déjà songer, pourrait ne pas être incompatible avec la création, par la suite, d'une organisation globale du commerce et du développement, assumant, à elle seule, les fonctions actuellement exercées par la CNUCED et par le GATT. Peut-être les gouvernements qui n'ont pu jusqu'à présent se rallier à cette idée voudront-ils, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, reconsidérer cette éventualité. Mais, dans l'attente d'une solution, il y a déjà beaucoup à faire pour réviser les règles et les mécanismes qui régissent actuellement les relations économiques internationales. Ceux-ci qui, comme ceux du GATT, remontent au début de l'après-guerre ne tiennent donc guère compte des besoins des pays socialistes ni de ceux des pays en développement. D'où l'absence de système véritablement cohérent. Il y aurait lieu de s'attaquer d'ores et déjà aux études et aux analyses qui permettraient ultérieurement aux gouvernements de se prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convention régissant les relations commerciales internationales et sur le rôle qu'une organisation unique serait alors appelée à jouer dans le domaine du commerce et du développement.

23. Telles sont les questions dont la Conférence est saisie. M. Corea estime que les propositions présentées par le secrétariat de la CNUCED devraient pouvoir, dans l'ensemble, être retenues par tous les gouvernements et sont en tout cas compatibles avec leurs intérêts fondamentaux à long terme. En tout état de cause, la situation internationale et tout ce qui touche au développement exigent

²⁵⁰ Voir la note 9 ci-dessus.

désormais des décisions plus vigoureuses. En février 1976, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adopté, à Manille, une déclaration et un programme d'action²⁵¹ où il formule des propositions concernant toutes les questions inscrites à

²⁵¹ Voir la note 1 ci-dessus.

l'ordre du jour de la Conférence. Ces propositions ont du reste fait sensiblement progresser les préparatifs de la Conférence. D'autres groupes ont, eux aussi, fait déjà connaître à titre préliminaire leur position sur telle ou telle question et la Conférence sera peut-être saisie à bref délai d'autres propositions. Il lui incombera de concilier les divergences.

**Résumé de la déclaration faite à la 126e séance plénière, le 10 mai 1976, par Mme Helvi Sipilä,
sous-secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires,
Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies**

1. Selon Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires), l'évolution du commerce international et du processus de développement mondial au cours des 30 dernières années prouve qu'il faut changer le système économique lui-même. Les efforts d'instauration d'un nouvel ordre économique international — par exemple la proposition faite à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI tendant à ce que la part du tiers monde dans la production industrielle passe de 7 p. 100 à 25 p. 100 d'ici à l'an 2000²⁵² — exigeront une nouvelle division du travail et une répartition plus équitable des ressources mondiales. En outre, on devra adopter un nouvel ordre social, pour que la masse de la population participe directement et équitablement aux avantages de la croissance économique. Il faut non seulement une technologie avancée, mais aussi, dans chaque pays, une utilisation plus efficace des ressources, parmi lesquelles les plus importantes sont les ressources humaines, comme le Conseil du commerce et du développement l'a pleinement reconnu à sa sixième session extraordinaire.

2. Le Conseil a proposé que les mesures de politique générale prévues dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁵³ tiennent de plus en plus compte des

²⁵² Voir la note 7 ci-dessus.

²⁵³ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

besoins humains; il a aussi adopté la résolution 127 (S-VI) relative à l'Année internationale de la femme, dans laquelle il a reconnu que l'utilisation complète et productive des ressources humaines est un facteur essentiel du développement. Cette notion fait partie intégrante du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme adopté en 1975 par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, et elle a été reprise dans la résolution 3505 (XXX) de l'Assemblée générale. Il importe de se souvenir que les femmes représentent la moitié des ressources humaines nationales et de reconnaître le rôle qu'elles peuvent jouer.

3. De même, il faut accorder une attention particulière aux groupes de population à faible revenu. Il est significatif que l'ONU ait récemment approuvé le Programme inter-institutions de développement rural et le Programme interinstitutions pour l'intégration des femmes dans le processus de développement. Mme Sipilä est convaincue que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a déjà manifesté son intérêt pour les problèmes particuliers des nations pauvres et des groupes de population désavantagés, collaborera pleinement, dans ces programmes, avec d'autres institutions des Nations Unies. Eu égard à l'augmentation rapide de la population mondiale, il n'y a pas de temps à perdre pour mettre en œuvre les politiques et les programmes si l'on veut que tous les éléments de la population prennent une part active à l'effort économique autonome de leurs pays respectifs.

**Résumé de la déclaration faite à la 130e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. K. A. Sahlgren,
sous-secrétaire général, directeur exécutif du Centre d'information et de recherche
des Nations Unies sur les sociétés transnationales**

1. M. SAHLGREN (Centre d'information et de recherche des Nations Unies sur les sociétés transnationales) dit que dans beaucoup des grands problèmes à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement transparaissent le rôle et l'importance des sociétés transnationales. Celles-ci se sont développées ces dernières années au point de devenir d'importants rouages dans la production, la transformation, le transport et la distribution des produits de base et des articles manufacturés, dans le financement ainsi que le

transfert de technologie et de compétences. Leur capacité d'adaptation à des politiques régionales et internationales articulées et les diverses formules d'accords contractuels qu'elles peuvent proposer indiquent combien elles peuvent participer de façon concrète à l'édification d'un nouvel ordre économique international.

2. L'influence des sociétés transnationales s'étend à tout le système de la division internationale du travail et des relations sociales et politiques entre pays et entre individus.

Ce fait n'a pas échappé à la communauté internationale, qui s'est efforcée, à plusieurs reprises, depuis une trentaine d'années, d'instituer un certain contrôle sur ces sociétés et une certaine réglementation de leurs activités. Le problème a été traité dans des organismes internationaux distincts ou par le biais des législations nationales, et les efforts sont restés dispersés jusqu'en 1972, année où, émue par les révélations d'ingérence politique d'une grande entreprise transnationale dans le jeu des institutions démocratiques d'un pays en développement, la communauté internationale a décidé d'étudier l'influence globale des sociétés transnationales sur le développement mondial et les relations internationales.

3. Le Groupe de personnalités nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la suite de la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social a recommandé la création d'une commission des sociétés transnationales et d'un centre d'information et de recherche. Par ses résolutions 1908 (LVII) et 1913 (LVII), le Conseil économique et social a créé ces deux organes et en a arrêté le mandat.

4. Le Centre est en train d'exécuter le programme de travail que la Commission a établi à sa deuxième session, tenue à Lima en mars 1976, et qui lui a assigné comme tâche prioritaire l'élaboration d'un code de conduite couvrant tous les aspects des activités des sociétés transnationales. L'accord ne s'est pas encore fait pour décider si le code devrait s'appliquer aux entreprises transnationales seulement ou aussi aux gouvernements, s'il devrait être obligatoire ou non, ou être facultatif et doté d'un mécanisme chargé d'en surveiller l'application. D'autre part, la Commission a décidé d'un calendrier des travaux : un groupe de travail intergouvernemental composé des Etats membres de la Commission se réunirait en janvier 1977 pour élaborer et présenter un projet complet de code au printemps 1978, pour adoption par le Conseil économique et social dès l'été de la même année.

5. Pour la rédaction, le groupe de travail demandera aux gouvernements de faire connaître de manière plus précise leurs vues et leurs propositions par des communications individuelles, et des réunions régionales seront organisées pendant la seconde moitié de cette année en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le groupe de travail s'inspirera également des travaux qui ont été faits dans le cadre des Nations Unies (CNUCED et OIT) et ailleurs (OCDE, Communauté économique européenne et Organisation des Etats américains).

6. La Commission a jugé nécessaire que le Centre s'adresse aux milieux non gouvernementaux intéressés, en particulier aux milieux d'affaires, aux syndicats et aux groupements de consommateurs pour leur demander leur avis. Elle l'a chargé de rédiger deux documents, traitant l'un des diverses questions de fond relatives à la portée et à la teneur du code de conduite, qui sera présenté au mois de juillet, l'autre des questions relatives à l'énonciation proprement dite du code, qui sera présenté à la fin de l'année. Il est évident que les travaux de la CNUCED sur un code de conduite pour le transfert de technologie seront suivis de près par la Commission et par le Centre, et faciliteront leur tâche. De même, les progrès réalisés dans la définition des pratiques commerciales restrictives et les principes directeurs

qui seront élaborés dans ce domaine seront utiles pour la rédaction du code envisagé.

7. La Commission s'est attelée en outre à l'élaboration de normes internationales pour la comptabilité et l'établissement des rapports et pourrait aussi s'occuper de la question des pratiques de corruption, sujets qui pourraient se prêter à la conclusion d'accords internationaux, de même que la protection des consommateurs, la concurrence et la fiscalité.

8. La Commission s'intéresse aussi aux problèmes de l'information concernant les sociétés transnationales, laquelle laisse beaucoup à désirer. Elle a chargé le Centre de mettre en place un système complet d'information, qui comprendra des dossiers ("profils") sur les sociétés transnationales, des renseignements sur les législations et réglementations s'y rapportant et sur les contrats et accords conclus entre les entreprises transnationales et les agences ou organismes du pays d'implantation, avec une bibliographie détaillée. Le Centre doit chercher aussi à favoriser l'adoption par les gouvernements d'un système coordonné de collecte de renseignements sur les sociétés transnationales.

9. Le Centre est chargé, en outre, de la recherche sur l'influence économique, sociale et politique des sociétés transnationales. Il entreprend maintenant des études sur des sujets tels que la balance des paiements, l'emploi, les relations d'affaires en amont et en aval, le calcul du prix de cession interne, la concentration et la domination des marchés, ainsi que le rôle des sociétés transnationales dans le secteur bancaire et touristique, dans les industries alimentaires, pharmaceutiques et extractives. Il examinera les mesures nationales et régionales concernant les sociétés transnationales et étudiera les moyens de renforcer le pouvoir de négociation des pays d'implantation face aux entreprises transnationales, ainsi que de consolider leurs entreprises nationales. Ces études permettront d'éclairer les conséquences des nationalisations et les désinvestissements volontaires et d'analyser la structure du marché international pour une série de produits dont l'exportation est intéressante pour les pays en développement.

10. Désireux d'orienter son action vers des réalisations concrètes, le Centre offrira des services consultatifs aux gouvernements qui en feront la demande pour formuler des législations et des réglementations nationales, renforcer des institutions et procédures d'application et de contrôle, évaluer les projets et accords proposés et conseiller les gouvernements dans la phase préliminaire des négociations. Il organisera des séminaires de formation pour les fonctionnaires au sujet de questions touchant, par exemple, les négociations avec les sociétés transnationales et le contrôle de leurs activités. Il répondra enfin aux demandes de renseignements des gouvernements concernant les sociétés transnationales.

11. Ce programme de travail est ambitieux, et le Centre n'a que des ressources limitées, malgré la généreuse contribution du Gouvernement néerlandais. Un premier pas a été fait pour dissiper le mystère qui entoure le sujet. Mais, pour mener à bien sa tâche, c'est-à-dire accroître le pouvoir de négociation des pays en développement face aux sociétés transnationales, et arriver à ce que les avantages découlant

des opérations de ces sociétés soient mieux répartis entre les pays et entre les habitants d'un même pays, le Centre compte sur le concours de divers organes et services. Il a créé, ou va créer, des services communs dans les commissions régionales. Il a besoin en outre du concours des gouvernements, qui ont manifesté à Lima un désir sincère de mener une action efficace, et, malgré leurs divergences, ont trouvé un terrain d'entente suffisant pour élaborer un programme d'action cohérent. La collaboration indispen-

sable entre le Centre et les autres organes et institutions spécialisés des Nations Unies permettra d'éviter le double emploi. Le Centre et le secrétariat de la CNUCED ont décidé de se réunir régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun. Il s'agit en fait d'une seule et même tâche, et toutes les organisations rattachées aux Nations Unies se complètent mutuellement dans l'œuvre qui consiste à édifier un nouvel ordre économique international.

**Résumé de la déclaration faite à la 127^e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Prok Amranand,
chef de la Division du commerce international de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique**

1. M. AMRANAND (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) dit qu'il est décourageant de devoir constater, à mi-parcours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, que la situation relative des pays en développement ne s'est guère améliorée. Pays développés et pays en développement n'ont pas tiré également avantage de l'expansion du commerce mondial depuis la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'où la nécessité, à la quatrième session de la Conférence, de restructurer l'économie mondiale en vue de l'instauration d'un ordre international plus équitable et plus stable. La décennie écoulée aura prouvé qu'une forte croissance du PNB ne suffit pas à éliminer la misère. On sait aujourd'hui qu'il est illusoire, voire dangereux, de donner la priorité à la croissance pour répartir ensuite, car les institutions qui gèrent la croissance sont celles qui, par la suite, s'opposent à la répartition. Il est manifeste que le développement doit désormais servir avant tout les besoins de l'homme et que les stratégies du développement doivent respecter les valeurs autochtones, ainsi que les objectifs et les aspirations de chaque société.

2. Dans une certaine mesure, le développement, dans la région de la CESAP, progresse depuis quelque temps dans des conditions relativement plus encourageantes. Après de longs conflits, on peut aujourd'hui tabler sur la paix et la stabilité. La lente reprise de l'économie mondiale permet aussi quelques espoirs. La nature elle-même, au cours de l'année écoulée, a ouvert de meilleures perspectives à l'agriculture et à la production alimentaire.

3. La CESAP s'est employée, récemment, à réorienter ses activités pour mieux répondre aux besoins du développement régional et a défini à sa session de Colombo, en 1974, des champs d'action prioritaires : production alimentaire et agriculture, énergie, matières premières, technologie et ressources financières extérieures. Elle a ensuite mis au point un programme de travail intégré et a rationalisé son appareil de conférence. En 1975, pour donner suite à ces initiatives, elle a insisté sur certaines activités qui, malgré la portée modeste des projets retenus, pourraient favoriser un bon démarrage, tels l'exploitation du bio-gaz, de l'énergie solaire et éolienne, la production de céréales secondaires et de légumineuses, le développement d'agro-industries. En

même temps, la CESAP a mis à son actif d'autres réalisations, en particulier la conclusion du premier accord sur les négociations commerciales entre pays en développement membres de la région de la CESAP, connu sous le nom d'Accord de Bangkok, mis la dernière main à l'établissement de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, créé à Manille le Centre asiatique de formation et de recherche en matière de protection sociale et de développement social, et créé également en Iran le Centre de l'Asie et du Pacifique pour la femme et le développement.

4. La CESAP a tenu par ailleurs à se conformer aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire en vue de l'amélioration et de la diversification des capacités de production et du commerce entre pays en développement de la région. Avant même la signature de l'Accord de Bangkok, l'Union asiatique de compensation a commencé à fonctionner à la fin de 1975. On travaille actuellement à la création d'une banque asiatique de réserve, d'une société asiatique de réassurance et d'un système multinational d'assurance des crédits à l'exportation. La CESAP s'emploie par ailleurs à atténuer les problèmes propres aux pays sans littoral et aux pays insulaires les moins développés de la région. Elle intensifie aussi beaucoup ses activités en matière de promotion commerciale et prête son concours aux pays en développement aux fins des négociations commerciales multilatérales du GATT.

5. Au cours de sa trente-deuxième session (mars/avril 1976), la CESAP a décidé d'axer davantage son action sur l'amélioration des conditions d'existence des populations, c'est-à-dire sur le développement rural. Le Secrétaire exécutif est donc chargé d'élaborer, en consultation avec les gouvernements des Etats membres et les organisations intéressées, un programme intégré de développement rural particulièrement utile pour donner corps au principe d'autonomie économique, et la CESAP a recommandé par ailleurs la création d'un centre régional de transfert de technologie. Toujours en vue de donner une valeur concrète au même principe, la Commission a fait siennes les conclusions et recommandations de la réunion régionale sur la coopération technique entre pays en développement.

6. Mais cette notion d'autonomie économique collective, qui témoigne de la solidarité à l'intérieur même du tiers monde, n'aura vraiment d'intérêt concret qu'avec l'appui du monde industrialisé; c'est pourquoi il faut que les participants à la quatrième session de la Conférence, faisant preuve d'une même volonté politique, prennent ensemble des décisions précises, en particulier sur les problèmes relatifs aux matières premières et aux produits de base, qui

tiennent fort justement la plus grande place dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁵⁴. Le représentant de la CESAP espère que la Conférence témoignera à cet égard de l'esprit de coopération et de la volonté d'accord qui ont animé la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

²⁵⁴ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 141e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Enrique Iglesias, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine

1. M. IGLESIAS (Commission économique pour l'Amérique latine) dit que la croissance du commerce mondial observée au cours de la décennie écoulée s'est ressentie durant les deux dernières années des reculs économiques des pays industrialisés et de l'impossibilité avérée de combler dans l'ancien ordre économique international l'écart entre les taux de croissance des pays développés et ceux des pays en développement. La crise économique a porté préjudice à ces derniers pays qui, malgré une certaine hausse initiale des prix des matières premières, ont enregistré des déficits dont l'ampleur n'est pas encore entièrement connue et qui se sont trouvés devant un dilemme : augmenter considérablement leur dette à court terme ou freiner sévèrement leur croissance.

2. La CEPAL se félicite d'être associée à la tâche essentielle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui est de chercher à instaurer un nouvel ordre économique international. A cet égard, la communauté internationale a pris conscience, comme elle ne l'avait jamais fait jusque-là, de l'interdépendance économique entre tous les pays du monde et de la nécessité impérieuse de considérer les problèmes qui se posent dans une perspective globale. Les négociations qui se déroulent dans des réunions nouvelles jouent également un rôle important et la CEPAL est convaincue que le succès de la Conférence de Nairobi et celui de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale sont en rapport direct.

3. Les taux de croissance économique enregistrés en Amérique latine ont dépassé ceux que prévoyait la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁵⁵ : ils ont quadruplé par rapport aux années 60, cependant que 20 p. 100 des exportations de la région consistent en produits industriels. L'importance de la région tient à la fois à sa capacité d'achat et à sa capacité d'exportation. Mais, à la suite de la récente crise économique, le taux de croissance est tombé de 7 p. 100 à moins de 3 p. 100 et, en 1975, la balance des paiements des pays de la région non producteurs de pétrole a accusé un déficit de l'ordre de 15 à 20 millions de dollars. Les pays d'Amérique latine ne figurent pas, bien entendu, au nombre des pays en développement le plus gravement touchés et sont donc loin de pouvoir

prétendre bénéficier des mesures internationales d'urgence qui sont envisagées. Aussi les pays de la région se sont-ils vus obligés de rechercher d'urgence une aide financière sur le marché international. La plus grande part des ressources financières destinées à combler le déficit doit actuellement être obtenue au moyen de négociations privées, les fonds publics étant devenus insuffisants. Il est donc nécessaire d'adopter sans délai des mesures destinées à résoudre les problèmes de balance des paiements et à mettre en place un nouveau système monétaire international.

4. Les pays d'Amérique latine attendent beaucoup d'une augmentation du revenu qu'ils tirent des produits de base. Ils sont favorables à un mode d'approche intégrée du problème des produits de base, qui porterait non seulement sur les produits eux-mêmes, mais aussi sur les transports, la distribution et tous les autres aspects du problème.

5. Le commerce des articles manufacturés est considéré comme ayant une importance croissante en tant que source non seulement de devises, mais aussi de transfert de technologie. A cet égard, les pays d'Amérique latine comptent sur l'adoption de règles et procédures nouvelles visant à faciliter le transfert de technologie et l'accès des pays en développement aux marchés des nations avancées. La capacité de production et d'exportation des pays en développement a fondamentalement besoin de la croissance que seuls un transfert de ressources réelles, des mesures d'allègement de la dette et une augmentation des facilités de financement international pourraient permettre.

6. Les pays d'Amérique latine espèrent que la coopération entre les pays en développement s'intensifiera. Ils sont également conscients de leur responsabilité à l'égard des pays qui sont moins avancés qu'eux et ils estiment que les mesures qui ont été prises pour favoriser l'autonomie des pays du tiers monde et créer une demande entre ces pays sont encore insuffisantes. Pour cette raison, la CEPAL se félicite des réunions qui auront lieu prochainement à Lima, Buenos Aires et Mexico.

7. La Conférence doit s'efforcer d'instaurer un nouvel ordre économique international qui établira la justice pour tous les pays et permettra au tiers monde de jouer intégralement le rôle qui lui revient dans les affaires économiques du monde, compte tenu des problèmes particuliers des diverses régions et de la nécessité pour chaque pays de pouvoir créer un marché intérieur sain. Pour faire face à cette tâche, la CEPAL compte sur une association permanente avec la CNUCED.

²⁵⁵ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

**Résumé de la déclaration faite à la 136e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. A. R. Khane,
directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

1. M. KHANE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) déclare que l'ONUDI voit dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement une source d'inspiration de plus dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima²⁵⁶, qui a fixé un objectif selon lequel les pays en développement devraient, d'ici à l'an 2000, assurer 25 p. 100 de la production industrielle mondiale totale.

2. Le Conseil du développement industriel vient d'adopter une résolution que la deuxième Conférence générale de l'ONUDI lui avait renvoyée et qui concerne la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et l'industrialisation des pays en développement. Il a recommandé à l'Assemblée générale la création d'un fonds de développement industriel et a autorisé le secrétariat de l'ONUDI à entamer les consultations sectorielles recommandées par la deuxième Conférence générale et approuvées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire. Par ailleurs, il est toujours saisi d'un projet de résolution que le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait présenté à la deuxième Conférence générale au sujet de la coopération internationale en matière de transfert de technologie, ainsi que du mandat de l'ONUDI établi par la deuxième Conférence générale et l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire. Enfin, il a décidé, conformément à la résolution 3507 (XXX) de l'Assemblée générale, relative aux dispositions institutionnelles en matière de transfert de technologie, de poursuivre et de renforcer les activités opérationnelles de l'ONUDI en coordination avec les autres organisations qui sont à l'œuvre dans ce domaine.

3. Soulignant la complémentarité des travaux de la CNUCED et de l'ONUDI, qui permet une coopération étroite entre ces deux organisations et une action conjointe, M. Khane examine quelques-unes des grandes questions dont la présente Conférence est saisie dans leurs rapports avec les objectifs fixés dans la Déclaration de Lima. En premier lieu, le programme intégré pour les produits de base, tel qu'il est exposé dans le Programme d'action de Manille²⁵⁷, dépasse à juste titre la stabilisation des prix de ces produits pour englober le traitement industriel des produits primaires afin que la valeur ajoutée le soit au profit des pays en développement. Tout accord réalisé à cet égard par la Conférence entraînera une action conjointe de la CNUCED et de l'ONUDI, compte tenu de l'expérience de cette dernière dans la création et le fonctionnement d'industries de transformation.

4. En deuxième lieu, le formidable effort d'industrialisation prévu dans la Déclaration de Lima exige un progrès technologique des pays en développement qui doivent pouvoir utiliser les techniques importées de façon sélective et profitable. L'ONUDI et l'organisme qui lui a donné

naissance ont acquis en 15 ans une expérience considérable, ayant établi plus de 50 centres de recherche industrielle ou centres consultatifs, conseillé des gouvernements sur les accords de brevets et renforcé les services publics chargés de choisir et d'évaluer les technologies ainsi que d'organiser des programmes de formation. L'ONUDI se propose en outre de s'assurer le concours d'autres organismes des Nations Unies, comme elle l'a fait par exemple pour la Division de l'industrie de la CESAP en vue de la création en Inde d'un centre régional pour le transfert de technologie. Elle s'efforce en outre d'obtenir le concours d'institutions extérieures au système des Nations Unies et, en particulier, d'instituts de recherche. Par ailleurs, elle a contribué à favoriser la conclusion d'accords de coopération entre pays en développement, en matière de transfert de technologie.

5. L'effort d'industrialisation requis pour réaliser l'objectif de la Conférence de Lima pourrait être renforcé par l'autonomie économique collective des pays en développement. A cet égard, ces pays pourraient conclure entre eux un accord commercial ouvrant leur marché à certains articles manufacturés qui répondent aux normes internationales des dernières années sans être indûment perfectionnés. Cet accord, sans nuire au bien-être des populations de ces pays, pourrait donner un élan à leurs jeunes industries, tout en allégeant le fardeau que l'acquisition de technologie leur impose et en leur facilitant l'assimilation de la technologie moderne.

6. En troisième lieu, le système de consultations entre pays en développement et pays développés, aux niveaux mondial, interrégional, régional et sectoriel, que l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, a chargé l'ONUDI d'organiser et que le Conseil du développement industriel est en train d'examiner, aura une incidence sur les dispositions institutionnelles prévues pour la CNUCED dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille. Le rôle de l'ONUDI dans l'organisation de négociations pour l'industrie et celui de la CNUCED à l'égard des négociations en matière de commerce et de coopération internationale peuvent être considérés comme complémentaires et servir de base à une action conjointe pour la réalisation du nouvel ordre économique international. A cet égard, l'ONUDI se félicite de la recommandation intitulée "Coopération internationale en vue de la restructuration industrielle" qui figure dans la section II.V du Programme d'action de Manille. L'ONUDI se propose d'ailleurs d'organiser vers la fin de l'année deux consultations sectorielles, l'une sur l'industrie sidérurgique, l'autre sur les engrais. Elle demandera à cet égard la coopération de la CNUCED.

7. La solution des problèmes des pays en développement, dans l'intérêt même de la communauté internationale, exige de celle-ci des décisions hardies. Or, on ne sait que trop que les problèmes financiers sont l'un des obstacles les plus sérieux au développement des pays du tiers monde et c'est pourquoi le problème de l'endettement

²⁵⁶ Voir la note 7 ci-dessus.

²⁵⁷ Voir la note 1 ci-dessus.

figure à l'ordre du jour de la présente Conférence. L'ONUDI estime que le problème pourrait être résolu par l'établissement d'un fonds international global auquel tous les Etats, bénéficiaires ou donateurs, contribueraient, les contributions étant fixées en pourcentage du PNB (0,5 p. 100 par exemple) de tous les pays. Ce fonds servirait d'abord à rembourser les dettes énormes accumulées par les

pays en développement depuis leur accession à l'indépendance, puis à favoriser le développement véritable des pays les plus pauvres du monde. Cette action témoignerait pour la première fois d'une véritable solidarité, dans le respect de la dignité humaine, et donnerait à la communauté internationale une chance de construire un avenir plus acceptable pour tous.

**Résumé de la déclaration faite à la 123e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. M. K. Tolba,
directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

1. M. TOLBA (Programme des Nations Unies pour l'environnement) constate qu'entre l'environnement et le développement il existe un rapport inéluctable, intime et indissoluble. Une conception de l'environnement qui ne tiendrait pas compte du développement en tant que base de la justice sociale est inacceptable. En même temps, une action en faveur du développement qui méconnaîtrait les répercussions mésologiques saperait les assises d'une croissance vigoureuse et de longue haleine : c'est pourquoi les principes directeurs du PNUE accordent une large place au développement, et le Colloque d'où est sortie la Déclaration de Cocoyoc²⁵⁸ est l'une des activités communes du PNUE et de la CNUCED.

2. Le Conseil d'administration du PNUE a arrêté les critères mésologiques applicables pour la révision des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le

développement²⁵⁹, que l'on peut répartir selon cinq perspectives. La première est la motion de développement compatible avec l'environnement ou d'éco-développement, qui nécessite une croissance orientée vers les besoins sur la base d'un effort autonome, conformément à la tendance actuelle à concevoir le développement comme étant essentiellement un moyen de satisfaire les besoins humains minimaux. La deuxième perspective, c'est la dimension mésologique, dont le PNUE souhaite qu'elle devienne partie intégrante du nouvel ordre économique international, notamment en ce qui concerne l'utilisation adéquate des ressources naturelles. La troisième, c'est le devoir qui incombe aux pays de définir, dans le cadre de ce nouvel ordre, d'autres schémas nationaux de développement qui ne se révéleraient pas irréalisables en raison des graves préjudices qu'ils feraient subir à l'environnement. Vient ensuite la nécessité d'une coopération internationale, car c'est à l'échelle mondiale, régionale et multilatérale que se posent les problèmes communs d'environnement et de développement. Et la cinquième perspective, enfin, c'est la nécessité de tenir compte, dans le transfert de technologie, de ce qui est bon et rationnel pour l'environnement; la technologie étrangère ne devrait pas être adoptée aveuglément.

²⁵⁸ Colloque PNUE/CNUCED sur l'utilisation des ressources et les stratégies relatives à l'environnement et au développement, tenue à Cocoyoc (Mexique) du 8 au 12 octobre 1974.

²⁵⁹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

**Résumé de la déclaration faite à la 126e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Bradford Morse,
administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement**

1. M. MORSE (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le PNUD a étudié en liaison avec la CNUCED et d'autres organes internationaux un grand nombre des problèmes dont la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie. Le PNUD a contribué à la formulation du programme intégré de la CNUCED pour les produits de base en finançant des travaux de recherche relatifs au volume et à la gestion de stocks internationaux de produits de base et aux conditions de stockage des produits. Il a aidé des groupements régionaux de pays, sur leur demande, à renforcer leurs associations de producteurs et, en liaison avec d'autres institutions, il envisage de mettre en place pour les produits non agricoles un mécanisme consultatif analogue au Groupe consultatif de la recherche

agricole internationale²⁶⁰. Depuis 1970, le PNUD aide également les pays producteurs à améliorer la commercialisation, la production et l'exploitation de plusieurs produits de base et il prêtera son concours selon les besoins pour la transformation des matières premières, par le moyen de projets, de techniques et d'installations pilotes.

2. Avec l'appui technique de la CNUCED, le PNUD a mis sur pied plusieurs programmes interrégionaux et régionaux visant à fournir aux pays en développement des informations sur la politique commerciale des pays socialistes ainsi qu'à les aider à participer effectivement aux

²⁶⁰ Créé conjointement par la FAO, le PNUD et la Banque mondiale.

négociations commerciales multilatérales du GATT et à tirer profit du SGP. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, au niveau des pays, pour développer le secteur du commerce extérieur.

3. En ce qui concerne l'adaptation et le développement des technologies, M. Morse entend intensifier l'effort entrepris par le PNUD pour mettre au point des technologies locales appropriées. Selon une proposition du PNUD actuellement à l'étude, on envisage d'implanter en Amérique latine neuf entreprises multinationales qui seraient chargées d'élaborer des techniques pour certains secteurs industriels. C'est certainement la coopération technique entre les pays en développement eux-mêmes qui est le meilleur moyen de mettre au point les technologies appropriées. Le PNUD a créé pour cela un service spécial qui s'emploie à constituer une banque de données, et plusieurs réunions sur ce sujet sont prévues d'ici à 1977.

4. Les progrès que réalisera la Conférence dans la solution des problèmes d'endettement des pays en développement les aideront à libérer des ressources dont ils ont

besoin pour leur développement, mais l'essentiel est de transformer l'économie de ces pays au niveau des structures. Le PNUD devra accélérer l'exécution des programmes d'aide aux pays en matière de production et de conservation des aliments.

5. M. Morse déclare pour conclure que le monde dispose des outils multilatéraux nécessaires pour instaurer le nouvel ordre économique international mais que, malheureusement, les ressources sont insuffisantes, au niveau national comme au niveau international, et le PNUD a dû restreindre son programme pour 1976. A sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé que les ressources soient accrues pour permettre au PNUD de réaliser son programme "Dimensions nouvelles", dont l'objectif est d'aider les pays à devenir autonomes. M. Morse a pris les dispositions voulues pour que le PNUD soit prêt à distribuer les ressources additionnelles que les pays donateurs lui fourniront certainement afin de lui permettre de faire face, pendant son deuxième cycle de programmation, de 1977 à 1981, aux tâches que lui assignera sans doute la Conférence.

C. — ORGANES DES NATIONS UNIES

Résumé de la déclaration faite à la 144e séance plénière, le 28 mai 1976, par M. Siméon Aké,
président du Conseil économique et social

1. M. AKE (Président du Conseil économique et social) dit que la crise monétaire, alimentaire et énergétique actuelle prouve que l'ordre économique existant n'est satisfaisant ni pour les pays en développement, ni pour les pays développés. A l'heure où les deux groupes de pays réorganisent leur économie, les uns dans l'intention de devenir moins dépendants des influences extérieures, les autres pour surmonter la grave récession dont ils souffrent, une occasion favorable s'offre de remodeler collectivement l'économie mondiale tout entière. Les pays en développement, avec l'assistance financière et technique des pays développés, devraient être dotés des moyens d'industrialiser leur économie et de développer leur agriculture afin d'éviter une crise alimentaire mondiale. Le fait que près de 95 p. 100 des échanges commerciaux mondiaux aient lieu à l'heure actuelle entre pays développés prouve clairement que plus le nombre de pays développés augmentera, plus le volume des échanges entre eux s'accroîtra, et que les contributions que demandent les pays en développement pour appliquer le Programme d'action de Manille²⁶¹ peuvent en fait être considérées comme un investissement profitable pour les pays développés, tant à moyen terme qu'à long terme.

2. A ce propos, le programme intégré proposé pour les produits de base, qui aurait pour effet de stabiliser les cours des produits de base et de diversifier les exportations des

pays en développement, servirait à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. De plus, les obstacles qui entravent le transfert de technologie, en raison des défauts qui caractérisent le système international de brevets, de droits d'auteur et de marques de fabrique, doivent être éliminés.

3. La restructuration du système des Nations Unies — y compris de la CNUCED — est aussi un élément essentiel de l'effort de réorganisation de la structure économique mondiale. Le rôle capital du Conseil économique et social en tant que principal organe chargé de définir les politiques et de coordonner les activités dans le domaine économique et social doit être pris en considération et renforcé, et dans toute proposition concernant la réorganisation de la CNUCED, il faut mettre l'accent sur la nécessité d'une étroite coopération entre ces deux organes.

4. Les grandes puissances, qui sont responsables au premier chef des conflits qui divisent encore les nations du monde, devraient retenir la leçon essentielle de l'histoire, qui est que pour éviter les affrontements, il faut faire preuve en temps voulu d'imagination, de compréhension et de générosité. Au stade crucial où en sont maintenant les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'appui sans réserve que certains pays développés accordent aux demandes raisonnables des pays en développement permet d'espérer que les pays développés qui sont encore hésitants en viendront finalement à coopérer en vue de satisfaire les aspirations légitimes du tiers monde.

²⁶¹ Voir la note 1 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 122e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. Sirdar Hasan Mahmud,
Conseil des Nations Unies pour la Namibie

1. M. MAHMUD (Conseil des Nations Unies pour la Namibie) remercie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir invité le Conseil, reconnaissant ainsi que le Conseil est habilité à parler au nom du peuple d'un territoire encore occupé, en attendant qu'un gouvernement légitime y soit installé.

2. Après avoir retracé brièvement l'histoire du peuple namibien et les événements qui ont abouti à l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 2145 (XXI), 2248 (S-V) et 2372 (XXII), M. Mahmud rappelle comment le Conseil a été empêché de s'acquitter de sa tâche par le refus du régime minoritaire de Pretoria d'appliquer les résolutions des Nations Unies.

3. Le vaste territoire de la Namibie, qui n'a que 852 000 habitants (dont 99 000 Blancs), possède d'abondantes ressources naturelles (diamants, cuivre, plomb, zinc et uranium), tandis que son peuple souffre dans la plus profonde misère sous le joug du régime raciste de l'Afrique du Sud. La Namibie est devenue l'un des plus gros exportateurs de diamants et, ces dernières années, l'Afrique du Sud a pris des mesures pour développer considérablement l'exploitation du cuivre, du pétrole et de l'uranium. La pêche en haute mer et l'industrie des fourrures d'agneaux Karakul sont florissantes.

4. Mais le peuple namibien ne peut profiter des fruits de sa terre. La communauté internationale, reconnaissant que

l'*apartheid*, système d'exploitation fondé sur la doctrine de la discrimination raciale, est le pire mode de domination étrangère, a adopté de nombreuses résolutions pour combattre cet état de fait. Mais le régime illégal établi en Namibie persiste à exploiter de façon éhontée les ressources du territoire, dont les bénéfices vont à une minorité blanche étrangère, alors que le peuple est condamné à subsister dans des conditions d'indignité et de privation imposées par les forces de l'occupation. On estime qu'un tiers au moins du PNB de la Namibie est exporté sous forme de bénéfices réalisés par les sociétés minières étrangères, tandis que les taxes versées par ces sociétés permettent à l'Afrique du Sud de maintenir son occupation illégale en Namibie. Ces énormes bénéfices sont le résultat de l'exploitation non seulement des ressources naturelles de la Namibie, mais aussi et surtout de ses ressources humaines, qui constituent une main-d'œuvre bon marché. Les trois quarts de la main-d'œuvre africaine sont considérés comme des travailleurs migrants, qui ne peuvent pénétrer dans certaines parties de la Namibie réservées aux Blancs que s'ils sont en possession d'un contrat les liant à un employeur blanc désigné. Ces travailleurs sont parqués dans des camps où leurs familles ne peuvent les rejoindre et où les conditions sont celles de lieux de détention.

5. Depuis sa création en 1967, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie n'a négligé aucun effort pour assurer la représentation légitime du peuple de Namibie, en pleine coopération avec la SWAPO (South West African People's Organization), désignée par l'ONU et par l'OUA comme la représentante authentique du peuple de la Namibie. Le fait que le Conseil participe à la quatrième session de la Conférence donne une possibilité de plus au vaillant peuple de Namibie de se faire entendre pour demander la protection de ses intérêts, bafoués non seulement par l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, mais aussi par l'exploitation d'une quantité de sociétés multinationales, qui s'efforcent ensemble de le dépouiller de ressources naturelles non renouvelables. C'est pourquoi le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été amené en 1974 à adopter le décret No 1 concernant la protection des ressources naturelles de la Namibie jusqu'à l'accession du peuple namibien à l'indépendance. L'efficacité de ce décret dépend entièrement de l'appui de la communauté internationale et, en particulier, des pays développés. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en appelle à tous les Etats membres et à toutes les organisations et institutions internationales pour faire de ce décret un élément décisif dans la lutte de libération du peuple namibien. La confiscation par les Etats membres de toutes les marchandises et expéditions provenant de Namibie qui transitent par leur territoire, ainsi que des restrictions à la collaboration économique accéléreraient la décolonisation et contribueraient à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie.

6. Le développement englobe toute la vie économique et sociale d'une nation en transition. Malheureusement pour la Namibie, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a toujours mesuré la croissance au moyen de quelques unités de production identifiées, en faisant totalement abstraction d'autres considérations universellement reconnues. Une croissance de ce genre n'entraîne aucun progrès puisque le

marché intérieur qu'elle crée est très limité et ne profite qu'à quelques-uns.

7. L'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud depuis la première guerre mondiale a créé un climat social et politique qui a consacré les disparités sur la base de la discrimination raciale et sociale. Seul un changement radical d'orientation peut supprimer ces différences et poser les fondements d'un développement économique équilibré. La Namibie étant un pays sous-développé, et apportant malgré elle une contribution importante à l'économie de l'Afrique du Sud, par sa main-d'œuvre bon marché et ses minéraux stratégiques, il est clair, d'une part, que l'Afrique du Sud tient à garder la mainmise sur son économie et, d'autre part, que la Namibie indépendante devra faire face à de graves problèmes, du fait que ses principales ressources sont contrôlées par des intérêts économiques étrangers très puissants.

8. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie mesure l'importance et l'urgence des questions dont la Conférence est saisie. Il est essentiel que les pays en développement, principaux producteurs de matières premières, obtiennent des conditions plus favorables pour accélérer leur développement national et par conséquent qu'ils renforcent la coopération économique mutuelle de façon à atteindre une autonomie plus grande. Cette coopération est souhaitable surtout dans le domaine du commerce et des moyens de communication. En matière de coopération technique, le Conseil pour la Namibie a créé à Lusaka l'Institut pour la Namibie, qui assure la formation des futurs administrateurs d'une Namibie indépendante et est financé par des contributions volontaires d'Etats membres.

9. Comme la plupart des pays en développement, la Namibie accorde une grande importance à l'agriculture : son potentiel agricole est énorme, mais l'abandon dans lequel la terre et les ressources en eau ont été laissés a créé une situation de grande pénurie.

10. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie espère vivement que les délégations participant à la Conférence aborderont les problèmes communs avec hardiesse et imagination et s'efforceront de trouver des solutions pratiques. Vu la somme de connaissances et d'expériences que la Conférence réunit, il est certain qu'un climat de compréhension et de coopération s'instaurera, dans l'intérêt mutuel des pays en développement et des pays développés. L'économie mondiale des produits de base doit être reconstruite de façon réaliste, afin d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement, d'accroître fortement leurs recettes d'exportation et de remédier ainsi au déséquilibre économique entre les deux groupes de pays.

11. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie est empêché de remplir son mandat par le régime raciste et minoritaire de Pretoria. Il espère que la Conférence pourra prendre des mesures décisives pour assurer l'application des résolutions des Nations Unies et lui demande instamment de mener le dialogue qui se déroulera au sujet des questions de commerce et de développement vers la réalisation des aspirations de justice et d'égalité de tous les peuples du monde, y compris le peuple opprimé de la Namibie. Comme

l'un des fondateurs de la SWAPO le déclarait en 1967, le peuple namibien est prêt à mener une lutte longue et amère,

quel qu'en soit le coût, pour obtenir son indépendance et recouvrer sa dignité, à égalité avec les Blancs.

**Résumé de la déclaration faite à la 139^e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Sartaj Aziz,
Conseil mondial de l'alimentation**

1. M. AZIZ (Conseil mondial de l'alimentation) dit que le Conseil mondial de l'alimentation désire rendre compte à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de trois questions importantes qui se rattachent à son ordre du jour.

2. En ce qui concerne l'apport de ressources extérieures destinées à financer le développement de l'agriculture et la production alimentaire, l'assistance extérieure a plus que doublé en valeur nominale entre 1972 et 1975, mais en valeur réelle elle a été érodée par l'inflation, et les prêts à des conditions commerciales augmentent beaucoup plus rapidement que l'aide à des conditions de faveur. A sa prochaine session, le Conseil étudiera systématiquement les contraintes qui influencent défavorablement les programmes et les objectifs en matière de production alimentaire, afin d'orienter les efforts internationaux de façon à augmenter la production dans des pays et des régions déterminés. Il cherchera également à définir un ensemble de critères à utiliser pour identifier un groupe de pays dont les problèmes méritent une attention spéciale et auxquels accorder la priorité en matière d'alimentation. La récente création du Fonds international de développement agricole a fourni un moyen important d'augmenter l'apport de ressources extérieures; cet organisme est doté d'un conseil exécutif où les voix seront également réparties entre pays développés contributeurs, pays en développement contributeurs et pays en développement bénéficiaires. Les pays de l'OPEP et les pays développés ont déjà annoncé d'importantes contributions à ce fonds.

3. La deuxième question importante est celle de la sécurité alimentaire mondiale, qui dépend dans une étroite mesure des accords internationaux visant à rationaliser la commercialisation des céréales et l'établissement de leur cours sur les marchés mondiaux, accords dont discutent actuellement le Conseil international du blé dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT et la Conférence elle-même à propos des problèmes des produits de base. Pour créer un système garantissant à coup sûr la sécurité alimentaire, il importe de prendre une décision sur le volume global des ressources nécessaires, mais cette décision ne résoudra pas le problème que posent notamment le partage de la charge résultant du maintien des stocks, la gestion des stocks, et les incidences que les différents niveaux de réserves ont sur les prix. Il faudra concilier des opinions divergentes quant aux objectifs d'une réserve alimentaire : ainsi, les pays exportateurs voudraient que la constitution de réserves ne modifie pas le fonctionnement normal du marché, tandis que les pays importateurs préféreraient un système à gestion plus stricte pour assurer la stabilité des approvisionnements et des prix. Une solution pratique consisterait à décomposer le système de sécurité alimentaire en ses éléments, et à rechercher les appuis

possibles pour chacun d'eux pris séparément. Le secrétariat du Conseil alimentaire mondial prévoit pour sa part trois composantes, à savoir : une réserve internationale d'un demi-million de tonnes qui permettrait de parer aux cas d'urgence, des réserves nationales destinées à l'aide alimentaire et aux cas d'urgence, constituées dans chaque pays donneur, qui les utiliserait pour faire face à ses obligations ou prévisions nationales en matière d'aide alimentaire, et enfin une réserve de sécurité alimentaire de 15 à 20 millions de tonnes, qui ne serait ni un stock régulateur, ni une réserve de stabilisation, mais fonctionnerait en quelque sorte comme un programme d'assurance permettant d'acquérir et de conserver des réserves en prévision d'éventualités bien définies.

4. Quant à la troisième question importante, le commerce international des produits alimentaires, l'un des problèmes les plus graves auxquels se heurtent les pays en développement résulte du fait qu'ils dépendent de façon croissante de l'importation de denrées alimentaires. Ainsi, alors qu'avant la seconde guerre mondiale les pays en développement fournissaient plus de 60 p. 100 des exportations mondiales de céréales, depuis la guerre nombre d'entre eux sont devenus importateurs nets; en 1975, les pays en développement, pris dans leur ensemble, ont absorbé plus de la moitié des exportations mondiales de céréales, dont 90 p. 100 proviennent actuellement de deux pays seulement, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. En l'absence de stocks, le fait que le monde entier dépend d'une seule région pour un produit aussi vital expose des millions d'individus à la catastrophe et à la famine, en cas de récolte particulièrement mauvaise dans cette partie du monde. Les pays en développement doivent produire davantage de denrées alimentaires pour dépendre moins des importations, et ceux qui sont en mesure d'exporter des céréales devraient avoir une part raisonnable des marchés mondiaux; mais ce ne sera pas possible tant que les politiques nationales et internationales qui régissent l'agriculture et le commerce des denrées agricoles resteront ce qu'elles sont.

5. Sans doute la restructuration progressive et ordonnée de la production et du commerce bénéficierait-elle, à long terme, à tous les pays; mais on reconnaîtra généralement que la conclusion d'accords multilatéraux portant sur un grand nombre de produits différents exigera des négociations longues et difficiles, alors qu'une importante proportion de la population des pays en développement souffre déjà de la faim et de la malnutrition. C'est pourquoi, en matière de sécurité alimentaire, les propositions susceptibles d'être mises en œuvre, indépendamment de tout autre arrangement, devraient être examinées d'urgence, sans attendre les progrès qui pourraient être réalisés dans des domaines connexes.

D. — INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET GATT

Résumé de la déclaration faite à la 132e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Bertil Bolin, directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail

1. M. BOLIN (Organisation internationale du Travail), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, constate que le monde d'aujourd'hui offre le tableau d'une dichotomie inacceptable. Tandis qu'un groupe de pays bénéficie d'un accroissement constant de la prospérité et de l'abondance, 700 millions d'êtres humains connaissent la misère la plus extrême et près de 500 millions souffrent d'une grave malnutrition ou sont menacés de famine. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi de l'OIT²⁶² pourront toutes deux contribuer utilement à transformer ce tableau affligeant si elles se déroulent dans l'esprit qui convient et qui consiste à ne pas trop espérer ni exiger et à accepter l'obligation de partager. Les décisions qui seront prises à la Conférence en cours changeront du tout au tout la structure des nouvelles relations économiques internationales qui se dessinent et contribueront tout particulièrement à l'élimination générale de la pauvreté et du chômage de masse, objectif social que toutes les nations se sont engagées à atteindre et qui sera le but principal de la Conférence mondiale sur l'emploi.

2. Cinq questions sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur l'emploi : les stratégies et les politiques nationales de l'emploi, compte tenu notamment des pays en développement, les migrations internationales de main-d'œuvre, les techniques permettant de créer des emplois productifs, le rôle des entreprises multinationales dans la création d'emplois dans les pays en voie de développement, les politiques actives de la main-d'œuvre et les aides à l'adaptation dans les pays développés. La stratégie proposée pour satisfaire aux besoins essentiels ne porte pas seulement sur les efforts nationaux, mais suggère aussi des mesures internationales et s'applique à tous les pays et à tous les systèmes économiques. La Conférence mondiale sur l'emploi devra tenir compte de questions complémentaires telles que l'aide, la réforme monétaire internationale, les échanges et les politiques commerciales, qui vont être explicitement examinées et négociées à la présente Conférence de Nairobi. Les deux conférences ont donc bien des points en commun, car elles veulent donner la possibilité à tous les êtres humains d'exercer les droits fondamentaux de l'homme.

3. La Conférence de Nairobi doit certes définir des mesures de nature à relever les revenus globaux de

l'ensemble des pays en développement, mais elle devra se préoccuper en priorité des pays les moins développés, le plus gravement touchés et de ceux qui sont relativement défavorisés. Ce sont les plus déshérités qui doivent être les premiers bénéficiaires de la restructuration du commerce international.

4. A la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, les pays en développement ont insisté pour que soient modifiés le volume et la répartition géographique de la production industrielle et ils ont décidé d'atteindre l'objectif de 25 p. 100 de la production totale mondiale dans le laps de temps de 25 ans que l'OIT a fixé pour parvenir à des niveaux suffisants de consommation des biens et services essentiels et pour accroître le volume et la productivité de l'emploi. Il est possible de procéder à d'autres modifications de la structure de la production industrielle et d'améliorer progressivement le taux de croissance de cette production, mais cela dépend des ressources dont sont dotés les pays. C'est le choix judicieux d'une combinaison de techniques appropriées qui peut avoir un effet multiplicateur optimal.

5. La complémentarité des programmes respectifs de l'ONUDI, de la CNUCED et de l'OIT peut faciliter les progrès techniques des pays. L'OIT s'intéresse essentiellement à l'adaptation des techniques aux besoins et aux conditions des pays en développement. Ces besoins concernent essentiellement la recherche et le développement de technologies intermédiaires ou appropriées et la diffusion des informations sur la gamme des choix technologiques possibles. La Conférence mondiale sur l'emploi sera saisie de deux propositions précises : la création d'un groupe de travail sur les techniques appropriées, qui aura essentiellement pour but de mobiliser des fonds pour la recherche et le développement d'une technologie appropriée, et la création d'une section internationale de techniques appropriées, conçue comme un organe de coordination chargé d'assurer, d'une part, la diffusion des informations sur les techniques répondant aux besoins essentiels et, d'autre part, la promotion de la recherche fondamentale et appliquée.

6. Les pays en développement ne pourront réussir totalement à s'industrialiser en choisissant parmi les techniques connues, ni à améliorer leurs termes de l'échange en augmentant leurs exportations de produits agricoles au milieu de l'année 1976, étant donné la situation de dépendance dans laquelle ils se trouvent, à moins d'un consensus sur la manière d'appliquer des politiques objectives de la main-d'œuvre, des transformations de structure et des plans de reconversion. L'OIT est la seule organisation tripartite réunissant travailleurs, employeurs et gouver-

²⁶² Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail, qui doit se tenir à Genève du 4 au 17 juin 1976.

nements; les groupes tripartites seront présents à la Conférence mondiale sur l'emploi et discuteront de l'aide aux aménagements des structures et des politiques actives de la main-d'œuvre. Si les travailleurs se rendent compte qu'ils ne seront pas les seuls à supporter les charges découlant des changements nécessaires à l'instauration d'une nouvelle structure de la production industrielle et à la libéralisation des échanges, mais que ces charges seront partagées par l'ensemble de la communauté, et si les ressources disponibles sont suffisamment abondantes, ils comprendront sans doute les besoins des pays en développement. Une augmentation des importations en provenance des pays en développement ne ferait perdre qu'un petit nombre d'emplois dans les pays développés, mais créerait directement ou indirectement de multiples possibilités d'emploi dans les pays en développement. Toutefois, les pertes d'emploi dans les pays développés pourraient se produire dans des secteurs vulnérables et c'est pourquoi la bonne volonté et la coopération internationale sont indispensables pour garantir le reclassement des travailleurs visés. Une aide efficace à l'aménagement du commerce profitera immédiatement aux pays et conduira à l'instauration d'une structure rationnelle et équitable de la production. L'OIT a proposé la création d'un fonds international de conversion pour encourager les programmes d'aménagement du com-

merce dans les pays industrialisés. Si l'on arrive à créer ce fonds, et qu'il dispose de ressources suffisantes, ce serait peut-être l'une des méthodes les plus sûres pour les pays en développement d'accéder dans de meilleures conditions aux marchés des pays développés et pour les pays développés de renoncer à des industries non concurrentielles, ce qui serait le moyen le plus pratique de mettre en œuvre un nouvel ordre économique : une division internationale du travail nouvelle, équitable et rationnelle.

7. L'OIT s'est engagée à collaborer avec les organismes internationaux qui œuvrent en faveur des objectifs qu'elle considère comme essentiels, notamment quand il s'agit d'une action efficace sur le plan international et national et de mesures tendant à promouvoir l'expansion de la production et de la consommation, à éviter des fluctuations économiques graves, à réaliser l'avancement économique et social des régions peu développées, à assurer une plus grande stabilité des prix mondiaux des matières premières et des denrées, et à promouvoir un commerce international de volume élevé et constant. A cet égard, la présente Conférence et la Conférence mondiale sur l'emploi ont des objectifs ambitieux, la première s'efforcera de réduire l'écart entre les Etats riches et les Etats pauvres, la deuxième comblerait celui qui sépare les riches des pauvres à l'intérieur des Etats.

Résumé de la déclaration faite à la 127e séance plénière, le 10 mai 1976, par M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

1. M. SAOUMA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, souligne que, les principes et objectifs d'un nouvel ordre mondial ayant été clairement dégagés au cours de conférences précédentes, le temps est venu de passer à l'action, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se doit de réussir. Le domaine de l'alimentation et de l'agriculture n'est pas expressément l'un des sujets de négociation de la Conférence, mais le problème alimentaire mondial touche de près à toutes les grandes questions qui figurent à l'ordre du jour.

2. Les pays en développement doivent augmenter leur production alimentaire pour assurer un approvisionnement correspondant à l'accroissement démographique, répondre à la demande additionnelle résultant de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation, améliorer les normes nutritionnelles des couches les plus pauvres de la population. Ces dernières années, les pays en développement, dans leur ensemble, n'ont pu qu'atteindre à peine le premier de ces objectifs et, pour répondre à la demande additionnelle, ils ont dû augmenter leurs importations, ce qui est l'un des traits les plus inquiétants de la situation économique mondiale. D'après des estimations récentes, leur déficit en céréales pourrait atteindre 85 millions de tonnes en 1985, c'est-à-dire qu'il serait impossible à combler. Quant au troisième objectif, l'échec est total puisque, entre 1969 et 1971 déjà, près d'un demi-milliard d'êtres humains souffraient de malnutrition, faute de protéines. En outre, les

pénuries alimentaires qui ont sévi au début des années 70 ont aggravé une situation nutritionnelle déjà mauvaise dans diverses parties du monde.

3. Les travaux de la CNUCED peuvent contribuer de différentes manières à surmonter ces difficultés. La solution des problèmes relatifs aux produits de base permettrait à beaucoup de pays en développement de faire face à leurs besoins alimentaires. Elle peut, d'une part, assurer à ces pays des recettes d'exportation raisonnables, d'autre part, éviter les fluctuations brusques des prix des importations alimentaires. La FAO se félicite de l'accord qui se dessine sur l'ouverture immédiate de négociations systématiques concernant une large gamme de produits de base, et elle est prête à jouer un rôle actif dans ces négociations par l'intermédiaire de ses onze groupes intergouvernementaux qui ont déjà entamé des travaux sur un certain nombre de produits. M. Saouma est tout disposé à réunir, conjointement avec le Secrétaire général de la CNUCED, des sessions extraordinaires de ces groupes, où sont représentés à la fois les producteurs et les consommateurs, à condition, bien entendu, que les travaux de la quatrième session de la Conférence aboutissent à un consensus politique sur les objectifs précis des accords éventuels, les instruments qui les régiraient et les moyens de les financer.

4. La Conférence de la FAO, à sa dix-huitième session (8-27 novembre 1975), a recommandé, dans sa résolution 8/75, au Directeur général d'envisager la création d'une agence internationale des produits agricoles pour gérer

l'achat et la distribution des produits alimentaires nécessaires. Les recommandations de M. Saouma en cette matière dépendront en grande partie des résultats de la présente Conférence.

5. Les pays en développement doivent viser à assurer leur autonomie dans le domaine agricole aussi bien que dans les autres secteurs. La coopération économique entre pays en développement est donc vitale pour une solution rationnelle à long terme du problème alimentaire mondial. Les techniques à employer pour accroître la production alimentaire sont bien connues, mais elles sont onéreuses : d'après les estimations établies par la FAO pour la Conférence mondiale de l'alimentation, les besoins mon-

diaux d'investissement pour l'aménagement des terres et des ressources hydrauliques ne s'élèveraient pas à moins de 8 milliards de dollars par an (aux prix de 1972). Même si la création du Fonds international pour le développement agricole intervient rapidement, il est indispensable que l'aide extérieure consacrée à l'agriculture augmente de façon substantielle.

6. Enfin et surtout, ce dont les pays en développement ont besoin pour résoudre leur problème alimentaire, c'est d'un environnement économique qui leur laisse une certaine liberté de manœuvre, et cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant le transfert de ressources réelles des nations riches aux nations pauvres.

**Résumé de la déclaration faite à la 141^e séance plénière, le 19 mai 1976,
par M. William Clark, vice-président des relations extérieures
de la Banque mondiale**

M. CLARK (Banque mondiale), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que la Banque mondiale consacre l'essentiel de ses efforts à améliorer le sort des populations les plus pauvres — 40 p. 100 de l'humanité — qui, jusqu'ici, n'ont pas bénéficié du développement. M. Clark ne manquera pas de transmettre au Conseil des gouverneurs de la Banque toute suggestion de nature à aider les pays en développement. Le fait que 126 des participants à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement siègent également au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale témoigne de la coopération entre la CNUCED et la Banque mondiale au service du développement.

**Résumé de la déclaration faite à la 132^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. William B. Dale,
directeur général adjoint du Fonds monétaire international**

1. M. DALE (Fonds monétaire international), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, rappelle qu'en janvier 1976 il a été convenu, à la réunion du Comité intérimaire du FMI à Kingston (Jamaïque)²⁶³, d'amender les statuts du Fonds. Il reste aux gouvernements à ratifier l'amendement.

2. En ce qui concerne les taux de change, cet amendement fait du FMI le point de convergence où s'élaborent les initiatives à prendre sur le plan international pour assurer le bon fonctionnement d'un système monétaire international remanié. Les pays membres du FMI ont la latitude d'adopter, en matière de taux de change, les arrangements de leur choix, ce qui ne veut pas dire que leur liberté est totale, car le Fonds, en application de ses nouveaux statuts, est appelé à exercer une ferme surveillance sur la politique des pays membres dans ce domaine. Le FMI est d'ailleurs chargé d'adopter des principes précis dont tous les membres devront s'inspirer dans la mise au point de leur politique, et c'est là une des tâches les plus importantes qui lui soient confiées pour l'instant. Sans doute, beaucoup de pays membres attachent-ils une grande importance au rétablissement d'un système de parités

stables mais ajustables. Ils ont toutefois dû reconnaître que la conjoncture interdit de revenir sous peu à un système de ce genre. En tout état de cause, l'amendement admet cette possibilité.

3. Par ailleurs, il ôte à l'or le rôle capital qui lui était imparti en vertu des statuts précédents : il n'y a plus de prix officiel de l'or, et le Fonds n'est plus tenu d'acheter ni de recevoir de l'or. Les pays membres s'engagent à exercer conjointement un contrôle plus étroit sur la liquidité internationale et à faire des DTS le principal avoir de réserve. Il appartient donc à présent à la collectivité internationale de mettre au point un système tel qu'elle puisse réglementer comme il convient l'accroissement de la liquidité internationale, pour pallier les effets négatifs que peuvent avoir sur l'expansion du commerce et sur les paiements les fortes variations du volume et de la répartition de ces réserves qui sont parfois dues à des événements imprévisibles.

4. C'est ainsi que le FMI a dû, en 1974, se préoccuper des déficits de la balance des paiements courants qui s'étaient considérablement accrus. Pour les pays importateurs de pétrole, cette balance, qui accusait globalement en 1973 un excédent de 3 milliards de dollars, accusait en 1974 un déficit de 52 milliards de dollars. En juin 1974, le

²⁶³ Voir la note 9 ci-dessus.

FMI a donc créé une facilité destinée à financer à moyen terme une fraction des déficits qui étaient imputables, chez les Etats membres, à l'augmentation des prix du pétrole. En 1975, les ajustements opérés par de nombreux pays produisaient leurs premiers résultats et le déficit total de la balance des paiements courants des pays importateurs de pétrole était ramené à 35 milliards de dollars environ. Dans l'ensemble, pendant les deux ans où cette facilité a été mise à leur disposition, le montant total des tirages opérés à ce titre par 55 pays a atteint approximativement 8 milliards de dollars. Les tirages que les pays en développement non producteurs de pétrole ont pu opérer au titre de la facilité ont couvert 35 p. 100 de l'accroissement du prix de leurs importations de pétrole. Pour 1976, la situation de leur balance des paiements courants sera encore moins défavorable, du fait de la reprise économique dans les pays industriels et de l'accroissement rapide de la demande d'importations dans les pays exportateurs de pétrole, mais leur déficit sera néanmoins de près de 30 milliards de dollars. Or, ces pays ne peuvent indéfiniment combler le déficit par des emprunts à moyen et à court terme sur le marché privé des capitaux et il subsiste un important problème d'ajustement appelant des mesures destinées, d'une part, à ramener le déficit à un niveau tolérable et, de l'autre, à offrir aux pays à déficit des ressources extérieures, à des conditions qui soient compatibles avec leur capacité d'assurer le service de leur dette. Depuis plusieurs années, le FMI recommande aux pays à excédent d'adopter, sur le plan intérieur, des politiques visant à accroître le niveau de la demande globale pour faciliter l'ajustement nécessaire dans les pays déficitaires. Il incombe aussi à tous les pays, mais surtout à ceux dont la balance se solde par un excédent, de lever les restrictions au commerce. Il demeure que, sur le plan pratique, que le déséquilibre de la balance des paiements soit d'origine interne ou externe, l'effort d'ajustement doit essentiellement émaner du pays déficitaire lui-même. C'est d'ailleurs pourquoi le FMI met par principe des tranches de crédit à la disposition des pays membres pour les aider à adopter des mesures constructives d'ajustement de la balance des paiements.

5. Le FMI vient en outre de prendre plusieurs mesures pour développer précisément ce type d'assistance, qui devraient être principalement utiles aux pays producteurs de produits de base. En premier lieu, le Comité intérimaire, à la réunion de Kingston, a décidé de relever d'un tiers environ le montant total des quotes-parts des membres du FMI, mesure qui prendra effet quand l'amendement aux statuts entrera en vigueur. La part relative des pays exportateurs de pétrole dans le volume total des contributions au Fonds a été doublée, mais il a été possible de ne pas relever la part des pays en développement non producteurs de pétrole en réduisant celle des pays développés. Cette décision a en outre pour effet de renforcer le rôle des pays en développement membres du FMI dans l'adoption des décisions.

6. En deuxième lieu, les participants à la réunion de Kingston ont également convenu de majorer immédiatement de 45 p. 100 les tranches de crédit du FMI, en attendant la mise en vigueur de l'amendement aux statuts et l'entrée en application du nouveau barème de quotes-parts,

étant entendu que le FMI aura la possibilité d'apporter des concours supplémentaires en cas d'urgence. Par ailleurs, le FMI avait déjà, en septembre 1974, pris une mesure importante pour permettre notamment aux pays dont l'économie a été gravement perturbée en raison de difficultés antérieures, ou qui souffrent d'un déséquilibre organique de la balance des paiements, de faire plus largement appel à ses ressources : il avait en effet créé alors une facilité élargie, au titre de laquelle les prêts sont consentis à plus longue échéance et à concurrence de montants plus importants qu'ils ne sont au titre des tranches de crédit normales.

7. En dernier lieu, le Comité intérimaire a décidé d'affecter la plus grande partie de la vente d'un sixième du stock d'or détenu par le FMI à la constitution d'un fonds fiduciaire, qui n'a d'ailleurs commencé à fonctionner officiellement que la semaine précédente et qui sera chargé d'aider 61 pays à faible revenu à redresser leur balance des paiements. Le FMI reconnaît en effet que ces pays éprouvent, dans la conjoncture actuelle, de plus grandes difficultés à opérer les ajustements nécessaires que les pays à revenu plus élevé, dont l'économie est généralement plus diversifiée et qui sont mieux à même de financer des investissements nouveaux.

8. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit s'efforcer de résoudre deux grands problèmes : l'accroissement de la dette des pays en développement et la dégradation de leurs termes de l'échange.

9. Il est incontestable que certains pays éprouvent déjà ou risquent d'éprouver à bref délai des difficultés de balance des paiements parce qu'ils doivent faire face au remboursement simultané de nombreuses dettes. Certes, la forte augmentation généralisée des prix, ces dernières années, a, dans une certaine mesure, allégé le service de la dette, puisque, pour l'ensemble des pays en développement non producteurs de pétrole, par exemple, le rapport des versements au titre du service de la dette publique aux exportations, lequel s'établissait à 11 ou 12 p. 100 à la fin des années 60 et au début des années 70, est tombé à 9 p. 100 en 1974, avant de remonter à 12 p. 100 en 1975, le dernier phénomène étant imputable à la chute des prix d'un certain nombre de produits de base. Mais ces chiffres ne représentent que des moyennes et, pour certains pays, le rapport est sensiblement plus élevé. De plus, ces chiffres ne tiennent pas compte, en l'absence des données voulues, des dettes à court terme ni des emprunts privés, qui ont parfois atteint de très hauts niveaux. Il est donc arrivé à quelques pays d'avoir du mal à assurer le service de leur dette. On avait jusque-là cherché à résoudre ces problèmes cas par cas, par voie de négociation entre les principaux pays créanciers et le pays débiteur intéressé. Le FMI a prêté son concours technique et souvent son concours financier au réaménagement de la dette, au profit tant des créanciers que des débiteurs. Mais actuellement, les besoins financiers des pays en développement se sont considérablement accrus, et bon nombre des emprunts supplémentaires ont été contractés sur le marché des capitaux privés, tendance qui va certainement persister. Dans ces conditions, il est absolument indispensable de veiller à ne pas entamer la confiance des gouvernements créanciers, des investisseurs étrangers et des

milieux bancaires internationaux. Le FMI est dont tout disposé à rechercher avec les pays intéressés, quand ils font appel à lui, les moyens de régler le problème d'endettement qui peut se poser à tel ou tel autre pays. M. Dale constate avec satisfaction que, malgré certaines difficultés, les milieux bancaires ne semblent pas vouloir réduire le volume des engagements qu'ils prennent au profit des pays en développement.

10. S'agissant des termes de l'échange, on sait qu'ils se dégradent facilement pour la plupart des pays en développement du fait de l'instabilité de leurs recettes d'exportation quand celles-ci sont essentiellement tributaires du commerce des produits de base. Pour l'ensemble des pays en développement non producteurs de pétrole, les termes de l'échange, après avoir augmenté de plus de 6 p. 100 en 1973, ont baissé de 4 p. 100 en 1974 et à nouveau de 12 p. 100 en 1975. Conscient de l'acuité de ces problèmes, le FMI a, dès 1963, créé une facilité de financement compensatoire, qu'il a élargie en 1966 et à nouveau en 1975, et qui est destinée à financer à moyen terme certains déficits des recettes d'exportation. La révision de la facilité, à la fin de 1975, permet de relever, par rapport à la quote-part d'un pays membre, le plafond des emprunts qu'il peut contracter, libéralise les modalités du calcul du déficit des recettes d'exportation, et donne aussi aux pays membres la possibilité de faire plus rapidement appel au Fonds. D'où une utilisation considérablement accrue de cette facilité puisque, pour le premier semestre de 1976, le montant total des tirages sera probablement supérieur au montant total des tirages opérés pendant les 13 années précédentes, soit 1,2 milliard de DTS.

11. Par ailleurs, le FMI dispose, depuis 1969, au profit de ses pays membres exportateurs de produits primaires, d'une facilité de financement des stocks régulateurs destinée à aider les pays membres qui adhèrent à des arrangements internationaux comportant un stock régulateur à financer la contribution qu'ils doivent verser au

stock, sous réserve que ces pays éprouvent des difficultés à équilibrer leur balance des paiements et que l'accord de produit pertinent réponde à certains critères. A la fin de 1975, le FMI a relevé, par rapport à leur quote-part, le plafond des emprunts que les pays peuvent contracter au titre de cette facilité. En outre, les statuts amendés disposent que le recours à la facilité de financement des stocks régulateurs, comme du reste le recours à la facilité existante de financement compensatoire, n'empêche pas les Etats membres de faire appel à d'autres types de ressources du Fonds.

12. La Conférence sait que les Administrateurs du FMI ont attentivement étudié la proposition qui a été faite tendant à ce que le Fonds puisse consentir directement des prêts à un stock régulateur. Leur conclusion a été qu'en acceptant cette idée le Fonds s'écarterait trop du cours normal de ses activités financières. De plus, les Administrateurs préfèrent très nettement maintenir directement le contact entre le FMI et les pays membres faisant appel à ses ressources. Dans l'examen de propositions de ce genre, il ne faut jamais oublier que le FMI a essentiellement pour fonction d'aider les pays membres, quel que soit le niveau de leur développement économique, à corriger des déséquilibres momentanés de leur balance de paiements, sous réserve que leur politique d'ajustement de la balance soit acceptable sur le plan international. Et, pour être "acceptables sur le plan international" les politiques doivent exclure tout renforcement des restrictions imposées aux paiements courants. En effet, le FMI a également pour tâche primordiale de concourir au maintien d'un système de commerce et de paiements internationaux aussi libéral que possible. A défaut de cette limitation, il serait beaucoup plus à craindre que le monde, dans son ensemble, ne revienne à des politiques restrictives au détriment du commerce et du revenu de tous les pays. Il est donc de l'intérêt de tous les pays membres du FMI de veiller à préserver soigneusement son action monétaire propre.

Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. M. M. Ahmad, secrétaire exécutif par intérim du Comité ministériel conjoint des Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert des ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)

1. M. AHMAD [Comité ministériel conjoint du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Comité du développement)], prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, rappelle qu'il a été décidé en 1974 qu'il fallait constituer un organe politique de niveau élevé, composé de ministres des finances, pour contrôler le développement et tous les aspects du transfert de ressources aux pays en développement. Comme certaines des solutions qui ont été adoptées pour pallier les graves difficultés de balance des paiements que connaissent les pays en développement auraient pu avoir pour effet d'aggraver les problèmes à long terme, en particulier en accroissant la dette, le Comité du développement a étudié d'autres méthodes pour accroître le transfert de ressources, notamment les initiatives visant à faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des

capitaux privés, compte tenu de l'augmentation insuffisante des courants d'aide publique, et l'importance que pourraient revêtir l'expansion et la libéralisation du commerce et les termes de l'échange.

2. S'agissant des méthodes spécifiques examinées, M. Ahmad dit que le Comité du développement a approuvé la création d'un fonds fiduciaire du FMI destiné à aider les pays en développement à faible revenu à résoudre leurs problèmes immédiats de balance des paiements. Le fonds sera probablement créé très bientôt; les accords prévoient l'octroi de prêts échelonnés sur dix ans, avec un délai de grâce de cinq ans, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 0,5 p. 100. Deuxièmement, un "troisième guichet" a été créé à la Banque mondiale pour financer des projets destinés aux pays à faible revenu, à des conditions intermédiaires entre

celles de la Banque et celles de l'IDA, grâce à un fonds de bonification d'intérêt alimenté par des contributions provenant de pays industriels et de pays membres de l'OPEP. Il importe d'obtenir des contributions supplémentaires pour exercer un effet maximal sur le courant de capitaux de sources commerciales. Troisièmement, pour accroître l'aide publique au développement, le Comité du développement a envisagé une autre méthode : maintenant que l'on prévoit une reprise dans les pays industrialisés, il conviendrait qu'une part minime de l'augmentation du PNB dans les pays développés soit consacrée à l'assistance supplémentaire au développement. Si l'on fixait cette part à 1 p. 100, l'aide publique au développement atteindrait au total 0,6 p. 100 d'ici à 1980, et il suffirait d'un pourcentage de transfert supplémentaire à peine supérieur pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 sans entraîner une baisse de la consommation dans les pays donateurs. Quatrièmement, pour l'avenir plus immédiat, il faut que l'aide publique au développement augmente dans des proportions déterminées pour recons-

tituer les ressources de l'IDA et accroître les capitaux de la Banque mondiale et des banques régionales. Cinquièmement, un groupe de travail intergouvernemental créé par le Comité du développement étudie actuellement divers moyens de faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des capitaux privés. Enfin, dans son examen des problèmes concernant les produits de base, le Comité a jusqu'ici accordé une attention particulière à l'étude de mesures concernant le financement des stocks régulateurs et la stabilisation des recettes d'exportation.

3. On voit donc que les travaux du Comité du développement complètent ceux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et le Comité espère que la volonté politique de concilier les vues divergentes concernant les problèmes vitaux des produits de base et les moyens d'accroître les débouchés commerciaux des pays en développement et de résoudre le problème de la dette extérieure se manifestera.

Résumé de la déclaration faite à la 135^e séance plénière, le 14 mai 1976, par Mme K.-L. Liguier-Laubhouet, vice-directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

1. Mme LIGUIER-LAUBHOUET (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que la création d'offices nationaux ou régionaux de brevets devrait encourager la capacité d'invention, en particulier dans les pays en développement où de nombreuses découvertes, intéressant principalement les ressources locales, sont restées anonymes parce que les inventeurs ignoraient la possibilité de les faire breveter. Des offices de brevets pourraient également seconder les plans de développement industriel et fournir des informations pour les négociations de contrats de licence et la recherche de brevets.

2. Pour suivre l'évolution des besoins dus à l'arrivée d'un nombre croissant de pays en développement nouvellement indépendants, la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle a été révisée à la suite d'une décision unanime des Etats membres de l'OMPI en septembre 1974, et une déclaration énonçant les buts et objectifs de cette révision a été adoptée sur proposition des experts du Groupe des Soixante-Dix-Sept. La révision de la Convention et la loi type sur les inventions qu'un groupe d'experts des pays en développement est en train de rédiger à l'intention de ces pays leur fourniront un modèle pour leur législation nationale, en application des directives

formulées par l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire.

3. La création de centres de documentation en matière de brevets est à l'étude, avec l'aide du PNUD, en vue de faciliter l'accès à l'information pour le transfert de technologie. Ces centres feront partie du réseau qui sera mis en place quand le Traité de coopération en matière de brevets entrera en vigueur. L'un des objectifs du Traité est d'accélérer le développement économique des pays en développement en protégeant leurs inventions et en leur donnant accès à la technologie la mieux adaptée à leurs besoins particuliers.

4. Outre qu'elle s'occupe de la protection de la propriété intellectuelle, l'OMPI s'intéresse donc aussi à la coopération en vue d'accroître le transfert de technologie pour le développement. Elle a créé une unité qui, tout en réalisant des projets d'assistance technique, se charge de former des spécialistes en matière de gestion des offices de brevets et des centres de documentation. L'OMPI, qui est une organisation pourtant relativement récente, a collaboré étroitement avec la CNUCED, en particulier à l'occasion des travaux sur la révision de la Convention de Paris, et Mme Liguier-Laubhouet ne doute pas que cette collaboration se poursuive.

Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Olivier Long, directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

1. M. LONG (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, exprime l'espoir que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à

sa quatrième session, réussira à aller encore de l'avant dans le sens d'un consensus quant à la définition d'une stratégie mondiale axée sur la solution des problèmes du commerce et du développement, qui sont au cœur de l'actualité. Le

commerce a toujours été considéré comme un puissant facteur de croissance économique et de développement. C'est ce qui explique qu'ait été établi l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui sert aujourd'hui de base à la majeure partie du commerce mondial, et que le GATT soit le lieu où des négociations commerciales d'une portée sans précédent se déroulent actuellement.

2. L'Accord général est avant tout un accord contractuel, auquel ont accédé les gouvernements d'un nombre sans cesse croissant de pays, en développement et développés, à économie de marché et à économie planifiée, de toutes les régions du monde. Toutes les parties contractantes disposent de procédures efficaces de consultation avec leurs partenaires commerciaux, de conciliation et de règlement des différends commerciaux, enfin, de procédures de négociation ayant pour but d'accroître toujours plus les possibilités de commerce et d'adapter les procédures elles-mêmes à mesure que les besoins, ceux des pays en développement en particulier, évoluent, car l'Accord général est un instrument sans cesse en évolution : à preuve la négociation de protocoles spéciaux qui ont permis à des pays présentant des caractéristiques économiques différentes, y compris des pays socialistes, d'y accéder, et le système de préférences tarifaires entre un certain nombre de pays en développement, imaginé, négocié, mis en œuvre au GATT, puis consacré en 1971 par un protocole, qui ne marque d'ailleurs qu'un début. Divers pays en développement envisagent, en effet, d'y accéder et ceux qui y participent déjà envisagent, de leur côté, de nouvelles négociations entre pays en développement visant à libéraliser encore leurs échanges mutuels dans un esprit d'autonomie économique collective.

3. Les négociations commerciales multilatérales du GATT ont pour objet de renforcer la coopération entre pays commerçants et de trouver des solutions aux difficultés que le commerce international, en particulier le commerce des pays en développement, traverse depuis quelques années. Elles ont pour fil directeur la Déclaration de Tokyo²⁶⁴, à laquelle les représentants de plus de 100 pays ont souscrit à l'unanimité en septembre 1973. Cette déclaration va tout à fait dans le même sens que les dispositions relatives au commerce contenues dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et elle donne pleins pouvoirs pour mener à bien les négociations actuelles.

4. Il est certes impossible de dire quoi que ce soit de définitif ou de sensationnel au sujet des négociations qui sont en cours. Six groupes de négociation œuvrent sous la surveillance du Comité des négociations commerciales du GATT. Le premier s'occupe des droits de douane en vue d'un abaissement général substantiel et de la définition d'un régime tarifaire spécialement favorable pour les exportations des pays en développement, le but immédiat étant un accord sur les principaux éléments d'un plan de négociations tarifaires d'ici à la fin de 1976.

5. Pour le deuxième groupe, celui des obstacles non tarifaires au commerce, le but visé est de déboucher d'ici à la fin de 1976 sur une approche concertée à l'égard des

subventions et des droits compensateurs, de s'entendre sur l'essentiel d'un code de la normalisation, d'arrêter une procédure de libéralisation des restrictions quantitatives à l'importation et de convenir d'une base de négociation concernant les questions douanières. En outre, la décision de principe vient d'être prise de créer un groupe de négociation concernant les pratiques en matière d'achats gouvernementaux.

6. Au troisième groupe (produits agricoles), les négociations portent pour l'instant sur les céréales, la viande et les produits laitiers, qui semblent se prêter à des solutions multilatérales, de même sans doute que d'autres groupes de produits. Le groupe s'occupe aussi des mesures tarifaires et non tarifaires visant tous les autres produits agricoles en donnant la priorité aux mesures que les pays en développement ont signalées comme préjudiciables à leur commerce.

7. Les produits tropicaux, confiés au quatrième groupe, sont traités comme un secteur spécial et prioritaire des négociations. Une étape capitale vient d'être atteinte : en réponse aux demandes de concessions tarifaires et non tarifaires présentées par plus de 40 pays en développement, les pays industrialisés ont déposé leurs offres initiales, ce qui donne lieu actuellement à des négociations bilatérales et plurilatérales. Les produits tropicaux devraient faire l'objet d'un accord dans le courant de l'année.

8. Le cinquième groupe traite de la question des sauvegardes, que beaucoup de pays rattachent à celle de l'aide aux aménagements de structure, et les participants chercheront à se mettre d'accord en 1976 même sur les principes fondamentaux à négocier.

9. Le sixième groupe, celui de l'approche sectorielle, tentera d'arriver en 1976 à un accord substantiel quant à l'usage à faire de cette formule dans les négociations.

10. Les six groupes et le Comité des négociations commerciales lui-même étudient activement la question du traitement différencié et des procédures spéciales à instituer en faveur des pays en développement. Il est prévu que le Comité des négociations commerciales examinera à sa prochaine réunion une proposition à l'effet d'instituer un groupe de négociation qui serait chargé de s'occuper des améliorations à apporter au cadre international régissant le commerce mondial. Le mandat proposé pour ce groupe prescrit notamment qu'il prêtera une attention particulière aux améliorations à apporter "en ce qui concerne les échanges et les mesures différenciées plus favorables à adopter pour ces échanges".

11. L'un des traits essentiels de ces négociations est leur caractère multilatéral. Il est bien évident qu'il y aura, à un moment ou à un autre, des consultations et des négociations bilatérales et plurilatérales, mais leurs résultats devront nécessairement être considérés dans un contexte multilatéral et les avantages apportés par les négociations devront être partagés sur une base multilatérale. Certes, tous les participants, en particulier les pays en développement, auraient souhaité que les négociations progressent plus rapidement, et il faut bien dire que leur cadence peut et doit s'accélérer dès maintenant. Pour l'instant, les premiers objectifs à atteindre d'ici à la fin de 1976 ont été

²⁶⁴ Voir la note 8 ci-dessus.

définis et le but convenu était que ces négociations devraient s'achever en 1977.

12. M. Long rappelle les avantages supplémentaires que la Déclaration de Tokyo prévoit pour le commerce inter-

national des pays en développement et fait brièvement allusion au Centre du commerce international, aux destinées duquel la CNUCED et le GATT président en étroite collaboration et auquel le GATT continuera d'apporter son soutien matériel.

E. – ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

Résumé de la déclaration faite à la 136^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. J. C. Santley, directeur exécutif du Comité consultatif international du coton

1. M. SANTLEY (Comité consultatif international du coton), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que le Comité consultatif international du coton (CCIC) compte 46 membres, répartis à peu près également entre exportateurs et importateurs, situés dans toutes les régions du monde et que ses activités couvrent plus de 90 p.100 de la production, de la consommation et du commerce mondiaux du coton, l'un des dix produits de base essentiels, c'est dire que toute position prise par le CCIC est représentative.

2. La situation du coton est à peu près satisfaisante puisque l'on note des signes de reprise de la production et de relance de la consommation. Il est difficile de prévoir à long terme l'avenir du coton, mais les principales variables en sont claires. Le coton continuera à subir les répercussions de forces extérieures telles que l'inflation et les difficultés de change. Sur le plan de l'offre, l'intensification de la concurrence d'autres récoltes végétales sera un élément critique; pour que le coton reste une récolte viable, il faut que les prix tiennent pleinement compte de la hausse du coût des facteurs de production agricoles et de la main-d'œuvre. Sur le plan de la demande, la situation est assez rassurante aux Etats-Unis d'Amérique, en Europe occidentale et au Japon du côté de la consommation; dans les pays socialistes, un accroissement de la production devrait permettre un accroissement continu de la consommation et, dans les pays en développement, la consommation dépendra du progrès économique général. Le potentiel est considérable, mais le coton devra faire face à l'expansion rapide et continue de la consommation des fibres synthétiques et artificielles. La recherche et la promotion sont importantes pour évaluer les perspectives d'avenir du coton. Des propositions actuellement élaborées en commun par le PNUD, la Banque mondiale et la Fondation Rockefeller devraient permettre d'étendre les programmes de l'Institut international du coton. Le CCIC estime que les efforts entrepris aux échelons national et international en vue d'accroître la consommation constituent une manière positive d'aborder le problème de la stabilisation des prix du coton, ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas disposé à étudier d'autres mesures de stabilisation.

3. Passant au programme intégré pour les produits de base, dans la mesure où il concerne le coton, M. Santley dit que ce programme a été spécifiquement inscrit à l'ordre du jour d'une réunion d'experts et de la dernière réunion plénière du CCIC. Celui-ci a examiné la proposition de création d'un système organisé de stocks régulateurs pour le coton. Il a reconnu qu'en théorie des stocks régulateurs

convenablement gérés et financés et fondés sur des prix réalistes pourraient contribuer à la stabilité des prix. Toutefois, la plupart des représentants ont estimé qu'après une première phase pendant laquelle la formation des stocks soutiendrait les prix, l'existence même de ces stocks risquerait d'exercer une influence préjudiciable sur ceux-ci. D'autre part, les problèmes techniques concernant notamment la détermination des qualités seraient sinon insurmontables, du moins redoutables. Certains ont en outre manifesté des appréhensions quant à la fixation d'une marge de prix réaliste qui serait un facteur déterminant de la réussite de tout accord international. Enfin, d'aucuns ont estimé que tout système de stocks régulateurs devrait fournir des garanties contre la surproduction, ce qui ne peut être satisfaisant pour les producteurs.

4. Le CCIC s'était interrogé sur la notion de stabilité et s'était demandé si elle s'appliquait aux prix, aux recettes d'exportation ou aux opérations commerciales. Dans la mesure où elle concerne les prix, le Groupe d'experts a estimé qu'une stabilité absolue n'est ni possible ni souhaitable, mais qu'une stabilité dans des limites tolérables profite à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

5. Le CCIC reconnaît que l'existence de stocks peut poser des problèmes. Les pays en développement ont à juste titre demandé une aide financière quand l'état du marché les obligeait à conserver malgré eux des stocks qui exercent des pressions intolérables sur leur économie. Le CCIC se félicite que la Banque mondiale et le FMI envisagent de fournir une aide financière en pareil cas.

6. Lors de la dernière réunion plénière du CCIC, la plupart des délégations ont considéré que le système actuel de commercialisation semble celui qui, à longue échéance, offre le maximum d'avantages tant aux producteurs qu'aux consommateurs. Il a néanmoins reconnu que le marché libre peut avoir des incidences à court terme qui risquent de susciter des difficultés pour quelques pays en développement, notamment pour tous ceux qui peuvent remplacer le coton comme principale source de recettes d'exportation. Le CCIC a donc souligné qu'il était souhaitable de compléter le système du marché libre par des mécanismes comme le financement compensatoire.

7. A l'instar de la situation économique mondiale, la situation du coton évolue sans cesse et est sujette à de brusques modifications. Le CCIC a donc décidé de garder à l'étude la question d'ensemble de la stabilité. Il est toujours disposé à coopérer étroitement avec la CNUCED et avec les autres organisations internationales qui s'occupent du coton.

**Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Claude Cheysson,
membre de la Commission des Communautés européennes**

1. M. CHEYSSON (Commission des Communautés européennes) prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit qu'un fait fondamental a été reconnu dans toutes les interventions faites jusqu'ici à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : l'interdépendance. Les Européens sont particulièrement sensibles à cette interdépendance, car leurs pays sont fondamentalement dépendants : la population y est dense, les ressources sont insuffisantes, ils importent les trois quarts de leurs produits de base. Leur avenir dépend beaucoup de leurs rapports économiques avec l'extérieur, en particulier avec les pays en développement. Mais on n'a pas assez dit que ce phénomène dépasse l'économie et touche au plus profond de toutes les sociétés. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, las de n'être que des fournisseurs de l'économie mondiale, veulent devenir des partenaires à part entière dans l'ordre économique. En Europe même, il se manifeste une angoisse qui ne diffère pas de celle qui agite le monde arabe, l'Afrique noire ou l'Asie, et la contestation de la jeunesse européenne face à la société de consommation a bien des points communs avec le rejet par les nations prolétaires du modèle européen de progrès. D'où l'inéluctable nécessité de solidarité.

2. Celle-ci se manifeste déjà là où la géographie, l'histoire, la communauté culturelle et spirituelle créent des motivations profondes réelles. C'est ainsi que se construit l'Europe, c'est ainsi que les pays en développement se sont rapprochés dans des ensembles plus ou moins intégrés. Cette volonté d'unité des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept est un des éléments novateurs les plus marquants du nouvel ordre international. La Communauté économique européenne, pour sa part, a déjà conclu, avec tout un bloc de pays de l'Afrique noire, des Caraïbes et du Pacifique, la Convention de Lomé²⁶⁵.

3. Mais la solidarité doit aussi, et de manière complémentaire, s'exprimer au niveau mondial et c'est la raison d'être de la quatrième session de la Conférence. La Conférence réunit non seulement ceux au nom de qui parlaient les délégations à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, pays industrialisés et Groupe des Soixante-Dix-Sept, mais aussi les pays dits centralement planifiés. Ceux-ci, qui sont de grands producteurs de matières premières, qui en sont aussi de grands consommateurs, et cette consommation doit pouvoir se développer, surtout pour les produits tropicaux, doivent jouer un rôle important dans la construction du nouvel ordre économique. Ces pays participent pour 5 p. 100 au commerce extérieur des pays en développement, et ce pourcentage, encore faible, croît rapidement. Par ailleurs, ils n'ont cessé de souligner la nécessité d'un transfert accru de ressources au profit du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

4. La Conférence de Nairobi est la mieux placée pour étudier comme il convient les besoins des pays en développement qui, comme d'ailleurs les besoins des pays industrialisés, diffèrent suivant la géologie et le climat, la position géographique, la densité de la population. A Manille, en janvier/février 1976, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a mis en évidence les besoins criants des pays les plus démunis en matière d'aide financière; le même raisonnement s'étend naturellement à l'aide en nature, principalement alimentaire, tant que les productions vivrières n'auront pas été suffisamment accrues. Les partenaires de la Communauté signataires de la Convention de Lomé ont eux-mêmes fait la liste de ces pays parmi eux, et les 4 milliards de dollars d'aide consentie par la Communauté vont donc à eux en priorité.

5. Dans d'autres secteurs du développement, certains pays éprouvent des difficultés particulières quand, par exemple, la planification devient chez eux impossible parce qu'ils dépendent trop étroitement d'une seule exportation, et qu'un accident climatique ou l'évolution des cours mondiaux en contracte fortement les recettes. C'est d'ailleurs pourquoi la Communauté a assuré ses partenaires contractuels contre ces risques en prenant à sa charge la baisse des recettes d'exportation du produit considéré. Pareil système doit désormais être envisagé au niveau mondial par la Conférence.

6. De même, les difficultés à exporter ne sont pas les mêmes pour tous. La Communauté, pour sa part, a adopté un généreux système de préférences généralisées qui ouvre aux pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept le droit de faire pénétrer en franchise sur son marché 5 milliards de dollars de produits par an, principalement d'articles manufacturés. La Communauté libéralise encore l'octroi de ces préférences pour les pays vis-à-vis desquels elle a pris une lourde responsabilité et qui comptent un grand nombre des pays les plus handicapés du point de vue de la balance des paiements. De ceux-ci, 24, dont la liste figure dans la Convention de Lomé, sont considérés comme plus gênés encore dans leur commerce extérieur par le niveau général de leur développement, par l'éloignement de la mer ou par l'insularité. La Communauté leur accorde des facilités particulières. Il faudrait désormais aussi des systèmes de ce genre au niveau mondial. Les dispositions à prendre au niveau mondial comme au niveau régional à la suite des travaux de la Conférence de Nairobi et de celle de Paris devraient s'inspirer, dans l'ajustement des relations non seulement financières, mais commerciales et autres, d'une formule déjà célèbre dans l'engagement politique : "à chacun selon ses besoins".

7. M. Cheysson a été frappé d'entendre de nombreux orateurs parler des relations entre pays industrialisés et pays en développement comme s'il s'agissait de problèmes relevant de la politique étrangère. Pour la Communauté économique européenne, pour la Commission des Commu-

²⁶⁵ Voir la note 47 ci-dessus.

nautés en tout cas, cette distinction entre l'extérieur et l'intérieur est dépassée. La vie internationale pénètre partout la vie intérieure.

8. Les pays industrialisés n'en proposent pas pour autant un modèle de développement, ils ne peuvent offrir que des moyens de développement. De leur côté, les pays en développement recherchent désormais, à juste titre, l'autonomie, élargie à la notion d'autonomie collective. Et le succès de la nouvelle coopération entre pays en développement et pays industrialisés retentira sur les progrès de ces derniers et sur leurs propres structures. Dans ces pays aussi, la politique du développement a cessé d'être marginale.

9. Il faut donc dans les pays industrialisés, une association directe des représentants des forces économiques, politiques et sociales à ces politiques nouvelles. C'est une condition d'efficacité d'abord, car, dans l'économie de marché de ces pays, les moyens technologiques commerciaux, financiers du développement industriel sont entre les mains des opérateurs. Leur association au développement industriel des pays en développement, sous toutes les formes possibles d'action conjointe, est donc essentielle. Tout le raisonnement de coopération industrielle qui inspire les accords de la Communauté avec les pays associés est fondé sur cette analyse qu'il convient de pousser au niveau

mondial. Ensuite, cette association aux politiques nouvelles est indispensable aussi parce que celles-ci doivent résulter de la volonté des peuples et non pas seulement de la décision des gouvernements. Les travailleurs et la jeunesse de l'Europe doivent pouvoir y adhérer pleinement. C'est la raison pour laquelle les pays membres de la Communauté insistent pour que leurs partenaires rencontrent régulièrement leurs opérateurs, leurs syndicats, les mouvements représentatifs de leur opinion, leurs parlementaires. C'est pourquoi aussi ils attachent beaucoup d'importance à l'action des organisations non gouvernementales.

10. Les problèmes à étudier à la quatrième session de la Conférence, qui doit être celle de la solidarité agissante, sont considérables. Ils sont cependant susceptibles de solution si l'on se place résolument dans une perspective de croissance, et pour M. Cheysson, le terme n'a pas été prononcé assez souvent. A défaut de croissance, la dispute sur le partage ne peut mener qu'aux conflits et aux tensions de toutes sortes. Or, les Européens veulent parier sur l'entente, la coopération et le développement. Ils refusent l'affrontement dans le dialogue Nord-Sud, qui est complémentaire de la détente Est-Ouest. Cela suppose la croissance, à la faveur de laquelle de nouvelles complémentarités seront trouvées dans des structures réorganisées.

**Résumé de la déclaration faite à la 130e séance plénière, le 11 mai 1976, par M. Assen Velkov,
secrétaire adjoint du Conseil d'aide économique mutuelle**

1. M. VELKOV (Conseil d'aide économique mutuelle), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, déclare que les pays membres du CAEM, dont le potentiel économique et la position dans l'économie mondiale ont été renforcés par le plan quinquennal qui s'est terminé en 1975, sont maintenant entrés dans une nouvelle période de planification qui les mènera jusqu'en 1980.

2. Une des caractéristiques de ces plans a été l'élaboration, pour la première fois, d'un plan concerté de mesures multilatérales d'intégration pour la période 1976-1980. Ce plan, qui vise à développer l'intégration économique socialiste, comporte des mesures très importantes pour l'élaboration de projets et l'expansion de la capacité de production des pays membres du CAEM.

3. Conformément à leur politique de coexistence pacifique et dans l'intérêt du progrès social, les pays du CAEM s'efforcent de développer leurs relations économiques, scientifiques et technologiques avec d'autres pays, quel que soit leur régime social, conformément aux principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats²⁶⁶, de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial²⁶⁷, ainsi que de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

²⁶⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

²⁶⁷ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

4. Les pays membres du CAEM tiennent tout particulièrement à intensifier encore ces relations avec les pays en développement et, de ce fait, attachent une grande importance aux décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. En 1975, leur commerce avec les pays en développement a augmenté de 13,4 p. 100 par rapport à 1974, soit une augmentation de plus du double depuis 1970.

5. La coopération des pays membres du CAEM a essentiellement pour but de développer les branches les plus importantes de l'économie des pays en développement et leur secteur d'Etat afin d'élargir l'éventail de leur production et d'en accroître le rythme, pour renforcer leur indépendance économique. En 1975 seulement, ils ont signé plus de 180 accords de coopération avec les pays en développement. Leur coopération technique et économique vise surtout, avec plus de 70 p. 100 des crédits octroyés, à développer les industries nationales et les sources d'énergie des pays en développement. En 1973, la Banque internationale d'investissement a créé un fonds spécial de crédits à cette fin.

6. En 1975, le CAEM a conclu avec l'Irak et le Mexique des accords de coopération multilatérale dans différents domaines de l'économie, de la science et de la technologie, en vue d'accélérer le développement d'une économie indépendante et diversifiée dans ces deux pays.

7. Pour répondre aux besoins des pays en développement en matière de spécialistes hautement qualifiés, le

CAEM a créé un fonds destiné à accorder des bourses de formation, dans des pays du CAEM, à des cadres de pays en développement, cela parallèlement aux programmes bilatéraux.

8. Le CAEM participe à l'exécution d'un projet PNUD/CNUCED d'assistance technique qui prévoit un certain nombre de séminaires sur le développement du commerce entre pays socialistes d'Europe orientale et pays en développement, qui contribuent à diffuser des renseignements utiles sur les possibilités d'expansion du commerce et de la coopération économique entre ces deux groupes de pays.

9. Par ailleurs, pour participer activement à la division internationale du travail et compte tenu du principe de la coexistence pacifique des Etats à systèmes économiques et sociaux différents, les pays membres du CAEM accroissent actuellement leurs échanges commerciaux et autres formes de coopération économique avec les pays capitalistes

industrialisés, au moyen d'accords intergouvernementaux à long terme.

10. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a marqué une étape importante sur la voie de la normalisation des relations internationales. Le CAEM, pour sa part, est fermement décidé à contribuer à l'application des principes énoncés dans la partie de l'Acte final relative à la coopération dans le domaine de l'économie, de la science, de la technologie et de l'environnement. Dans cet esprit, il a établi des relations officielles avec la Communauté économique européenne et a proposé de conclure un accord prévoyant la création de conditions favorables pour la coopération, sur une base d'égalité, entre les deux organisations et leurs pays membres.

11. Ces dernières années, les contacts du CAEM avec les organisations internationales économiques, scientifiques et techniques se sont considérablement améliorés et sa coopération avec la CNUCED prend un caractère plus concret.

**Résumé de la déclaration faite à la 136^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. H. W. Allen,
directeur exécutif du Conseil international de l'étain**

1. M. ALLEN (Conseil international de l'étain), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, rappelle que l'Accord international sur l'étain est maintenant cité comme un exemple de coopération internationale dans le domaine des produits de base et qu'il renferme des dispositions économiques destinées à servir les intérêts des producteurs aussi bien que des consommateurs. Pays producteurs et pays consommateurs peuvent échanger leurs vues au Conseil international de l'étain, où chacun des deux groupes dispose du même nombre total de voix.

2. Les dispositions économiques sont appliquées par un mécanisme double d'intervention sur le marché mondial : un stock régulateur et la possibilité de limiter les exportations. En effet, il a parfois fallu en cas de faiblesse persistante du marché, soutenir le stock régulateur en instituant un contrôle des exportations.

3. Le Conseil a amplement prouvé que l'Accord international sur l'étain lui permet de défendre le prix plancher, ce qui a été notamment le cas lors de la dernière récession, pendant laquelle il a pu empêcher un effondrement des cours. Le stock régulateur contribue également à atténuer les fortes fluctuations du marché. Ces opérations ont une grande valeur non seulement pour les pays producteurs et exportateurs, qui sont en général des pays en développement, mais aussi pour les pays industrialisés consommateurs et importateurs. Les mesures de soutien prises en faveur des producteurs sont, pour les consommateurs, la meilleure garantie de la stabilité des approvisionnements.

4. L'efficacité des opérations dépend certes de l'habileté avec laquelle le Conseil fixe le prix plancher de l'étain, qui tient compte des coûts de production, ainsi que son prix plafond. Mais des facteurs extérieurs tels que l'état du commerce mondial, le cycle des échanges et les fluctuations monétaires influencent le prix de l'étain et il est impossible

à un accord visant un seul produit de base de comprendre des dispositions qui y remédieraient. A plus long terme, les prix passent d'un niveau à un niveau plus élevé et, même s'il était souhaitable d'empêcher cette évolution, l'Accord ne renferme pas les dispositions nécessaires. Ces mouvements à long terme correspondent à une baisse de la valeur de l'argent et à une augmentation des coûts de production plutôt qu'à une amélioration des bénéfices réels des producteurs. Les fluctuations des cours sont aggravées par la spéculation et par l'attitude des consommateurs qui ont tendance à gonfler leurs stocks quand les prix montent, accroissant ainsi la demande à un moment où l'offre diminue, et à dégarnir leurs stocks quand les prix baissent, diminuant la demande en période d'excédent.

5. La question du financement du stock régulateur est l'un des principaux sujets de préoccupation du Conseil. Le stock régulateur est financé par les sept pays producteurs, dont six pays en développement, qui versent des contributions obligatoires. Les pays consommateurs peuvent verser des contributions additionnelles volontaires; jusqu'à présent, 5 pays consommateurs sur 20 ont indiqué qu'ils avaient l'intention de le faire. Le Conseil a pu obtenir d'autre part des crédits bancaires commerciaux qui ont plus que doublé les ressources dont il dispose pour le stock régulateur. Des démarches ont été faites auprès du FMI et de la Banque mondiale au sujet de la possibilité du versement de contributions directes au stock régulateur. Pour le moment, la facilité du FMI aide certains pays producteurs, mais seuls les pays qui ont des difficultés de balance des paiements peuvent en bénéficier. La Banque mondiale n'a malheureusement pas pu élaborer de conditions satisfaisantes pour des prêts au Conseil. Celui-ci, habilité à prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer le financement du stock régulateur, a envisagé d'émettre des obligations sur le marché des capitaux. Il

s'intéresse tout particulièrement aux propositions de financement de stocks régulateurs que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pourrait examiner, qu'il s'agisse du fonds centralisateur proposé dans le programme intégré pour les produits de base ou de la banque internationale des ressources proposée par les Etats-Unis d'Amérique. Les activités du Conseil international de l'étain dans le domaine du stock régulateur sont des opérations rentables, qui pourraient se traduire par un bénéfice atteignant 100 p. 100 quand le présent accord viendra à expiration.

6. M. Allen se félicite que les Etats-Unis d'Amérique aient signé pour la première fois un accord international sur l'étain, le cinquième Accord, qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 1976. Il déplore toutefois que la composition du Conseil soit incomplète puisque notamment la République populaire de Chine, important exportateur, et le Brésil, producteur et consommateur, n'en font pas partie. Le Conseil international de l'étain espère qu'à la suite de la Conférence en cours, les pays qui n'ont pas signé le cinquième Accord international sur l'étain réexamineront la possibilité d'y adhérer.

Résumé de la déclaration faite à la 132e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Abdel Al Absagban, secrétaire général du Conseil de l'unité économique arabe

1. M. AL ABSAGBAN (Conseil de l'unité économique arabe), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, constate que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se réunit à un moment où le développement du tiers monde est dans une impasse. Selon les rapports de l'ONU, les pays du tiers monde ont enregistré entre 1950 et 1970 un taux de croissance de 5 p. 100, mais pour le groupe des pays les moins avancés, le taux ne dépasse pas 1 p. 100. Le tiers monde compte 70 p. 100 de la population mondiale, mais n'a que 30 p. 100 du revenu mondial. Les pays en développement producteurs de matières premières ne reçoivent que 10 p. 100 du prix de vente de leurs produits, le reste allant à des sociétés de pays développés. Ils ne reçoivent que 4 p. 100 des prêts du FMI et de la Banque mondiale. Ils ne représentent que 7 p. 100 de la production industrielle mondiale et leur endettement extérieur est supérieur à 120 milliards de dollars, le service de la dette engloutissant plus de la moitié de l'aide publique au développement accordée par les pays industrialisés.

2. Depuis la première Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays développés, qui s'étaient engagés à verser une aide équivalant à 1 p. 100 de leur PNB, n'ont toujours pas réalisé leur promesse. Leur aide ne dépasse pas 0,3 p. 100 du PNB, alors que celle des pays arabes exportateurs de pétrole représente 3,5 p. 100 du PNB. En outre, l'aide des pays développés est souvent liée à des conditions arbitraires, et elle n'est pas toujours conforme aux objectifs prioritaires des pays en développement. L'aide au développement n'est pas une œuvre de charité, mais une contribution à l'avènement d'une communauté internationale fondée sur la justice et la dignité humaine. C'est pourquoi les pays arabes y ont toujours attaché une grande importance. Outre qu'ils apportent directement une aide aux pays du tiers monde, les pays arabes ont créé diverses institutions de financement du développement. M. Al Absagban en cite une dizaine, qui disposent d'un capital total de 10,5 milliards de dollars servant exclusivement à financer des projets de développement et laissent aux organisations internationales et aux pays développés un rôle important dans l'élaboration des projets et leur exécution.

3. Les principaux obstacles au développement sont la faible capacité d'absorption des pays en développement et

le fait qu'il existe peu de projets de développement prêts à être réalisés. C'est pourquoi il ne faut pas confondre l'aide immédiate fournie aux pays pour résoudre leurs difficultés de balance des paiements avec l'aide au développement proprement dite. En ce qui concerne les problèmes de balance des paiements, le Conseil de l'unité économique arabe estime qu'il faut en chercher la solution dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁶⁸. Pour ce qui est de l'aide au développement, il considère qu'elle devrait davantage être dirigée vers la création d'institutions de financement chargées d'identifier les projets réalisables et de développer la capacité d'absorption des pays.

4. Si l'on examine le commerce international, on constate, d'une part, que le système économique en vigueur n'a fait que renforcer la subordination des pays en développement, d'autre part, qu'il a abouti à une polarisation du commerce en faveur des pays occidentaux développés. Le volume du commerce entre les pays occidentaux a augmenté entre 1953 et 1974, en même temps que le volume de leur commerce avec les pays en développement diminuait. En outre, tandis que le commerce des pays socialistes avec les pays en développement est passé de 1,8 p. 100 en 1953 à 5,1 p. 100 en 1974, leur commerce avec les pays occidentaux est passé pendant la même période de 14 p. 100 à 35,7 p. 100. Quant au commerce entre les pays en développement, il a diminué. Du point de vue de la structure, le commerce international consiste essentiellement en un échange des matières premières produites par les pays en développement contre les articles manufacturés produits par les pays développés.

5. Le déficit de la balance des paiements des pays en développement (non compris les pays exportateurs de pétrole) est actuellement estimé à 30 milliards de dollars pour 1976, mais du fait de la baisse constante du prix des matières premières, il pourrait même atteindre 43 milliards de dollars. De plus, la stagnation économique et l'inflation dans les pays industriels ont réduit la demande de matières premières et, partant, les recettes d'exportation des pays en développement. En même temps, le prix des articles manufacturés a augmenté, et donc le coût des importations essentielles des pays en développement. Ainsi, la crise des

²⁶⁸ Voir la note 1 ci-dessus.

pays développés n'a fait qu'aggraver les difficultés des pays en développement, et compromettre leurs efforts de développement. Le seul remède possible est d'indexer le prix des matières premières sur celui des articles manufacturés et de modifier la structure du commerce pour remplacer les échanges articles manufacturés contre matières premières par des échanges articles manufacturés contre articles manufacturés. Cette mutation suppose bien entendu l'octroi d'une aide financière et technique.

6. Après l'échec du système monétaire international en vigueur depuis les accords de Bretton Woods, des ajustements y ont été apportés à la Réunion de Kingston en janvier 1976²⁶⁹. Il faut espérer que le nouveau système évitera les erreurs du précédent, qui a entraîné une croissance déséquilibrée du commerce international, le commerce des pays avancés se développant plus vite que celui des pays en développement. Toutefois, il prête dès à présent à plusieurs critiques. D'abord, certaines monnaies continuent d'être prédominantes. Ensuite, les pays développés détiennent encore 68 p. 100 des voix et un pays, avec 20 p. 100 des voix, peut à lui seul bloquer les décisions. Enfin, le système est loin d'être universel, puisque ni les pays socialistes, ni la Suisse ne participent à son fonctionnement. Il est regrettable que les ajustements en question correspondent essentiellement aux intérêts des pays développés, au détriment de ceux des pays en développement. La CNUCED a son mot à dire à cet égard, et il faudrait compléter la Déclaration et le Programme d'action de Manille pour qu'elle traite de cette question importante.

7. Trois grands moyens d'action peuvent être utilisés en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Premièrement, les producteurs de produits de base des pays en développement peuvent s'unir pour garantir les prix et la stabilité de leurs exportations. Le succès de l'OPEP témoigne de l'efficacité de ce moyen puisque, pour

la première fois, les pays développés acheteurs de matières premières traitent à égalité avec les pays en développement. Deuxièmement, les pays en développement peuvent créer des groupements économiques régionaux et renforcer les groupements qui existent déjà. C'est la seule façon pour eux de s'industrialiser et d'accroître leur part du commerce international. Pour être efficace, la coopération entre pays en développement doit se faire, si possible, par l'intermédiaire des groupements économiques régionaux. Par ailleurs, ces groupements sont certainement les meilleurs instruments de coopération entre pays développés et pays en développement et, en même temps, la meilleure défense des pays en développement contre les effets des groupements économiques des pays développés. M. Al Absagban cite à cet égard l'exemple des pays arabes, où les efforts du Conseil de l'unité économique arabe et de la Ligue des Etats arabes ont abouti à une stratégie unifiée de développement, qui comprend les points suivants : coordination entre les plans de développement des pays arabes à partir de 1981, lancement de projets en association entre pays arabes, développement de la capacité d'absorption des pays, création d'unions industrielles spécialisées, libération du commerce et création d'un fonds monétaire arabe.

8. Le troisième moyen est d'intensifier la collaboration entre pays développés et pays en développement en vue de stabiliser le nouveau système international. A cet égard, les organisations internationales auront un rôle accru à jouer, en particulier la CNUCED, qu'il faudrait doter des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans l'instauration du nouvel ordre économique international.

9. Le Conseil de l'unité économique arabe considère que la Déclaration et le Programme d'action de Manille contiennent des solutions concertées pour l'établissement d'un ordre international juste et favorable au progrès économique. Il considère aussi que les pays en développement devraient intensifier leurs efforts dans les groupements économiques afin de renforcer la coopération internationale et de la rendre plus efficace.

²⁶⁹ Voir la note 9 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 124e séance plénière, le 7 mai 1976, par M. Emile van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques

1. M. van LENNEP (Organisation de coopération et de développement économiques) prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que le système économique mondial est caractérisé par une interdépendance croissante des nations, l'économie de chacune étant de plus en plus vulnérable à toutes les crises, où qu'elles surviennent. Tous les pays, développés et en développement, bien que leurs vues divergent sur les moyens à employer, ont aujourd'hui un objectif commun : apporter au système mondial les réformes de structure nécessaires pour qu'il fonctionne au profit du progrès et de la stabilité économiques au niveau national. Cette communauté d'intérêts est attestée notamment par la Déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement, adoptée par le Conseil ministériel de l'OCDE en mai 1975,

et à l'échelon mondial, dans le cadre tracé aux fins d'une action concertée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa septième session extraordinaire.

2. Toutefois, si les intérêts sont communs, les problèmes sont différents, et appellent des solutions différentes, d'où le besoin de politiques permettant de gérer l'économie mondiale dans l'intérêt général et d'autres qui aient pour but de régler les problèmes propres des pays en développement, surtout des plus pauvres.

3. Pour prendre d'abord l'économie mondiale, la reprise s'accélère dans les pays industrialisés. Les importations des pays de l'OCDE ont fortement augmenté pendant les derniers mois de 1975 et les premiers de 1976, et il est probable que le déficit cumulé de leurs paiements courants

atteindra au moins 20 milliards de dollars, ce qui correspond en partie à une amélioration de la position du compte courant des pays en développement non producteurs de pétrole. L'essentiel, pour tous les pays développés et en développement, est de savoir si la reprise continuera et s'étendra à d'autres pays, ou si elle dégénérera bientôt en une nouvelle poussée d'inflation. Les conséquences économiques, sociales et politiques de la persistance du cycle inflation/récession qui a caractérisé les cinq premières années de la décennie pourraient gravement compromettre la croissance économique, et les responsables des décisions dans les pays développés doivent reconnaître qu'au-delà d'un certain seuil, il est bon de freiner la relance aujourd'hui pour que la reprise soit plus soutenue par la suite. L'élaboration d'une stratégie concertée à cette fin sera l'un des points essentiels de l'ordre du jour du prochain Conseil ministériel de l'OCDE.

4. Les cours de nombreux produits de base se sont déjà considérablement redressés depuis l'automne 1975, et l'optimisme des producteurs renaît en même temps que l'inquiétude des consommateurs. Cependant, on ne saurait assez souligner que ce redressement est conforme aux intérêts des uns et des autres, dans la mesure où les prix ont retrouvé des niveaux rémunérateurs, auxquels les investissements nécessaires pour garantir une offre suffisante redeviennent rentables. Mais il comporte des dangers à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs, car il pourrait présager de nouvelles hausses spéculatives des prix, un nouveau bond dans la spirale inflationniste des cours des produits de base et des prix industriels et une menace grave pour la durabilité de l'expansion actuelle. Il importe de s'attaquer d'urgence de façon cohérente et concrète au problème des matières premières et des produits de base en augmentant la stabilité des marchés, en assurant des investissements et des approvisionnements suffisants et en stabilisant les recettes d'exportation.

5. Une meilleure gestion de l'économie mondiale est essentielle pour tous les pays, mais il faut aussi que tous puissent en profiter également. Les membres de l'OCDE, tout en croyant généralement aux vertus de l'économie de marché, reconnaissent que ses règles n'ont pas toujours été appliquées de façon équitable à tous les participants, et qu'elle ne produit pas par elle-même une répartition acceptable du revenu, ni à l'intérieur des pays ni sur le plan international. Une action positive s'impose pour aider les pays en développement à participer davantage à une économie mondiale mieux gérée et à en profiter mieux. Les négociations commerciales multilatérales sont une occasion unique de repenser les règles du commerce international afin d'améliorer les possibilités commerciales des pays en développement. D'autres négociations sont en cours en vue d'améliorer l'accès des pays en développement à divers

types de facilités de financement à long terme : il s'agit des travaux sur l'accès aux marchés des capitaux et sur des arrangements visant à accroître la capacité de prêt de la Banque mondiale et des institutions régionales de financement.

6. Au cours des trois dernières années, la dette extérieure globale des pays en développement non producteurs de pétrole a doublé. Si beaucoup ont pu maintenir leur croissance économique en recourant à des sources de financement privées, l'accumulation de la dette extérieure compromet de plus en plus le développement des plus pauvres et mérite une attention particulière.

7. L'accès aux connaissances scientifiques et technologiques est un autre élément important d'une politique cohérente. Il faut tenir compte du fait qu'une grande partie du savoir-faire technologique, en particulier dans le domaine industriel, est entre les mains du secteur privé. L'OCDE a constaté que l'action des pouvoirs publics n'influe pas sur le transfert commercial à court terme de la technologie, mais peut modeler l'évolution à long terme des technologies nationales et internationales. On pourrait prendre des dispositions pour renforcer la capacité technologique des pays en développement et améliorer les moyens d'information sur les techniques existantes et la possibilité de les adapter à des besoins particuliers. Les pays développés peuvent accorder une assistance technique et encourager les entreprises privées à cette fin, conformément aux propositions faites à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

8. Les pays de l'OCDE reconnaissent la nécessité d'une action spéciale pour aider les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la misère. Ils reconnaissent en particulier que ces pays ont besoin de transferts de ressources substantiels à des conditions de faveur pour appuyer leurs efforts individuels. Il est encourageant que, d'après des estimations provisoires, l'aide publique au développement en provenance des membres du CAD ait augmenté de près de 20 p. 100 en 1975, ce qui représente une augmentation importante en valeur réelle pendant une année où de nombreux pays de l'OCDE ont connu eux-mêmes des difficultés économiques et financières. L'OCDE espère que cette tendance se confirmera dans les années à venir. La proportion d'aide accordée à des conditions de faveur aux pays les plus pauvres, bien qu'elle ait augmenté au cours des dernières années, ne suffit pas encore à couvrir les besoins de ces pays et il faut multiplier les efforts pour les aider. Parmi les mesures spéciales prises à leur intention, M. van Lennep cite le programme de développement à long terme lancé à la suite d'initiatives du CAD et du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

**Résumé de la déclaration faite à la 139e séance plénière, le 18 mai 1976, par M. Ahmad Minai,
ambassadeur, secrétaire général de l'Organisation de coopération régionale pour le développement**

1. M. MINAI (Organisation de coopération régionale pour le développement), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que l'activité de son organisation constitue un exemple des initiatives que les pays en développement peuvent prendre pour encourager l'expansion commerciale, la coopération économique et l'intégration régionale. Une coopération économique régionale comme celle que l'OCRD s'emploie à encourager pourrait contribuer efficacement à l'expansion du commerce et à la coopération économique au plan mondial. Sans viser à l'intégration économique, les membres de l'OCRD cherchent à établir des liens économiques et culturels étroits à tous les niveaux. Grâce aux efforts communs des trois pays membres de l'organisation, leur PIB cumulé a atteint en 1975 le chiffre de 50 milliards de dollars à prix constants et leurs exportations, pétrole compris, ont représenté 27 milliards de dollars. Leur population qui, au total, dépasse 150 millions d'habitants, constitue un vaste marché dont les possibilités d'expansion sont considérables.

2. L'OCRD applique un programme de coopération technique de grande portée. Les pays membres ont déjà organisé avec succès des échanges d'étudiants et d'experts et ils ont institué un conseil consultatif régional de la

recherche scientifique et atomique. Les mesures prises pour développer le commerce intra-régional comprennent un mécanisme de paiements multilatéraux, un accord sur le commerce de transit, des arrangements de troc et la création de la Chambre de commerce et d'industrie de l'OCRD. Il y a eu des consultations ministérielles en vue d'instaurer des préférences commerciales. Les dirigeants des trois pays, au cours d'une réunion tenue en avril 1976 à Izmir, ont décidé d'élaborer un traité qui serve dorénavant de base à toutes les activités de l'OCRD et de prendre des mesures pour créer dans les dix prochaines années une zone de libre-échange de l'OCRD. Ils ont également envisagé la création de plusieurs institutions régionales importantes dans des secteurs divers : banque et assurances, transports maritimes, science et technologie, économie, tourisme, gestion hôtelière, action en faveur de la jeunesse.

3. Une mission d'enquête commune a étudié plusieurs secteurs industriels de la région en vue de mettre sur pied des coentreprises industrielles viables. Dans le domaine commercial, des fonds communs de réassurance fonctionnent de façon satisfaisante depuis 1967.

4. M. Minai se déclare convaincu que les buts de l'OCRD et la vitalité dont elle fait preuve reflètent fidèlement les objectifs de la Conférence.

**Résumé de la déclaration faite à la 136e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. U. K. Hackman,
directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao**

1. M. HACKMAN (Organisation internationale du cacao), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, rappelle que c'est sous les auspices de la CNUCED qu'une longue négociation entre pays producteurs et pays consommateurs de cacao a enfin abouti en 1972 et que c'est à nouveau sous ses auspices que l'Accord international sur le cacao a été renégocié en 1975. L'Organisation internationale du cacao groupe 19 pays exportateurs et 31 pays importateurs, ainsi que la Communauté économique européenne. La CNUCED peut mettre à son actif le fait d'avoir réalisé dans le domaine de l'économie du cacao une entente entre pays développés et pays en développement.

2. Les caractères de l'économie du cacao s'étant profondément modifiés entre le début et l'aboutissement de la négociation, certaines des dispositions de l'Accord relatives aux contingents d'exportation et aux opérations du stock régulateur n'ont jamais pu être mises à l'épreuve. Mais le fait que le prix des marchés est actuellement supérieur à la marge de prix stipulée dans l'Accord et que le stock régulateur n'a pas de cacao à vendre ne signifie pas que l'Organisation internationale du cacao n'ait pas à ce jour joué un rôle important.

3. L'Organisation internationale du cacao a notamment servi de centre pour l'examen des problèmes immédiats. La transformation de l'économie mondiale du cacao, au cours des dernières années, et, d'une manière générale, l'essor du marché des produits de base, ont prouvé qu'un accord tendant exclusivement à protéger les pays producteurs n'aurait qu'une portée très limitée. On reconnaît aujourd'hui que l'Accord doit favoriser une certaine structuration du marché et offrir des stimulants à l'investissement nécessaire pour assurer l'approvisionnement des consommateurs et développer des débouchés pour les producteurs. Le Conseil international du cacao a donc décidé récemment d'aborder en même temps la question de l'augmentation des investissements dans la production de cacao et les problèmes de la consommation de cacao, en particulier celui qui tient au danger représenté par les produits de remplacement, dans le cadre d'une stratégie globale. L'Accord garantissant un prix minimal aux producteurs, ceux-ci planifient plus facilement leurs engagements financiers et investissent plus facilement dans une production qui, naguère, ne donnait souvent pas le revenu escompté. Par ailleurs, le fait que les producteurs et les consommateurs ont trouvé, au moyen de l'Accord, une formule satisfaisante

pour financer le stock régulateur est un succès considérable. L'Organisation internationale du cacao a institué un système de contrôle par lequel le cacao entrant dans le commerce international fait l'objet d'un prélèvement de 1 cent des Etats-Unis par livre au profit du stock régulateur. A ce jour, les fonds accumulés s'élèvent à 70 millions de dollars et atteindront certainement 90 millions de dollars à la fin septembre 1976. Le fonctionnement de ce système de contrôle a permis d'acquérir une expérience qui sera utile le jour où il faudra mettre en œuvre les dispositions de l'Accord relatives aux contingents d'exportation.

4. En outre, l'Organisation internationale du cacao a fait ses preuves en tant que centre d'information sur l'économie mondiale du cacao. Elle a établi une étude de la capacité mondiale de consommation et de production de cacao portant sur les dix années à venir, qui a été bien accueillie par l'industrie du cacao et par les milieux s'occupant de produits de base en général. Elle publie le Bulletin trimestriel de statistiques de cacao, dont la diffusion est très large.

**Résumé de la déclaration faite à la 136^e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. A. F. Beltrão,
directeur exécutif de l'Organisation internationale du café**

1. M. BELTRÃO (Organisation internationale du café), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, fait un bref historique de l'Organisation internationale du café qui, depuis 1963, a administré trois accords internationaux sur le café et compte aujourd'hui 63 membres dont 42 pays exportateurs représentant à peu près 99 p. 100 de la production mondiale, et 21 importateurs représentant 90 p. 100 de la consommation mondiale. Ces accords ont beaucoup contribué à renforcer l'économie des producteurs et à développer le commerce international et la coopération internationale. Le premier a été négocié sous les auspices de l'ONU; les autres ont été négociés au siège de l'Organisation internationale du café, mais le dépositaire en reste l'ONU. La CNUCED a toujours coopéré efficacement avec l'Organisation internationale du café. L'Accord international de 1976 sur le café entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1976; contrairement aux deux précédents, il a été conclu en période de baisse de la production par rapport à la demande, ce qui a fait monter les prix en flèche.

2. Pour l'essentiel, le nouvel accord permet au marché de fonctionner sans contingents si les cours montent au-dessus des niveaux convenus, mais il prévoit des contingents pour empêcher l'effondrement des cours par suite de fortes fluctuations en baisse ou d'une détérioration soutenue; il institue une juste répartition du marché entre les membres exportateurs, prévoit la promotion de la consommation, ainsi que la collecte et la diffusion de données sûres et régulièrement mises à jour sur l'économie du café.

3. Le nouvel accord établit un équilibre entre les intérêts légitimes des producteurs et des consommateurs et devrait contribuer à atténuer les tensions, tout en permettant aux pays en développement d'obtenir d'un produit de base dont

5. L'Accord de 1975 n'est peut-être pas encore l'instrument idéal, encore qu'il assouplisse beaucoup certaines dispositions de l'accord précédent. On continuera probablement pendant longtemps encore à débattre des meilleurs mécanismes à adopter pour tel ou tel autre produit. S'agissant de l'Accord international sur le cacao, il serait toutefois imprudent de vouloir remplacer, avant même qu'ils aient été mis à l'épreuve, les mécanismes prévus par des formules inédites. Au reste, dans tout accord de produit, les mécanismes envisagés constituent tous, tant qu'ils ne sont pas mis en application, des expériences qui restent à tenter. Les pays qui ne sont actuellement pas membres de l'Accord devraient faire bénéficier l'économie mondiale du cacao des idées qu'ils peuvent avoir et qu'ils peuvent faire accepter en adhérant au nouvel Accord. Celui-ci est ouvert à la signature au Siège de l'ONU. M. Hackman est convaincu que ce serait un succès pour la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement si, grâce à ses travaux, l'Accord de 1975 pouvait recueillir l'adhésion de tous les gouvernements réunis à Nairobi.

ils sont producteurs le maximum d'avantages économiques et sociaux, sans pour autant compromettre la vente de ce produit ni ses perspectives long terme en tant que source stable de recettes en devises. L'économie mondiale du café sera certainement renforcée par la plantation et la replantation actuelles de café dans les pays producteurs, qui devraient se traduire par une production suffisante pour répondre aux besoins de la consommation et des stocks. Il faudrait constituer des stocks suffisants pour garantir l'approvisionnement des marchés, mais sans constituer d'excédent qui risque de menacer la stabilité des cours.

4. A cette fin, l'Accord prévoit la coordination, au niveau international, des politiques nationales de production, donnant ainsi à chaque membre exportateur la possibilité de planifier ses investissements en tenant compte des conditions nationales et régionales et des tendances mondiales de l'offre et de la demande. Il convient de noter que les perspectives de la production de café sont limitées par le fait qu'il n'y a guère, sinon plus, de terrains forestiers bon marché disponibles pour de nouvelles plantations dans les régions productrices et que la production de café exige davantage d'investissements qu'autrefois. Les investisseurs se trouvent surtout dans les pays producteurs eux-mêmes, et les planteurs pèseront soigneusement les risques encourus et les possibilités de rendement sur quatre ou cinq ans avant d'investir; s'ils peuvent tabler avec assez de certitude sur des prix stables et rémunérateurs, ils pratiqueront des politiques de production réalistes.

5. Des mesures concrètes sont déjà prises dans le cadre de l'Accord pour coordonner les politiques de production : on cherche à déterminer les quantités de café détenues sous forme de stocks de report et, d'ici au 30 octobre 1976, les

vérifications auront été faites dans tous les pays membres exportateurs qui détiennent ces stocks. De même, on examinera les méthodes capables d'accélérer le rassemblement de données sur le nombre de caféiers, l'effet du gel et de la sécheresse, les intentions des planteurs, l'emploi d'engrais, les prévisions de récoltes, etc., afin d'avoir, au cours des huit prochains mois, une image plus précise de l'offre dans un avenir immédiat.

6. L'Accord sur le café prévoit aussi l'encouragement à la consommation avec la participation des producteurs et des consommateurs : pendant les deux premières années, les exportateurs vont verser une contribution estimée à 25 millions de dollars à un fonds de promotion, qui sera autorisé à financer jusqu'à 50 p. 100 du coût des campagnes de promotion. D'autre part, un système de certificats d'origine entrera en vigueur le 1er octobre 1976, qui permettra non seulement d'appliquer le système de contrôle quand les contingents sont en vigueur, mais aussi d'établir des statistiques sur les exportations et les importations. Les

certificats d'origine ne seront pas exigés par les importateurs quand les contingents ne seront pas en vigueur.

7. Le nouvel accord est un instrument souple, qui donne au Conseil international du café le pouvoir d'adapter les politiques de l'Organisation internationale du café aux politiques économiques et financières adoptées par la communauté internationale, et de les ajuster en fonction de l'évolution du marché; c'est ainsi que le Conseil peut décider d'une politique concernant les stocks de café dans les pays membres producteurs et est chargé d'une étude sur la possibilité de soutenir les objectifs de l'Accord au moyen d'un dispositif international de stockage.

8. L'Accord international sur le café est un instrument de nature à inspirer confiance à tous les secteurs de la production et à les inciter à investir; il offre une base saine à la planification et au choix de politiques rationnelles concernant la production, les stocks et l'expansion de la consommation, contribuant ainsi au développement économique et social des pays producteurs.

**Résumé de la déclaration faite à la 136e séance plénière, le 14 mai 1976, par M. E. Jones-Parry,
directeur exécutif de l'Organisation internationale du sucre**

1. M. JONES-PARRY (Organisation internationale du sucre), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que les parties directement intéressées par la situation du sucre, exportateurs et importateurs, administrations publiques et industrielles, n'ont pas encore atteint l'objectif principal défini par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa première session pour les accords sur les produits de base. Il semble néanmoins que l'on ait tiré quelques enseignements des dix dernières années et que tous soient prêts à coopérer à l'élaboration d'un accord sur le sucre qui apportera confiance et sécurité aux pays exportateurs tout en garantissant approvisionnements et stabilité aux pays importateurs.

2. L'augmentation spectaculaire des cours mondiaux en 1963-1964, qui a entraîné un accroissement rapide de la production, suivi d'une baisse catastrophique des prix, explique pourquoi les exportateurs étaient tout prêts à conclure un nouvel accord lors de la Conférence des Nations Unies sur le sucre, en 1968, et pourquoi ils se sont trouvés dans une position de faiblesse qui les a amenés à accepter un prix plancher beaucoup trop faible et à prendre des engagements qui n'étaient pas à leur avantage. Or, le rapport des forces s'étant modifié, ils ont présenté à la Conférence de 1973 des revendications qui ont mené à une impasse. Vu la situation chaotique des prix en 1974, cela était peut-être préférable. Néanmoins, au cours des 18 derniers mois, les membres de l'Accord dit administratif de 1973 se sont montrés plus disposés à étudier les bases et le cadre d'un nouvel accord.

3. La première question qui s'est présentée est celle du rôle que les stocks devraient jouer dans la stabilisation des prix sur le marché libre. La majorité des membres du Conseil, les pays exportateurs notamment, sont arrivés à la

conclusion que les problèmes pratiques que posent la mise en réserve de stocks de sucre achetés par un directeur du stock régulateur et les frais d'entretien rendraient un stock régulateur inacceptable comme seul mécanisme de stabilisation des prix sur le marché libre.

4. En revanche, il est largement admis que des stocks, même nationaux, devraient jouer un rôle stabilisateur effectif. On a donc suggéré que les pays producteurs de sucre reçoivent une aide qui leur permette de conserver des stocks quand les prix tombent au-dessous du niveau minimal. Ces pays pourraient, par exemple, obtenir des prêts d'institutions financières internationales ou se procurer des ressources auprès d'un fonds central, si un tel fonds était créé, de manière que la constitution de stocks à l'échelon national soit un moyen plus sûr de protéger les prix dans le cadre d'un nouvel accord.

5. Il faudra d'autre part que tous les intéressés s'efforcent de trouver les moyens de défendre le prix plancher, ce qui est d'une importance capitale pour tous les pays exportateurs, surtout pour ceux dont les recettes d'exportation dépendent beaucoup du sucre. On estime que le monde aura besoin de dix millions de tonnes de sucre supplémentaires au cours des cinq années qui viennent. Pour que les pays en développement exportateurs puissent accroître en conséquence leur capacité de production, ce qui exigera des investissements considérables, ils devront avoir l'assurance d'un prix plancher satisfaisant protégé par des mesures internationales. Ce problème est difficile, mais peut être résolu soit par des engagements d'achat, soit par la décision de ne pas écouler les stocks, soit par une application plus rigoureuse des réductions de contingents et il exigera une attitude réaliste de la part des importateurs et des exportateurs.

6. Le niveau auquel les prix seraient stabilisés par un nouvel accord pose aussi une question difficile. Le prix des divers éléments du coût de la production sucrière a augmenté dans de telles proportions que le prix qui devra être payé pour le sucre sur le marché libre sera très différent de ce qu'il était il y a moins de cinq ans.

7. Pour que la valeur des prix négociés reste constante pendant la durée de l'accord, on a envisagé de fixer une valeur de base exprimée en DTS. En tout état de cause, il faudra que le Conseil puisse réviser les prix de temps à autre et qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour les ajuster afin de tenir compte, le cas échéant, de l'inflation et d'autres facteurs.

8. Par ailleurs, on s'efforcera, dans la négociation d'un nouvel accord, de simplifier le mode de contingentement appliqué précédemment, au moyen soit d'un prix pivot, soit d'une marge de prix divisée en trois tranches.

9. Les fluctuations considérables des prix sur le marché libre et, par conséquent, des recettes des pays exportateurs de sucre au cours de la dernière décennie, indiquent qu'il est urgent d'arriver à une certaine régulation. Il semble, heureusement, que les participants éventuels à de futures négociations aient reconnu quelques-unes des imperfections de l'Accord de 1968, auquel ne participaient ni le plus grand importateur, ni l'un des plus grands producteurs de sucre. Les Etats-Unis d'Amérique ont participé à certains des récents travaux préparatoires et la Communauté économique européenne a reconnu, en principe, ses respon-

sabilités à l'égard des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique exportateurs de sucre. La négociation d'un nouvel accord et les perspectives de stabilisation du marché du sucre dépendront pour beaucoup de la participation active des Etats-Unis et de la Communauté.

10. La consommation mondiale du sucre continuera à s'accroître, mais, alors que cet accroissement est régulier, les irrégularités de la production, à la fois de sucre de betterave et de sucre de canne, et des approvisionnements ont entraîné l'instabilité des cours mondiaux. Il est nécessaire d'investir dans une capacité supplémentaire de production pour l'exportation afin d'arriver à régulariser les approvisionnements. La mesure dans laquelle les pays en développement pourront intensifier leur production dépendra beaucoup des capitaux qu'ils pourront trouver eux-mêmes ou qui pourront leur être fournis par des organisations, des gouvernements ou des institutions internationales. Ces investissements ne seront possibles que si l'existence de marchés rémunérateurs à long terme est garantie, ce qui nécessite une organisation internationale stable et des garanties financières durables. La conclusion d'un accord international sur le sucre qui soit efficace est incontestablement nécessaire pour assurer cette stabilité.

11. Le Conseil de l'Organisation internationale du sucre se réunira dans un mois afin de décider si le moment est venu d'inviter le Secrétaire général de la CNUCED à convoquer une conférence de négociation en septembre 1976.

Résumé de la déclaration faite à la 121^e séance plénière, le 6 mai 1976, par M. William Eteki Mboumoua, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine

1. M. ETEKI MBOUMOUA (Organisation de l'unité africaine), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit qu'à son avis le fait que la septième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement n'ait pas abouti à des résultats tangibles sur des problèmes qui ont pris des proportions critiques ne facilitera certainement pas les travaux de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. C'est cependant avec détermination et confiance en l'avenir que les pays africains abordent la phase actuelle des négociations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Mais les pays riches industrialisés ne sont pas disposés à payer le prix de l'édification d'une société juste et équitable en adoptant des mesures concrètes de solidarité et les décisions politiques qu'elles impliquent. Le développement est pourtant un problème essentiellement politique, et le nouvel ordre économique international ne peut avoir de signification en l'absence d'un nouvel ordre politique international. Ainsi, pour que la quatrième session de la Conférence soit couronnée de succès, il faut que les gouvernements voient en elle une occasion politique exceptionnelle d'apporter des changements réels aux relations économiques internationales. Il faudra pour cela mettre en place un mécanisme technique

contraignant qui soit adapté à notre époque et conçu pour faire face à l'important problème du sous-développement. La quatrième session de la Conférence et la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale traitent des mêmes problèmes, et elles doivent s'appuyer mutuellement, car si l'une échoue l'autre échouera aussi. La présente Conférence de Nairobi ne peut pas attendre les conclusions de la Conférence de Paris, laquelle, d'ailleurs, ne doit pas devenir un mécanisme permanent parallèle à celui qui existe déjà aux Nations Unies.

3. Un des principaux objectifs de la présente Conférence doit être de progresser vers des relations économiques internationales plus équilibrées et plus équitables. Les pays du tiers monde estiment que la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁷⁰ offrent un moyen d'atteindre cet objectif, et que le Programme d'action devrait donc servir aux travaux de la Conférence; celle-ci doit permettre d'élargir les terrains d'entente et de cerner les points de désaccord de manière que l'on puisse arriver à des solutions acceptables pour tous. La crise grave que connaissent actuellement les économies capitalistes et ses effets sur l'économie et sur les termes de l'échange des pays en développement, montrent combien ce genre de solutions est

²⁷⁰ Voir la note 1 ci-dessus.

nécessaire. Des 32 pays en voie de développement le plus gravement touchés par la crise économique actuelle, 21 sont des pays africains. Ces pays veulent renforcer leur indépendance économique, affirmer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et établir une nouvelle structure économique et sociale grâce à une coopération internationale fondée sur des relations commerciales équitables.

4. Prendre des décisions visant à améliorer la structure des marchés de matières premières et de produits de base présentant de l'intérêt pour les pays en développement, y compris des décisions relatives à un programme intégré pour les produits de base, tel devrait être l'un des autres buts principaux de la Conférence. Elle devrait aussi aboutir à un accord sur des problèmes complexes comme ceux des politiques de prix, de l'accès aux marchés, des moyens de combattre l'inflation et de maîtriser les autres facteurs qui influent sur les marchés de produits de base. Dans toutes les réunions internationales sur le développement qui ont eu lieu dernièrement, il a été admis d'une manière générale que le problème des produits de base doit être traité dans le cadre d'une action internationale de grande envergure dont l'objectif serait d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement. Mais le programme intégré pour les produits de base que le Programme d'action de Manille propose à cet effet ne pourrait être efficace que s'il était de caractère global et portait sur une gamme étendue de produits de base. A cet égard, le Groupe des Soixante-Dix-Sept attache une grande importance à la proposition de fonds communs pour le financement de stocks internationaux de produits de base, et il espère que les pays développés à économie de marché se départiront de l'attitude négative manifestée par eux à l'égard de cette proposition. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept se félicite de l'attitude adoptée par les Pays-Bas et la Norvège et il est convaincu que d'autres pays développés s'en inspireront.

5. Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur la proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à créer une "banque internationale pour les ressources naturelles". Mais l'idée d'une banque alimentée par des capitaux privés à la recherche d'investissements rémunérateurs n'inspire pas confiance, et il y a lieu de craindre que cette banque devienne une affaire de spéculation qui serait aléatoire, onéreuse et même humiliante pour les bénéficiaires éventuels.

6. La Conférence devrait prendre des décisions non seulement sur des propositions comme le fonds commun pour le financement de stocks régulateurs, et la création d'une banque internationale pour les ressources naturelles, mais encore sur l'indexation des prix des produits de base et le financement compensatoire des fluctuations des recettes d'exportation. Elle devrait aussi admettre que les pays en développement doivent participer davantage aux systèmes et aux institutions de commercialisation et de distribution des produits de base. L'OUA attache une grande importance aux mesures différenciées visant à protéger les pays en développement qui importent des produits de base, notamment les pays les moins avancés et les plus gravement touchés, et elle espère que la présente session de la Conférence pourra prendre les décisions qui s'imposent au sujet de l'action à mener et établir le calendrier des

négociations sur le programme intégré pour les produits de base.

7. En ce qui concerne le financement des exportations et des industries, une zone de convergence existe et la Conférence pourrait donc se prononcer sur des mesures relatives aux articles manufacturés et aux produits semi-finis, mesures qui pourraient comprendre une stratégie globale destinée à accroître et à diversifier le commerce d'exportation des pays en développement, l'amélioration de leur capacité industrielle, un accès plus facile de leurs produits industriels aux marchés des pays développés, une aide de ces derniers pour financer les exportations et les industries des pays en développement, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif d'industrialisation fixé par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima, en mars 1975²⁷¹, ainsi que des mesures appropriées pour protéger les industries des pays en développement.

8. La présente Conférence doit prendre des mesures qui permettent de lutter contre les pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales, de renforcer la participation des sociétés nationales au commerce et au développement des pays en développement et d'assurer l'observation, par les sociétés transnationales, des lois et règlements des pays d'accueil. Comme il est peu probable que les sociétés transnationales se soumettent de bon gré aux dispositions du code de conduite élaboré par le Conseil économique et social, il appartiendra aux Etats d'exercer leur volonté politique et de prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent, mesures pouvant aller jusqu'à la nationalisation.

9. L'OUA constate avec préoccupation que les pays développés se refusent à appliquer les principes fondamentaux inscrits dans la Déclaration de Tokyo²⁷² et qui ont pour but d'assurer que les pays en développement retirent des avantages supplémentaires des négociations commerciales multilatérales du GATT. L'OUA estime qu'il incombe à la Conférence de définir les responsabilités de la CNUCED dans les négociations commerciales multilatérales et la contribution qu'elle peut y apporter.

10. Une des grandes tâches de la Conférence est également de prendre des décisions concrètes sur les problèmes d'endettement des pays en développement. La solution consiste à envisager dans une optique globale la renégociation des dettes publiques et commerciales des pays en développement. La proposition que les pays en développement ont faite à Manille de convoquer, sous les auspices de la CNUCED, une conférence des pays développés principaux créanciers et des pays débiteurs intéressés, devrait donc être entérinée à la session en cours. En outre, les pays développés devraient adopter des mesures concrètes pour améliorer l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux, notamment par l'octroi de garanties pour les emprunts émis par les pays en développement.

11. Par ailleurs, il est nécessaire de financer le déficit de la balance des paiements de nombreux pays en développement, pour éviter la désorganisation de leur effort de

²⁷¹ Voir la note 7 ci-dessus.

²⁷² Voir la note 8 ci-dessus.

développement. A ce propos, l'OUA ne peut pas souscrire à l'idée avancée par les pays développés à économie de marché qui estiment que les accords conclus à la réunion du FMI à Kingston (Jamaïque), en janvier 1976²⁷³, apportent la réponse à ces problèmes. Il faut donc que le FMI prenne des mesures précises pour couvrir les déficits des recettes d'exportation des pays en développement et accorde à leur balance des paiements un soutien à plus long terme qu'à l'ordinaire.

12. Un autre sujet important sur lequel la Conférence va se pencher est celui de la mise au point d'un système monétaire international qui favorise le développement. On devrait s'efforcer d'aboutir à un accord sur des principes conçus pour faire en sorte que le système monétaire international évolue dans un sens propice au développement et au commerce de tous les pays. Une action internationale s'impose également pour renforcer le potentiel technologique des pays en développement. La Conférence doit s'occuper de la question de l'élaboration d'un code international de conduite pour le transfert de technologie qui réponde aux besoins particuliers des pays en développement. L'OUA estime aussi que la Conférence devrait adopter des mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, des pays insulaires et des pays sans littoral, dont beaucoup se trouvent en Afrique.

13. L'instauration d'un nouvel ordre économique international appelle une action concertée des pays développés, en particulier dans des domaines comme le commerce, la production et le financement. La Conférence ne devrait pas avoir de difficulté à admettre la notion d'autonomie

économique collective sur laquelle repose le Programme d'action de Manille. En outre, l'action internationale devrait épauler et renforcer les institutions et les organisations que les pays en développement s'emploient à créer pour promouvoir la coopération économique entre eux aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Les pays africains ont déjà adopté des mesures concrètes de coopération.

14. L'OUA attache beaucoup d'importance aux mesures visant à favoriser la coopération commerciale et économique entre les pays en développement et les pays socialistes d'Europe orientale et elle espère fermement que ces derniers présenteront des propositions concrètes pour que cette coopération puisse se développer. L'argument selon lequel les pays socialistes ne seraient pas touchés par la crise que traverse actuellement l'économie mondiale n'est pas une raison suffisante pour que ces pays se tiennent à l'écart de l'élaboration d'une stratégie pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Comme le développement, la coopération internationale est un phénomène global qui exige la participation de la communauté internationale tout entière.

15. En ce qui concerne les problèmes institutionnels, l'OUA est convaincue qu'il est temps de renforcer la CNUCED et de réorganiser son mécanisme pour en faire un organe de promotion d'idées nouvelles et un centre de négociations.

16. En conclusion, M. Eteki Mboumoua dit que l'OUA est persuadée que la sagesse et le souci du bien commun de l'humanité tout entière prévaudront dans les efforts de la Conférence pour établir un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'interdépendance.

²⁷³ Voir la note 9 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 137e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. S. S. Ramphal, secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth

1. M. RAMPHAL (Secrétariat du Commonwealth), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, dit que, comme 80 p. 100 de la population des pays les moins avancés se trouvent dans le Commonwealth, les problèmes de la misère et le contraste croissant entre riches et démunis le touchent au premier chef. La disparité va en augmentant d'une session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à l'autre, mais le fait nouveau qui caractérise la quatrième session est une perception plus aiguë de la nécessité de changer radicalement la structure de l'économie mondiale; toutefois, cette perception n'est pas encore universelle et la réalité est encore dangereusement dissimulée par ceux qui ont, à court terme, intérêt à maintenir les choses en l'état, et à voir persister dans le monde développé la croyance erronée qu'une restructuration fondamentale pourra être évitée pour peu que l'on repousse suffisamment l'échéance. Au cours de la présente session, le dialogue doit s'engager sur la base d'une volonté fondamentale de changement; le Commonwealth et son secrétariat ont déployé beaucoup d'efforts pour susciter cette volonté, et à leur réunion tenue

à Kingston (Jamaïque) en 1975, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, ont constitué un groupe d'experts qui a présenté à la Conférence son deuxième rapport²⁷⁴, dans lequel il appuie la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁷⁵ et demande instamment que des mesures concrètes soient prises dans les domaines des produits de base, du développement industriel et des facilités de crédit.

2. Dans le domaine de l'exportation de produits de base, le seul moyen de donner véritablement leur chance aux pays en développement est de mettre au point des arrangements qui garantissent des prix rémunérateurs, protégés contre l'érosion due à l'inflation. Le fonds commun destiné à financer les stocks régulateurs est l'un des éléments clefs du programme intégré pour les produits de base, auquel le

²⁷⁴ *Towards a new international economic order: a further report by a Commonwealth Experts' Group* (en anglais seulement), distribué sous couvert d'une note du Secrétaire général de la CNUCED (TD/198).

²⁷⁵ Voir la note 1 ci-dessus.

Groupe d'experts du Commonwealth souscrit sans réserves; d'ailleurs, il va de soi qu'en appuyant le programme intégré, on s'engage implicitement à soutenir la création du fonds. S'il est vrai que des facilités de financement compensatoire devraient être mises à la disposition des producteurs pour les protéger contre les catastrophes naturelles et autres risques, ces facilités ne sauraient remplacer, pour la fixation des prix, des arrangements réalistes qui donnent les encouragements nécessaires aux investisseurs. L'affirmation que les arrangements envisagés pour les produits de base ne profiteraient pas de la même manière à tous les pays pauvres n'est pas un argument valable pour s'opposer à leur mise en place: l'essentiel est de savoir si le monde en développement peut ou non tirer profit d'un système intégré pour les produits de base; dans l'affirmative, la situation spéciale de tel ou tel pays pourra être prise en considération moyennant un mécanisme d'ajustement. Il faut entreprendre immédiatement les négociations nécessaires et fixer une date pour leur conclusion, étant entendu que les arrangements concernant les produits de base doivent avant tout être fiables et que le recours aux investissements étrangers par le truchement des sociétés transnationales n'est pas une solution de rechange réaliste.

3. Les décisions de la Conférence devront aider les pays en développement à élargir leur infrastructure industrielle, grâce à la suppression rapide des restrictions imposées par les pays développés aux importations d'articles manufacturés, à la réimplantation de certaines industries des pays développés dans les pays en développement, et à la mise en place de mécanismes permettant de choisir, d'adapter, de

perfectionner et de diffuser la technologie qui correspond le mieux aux besoins des pays en développement.

4. Selon le Groupe d'experts du Commonwealth, il est essentiel d'apporter des perfectionnements quantitatifs et qualitatifs aux facilités de crédit mises à la disposition des pays en développement. Les changements nécessaires devront s'opérer de façon soutenue sur une longue période en vue de leur intégration au système international qui sera accepté. Deux conditions doivent être remplies à court et à moyen terme. La première est l'accroissement des courants d'aide provenant tant des pays occidentaux industrialisés que des pays à économie planifiée; en effet, il n'est vraiment pas à l'honneur de l'humanité contemporaine que certaines nations recherchent la sécurité dans l'accumulation d'armes de plus en plus destructrices, au lieu de venir en aide aux centaines de millions d'indigents du monde. Il faut aussi améliorer la qualité de l'aide en encourageant l'échange de données d'expérience et de connaissances techniques entre pays en développement, et les difficultés particulières des pays sans littoral et des pays insulaires en développement doivent être prises en considération. La seconde condition est d'aborder de façon réaliste et décisive le problème de la dette, faute de quoi les difficultés économiques de nombreux pays en développement iront en s'aggravant; à cet égard, l'argument selon lequel une conférence générale des débiteurs et des créanciers saperait la confiance du marché des capitaux n'est pas convaincant; au contraire, le meilleur moyen de stimuler cette confiance serait peut-être que la communauté internationale tout entière se penche sur le problème dans un esprit constructif.

Résumé de la déclaration faite à la 132e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Pierre Tchanqué, secrétaire général de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale

1. M. TCHANQUE (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), prenant la parole conformément à l'article 80 du règlement intérieur, constate que, malgré les décisions des sessions antérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, le fossé continue de s'élargir entre pays en développement et pays industrialisés. Du reste, le cadre institutionnel permet difficilement d'assurer une expansion harmonieuse et équilibrée de l'économie mondiale et les crises économiques récentes ont eu, pour les pays en développement, de sérieuses répercussions qui mettent en lumière l'interdépendance de tous les pays du monde. Il faut donc des mécanismes nouveaux qui permettent aux pays en développement, non seulement d'accroître leur part dans la production industrielle mondiale, mais aussi et surtout d'acquiescer une place plus juste dans la division internationale du travail.

2. Il y a lieu de se féliciter de la multiplication des conférences internationales, car elle répond à la nécessité de favoriser les échanges de vues entre nations, au-delà des intérêts égoïstes. L'Afrique, qui s'efforce de trouver son identité en tant que continent pour se faire, dans le monde, une place à la mesure de ses capacités et de ses ressources,

reste dominée par des forces agissant en sens opposé, soit vers l'intégration, soit vers la balkanisation. L'ampleur de l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence et l'optique globale sous laquelle la documentation du secrétariat de la CNUCED et la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁷⁶ abordent tous les sujets mettent parfois les délégations devant des responsabilités difficiles à saisir dans toute leur ampleur. Cependant, c'est à juste titre que la CNUCED met au premier plan l'instauration d'un nouvel ordre économique international car l'expérience prouve que les interventions ponctuelles ne sont pas suffisantes pour modifier les rapports fondamentaux entre le tiers monde et les pays industrialisés.

3. L'UDEAC se félicite que la Conférence mette l'accent sur les politiques et les mesures propres à renforcer l'autonomie économique du tiers monde. A cet égard, la coopération par zone et par secteur d'activité peut suppléer au manque de puissance économique et former de nouveaux groupements plus solides, qui s'inséreront ensuite dans des groupements plus vastes à l'échelon continental, voire mondial. L'UDEAC est un exemple vivant de coopération

²⁷⁶ Voir la note 1 ci-dessus.

économique sous-régionale dont les objectifs fondamentaux s'insèrent dans la stratégie tracée par la Conférence. Elle a été formée en décembre 1964 pour favoriser l'établissement d'un marché commun par l'élimination des entraves au commerce entre Etats, par une répartition équitable des projets industriels, par la coordination des programmes de développement et par des mesures propres à compenser les difficultés de ses membres les moins avancés.

4. L'UDEAC a élaboré un code commun des douanes qui régit les relations de ses membres avec les pays tiers, de sorte qu'elle se présente comme un seul et même territoire douanier. Elle a créé une fiscalité originale dénommée "taxe unique", qui vise à intensifier les échanges entre Etats membres sans les priver des ressources budgétaires qui en découlent. Un système de compensation entre Etats continentaux et Etats côtiers a été organisé sous forme d'un fonds de solidarité. En ce qui concerne les codes nationaux d'investissement, une convention commune permet d'harmoniser les avantages consentis aux investissements privés et d'éviter la surenchère entre Etats membres.

5. Dans le domaine de la coopération industrielle, les chefs d'Etat des pays de l'UDEAC envisagent la création d'industries sous-régionales, au financement et à l'implantation desquelles participeront tous les Etats membres. L'UDEAC entend favoriser les industries fondées sur les ressources naturelles tout en préservant un équilibre judicieux entre le secteur rural et l'industrie. Les agro-industries, ainsi que les services d'entretien et de réparation seront développés afin de favoriser la décentralisation régionale, la création d'emplois, la réduction de l'exode rural et le progrès technique dans les villes secondaires. Après plus de dix ans d'existence, l'UDEAC, qui a réalisé l'union douanière et fiscale de ses Etats membres, vient de réviser le traité qui l'a constituée et envisage la création d'une banque sous-régionale de développement de l'Union qui permettra de mobiliser les ressources financières nationales et multinationales aux fins du développement des Etats membres. Le Code des sociétés multinationales adopté par le Conseil des chefs d'Etat permettra d'associer les intérêts des Etats membres avec ceux des investisseurs étrangers dans des entreprises communautaires.

6. Cependant, malgré ses succès, l'UDEAC a encore beaucoup de chemin à parcourir, car les conditions économiques mondiales freinent la réalisation de ses objectifs. Elle se félicite donc que la CNUCED se soit fixé pour objectif l'instauration d'un nouvel ordre économique inter-

national plus juste pour les deux tiers de l'humanité actuellement défavorisée.

7. M. Tchanqué souligne que les organisations sous-régionales comme l'UDEAC jouent un rôle important du fait que leurs actions, entreprises à un niveau restreint, aboutissent plus aisément à des résultats concrets. Toutefois, ces actions ne peuvent, à elles seules, garantir au tiers monde la victoire que serait l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est pourquoi l'UDEAC, en tant que groupement de pays aspirant à une intégration économique, envisage de concentrer son attention sur les problèmes de coopération entre pays en développement. Elle souscrit sans réserve à la Déclaration et au Programme d'action de Manille et saluera l'adoption, par la Conférence, de mesures qui tendraient à résoudre les problèmes des pays en développement et, plus particulièrement, ceux des pays les moins avancés, insulaires et sans littoral.

8. L'UDEAC souhaite par ailleurs que la Conférence étudie avec une attention soutenue l'amélioration de la situation actuelle des marchés des matières premières et que les pays développés ne restent pas insensibles aux appels lancés par plusieurs orateurs du tiers monde, notamment à propos de l'importance qu'ils attachent à la création du fonds commun, à l'indexation des prix des produits de base et au financement compensatoire des fluctuations des recettes d'exportation.

9. Les pays en développement ont également un droit légitime à l'acquisition de la technologie avec l'assistance des pays développés. D'autre part, une coopération étroite entre pays en développement et l'établissement de relations économiques avec les pays à systèmes économiques différents doivent être considérés comme des facteurs dynamiques d'une croissance économique satisfaisante pour tous. Le nouvel ordre économique envisagé devrait appuyer les efforts collectifs entrepris pour encourager le développement des groupements sous-régionaux, qui sont le meilleur des cadres pour mettre en pratique le principe de solidarité avec les pays les moins avancés.

10. L'UDEAC souhaite que les structures de la CNUCED soient renforcées et que celle-ci non seulement continue à exercer son rôle en matière d'analyse et d'élaboration des politiques commerciales et de développement, mais devienne l'organe international approprié où dialogue et négociation entre partenaires égaux puissent s'instaurer; la CNUCED devrait également disposer de moyens d'action renforcés.

F. — ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Résumé de la déclaration faite à la 131^e séance plénière, le 12 mai 1976, par M. Carl-Henrik Winqvist, secrétaire général de la Chambre de commerce internationale

1. M. WINQWIST (Observateur de la Chambre de commerce internationale), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, dit que des progrès plus rapides sur la voie d'un développement économique harmonieux pourraient être obtenus si les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les milieux d'affaires s'efforçaient de coordonner leurs efforts, étant donné que le transfert des ressources s'opère de plus en plus par l'intermédiaire du secteur privé. Avec l'aide des organisations intergouvernementales, les gouvernements devraient s'entendre sur une série de règles de base qui serviraient de cadre juridique à toutes les transactions économiques. Toutefois, ils ne devraient pas chercher à formuler des solutions impératives détaillées. Au contraire, il faudrait recourir, dans les cas particuliers, à des arrangements bilatéraux qui soient en conformité avec les principes

généraux. Faute d'un pareil cadre juridique, on risque de voir les traités bilatéraux se développer de façon anarchique.

2. L'association étroite des milieux d'affaires et des gouvernements serait particulièrement fructueuse s'agissant du commerce des produits de base et du transfert de technologie. La CCI est désireuse d'étudier toute proposition pratique visant à stabiliser les marchés primaires, mais elle considère que le programme intégré pour les produits de base est un mode d'approche qui manque de réalisme. Il serait également utopique de prévoir un transfert régulier de technologie sans l'appui des sociétés qui financent les activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée.

Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. C.I. Itty, Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises

1. M. ITTY (Observateur de la Commission des Eglises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Eglises), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, précise que le Conseil oecuménique des Eglises groupe 288 Eglises, de plus de 90 pays, qui comprennent des centaines de millions de chrétiens protestants, orthodoxes et anglicans. Depuis vingt ans, le Conseil et les Eglises qui en sont membres se préoccupent vivement du problème du développement et ont entrepris une action collective pour changer le sort des pauvres et des opprimés, ainsi que de grands programmes d'aide au développement. Le Conseil estime que la notion de croissance purement économique doit faire place à celle d'une évolution ayant pour but la justice sociale et économique, car il s'agit d'assurer le progrès de l'homme et non la croissance des biens, qui ne sont que des moyens.

2. Malgré les résultats décevants obtenus jusqu'ici par la CNUCED, des millions de chrétiens continuent d'espérer et prient pour le succès de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Conformément à l'appel lancé par la cinquième assemblée du Conseil oecuménique pour que les Eglises participent dans tous les pays à la restructuration du système socio-économique, bon nombre d'Eglises ont préparé la Conférence au cours de débats avec leurs fidèles et avec les représentants de leurs gouvernements.

3. Ne pouvant guère contribuer aux discussions techniques de la Conférence, le Conseil oecuménique tient cependant à lui soumettre quatre considérations. En premier lieu, les propositions apparemment techniques dont la Conférence est saisie posent des questions morales profondes et il importe que les délégations se mettent avant tout d'accord sur certains principes fondamentaux. Ne faut-il pas considérer, en effet, que toute société a le devoir d'assurer à chacun le droit de vivre et qu'aucun des groupes qui constituent la famille humaine ne doit être empêché de satisfaire ses besoins essentiels, matériels et sociaux ? L'impératif moral qui exige d'un Etat une équitable répartition des richesses ne doit-il pas s'appliquer à la communauté internationale quand il s'agit de la famille humaine tout entière ? Les propositions présentées à la Conférence devraient être jugées en fonction de ces critères éthiques et moraux.

4. En deuxième lieu, ces propositions devraient être jugées d'après la mesure dans laquelle elles favorisent la justice sociale et le développement autonome, tout en répondant aux besoins des éléments les plus défavorisés.

5. En troisième lieu, il convient d'examiner sous quel angle les pauvres et les opprimés peuvent envisager ces propositions. Il convient de discerner, derrière les propositions préconisant des mesures pragmatiques et progres-

sives, la voix de ceux qui souhaitent maintenir la situation actuelle au bénéfice des groupes privilégiés dont ils font partie. Il s'agit de savoir si les riches du monde entier sont prêts à fixer un maximum à leur prospérité pour orienter leurs ressources vers la fixation d'un minimum à la misère. Les changements inévitables qu'une réorganisation des relations économiques internationales imposera aux sociétés riches sont le prix qu'il faut payer si l'on veut réellement relever le défi du développement.

6. En dernier lieu, les mesures que la Conférence adoptera doivent être considérées comme faisant partie d'une stratégie à long terme pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Si modestes et tardives qu'elles soient, les propositions formulées par le Secrétaire général de la CNUCED et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept peuvent marquer des premiers pas vers cet ordre. Le programme intégré pour les produits de base, avec son fonds commun, peut amorcer une stratégie à long terme pour relever le pouvoir d'achat des nations pauvres; les propositions relatives à l'endettement sont l'un des aspects d'une stratégie de redistribution des ressources; la proposition de réforme institutionnelle de la CNUCED peut assurer une participation effective des pays pauvres à l'adoption des décisions. Ressortissant d'un pays pauvre et représentant d'une organisation dont la majorité des membres appartient au tiers monde, M. Itty fait appel aux gouvernements des pays en développement pour qu'ils appliquent, dans leurs politiques et leurs pratiques natio-

nales, les principes sur lesquels ils souhaitent voir fonder le nouvel ordre économique international. Trop souvent, en effet, les populations de ces pays sont victimes d'injustices qui sont le fait de leurs compatriotes riches et des puissants; trop souvent, il y a collusion entre les intérêts de certains groupes et les intérêts étrangers; Trop souvent enfin, les planificateurs du développement imitent des modèles étrangers qui ne correspondent pas aux réalités sociales, économiques et culturelles des pays intéressés. Beaucoup d'Eglises aussi se sont contentées d'une action humanitaire, tandis qu'elles se faisaient complices du maintien de structures injustes et prodiguaient des exhortations sans se livrer à l'examen critique de leurs propres pratiques sociales et économiques.

7. Cependant, à l'appel des millions d'êtres humains qui exigent des moyens d'existence, leur liberté et leur dignité, les Eglises chrétiennes connaissent un nouveau réveil. Elles s'engagent à entreprendre une campagne massive pour éveiller la conscience de la société et à se joindre à tous les hommes de bonne volonté en vue de l'instauration dans le monde entier d'une société juste et humaine. Elles sont prêtes à mobiliser leurs fidèles en faveur des efforts déployés en ce sens par les peuples, les gouvernements et les Nations Unies. Le Conseil oecuménique ne peut jouer qu'un rôle modeste de soutien moral, de participation et d'action communautaire mais il espère que les décisions de la Conférence contribueront à changer le cours de l'histoire en faveur de la coopération et de la justice internationale.

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par M. John Vanderveken, sous-secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres

1. M. VANDERVEKEN (Observateur de la Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, rappelle que la Confédération internationale des syndicats libres représente 55 millions de travailleurs de 88 pays, pays développés et pays en développement, dont le niveau de développement, le niveau de vie, le système politique et la culture diffèrent considérablement. La CISL n'est pas une organisation politique ayant des activités accessoires sur le plan syndical: c'est une véritable internationale syndicale dont la préoccupation essentielle est d'arriver au plein emploi dans la justice économique et sociale. Elle recherche l'égalité entre nations et à l'intérieur des nations, ce qui est également l'objectif de la CNUCED.

2. En octobre 1975, lors de son onzième Congrès mondial tenu à Mexico, la CISL a adopté à l'unanimité un ensemble de politiques qui concernent les problèmes dont la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est saisie, car elle est convaincue de la nécessité de changements fondamentaux dans l'économie mondiale. Elle appuie le programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le système actuel, marqué par le laissez-faire, a abouti à la création d'une économie mondiale fortement unifiée tout en entravant l'élaboration des moyens de gestion nécessaires.

3. La CISL est favorable à la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base et souhaite que la Conférence adopte et mette en œuvre le plus rapidement possible un programme intégré suivant les grandes lignes tracées par le secrétariat de la CNUCED. Ce programme devrait profiter à la masse de la population des pays en développement. Il faudrait au moins qu'un accord intervienne sur un programme intégré pour les dix produits de base essentiels et que des arrangements relatifs à la constitution de stocks internationaux, financés par un fonds commun, soient négociés selon un calendrier défini. Des dispositions devraient être prises pour d'autres produits de base importants, en particulier pour les céréales, et il conviendrait d'instituer un système global de financement compensatoire des fluctuations des prix des exportations des produits primaires.

4. Dans le domaine des articles manufacturés et semi-finis, le rôle des sociétés transnationales doit retenir l'attention. Contrairement à ce que certains prétendent, les sociétés transnationales ne jouent pas un rôle déterminant dans la création d'emplois dans les pays en développement; elles n'emploient que 0,3 p. 100 de la population active de ces pays et leurs investissements ont parfois même entraîné une diminution du nombre d'emplois du fait de mesures de rationalisation. Elles ont fréquemment abusé de leur position commerciale prédominante et pratiqué des politiques

contraires aux intérêts des pays intéressés. La CISL estime que les gouvernements devraient promouvoir des législations nationales coordonnées et adopter des conventions internationales réglementant les activités des sociétés transnationales. Elle suit avec intérêt les travaux de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED et appuie sans réserve la proposition d'un code de conduite internationale et obligatoire.

5. Compte tenu de la répartition inégale des avantages découlant du commerce international, il est bien compréhensible que certains réclament une 'division du travail' plus équitable. Toutefois, il ne faut pas se méprendre sur le sens de l'expression ni sur le fond du problème; il s'agit non pas de modifier la répartition de la production d'une quantité fixe de produits, mais de créer dans le monde entier de nouvelles possibilités d'emplois dans le secteur de la production, ainsi que des marchés intérieurs dynamiques et autonomes. Il sera ainsi possible de répartir équitablement les revenus et les richesses et de satisfaire les besoins fondamentaux des masses.

6. Cela étant, la CISL reconnaît que la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires pourrait aussi sensiblement contribuer à accroître l'emploi et la production, ce qui revient à dire qu'elle est favorable à des réformes fondamentales du commerce international. Elle appuie également les objectifs définis par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI²⁷⁷. A cet égard, il est indispensable que les gouvernements adoptent des politiques d'aide à la reconversion garantissant que les charges découlant d'une réforme et d'une libéralisation du commerce soient assumées également par la communauté tout entière et n'incombent pas uniquement à certains groupes de travailleurs.

7. Pour coordonner les mesures prises par les gouvernements, la CISL recommande la création d'un fonds international de reconversion, qui aurait pour objet d'aider les pays participants à financer des programmes de transition. Les contributions au fonds pourraient être fixées en fonction de divers critères. La création du fonds découragerait les mesures de restriction des importations si les gouvernements qui n'augmentent pas les débouchés offerts aux importations étaient obligés de verser une contribution

relativement plus élevée pour financer les mesures prises dans ce sens par d'autres pays.

8. D'autre part, il faut empêcher l'exploitation et c'est pourquoi la CISL a proposé d'ajouter à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce une clause sociale obligeant non seulement les gouvernements des pays industrialisés à adopter des mesures préventives d'aide aux aménagements de structure pour protéger leurs travailleurs, mais aussi les gouvernements des pays en développement à veiller à ce que les sociétés installées dans leur pays respectent des normes équitables comme celles qui sont définies par les instruments de l'OIT. L'OIT, en raison de sa structure tripartite unique en son genre, peut apporter une contribution utile aux activités des institutions des Nations Unies visant à la réalisation du plein emploi et d'objectifs sociaux souhaitables. La CISL estime que la Conférence tripartite de l'OIT sur l'emploi devrait élaborer un mécanisme plus efficace en vue d'encourager et de surveiller la mise en œuvre du Code international du travail.

9. La solidarité entre les pays industrialisés et les pays en développement doit prendre une forme concrète. Les syndicats seraient disposés à appuyer de nouvelles initiatives, notamment des méthodes nouvelles d'aide au développement. La CISL estime que l'objectif de 0.7 p. 100 du PNB des pays développés pour l'aide publique au développement devrait être atteint et dépassé et que l'aide devrait être multilatérale, non liée, et accordée sous forme de dons. Une plus grande proportion de l'aide devrait être consacrée à la mobilisation des ressources humaines et au développement des institutions sociales. Le développement devrait être davantage axé sur l'individu. Cela veut dire, d'une part, qu'il faut créer des emplois productifs pour les 300 millions de travailleurs des pays en développement qui sont sans emploi ou sous-employés. D'autre part, il faut que les gouvernements fixent des objectifs dans la lutte contre la misère et élaborent des programmes d'investissement au profit des groupes les plus déshérités. Il importe en outre qu'ils reconnaissent que les syndicats et les organisations de travailleurs ruraux sont indispensables à l'exécution d'une stratégie efficace du développement. Les syndicats, force motrice puissante du progrès économique et social, devraient participer à l'adoption des décisions dans les domaines économique et industriel. Il faut que leurs droits soient reconnus dans tous les pays, et non pas seulement dans les pays riches, car le mouvement syndical libre peut jouer un rôle irremplaçable dans l'évolution de sociétés qui soient humaines, démocratiques et efficaces.

²⁷⁷ Voir la note 7 ci-dessus.

Résumé de la déclaration faite à la 138^e séance plénière, le 17 mai 1976, par Mme D. Aguessy, secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail

1. Mme AGUESSY (Observatrice de la Confédération mondiale du travail), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, dit que la Confédération mondiale du travail, qui se compose de travailleurs du monde rural et des zones urbaines des pays pauvres comme des pays riches, situe cette quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans la perspective de la recherche d'un

nouvel ordre économique international fondé sur la collaboration et non sur un affrontement systématique entre Nord et Sud. Pour briser le cercle vicieux de la dépendance et de la paupérisation, il faudrait que toute forme de colonialisme, d'*apartheid* et de domination économique et sociale soit éliminée, que le droit de disposer de ses ressources naturelles et industrielles soit reconnu à chaque peuple et que les décisions prises ne se limitent pas à une

répartition des ressources entre pays du Nord et pays du Sud, mais les répartissent entre les couches des populations; il faudrait enfin que l'attention se porte également sur les problèmes agricoles et alimentaires et que les mesures préconisées le soient en fonction des conditions propres à chaque pays.

2. La crise économique internationale est lourde de conséquences pour les pays du tiers monde, et surtout pour les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et ceux qui ont conquis très récemment leur indépendance, c'est-à-dire pour les plus défavorisés, dont un bon nombre sont situés sur le continent africain.

3. Il est évident qu'aucune solution ne sera durable sans un règlement du problème des matières premières. Le programme intégré pour les produits de base proposé par la CNUCED et le fonds commun constituent sans doute un instrument approprié, mais le cadre et la structure des marchés des produits de base datent, dans la plupart des cas, de l'époque coloniale et les sociétés transnationales dominent non seulement la production, mais aussi le transport, les assurances, la transformation, le financement, la distribution de nombreux produits primaires.

4. Quand un pays vit, pour les quatre cinquièmes, de l'exportation d'un ou de quelques produits de base, il est évident que le revenu des habitants ou l'emploi sont absolument conditionnés par ce problème. Les travailleurs et les peuples sont les plus durement atteints par l'inéquité actuelle des règles du commerce international, car la diminution du revenu des ventes se répercute directement sur les salaires et les prix payés aux producteurs, l'incertitude des ventes influe défavorablement sur la politique de l'emploi et les mesures d'austérité touchent en premier lieu les revenus et la protection sociale. La CMT estime donc que la maîtrise des matières premières par les pays producteurs est l'une des conditions essentielles de l'indépendance économique, sans laquelle l'indépendance politique n'est qu'illusoire. Or, les pays en développement tributaires de l'exportation de produits de base pour 75 à 80 p. 100 de leurs recettes en devises, n'exercent aucun contrôle sur la fixation des prix de ces produits, qui s'opère au profit exclusif du capitalisme.

5. C'est pourquoi la CMT estime que la redistribution de la plus-value est une condition nécessaire, mais non suffisante, à la solution du problème du sous-développement. Il faut réorienter la production pour répondre aux besoins sociaux des masses des pays sous-développés et non pas seulement de certaines couches privilégiées. Des mesures s'imposent pour relever massivement le prix des matières premières et obtenir des contrats d'achat de longue durée, pour préserver le pouvoir d'achat des pays producteurs de matières premières par un mécanisme d'indexation. L'établissement de stocks régulateurs, l'organisation des marchés, un système de compensation et un système monétaire rattaché à un "panier" de matières premières sont des propositions à étudier rapidement. Il faut en outre activer la transformation des produits sur place, assurer le contrôle des ressources, des structures de production et de commercialisation, et favoriser la coopération entre pays en développement de façon à diversifier de plus en plus les relations commerciales entre eux et les pays industrialisés et

à atténuer la prédominance des relations commerciales avec les pays industrialisés capitalistes.

6. La CMT souligne la nécessité de mettre en place de nouvelles structures de manière que toute négociation à caractère économique, commercial, monétaire, technologique, se déroule désormais avec la participation de tous les pays. Elle souhaite que la CNUCED tienne compte des aspects sociaux de chacun des problèmes discutés à la quatrième session de la Conférence, qu'elle recherche la coopération avec les organisations syndicales et avec l'OIT, afin de résoudre le problème de l'emploi, de la formation professionnelle et technique, sans quoi un nouvel ordre économique international ne peut s'instaurer réellement. Dans cette perspective, la CMT apporte son appui au programme global intégré proposé par le secrétariat de la CNUCED, tout en estimant qu'il ne constitue qu'une étape vers un développement global et solidaire des nations et des peuples.

7. La deuxième question importante qui préoccupe la CMT concerne l'influence croissante de la science et de la technologie sur la vie économique et sociale, qui pose de plus en plus le problème du contrôle politique de la technologie. Le monopole des technologies avancées est un facteur d'inégalité entre les nations et à l'intérieur même des nations. La technologie apportée par les sociétés transnationales exige le plus souvent une forte concentration de capital, qui tend à absorber les ressources en devises des pays d'implantation tout en aggravant le chômage. Les investissements des sociétés transnationales sont, en général, orientés vers la production de biens de consommation répondant à des modèles étrangers au pays d'implantation et destinée essentiellement à l'exportation ou à la satisfaction de besoins de classes privilégiées.

8. Le transfert de technologie s'opère d'abord par un contact multilatéral entre pays développés et, ensuite, dans une proportion bien moindre, par un contact surtout bilatéral entre pays en développement et pays développés. Comme cet échange bilatéral n'est pas susceptible de réciprocité sur le plan technologique, l'indépendance des pays en développement en est diminuée d'autant et leur pouvoir de négociation peut en être gravement altéré.

9. La technologie joue donc un rôle déterminant dans le développement, et elle peut aussi entraîner le gaspillage des ressources matérielles et intellectuelles quand la qualité ou l'utilité des produits sont douteuses. Elle nécessite une infrastructure importante, concentrée sur des espaces géographiques déterminés, et les zones industrielles ainsi créées provoquent un mouvement de migration anarchique des populations alors que les zones rurales se dépeuplent. Actuellement, la science et la technologie font l'objet d'une appropriation des forces dominantes de l'économie mondiale capables de les orienter conformément à leurs intérêts. Or, les législations nationales et les normes internationales en vigueur, notamment le régime des brevets et des licences dont le prix exorbitant se chiffre à quelque 3 milliards de dollars par an, protègent cet aspect de la propriété industrielle.

10. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a affirmé que la technologie doit être considérée comme le patrimoine de

l'humanité, ce qui est également la position de la CMT. Science et technologie doivent être socialisées. Elles doivent cesser d'être utilisées comme des éléments essentiels de l'impérialisme, et les barrières juridiques et économiques qui accordent aux détenteurs de techniques le contrôle du marché doivent être supprimées.

11. La CMT soutient les démarches entreprises sur le plan national et international pour favoriser la création d'instituts internationaux permettant une coopération entre pays en développement, étudier les moyens d'améliorer le pouvoir de négociation des acheteurs sur le marché des brevets, et étudier les modalités de création d'un mécanisme d'achat en commun des techniques et d'un centre technologique international chargé d'acquérir les technologies et

de les mettre à la disposition des utilisateurs nationaux à des conditions avantageuses.

12. La CMT affirme la solidarité qui doit s'instaurer entre les travailleurs des pays industrialisés et ceux du tiers monde et elle œuvre sans relâche en collaboration avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine et toutes les forces progressistes du mouvement syndical pour le développement et la libération des travailleurs. Elle espère que la quatrième session de la Conférence marquera un progrès vers le remplacement des systèmes impérialistes et capitalistes par un processus original et solidaire garantissant des conditions favorables à la satisfaction des besoins humains et au développement des peuples.

**Résumé de la déclaration faite à la 133e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. Clodomiro Almeyda,
Conseil mondial de la paix**

1. M. ALMEYDA (Observateur du Conseil mondial de la paix), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, dit que l'indépendance politique et la promotion du développement économique et social sont indispensables à la paix du monde, et que la détente internationale peut seule permettre aux pays en développement de s'acquitter avec succès de leurs tâches et de bénéficier, eux aussi, des avantages du progrès scientifique et technique. La coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents et le respect des principes d'autodétermination et d'indépendance des peuples, sont les conditions nécessaires de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il est donc alarmant de voir certains gouvernements et des sociétés multinationales s'immiscer dans les affaires de pays en développement dont ils entravent le progrès, alors que ces pays s'efforcent légitimement de parvenir à l'indépendance économique en nationalisant leurs ressources de base, en modernisant leurs structures agraires arriérées et en attribuant au secteur public un rôle déterminant dans le développement économique planifié. L'expérience tragique de pays comme le Chili doit représenter un clair avertissement pour le tiers monde et mérite une réflexion attentive de la part de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Si l'opinion publique internationale n'est pas mobilisée contre de telles ingérences, qui ont été expressément condamnées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, les décisions que pourra prendre la Conférence risquent de rester lettre morte.

2. Une autre question qui devrait préoccuper la Conférence est celle de la course mondiale aux armements. En effet, les armes acquises par les pays en développement outre qu'elles représentent une ponction importante de ressources qui auraient pu être affectées au développement économique, aggravent les risques de conflit. Les ventes d'armes devraient être strictement réglementées et répondre aux intérêts des pays auxquels elles sont destinées, non à ceux des milieux militaires et industriels, qui s'identifient facilement aux régimes de type fasciste.

3. Une attention spéciale doit aussi être accordée à l'existence, dans le monde en développement, de tendances

unitaires qui pourraient aller dans le sens de relations justes et équitables avec les pays plus avancés. Les travaux d'organisations de pays producteurs de matières premières telles que l'OPEP montrent comment les pays en développement pourraient renforcer leur position de négociation face aux sociétés multinationales. D'importants progrès ont été enregistrés à cet égard à Dakar par la Conférence des pays en voie de développement sur les matières premières²⁷⁸ et, à Lima, par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés (25-30 août 1975).

4. Certaines initiatives, par exemple la création du SELA²⁷⁹ qui vise à permettre aux pays de la région de coopérer entre eux sans l'intervention des Etats-Unis d'Amérique, devraient être encouragées par la Conférence; en outre, il faudrait s'efforcer de diriger les excédents de ressources financières des pays exportateurs de pétrole vers d'autres pays en développement pour éviter que ces excédents ne servent à élargir encore davantage le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement.

5. D'aucuns s'ingénient manifestement à affaiblir le système des Nations Unies en tant qu'instance chargée d'étudier et de résoudre les problèmes posés par le déséquilibre des relations économiques internationales. Et pourtant, nulle autre institution ne respecte le principe nécessaire de l'universalité et ne donne aux pays du tiers monde le poids qui leur revient. Les propositions récemment formulées concernant la création de nouveaux organismes chargés du commerce et du développement sont, de l'avis de M. Almeyda, une nouvelle manifestation de néo-colonialisme contre laquelle il faut lutter.

6. En son nom personnel et en qualité de président de la troisième session de la Conférence, M. Almeyda rend hommage aux efforts déployés par le Conseil du commerce et du développement et par l'Assemblée générale pour obtenir sa mise en liberté après le coup d'Etat du Chili.

²⁷⁸ Voir la note 5 ci-dessus.

²⁷⁹ Voir la note 50 ci-dessus.

**Résumé de la déclaration faite à la 141^e séance plénière, le 19 mai 1976, par Mlle B. B. Vomwo,
secrétaire pour les pays en développement de la Fédération internationale des producteurs agricoles**

1. Mlle VOMWO (Observatrice de la Fédération internationale des producteurs agricoles), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, dit que près de la moitié des membres actuels de la FIPA sont des organisations agricoles de pays en développement. L'objectif de la Fédération est d'améliorer aussi bien la qualité de la production agricole, que la situation économique et sociale des agriculteurs, qui représentent dans la plupart des pays en développement 80 p.100 de la population.

2. Les membres de la FIPA sont partisans d'accords entre les gouvernements visant à stabiliser les marchés, et ont fait des propositions en vue d'un accord international sur les céréales qui prévoit une aide alimentaire régulière dans le cadre du mécanisme de stabilisation envisagé. Bien que le programme intégré pour les produits de base prévoie des solutions intéressantes, notamment un fonds commun, on risquerait, à vouloir à tout prix le mettre en œuvre, d'amener l'ajournement de négociations urgentes sur

certaines produits de base, négociations qui tiennent compte des problèmes particuliers à chaque groupe de produits.

3. Si les gouvernements veulent que l'action pour la mise en place d'un nouvel ordre économique international soit efficace, ils devront coordonner les nombreuses négociations qui se poursuivent actuellement indépendamment les unes des autres. Dans le même temps, ils devront s'efforcer d'instaurer un ordre économique national plus équitable, dans le cadre duquel les producteurs recevront une juste part de l'augmentation des prix obtenue au moyen d'accords internationaux et seront ainsi incités à accroître leur productivité. En outre, les gouvernements, avec le concours de programmes d'aide étrangère, devront consacrer une plus grande part des revenus tirés de l'agriculture à l'amélioration des conditions rurales et des techniques agricoles, ce qui permettra de réduire un certain nombre de problèmes relatifs au développement économique.

**Résumé de la déclaration faite à la 134^e séance plénière, le 13 mai 1976, par M. C. de Angeli,
représentant permanent à Genève de la Fédération syndicale mondiale**

1. M. de ANGELI (Observateur de la Fédération syndicale mondiale), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, rappelle que la Fédération syndicale mondiale, qui regroupe plus de 150 millions de travailleurs dans les pays capitalistes développés, les pays capitalistes en développement et les pays socialistes de tous les continents, a souligné dès 1966, lors de la conférence mondiale qu'elle avait organisée, que les facteurs sociaux et les facteurs économiques étaient deux aspects indissociables d'un même développement et a proclamé la nécessité, pour les syndicats, de participer à l'adoption des décisions concernant le commerce et le développement. En 1973, lors de son huitième congrès mondial, la FSM a adopté une charte des droits des syndicats et des revendications économiques et sociales des travailleurs, qui définit le contenu qu'il convient de donner au progrès social dans un nouvel ordre économique mondial. L'évolution socio-économique dans le monde, depuis cette date, a fait la preuve que l'instauration de cet ordre serait impossible sans l'adoption de réformes de structure radicales à l'échelon national. La crise qui sévit dans le monde entier est en effet une crise de structure, révélatrice des contradictions inhérentes au système capitaliste, que le régime de la libre entreprise par principe, ne saurait résoudre. C'est pourquoi la FSM va présenter, à la Conférence générale de l'OIT, en juin 1976, une stratégie du progrès social définissant les éléments de la politique d'autonomie économique que de nombreux pays développés et pays en développement devraient adopter. Cette politique devrait tendre, dans le

domaine agricole, à l'élimination radicale de tous les vestiges des régimes fonciers coloniaux et féodaux, et, dans celui de l'industrialisation, à la création d'un secteur industriel d'Etat dans tous les pays et à l'abolition des monopoles. Les pays capitalistes développés devraient, pour procéder aux réformes de structure indispensables, adopter eux aussi une politique industrielle anti-monopolistique, favoriser la consommation intérieure et le plein emploi, redistribuer les revenus et les biens, accroître les investissements sociaux, donner la priorité à l'investissement dans les zones économiquement défavorisées du territoire national.

2. Sur le plan international, il conviendrait, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour donner suite aux déclarations et aux programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale lors de ses sixième et septième sessions extraordinaires, et conformément à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats²⁸⁰, d'élaborer un plan d'action concrète dans le domaine des relations économiques internationales qui ouvre également la voie à de profondes réformes de structure. En particulier, il conviendrait de rénover l'organisation institutionnelle de l'économie internationale et créer une seule et unique organisation internationale du commerce et du développement compé-

²⁸⁰ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX)

tente dans tous les domaines où agissent actuellement la CNUCED et le GATT. La tâche est d'autant plus urgente que les pays capitalistes développés, au lieu de travailler à l'instauration du nouvel ordre économique, cherchent à diviser les pays en développement et veulent créer des mécanismes institutionnels qui favorisent les investissements étrangers privés et les activités des sociétés transnationales. La FSM espère qu'il sera fait échec à ces tentatives et que la CNUCED recherchera la coopération des organisations syndicales sur le plan national, régional et international aux fins de l'élaboration des structures nouvelles. Elle souhaite aussi que toutes les négociations économiques soient systématiquement étendues aux problèmes sociaux, dans les différents domaines de l'emploi, de l'aide aux aménagements de structure du commerce, de la formation, des droits syndicaux. C'est dans cet esprit que M. de Angeli indique comment la FSM conçoit la solution des principaux problèmes dont la Conférence est saisie.

3. Dans le domaine des produits de base, il conviendrait de retenir l'idée d'un mode d'approche intégré à appliquer à l'organisation des marchés. Les principes à suivre en vue de la conclusion d'accords de produits sont d'établir des prix de référence, en étudiant la possibilité d'un fonds commun; de rechercher la conclusion d'accords à long et moyen terme, en particulier pour l'établissement de contingents et de stocks; de veiller à faire obstacle à l'influence des sociétés transnationales; de faire disparaître les obstacles tarifaires et non tarifaires; de recourir à des engagements multilatéraux; de réaménager la commercialisation des produits.

4. Dans le domaine des articles manufacturés et semi-finis, il convient d'appliquer une stratégie remaniée, plus efficace, de façon à diversifier les exportations des pays en développement et à réorienter les politiques industrielles et commerciales des pays développés en vue de supprimer toute discrimination et de favoriser l'avantage mutuel.

5. En matière d'aide financière, il faudrait se préoccuper avant tout de freiner l'inflation dans les pays capitalistes développés et d'alléger l'endettement des pays en développement. Ces derniers pourraient, à la CNUCED et dans les organisations économiques régionales, convenir entre eux de fixer un plafond à l'exportation par l'investisseur étranger des bénéfices qu'il réalise sur leur territoire et envisager qu'après un certain temps les biens de l'investisseur soient transférés à l'Etat où il a investi, au moyen de la nationalisation ou de l'expropriation.

6. Dans le domaine du transfert de la technologie, la FSM souhaiterait que la Conférence adopte le code inter-

national de conduite envisagé, dont les dispositions devraient réglementer toutes les opérations commerciales faisant appel à la technologie, ainsi que les relations entre les sociétés transnationales et les entreprises nationales dans les pays en développement, et devraient viser de surcroît à freiner l'exode des compétences dont souffrent les pays en développement. Vu la nécessité pour eux de se doter d'une infrastructure scientifique et technologique, les pays en développement devraient convenir entre eux de se réserver une fraction déterminée de l'investissement étranger net pour constituer un fonds national de formation de personnel national qualifié et pour la mise au point de technologies nouvelles.

7. Quant à la coopération économique entre pays en développement, la FSM estime qu'elle devrait viser à ouvrir plus largement les marchés régionaux aux productions nationales et à faire obstacle à l'activité des sociétés transnationales. Par ailleurs, il conviendrait de favoriser les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, la coopération internationale ne pouvant s'instaurer durablement qu'avec la suppression de toute discrimination et de tous obstacles artificiels entravant le commerce international. Les travailleurs et les syndicats des pays en développement reconnaissent du reste l'importance des relations économiques et commerciales avec les pays socialistes, lesquels ne connaissent ni l'inflation ni le chômage et favorisent une exploitation rationnelle des ressources naturelles et des ressources humaines qui est conforme aux plans nationaux des pays en développement, M. de Angeli est donc heureux d'avoir entendu différents pays socialistes formuler des propositions en vue de la conclusion d'accords à long terme avec les pays en développement.

8. Dans l'examen de tous ces points fondamentaux, la Conférence devrait constamment prêter attention à l'activité des sociétés transnationales, qui en son principe même, menace le commerce et le développement, du fait qu'elle porte atteinte à la souveraineté nationale et à l'indépendance économique d'un grand nombre de pays. Les syndicats ont été les premiers, et sont longtemps restés les seuls, à dénoncer les monopoles internationaux et les manœuvres, économiques ou autres, de ces sociétés. La FSM attache donc une importance capitale à l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un instrument international concernant les obligations des sociétés transnationales, et la Conférence devrait définir les règles à insérer dans le code de conduite auquel la Commission des sociétés transnationales constituée par l'ONU travaille actuellement.

Résumé de la déclaration faite à la 142e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. J.D. Akumu, Organisation de l'unité syndicale africaine

1. M. AKUMU (Observateur de l'Organisation de l'unité syndicale africaine), prenant la parole conformément à l'article 81 du règlement intérieur, dit que l'Organisation de l'unité syndicale africaine, qui n'existe que depuis trois ans, groupe maintenant des organisations syndicales de tous les

Etats africains indépendants et des mouvements de libération. Cette organisation se préoccupe essentiellement des conditions de vie des travailleurs et des paysans africains et elle compte fermement que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aboutira à des

conclusions qui amélioreront ces conditions; sinon, les espoirs des masses seront déçus.

2. L'Organisation de l'unité syndicale africaine juge décourageantes les déclarations faites depuis le début de la quatrième session de la Conférence en faveur des sociétés transnationales, ainsi que les tentatives qui ont pour objet d'éluder les grands problèmes en soutenant qu'il vaut mieux créer des institutions nouvelles. Il est décevant que, depuis 15 ans que les discussions sur les stratégies de développement ont commencé, le volume d'aide ait diminué et l'écart entre pays riches et pays pauvres se soit creusé. Les pays développés ont refusé d'adopter la Charte des droits et devoirs économiques des Etats²⁸¹. Ils ont clairement indiqué qu'ils ne sont pas disposés à dissocier la technologie et les programmes d'aide alimentaire de la politique. Ce qu'ils ont fait depuis quinze ans montre bien qu'ils ne se préoccupent guère des conditions de vie du tiers monde.

3. Selon l'Organisation de l'unité syndicale africaine, l'idéal serait un accord global définissant les bases d'une coopération internationale juste et équitable, une charte de Nairobi élaborée à partir de la Déclaration et du Programme d'action de Manille²⁸². Dans cette charte, il faudrait notamment souligner la nécessité de fixer les prix des produits de base à un niveau raisonnable en prévoyant une compensation pour les pertes subies par les pays en développement et d'indexer ces prix sur ceux des produits exportés par les pays développés, créer un fonds international soumis à un contrôle démocratique pour aider à stabiliser les prix des produits de base, élaborer un code de conduite pour le transfert de technologie, prévoir un accès illimité des pays en développement aux sources internationales de financement, sans discrimination, arrêter un calendrier pour le transfert des ressources et des industries

des pays développés vers les pays en développement, veiller à ce que les pays développés honorent leurs engagements concernant l'aide minimale au développement. D'autre part, puisque les pays en développement consacrent des sommes énormes au service de leurs dettes qui atteignent maintenant près de 150 milliards de dollars, la charte de Nairobi devrait purement et simplement annuler la plupart ou la totalité de ces dettes. Les pays socialistes devraient accepter le principe d'une monnaie convertible et donner l'exemple aux pays capitalistes en libéralisant les accords commerciaux. Enfin, la charte de Nairobi devrait définir en détail les moyens de donner suite à ses propres dispositions. Il conviendrait de créer un comité permanent d'experts composé de pays en développement et de pays développés et chargé d'appliquer la charte.

4. Si les négociations échouent ou se prolongent outre mesure, le tiers monde devrait renforcer la Déclaration et le Programme d'action de Manille et instituer un mécanisme lui permettant de se tirer d'affaire tout seul. Il détient la plus grande partie des ressources mondiales encore inexploitées, il compte près des trois quarts de la population mondiale et pourtant son rôle dans le système commercial et financier international est négligeable. Les pays en développement devraient réaffirmer leur solidarité, adopter toujours une position commune, encourager le commerce entre eux et investir chez eux et non dans les nations développées. Ils devraient créer un secrétariat efficace pour faciliter les consultations et la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Manille et de la charte de Nairobi. Les travailleurs devraient participer directement au contrôle des activités des sociétés transnationales. Celles de ces sociétés qui ne respectent pas les résolutions des Nations Unies relatives aux sanctions contre les régimes racistes devraient être complètement tenues à l'écart des pays en développement. Il faudrait aussi combler le fossé qui, dans les pays en développement, sépare l'élite et les masses et qui est parfois aussi profond que celui qui sépare pays riches et pays pauvres.

*
* *
*

Résumé de la déclaration faite à la 142e séance plénière, le 19 mai 1976, par M. Raúl Prebisch, ancien secrétaire général de la CNUCED

1. M. PREBISCH, ancien secrétaire général de la CNUCED, prenant la parole sur l'invitation du Président, constate que les résultats acquis depuis la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont fort modestes. Il est certes encourageant que les idées de la CNUCED aient fini par se cristalliser et aient abouti à l'adoption d'une résolution capitale de l'Assemblée générale demandant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le but est ambitieux et le chemin qui y conduit est encore long et difficile. Il faut que les pays en développement surmontent

les divergences qui les séparent et qui doivent s'effacer en présence de grands dénominateurs communs.

2. Le fait que les centres, les pays industriels, ont montré peu d'empressement à répondre aux besoins de la périphérie, des pays en développement, ne témoigne pas d'un manque d'intérêt, d'autant que les pays en développement, de leur côté, au lieu d'innover, s'engagent de plus en plus nettement dans un mode de développement inspiré de celui des pays développés. Surtout là où l'industrialisation est déjà avancée, les pays de la périphérie se

²⁸¹ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

²⁸² Voir la note 1 ci-dessus.

contentent, en effet, d'imiter purement et simplement les centres industriels. La formation de capital, rendue possible par la technologie provenant des centres, n'est pas affectée à une redistribution du revenu national, mais reste en possession des couches privilégiées, lesquelles en profitent pour constituer progressivement une société de consommation à l'instar des centres industriels. Il y a donc à la fois, dans les pays de la périphérie, une société imitative de consommation, dont le revenu augmente parfois très vite, et une société de sous-consommation, celle de la grande masse, dont le taux de progression est extrêmement faible, tandis qu'entre les deux se situent les couches à revenu intermédiaire qui aspirent à s'intégrer à la société de consommation.

3. Certains veulent encore croire, en tirant argument de l'exemple de l'extraordinaire essor économique du Japon dès après la seconde guerre mondiale, qu'il suffit, en vue du développement, d'accélérer au maximum la formation de capital, physique et social. Mais ceux-là oublient que l'essor japonais est en grande partie dû au fait que le capital accumulé n'a pas servi le besoin de consommation, il a été épargné en vue de l'investissement.

4. La répartition du revenu, dans les pays en développement, demeurera tout aussi peu satisfaisante tant que ces pays se laisseront convaincre, essentiellement sous l'influence des sociétés transnationales, qui les encouragent à imiter les centres industriels et prônent le pouvoir souverain du consommateur, tout en manipulant celui-ci, de mettre en place, chez eux, une société de consommation au détriment du progrès social.

5. Les modes nouveaux d'articulation entre les centres et le développement imitatif de la périphérie sont de plus en plus préoccupants, à cause surtout de leurs incidences politiques. Car les sociétés transnationales ne sont pas seules : elles sont appuyées par les pouvoirs publics dans leur pays d'origine. Des heurts sont inévitables quand un pays de la périphérie veut réagir contre la société de consommation et, par exemple, freiner la consommation des couches à revenus élevés, portant ainsi atteinte à de puissants intérêts acquis, dont ceux des entreprises transnationales. Le pays d'implantation ne réagit pas toujours avec modération devant l'ingérence de ces entreprises et s'expose à des mesures de rétorsion.

6. En effet, les sociétés transnationales n'admettront pas qu'il leur soit imposé de favoriser, dans les pays en développement, des modèles qui s'écartent de celui de la société de consommation, car, sous l'effet d'une contradiction inhérente au développement, elles refusent d'envisager rationnellement le développement dans une perspective à long terme. D'où le fait qu'elles ne cherchent nullement à accroître les exportations de produits de base ou d'articles manufacturés en provenance des pays en développement, et qu'au contraire, elles adoptent parfois des mesures restrictives pour protéger des intérêts qui ne coïncident pas toujours avec ceux des pays en développement.

7. De leur côté, les centres industriels ont la vue courte, notamment en matière de financement de l'aide, d'où l'extrême vulnérabilité de la balance des paiements des pays

en développement qui ont constamment à faire face aux remboursements de dettes à court terme et à moyen terme. De même, la prévoyance aurait permis aux pays développés d'atténuer pour les pays en développement le contrecoup des fluctuations de leurs exportations sur les marchés internationaux. Le Secrétaire général de la CNUCED a parfaitement raison de souligner l'importance, pour la stabilisation de ces marchés, du programme intégré pour les produits de base, qui n'exclut naturellement pas des mesures de financement compensatoire destinées à le compléter. M. Prebisch espère qu'avant la fin de la session en cours, les pays exportateurs de pétrole annonceront qu'ils ont décidé de contribuer au fonds commun, clef de voûte du dispositif opportunément conçu par le Secrétaire général de la CNUCED.

8. Mais le financement compensatoire multilatéral n'est qu'une partie d'un tout. C'est là que resurgit l'idée de l'effort personnel, qui ne rejette pas la collaboration internationale, mais qui devrait susciter des mesures permettant à la périphérie d'échapper au développement imitatif et de rechercher des formes authentiques de développement. Dans un rapport au Secrétaire général de l'ONU, M. Prebisch avait déjà insisté sur le rôle que les pays producteurs de pétrole pouvaient jouer également à cet égard, en réservant systématiquement aux productions d'autres pays en développement une part de l'accroissement de leurs importations, suivant un mécanisme de paiements assurant la réciprocité. En outre, le moment est venu pour les pays en développement de créer leurs propres sociétés transnationales, de façon à intensifier la coopération et les échanges entre eux, au moyen d'une formule tripartite, c'est-à-dire par l'association des pays producteurs de pétrole, des autres pays en développement et des pays industrialisés qui seraient disposés à favoriser ce type nouveau de coopération.

9. Deux siècles de foi dans le pouvoir régulateur inhérent au libre jeu des forces du marché ont nettement contribué à accentuer la myopie des dirigeants et à étouffer le sens de responsabilité morale. Or, sans une prévision à beaucoup plus long terme qui tienne compte des intérêts des générations futures et sans une conception éthique du développement, on ne saurait résoudre efficacement les problèmes énormes créés par l'évolution de la technique et ses contradictions intrinsèques. Les générations futures risquent de venir au monde dans un univers de plus en plus pollué, dont les ressources naturelles auront été largement entamées, sinon épuisées sans vergogne.

10. M. Prebisch rend hommage à ceux qui, dans les chaînes de l'esclavage industriel des pays développés, ont été les premiers à soutenir qu'il fallait dépasser les intérêts immédiats pour voir beaucoup plus loin. Il est heureux que certaines de ces voix se soient fait entendre à la Conférence avec vigueur et insistance. Il espère qu'elles se conjugueront avec celles des hommes de la périphérie qui ont les mêmes préoccupations et qui doivent faire comprendre, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, le sens humain de leurs problèmes. Mais la compréhension n'est guère qu'une étape. Elle doit être suivie d'une action vigoureuse qui ouvre la voie à des formes nouvelles et authentiques de développement.

Deuxième partie

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES

120e SÉANCE PLÉNIÈRE (séance d'ouverture)

Mercredi 5 mai 1976, à 15 h 45

Président provisoire : M. A. SILVA-DAVIDSON (Chili)

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.120

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la Conférence

1. Le PRÉSIDENT PROVISoire, en vertu de l'article 16 du règlement intérieur, déclare ouverte la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

2. Le PRÉSIDENT PROVISoire rappelle que, lors de la Réunion préalable, il a été décidé par consensus que le chef de la délégation kényenne, M. E. T. Mwamunga, ministre du commerce et de l'industrie du Kenya, serait président de la Conférence pour sa quatrième session. Il invite M. Mwamunga à prendre la présidence.

M. Mwamunga (Kenya) prend la présidence.

3. Le PRÉSIDENT déclare qu'il accepte l'honneur qui vient de lui être fait, ainsi qu'à son pays et au continent dont il fait partie, avec fierté, mais aussi avec humilité en raison de l'importance que revêt la quatrième session de la Conférence, véritable ligne de partage des eaux qu'il faut franchir, sous peine de voir sombrer tous les pays, mais surtout les plus vulnérables du tiers monde.

4. Les nations en développement sont à Nairobi pour hâter une réorganisation de l'ordre économique international qui leur donne leurs droits légitimes et leur permette de créer par leurs propres efforts les conditions nécessaires à la dignité et à la sécurité de leurs peuples. Elles souhaitent une modification qualitative des institutions économiques mondiales, un nouvel ordre économique international. Elles demandent une régulation des modes de comportement économique injustes à leur égard pour que toutes les parties aux échanges commerciaux en retirent des avantages équitables. Elle demandent que les pays riches leur donnent la part des ressources financières dont ils peuvent se priver sans trop abaisser leur niveau de vie pour les soutenir jusqu'à ce qu'elles aient construit leur propre économie nationale, riches et pauvres sont liés pour le meilleur et pour le pire.

5. La Conférence ne saurait certes refondre complètement l'ordre économique international, mais il est indis-

pensable qu'elle adopte des décisions sur les idées déjà suffisamment étudiées pour être mises en œuvre. La communauté internationale doit se montrer déterminée à passer des idées générales à l'approbation de plans et de programmes précis, témoigner de la volonté politique nécessaire pour faire appliquer ses décisions et faire preuve de sagesse politique en énonçant des idées nouvelles, hérétiques peut-être aujourd'hui, mais admises demain. La quatrième session de la Conférence aura franchi une étape si elle réussit à faire l'accord sur les mesures correctives concernant un groupe de problèmes critiques pour le monde en développement et à lancer, dans un certain nombre de domaines, des initiatives ayant des effets importants à plus longue échéance. A cette fin, l'ordre du jour de la session est délibérément court et sélectif et ne comporte que des questions déjà soigneusement étudiées à la CNUCED et par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

6. Quelques-unes des questions dont la Conférence est saisie sont étudiées aussi dans une perspective différente, à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Si utiles que puissent être les travaux de cette conférence, elle ne saurait se substituer à la CNUCED et les pays en développement de la communauté internationale tout entière ne peuvent attendre le bon vouloir des quatre commissions de la Conférence de Paris pour l'adoption d'une action internationale sur les questions critiques dont la CNUCED va s'occuper. En réalité, si l'accord ne se faisait pas sur ces questions à la CNUCED, la Conférence de Paris pourrait en subir les conséquences. Les deux conférences ne peuvent donc que se soutenir mutuellement.

7. Il y a lieu d'être optimiste quant aux décisions que la Conférence va prendre en cette quatrième session, car les crises économiques qui viennent de bouleverser la communauté internationale ont fait plus que jamais ressortir l'interdépendance des divers secteurs du système commercial international et la vulnérabilité de tous les pays à ses perturbations. La conscience de cette interdépendance a mis une sourdine à la fois aux revendications des pays en développement et aux objections des pays développés. Bon nombre même de pays développés à économie de marché ont commencé à prendre des mesures pour appliquer quelques-unes des propositions visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'optimisme se justifie également par la coopération économique plus étroite qui s'amorce entre les pays en développement eux-mêmes et par leur volonté de faire appel autant que possible à leurs propres ressources afin que leur économie soit moins sensible aux crises de l'extérieur.

8. M. PATTERSON (Jamaïque), au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, félicite le Président de son élection. Il est juste que l'Afrique soit à l'honneur, car aucun autre continent n'a été aussi cruellement exploité. Heureusement, l'humanité commence à comprendre qu'elle ne peut survivre que dans la liberté et que, tant qu'un seul pays sera

privé de ses droits, elle ne sera pas libre. Si l'appel à l'action du président Kenyatta n'est pas entendu, le monde risque des bouleversements sociaux sans précédent.

9. Le Président de la Conférence vient de définir remarquablement la situation exceptionnelle de l'économie mondiale, et le Groupe des Soixante-Dix-Sept, tout en maintenant une position ferme sur certaines questions fondamentales, est certain que la compétence du Président et l'esprit de conciliation dont il vient de témoigner lui permettront de négocier l'adoption de mesures positives.

10. M. PUTMAN (Belgique), au nom des pays du Groupe B, félicite le Président. L'Afrique se situe au centre du tiers monde et au cœur de ses problèmes et la réunion de la Conférence au Kenya ne peut qu'en inciter les membres à rechercher les solutions les meilleures.

11. Les pays du Groupe B, eux aussi, sont prêts à la négociation dans un esprit pragmatique, mais positif, et ils forment des vœux pour que la Conférence aboutisse à une amélioration des relations Nord-Sud.

12. M. LOUKANOV (Bulgarie) félicite le Président au nom des pays du Groupe D. En élisant le chef de la délégation kényenne, la Conférence a non seulement rendu hommage à ses qualités personnelles, mais aussi témoigné du respect du monde entier à l'égard du peuple et du Président du Kenya qui ont si courageusement lutté pour l'indépendance de ce pays. Les pays socialistes espèrent que la coopération qui s'est établie entre eux et le Kenya depuis son indépendance ne fera que se renforcer au bénéfice mutuel de leurs peuples.

13. Les pays du Groupe D, en raison de la solennité de la Conférence et par respect pour le pays hôte, n'ont pas voulu soulever d'objection, mais le fait que celle-ci a été présidée non par le Président de la troisième session, M. Almeyda, mais par un représentant de la junte chilienne, les oblige à rappeler que cette junte a établi au Chili un des régimes fascistes les plus obscurantistes du vingtième siècle et à exprimer l'espoir que le peuple chilien, qui a déjà tant souffert, pourra bientôt rejeter le joug fasciste.

14. M. FERNANDEZ FONT (Cuba) exprime la conviction que la compétence et l'expérience du Président permettront à la Conférence de progresser. La délégation cubaine tient toutefois à s'élever contre le fait que, pour des raisons de procédure, la séance a été ouverte sous la présidence d'un représentant de la junte chilienne. Nul n'ignore la situation actuelle au Chili. Le président Allende, qui avait apporté un appui si chaleureux à la Conférence lors de la troisième session, a été traîtreusement assassiné. M. Almeyda, ancien ministre des affaires étrangères du Chili, qui devrait assister à la session en cours, a subi de longs mois d'emprisonnement inhumain. Le peuple chilien est dans la misère et le pays est soumis à un mouvement de dénationalisation qui va à l'encontre des principes dont la Conférence s'inspire. La délégation cubaine espère qu'avant la prochaine session de la Conférence le peuple chilien aura écrasé le fascisme et que la cinquième session pourra accueillir les représentants légitimes de ce peuple héroïque.

15. M. SILVA-DAVIDSON (Chili) déplore qu'après les paroles sereines du Président, qui a exhorté tous les pays présents à travailler ensemble à l'amélioration des relations humaines et du commerce, le peu de temps dont la Conférence dispose soit gaspillé par des interventions qui soulèvent des problèmes étrangers à sa compétence et qui constituent une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Le peuple chilien a choisi de vivre dans la liberté et l'indépendance qui sont des droits fondamentaux reconnus par la Charte des Nations Unies. Le représentant du Chili souhaite que ce dialogue stérile prenne fin et que la Conférence se mette au travail.

16. M. CAMPILLO SAINZ (Mexique) tient à exprimer ses regrets que, pour des raisons qui tiennent au règlement intérieur, la séance ait été ouverte par un représentant de la junte militaire chilienne. Peut-être serait-il opportun de réviser le règlement.

17. M. YAKER (Algérie), au nom des Etats non alignés, présente au Président, ses félicitations les plus chaleureuses. La délégation algérienne s'associe aux orateurs qui ont exprimé leur désapprobation d'avoir vu à la présidence le représentant du régime fasciste chilien. Elle estime que l'on doit à la mémoire de la grande figure de la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme et pour le nouvel ordre international que fut le président Allende de protester contre cet acte imputable à la procédure en vigueur et qu'il faut associer à cet hommage M. Almeyda, qui a présidé avec tant de compétence et de dévouement la troisième session de la Conférence.

18. Les participants à la quatrième session sont réunis pour dialoguer, pour rechercher les moyens d'arriver à un nouvel ordre international, proposé par le président Boumediène à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Si certains pensent qu'il s'agit d'une conférence technique, ils se trompent : il s'agit d'une conférence politique d'une grande importance pour l'avenir et pour le système des relations économiques internationales. Le nouvel ordre doit être fondé sur la justice et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'Algérie est prête à lutter de toutes ses forces contre l'*apartheid* et contre les forces de domination, sous quelque forme que ce soit, en Afrique australe comme au Moyen-Orient, où le peuple palestinien est privé de son droit à faire représenter ses intérêts légitimes. Elle proteste énergiquement contre ceux qui prétendent représenter des intérêts qui ne sont pas les leurs.

19. M. NGUYEN VAN THANG (République du Sud Viet-Nam) dit qu'il a l'honneur de représenter pour la première fois un Viet Nam libre, indépendant et enfin unifié. Il félicite le Président de son élection, qui facilitera la tâche de la Conférence. Le Viet Nam, comme beaucoup d'autres pays en développement, a traversé de dures épreuves et a un besoin pressant de reconstruction et de développement. Il espère ardemment que la Conférence atteindra les objectifs visés par les pays du tiers monde et les pays progressistes. Comme les représentants de Cuba et de l'Algérie, M. Nguyen van Thang désapprouve le rôle confié par la procédure au représentant du Chili lors de l'ouverture de la Conférence.

20. M. WALDHEIM (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) fait une déclaration*.

21. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) fait une déclaration*.

La séance est levée à 18 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

121e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 6 mai 1976, à 9 h 5

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.121

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation

1. Le président MARCOS (Philippines) fait une déclaration*.

2. M. THORN (Luxembourg) fait une déclaration*.

3. M. KISSINGER (Etats-Unis d'Amérique) fait une déclaration*.

4. M. NOERGAARD (Danemark) fait une déclaration*.

5. M. LIDBOM (Suède) fait une déclaration*.

6. M. ETEKI MBOUMOUA (Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine) fait une déclaration**.

La séance est levée à 13 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

122e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 6 mai 1976, à 15 h 15

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.122

Rapport du Président de la Réunion préalable (TD/199)

1. M. DADZIE (Ghana), président de la Réunion préalable, présente le rapport de la Réunion préalable (TD/199). Cette réunion avait pour objet de régler autant de questions

de procédure, d'organisation et d'administration que possible avant l'ouverture de la quatrième session, afin de faciliter les travaux de la Conférence.

2. Un certain nombre de questions sont encore en suspens, concernant en particulier la présentation du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (TD/199, par. 5, f). Les participants à la Réunion préalable estiment que ces questions devraient être renvoyées pour examen à la Commission générale avant que la Conférence ne se prononce. En outre, des consultations officieuses (TD/199, par. 6) se poursuivent encore sur trois des points dont la Réunion préalable était saisie : Bureau de la Conférence; élection des Vice-Présidents; élection du Bureau de la Commission générale et des groupes de négociation. Ces consultations devraient aboutir très prochainement et le Président en rendra directement compte à la Conférence.

Procédure d'élection des Vice-Présidents (TD/199, par. 5, d)

3. Le PRÉSIDENT constate que la Réunion préalable recommande de charger les groupes régionaux de présenter les candidatures, de sorte qu'en l'absence d'objection les candidats désignés seraient déclarés élus, et l'application de l'article 58 du règlement intérieur serait ainsi suspendue. Il propose à la Conférence de suivre cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

4. Le PRÉSIDENT propose d'adopter le programme indicatif des réunions annexé au rapport de la Réunion préalable (TD/199).

Il en est ainsi décidé.

Rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (TD/199, par. 5, f)

5. Le PRÉSIDENT propose à la Conférence d'adopter la recommandation de la Réunion préalable tendant à renvoyer pour examen à la Commission générale un certain nombre de questions concernant la présentation du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale avant que la Conférence ne prenne elle-même une décision.

Il en est ainsi décidé.

6. Le PRÉSIDENT suggère à la Conférence de prendre note du rapport du Président de la Réunion préalable (TD/199).

Il en est ainsi décidé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses

Révision des listes des Etats figurant à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

7. Le PRÉSIDENT rappelle que, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée

générale, il convient de réviser périodiquement les listes des Etats membres de la CNUCED. Compte tenu des Etats qui sont devenus membres de la CNUCED depuis la troisième session de la Conférence, il faudrait ajouter aux listes les pays suivants :

Liste A : Cap-Vert, Comores, Guinée-Bissau, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République populaire démocratique de Corée et Sao Tomé-et-Principe;

Liste C : Bahamas, Grenade et Surinam;

Liste D : République démocratique allemande.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des Vice-Présidents et du Rapporteur

8. M. LOUKANOV (Bulgarie), au nom des pays membres du Groupe D, propose la candidature de M. Nyerges (Hongrie).

9. Le PRÉSIDENT fait savoir que cette candidature est appuyée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et par la Chine.

M. Nyerges (Hongrie) est élu Rapporteur de la Conférence par acclamation.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Constitution de la Commission générale

10. Le PRÉSIDENT rappelle que la Réunion préalable. (TD/199, par. 5, b) a recommandé de constituer une seule grande commission, dénommée Commission générale, qui se saisira de tous les points de l'ordre du jour que la Conférence plénière n'examinera pas elle-même. Cette commission générale constituera cinq groupes de négociation auxquels tous les membres intéressés pourront participer. Le Président propose à la Conférence de suivre cette recommandation¹.

Il en est ainsi décidé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la Conférence

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

11. Le PRÉSIDENT, suivant la recommandation de la Réunion préalable (TD/199, par. 5, e), propose que la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des neuf pays membres qui constituaient la Commission de vérification des pouvoirs à la trentième session de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

¹ Pour la constitution de la Commission générale et la répartition des points de l'ordre du jour entre les groupes de négociation, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I (op. cit.), 3e partie, par. 10 à 16.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire (TD/182) est adopté².

12. Le PRÉSIDENT propose, aux fins de la répartition des points de l'ordre du jour entre la Conférence plénière et la Commission générale, d'adopter les recommandations de la Réunion préalable (TD/199, par. 5, h).

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

13. M. CAĞLAYANGIL (Turquie) fait une déclaration*.

14. M. FOURCADE (France) fait une déclaration*.

15. M. NEDEV (Bulgarie) fait une déclaration*.

16. M. SMOLE (Yougoslavie) fait une déclaration*.

17. M. DELL (Royaume-Uni) fait une déclaration*.

18. M. MACIEL (Brésil) fait une déclaration*.

19. M. WILLS (Guyane) fait une déclaration*.

20. M. MAHMUD (Conseil des Nations Unies pour la Namibie) fait une déclaration**.

La séance est levée à 19 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

² Pour le texte de l'ordre du jour adopté, voir p. x ci-dessus.

123e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 7 mai 1976, à 10 h 25

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.123

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. TOLBA (Programme des Nations Unies pour l'environnement) fait une déclaration*.

2. M. LEHTO (Finlande) fait une déclaration**.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

3. M. MacEACHEN (Canada) fait une déclaration**.
4. M. BAKKE (Norvège) fait une déclaration**.
5. M. FRIDERICH (République fédérale d'Allemagne)**.
6. M. CAMPILLO SAINZ (Mexique) fait une déclaration**.
7. M. KARL-I-BOND (Zaïre) fait une déclaration**.

La séance est levée à 13 h 55.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

124e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 7 mai 1976, à 15 h 5

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.124

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. PATTERSON (Jamaïque) fait une déclaration*.
2. M. van LENNEP (Organisation de coopération et de développement économiques) fait une déclaration**.
3. M. KIBAKI (Kenya) fait une déclaration*.
4. M. PEACOCK (Australie) fait une déclaration*.
5. M. ABDULAH (Trinité-et-Tobago) fait une déclaration*.
6. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) fait une déclaration*.
7. M. JOLLES (Suisse) fait une déclaration*.
8. M. YAKER (Algérie) fait une déclaration*.
9. M. CHEYSSON (Commission des Communautés économiques européennes) fait une déclaration**.

La séance est levée à 19 h 45.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

125e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 7 mai 1976, à 21 h 10

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.125

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des Vice-Présidents et du Rapporteur (suite*)

1. Le PRÉSIDENT informe la Conférence de l'élection de M. Colins Teese (Australie) aux fonctions de Président de la Commission générale. Par ailleurs, les groupes régionaux ont désigné leurs candidats aux fins de l'élection des 32 vice-présidents de la Conférence. Ces candidats sont : pour le Groupe africain, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Maroc, le Nigéria, la République arabe libyenne et la Somalie; pour le Groupe asiatique, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, le Koweït, la Malaisie, le Pakistan et les Philippines; pour le Groupe latino-américain, l'Equateur, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou et le Venezuela; pour le Groupe B, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la Grèce, le Japon et les Pays-Bas; pour le Groupe D, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'URSS; enfin, la Chine.

2. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Conférence élit vice-présidents les représentants des pays dont il a donné la liste.

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclaration de chefs de délégation (suite)

3. M. DENNIS (Libéria) fait une déclaration**.
4. M. BANDA (Zambie) fait une déclaration**.
5. M. ELIO (Bolivie) fait une déclaration**.
6. M. AL-NAFEESI (Koweït) fait une déclaration**.
7. M. GURUNG (Népal) fait une déclaration**.
8. M. GHISSASSI (Maroc) fait une déclaration**.
9. M. YIGLETU (Ethiopie) fait une déclaration**.
10. M. VARVITSOTIS (Grèce) fait une déclaration**.

Messages adressés à la Conférence

11. M. ESCOBAR (Guatemala) donne lecture d'un message de M. Kjell Eugenio Laugerud García, président de la République du Guatemala***.

La séance est levée à 23 h 30.

* Reprise des débats de la 122e séance plénière.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

*** Le texte du message figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe III.B.

126e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 10 mai 1976, à 9 h 30

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.126

Messages adressés à la Conférence (suite)

1. Mgr GANTIN (Saint-Siège) donne lecture du message de Sa Sainteté le pape Paul VI*.
2. M. SMOLE (Yougoslavie) donne lecture du message de M. Josip Broz Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie*.
3. M. PATOLICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) donne lecture du message de M. A. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques*.
4. M. NICOLAE (Roumanie) donne lecture du message de M. Nicolae Ceausescu, président de la République socialiste de Roumanie*.
5. M. GILANI (Pakistan) donne lecture du message de M. Zulfikar Ali Bhutto, premier ministre de la République islamique du Pakistan*.
6. M. DEMIDDAGVA (Mongolie) donne lecture du message de M. J. Batmunkh, président du Conseil des ministres de la République populaire mongole*.
7. M. BERTHOUD (Secrétaire de la Conférence) donne lecture de deux messages adressés par télégramme. Le premier message émane de M. Simeon Aké, président du Conseil économique et social*; le deuxième émane de M. Pio-Carlo Terenzio, secrétaire général de l'Union interparlementaire, au nom du Conseil interparlementaire*.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

8. M. ILANGARATNE (Sri Lanka) fait une déclaration**.
9. M. SALMAN (Emirats arabes unis) fait une déclaration**.
10. M. MORSE (Programme des Nations Unies pour le développement) fait une déclaration***.
11. M. CHATTOPADHYAYA (Inde) fait une déclaration**.
12. Le major général SHUWA (Nigéria) fait une déclaration**.

* Le texte du message figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe III.B.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

13. M. EL-OBAIDI (Irak) fait une déclaration**.

14. Mme SIPILÄ (Sous-Secrétaire général au développement social et aux affaires humanitaires) fait une déclaration***.

La séance est levée à 12 h 35.

127e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 10 mai 1976, à 15 h 20

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.127

Messages adressés à la Conférence (suite)

1. M. YAKER (Algérie) donne lecture d'un message de M. Houari Boumediene, président du Conseil national de la Révolution, président du Conseil des ministres de la République algérienne démocratique et populaire, président de la quatrième Conférence au sommet des pays non alignés*.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

2. M. SAOUMA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait une déclaration**.
3. M. STARIBACHER (Autriche) fait une déclaration***.
4. M. KIM KYONG RYON (République populaire démocratique de Corée) fait une déclaration***.
5. M. CALVO SOTELO (Espagne) fait une déclaration***.
6. M. SOELLE (République démocratique allemande) fait une déclaration***.
7. M. NITISASTRO (Indonésie) fait une déclaration***.
8. M. AMRANAND (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) fait une déclaration****.
9. M. OM PRADHAN (Bhoutan) fait une déclaration***.

La séance est levée à 18 heures.

* Le texte du message figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe III.B.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

128e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 11 mai 1976, à 11 h 20

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.128

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)**

1. M. CHOU Hua-min (Chine) fait une déclaration*.
2. M. VAN ELSLANDE (Belgique) fait une déclaration*.
3. M. ALATTYIA (Qatar) fait une déclaration*.
4. M. LUBBERS (Pays-Bas) fait une déclaration*.
5. M. BIRO (Hongrie) fait une déclaration*.

La séance est levée à 13 h 20.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

129e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 11 mai 1976, à 15 h 15

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.129

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)**

1. M. PATOLICHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait une déclaration*.
2. M. COLLANTES (Philippines) fait une déclaration*.
3. M. KIMURA (Japon) fait une déclaration*.
4. M. NICOLAE (Roumanie) fait une déclaration*.
5. M. AFZAL KHAN (Pakistan) fait une déclaration*.
6. M. FERNANDEZ FONT (Cuba) fait une déclaration*.
7. M. KAUL-MELEDJE (Côte d'Ivoire) fait une déclaration*.
8. Sir MAORI KIKI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) fait une déclaration*.

La séance est levée à 19 heures.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

130e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 11 mai 1976, à 21 heures

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.130

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)**

1. M. HUDA (Bangladesh) fait une déclaration*.
2. M. ADAMS-SCHNEIDER (Nouvelle-Zélande) fait une déclaration*.
3. M. VELKOV (Conseil d'aide économique mutuelle) fait une déclaration**.
4. M. COLOCASSIDES (Chypre) fait une déclaration*.
5. M. SAHLGREN (Centre d'information et de recherche des Nations Unies sur les sociétés transnationales) fait une déclaration***.

La séance est levée à 22 h 30.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

131e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 12 mai 1976, à 10 h 35

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.131

Message adressé au Président de la Conférence

1. M. BERTHOUD (Secrétaire de la Conférence) donne lecture du message de M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR**Questions diverses (suite**)**

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur (TD/L.102 à TD/L.105 et TD/L.107 et Add.1)

* Le texte du message figure dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe III.B.

** Reprise des débats de la 122e séance plénière.

2. Le PRÉSIDENT annonce que le Bureau de la Conférence a examiné et jugé recevables les demandes que cinq organisations intergouvernementales, à savoir l'Association internationale de la bauxite, la Banque islamique de développement, le Fonds arabe de développement économique et social, l'Organisation de coopération régionale pour le développement et l'Organisation internationale de métrologie légale, ont présentées à l'effet de participer aux travaux de la Conférence conformément à l'article 80 du règlement intérieur. S'il n'y a pas d'opposition, il considérera que la Conférence approuve la recommandation du Bureau tendant à désigner ces organisations intergouvernementales aux fins de l'article 80.

Il en est ainsi décidé.

Association des présidents des groupes de négociation et des coordonnateurs régionaux aux travaux du Bureau de la Conférence

3. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau de la Conférence recommande que les présidents des groupes de négociation et les coordonnateurs régionaux soient pleinement associés à ses travaux. S'il n'y a pas d'opposition, il considérera que la Conférence approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

4. M. WINQWIST (Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale) fait une déclaration***.

5. Le colonel QUARSHIE (Ghana) fait une déclaration****.

6. M. SHERIF (Egypte) fait une déclaration****.

7. M. TAN KENG JIN (Singapour) fait une déclaration****.

8. M. BARČAK (Tchécoslovaquie) fait une déclaration****.

9. M. HA JONG YOON (République de Corée) fait une déclaration****.

10. M. LA-ONGMANI (Thaïlande) fait une déclaration****.

La séance est levée à 13 h 10.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

132e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 12 mai 1976, à 15 h 5

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.132

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. BOLIN (Organisation internationale du Travail) fait une déclaration*.

2. M. TREPCZYNSKI (Pologne) fait une déclaration**.

3. M. GABAY (Israël) fait une déclaration**.

4. M. MONTAÑO (Equateur) fait une déclaration**.

5. M. TCHANQUE (Union douanière et économique de l'Afrique centrale) fait une déclaration***.

6. M. EVTEEV (République socialiste soviétique d'Ukraine) fait une déclaration**.

7. M. DALE (Fonds monétaire international) fait une déclaration*.

8. M. AL ABSAGBAN (Conseil de l'unité économique arabe) fait une déclaration***.

9. M. HAN SI HAE (République populaire démocratique de Corée), exerçant son droit de réponse en application de l'article 40 du règlement intérieur, dit qu'à la 131e séance plénière, le représentant de la Corée du Sud a prononcé une déclaration de nature à induire la Conférence en erreur et s'est attardé sur des considérations qui n'ont rien à voir avec les problèmes dont la Conférence est saisie. Pour sa part, le chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, à la 127e séance plénière, avait très justement tiré argument de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale pour demander la dissolution du Commandement des Nations Unies en Corée du Sud et le retrait de toutes les troupes étrangères qui y sont stationnées.

10. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée estime que le retrait des troupes occupant la Corée du Sud facilitera la réunification de la Corée, qui doit être opérée par le peuple coréen lui-même, en l'absence de toute intervention étrangère; la République populaire démocratique de Corée souhaite également l'adoption de mesures tendant à remplacer l'accord d'armistice par un véritable traité de paix entre elle-même et les Etats-Unis d'Amérique, qui sont véritablement les parties à l'accord d'armistice; elle souhaite également une réduction des forces militaires au Nord comme au Sud, la création d'un front national unifié dans le pays tout entier, l'institution d'une Confédération Nord-Sud sous le nom de la République confédérale du Kyoryo. La délégation de la République populaire démocratique de Corée, à la 127e séance plénière, s'est autorisée de la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale pour condamner les Etats-Unis d'Amérique, lesquels ont décidé de mettre fin à l'aide économique accordée aux pays qui ont appuyé cette résolution. Les

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

pressions politiques exercées de cette façon sont en effet contraires aux justes revendications formulées dans la Déclaration et dans le Programme d'action de Manille³.

11. M. ANASTASSOV (Bulgarie), prenant la parole sur une motion d'ordre, dit que les pays du Groupe D appuient sans réserve les observations du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

12. M. HA HONG YOON (République de Corée) exerce à son tour son droit de réponse en vertu de l'article 40 du règlement intérieur. Les troupes étrangères actuellement stationnées en République de Corée le sont à la demande du peuple coréen, dans l'intérêt de la paix et de la survie même du pays. Elles se retireront quand les raisons de leur présence auront disparu. Si le Commandement des Nations Unies en Corée était dissous, le cessez-le-feu actuellement en vigueur en Corée ne pourrait plus être garanti.

13. M. HAN SI HAE (République populaire démocratique de Corée), prenant la parole sur une motion d'ordre, prie le Président d'appliquer les dispositions de l'article 36 du règlement intérieur et de rappeler à l'ordre l'orateur dont les observations n'ont pas trait au sujet en discussion.

14. M. HA JONG YOON (République de Corée) rappelle qu'il ne fait que répondre au représentant de la Corée du Nord qui a demandé le retrait des troupes des Etats-Unis de la République de Corée. La question concerne autant la Corée du Nord que la République de Corée, mais elle devrait être résolue par un dialogue entre les deux régions. Elle n'a pas à être portée à l'attention de la Conférence, pas plus qu'à l'attention de n'importe quelle autre réunion internationale.

15. M. SAI Tzu-shuang (Chine), prenant la parole sur une motion d'ordre, tient à apporter tout l'appui de la délégation chinoise au représentant de la République populaire démocratique de Corée. Le débat a été indûment provoqué par le représentant de la Corée du Sud, dont les observations sont parfaitement injustifiées.

16. M. MILOVANOVIC (Yougoslavie) prend la parole sur une motion d'ordre et demande la clôture du débat. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a donné des précisions qui suffisent amplement.

17. Le PRÉSIDENT met aux voix la motion d'ajournement de la séance en application de l'article 43 du règlement intérieur.

La motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à 18 h 50.

³ Adoptés par la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille (janvier/février 1976). Pour le texte, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe V.

133e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 13 mai 1976, à 10 h 25

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.133

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. AHMAD [Comité ministériel conjoint du Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert des ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)] fait une déclaration*.

2. M. OCHIR (Mongolie) fait une déclaration**.

3. M. NAJMABADI (Iran) fait une déclaration**.

4. M. SALAM (Soudan) fait une déclaration**.

5. M. MARTINKEVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) fait une déclaration**.

6. M. MAPSI (Gabon) fait une déclaration**.

7. M. ALMEYDA (Conseil mondial de la paix) fait une déclaration***.

La séance est levée à 13 h 5.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

134e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 13 mai 1976, à 15 h 15

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.134

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. de ANGELI (Fédération syndicale mondiale) fait une déclaration*.

2. M. LONG (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) fait une déclaration**.

3. M. THANG (République du Sud Viet-Nam) fait une déclaration***.

4. M. ABU SAMAH (Malaisie) fait une déclaration***.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

5. M. BEMANANJARA (Madagascar) fait une déclaration***.

6. M. SILVA-DAVIDSON (Chili) fait une déclaration***.

7. M. KEATING (Irlande) fait une déclaration***.

8. M. ITTY (Conseil œcuménique des Eglises) fait une déclaration*.

9. M. BWANALI (Malawi) fait une déclaration***.

10. M. WANG Yueh-yi (Chine) prend la parole pour exercer son droit de réponse à l'égard de trois représentants d'une superpuissance qui, au cours des dernières séances, ont tenté de déformer, en l'attaquant, la déclaration de la délégation chinoise.

11. En premier lieu, cette superpuissance, armée jusqu'aux dents, qui fait étalage dans le monde entier de sa puissance militaire, se proclame capable d'annihiler l'adversaire à tout moment, envoie ses troupes occuper le territoire d'autres pays, au mépris de leur souveraineté, et se permet d'accuser la Chine, qui ne dispose à l'étranger ni d'un seul soldat ni d'une seule base militaire, de "préconiser la guerre". Les faits connus de tous suffisent à démentir cette allégation.

12. En deuxième lieu, cette superpuissance accuse la Chine de s'efforcer de miner ses relations avec les pays en développement, alors que c'est elle-même qui a gâté ces relations par des actes honteux. Sous prétexte d'aider les mouvements de libération nationale, elle se livre au commerce des armes et des munitions et, à la moindre velléité de résistance, arrête les livraisons d'armes et de pièces détachées, tout en insistant sur le remboursement de la dette. Cette puissance revend cher ce qu'elle achète bon marché, jouant le rôle d'intermédiaire dans la vente de pétrole, de gaz naturel et autres produits de base, réalisant ainsi rapidement des profits considérables. Cette superpuissance est-elle réellement "l'allié naturel" des pays en développement ? Les peuples du monde connaissent la réponse dans leur cœur.

13. Enfin, cette superpuissance prétend que la Chine est "opposée à la rupture de l'ancien ordre économique international", alors que la délégation chinoise a exprimé l'opinion que la Conférence devait être orientée vers l'opposition à l'impérialisme, au colonialisme et à toute hégémonie et vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Tandis que la délégation chinoise a toujours appuyé la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁴, cette superpuissance a préconisé la conclusion d'accords commerciaux dits à moyen et à long terme, au lieu d'un programme intégré pour les produits de base. Elle a affirmé à plusieurs reprises n'être en rien responsable de la misère des pays en développement, mais, dès la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, s'est efforcée de faire supprimer l'épithète "nouveau" pour quali-

fier l'ordre économique international à instaurer. Elle s'acharne à distraire la Conférence en répétant sans cesse les grands mots de "détente" et de "désarmement" qui sont vides de sens. C'est bien cette délégation, et non la délégation chinoise dont la position est claire, qui s'oppose à la transformation de l'ordre économique international. Ses attaques contre la délégation chinoise n'atteindront jamais leur but et ne peuvent que révéler la mauvaise conscience de cette superpuissance.

La séance est levée à 18 h 55.

135e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 14 mai, à 10 h 25

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.135

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. Mme LIGUER-LAUBHOUET (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) fait une déclaration*.

2. Le capitaine MOHAMED (Ouganda) fait une déclaration**.

3. M. JAMMAL (République arabe syrienne) fait une déclaration**.

4. M. ANDRE (Haïti) fait une déclaration**.

5. M. OKABE (Congo) fait une déclaration**.

6. M. KEITA (Mali) fait une déclaration**.

7. M. JOMADAR (Maurice) fait une déclaration**.

8. M. BRUMA (Surinam) fait une déclaration**.

La séance est levée à 12 h 45.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

136e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 14 mai 1976, à 15 h 15

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.136

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

⁴ Voir la note 3 ci-dessus.

1. M. NTIRUGIRIMBABAZI (Rwanda) fait une déclaration*.

2. Mgr GANTIN (Saint-Siège) fait une déclaration*.

3. M. KHANE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) fait une déclaration**.

4. M. RAKHETLA (Lesotho) fait une déclaration*.

5. M. HACKMAN (Organisation internationale du cacao) fait une déclaration***.

6. M. BELTRÃO (Organisation internationale du café) fait une déclaration***.

7. M. JONES-PARRY (Organisation internationale du sucre) fait une déclaration***.

8. M. ALLEN (Conseil international de l'étain) fait une déclaration***.

9. M. SANTLEY (Comité consultatif international du coton) fait une déclaration***.

La séance est levée à 18 heures.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

137e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 17 mai 1976, à 11 h 20

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.137

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation *(suite)*

1. M. MOHAMUD (Somalie) fait une déclaration*.

2. M. LASRAM (Tunisie) fait une déclaration*.

3. M. RULEGURA (République-Unie de Tanzanie) fait une déclaration*.

4. M. RAMPHAL (Secrétariat du Commonwealth) fait une déclaration**.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base

Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

5. M. DALAL (Inde) rappelle qu'à la 126e séance plénière sa délégation a invité les pays en développement et les pays développés à contribuer au fonds commun pour les produits de base, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Manille⁵.

6. A cet égard, il est heureux d'informer la Conférence que le Gouvernement indien a annoncé sa décision de participer au fonds commun pour le financement des stocks de produits de base ou à d'autres mesures nécessaires dans le cadre des accords de produits, et de verser une contribution dont le montant sera fixé d'après la formule qui sera établie par la Conférence. Suivant les calculs préliminaires, ce montant serait d'environ 25 millions de dollars.

La séance est levée à 12 h 55.

⁵ Voir la note 3 ci-dessus.

138e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 17 mai 1976, à 15 h 10

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.138

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation *(suite)*

1. Mme AGUESSY (Confédération mondiale du travail) fait une déclaration*.

2. M. VANDERVEKEN (Confédération internationale des syndicats libres) fait une déclaration*.

3. M. CATTANEI (Italie) fait une déclaration**.

4. M. KHAN JALAR (Afghanistan) fait une déclaration**.

5. M. NASILIVATA (Fidji) fait une déclaration**.

6. U CHIT MOUNG (Birmanie) fait une déclaration**.

7. M. KOMBOT-NAGUEMON (République centrafricaine) fait une déclaration**.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base *(suite)*

Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base *(suite)*

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

8. M. ADEBANJO (Secrétaire adjoint de la Conférence) fait savoir que le chef de la délégation irakienne a adressé au Président de la Conférence un message dans lequel il annonce que le Gouvernement irakien est prêt à verser une contribution au fonds commun pour les produits de base suivant la formule qui sera retenue dans le cadre du mécanisme institutionnel de la CNUCED.

La séance est levée à 17 h 55.

139e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 18 mai 1976, à 10 h 20

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.139

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. AZIZ (Conseil mondial de l'alimentation) fait une déclaration*.
2. M. ALEXANDRENNE (Sénégal) fait une déclaration**.
3. M. de PINHO CAMPINOS (Portugal) fait une déclaration**.
4. M. OREIBI (République arabe libyenne) fait une déclaration**.
5. M. MONTEIL ARGÜELLO (Nicaragua) fait une déclaration**.
6. M. MINAI (Organisation de coopération régionale pour le développement) fait une déclaration***.

La séance est levée à 12 h 10.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section E, ci-dessus.

140e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 18 mai 1976, à 15 h 15

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.140

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. MOUZAOIR (Comores) fait une déclaration*.
2. M. RIBEIRO de CARVALHO (Mozambique) fait une déclaration*.
3. M. RIDA (Jordanie) fait une déclaration*.
4. M. ILAMOKO-DJEL (Tchad) fait une déclaration*.
5. M. AL-QIRSHY (Yémen) fait une déclaration*.
6. M. ARNAUD (Argentine) fait une déclaration*.
7. M. REAL (Uruguay) fait une déclaration*.
8. M. BRENES PEREZ (Panama) fait une déclaration*.

La séance est levée à 18 h 10.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

141e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 19 mai 1976, à 10 h 35

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.141

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (suite*)

Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence (TD/196)

1. Le PRÉSIDENT dit que le rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence comprend les rapports sur les quatre sessions ordinaires et les trois sessions extraordinaires qu'il a tenues depuis la troisième session de la Conférence. Ces rapports sont reproduits dans les suppléments pertinents des documents officiels de l'Assemblée générale⁶. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que la Conférence en prend note.

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

2. M. IGLESIAS (Commission économique pour l'Amérique latine) fait une déclaration**.

* Reprise des débats de la 131e séance plénière.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section B, ci-dessus.

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 15 (A/8715/Rev.1); *ibid.*, vingt-huitième session, Supplément No 15 (A/9015/Rev.1); *ibid.*, vingt-neuvième session, Supplément No 15 (A/9615/Rev.1); *ibid.*, trentième session, Supplément No 15 (A/10015/Rev.1); et *ibid.*, trente et unième session, Supplément No. 15 (A/31/15).

3. M. XUEREB (Malte) fait une déclaration***.
4. M. HAIDAR (Liban) fait une déclaration***.
5. M. MAYAKI (Niger) fait une déclaration***.
6. M. CLARK (Banque mondiale) fait une déclaration****.
7. Mlle VOMWO (Fédération internationale des producteurs agricoles) fait une déclaration*****.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base (suite*****)

Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base (suite)

8. M. BERTHOUD (Secrétaire de la Conférence) donne lecture d'une communication de la délégation du Venezuela :

“La délégation vénézuélienne tient à annoncer que le Gouvernement du Venezuela est disposé à s'engager à appuyer financièrement le fonds commun du programme intégré pour les produits de base. Le montant de la contribution du Venezuela sera déterminé selon les modalités que les gouvernements participants arrêteront en temps opportun.”

La séance est levée à midi.

*** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

**** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section D, ci-dessus.

***** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

***** Reprise des débats de la 138e séance plénière.

142e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 19 mai 1976, à 15 h 30

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.142

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (suite)

1. M. AKUMU (Organisation de l'unité syndicale africaine) fait une déclaration*.
2. M. PALACIO RUDAS (Colombie) fait une déclaration**.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

3. M. KAMENGE (Burundi) fait une déclaration**.

4. M. ARIAS SCHREIBER (Pérou) fait une déclaration**.

5. M. PREBISCH (ancien Secrétaire général de la CNUCED) fait une déclaration*.

6. M. LOUKANOV (Bulgarie), prenant la parole au nom des pays du Groupe D, remercie l'ancien Secrétaire général de la CNUCED d'avoir aussi utilement participé à la discussion générale. Il demande que la déclaration de M. Prebisch soit reproduite *in extenso* et distribuée comme document de la Conférence⁷.

Il en est ainsi décidé.

7. M. WALKER (Jamaïque), parlant au nom des pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, remercie l'ancien Secrétaire général de la CNUCED d'avoir exposé le problème fondamental du développement avec autant de netteté. M. Walker tient à assurer M. Prebisch que les pays du tiers monde sont désormais fermement unis et défendent tous les principes et les propositions formulés dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁸.

8. M. FERNAND-LAURENT (France) regrette d'avoir à exercer son droit de réponse alors que la Conférence ne devrait avoir à examiner que les points inscrits à son ordre du jour. Mais le représentant des Comores, à la 140e séance plénière, a évoqué les relations entre la France et les Comores. Si le représentant des Comores a voulu dire que la France, en accordant dûment l'indépendance aux Comores, a choisi de s'en désintéresser, il s'agit là d'une inexactitude : la France tient, dans le cadre de ses relations bilatérales avec les Comores, à apporter à ce nouveau pays indépendant toute l'assistance dont celui-ci pourrait avoir besoin. Si par ailleurs, le représentant des Comores a voulu protester contre l'organisation par la France d'un nouveau référendum à Mayotte, M. Fernand-Laurent tient à rappeler que la France tient au respect de la libre détermination des peuples. Or, par deux consultations successives, Mayotte a décidé de rester attachée à la France. La France s'en tiendra donc à ce vœu et espère que ce respect du principe de la libre détermination des peuples n'entraînera pas avec les Comores une rupture qui serait fâcheuse.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base (suite)

Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base (suite)

9. M. ADEBANJO (Secrétaire adjoint de la Conférence) donne lecture d'un message de la délégation yougoslave, annonçant que le Gouvernement yougoslave, compte tenu

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section F, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

⁷ Document TD/209.

⁸ Voir la note 3 ci-dessus.

de l'importance, pour les pays producteurs et consommateurs, de la création d'un fonds commun pour le financement des stocks régulateurs, création qui serait un pas important vers la solution des problèmes relatifs aux produits de base et l'accélération du développement des pays en développement, a décidé de verser à ce fonds une contribution de 30 millions de dollars destinée à financer, d'une part, la constitution du fonds, conformément à des critères de participation à établir et, d'autre part, les opérations du fonds, conformément aux modalités qui seront définies dans l'organe approprié de la CNUCED.

10. M. OULD-ROUIS (Algérie), d'ordre de son gouvernement, informe la Conférence que l'Algérie s'engage à apporter son soutien financier au fonds commun pour le financement des stocks régulateurs dans le cadre du programme intégré pour les produits de base. Le montant de la contribution algérienne sera déterminé conformément aux critères qui seront arrêtés par les pays participant à la constitution du fonds. L'Algérie est, en effet, convaincue que la création du fonds sera l'élément déterminant de la mise en œuvre de mesures destinées à restructurer le commerce mondial des produits de base et notamment à améliorer les termes de l'échange des pays en développement, contribuant ainsi à l'instauration de nouvelles formes de coopération économique internationale au bénéfice de l'ensemble de la communauté mondiale.

La séance est levée à 17 h 40.

143e SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 25 mai 1976, à 0 h 5

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.143

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (suite*)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur (suite**) [TD/L.108]

1. Le PRÉSIDENT déclare que le Bureau de la Conférence, ayant examiné la demande présentée par l'Union asiatique de compensation (TD/L.108), organisme intergouvernemental qui souhaite participer aux travaux de la CNUCED conformément à l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence, l'a trouvée en bonne et due forme. Il invite la Conférence à suivre la recommandation du Bureau et à désigner l'Union asiatique de compensation aux fins de l'article 80 du règlement intérieur.

Il en est ainsi décidé.

* Reprise des débats de la 141e séance plénière.

** Reprise des débats de la 131e séance plénière.

Admission de l'Angola en qualité de membre de la CNUCED

2. Le PRÉSIDENT annonce que, le 15 mai 1976, l'Angola a déposé l'instrument d'acceptation de la constitution de l'OMS auprès du Secrétaire général de l'ONU, devenant ainsi membre de l'OMS, et que le Bureau de la Conférence en a été informé. Or, la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, portant création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, stipule, au paragraphe 1 de la section II, que "les membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement... sont les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique". Ayant fait savoir le 19 mai qu'il souhaitait devenir membre de la CNUCED, l'Angola est devenu, conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le 154e membre de la CNUCED et a été invité à envoyer une délégation à la session en cours. Le Président souhaite la bienvenue au nouveau membre de la CNUCED.

3. M. LOUKANOV (Bulgarie) rappelle que son pays a soutenu dès le début la lutte du peuple angolais qui, à force d'héroïsme, d'endurance et de foi dans son avenir, a réussi à obtenir l'indépendance. La Bulgarie souhaite au peuple angolais un plein succès dans l'édification d'un Angola nouveau.

4. M. LECHUGA HEVIA (Cuba) dit que son pays, qui a lutté au côté du peuple angolais contre le Portugal, salue l'entrée d'un nouveau pays en développement à la CNUCED.

5. M. WALKER (Jamaïque) salue l'admission de l'Angola à la CNUCED comme un moment historique qui remplit de fierté les peuples du tiers monde. C'est peut-être le continent africain qui a le plus souffert du colonialisme, de l'impérialisme et du racisme, et le représentant de la Jamaïque exprime l'espoir que le triomphe du peuple angolais marque le début d'une ère où les derniers vestiges de ces trois fléaux disparaîtront de l'Afrique.

6. M. COULIBALY (Côte d'Ivoire), en tant que porte-parole des pays africains, souhaite la bienvenue à l'Angola dans une organisation qui déborde largement les limites du continent africain, et exprime l'espoir que chaque parcelle de l'Afrique sera un jour libérée.

7. M. VASCO CABRAL (Guinée-Bissau) rappelle que le Cap-Vert et la Guinée-Bissau ont, eux aussi, mené une lutte armée contre le Portugal et ont combattu au côté de l'Angola et du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola contre les colonisateurs portugais. La Guinée-Bissau se réjouit de la victoire de l'Angola, comme du Mozambique, qui est aussi celle des peuples africains, du tiers monde et de tous les peuples du monde épris de progrès.

8. Le PRÉSIDENT dit que la Conférence doit encore ajouter l'Angola à la liste appropriée des membres de la CNUCED figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, c'est-à-dire à la liste A. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence en décide ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

9. Le PRÉSIDENT signale que le Bureau de la Conférence, à sa dernière réunion, a recommandé que "le Rapporteur de la Commission générale soit associé aux travaux du Bureau". S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence approuve la recommandation du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base (suite)

Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base (suite)

10. M. HERNANDEZ (Mexique) annonce que son pays versera une contribution au fonds commun envisagé.

11. M. NITISASTRO (Indonésie) dit que son gouvernement a décidé de verser une contribution de 25 millions de dollars au fonds commun envisagé.

12. M. HUSLID (Norvège) dit que son gouvernement s'engage, sous réserve de l'approbation du Parlement, à verser une contribution de 25 millions de dollars au fonds commun. Ce montant est près de quatre fois supérieur à celui que la Norvège devrait normalement verser, ce qui montre l'importance que le Gouvernement norvégien attache au programme intégré pour les produits de base. La Norvège considère le programme comme une grande entreprise de solidarité et, dans cet esprit, elle voudrait que la différence entre sa contribution et le montant qu'elle devrait normalement verser serve à diminuer d'autant la contribution que les pays les plus pauvres devraient verser au fonds.

13. M. GASEM EL MUZAKI (Emirats arabes unis) déclare que les Emirats arabes unis sont disposés à participer au fonds commun et que le montant de leur contribution sera fixé par le comité intergouvernemental qui sera créé à cet effet.

14. M. NAIK (Pakistan) annonce que son pays versera au fonds commun une contribution dont le montant sera déterminé selon le barème que le secrétariat de la CNUCED établira.

15. M. VAFA (Iran) déclare que son pays approuve sans réserve la proposition de fonds commun et que le montant de la participation iranienne sera fixé en temps voulu.

16. M. MATIPA (Zambie) annonce que son pays contribuera en principe au fonds commun.

17. M. AL-HAMAD (Koweït) dit que son gouvernement appuie le programme intégré pour les produits de base et le fonds commun, auquel il entend contribuer selon les modalités qui seront fixées.

POINTS 8 À 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Président de la Commission générale [TD(IV)/GC/R.1, TD(IV)/GC/R.2 et Add.1 et 2, TD(IV)/GC/R.3, TD(IV)/GC/R.4 et TD(IV)/GC/R.5]

18. Le PRÉSIDENT invite le Président de la Commission générale à rendre compte des résultats des délibérations de la Commission sur les points 8 à 16 de l'ordre du jour, que la Conférence lui avait renvoyés.

19. M. TEESE (Australie), président de la Commission générale, dit que les Groupes de négociation I et III n'ayant pu aboutir à un accord sur les questions qui leur étaient confiées, la Commission générale a décidé de renvoyer à la Conférence les points 8, 10 et 11 de l'ordre du jour. En revanche, les Groupes de négociation II, IV et V ont progressé vers un accord, et la Commission générale a décidé de recommander à la Conférence de reporter au mercredi 26 mai 1976 à midi le délai fixé pour la clôture de leurs travaux. Par ailleurs, sur la recommandation du Groupe de négociation IV, la Commission générale a décidé de renvoyer au Groupe de négociation V pour examen les paragraphes 14 et 15 du rapport du Groupe de négociation IV [TD(IV)/GC/R.4].

20. Le PRÉSIDENT propose à la Conférence de renvoyer à un groupe de contact du Président les points 8 (produits de base) et 11 (questions monétaires et financières et transfert de ressources réelles aux fins du développement) de l'ordre du jour, ainsi que la subdivision du point 10 intitulée "Examen des faits survenus dans le domaine monétaire sur le plan international".

Il en est ainsi décidé.

21. Le PRÉSIDENT propose à la Conférence d'approuver la recommandation de la Commission générale tendant à ce que les Groupes de négociation II, IV et V poursuivent leurs discussions sur les questions qui leur ont été renvoyées : la subdivision du point 10 de l'ordre du jour concernant les négociations commerciales multilatérales, et les points 9, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour. Les Groupes de négociation devront avoir terminé leurs travaux le mercredi 26 mai 1976 à midi. Ils en rendront compte à la Commission générale, qui décidera alors de ce qu'il convient de faire.

Il en est ainsi décidé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (suite)

Constitution d'un groupe de contact du Président de la Conférence

22. Le PRÉSIDENT propose à la Conférence de constituer un groupe de contact du Président de la Conférence, composé de 38 membres : 15 membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, 10 membres du Groupe B, 5 membres du Groupe D, un représentant de la Chine, les 6 coordonnateurs des groupes régionaux et le Président. Il est entendu que le Président de la Commission générale assistera d'office aux réunions du groupe de contact. Selon l'usage, le Groupe de contact sera ouvert à tous, mais seuls les membres désignés du Groupe auront le droit d'y prendre la parole. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence accepte sa proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 0 h 50.

144e SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 28 mai 1976, à 21 h 50

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.144

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale : déclarations de chefs de délégation (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT, rappelant la décision prise par la Conférence à sa 143e séance plénière d'admettre la République populaire d'Angola en tant que 154e membre de la CNUCED, souhaite la bienvenue au représentant du nouvel Etat membre.

2. M. RAFAEL PITRA (Angola) fait une déclaration*.

3. M. ANASTASSOV (Bulgarie), parlant au nom des pays socialistes d'Europe orientale, souhaite la bienvenue à l'Angola parmi les membres de la CNUCED et assure la délégation angolaise de l'appui continu de toutes les forces progressistes du monde pendant la nouvelle étape de la lutte de libération que l'Angola vient d'entamer.

4. M. LECHUGA HEVIA (Cuba) exprime l'intense satisfaction qu'éprouve sa délégation de voir l'Angola participer à la quatrième session de la Conférence après la longue lutte que le peuple angolais a menée contre le colonialisme portugais soutenu par les puissances de l'OTAN. Non seulement cette lutte a permis à l'Angola de conquérir son indépendance, mais encore elle a favorisé la libération de tous les peuples opprimés du monde.

5. M. COULIBALY (Côte d'Ivoire) dit qu'il est particulièrement satisfaisant de souhaiter la bienvenue sur le continent africain à un nouvel Etat africain membre de la CNUCED. Tous les pays d'Afrique adressent à l'Angola un salut chaleureux et fraternel.

6. M. NYAGAH (Kenya) dit que son pays s'associe aux délégations qui ont souhaité la bienvenue à l'Angola parmi les membres de la Conférence et appelle l'attention sur le conseil que le Président du Kenya a adressé aux dirigeants du mouvement de libération de l'Angola : pardonner et oublier le passé dans l'espoir qu'une grande république unie pourra ainsi être bâtie.

7. M. AKÉ (Président du Conseil économique et social) fait une déclaration**.

8. M. MAPSI (Gabon) remercie le Président du Conseil économique et social de sa déclaration et propose que le texte intégral de cette déclaration soit distribué en tant que document de la Conférence⁹.

Il en est ainsi décidé.

* Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section A, ci-dessus.

** Le résumé de la déclaration figure dans la première partie, section C, ci-dessus.

⁹ Voir le document TD/212.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base (*suite*)Annonces concernant le fonds commun du programme intégré pour les produits de base (*suite*)

9. M. ENE (Roumanie) annonce que son gouvernement a décidé de contribuer au fonds commun et de participer à toutes ses activités. La Roumanie estime que le fonds devrait être créé à la session en cours et que tous les pays intéressés devraient pouvoir participer à la réunion intergouvernementale chargée de mettre en place ses mécanismes.

10. M. NYAGAH (Kenya) dit que son gouvernement appuie la création du fonds commun et est disposé à y contribuer conformément à la formule qui sera convenue; en tout état de cause, la contribution du Kenya ne sera pas inférieure à 1 million de dollars.

11. M. ARIAS-SCHREIBER (Pérou) dit qu'en dépit des problèmes économiques auxquels il est confronté par suite de la crise mondiale, le Gouvernement péruvien est disposé à contribuer au fonds commun conformément aux règles qui seront adoptées.

12. Le colonel QUARSHIE (Ghana) dit que son gouvernement appuie sans réserve le programme intégré pour les produits de base et est disposé à verser au fonds commun une contribution financière appropriée dont le montant sera déterminé conformément à une formule concertée à l'échelon international.

13. M. AL HAMDAN (Arabie Saoudite) dit que sa délégation appuie sans réserve la création d'un fonds commun destiné à financer la constitution de stocks régulateurs. De l'avis du Gouvernement de l'Arabie Saoudite, ce fonds permettrait à la fois d'assurer la régularité des approvisionnements en produits de base et le maintien de prix justes et équitables pour les pays en développement.

14. En tant que pays en développement, l'Arabie Saoudite appuie tous les efforts tendant à coopérer avec d'autres pays en développement dans le but de promouvoir le développement et le progrès; c'est pourquoi 10 p. 100 de son PNB en 1975 ont été affectés à la fourniture d'une assistance aux pays en développement sous forme de dons et de prêts.

15. Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite est disposé à verser au fonds commun une contribution financière qui sera déterminée conformément à la décision que prendra le groupe d'experts internationaux.

16. M. KELEGAMA (Sri Lanka) annonce que son gouvernement est disposé à verser au fonds commun une contribution financière dont le montant sera déterminé conformément à la formule qu'établira la CNUCED.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (*suite*)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur (*fin*) [TD/L.110 et Add.1]

17. Le PRÉSIDENT invite la Conférence à examiner la demande de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (TD/L.110) concernant la désignation de cette organisation par la Conférence aux fins de l'article 80 du règlement intérieur. S'il n'y a pas d'objection, il conclura que la Conférence approuve cette demande.

Il en est ainsi décidé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la Conférence (fin***)

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

18. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il conclura que la Conférence décide d'adopter le projet de résolution contenu dans le document TD/210, tendant à approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁰.

Il en est ainsi décidé.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (suite)

Projet de résolution concernant l'emploi de la langue arabe (TD/L.114 et Add.1)

19. M. AL NAHAL (Egypte), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, présente le projet de résolution TD/L.114 concernant l'emploi de la langue arabe à la CNUCED et dans ses divers organes subsidiaires. Il appelle l'attention sur les diverses dispositions du projet de résolution et exprime l'espoir que la Conférence l'adoptera.

20. Le PRÉSIDENT, après avoir appelé l'attention des participants sur les incidences financières du projet de résolution exposées dans le document TD/L.114/Add.1, dit qu'en l'absence d'objection, il conclura que la Conférence décide d'adopter le projet de résolution TD/L.114¹¹.

Il en est ainsi décidé.

Prolongation de la quatrième session de la Conférence

21. Le PRÉSIDENT note que la quatrième session de la Conférence aurait dû se terminer le 28 mai 1976. Cependant, il ne paraît guère possible que la Conférence puisse achever ses travaux dans les délais prévus. Les consultations officieuses qui ont eu lieu permettent de conclure que le vœu général est que la session soit prolongée d'un jour. En l'absence d'objection, le Président conclura que la Conférence accepte de prolonger sa session d'un jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 23 h 5.

*** Reprise des débats de la 122e séance plénière.

¹⁰ Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs est reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.), annexe IX.*

¹¹ Pour le texte définitif, voir la résolution 86 (IV) de la Conférence.

145e SÉANCE PLÉNIÈRE (séance de clôture)

Dimanche 30 mai 1976, à 21 h 50

Président : M. E. T. MWAMUNGA (Kenya)

TD/SR.145

Organisation des travaux

1. Le PRÉSIDENT propose que la Conférence commence par le rapport de la Commission générale, puis examine une série de projets de résolution, le calendrier des réunions et l'état récapitulatif des incidences financières de ses décisions, pour adopter enfin le rapport de sa quatrième session.

Il en est ainsi décidé.

2. M. DOS SANTOS (Mozambique) note que la Conférence est saisie de nombreux documents, dont quelques-uns traitent des questions d'une importance vitale pour le Mozambique, mais que la plupart n'ont été présentés qu'au dernier moment, de sorte que sa délégation se réserve le droit de se prononcer à leur sujet ultérieurement. Il indique cependant que sa délégation votera contre le projet de résolution relatif à une banque internationale des ressources (TD/L.136) si ce texte est présenté à la Conférence.

3. Par ailleurs, le Mozambique ne peut accepter que tous les pays, quel que soit leur système socio-économique, soient traités de la même manière en ce qui concerne toutes les questions étudiées.

POINTS 8 À 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission générale [TD(IV)/GC/L.1 et TD/213]

4. M. TEESE (Australie), président de la Commission générale, présente le rapport de la Commission.

Le rapport de la Commission générale [TD(IV)/GC/L.1 et TD/213] est adopté.

5. Le PRÉSIDENT invite la Conférence à passer aux projets de résolution.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Transfert de technologie

Renforcement de la capacité technologique des pays en développement (TD/L.111 et Corr.1)

Le projet de résolution (TD/L.111 et Corr.1) est adopté¹² la Conférence ayant pris note des incidences financières [TD(IV)/GC/R.6].

¹² Pour le texte définitif, voir la résolution 87 (IV) de la Conférence.

Propriété industrielle (TD/L.112)

Le projet de résolution (TD/L.112) est adopté¹³, la Conférence ayant pris note des incidences financières [TD(IV)/GC/NG.II/CRP.3/Add.1].

Code international de conduite pour le transfert de technologie (TD/L.128)

Le projet de résolution (TD/L.128) est adopté¹⁴, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.121).

6. M. TANIGUCHI (Japon), parlant au nom des pays du Groupe B, déclare que les trois résolutions qui viennent d'être adoptées vont accroître considérablement les ressources disponibles pour les activités de la CNUCED relatives au transfert de technologie. Les gouvernements des pays du Groupe B suivront de près ces incidences financières au cours des prochains mois pour s'assurer que les ressources limitées de la CNUCED et des Nations Unies, en général, seront utilisées au mieux pour atteindre les objectifs énoncés dans les résolutions et éviter le double emploi.

7. Les pays du Groupe B appuient sans réserve la résolution 87 (IV) sur le renforcement de la capacité technologique des pays en développement, qui prévoit des mesures positives et utiles. Leur interprétation de l'alinéa b, i, du paragraphe 5, est la suivante : étant admis qu'une grande partie de l'information technologique à la disposition des gouvernements provient des entreprises, ils affirment qu'il importe que l'échange "approprié", qu'ils approuvent d'ailleurs, de renseignements sur les choix technologiques qui s'offrent aux pays en développement soit conforme aux accords contractuels et, le cas échéant, préserve le caractère confidentiel de l'information technologique.

8. En ce qui concerne la résolution 89 (IV) relative à un code international de conduite pour le transfert de technologie, les pays du Groupe B se réjouissent que, malgré des divergences initiales, la Conférence ait abouti à un consensus sur un texte qui permettra des progrès concrets. Ils sont prêts à engager des négociations conformément à cette résolution en vue de l'établissement d'un code de conduite qui détermine des normes raisonnables aussi bien pour les gouvernements que pour les entreprises. Ils demeurent convaincus qu'un code d'application volontaire sera le plus propice au transfert de technologie et devrait être universellement applicable. La Conférence est convenue de ne pas préjuger le caractère juridique du code et la résolution adoptée est compatible aussi avec l'idée que le code pourrait être d'application entièrement volontaire et être adopté sous forme de résolution de l'ONU.

9. C'est dans cet esprit que les pays du Groupe B sont prêts à participer aux travaux du groupe intergouvernemental que la Conférence vient de créer. Ils croient qu'il est possible d'élaborer un code qui apporte une contri-

bution majeure au transfert international de technologie et au renforcement de la capacité technologique de tous les Etats, notamment des pays en développement.

10. M. IVANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom des pays du Groupe D, déclare que le code de conduite envisagé dans la résolution 89 (IV) sera utile pour éliminer les discriminations et renforcer la capacité technologique des pays en développement. Les pays socialistes, qui ont été coauteurs de la résolution adoptée, participeront activement aux travaux du groupe intergouvernemental d'experts.

11. M. GURGEL DE ALENCAR NETTO (Brésil), parlant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, déclare que ces pays, tout en appuyant entièrement la résolution 89 (IV) adoptée par consensus sur un code de conduite international pour le transfert de technologie, qui renvoie à une conférence de négociation la décision concernant le caractère juridique de ce code, sont fermement convaincus qu'un instrument multilatéral de caractère obligatoire est le seul moyen de réglementer efficacement le transfert de technologie aux pays en développement.

12. M. JOWI (Kenya), au nom des pays africains, appuie la déclaration que le représentant du Brésil vient de faire.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions institutionnelles

Recommandation quant au rôle futur de la CNUCED et décisions à prendre au sujet de l'organisation institutionnelle future à l'intérieur de la CNUCED (TD/L.118 et Corr.1 et Add.1)

13. Le PRÉSIDENT signale qu'il propose d'insérer dans le projet de résolution une disposition (TD/L.118/Add.1) concernant le maintien de la composition actuelle du Conseil du commerce et du développement.

Le projet de résolution (TD/L.118 et Corr.1) avec ce nouveau paragraphe (TD/L.118/Add.1) est adopté¹⁵, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.117/Add.1).

14. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que les pays socialistes du Groupe D ont appuyé la résolution 90 (IV) parce qu'ils veulent que la CNUCED puisse travailler de façon efficace et contribuer à l'établissement de relations économiques et commerciales justes entre tous les pays du monde. La réforme, si réforme il y a, doit faciliter à la CNUCED l'exercice de la fonction la plus importante que la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale lui ait confiée : celle de promouvoir l'expansion du commerce international, notamment entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et entre pays en développement. Les transformations apportées à la structure de la CNUCED doivent aller dans le sens des efforts visant à écarter des relations commerciales et économiques internationales toute manifestation de colonialisme ou de

¹³ Pour le texte définitif, voir la résolution 88 (IV) de la Conférence.

¹⁴ Pour le texte définitif, voir la résolution 89 (IV) de la Conférence.

¹⁵ Pour le texte définitif, voir la résolution 90 (IV) de la Conférence.

néo-colonialisme, à empêcher toute tentative de porter atteinte à la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et à remédier au retard économique des pays en développement. Les améliorations proposées doivent se fonder sur les dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires et sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats¹⁶, qui toutes ont pour but de réorganiser le commerce international de manière à donner à tous les Etats la possibilité de participer à la division internationale du travail et aux avantages du commerce international pour accélérer leur développement économique.

15. Les pays membres du Groupe D sont prêts à accepter la transformation de la CNUCED en une organisation internationale universelle du commerce, qui envisagerait tous les problèmes relatifs à l'expansion du commerce et de la coopération économique sous l'angle de l'avantage mutuel et qui reprendrait à son compte les activités les plus fécondes de la CNUCED. La détente ouvre d'ailleurs à la CNUCED des perspectives exceptionnellement favorables, dont elle tirera plus aisément parti si elle est renouée sur des bases vraiment universelles et démocratiques.

16. L'essentiel étant toutefois, dans la restructuration, de respecter la Charte des Nations Unies, le Groupe D est opposé à toute tentative qui serait faite d'utiliser la résolution adoptée pour affaiblir l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social.

17. M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique) voudrait, au nom d'un grand nombre de pays du Groupe B, apporter des éclaircissements sur un point. Notant qu'il est fait mention à plusieurs reprises, dans la résolution qui vient d'être adoptée, de la résolution 84 (III) de la Conférence, il rappelle qu'à l'époque une majorité de pays du Groupe B avaient déclaré que rien, dans ladite résolution, ne devait être interprété d'une manière qui porte atteinte à l'indépendance du GATT ou du FMI ou qui suppose la mise en place d'un nouveau mécanisme intergouvernemental. Cette interprétation demeure valable en ce qui concerne la résolution nouvellement adoptée.

18. Au sujet du paragraphe 1, d, de la section I de ce texte, qui a trait à l'objectif envisagé aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, donc à la création d'une organisation générale du commerce, il cite les termes exacts dudit paragraphe 31, qui, dans l'esprit du Groupe B, définit clairement l'objectif visé aussi au paragraphe 1, d, de la section I de la résolution 90 (IV).

19. Le PRÉSIDENT conclut, de l'insertion du paragraphe supplémentaire qu'il avait proposé (TD/L.118/Add.1), que la Conférence ne va pas élire les membres du Conseil du commerce et du développement et que l'élection aura lieu quand l'Assemblée générale se sera prononcée sur la recommandation formulée au paragraphe 5, à savoir que tous les Etats membres de la CNUCED puissent être membres du Conseil. Sauf objection, il considérera donc

comme clos l'examen du point 17 de l'ordre du jour de la Conférence qui concernait précisément cette élection.

Il en est ainsi décidé.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances récentes du commerce international et du développement

Examen et évaluation des progrès réalisés dans les négociations commerciales multilatérales et autres actions engagées et décisions prises au niveau international (TD/L.113)

20. M. KÜHN (République fédérale d'Allemagne) dit qu'en tant que président des consultations officieuses qui ont eu lieu à ce sujet, il est heureux de pouvoir faire état d'un accord complet sur le projet de résolution TD/L.113, auquel deux modifications ont été apportées par consensus : la première variante du paragraphe 10 passe dans la section II, où elle forme un nouvel alinéa d du paragraphe 15, et la deuxième variante constitue le paragraphe 10. Le paragraphe 12 passe également dans la section II, dont il devient un nouvel alinéa f du paragraphe 15 libellé "Inclusion de tous les pays en développement comme bénéficiaires dans les schémas de préférences généralisées en qualité de bénéficiaires".

Le projet de résolution TD/L.113, ainsi modifié, est adopté¹⁷.

21. M. ANASTASSOV (Bulgarie) dit que la position exposée par les pays du Groupe D au Groupe de négociation II se fonde sur les propositions qu'ils avaient formulées à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale lors de l'adoption de la résolution 3085 (XXVIII) relative aux négociations commerciales multilatérales, en faisant valoir notamment qu'il devrait être tenu compte, dans les négociations, des intérêts de tous les pays, indépendamment de leur système économique et social et de leur niveau de développement. Les pays socialistes du Groupe D estimaient d'autre part que les modalités de participation du Secrétaire général de la CNUCED à ces négociations devaient être précisées et améliorées.

22. Or, le projet de résolution présenté par les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept [TD(IV)/GC/NG.II/CRP.9] fait apparaître leur insatisfaction devant le déroulement des négociations commerciales multilatérales du GATT. C'est un sentiment que les pays socialistes du Groupe D partagent. Les négociations progressent lentement et accusent une tendance à s'écarter de la voie multilatérale. Il faut donc s'efforcer, de l'avis des pays socialistes du Groupe D, de leur conserver un caractère ouvert et réellement multilatéral et de prévenir tout essai de cloisonnement.

23. Compte tenu des objectifs énoncés dans la Déclaration de Tokyo¹⁸, les pays socialistes qui sont parties

¹⁷ Pour le texte définitif, voir la résolution 91 (IV) de la Conférence.

¹⁸ Déclaration des Ministres, adoptée à Tokyo le 14 septembre 1973. Voir GATT, *Instruments de base et documents divers*, Supplément No 20 (numéro de vente : GATT/1974-1), p. 20.

¹⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et ceux qui participent aux négociations tiennent à souligner leur détermination de s'opposer immédiatement à toute violation des droits découlant des accords et à toute tentative de discrimination d'un groupe déterminé de pays à l'égard d'un pays quelconque. Ils sont prêts à faire toutes les concessions possibles à la condition toutefois que leurs droits soient pleinement respectés.

24. M. BAUMGARTEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que les pays membres du Groupe B sont heureux d'avoir pu appuyer la résolution qui vient d'être adoptée. D'une part, cette résolution est l'expression de l'accord unanime intervenu sur un certain nombre de questions importantes et, d'autre part, elle contient une section exposant les vues des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur des problèmes spécifiques, déjà consignées dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille¹⁹ qui ont été distribués en tant que document officiel de la CNUCED (TD/195 et Add.1). Les pays développés membres du Groupe B voudraient, de leur côté, que le point de vue qu'ils ont exprimé sur certains problèmes au Groupe de négociation II [TD(IV)/GC/NG.II/CRP.13 et Corr.1] soit consigné dans l'acte final de la Conférence.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération économique entre pays en développement

Mesures de soutien au programme de coopération économique entre pays en développement de la part des pays développés et des organisations internationales (TD/L.117 et Add.1)

25. M. BERTHOUD (Secrétaire de la Conférence) indique qu'à la suite des dernières consultations, un accord complet est intervenu sur le projet de résolution TD/L.117, entraînant des modifications à la fois du texte et des incidences financières (TD/L.117/Add.1), dont il donne lecture.

Le projet de résolution (TD/L.117), tel qu'il a été modifié, est adopté²⁰, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.117/Add.1, modifié).

26. M. CHENG Yu-kuei (Chine) dit que sa délégation, tout en appuyant la résolution 92 (IV), tient à faire une mise au point au sujet des huitième et neuvième considérants. La Chine est convaincue que l'autonomie est la condition essentielle du développement indépendant des pays en développement, mais elle reconnaît que les pays très développés peuvent leur apporter une aide à condition que cette aide ne soit aucunement liée et favorise le développement indépendant des pays en développement. Elle estime d'autre part que le mot "interdépendance" ne traduit pas ce qui se passe actuellement dans le monde : ce ne sont pas les pays en développement qui dépendent pour leur développement des impérialistes et des superpuissances

mais bien ces derniers qui exploitent à leur profit les pays en développement.

27. M. ZAKHARIKHIN (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom des pays du Groupe D, dit que ces pays ont précisé, lors de l'élaboration du projet de résolution TD/L.117, ce qu'ils entendaient par interdépendance. Ils ont accepté que le principe d'interdépendance soit mentionné à condition qu'il ne soit utilisé en aucun cas au détriment de la souveraineté et de l'indépendance des pays en développement.

28. M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) dit que les pays membres du Groupe B sont particulièrement heureux de souscrire au consensus sur la résolution relative au point 14. Ces pays prévoient une période de coopération fructueuse, unissant, dans un effort commun, l'action concertée des pays en développement et les mesures de soutien qui viennent d'être approuvées, pour faire progresser le développement mondial. Les pays développés à économie de marché, pour leur part, doivent veiller à encourager cette coopération en mobilisant tous les concours possibles dans leur politique d'aide au développement.

29. Deux des observations que les pays membres du Groupe B souhaitent faire au sujet de l'interprétation de la résolution, l'une concernant l'alinéa i du paragraphe c et l'autre de caractère plus général, ont déjà été énoncées devant la Commission générale et sont consignées au paragraphe 17 de son rapport [TD(IV)/GC/L.1]. La troisième a trait au libellé de l'alinéa v du paragraphe c : les pays du Groupe B tiennent à souligner qu'ils ont pu accepter ce texte étant entendu qu'ils n'envisageront de mesures au sujet des systèmes de financement et de garantie du crédit à l'exportation que si les conclusions des études dont il est question dans cet alinéa le justifient.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Produits de base (fin)

Programme intégré pour les produits de base (TD/L.131 et Add.1)

Le projet de résolution (TD/L.131) est adopté²¹, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.131/Add.1).

30. M. WALKER (Jamaïque) déclare que la résolution adoptée marque un tournant dans les relations commerciales internationales. Le texte ne reflète pas, cependant, exactement le point de vue du Groupe des Soixante-Dix-Sept, adopté à l'issue de négociations longues et ardues, il est encore loin de répondre aux besoins réels, mais il atteste d'un effort réel de compromis et de rapprochement. Quand la proposition de fonds commun destiné à financer des stocks internationaux de produits de base a été approuvée à la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept à Manille, il était impossible de prévoir qu'elle

¹⁹ Voir la note 3 ci-dessus.

²⁰ Pour le texte définitif, voir la résolution 92 (IV) de la Conférence.

²¹ Pour le texte adopté, voir la résolution 93 (IV) de la Conférence.

recevrait un tel accueil à Nairobi. Il est maintenant apparu nettement que beaucoup de pays, développés et en développement, souhaitent l'établissement du fonds pour modifier la structure des marchés des produits de base et que beaucoup aussi veulent appliquer toutes les parties du programme intégré, dont le fonds est l'élément central.

31. Le représentant de la Jamaïque exprime l'espoir que les réunions préparatoires envisagées au paragraphe 4 de la section IV de la résolution permettront à la conférence de négociation d'adopter les statuts et la charte du fonds et ne serviront pas uniquement à répéter des arguments amplement développés depuis 18 mois.

32. Les objectifs principaux du programme intégré sont l'amélioration des arrangements en matière de prix et la redistribution des ressources. Les pays pauvres ne peuvent pas échapper à leur pauvreté parce qu'ils sont incapables d'influer sur les mécanismes des prix; or les prix des articles manufacturés augmentent et ceux des produits de base diminuent. L'indexation, qui serait une solution, est vivement rejetée par certains pays. Dans ces circonstances, il faut que, selon la procédure qui vient d'être approuvée, la CNUCED s'attaque énergiquement aux tâches qui lui incombent, sans les renvoyer à d'autres organismes, sous peine de disperser les activités, et le Secrétaire général de la CNUCED doit organiser dans les meilleurs délais les réunions prévues. De manière générale, il importe que les activités envisagées forment un tout, sous la responsabilité de la CNUCED.

33. M. SCOUROLIACOS (Grèce) précise que, pour sa délégation, les systèmes de transport mentionnés au paragraphe 7 de la section I, le transport mentionné au paragraphe 2, h, de la section III, sont les lignes maritimes régulières.

34. M. JAENICKE (République fédérale d'Allemagne) note qu'il a fallu de grands efforts pour parvenir à des résultats acceptables pour tous. Aucun groupe n'a imposé ses vues aux autres. Les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept continueront à soutenir les idées formulées dans les documents qu'ils ont présentés et la République fédérale d'Allemagne, pour sa part, persiste à croire que l'économie de marché, qui s'occupe aussi des économiquement faibles, offre les meilleures perspectives de coopération entre les pays. Si l'entente a été possible, c'est uniquement parce que les deux parties étaient résolues à se mettre d'accord sur des mesures pratiques pour que pays industriels et pays en développement deviennent de véritables partenaires.

35. La résolution adoptée témoigne de la conviction commune que l'interdépendance mutuelle des pays va croissant, mais, en se joignant au consensus, la République fédérale d'Allemagne n'a pas donné pour autant son accord à ce qui est appelé "le nouvel ordre économique international" ou à ses documents de base. Elle a plutôt donné son aval à un certain nombre de mesures concrètes destinées à améliorer la structure de l'économie mondiale et elle entend jouer un rôle actif dans les réunions préparatoires et les négociations. Ces réunions montreront à quels accords de produits il est possible d'arriver et si un fonds commun est le meilleur moyen de financer des stocks régulateurs.

36. La République fédérale d'Allemagne demeure convaincue qu'il ne serait pas non plus dans l'intérêt des pays en développement de créer un mécanisme "dirigiste" de gestion centralisée. Elle continue à rejeter l'idée de l'indexation, ne croyant pas que l'intervention arbitraire dans la formation des prix et dans les structures de la production et du commerce soit de nature à favoriser la croissance de l'économie mondiale et le rôle des pays en développement dans le commerce mondial.

37. La République fédérale d'Allemagne s'inquiète d'un accroissement éventuel du nombre des organisations internationales, qui, à son sens, ne serait pas un gage de progrès.

38. M. Jaenicke souligne, pour conclure, que son pays entretient d'excellentes relations bilatérales avec plus de 100 pays en développement. Il estime que, durant la présente session de la Conférence, les questions ont été généralement discutées avec objectivité, de façon concrète et détaillée, ce qui permet d'espérer que les décisions prises finalement sont les bonnes.

39. M. ANASTASSOV (Bulgarie), parlant au nom des pays du Groupe D, déclare que l'adoption de la résolution 93 (IV) marque un grand progrès vers la solution des problèmes du commerce mondial. Le texte est en harmonie avec les vues des pays socialistes d'Europe orientale. Les objectifs qui y sont énoncés sont de nature à permettre une restructuration réelle des marchés des produits de base, l'établissement de relations commerciales justes, à l'abri des fluctuations, et la stabilisation des prix des exportations. Cependant, certains éléments importants que les pays socialistes avaient proposés pour améliorer l'économie et le commerce mondiaux des matières premières n'y figurent pas. M. Anastassov exprime l'espoir que, dans les travaux et la mise en place du mécanisme prévus dans la résolution, la CNUCED tiendra pleinement compte des propositions constructives des pays socialistes d'Europe orientale.

40. M. ROBINSON (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a fait un effort sincère pour participer à l'élaboration de la résolution, mais que ses vues sur le texte demeurent fluides et qu'elle y reviendra dans le courant de la séance.

41. M. PALACIO RUDAS (Colombie) déclare que sa délégation a donné son assentiment à la résolution 93 (IV) parce qu'elle a voulu contribuer à son adoption par consensus. De l'avis de la Colombie, un programme intégré pour les produits de base doit laisser de côté expressément et sans ambiguïté les produits dont le commerce fait l'objet d'un accord en vigueur ou en voie de ratification. Pour le café, l'expérience montre que l'Accord international de 1962 sur le café doit continuer d'être appliqué et, le cas échéant, être renégocié dans le cadre de l'organisation créée par cet accord. D'autre part, la délégation colombienne n'est pas certaine que le fonds commun convienne pour financer des stocks de produits qui se sont toujours caractérisés par une surproduction structurelle, car ce financement accentuerait la surproduction, cause majeure de la baisse des prix. Quand le Conseil du commerce et du développement, conformément au paragraphe 8 de la section IV, créera le comité intergouvernemental qui étudiera les produits à retenir, la Colombie demandera que le

café soit exclu de la liste de produits figurant dans la section II de la résolution adoptée.

42. M. BRUCE (Canada) déclare que, de l'avis de la délégation canadienne, l'adoption de la résolution 93 (IV) est la grande réussite de la Conférence. Les négociations intensives et une volonté générale de compromis ont abouti à un texte qui correspond de manière équitable aux intérêts de tous. C'est dans cet esprit que le Canada participera à l'application de la résolution.

43. Les passages du texte relatifs au fonds commun en sont les éléments les plus importants. A la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la Conférence en cours, le Canada s'est déclaré disposé à envisager favorablement, avec d'autres donateurs éventuels, l'idée de ce fonds, étant entendu que son utilité et ses modalités dépendraient du nombre de produits de base couverts, et à poursuivre l'examen de la question au vu des résultats des négociations et des consultations sur des produits de base.

44. Le Gouvernement canadien a décidé qu'il contribuera à un fonds commun si celui-ci est jugé utile pour trouver et appliquer des solutions en ce qui concerne les produits de base pris séparément. Le Canada estime que les procédures et le calendrier indiqués dans la section IV de la résolution permettront de porter les jugements voulus et, en tant que pays dont le commerce de produits de base est considérable, jouera son rôle dans l'exécution de ce programme de travail.

45. D'autre part, le Canada reconnaît l'importance des efforts à faire pour améliorer la compétitivité des produits naturels par rapport aux produits synthétiques et de remplacement. Il appuie l'engagement relatif à la recherche-développement sur les produits naturels et contribue matériellement aux travaux de plusieurs institutions internationales dans ce domaine. Les mesures de libéralisation du commerce recherchées dans les négociations commerciales multilatérales et les mesures de stabilisation en faveur des produits naturels sur les marchés mondiaux peuvent aussi rendre ces produits plus compétitifs. En revanche, l'harmonisation des politiques de stockage visée au paragraphe 2, b, de la section III présentera des difficultés.

46. Le paragraphe 2, g, de la section III, relatif à l'accès aux marchés, est également important. Le Canada convient que c'est bien dans les négociations commerciales multilatérales qu'il sied de négocier pour arriver à l'amélioration de l'accès aux marchés des produits de base qui sera profitable à tous les pays. Il considère que l'application des dispositions de la Déclaration de Tokyo²² sur des mesures différenciées en faveur des pays en développement devrait apporter des avantages additionnels à ces pays. Il continue à s'efforcer d'élargir son schéma de préférences généralisées, tout récemment en participant aux négociations sur les produits tropicaux, et il accepte le paragraphe 2, g, dans le cadre de ses procédures, institutions et législation nationales.

47. M. PRONK (Pays-Bas), parlant au nom de 16 pays membres du Groupe B (Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxem-

bourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Turquie), déclare qu'ils accueillent très favorablement la résolution 93 (IV). Le texte pose les bases d'une évolution qui peut aboutir à une structure nouvelle et plus équitable des relations économiques entre pays en développement et pays développés. Cette transformation exigera beaucoup de volonté et de détermination politiques. Au moment où la Conférence prend fin, il convient de se préoccuper d'avantage des objectifs de la résolution et des possibilités qu'elle offre que de limitations et de réserves. Les pays susmentionnés coopéreront activement avec tous les autres pour que l'application de la résolution aboutisse à un véritable programme intégré pour les produits de base. Un pas décisif aura alors été fait dans la voie d'un ordre économique international plus équitable.

48. M. FRANCOIS-PONCET (France) dit que son pays, dont l'action en faveur d'un nouvel ordre économique international et, plus particulièrement, d'une organisation concertée des marchés de produits de base est bien connue, et qui, au cours de la conférence, a participé d'extrêmement près à l'élaboration de la résolution 93 (IV), l'approuve. Pour donner ses meilleures chances à ce texte et aux négociations qu'il annonce, la France n'ajoutera à son approbation aucune autre considération.

49. M. FOGARTY (Australie) déclare que son pays, grand producteur et exportateur de produits de base, souscrit à l'intention et au but de la résolution adoptée, qui vise à déterminer les moyens les plus efficaces de rendre plus stables l'accès des produits de base au commerce international, leur offre et leurs prix. L'Australie participera pleinement à toutes les délibérations et négociations prévues dans la résolution. Elle ne peut évidemment pas dire d'avance quelle sera la meilleure voie à suivre dans cette affaire.

50. M. JUDD (Royaume-Uni) déclare que la résolution adoptée donne la mesure de l'effort fait par toutes les parties en vue d'un consensus. Le texte renferme des éléments pratiques utiles. Il reflète le sentiment des pays en développement qu'un fonds commun sera un rouage essentiel. Mais il reflète aussi des divergences qui donnent à penser qu'une préparation plus complète sera nécessaire avant les négociations.

51. M. PUTMAN (Belgique) estime qu'au terme d'un mois de négociations intensives et difficiles, la Conférence a obtenu deux résultats incontestables : le fonds commun fera son chemin et la compétence de la CNUCED dans le domaine des produits de base se trouve définitivement confirmée. Personne ne contestera l'acquis irréversible de la résolution 93 (IV), rendu possible par la persévérance des pays en développement, et aussi par le chemin énorme parcouru par le Groupe B pour aller à leur rencontre.

52. M. YAKER (Algérie) déclare que l'adoption de la résolution 93 (IV) est un moment capital de la Conférence, à laquelle l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, avait assigné un rôle spécial dans la mise en œuvre du nouvel ordre économique international. La quatrième session de la Conférence se situe dans le droit fil des décisions de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Alger en

²² Voir la note 18 ci-dessus.

septembre 1973. Le programme intégré pour les produits de base devient, dans cette perspective, un élément fondamental; il s'appuie sur le principe qu'il faut compter sur soi, essentiel pour que les pays en développement acquièrent, à partir de l'exploitation et l'exportation de leurs ressources, les moyens indispensables pour assurer les transferts en termes réels que le développement et la restructuration de l'économie internationale exigent.

53. Le représentant de l'Algérie espère que les efforts incontestables des pays occidentaux ne s'accompagnent d'aucune réserve mentale et que ces pays feront montre d'une réelle volonté politique de transformer un système de relations économiques internationales anachronique. Pour établir un nouvel ordre économique, les pays non alignés pensent que la concertation est indispensable; il ne faut pas que l'affrontement soit la seule voie laissée au tiers monde, par la faute de certaines puissances et forces rétrogrades qui ne tiendraient pas compte des engagements pris en faveur de ce nouvel ordre. Dans la résolution 93 (IV), les pays en développement ont fait des concessions majeures, qui témoignent de leur volonté de transformer l'ordre économique par la concertation. A présent, pour assurer un véritable transfert de ressources réelles, il faut tenir compte de l'impératif d'un contrôle des pays en développement sur leurs ressources naturelles, et de cet autre impératif qu'est l'indexation des prix des produits de base et qui, de l'avis de l'Algérie, transparaît clairement dans divers passages de la résolution.

54. Il importe que les institutions qui exécuteront le programme intégré soient suffisamment appuyées par la communauté internationale. Les pays en développement, pour leur part, devront bien appliquer le principe qu'il faut compter sur soi au niveau national d'abord, puis à celui du tiers monde. C'est leur coopération qui apportera les moyens d'un développement véritable dans la justice sociale.

Programme intégré pour les produits de base : projet de résolution présenté par la Jamaïque au nom des Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept (TD/L.123/Rev.1)

55. Le PRÉSIDENT signale que ce projet de résolution est retiré à la suite de l'adoption de la résolution 93 (IV).

Banque internationale des ressources : projet de résolution présenté par la Belgique au nom du Groupe B (TD/L.136)

56. M. PUTMAN (Belgique), parlant au nom du Groupe B dans son ensemble, dit que tous les pays partagent la responsabilité d'employer de manière rationnelle et équitable, au profit de la génération actuelle et des générations futures, les ressources naturelles du globe, précieuses et limitées. Les projets relatifs à l'exploitation des ressources nécessitent souvent un gros apport de capital fixe et de technologie appropriée, et il faut de nombreuses années pour les mener à bien. Sur la longue période, la mise en valeur des ressources mondiales, de façon rationnelle et équitable, exige une coopération internationale étroite entre tous les pays, en particulier entre les pays développés

et les pays en développement. C'est cette coopération qui permettra aux pays en développement de créer de nouveaux emplois, d'accroître leurs recettes d'exportation et leurs recettes fiscales et d'accélérer le développement de leur propre capacité technique et la formation de leurs cadres de gestion.

57. C'est pourquoi, au nom des pays du Groupe B, la Belgique présente le projet de résolution TD/L.136 relatif à une banque internationale des ressources.

58. M. LECHUGA HEVIA (Cuba) dit que sa délégation désire marquer son opposition au projet de résolution TD/L.136, qui n'a pas été débattu par la Conférence ni analysé à fond dans aucun des groupes de négociation.

59. Quand la proposition de prétendue banque internationale des ressources a été présentée oralement au cours de la discussion générale, la délégation cubaine s'est prononcée contre cette idée, qu'elle juge contraire au principe et aux objectifs du nouvel ordre économique international que l'on cherche à instaurer.

60. Il est en vérité étrange et anormal que les délégations qui ont souscrit à des éléments vitaux de projets longtemps étudiés, comme celui qui concerne la mise en place d'une structure nouvelle du commerce des produits de base, puissent néanmoins soutenir une idée avancée il y a quelques jours à peine, que personne ne connaît à fond, qui n'a pas été examinée et qui, comme chacun sait, a pour but de détourner l'attention des revendications de l'immense majorité des pays participant à la Conférence.

61. Le projet de résolution TD/L.136 répond d'ailleurs aux intérêts très particuliers d'un seul et unique pays, précisément celui qui a manifesté le plus d'intransigeance dans l'examen des desiderata des pays en développement. La proposition de banque internationale des ressources a été assortie de menaces à l'égard de la Conférence. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique n'a-t-il pas en effet déclaré, en la présentant à la 121e séance plénière, que son pays pouvait se permettre de ne pas prendre en considération des propositions dépourvues de réalisme et qu'il était en mesure de résister à un affrontement et à des attaques de pure rhétorique.

62. Se refusant, elle aussi, à accepter des propositions dépourvues de réalisme et des exigences péremptoires, jugeant inconvenant à l'égard de la Conférence de vouloir imposer à la dernière heure un texte qui n'a pas été examiné et qui vise, selon elle, à perfectionner encore l'ordre économique injuste que les pays en développement veulent changer, la délégation cubaine votera contre le projet de résolution.

63. M. SAI Tzu-shuang (Chine) dit que sa délégation s'oppose à la proposition de la prétendue banque internationale des ressources. La Chine soutient que chaque pays doit pouvoir exercer une souveraineté entière et permanente sur toutes ses ressources naturelles et que le droit d'utiliser et d'exploiter ces ressources lui appartient en propre. Il faut empêcher les superpuissances de s'immiscer dans la gestion des ressources des pays en développement et de les soumettre à un pillage économique sous le couvert d'une "mise en valeur" et d'une "coopération économique".

64. M. HAN SI HAE (République populaire démocratique de Corée) dit que sa délégation est résolument opposée au projet de résolution concernant une prétendue "banque internationale des ressources" et qu'elle votera contre. Elle estime que ce projet fallacieux et absurde ne vise qu'à saper le programme intégré pour les produits de base, en particulier, le fonds commun, et à entraver l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

65. M. OBAIDI (Irak) dit que sa délégation ne peut souscrire au projet de résolution TD/L.136 relatif à la création d'une banque internationale des ressources, car elle pense que pareille institution financière ne ferait que favoriser les intérêts des sociétés transnationales et renforcer leur emprise et leurs activités dans les pays en développement. L'idée est inspirée par des raisons purement politiques, diamétralement opposées aux aspirations légitimes des pays en développement dans leurs efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international et notamment pour mettre en place une structure nouvelle de la production et des marchés de produits de base. La délégation irakienne pense aussi qu'une institution de ce genre serait utilisée pour empêcher les pays en développement d'exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et, en particulier, sur leurs ressources minérales et énergétiques. En conséquence, elle rejette catégoriquement le projet de résolution et votera contre.

66. M. RULEGURA (République-Unie de Tanzanie) dit qu'en ce qui concerne la banque internationale des ressources, sa délégation maintient la position qu'elle a exposée dans sa déclaration sur la question au cours de la discussion générale (137^e séance plénière).

67. M. OREIBI (République arabe libyenne) dit que sa délégation rejette catégoriquement la proposition de prétendue banque internationale des ressources. La délégation libyenne a clairement exposé sa position quand l'idée a été avancée au cours de la discussion générale (139^e séance plénière). Elle estime que le but d'institutions de ce genre est de perpétuer le *statu quo* et de renforcer la mainmise des sociétés transnationales sur les ressources du tiers monde. Cette proposition est une tentative de diversion visant à saper le programme intégré pour les produits de base et, en particulier, la création d'un fonds commun.

68. M. CLARK (Nigéria) dit que sa délégation fait de sérieuses réserves quant au bien-fondé et à l'opportunité du projet de résolution TD/L.136. La délégation nigériane se refuse à admettre un rapport quelconque entre la création d'une prétendue banque internationale des ressources et le fonds commun pour les produits de base mentionné dans la résolution 93 (IV). Si on ne voit pas très bien quel serait le but de cette banque, on peut en revanche déceler des résonances inquiétantes dans la proposition, que le Nigéria juge contraire à sa politique qui est d'exercer sa pleine souveraineté sur ses ressources naturelles.

69. Le PRÉSIDENT dit qu'à l'évidence il n'y a pas de consensus sur le projet de résolution concernant une banque internationale des ressources. Il demande à la délégation belge, auteur du projet, si elle désire faire d'autres observations.

70. M. PUTMAN (Belgique), au nom des pays du Groupe B, dit qu'il lui semble que la proposition présentée par les pays du Groupe B n'a pas été aussi bien comprise que ces pays le souhaitaient. Il demande qu'elle soit mise aux voix.

71. M. CLARK (Nigéria), intervenant sur une motion d'ordre, demande un vote par appel nominal.

Sur la demande du représentant du Nigéria, il est procédé au vote par appel nominal sur le projet de résolution TD/L.136.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Votent pour : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.

Votent contre : Algérie, Angola, Bénin, Bulgarie, Chine, Congo, Cuba, Ethiopie, Fidji, Ghana, Guyane, Hongrie, Irak, Madagascar, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Pologne, République arabe libyenne, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République du Sud Viet-Nam, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sierra Leone, Somalie, Souaziland, Tchad, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Afghanistan, Arabie Saoudite, Bangladesh, Botswana, Brésil, Burundi, Chypre, Côte d'Ivoire, Equateur, Egypte, Emirats arabes unis, Gabon, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Jamaïque, Kenya, Koweït, Libéria, Malawi, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Corée, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Soudan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

Par 33 voix contre 31, avec 44 abstentions, le projet de résolution TD/L.136 est rejeté.

72. M. PUTMAN (Belgique), parlant au nom des pays du Groupe B, dit que ces pays regrettent de n'avoir pu faire adopter un projet de résolution proposant une étude sur une question qui, en tout état de cause, méritait un peu plus de considération.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions monétaires et financières et transfert de ressources réelles aux fins du développement

Problèmes d'endettement des pays en développement (TD/L.135)

Le projet de résolution TD/L.135 est adopté²³.

²³ Pour le texte définitif, voir la résolution 94 (IV) de la Conférence.

73. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Conférence sur le fait que le paragraphe 3 de la résolution 94 (IV) qui vient d'être adoptée se rattache au paragraphe 4, a, de la section II de la résolution 90 (IV) concernant les questions institutionnelles. Il est entendu que les dispositions du premier ne préjugeraient pas l'application générale du second.

74. M. MAYOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques), au nom des pays du Groupe D, dit que, s'il y avait eu vote, les délégations de ces pays se seraient abstenues. Les pays du Groupe D font observer que les dispositions de la résolution adoptée par consensus ne leur sont pas applicables, leurs relations en matière de crédit avec les pays en développement étant fondées sur des principes autres que ceux dont les pays développés capitalistes se réclament dans leurs opérations financières avec les pays en développement.

75. La position des pays du Groupe D s'inspire des principes bien connus qu'ils ont réaffirmés en maintes occasions dans leurs déclarations communes à l'Assemblée générale, notamment à sa septième session extraordinaire, à la CNUCED, et dans les interventions de leurs chefs de délégation au cours de la discussion générale ainsi qu'au Groupe de négociation III, et elle est clairement exposée dans les documents TD(IV)/GC/NG.III/CRP.9 et TD/211²⁴.

76. M. BLANC (France) dit que les pays du Groupe B lui ont demandé de remercier en leur nom toutes les délégations qui ont participé aux discussions à tous les niveaux sur les questions monétaires et financières qui étaient de la compétence du Groupe de négociation III. Les négociations ayant porté sur des sujets difficiles, il ne faut pas minimiser l'importance de l'accord enregistré dans le texte adopté par consensus. Cet accord est, en effet, l'expression d'une volonté politique qui servira de guide dans la recherche des solutions nécessaires.

Mesures à prendre par les pays développés et les organisations internationales pour atténuer et résoudre les problèmes d'endettement critiques des pays en développement (TD/L.124)

Transfert de ressources réelles aux pays en développement (TD/L.125)

Déficits exceptionnels de la balance des paiements des pays en développement (TD/L.126)

La réforme monétaire internationale, envisagée plus particulièrement du point de vue des pays en développement (TD/L.127)

Accès aux marchés de capitaux privés (TD/L.132)

Transfert de ressources (TD/L.133)

Mesures à prendre pour améliorer la situation financière et monétaire internationale (TD/L.134)

77. Le PRÉSIDENT signale qu'à la suite de l'adoption de la résolution 94 (IV), il est proposé de retirer le projet de résolution TD/L.124.

78. M. WALKER (Jamaïque) rappelle que les projets de résolution TD/L.124, TD/L.125, TD/L.126 et TD/L.127 remplacent les textes contenus dans les documents TD/B/C.3/L.96/Rev.1 (tel que modifié par TD/B/C.3/L.108) et TD/B/C.3/L.107, que le Conseil du commerce et du développement, à sa septième session extraordinaire, a transmis à la Conférence. Il propose que les projets de résolution TD/L.125, TD/L.126 et TD/L.127, présentés par la Jamaïque au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, soient renvoyés au Conseil pour examen à sa seizième session. Le projet de résolution TD/L.124 devrait aussi être renvoyé au Conseil.

79. M. BLANC (France) demande que les projets de résolution TD/L.132, TD/L.133 et TD/L.134 présentés par la France au nom du Groupe B soient de même renvoyés au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa seizième session.

80. M. KIRCA (Turquie) déclare que sa délégation appuyait les projets de résolution présentés au nom du Groupe B (TD/L.132, TD/L.133 et TD/L.134). Cependant, le Gouvernement turc partage les aspirations des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept au sujet des questions traitées dans ces projets, et il s'associe en principe à certaines des idées énoncées dans les projets de résolution que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présentés dans les documents TD/L.125 et TD/L.126.

81. Le PRÉSIDENT propose, étant donné les demandes qui viennent d'être formulées, que les projets de résolution TD/L.124, TD/L.125, TD/L.126, TD/L.127, TD/L.132, TD/L.133 et TD/L.134 soient renvoyés au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa seizième session²⁵.

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents

Action multilatérale visant à développer les relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et, en particulier, action de nature à contribuer au développement des pays en développement (TD/L.120/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, TD/L.120/Add.1)

82. M. BERTHOUD (Secrétaire de la Conférence) signale que, depuis la distribution des documents TD/L.120/Rev.1 et Corr.1, l'accord s'est fait sur deux

²⁴ Le document TD/211 est reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.), annexe VIII, section F.*

²⁵ Les textes des projets de résolution renvoyés au Conseil sont reproduits dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.), annexe I, section C.*

passages laissés entre crochets. Au paragraphe 7, b, de la section III, les crochets qui encadraient les mots "aux fins de la division internationale du travail" sont maintenant supprimés. Pour le paragraphe 8 de la même section, l'accord s'est fait sur un texte dont le Secrétaire de la Conférence donne lecture.

83. M. SAI Tzu-shuang (Chine) déclare que, de l'avis de sa délégation, la prétendue "division internationale du travail avec les pays en développement, sur une base stable à long terme...", dont il est question au paragraphe 7, b, de la section III du projet de résolution et qui est vigoureusement prônée par une superpuissance, a pour but d'essayer de préserver l'ordre économique ancien et de perpétuer la relation entre exploités et exploités. La délégation chinoise tient donc à formuler une réserve sur ce libellé.

84. En outre, le représentant de la Chine rappelle que, sur le point 15 de l'ordre du jour, un projet de résolution, présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui avait bénéficié d'un très large appui, a été rejeté par une superpuissance, qui a en outre exprimé aux pays en développement des exigences déraisonnables, leur demandant notamment de consentir aux pays socialistes d'Europe orientale des conditions non moins favorables qu'aux pays développés à économie de marché. L'intention véritable de cette superpuissance était de réduire l'économie de ces pays à un état de dépendance vis-à-vis du social-impérialisme et de perpétuer le déséquilibre de leur économie fondée sur un seul produit d'exportation. Le paragraphe 7, b, que le représentant de la Chine vient de mentionner témoigne de cette intention. La délégation chinoise juge également inquiétantes les recommandations de la section II, qui attestent une volonté d'infiltration et d'agression économiques. Si le projet de résolution est mis aux voix, elle ne prendra pas part au vote.

85. M. KODJOVI (Togo) déclare, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, que les pays membres de ce groupe apprécient tous les efforts faits pour aboutir au projet de résolution à l'étude. Tout en acceptant ce projet, le Groupe des Soixante-Dix-Sept tient à marquer qu'il reste attaché au principe fondamental concernant le transfert des ressources aux fins du développement, en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁶.

86. M. SCHILD (République démocratique allemande) déclare, au nom des pays membres du Groupe D, que ces pays ont réaffirmé, au cours de la session, toute l'importance qu'ils attachent à la question des relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays en développement. En conséquence, et avec la ferme intention de rendre fructueux l'examen du point 15 de l'ordre du jour, les pays du Groupe D ont pris une part constructive à l'élaboration du projet de résolution à l'étude et ils ont fait preuve d'une grande volonté de compromis pour surmonter les difficultés qui se sont présentées. Ils se sont efforcés jusqu'au dernier

moment de trouver une formule acceptable pour le paragraphe 8 de la section III; ils se réjouissent à présent que l'accord ait pu se faire sur le libellé, présenté par le Secrétaire de la Conférence, et que les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept aient compris l'importance de la question.

87. A propos de la déclaration que le porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept vient de faire, M. Schild souligne que le point de vue des pays du Groupe D sur ces questions a déjà été exprimé maintes fois de manière explicite et qu'il a été réaffirmé au cours de la session. Il rappellera simplement que les pays socialistes d'Europe orientale ont apporté aux pays en développement une aide considérable pour leur développement économique, scientifique et technique et étendront encore ces activités à l'avenir.

Le projet de résolution TD/L.120/Rev.1 et Corr.1, tel qu'il a été modifié, est adopté²⁷, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.120/Add.1).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Articles manufacturés et semi-finis

Projet de résolution TD/L.115/Rev.1

88. M. KÜHN (République fédérale d'Allemagne) déclare qu'à l'issue des négociations officieuses, l'accord s'est fait pour donner au projet de résolution TD/L.115/Rev.1 le titre suivant: "Ensemble de mesures corrélatives et solidaires pour accroître et diversifier les exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en développement". Il indique ensuite les modifications du texte sur lesquelles l'accord s'est fait. La section IV du projet est à supprimer entièrement, puisque les sociétés transnationales feront l'objet d'une résolution séparée.

89. A part les réserves de la Chine sur le titre et le contenu, les négociations officieuses ont donc permis d'aboutir à un accord total sur le projet de résolution.

Le projet de résolution TD/L.115/Rev.1, tel qu'il a été modifié, est adopté²⁸, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.115/Add.1 et Corr.1).

90. M. SAI Tzu-shuang (Chine) dit que sa délégation approuve la résolution dans son ensemble, mais tient à mettre en garde contre certaines tentatives d'une superpuissance de mettre la main sur l'économie des pays en développement et d'exploiter et de piller ces pays, en profitant de leur désir d'intensifier leurs exportations de produits industriels. La section II.C intitulée "Coopération commerciale et industrielle entre les pays socialistes d'Europe orientale et les pays en développement", témoigne de la part d'une superpuissance d'une volonté inquiétante d'infiltration et d'agression économique contre le tiers monde. Si le projet de résolution avait été mis aux voix, la Chine se serait abstenue.

²⁷ Pour le texte définitif, voir la résolution 95 (IV) de la Conférence.

²⁸ Pour le texte définitif, voir la résolution 96 (IV) de la Conférence.

²⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2626 (XXV).

91. M. MAYOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les pays socialistes d'Europe orientale appuient les efforts que les pays en voie de développement font pour accroître leurs exportations et leur production d'articles manufacturés et semi-finis et qu'ils leur apportent une aide considérable à ces fins. La résolution 96 (IV) va dans le sens de ces efforts, mais certaines parties ne semblent tenir compte que des relations entre les pays en développement et les pays à économie de marché. En particulier, les dispositions de la section I.A, relative au système généralisé de préférences, concernent aussi les pays du Groupe D; cela ne ressort pas suffisamment du texte, bien qu'une demande expresse soit adressée à ces pays au paragraphe *f* de cette même section.

92. M. FOGARTY (Australie) déclare que, conformément au paragraphe *a* de la section I.C de la résolution 96 (IV), l'Australie s'engage à adhérer aux dispositions relatives au *statu quo* qu'elle a acceptées. L'Australie a assorti de réserves sa position quant à l'article XXXVII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et quant au paragraphe 9 de l'annexe A.III.4 de l'Acte final de la première session de la Conférence, et n'accepte pas qu'une dérogation aux dispositions de ces instruments, ou en rapport avec des mesures de sauvegarde légitimes prises conformément à l'Accord général, doive faire l'objet de consultations, d'une surveillance multilatérale ou d'une compensation.

93. L'Australie a procédé à de fortes réductions tarifaires depuis 1973. En rapport avec la révision à long terme du tarif australien qui est en cours, des réductions supplémentaires ont aussi été décidées sur certains produits. En avril 1976, les droits à l'importation avaient été réduits pour environ 14 p. 100 du commerce australien, ce qui représentait une valeur annuelle de plus de 1,3 milliard de dollars des Etats-Unis. Par ailleurs, il n'y a que relativement peu d'obstacles non tarifaires en Australie.

94. Dans ces conditions, la mesure dans laquelle l'Australie pourra continuer à libéraliser son commerce dépendra beaucoup de ses possibilités de prendre des mesures légitimes de sauvegarde pour protéger son industrie contre la concurrence d'importations qui lui causent ou menacent de lui causer un préjudice. A propos du paragraphe *d* de la section I.A de la résolution adoptée, M. Fogarty affirme que, pour l'Australie, la pression politique ou économique n'a pas de place dans les relations économiques internationales.

95. Parlant ensuite au nom des délégations de l'Australie, du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, M. Fogarty expose l'interprétation que ces pays donnent à certaines parties de la section III, relative aux pratiques commerciales restrictives. Les délégations de ces pays prennent note du travail utile entrepris par le Groupe spécial d'experts des pratiques commerciales restrictives de la CNUCED et accueillent favorablement la décision de convoquer d'autres réunions de ce groupe. Elles considèrent qu'une action internationale peut et doit être engagée pour supprimer ou réduire les pratiques commerciales restrictives préjudiciables au commerce international, en particulier au commerce des pays en développement. Des principes acceptés au niveau multilatéral, une loi type et la notifi-

cation et l'échange de renseignements offrent de réelles perspectives de progrès.

96. Pour les délégations susmentionnées, les législations et réglementations nationales sont le moyen le plus efficace de contrôler les pratiques commerciales restrictives : c'est pourquoi elles attachent beaucoup d'importance à l'élaboration d'une loi type.

97. En ce qui concerne la réglementation et le contrôle internationaux des pratiques commerciales restrictives, les lois existantes en matière de concurrence n'ont généralement pas de portée extra-territoriale. Dans les pays développés, ces lois se fondent sur la concurrence ou sur l'abus d'une position dominante sur le marché et ne prévoient d'intervention que s'il y a préjudice pour le commerce intérieur et, dans certains cas, extérieur, de ces pays. C'est pourquoi ces délégations interprètent le paragraphe 1 de la section III comme signifiant que des mesures ne peuvent être prises que s'il y a préjudice pour le commerce international. Au sujet du paragraphe 3, *a*, elles estiment que les principes et règles acceptés au niveau multilatéral doivent être facultatifs et déterminer des normes internationales en accord avec une définition convenue des pratiques commerciales restrictives, et qu'il doit y avoir préjudice pour le commerce international. Enfin, elles considèrent que les procédures de notification et d'échange d'information sur les pratiques commerciales restrictives que le Groupe d'experts pourra adopter devront être réciproques et se situer au niveau intergouvernemental.

98. M. EASTERBROOK SMITH (Nouvelle-Zélande) dit que son pays, qui s'est prononcé pour l'adoption de la résolution 96 (IV), désire toutefois faire des réserves au sujet du paragraphe *a* de la section I.C en ce qui concerne en particulier les propositions relatives à la surveillance multilatérale et à la compensation eu égard au principe du *statu quo*. La Nouvelle-Zélande continuera néanmoins à tenir pleinement compte des intérêts commerciaux des pays en développement dans l'élaboration de sa politique dans ce domaine.

99. M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole sur une motion d'ordre à propos de la résolution 96 (IV), dit que les Etats-Unis sont d'avis que le SGP continue à s'appliquer au-delà de la période de 10 ans initialement envisagée. Comme les textes portant autorisation du schéma des Etats-Unis viennent à expiration en 1985, ce schéma sera prorogé de quatre ans au-delà de la période prévue dans la dérogation initiale à l'accord général. Quand la date d'expiration approchera, le Gouvernement des Etats-Unis prendra une décision au sujet de la prorogation du schéma, en tenant compte de l'évolution des besoins des pays bénéficiaires.

100. La délégation des Etats-Unis est heureuse que la résolution ait été adoptée par consensus, mais, si le texte avait été mis aux voix, elle se serait abstenue sur le paragraphe *d* de la section I.A, de même que sur la section I.E. Sur la question du déplacement d'industries des pays développés vers les pays en développement, la position des Etats-Unis, telle qu'elle a été exposée à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, n'a pas changé : les Etats-Unis sont favorables à des politiques de nature à

faciliter une évolution normale de la production industrielle qui corresponde aux forces du marché, mais le Gouvernement des Etats-Unis ne peut intervenir directement dans ce processus.

Sociétés transnationales et accroissement du commerce des articles manufacturés et semi-finis (TD/L.138)

101. M. KUMAR (Inde), présentant ce projet de résolution, dit que les pays en développement dépendent fortement de l'évolution des exportations et des importations d'articles manufacturés et semi-finis pour leur industrialisation et leur développement économique. Les sociétés transnationales jouent un rôle important à cet égard, car elles peuvent, par leurs activités et leurs politiques, influencer non seulement le volume et la composition du commerce des pays en développement, mais encore les progrès de leur industrie et de leur économie. C'est la raison pour laquelle les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont accordé une attention particulière à cette question dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille²⁹ et jugé nécessaire de présenter un projet de résolution distinct sur le sujet.

102. Résumant l'essentiel du préambule et du dispositif du projet de résolution, le représentant de l'Inde ajoute que la CNUCED ferait œuvre utile en poursuivant l'examen des questions mentionnées au paragraphe 2, telles que les pratiques commerciales restrictives, et en collaborant pleinement aux travaux de la Commission des sociétés transnationales et du Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales comme il lui est demandé au paragraphe 3.

103. M. DUNKEL (Suisse) dit que, si le projet de résolution est mis aux voix, sa délégation s'abstiendra, car le texte ne tient pas compte d'un certain nombre d'éléments auxquels la Suisse attache de l'importance. La Suisse estime en particulier que, dès lors qu'un pays en développement reconnaît la contribution positive que les sociétés transnationales et autres investisseurs privés peuvent apporter à son développement économique et social, il est de son intérêt de créer un climat propice à leur établissement.

104. La Suisse estime par contre que les sociétés transnationales devraient mener leurs activités en conformité des lois nationales en vigueur dans le pays d'accueil. Elle est convaincue que c'est par la transparence et la continuité des politiques de mise en œuvre de ces lois qu'une harmonie réelle peut s'établir entre les priorités du développement économique national et les investissements étrangers.

105. C'est dans cet esprit que la Suisse a appuyé les résolutions 1913 (LVII) et 1908 (LVII) du Conseil économique et social portant création de la Commission et du Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales afin qu'une étude approfondie et globale du sujet puisse être faite. La CNUCED peut apporter une contribution valable aux travaux de la Commission et du Centre, notamment dans le domaine des pratiques commerciales restrictives et dans celui du transfert de technologie.

106. M. PUTMAN (Belgique), parlant au nom des neuf Etats membres de la Communauté économique européenne, dit que ces Etats s'abstiendront si le projet de résolution est mis aux voix.

107. M. ALLEN (Etats-Unis d'Amérique), parlant au nom des Etats-Unis d'Amérique et du Japon, dit qu'il voudrait expliquer pourquoi ces pays ne peuvent pas appuyer le projet de résolution TD/L.138. Ils estiment, en effet, que les pays en développement qui considèrent que les entreprises multinationales ainsi que les autres investisseurs privés peuvent contribuer positivement à leur développement ou à l'exécution de leurs plans devraient s'efforcer de créer un climat favorable aux investissements. De leur côté, les entreprises multinationales devraient mener leurs activités en respectant les lois et les politiques en vigueur dans le pays d'accueil. Il importe aussi que ces lois soient stables et qu'elles soient conformes aux obligations du droit international.

108. La coopération entre gouvernements peut améliorer le climat des investissements étrangers, encourager les entreprises multinationales à apporter une contribution positive au développement économique et social, atténuer et résoudre les difficultés qui peuvent surgir au cours des diverses activités. C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis et le Japon ont accueilli favorablement la décision du Conseil économique et social de créer la Commission et le Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales pour qu'une étude complète et détaillée de la question puisse être faite. Ils espèrent que la CNUCED pourra collaborer à ces travaux, en particulier dans le domaine des pratiques commerciales restrictives et du transfert de technologie.

109. M. Allen demande un vote sur le projet de résolution TD/L.138.

110. M. MAYOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom des pays membres du Groupe D, dit que les pays socialistes d'Europe orientale partagent les préoccupations des pays en développement face aux incidences négatives des activités des sociétés transnationales sur leur commerce et leur développement, ainsi que leur souci d'y trouver une solution. C'est dans cet esprit qu'ils appuient le projet de résolution TD/L.138.

111. M. BRUCE (Canada) dit que sa délégation appuie l'intention qui anime le projet de résolution. Le Canada se rend compte de l'influence que les sociétés transnationales peuvent avoir sur l'économie des pays en développement et appuie le désir de ces pays de faire en sorte que les activités desdites sociétés deviennent un élément positif de leurs plans de développement.

112. Toutefois, l'idée du paragraphe 1 a du dispositif selon laquelle les politiques nationales fiscales et financières devraient aller dans le sens d'une ouverture plus complète et d'une transformation plus poussée à l'étranger plutôt que d'être axées sur la gestion de l'économie nationale n'est pas en accord avec la politique du Canada. Le Canada reconnaît cependant qu'il est souhaitable, comme les pays en développement le demandent, qu'une transformation plus poussée et une ouverture plus complète des produits se fassent dans ces pays. Il pense que le succès des négociations

²⁹ Voir la note 3 ci-dessus.

commerciales multilatérales aiderait à atteindre cet objectif. Il estime aussi que la création d'un climat favorable aux investissements, notamment par une coopération entre gouvernements, contribue beaucoup à encourager l'investissement privé.

Par 84 voix contre zéro, avec 16 abstentions, le projet de résolution TD/L.138 est adopté³⁰.

113. M. KIRCA (Turquie), expliquant le vote de sa délégation, dit que celle-ci reconnaît le caractère très important du problème traité et partage en principe les aspirations des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept: si elle s'est abstenue, c'est qu'elle préfère se prononcer à un stade plus avancé des travaux de la Commission des sociétés transnationales créée par le Conseil économique et social et d'autres travaux en cours dans divers organismes des Nations Unies.

114. La Turquie a toujours soutenu que les sociétés transnationales doivent se conformer aux lois et aux plans de développement des pays dans lesquels leurs activités s'exercent et que ces lois doivent être elles-mêmes conformes aux obligations internationales des pays intéressés.

115. M. KARLSTRÖM-DORPH (Suède), parlant au nom des délégations de la Suède, de la Norvège et de la Finlande, dit que les délégations de ces trois pays ont appuyé la résolution et souscrivent aux grands principes qui y sont énoncés, tout en estimant que les mesures précises de mise en œuvre devront être décidées dans les organismes appropriés. Ces délégations sont d'avis que la Commission des sociétés transnationales et le Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales créés par le Conseil économique et social sont les organes les plus importants en ce qui concerne les travaux à exécuter dans ce domaine, mais elles sont également favorables à ce que la CNUCED joue un rôle d'appui positif dans son ressort.

116. M. SAI Tzu-shuang (Chine) dit que les sociétés transnationales sont pour l'impérialisme et les superpuissances un excellent moyen d'asservir et d'exploiter les peuples du monde, surtout ceux du tiers monde, et de lutter pour l'hégémonie mondiale. Avec leurs énormes monopoles, ces sociétés constituent des "Etats dans l'Etat" dans les pays en développement, qu'elles pillent et exploitent, dont elles sapent l'économie, où elles s'ingèrent dans les affaires intérieures et mènent des activités subversives.

117. Une superpuissance, déguisée en "alliée naturelle" des pays en développement, prend les sociétés transnationales pour modèle sous le couvert d'"entreprises communes".

118. L'opposition au pouvoir des monopoles et à l'exploitation par les superpuissances et les sociétés transnationales est un élément décisif de la lutte pour l'indépendance économique et politique et pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La Chine soutient les pays en développement dans leurs justes revendications contre les sociétés transnationales. Fidèle à la position qui est la sienne sur la question des sociétés transnationales, elle n'a pas pris part au vote.

³⁰ Pour le texte définitif, voir la résolution 97 (IV) de la Conférence.

119. M. TUCKER (Nouvelle-Zélande) dit que, si sa délégation a pu appuyer la teneur générale de la résolution, elle fait néanmoins des réserves sur certaines sections, en particulier sur la recommandation énoncée au paragraphe 1, a, au sujet des dispositions à prendre par les pays développés, en particulier, pour adapter spécialement leurs politiques tarifaires et non tarifaires, fiscales et financières.

120. M. PAN DE SORALUCE (Espagne) dit que sa délégation s'est abstenue dans le vote parce qu'elle estime que le paragraphe 1 préjuge l'étude des activités des sociétés transnationales qui doit être faite par la Commission créée à cet effet par le Conseil économique et social.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Pays en développement les moins avancés, pays en développement insulaires et pays en développement sans littoral

121. M. AHMAD (Bangladesh) donne lecture des modifications qu'il convient d'apporter au projet de résolution TD/L.130 et au document TD/L.119/Rev.1 qui y sera inséré.

Le projet de résolution (TD/L.130 et TD/L.119/Rev.1) tel qu'il a été modifié, est adopté³¹, la Conférence ayant pris note des incidences financières (TD/L.130/Add.1).

122. M. DUNKEL (Suisse) dit que sa délégation souscrit à la résolution 98 (IV) qui vient d'être adoptée. Elle tient toutefois à préciser, à propos du paragraphe 6 b, que le 13 juin 1976, en application du système de démocratie directe prévu par la Constitution fédérale, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la décision prise par le gouvernement, et approuvée à une très large majorité par le Parlement, de participer à la quatrième opération de reconstitution des ressources de l'IDA. Dans l'attente des résultats de cette consultation, dont la portée dépasse largement l'objet précis, la délégation suisse ne peut prendre d'engagement au nom de son pays en ce qui concerne les objectifs en matière d'aide publique au développement.

123. M. TUCKER (Nouvelle-Zélande) se réjouit de l'importance accrue attachée aux besoins des pays en développement les moins avancés, des pays en développement insulaires et des pays en développement sans littoral, que la résolution adoptée témoigne. Il fait cependant observer, à propos du paragraphe 13 de ce texte, que l'augmentation du volume global des contributions volontaires en monnaies librement convertibles versées au PNUD ne devra pas avoir lieu au détriment d'autres engagements d'aide multilatérale et bilatérale. A propos du paragraphe 14, le Gouvernement néo-zélandais estime que, tant que les travaux sur la libéralisation des obstacles non

³¹ Pour le texte définitif, voir la résolution 98 (IV). La Conférence a décidé de renvoyer au mécanisme permanent de la CNUCED les alinéas d, e et f du paragraphe 10 de la résolution. Les pays développés devraient prendre dûment en considération, en leur donnant la priorité absolue, à la seizième session du Conseil du commerce et du développement, les problèmes d'endettement et autres problèmes connexes, ainsi qu'il est indiqué dans ces alinéas, et devraient convenir de mesures précises et favorables pour alléger la dette.

tarifaires ne seront pas plus avancés, il ne sera pas possible d'évaluer la meilleure direction à donner au traitement préférentiel en faveur des pays les moins avancés.

124. M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne), parlant au nom des pays du Groupe B, déclare que ces pays approuvent la plupart des dispositions de la résolution, mais souhaitent cependant formuler quelques interprétations et réserves.

125. A propos du paragraphe 9, M. Wegener rappelle la brève déclaration interprétative qui a été faite au nom du Groupe B à la sixième séance de la Commission générale et qui est consignée dans le rapport de la Commission [TD/213, par. 16 b]. A propos des contributions au fonds spécial pour les pays en développement sans littoral dont il est question au paragraphe 94, les pays du Groupe B reconnaissent que n'importe quel pays a le droit de contribuer au fonds, mais rappellent qu'une grande majorité d'entre eux s'est abstenue lors du vote sur la résolution 3504 (XXX) de l'Assemblée générale; ils se proposent d'acheminer leur aide aux pays en développement sans littoral par l'intermédiaire d'autres fonds existants ou de programmes d'aide bilatérale ou multilatérale.

126. Pour les pays du Groupe B, la question traitée au paragraphe 97 n'est pas du ressort de la Conférence. La proposition qui figurait à ce sujet dans le Programme d'action de Manille ne leur a pas paru négociable à la Conférence. Ils se sont donc abstenus de la commenter et ne se considèrent pas comme liés par le fait qu'elle est maintenant incorporée dans la résolution.

127. Quant à la résolution dans son ensemble, les pays du Groupe B se réjouissent qu'elle montre à quel point tous les pays donateurs perçoivent de plus en plus la nécessité d'agir pour accroître l'aide à des conditions avantageuses et de prévoir des mesures économiques spéciales pour améliorer le sort des pays en développement les moins avancés. Ils sont certains que les pays donateurs d'autres groupes régionaux se joindront à l'effort concerté en faveur des pays les plus pauvres et se sentiront solidairement responsables de leur développement.

128. M. FOGARTY (Australie) tient à ajouter aux remarques qui viennent d'être faites au nom du Groupe B une observation de l'Australie au sujet du paragraphe 14 de la résolution qui vient d'être adoptée. Le Gouvernement australien a souscrit à la Déclaration de Tokyo et se conforme pleinement à ses dispositions. Il attache beaucoup d'importance au principe que toute modification apportée à l'interprétation de cette déclaration doit être décidée par les gouvernements signataires et uniquement dans le contexte de la Déclaration.

129. M. ZAKHARIKHIN (Union des Républiques socialistes soviétiques), au nom des pays membres du Groupe D, déclare que ces pays ont appuyé la résolution adoptée parce qu'ils comprennent bien les difficultés des pays en développement considérés, en faveur desquels ils ont d'ailleurs présenté des propositions concrètes aux organes de travail de la Conférence; ils se réjouissent que beaucoup de ces propositions se retrouvent dans la résolution. Ils ont cependant, sur les paragraphes 10, 13 et 94, des positions

qu'ils ont déjà fait connaître au cours des négociations et sur la base desquelles ils agiront à l'avenir.

130. M. TARZI (Afghanistan) voudrait faire quelques remarques compte tenu des réserves qui ont été formulées à propos du paragraphe 94 de la résolution qui vient d'être adoptée.

131. Rappelant que les représentants de son pays et ceux d'autres pays se trouvant dans une situation analogue ont maintes fois mis en lumière, dans des organismes régionaux et internationaux, les besoins réels et urgents des pays en développement sans littoral et la nécessité de prendre des mesures spéciales en leur faveur pour atténuer les difficultés qu'ils connaissent du fait de leur situation géographique particulière, M. Tarzi déplore qu'aucune mesure concrète n'ait encore été prise pour aider ces pays doublement défavorisés qui s'efforcent courageusement de développer leur économie et d'élever le niveau de vie de leur population.

132. A une époque où l'interdépendance est un facteur positif, aucune politique de développement ne peut être réputée réaliste si elle ne prend pas pleinement en considération le lourd handicap que constitue pour un pays le fait de se trouver parmi les moins avancés et d'être de surcroît privé d'accès à la mer. Diverses recommandations et mesures spéciales, fondées sur la reconnaissance de ces réalités, ont été adoptées en faveur des pays en développement sans littoral mais, jusqu'à présent, elles n'ont guère été suivies d'action concrète. Dernièrement, à partir d'une étude détaillée des problèmes de transit des pays sans littoral, effectuée en application de la résolution 1755 (LIV) du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3504 (XXX) portant création d'un fonds spécial en faveur des pays sans littoral. Au paragraphe 2 de cette dernière résolution, elle demande au Secrétaire général de l'ONU de prendre en consultation avec la CNUCED les dispositions nécessaires pour que le fonds spécial commence à fonctionner en 1977 au plus tard. Ce fonds a une extrême importance, eu égard en particulier aux frais supplémentaires de transport et de transit que les pays sans littoral doivent supporter et aussi, dans une perspective plus vaste, pour les aider dans leurs efforts de développement et d'amélioration du niveau de vie de leur population. M. Tarzi est certain que le manque de volonté politique et les hésitations de certains pays n'empêcheront pas le fonds de devenir une réalité.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (suite)

Examen du calendrier des réunions (TD/L.122)

133. Le PRÉSIDENT rappelle les propositions énoncées dans la note du secrétariat (TD/L.122) et il propose à la Conférence de les adopter ainsi que le calendrier révisé des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1976.

Il en est ainsi décidé.

Incidences financières des décisions prises par la Conférence à sa quatrième session (TD/L.137/Rev.1)

134. Le PRÉSIDENT suggère que la Conférence prenne note de l'état récapitulatif des incidences financières (TD/L.137/Rev.1) et le présente à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU pour que celui-ci puisse prendre, avec les organes délibérants compétents de l'Organisation, les décisions appropriées³².

Il en est ainsi décidé.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

**Pays en développement les moins avancés,
pays en développement insulaires
et pays en développement sans littoral (fin)**

La situation économique des Comores (TD/L.129)

135. M. AHMAD (Bangladesh) signale que, pour qu'un consensus soit possible, les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont modifié le texte de leur projet de résolution (TD/L.129) et il donne lecture du nouveau texte.

Le projet de recommandation TD/L.129, ainsi modifié, est adopté³³.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions diverses (fin)

Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple du Kenya

136. M. PUTMAN (Belgique), au nom de la Belgique et des pays du Groupe B, présente un projet de résolution dans lequel la Conférence exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple du Kenya et il en donne lecture.

137. M. ANASTASSOV (Bulgarie), au nom des pays du Groupe D, dit que, si le projet de résolution que la Belgique vient de présenter était mis aux voix, c'est avec plaisir que les délégations de ces pays voteraient pour son adoption. Il exprime la reconnaissance des pays du Groupe D au Gouvernement et au peuple du Kenya pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à tous les participants à la Conférence.

138. M. WALKER (Jamaïque), au nom des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit qu'il est fier d'avoir été étroitement associé à l'élaboration du projet de résolution présenté par la Belgique. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est la première conférence de cette nature qui se soit tenue sur le sol africain et les résultats auxquels elle a abouti témoignent de la direction éclairée du Président de la Conférence et de l'habileté avec laquelle il a su conduire les travaux. Les délégations des pays membres

du Groupe des Soixante-Dix-Sept sont très sensibles au fait historique d'avoir été reçues par le Président de la République du Kenya, Mzee Jomo Kenyatta. Elles estiment que leurs efforts n'ont pas été vains et que les résultats obtenus sont dus, dans une certaine mesure, au Gouvernement et au peuple du Kenya que les représentants des pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept tiennent à saluer.

Le projet de résolution est adopté par acclamation³⁴.

Déclarations de délégations

139. M. BOEKER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation s'est réjouie de pouvoir participer à l'entente qui s'est faite sur un certain nombre de résolutions importantes, lesquelles, elle en est convaincue, favoriseront la coopération et le développement économiques au niveau international. Les Etats-Unis, sachant les espoirs que les pays en développement avaient placés en cette quatrième session de la Conférence, ont fait de gros efforts pour contribuer de manière positive à son succès. La session marque une nouvelle avance dans les négociations constructives entreprises à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale puisque des décisions majeures y ont été prises par consensus dans des domaines essentiels.

140. Les Etats-Unis ont souscrit aux déclarations que des porte-parole du Groupe B ont faites. M. Boeker voudrait, dans un esprit constructif, y ajouter quelques observations supplémentaires sur certaines résolutions. A mesure que les terrains d'entente s'élargissent, aucune incertitude ne doit subsister quant aux vues d'un pays quelconque.

141. La résolution 93 (IV) adoptée par consensus sur les produits de base est l'élément central de la session. Chacun connaît les efforts énormes que toutes les parties ont déployés pour aboutir à ce texte et il faut se réjouir que, dans un domaine où les vues sont si divergentes, le désir commun d'aboutir à un accord ait permis le consensus. Les Etats-Unis accueillent d'une manière particulièrement favorable les éléments pratiques du programme de travail relatif aux produits de base, qu'ils ont pour politique, depuis un certain temps, d'appuyer et d'appliquer. Ils interprètent la section IV de la résolution, où il est demandé au Secrétaire général de la CNUCED de convoquer des réunions préparatoires, comme signifiant que ces réunions auront pour but de déterminer la nature des problèmes qui se posent pour divers produits et les mesures qui pourraient être appropriées pour chacun d'eux et qu'elles mettront en lumière les cas où il sera possible de négocier des accords ou d'autres arrangements pouvant englober toute une série de mesures destinées à améliorer le commerce des produits de base. Toujours selon l'interprétation des Etats-Unis, le Secrétaire général de la CNUCED, en convoquant ces réunions préparatoires, fera appel aux organismes existants qui s'occupent de produits de base; quand il n'y en a pas, des groupes spéciaux seront constitués. Les Etats-Unis inter-

³² L'état récapitulatif des incidences financières (TD/L.137/Rev.1) est reproduit dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I (op. cit.), annexe X.*

³³ Pour le texte définitif, voir la recommandation 99 (IV) de la Conférence.

³⁴ Pour le texte définitif, voir la résolution 100 (IV) de la Conférence.

prêtent également la section IV comme signifiant que des réunions préparatoires seront convoquées sur des produits considérés séparément et qu'il s'agira de consultations qui serviront à décider s'il convient d'engager des négociations.

142. Pour prendre une décision touchant une relation financière entre les stocks régulateurs, il faudra tenir compte de l'évolution de la situation en ce qui concerne chaque fonds. Cependant, comme il peut être avantageux de relier entre elles les ressources financières des divers stocks régulateurs, les Etats-Unis participeront, sans engagement de leur part, à des réunions préparatoires pour examiner s'il est souhaitable de conclure de nouveaux accords pour le financement de stocks régulateurs, y compris par un fonds commun; à l'issue de ces réunions, ils décideront de leur participation à une conférence de négociation. Ils ont accepté la résolution 93 (IV), étant entendu que ses diverses dispositions, notamment celles qui ont trait aux arrangements relatifs aux produits de base et au financement compensatoire, ne changent rien à leurs réserves quant à l'idée d'indexation : ni cette résolution, ni d'autres, n'indiquent de changement dans leurs vues, déjà connues, concernant le nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

143. L'idée d'harmoniser la production de matières synthétiques et de remplacement avec celle de produits naturels risque de susciter des difficultés. Les Etats-Unis déplorent que la résolution 96 (IV), qui est censée traiter des problèmes des produits de base en général, ne mentionne pas le problème du soutien de la mise en valeur des ressources dans les pays en développement. Le rejet du projet de résolution sur une banque internationale des ressources (TD/L.136) témoigne d'un même manque d'attention.

144. A propos de la résolution 91 (IV), les Etats-Unis considèrent que les négociations commerciales multilatérales ne sont pas le lieu qui convient pour examiner la question des préférences, malgré l'importance qu'ils attachent aux régimes préférentiels pour accroître les possibilités commerciales qui s'offrent aux pays en développement.

145. A propos de la résolution 92 (IV) sur la coopération économique entre pays en développement, notamment du paragraphe b, la délégation des Etats-Unis appuiera les décisions prises par les pays en développement à condition qu'elles soient compatibles avec les obligations internationales.

146. Les Etats-Unis se réjouissent d'avoir pu se joindre au consensus sur la résolution 90 (IV) relative aux questions institutionnelles. A leur avis, cette résolution donne la possibilité de faire de la CNUCED une organisation plus efficace, qui serve les intérêts de tous ses Etats membres dans le cadre de son très important mandat. Ils souhaitent vivement que le Secrétaire général de la CNUCED entreprenne les consultations avec le Secrétaire général de l'ONU qui sont visées au paragraphe 5 de la section II, de manière que les résultats de ces consultations puissent être étudiés à fond avant la seizième session du Conseil du commerce et du développement.

147. Ils croient en outre devoir réaffirmer leur position quant à certaines questions soulevées dans la résolution 90 (IV) et dans certaines autres. Bien qu'ils n'aient pas appuyé la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international³⁵, ni la Charte des droits et devoirs économiques des Etats³⁶, les Etats-Unis ont reconnu que les décisions majoritaires de l'Assemblée générale imposent des obligations dont les organes subsidiaires de l'Assemblée doivent s'acquitter. Tout en maintenant fermement leurs réserves au sujet des deux textes, ils continueront à œuvrer dans un esprit de coopération pour la mise en œuvre des passages qu'ils approuvent, à la CNUCED et ailleurs. Ils ont adopté la même attitude à l'égard de la Déclaration et du Plan d'action de Lima³⁷.

148. Les Etats-Unis appuient la résolution 94 (IV) adoptée sur l'importante question de l'endettement des pays en développement. Ils demeurent partisans d'un rééchelonnement de la dette dans un club de créanciers au moment seulement où il y a présomption de manquement imminent.

149. Enfin, les Etats-Unis affirment, en ce qui concerne toutes les résolutions adoptées à la session actuelle, qu'ils tiendront tous les engagements qu'il y ont pris pendant la Conférence dans toute la mesure permise par leurs lois, politiques et obligations internationales pertinentes.

150. M. ANASTASSOV (Bulgarie) constate que la quatrième session de la Conférence a permis de parcourir un chemin difficile et de réaliser d'importants progrès dans la coopération économique internationale. Ces progrès auraient été plus sensibles encore si tous les participants avaient compris les tâches à accomplir et avaient eu la volonté de les mener à bien. Les pays du Groupe D, pour leur part, se sont efforcés autant que possible de proposer des solutions mutuellement acceptables, à partir des positions de principe qu'ils avaient exposées en séance plénière et dans les groupes de négociation. Ils sont convaincus que l'élargissement de la coopération économique internationale selon des principes progressistes et la solution des difficultés des pays en développement ne sont possibles qu'avec le renforcement de la détente politique et la limitation de la course aux armements.

151. Au cours de la session, les pays du Groupe D ont collaboré étroitement avec ceux du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont ils ont appuyé les efforts pour aboutir à ces décisions concrètes. Ils continueront à faire tout leur possible pour intensifier leur coopération économique avec ces pays, mais il importe que les deux parties soient disposées à rechercher des solutions mutuellement acceptables. Dans un esprit de détente, les pays du Groupe D sont prêts aussi à adopter une attitude positive dans leurs

³⁵ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.

³⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX).

³⁷ Voir *Déclaration et Plan d'action concernant le développement et la coopération industriels* adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (Lima 12-26 mars 1975) [publication de l'ONUDI PI/38].

relations avec ceux du Groupe B qui se sont montrés disposés à engager avec eux un dialogue constructif.

152. Les pays du Groupe D entendent continuer à favoriser le renforcement du rôle de la CNUCED dans l'extension de la coopération économique, mais réaffirment que la CNUCED ne peut vraiment atteindre ses objectifs que si elle devient véritablement universelle par sa composition et par l'éventail des questions dont elle traite.

153. La délégation bulgare rejette les tentatives faites pendant la session pour appliquer les mêmes critères aux pays socialistes et aux pays capitalistes et partir de la conception fallacieuse d'une division du monde entre le Nord riche et le Sud pauvre; cette division est sans fondement et elle s'accompagne d'une terminologie qui crée une certaine confusion quant à la différence essentielle entre les pays socialistes et les pays développés à économie de marché et qui amoindrit l'efficacité des décisions prises. Les pays du Groupe D n'ont pas voulu en faire une pierre d'achoppement, mais ils tiennent à affirmer que leur point de vue général en la matière demeure inchangé. La session qui s'achève a confirmé la justesse de leurs vues, et ce n'est pas une terminologie confuse qui peut changer les faits.

154. Quant aux incidences financières des décisions prises durant la session, les pays du Groupe D maintiennent leur position en ce qui concerne le financement des activités de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées.

155. M. KUCHARSKI (Pologne) présente une déclaration commune (TD/211)³⁸ au nom de la Bulgarie, de Cuba, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS. Cette déclaration expose le point de vue général de ces pays sur les principaux problèmes des relations économiques internationales et aussi sur les mesures à prendre pour les résoudre. Il s'agit de positions de principe que ces pays socialistes ont l'intention de maintenir dans les pourparlers bilatéraux et multilatéraux qui vont avoir lieu.

156. M. EASTGATE (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation a appuyé la résolution 93 (IV) relative aux produits de base, mais souhaite préciser que, dans la mesure où les facilités du FMI sont visées dans le paragraphe 2, b, de la section III, ces facilités sont à la disposition de tous les membres du FMI qui y ont droit. Dans la résolution 94 (IV), la référence aux "gouvernements des pays développés", au paragraphe 1, s'applique, selon la délégation néo-zélandaise, aux gouvernements des pays développés créanciers intéressés.

157. M. HEASLIP (Irlande) déclare également que, pour sa délégation, la mention des pays développés au paragraphe I de la résolution 94 (IV) s'applique aux pays développés créanciers.

158. M. VEGA (Philippines) rappelle que le Président de la République des Philippines, quand il a pris la parole devant la Conférence à la 121e séance plénière, a offert, au nom du Gouvernement philippin, la somme de 500 000 dollars pour

l'assistance technique aux pays en développement les moins avancés. La Conférence voudra peut-être mentionner cette offre dans son rapport et demander au secrétariat de la CNUCED d'engager des consultations avec ledit gouvernement pour voir comment cette somme pourrait être le mieux utilisée au profit des pays en développement les moins avancés.

159. Le PRÉSIDENT dit que le secrétariat de la CNUCED restera en contact avec le Gouvernement philippin pour déterminer la manière appropriée d'utiliser cette contribution généreuse au profit des pays en développement les moins avancés. Il suggère que la Conférence prenne note avec satisfaction de la contribution des Philippines.

Il en est ainsi décidé.

160. M. WANG Yueh-yi (Chine) dit que cette session de la Conférence a été le théâtre d'une lutte âpre et complexe, centrée sur la question de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Dès le début, les deux superpuissances se sont livrées à des manœuvres d'obstruction flagrante et ont opposé de nombreux obstacles aux travaux de la Conférence. Dans cette lutte, les représentants des nombreux pays en développement ont défendu la position de principe exposée dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, réclamant la transformation des anciennes relations économiques internationales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et exigeant des décisions concrètes sur les points importants de l'ordre du jour. Cette attitude traduit pleinement la ferme détermination de ces pays de s'opposer au pouvoir des monopoles et à l'exploitation impitoyable à laquelle l'impérialisme et le social-impérialisme se livrent. La délégation chinoise appuie fermement les justes revendications des pays en développement et les félicite d'être fidèles à leurs principes et de persévérer dans l'unité et dans la lutte. La Chine soutient résolument les propositions formulées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, et elle est favorable au programme intégré pour les produits de base et à la création du fonds commun.

161. Au cours de la session, le comportement odieux des deux superpuissances a mis en évidence l'acharnement avec lequel elles défendent l'ancien ordre économique et les gros monopoles internationaux. Tout au début de la session, l'une de ces superpuissances a lancé sans aucune préparation l'idée d'une prétendue "banque internationale des ressources", dans l'espoir de semer la confusion dans les rangs des pays en développement et, en fin de compte, de saboter la construction d'un nouvel ordre économique international. Mais cet espoir a été déçu, car beaucoup de pays en développement ont su percer à jour ce sinistre dessein. L'autre superpuissance agit de façon encore plus hypocrite, affirmant, d'un côté, qu'elle appuie en principe certaines dispositions du document de Manille tandis que, de l'autre, elle s'efforce par tous les moyens, par le biais d'un prétendu "programme spécifique d'action" dont elle se fait l'apôtre dans diverses commissions, de faire consigner ses idées maléfiques dans les documents de la Conférence afin de contrer la Déclaration et le Programme d'action de Manille. Son prétendu programme vise essentiellement à faire main basse sur les pays en développement pour lui permettre de

³⁸ Reproduite dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.), annexe VIII, section F.

satisfaire ses visées expansionnistes et son désir d'hégémonie. Feignant de bien accueillir en principe l'idée d'une solution globale des problèmes des produits de base, elle cherche en réalité à faire des prétendus accords commerciaux à long et à moyen terme l'élément principal de l'action internationale dans le domaine des produits de base, ce qui réduirait à néant le programme intégré pour les produits de base.

162. Prenant prétexte d'un système économique et social différent, de création plus récente, pour refuser toute part de responsabilité dans le sort tragique des pays en développement, cette superpuissance, sous le couvert du socialisme et en profitant de l'ancien ordre économique international, a pillé une grande partie des richesses des pays en développement en leur achetant leurs produits à vil prix et en leur vendant les siens très cher, et en jouant activement le rôle d'intermédiaire et d'usurier à leur égard. Cette superpuissance est l'un des principaux responsables des graves difficultés que les pays en développement connaissent actuellement. Elle ne peut espérer s'en tirer à bon compte.

163. Grâce aux efforts opiniâtres des pays en développement, certains accords ont pu être réalisés au cours de la quatrième session de la Conférence, mais les manœuvres d'obstruction et de sabotage auxquelles les superpuissances se sont livrées ont empêché la Conférence d'accomplir de réels progrès dans de nombreux domaines importants. En s'opposant aux aspirations des pays en développement et de l'immense majorité des peuples du monde, les superpuissances courent à l'échec total. L'évolution historique étant irréversible, les pays en développement et leurs peuples continueront à lutter pour réformer les anciennes relations économiques et instaurer un nouvel ordre économique. Certes, la lutte sera longue et semée d'embûches, car la quatrième session de la Conférence a montré que les superpuissances, partisans de l'ordre économique ancien, ne renonceront pas facilement à leurs privilèges. Les pays en développement doivent par conséquent redoubler de vigilance, renforcer leur unité, persévérer dans leur lutte, défendre les principes inscrits dans la Déclaration et le Programme d'action adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, rendre coup pour coup aux superpuissances et continuer à progresser vers l'objectif qu'est l'instauration d'un nouvel ordre économique.

164. Le représentant de la Chine constate que, dans les discussions qui ont eu lieu à la session en cours sur l'instauration d'un nouvel ordre économique, certains pays du deuxième monde ont apporté leur soutien aux demandes des pays en développement et ont ainsi amélioré leurs relations avec ces pays. Il s'en félicite et formule l'espoir que ces relations continueront à évoluer favorablement.

165. De même, la délégation chinoise appuie pleinement la position des nombreux pays en développement qui ont souligné l'importance d'un développement indépendant et autonome de leur économie nationale et qui ont préconisé le renforcement de leur solidarité et de leur aide mutuelle. Pour la délégation chinoise, l'application du principe de l'indépendance et de l'autonomie est la seule formule valable pour le développement d'une économie nationale et c'est aussi une garantie importante de l'indépendance

politique. Elle aide à briser le monopole et la domination des impérialistes et en particulier des superpuissances et à lutter contre leur ingérence et leur exploitation, tout en donnant une impulsion vigoureuse à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

166. Notant que certains documents et résolutions adoptés par la Conférence mentionnent des institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale, le représentant de la Chine souligne que certaines de ces institutions, notamment le FMI et la Banque mondiale, se refusent obstinément à appliquer la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale et conservent jusqu'à présent parmi leurs membres la clique de Chiang répudiée depuis longtemps par le peuple chinois. C'est la raison pour laquelle la Chine ne prend aucune part aux activités patronnées par ces organisations.

167. Le représentant de la Chine rappelle que son gouvernement a déjà adressé ses chaleureuses félicitations au peuple angolais et à toutes les organisations de libération de l'Angola à l'occasion de la proclamation solennelle de l'indépendance de ce pays le 11 novembre 1975. Il déplore toutefois que les affaires intérieures de ce pays fassent encore l'objet d'ingérences flagrantes et que son unité nationale, son indépendance et sa souveraineté continuent d'être gravement menacées par suite des politiques effrénées d'agression et d'expansion menées par le social-impérialisme soviétique. La Chine rejette fermement tout prétexte visant à justifier la prolongation de ces actes d'agression et d'ingérence du social-impérialisme soviétique. C'est en vertu de cette position de principe que la délégation chinoise n'aurait pas participé au vote si la question de l'admission de l'Angola à la CNUCED avait été mise aux voix. Le peuple chinois est persuadé que le peuple angolais parviendra à repousser toutes les agressions étrangères et à créer un nouvel Angola indépendant et unifié.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

168. M. NYERGES (Hongrie), rapporteur, présente les documents TD/L.116 et Add.1 et 2, qui contiennent le projet de rapport de la Conférence sur sa quatrième session. Il prie les délégations de bien vouloir remettre leurs observations et réserves par écrit au secrétariat.

169. Le PRÉSIDENT informe les participants des recommandations du Bureau. La première partie du rapport contiendra le texte des résolutions et autres décisions adoptées par la Conférence ainsi que les observations et réserves formulées par des délégations ou groupes de délégations au sujet des décisions de la Conférence. La deuxième partie renfermera un résumé des débats sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sera complétée compte tenu des débats des deux dernières séances plénières de la Conférence. La troisième partie, consacrée aux questions d'organisation et de procédure sera également complétée.

170. Le Président suggère d'approuver les documents TD/L.116 et Add.1 et 2 tels quels et d'autoriser le Rapporteur à les compléter selon qu'il conviendra.

Il en est ainsi décidé.

171. Le PRÉSIDENT propose à la Conférence d'approuver le rapport dans son ensemble³⁹.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de la session

172. M. NYAGAH (Kenya) dit que le Gouvernement et le peuple du Kenya sont fiers d'avoir accueilli les représentants de tous les pays du monde et heureux que la Conférence tenue à Nairobi ait donné l'occasion à tous les participants d'essayer ensemble de réformer l'ordre économique international pour assurer aux hommes un avenir meilleur et réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Il remercie les délégations des paroles aimables qu'elles ont prononcées à l'égard du Gouvernement et du peuple du Kenya.

173. Dans son discours inaugural⁴⁰ le Président de la République du Kenya a demandé à toutes les délégations présentes d'examiner tous les problèmes dans un véritable esprit d'union et d'élaborer dans cet esprit une charte de Nairobi. Il l'a répété aux chefs de délégation qui lui ont rendu visite à Nakuru.

174. Le Kenya souscrit aux principes et aux aspirations de tous les organes dont il est membre et continuera à soutenir sans réserve les demandes du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Si les résultats de la Conférence ont permis de faire un pas en avant dans l'amélioration de la condition de l'humanité, les quatre semaines qu'elle aura duré n'auront pas été inutiles et tout le continent africain sera fier d'avoir apporté cette contribution. Il faut espérer que la quatrième session de la Conférence restera dans l'histoire comme un événement qui aura favorisé une meilleure compréhension internationale et qui aura ainsi contribué au maintien de la paix dans le monde et à la stabilité de l'économie mondiale.

175. M. Nyagah rappelle l'engagement qu'il a pris au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, à savoir que le Kenya continuera à travailler, en collaboration avec toutes les forces de progrès dans le monde, au bonheur de l'humanité. La contribution au fonds commun annoncée par son gouvernement reste valable et sera versée dès que le programme aura été mis en œuvre.

176. Le PRÉSIDENT se félicite qu'après des semaines de délibérations, de discussions, voire d'affrontement ouvert, les Etats membres de la CNUCED puissent terminer la session sur une note très positive. Il est encourageant de constater que, malgré toutes les difficultés rencontrées, la Conférence a pu enregistrer des résultats concrets sur un grand nombre des problèmes de fond dont elle était saisie.

177. Les décisions prises à Nairobi marquent un progrès important dans l'amélioration des relations commerciales et économiques entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. En ce qui concerne les produits de base, les résultats obtenus devraient permettre d'engager de nouvelles consultations et négociations fructueuses conduisant à la mise en œuvre d'un programme intégré. Dans le domaine des articles manufacturés, les participants sont convenus de la manière de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un programme d'ensemble. Un accord sur le code de conduite pour le transfert de technologie est maintenant chose acquise. En ce qui concerne les questions monétaires et financières, des progrès ont aussi été accomplis, même si les pays en développement et, en particulier, les plus exposés et les moins avancés d'entre eux estiment que l'on pourrait faire beaucoup plus pour alléger leur endettement.

178. Les décisions relatives à la coopération entre les pays en développement devraient aider ceux-ci à entrer dans une ère nouvelle de développement économique et social autonome et il faut espérer que ces efforts de coopération recevront un soutien approprié des pays industrialisés les plus avancés.

179. Au sujet des relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, les participants à la Conférence se sont mis d'accord sur les mesures à prendre pour accroître et améliorer en profondeur cet important courant d'échanges. Les organes permanents de la CNUCED sauront sans doute trouver les moyens voulus pour renforcer et élargir les consultations bilatérales dans ce domaine.

180. S'il est impossible d'établir le bilan précis des succès et des échecs de la présente Conférence, les participants conviendront toutefois qu'après une session riche en péripéties et en volte-face, la Conférence de Nairobi a abouti à des résultats dont elle peut être fière. Jamais, dans l'histoire de la CNUCED, autant de ministres et de représentants de rang ministériel n'avaient réfléchi ensemble avec autant de détermination aux moyens de trouver des solutions positives et constructives aux problèmes soumis à la Conférence et de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qu'ils veulent juste et équitable pour tous les pays et, en particulier, pour les pays en développement défavorisés.

181. Le Président est persuadé que, quelles que soient les difficultés auxquelles la Conférence s'est heurtée, toutes les délégations s'efforceront, à l'issue de la session, d'élargir les terrains d'entente qui se sont dégagés et de faire progresser les négociations sur les questions qui restent en suspens. Il souhaite qu'elles aient toutes la volonté et le courage de poursuivre les travaux commencés à Nairobi.

182. Il exprime, au nom de la Conférence, ses remerciements sincères et profonds à tous les ministres qui ont jugé nécessaire de revenir à Nairobi au cours de la phase finale de la Conférence pour sauver ce qui aurait été autrement une situation inacceptable pour tous les intéressés. Il adresse aussi ses remerciements sincères aux membres des différentes délégations qui, par leurs efforts inlassables et sans se décourager, ont aidé à extraire de la

³⁹ Pour le texte définitif du rapport, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I (op. cit.).

⁴⁰ *Ibid.*, annexe III.

volumineuse documentation les éléments essentiels qui sont à la base des accords réalisés à la Conférence de Nairobi.

183. Il exprime sa profonde reconnaissance au Secrétaire général de la CNUCED et à ses collaborateurs, notamment au Secrétaire de la Conférence, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faciliter les travaux de la Conférence et lui permettre d'aboutir.

184. Enfin, le Président adresse aux participants les félicitations sincères et chaleureuses du Président de la République du Kenya, Mzee Jomo Kenyatta. Comme

celui-ci l'avait justement prédit à la séance inaugurale, les conclusions de la Conférence contiennent des programmes pratiques et des projets spécifiques qui permettront de donner une vie et un sens aux résolutions adoptées.

185. Le Président exhorte tous les participants à continuer à unir leurs efforts pour atteindre les objectifs d'un ordre économique mondial véritablement interdépendant et il prononce la clôture de la quatrième session de la Conférence.

La séance est levée le lundi 31 mai 1976, à 4 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
